



**HAL**  
open science

## Projet collectif de recherche “ Les marais charentais au Moyen Age et à l’époque moderne : peuplement, environnement et économie ” : Rapport intermédiaire d’activité

Alain Champagne, Éric Normand, David Aoustin, Adrien Camus, Benoît Clavel, Didier Delhoume, Catherine Dupont, Philippe Duprat, Bastien Gissenger, Laura Legoff, et al.

### ► To cite this version:

Alain Champagne, Éric Normand, David Aoustin, Adrien Camus, Benoît Clavel, et al.. Projet collectif de recherche “ Les marais charentais au Moyen Age et à l’époque moderne : peuplement, environnement et économie ” : Rapport intermédiaire d’activité. [Rapport de recherche] SRA Poitou-Charentes. 2012, 259 p. halshs-01800662

**HAL Id: halshs-01800662**

**<https://shs.hal.science/halshs-01800662>**

Submitted on 5 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Projet Collectif de Recherche**  
**" Les marais charentais au Moyen-Age et à l'époque moderne :  
Peuplement, environnement et économie "**

**Rapport d'activité 2012**



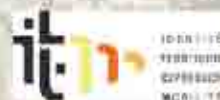
**Eric NORMAND** (SRA Poitou-Charentes/ CESCUM UMR 6223)  
(titulaire de l'autorisation)

**Alain CHAMPAGNE** (Université de Pau / ITEM EA 3002)

Avec la participation de :

**David Aoustin, Guillaume Bellec, Adrien Camus, Benoît Clavel, Didier Delhoume,  
Catherine Dupont, Philippe Duprat, Bastien Gissinger, Guillaume Leget,  
Laura Le Goff, Vivien Mathé, Sébastien Périsset, Frédéric Pouget,  
Pierre-Philippe Robert, Opale Robin.**

**Service Régional de l'Archéologie de Poitou-Charentes**



## SOMMAIRE

### Introduction

### I – L'organisation du PCR

<u>A – La composition du PCR</u>	p. 4
<u>B - Les axes de recherche</u>	p.6
<u>C – Les productions scientifiques en cours</u>	p.7
1 – Liste des travaux universitaires	
2 – La bibliographie en lien avec le PCR	

### II – Le Bilan d'activité

<u>A – Les activités inter-disciplinaires</u>	p.7
1 – Les séances plénières	
2 – Un outil au service des membres du PCR	
3 – Le site de Broue	p.25
a) Topographie du site	
b) Présentation des prospections géophysiques par Vivien Mathé et Adrien Camus	
4 – La base de données bibliographiques	p.37
<u>B – Les contributions par équipe</u>	

#### Equipe Histoire :

1 – Les marais de Brouage, paysage, pratiques agraires et ressources au Moyen-Âge (Didier Delhoume coord.)	p. 38
2 - Les marais salants de la prévôté d'Hiers d'après les terrages de 1478 (Sébastien Périssé)	p.83
3 - La carte de Claude Masse au service de la prospection (Guillaume Bellec)	p.91

#### Equipe Archéologie :

4 - Bilan des prospections de lieux de production de la céramique (Pierre-Philippe Robert)	p.107
5 - La céramique médiévale du site de Pépiron à Saint Just Luzac (Philippe Duprat)	p.122
6 - Brouage – maison Champlain, bilan des études et de la recherche (Alain Champagne)	p.128
7 - Bilan d'activité archéologique à Brouage, la Gripperie Saint-Symphorien et La Rochelle (Bastien Gissingier)	p.137
8 - Etude de la céramique découverte sur le site du cimetière (Gripperie Saint Symphorien) (Eric Normand)	p.157

#### Equipe Environnement :

9 - La consommation de coquillages au Moyen-Âge et à l'époque moderne en Charente-Maritime. (Laura Le Goff et Catherine Dupont)	p.182
10 - Un bilan des études archéozoologiques (Benoît Clavel et Opale Robin)	p.202
11 - Inventaire des études palynologiques réalisées dans les marais charentais (David Aoustin)	p.214
12 - La citadelle de Brouage et la dynamique paléoenvironnementale	

du marais charentais : l'apport de la malacologie et de la palynologie  
(Alain Champagne<sup>1</sup>, David Aoustin<sup>2</sup> & Catherine Dupont) p.219

**Synthèse et perspectives pour l'année 2013** p.230

ANNEXE 1 :

Les compte-rendus des séances plénières

### **Remerciements :**

Les coordinateurs et les membres du P.C.R. tiennent à remercier les structures qui les ont soutenu dans leurs démarches et ont facilité l'organisation des différentes rencontres :

- Le syndicat Mixte de Mise en Valeur du site de Brouage pour la mise à disposition de locaux destinés aux réunions du PCR
- L'université de La Rochelle et la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH).
- L'Association des Archéologues de Poitou-Charentes (AAPC).
- La municipalité de Saint-Sornin, propriétaire du site de Broue, et son maire, madame Francine Baudin.

Le fonctionnement du PCR a bénéficié du soutien financier de la DRAC Poitou-Charentes et du Conseil Général de la Charente-Maritime.

---

1 Maître de conférence en histoire et archéologie médiévale, ITEM - EA 3002 - Identités, Territoires, expressions, Mobilités, IRSAM – Avenue du Doyen Poplawski – PAU, F-64000, France, [alain.champagne@univ-pau.fr](mailto:alain.champagne@univ-pau.fr)

2 Contractuel de l'Université de Rennes 1, palynologue, UMR 6566 CReAAH « Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire », Université de Rennes 1, campus de Beaulieu, bâtiment 24-25 - CS74205, 35042 Rennes Cedex, [daoustin@wanadoo.fr](mailto:daoustin@wanadoo.fr)

## ***INTRODUCTION***

Depuis maintenant deux ans, des chercheurs de différents horizons, se trouvant s'être penchés à un moment ou à un autre sur les sociétés littorales et les marais, se rassemblent régulièrement dans le cadre de ce PCR qui a initié des thématiques nouvelles pour l'archéologie médiévale et moderne.

En effet, archéologues, géographes, historiens, spécialistes de la faune et géophysiciens provenant de Poitou-Charentes, mais aussi d'institutions extérieures ont donc décidé d'assembler une partie de leur temps de recherche sur cette thématique. Ils s'inscrivent dans la lignée de travaux plus anciens sur les marais charentais qui avaient déjà pointé le particularisme non seulement du milieu mais aussi des populations qui s'y installent. Si ce milieu nous paraît repoussant, peu hospitalier, il a été en revanche perçu totalement différemment par les sociétés anciennes. Au moins dès l'époque médiévale, l'eau des marais côtier ou des autres zones humides de l'intérieur des terres est recherchée, soit pour fournir de l'énergie (via les moulins), soit comme matière première indispensable aux artisanats<sup>3</sup>... Si ces considérations tenaient alors plus à l'étude des installations et du développement des cités, les sociétés rurales n'avaient alors pas retenu l'attention de cette manière.

Les marais charentais présentent aujourd'hui l'intérêt d'avoir fait ou de faire l'objet de fouilles archéologiques à la fois sur des sites urbains et ruraux, dans un secteur ayant fait l'objet de deux thèses en histoire sur l'économie à la fin du Moyen Âge et la société des gens de mer à l'époque moderne. Les données ainsi fournies ont non seulement servi de base à des travaux en cours, mais ils ont aussi permis de remettre au jour des trouvailles plus anciennes et à ce jour non exploitées.

Après une année 2011 utilisée à définir l'organisation générale du PCR, à structurer les collaborations et à caler la mise en place d'un outil novateur en archéologie et en histoire, la plateforme de données géo-historiques accessible en ligne, cette année 2012 était destinée, en plus de l'exposé des travaux réalisés au cours de l'année, à faire un état des lieux de chaque discipline. Il s'agit au final de faire émerger des axes et des thématiques porteurs permettant de nous rassembler sur un nombre plus restreint de champs d'investigations destinés à structurer la suite du projet.

### **I – L'organisation du PCR**

#### ***A – La composition***

La structure du PCR pour l'année n'a pas changé et s'articule autour de différentes équipes qui regroupent les chercheurs selon leurs domaines de compétence et les thématiques de recherche qu'ils développent.

#### ***Les équipes du P.C.R. :***

##### Equipe archéologie

Alain CHAMPAGNE : MCF d'Histoire et d'archéologie – Université de Pau

Philippe DUPRAT : Président de la Société de Géographie de Rochefort.

Bastien GISSINGER : Conseil général de la Charente-Maritime – Service archéologique.

Eric NORMAND : Service Régional de l'archéologie Poitou-Charentes – UMR 7302 CESCUM Poitiers.

---

<sup>3</sup> André GUILLERME. *Les temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques, Nord de la France, fin IIIe siècle-début XIXe siècle*. Seyssel : Editions du Champ Wallon, 1983.

Pierre-Philippe ROBERT : Association Archéaunis

Equipe archéozoologie

Benoît CLAVEL : CNRS, UMR 7209 MNHN Paris

Catherine DUPONT : UMR 6566 CNRS CReAAH « Centre de Recherche en Archéologie Archéosciences Histoire » CNRS, catherine.dupont@univ-rennes1.fr

Laura LE GOFF : Etudiante en Master II à l'Université de Rennes 1

Opale ROBIN : Doctorante – Université de Poitiers (CESCM) / CRAVO (Compiègne)

Equipe SIG / Géo-histoire

Frédéric POUGET : MCF de géographie à l'Université de La Rochelle, spécialisé en géomatique (UMR LIENSs – Littoral Environnement et Société)

Guillaume BELLEC : Etudiant en master II, FLASH Université de La Rochelle.

Equipe Géophysique / Sciences de la Terre/ Etudes environnementales

David Aoustin : Ingénieur d'Etudes, Université de Rennes I, UMR 6566 CReAAH.

François LÉVÊQUE : MCF de Sciences de la Terre, spécialisé en magnétisme environnemental

Vivien MATHÉ : MCF de Sciences de la Terre, spécialisé en méthodes géophysiques appliquées à l'archéologie

Adrien CAMUS : ULR Valor - Université de La Rochelle

Equipe Histoire

Didier DELHOUME : Conservateur du Patrimoine – DRAC Poitou-Cherentes, Université de Poitiers - UMR 7302 (Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale)

Nathalie FIQUET : Conseil général de la Charente-Maritime

Guillaume LEGET : Etudiant en Master II, Archéologie, Université de Poitiers.

Jacques PÉRET : PR d'Histoire moderne - Université de Poitiers – GERHICO-Cerhilim EA 4270

Sébastien PÉRISSE : professeur certifié d'Histoire-Géographie - doctorant - Université de La Rochelle - CRHIA EA 1163

Thierry SAUZEAU : MCF d'Histoire moderne - Université de Poitiers – GERHICO-C. EA 4270

Cécile TREFFORT : PR d'Histoire médiévale - Université de Poitiers – CESCM UMR 6223

**La problématique environnementale :**

Pour répondre au souhait de la Commission Inter-régionale de la Recherche Archéologique (session de mars 2012), une réflexion a été engagée sur la mise en place d'une thématique environnementale généraliste et qui irait au-delà des aspects purement biologiques abordés par les archéozoologues. Il est vrai que les questions d'évolution du paysage en liaison avec le colmatage progressif du golfe de Saintonge participent pleinement à la compréhension des sociétés littorales. Ce sujet a déjà été abordé depuis les années 1970 et a trouvé un début de synthèse avec la thèse de Raymond Regrain <sup>4</sup>. Toutefois les études déjà réalisées concernent un temps long équivalent à plusieurs millénaires qui a connu plusieurs régressions et transgressions maritimes. Les études portent sur des grandes phases chronologiques tandis les analyses détaillées sur des périodes courtes (à l'échelle de siècles) sont rares et non probantes faute de datations absolues fiables et rapprochées. La période qui nous intéresse appartient à la deuxième partie de la période du Subatlantique qui pourrait commencer à l'Âge du Fer. Le paysage médiéval présentait certainement une configuration générale assez proche de celle d'aujourd'hui. Les modifications, mineures au regard aux bouleversements des périodes antérieures, qu'a pu connaître ce golfe de Brouage au cours du Moyen-Âge sont autant dues à des actions d'origine humaine liées à la mise en valeur de ce terroir (formation de marais salants, entretien ou modification des chenaux,...) qu'à des phénomènes naturels. Toutefois, une orientation serait possible vers une « micro-morphologie » de certains secteurs fossiles comme d'anciens marais salants n'ayant pas connu de reconversion moderne en

<sup>4</sup> Regrain (R.), Géographie physique et télédétection des marais charentais, Abeville, 1980, 512p. cartes hors textes.

pâturage ou cultures irriguées.

Une thématique de recherche déjà engagée dans le cadre des études malacologiques (Catherine Dupont et Laura Le Goff) pourrait participer à la compréhension des mutations des marais de Brouage. Il s'agit de l'identification de parasites sur les coquilles qui sont très sensibles au taux de salinité de l'environnement du vivant du coquillage. Leur présence/absence permet de d'identifier un biotope en cours de mutation en raison d'une sédimentation plus ou moins importante.

Toutefois, nous avons ouvert les travaux du PCR vers cette thématique. Il est apparu très rapidement de la difficulté d'approcher les quelques chercheurs travaillant dans ce domaine littoral et surtout concernant les périodes qui intéressent le PCR.

Des contacts ont été pris malgré tout par un membre du PCR avec Christèle Ballut, chargée de recherche au CNRS, membre de l'UMR ArScan (Université de Paris X – Nanterre) ainsi qu'avec Philippe Leveau. La première est spécialiste en paléoenvironnement et géoarchéologie et a travaillé dans le cadre de sa thèse sur les marais de la Limagne.

D'autres contacts ont été pris avec Clément Poirier, ATER à l'Université de La Rochelle. Sédimentologue et spécialiste des foraminifères, il a soutenu récemment une thèse intitulée : « Enregistrements sédimentaires des changements environnementaux séculaires à millénaires par la micro- et la macrofaune benthique littorale ».

Enfin, David Oaoustin a accepté d'intégrer le PCR en raison de ses travaux actuels sur le site archéologique de la maison Champlain à Brouage et pourrait être intéressé par un élargissement de ces recherches à l'ensemble du marais saintongeais. Palynologue, il travaille au sein de l'UMR 6566 CReAAH « Centre de Recherche en Archéologie Archéosciences Histoire » CNRS/Université de Rennes I.

Une rencontre avec ses différentes personnes et d'autres chercheurs travaillant sur des thématiques similaires est prévue en début de l'année 2013. Cette rencontre permettra à la fois de présenter les travaux du PCR et de comparer ces derniers avec des programmes extérieurs à la région. Ces échanges seront l'occasion d'engager à court terme des collaborations futures et de mettre en place des axes communs.

Langoustine

## ***B – Les axes de recherche***

Rappel des axes de recherche qui s'organisent autour de trois thèmes principaux :

### **1 - Peuplements et organisation territoriale des marais de Saintonge**

- a. Les formes de peuplement et leurs encadrements : l'encadrement ecclésiastique.
- b. Les formes de peuplement et leurs encadrements : l'encadrement seigneurial laïc.
- c. Formes et structures des habitats civils : des cabanes de marais à la ville.
- d. La structuration des axes de communication.
- e. Un environnement à maîtriser et en constante évolution.

### **2 – Marais et productions**

- a. Les marais salants : production, commerce,... et typologie des structures de production.
- b. Les matériaux de construction, difficulté d'approvisionnement ?
- c. Une activité artisanale sur plusieurs siècles et installée sur les marges du marais.
- d. L'élevage : la spécificité des pré-salés
- e. Les ressources de la mer : oiseaux, poissons, coquillages
- f. Les échanges :

### **3 – Le mode de vie de ces sociétés terriennes ou littorales ?**

- a. Singulariser les intérieurs d'habitats : un espace de consommation spécifique ouvert aux échanges ?
- b. Les régimes alimentaires de ses populations : études archéozoologiques
- c. Une comparaison avec des sites d'intérieur des terres : Pons, Surgères, Fontduouce

### ***C – les productions scientifiques en cours***

#### **1 - Liste de travaux universitaires aboutis ou en cours ayant un lien avec le**

#### **PCR :**

**LAURA LE GOFF** (malacologie et histoire) Mémoires de Master I et II soutenus à l'Université de Rennes en 2011 et 2012, inscription en thèse.

LAURA LE GOFF, « La consommation de coquillages par les moines de l'abbaye de Fontduouce (Charente-Maritime) du Moyen Âge à l'époque Moderne », mémoire de Master I, sous la direction de Catherine Dupont, Université de Rennes II, juin 2011, 149p.

LAURA LE GOFF, « Les invertébrés marins à la Gripperie Saint Symphorien (Charente-Maritime), habitat du haut Moyen-Age jusqu'à l'époque moderne. De l'alimentation à l'environnement », Mémoire de Master II, sous la direction de Catherine Dupont et Pierre-Yves Laffont, Université de Rennes II, juin 2012, 147 p.

**OPALE ROBIN** (Archéozoologie) - Thèse en cours.

« Élevage ovin dans le Centre-Ouest de la France du bas Moyen-Âge à la période moderne », Université de Poitiers / CESCO, sous la direction de Luc Bougeois et Benoît Clavel.

**C. GUÉRIN** (Archéologie) Mémoires de Master I et II soutenus à l'Université de Pau en 2011 et 2012 :

GUÉRIN C., Les éléments de tabletterie du site de la maison Champlain à Brouage (XVIe-XVIIIe siècle), Master 1 recherche, Université de Pau et des pays de l'Adour, Champagne A. dir., 2011, 138 p.

GUÉRIN C., Consommation et usage des éléments de tabletterie entre la France et le Canada (XVIe-XVIIIe siècle), Master 2 recherche, Université de Pau et des pays de l'Adour, Bain A. et Champagne A. dir., 2012, 136 p.

**GUILLAUME BELLEC** (géomatique et histoire) - master II en cours.

« L'évolution de l'aménagement du territoire des marais de Brouage à travers une étude géo-historique », sous la direction de Frédéric Pouget et Laurence Tranoy, Université de La Rochelle.

#### **2 - Bibliographie en lien avec le PCR :**

AOUSTIN David., CHAMPAGNE A., DUPONT C., « Brouage, la citadelle de Brouage et la dynamique paléoenvironnementale du marais charentais : l'apport de la malacologie et de la palynologie », BSR Poitou-Charentes 2011, p. 294-303.

CHAMPAGNE Alain, « Brouage, la fouille du square Champlain », Bulletin de l'association des archéologues de Poitou-Charentes, n° 37, 2008, p. 73-81

CHAMPAGNE Alain, « Construire à Brouage : un premier état de la question », Actes du 133e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (Québec 2008) Migrations, transferts et échanges de part et d'autre de l'Atlantique, Histoire et archéologie des XVIe et XVIIe siècles sous la direction de Steven R. Pendery et Fabienne Ravoire, Editions du CTHS, 2011, p.17-30,



<http://cths.fr/ed/edition.php?id=5076>).

CHAMPAGNE Alain, « Brouage, une ville entre histoire et archéologie (XVIe-XVIIe siècle) », dans *Le golfe du Saint-Laurent et le Centre-Ouest français, Histoire d'une relation singulière (XVIIe-XXe siècle)* sous la direction de Mickaël Augeron, Jacques Péret et Thierry Sauzeau, Presses Universitaires de Rennes, Réseau des Universités OUEST ATLANTIQUE, 2010, p.225-236.

PÉRISSE Sébastien, « Les marais salants de la prévôté d'Hiers d'après les terrages de 1478 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, Rennes, tome 119, juin 2012, n°2, p. 110-124.

A paraître :

DUPONT Catherine., « Teinture et exploitation du pourpre *Nucella lapillus* le long du littoral atlantique français ». In *Daire M.Y., Dupont C., Baudry A., Billard C., Large J.M., Lespez L., Normand E., Scarre C. (eds.), Actes du colloque HOMER2011. "Ancient maritime communities and the relationship between people and environment along the European Atlantic coasts/ Anciens peuplements littoraux et relations homme/milieu sur les côtes de l'Europe atlantique"* British Archaeological Reports, Archeopress, Oxford.

POUGET Frédéric: « Construction d'un système d'information géo-historique sur les marais charentais du Moyen-Âge à l'époque Moderne », in *Daire M.Y., Dupont C., Baudry A., Billard C., Large J.M., Lespez L., Normand E., Scarre C. (eds.), Actes du colloque HOMER2011. "Ancient maritime communities and the relationship between people and environment along the European Atlantic coasts/ Anciens peuplements littoraux et relations homme/milieu sur les côtes de l'Europe atlantique"* British Archaeological Reports, Archeopress, Oxford.

POUGET Frédéric: Communication lors des journées informatique et archéologie à Paris, 1-2 juin 2012 : « Le Webmapping : outil de travail des archéologues. Exemple du projet Marais de Brouage », à paraître dans la revue *Archeologia e calcolatori*.

Réalisation d'un poster pour le colloque *Globalization, immigration, transformation* SHA (Society for Historical Archaeology) conference on Historical and Underwater Archaeology de Leicester, 9-12 Janvier 2013, Leicester, Angleterre : CHAMPAGNE A., CLAVEL B., DUPONT C., GUÉRIN C., MONTEBAULT V. 2013 - *Archaeological investigations at Brouage (France) : the "Maison Champlain" site (16th-17th centuries)*.

## **II – Le bilan d'activité**

### ***A- Les activités inter disciplinaires***

#### **1- Les séances plénières**

Trois séances plénières ont été organisées au cours de l'année 2012. La première s'est tenue le 11 avril à La Rochelle et a été consacrée principalement à une réflexion sur le perfectionnement du site de webmapping. La seconde a pu se réunir dans la maison Champlain à Brouage le 22 juin, et enfin, la dernière a été accueillie par l'Université de La Rochelle (FLASH), le 26 octobre. Ces deux dernières réunions ont permis de faire un point sur l'avancement des travaux de chacune des équipes du PCR. Les comptes-rendus figurent en annexe du présent rapport.

**2 - Un outil au service des participants du PCR : le webmapping – bilan 2012** par Frédéric POUGET – UMR 7266 LIENSS (La Rochelle)

L'année 2012 a été marquée par deux axes principaux de travail : La poursuite de la

construction du Système d'Information géographique sur notre territoire d'étude (et alimentation du site du « WebSIG ») et les premiers travaux de traitement des données du LIDAR LITTO3D 2010

### **La poursuite de la construction du Système d'Information géographique sur notre territoire d'étude et alimentation du site du « WebSIG »**

Le SIG constitué sur le projet par le laboratoire LIENSs (Université de La Rochelle – CNRS) est accessible à l'ensemble des chercheurs du PCR par l'intermédiaire d'un site internet de « WebSIG » (technologie Dynmap) mis en place pour le projet (<http://websig.univ-lr.fr/brouage/flash/>). Ce site compte à présent 80 couches d'informations. Ces couches sont rangées sous forme de groupes de couches ou rubriques.

Ce premier groupe reprend des données générales de topographie actuelle

<b>CARTOGRAPHIE ACTUELLE</b>	<b>Description</b>
Terrains du Conservatoire du Littoral	Parcelles détenues par le Conservatoire du littoral
Courbes de niveau	Courbes de niveau d'équidistance 5m. (Bd alti IGN)
RPG 2007	Parcelles de cultures déclarées à la PAC en 2007
Routes	Réseau routier actuel (IGN BD topo)
Hydrographie	Réseau hydrographique actuel (IGN BD topo)

Ce groupe permet de comprendre l'évolution récente (époque contemporaine) du trait de côte.

<b>TRAITS DE COTE</b>	
Trait de cote 5 mètres	Courbe de niveau d'altitude 5 mètres
Zones submergées Xynthia	Zones submergées lors de la tempête Xynthia (février 2010)
Trait de Cote actuel	Trait de côte Histolitt de l'IGN/SHOM
Trait de côte 1824	Trait de côte d'après levés Beautemps-Beaupré

Ce groupe reprend les données issues de la base de données Patriarche recensant les sites archéologiques enregistrés par le Service Régional de l'Archéologie de Poitou-Charentes (suite à une convention signée avec l'Université de La Rochelle). La classification chronologique est celle de la base Patriarche.

<b><i>Sites archéologiques</i></b>	
<b>PRE ET PROTO HISTOIRE</b>	
Pré et protohistoire Patriarche	Entités archéologiques de Patriarche
Sites de production de sel	Sites de production de sel issus de la base Patriarche
Voies antiques	Tracé indicatif de Voies antiques
<b>EPOQUE MEDIEVALE</b>	
Bas Moyen Âge	Entités archéologiques de Patriarche
Moyen Âge Classique	Entités archéologiques de Patriarche
Haut Moyen Âge	Entités archéologiques de Patriarche
Médiéval Indéterminé	Entités archéologiques de Patriarche
<b>XVII - XVIIIe</b>	
Moderne	Entités archéologiques de Patriarche



Figure 1 : Carte de répartition des sites archéologiques médiévaux

Ce groupe est le résultat d'un travail réalisé par Frédéric Pouget et Guillaume Bellec sur le carré de la Claude Masse (1706) couvrant le golfe de Brouage. La superposition de ces données géoréférencées permet de superposer diverses informations du début du XVIII<sup>e</sup> siècle avec les supports cartographiques actuels. Il s'agit d'un outil important pour les prospections.

EXTRAITS CARTE MASSE 1706	
Ports et anciens Ports	Ports et anciens ports mentionnés sur la carte de Claude Masse
Paroisses	Mention de Paroisses
Moulins	Moulins ... eau ou ... vent ou ... marée
Châteaux et anciens	Mention de châteaux de l'époque de Claude Masse ou antérieurs mentionnés
Eglises	Eglises mentionnées
Abbayes	Abbayes mentionnées
Lieux dits	Toponymie Claude Masse : (texte écrit sur la carte)
Fours	Fours d'après carte C.Masse
Zones bâties	Zones bâties (en rouge sur la carte de C.Masse)
Indications surfaciques	Indications surfaciques d'anciens marais salants sur Carte de Claude Masse
Routes	Routes tracées d'après la carte de C.Masse
Chenaux masse	Chenaux principalement ... l'intérieur du marais de Brouage tracés d'après la carte de C.Masse
Toponymie	Nature du toponyme indiqué sur la carte (Ex: Four calvaire...)

Ce groupe reprend les travaux réalisés par Sarah Mille dans le cadre de la géo-histoire des marais charentais. Il permet de comprendre l'évolution générale des salines du Moyen-Âge à nos jours.

<b>SOURCES DOCUMENTAIRES</b>	
Salines médiévales	Délimitation des salines médiévales (d'après La Thèse de Sarah Mille)
Zonage Mille	Délimitation des salines en fonction des grandes périodes (D'après Thèse Sarah Mille)

<b>Données Historiques Générales</b>	
EA surfacique Patriarche	Entités archéologiques de Patriarche sous forme de polygones
EA ponctuels Patriarche	Entités archéologiques de Patriarche sous forme de points
Établissements religieux 17	Abbayes Couvents Croix Eglises Prieurés d'après la Base Patriarche représentés avec des symboles différents
Monuments historiques 17	Monuments historiques (fournis par IAAT)
Fortifications 17	Fortifications du littoral de Charente-Maritime (D'après ouvrage de Nicolas Faucherre)
Monuments historiques Poitou-Charentes	Liste des édifices protégés au titre des MH

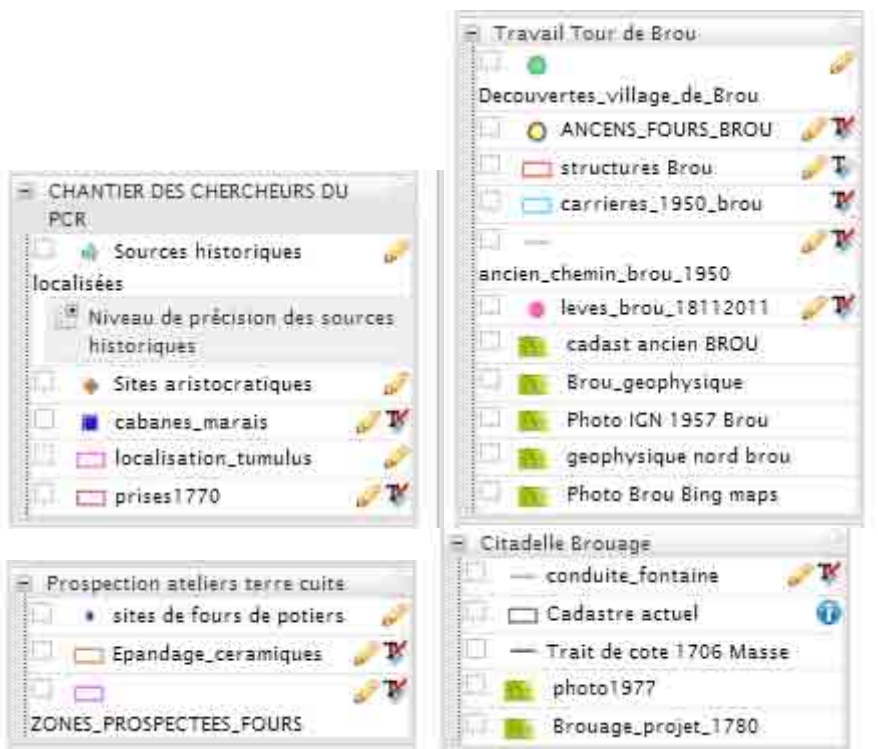
Ce groupe de couches permet aux chercheurs d'alimenter le website dans la rubrique qui les concernent. Il est alimenté au fur et à mesure de l'avancement des recherches avec l'ajout éventuel de nouvelles rubriques.

<b>CHANTIER DES CHERCHEURS DU PCR</b>	
<b>Sources Historiques 17</b>	Localisation des sources identifiées dans les archives avec informations associées (dans fiche)
<b>Sites aristocratiques</b>	Localisation de sites aristocratiques (Auteur Eric Normand)
<b>cabanes de marais</b>	Localisation de cabanes de marais sur cadastre napoléonien (Auteur Eric Normand)
<b>Localisation tumulus</b>	Localisation de Tumulus d'après LIDAR (F.Pouget)
<b>Prises de 1770</b>	Tracé des prises d'après la carte des Prises de 1770 (d'après S. Périssé)
<b>Travail tour de Broue</b>	
Découvertes village Broue	Localisation d'informations ponctuelles repérées sur le site de Broue (Puits ?)
Anciens fours BROUE	Localisation d'anciens fours sur le site de Brou repérés sur le terrain
Structures BROUE	Relevés GPS de structures au pied de la tour versant Nord
Carrières 1950 BROUE	Repérage d'anciennes carrières sur photo IGN 1950
Ancien chemin 1950 BROU	Ancien Chemin tracé sur photos IGN 1950 sur versant Nord Tour de Brou
Levés Broue 1811v-2011	Relevés GPS de structures au pied de la tour versant Nord
Cadastre ancien Broue	Cadastre napoléonien Secteur Broue
Broue-géophysique	Levés géophysiques pied du promontoire de Broue (V. Mathé)
Photo IGN 1957 Broue	Photo IGN 1957 Broue
Géophysique Nord Broue	Levés géophysiques nord du promontoire de Broue (V. Mathé)
Photo Brou Bing Maps	Photo Bing Maps Tour de Brou
<b>PROSPECTION ATELIER DE TERRE CUITE (P.P. Robert - Archéaunis)</b>	

Sites de four de potiers	Localisation de fours de potiers d'époque médiévale et autres
Épandage Céramiques	Zones surfaciques d'épandage de céramique
Zones prospectées four	Délimitation des zones prospectées avec date de prospection
<b>CITADELLE BROUAGE</b>	
conduite fontaine	délimitation du tracé de la fontaine alimentant la citadelle de Brouage
cadastre actuel	parcellaire Cadastral actuel de Hiers-Brouage
trait de cote 1706 masse	Trait de côte de 1706 d'après la carte de C.Masse
Photo 1977	Photo IGN 1977 secteur de Brouage
Brouage projet 1780	Carte citadelle Brouage 1780 - Projets de construction de défenses

<b>DONNEES HORS GROUPES DE COUCHES</b>	
Communes	Limites communales Actuelles (IGN BD TOPO)
Claude Masse 1706	Carte de C.MASSE 1706 géoréférencée
Cadastre 1833 Hiers-Brouage	Cadastre napoléonien 1833 Hiers Brouage
MNT LIDAR	LIDAR source EPTB
Carte Géol Brouage	Carte géologique
Photo InfraROUGE	Photographie Infra rouge de l'Inventaire Forestier national
Orthophoto 2006	Photo IGN 2006
SPOT 2010	Image SPOT 2010
MNT BDTOPO	Modèle numérique de terrain issu BDTOPO sur grand territoire
LIDAR BRUT	LIDAR source EPTB
IGN SCAN 25000	IGN carte 1/25000
PLAN TERRIER 1770	Plan terrier 1770 (médiathèque La Rochelle)
cadastre La Gripperie Saint Symphorien	cadastre Napoléonien la Gripperie Saint-Symphorien
cadastre 1833 saint jean d'Angle	cadastre Napoléonien Saint jean d'Angle
cadastre ancien Saint Sornin	Cadastre Napoléonien Saint Sornin
cadastre ancien St just Luzac	Cadastre Napoléonien Saint Just Luzac
Lidar LITTO3D	LIDAR LITT3D IGN 2010

Voici des exemples de l'interface de choix des couches proposée aux chercheurs sur le site de « WebSIG »



Les principales couches ajoutées en 2012 sont les suivantes :

- **Sources historiques** : cette couche permet aux historiens de localiser des informations issues de sources historiques (archives, fonds documentaire, cartes,...), en créant simplement une localisation sous forme d'une croix bleue : Exemple



Figure 2 : Fiche attributaire d'un point de Source Historique

- Le paramètre Précision de localisation (PRECIS\_LOCALISATION) est saisi par le chercheur : 0 ou 1 selon que la localisation est jugée imprécise (0) ou précise (1).

L'objectif de cette nouvelle rubrique est de pouvoir identifier sur une cartographie récente ou ancienne des toponymes mentionnés dans les différentes sources documentaires rencontrées par les membres de l'équipe « Histoire ». Certaines sources textuelles, généralement fiscales ou judiciaires, mentionnent souvent des lieux-dits ou des repères topographiques qui peuvent être des indices permettant de repérer des sites archéologiques potentiels. Ils sont également utiles pour délimiter les propriétés et de comprendre l'exploitation du terroir. La superposition de différentes mentions pour un même lieu-dit permettra d'établir éventuellement l'ancienneté du site.

L'objectif final est triple :

- Repérer et identifier les éléments structurants des espaces sauniers (chenaux, étiers, axes de communication, cristallisoirs et bossis) afin de comprendre l'organisation des marais salants à l'époque Moderne et si possible de manière régressive au Moyen-Âge.

- Comprendre l'organisation du territoire et son peuplement à travers ces deux périodes historiques.
- Pouvoir identifier des lieux occupés de longue date, et aujourd'hui disparus, qui pourraient être des sources archéologiques majeures pour répondre aux problématiques établies par les membres du PCR.

**Un exemple** : l'enquête de 1508 résultant d'un conflit entre le commandeur des Epaux et du Breuil du Pas (commune de Saujon) et Jean de Saint Gelais, seigneur de Saint Jean d'Angle (Archives Départementales de la Vienne 3 H 1/427 - Transcription : Sébastien Périssé).

Cette enquête permettait de recueillir des témoignages en faveur du Commandeur de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem pour faire valoir ses droits sur une partie des marais de la paroisse de Saint Symphorien (auj. La Gripperie-Saint-Symphorien) appelés les « marais du Temple » et les marais « Les Nouauls ».

Suit un inventaire de propriétés et de localisation de marais salants. Ce texte permet diverses informations sur le monde des sauniers :

- Liste et origine des propriétaires : quinze témoins dont la plupart sont sauniers d'autres sont marchands ou laboureurs mais certains cumulent les métiers de saunier et de laboureur. Tous habitent près des salines : à la Gripperie, à Saint-Symphorien ou à Saint-Jean d'Angle
- Un nombre important de lieux-dits sont localisés dans un périmètre assez restreint et dont certains ont perduré dans le paysage actuel. :
  - chemins principaux : « Chemin de Puy Mulet »
  - des chenaux ou voies d'eau : « coureau d'Ayve », « Chenau du Noyau », « Rivière Ardillon »
  - des levées de terre propres aux marais : « taillée du Pré Frenade », « taillée du Pré Chevalier »,
  - des marais salants : « Les Nouaux », « La Saline forte », « Maroys de Mesgreau », « Les Moulinates »
- **Mesures de géophysiques** effectuées par Vivien Math (LIENSs), sur le site de la tour de Broue

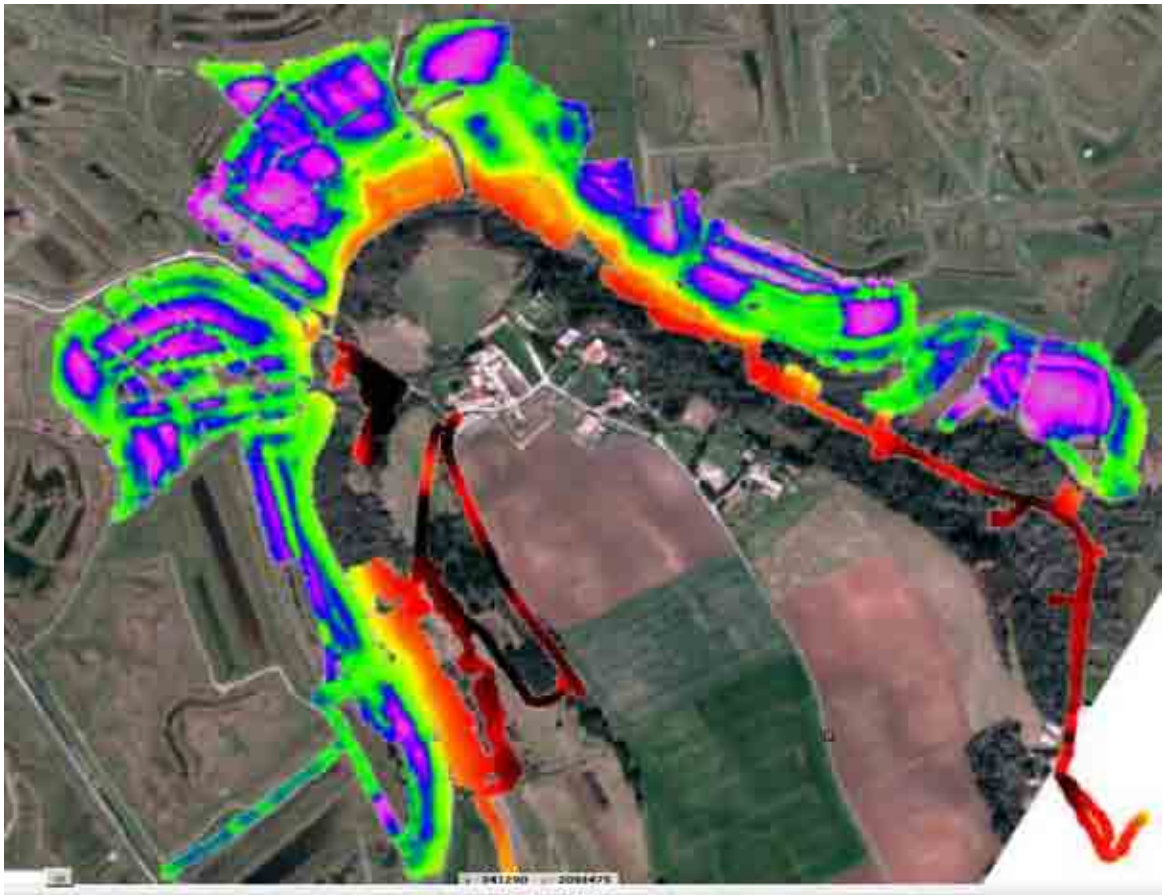


Figure 3 : Mesures de géophysique au pied de la Tour de Brou (V.Mathé)

- **Chenaux** (carte de Claude Masse) tracés par Guillaume Bellec et F.Pouget sur la carte de C.Masse géoréférencée



Figure 4 : tracé en bleu des chenaux sur la carte de C.Masse, 1706 env.

- **Localisation des Ports** d'après la carte de Claude Masse (cf rapport de l'étude de G.BELLEC).



- **Cadastre napoléonien géoréférencé sur les communes** de Saint-Jean-d'Angle, Saint-Sornin, Saint-Just-Luzac (partie Marais), et en cours d'intégration : Moeze, Saint-Agnant, Sainte-Gemme ouest, Beaugeay, Moëze et Marennes. A l'issue de cette troisième phase d'intégration, la totalité des communes de notre secteur principal d'intérêt sera couverte en cadastre napoléonien géoréférencé.



Figure 5 : Exemple de cadastre napoléonien géoréférencé sur la tour de Brou

- **LIDAR -LITTO3D 2010**



Figure 6 : Exemple de donnée LIDAR LITTO3d sur Saint-Just

- **Enrichissement des couches FOURS (ateliers de céramique) par les prospecteurs d'Archéaunis**



Figure 7 : Localisation des vestiges de fours (P.P.Robert)

- **Relevés de structures sur le versant nord de la Tour de Broue**



Figure 8 : Tracé en rouge des vestiges d'un mur de soutènement et d'anciens bâtiments sur le versant au Nord de la Tour de Broue (relevés GPS – E.Normand – F.Pouget)

Ce site « Websig » est devenu un bon moyen pour fédérer les recherches sur le territoire. Il a été largement utilisé par les chercheurs cette année : près de 300 connexions et plus de 18000 interrogations du serveur entre janvier et décembre 2012, de manière individuelle et durant les réunions de travail du PCR.

Une présentation de ce travail a été réalisée lors des journées Informatique et Archéologie de Paris par Frédéric POUGET le 1<sup>er</sup> juin 2012 (à paraître dans la revue *Archeologia et calculatori*).

## 1. Premiers travaux de traitement des données du LIDAR LITTO3D 2010

Suite à le tempête Xynthia (février 2010), une campagne d'acquisition de données LIDAR a été réalisée par l'IGN sur le littoral de Charente-Maritime. Dans le cadre de travaux de recherche sur le thème des risques de submersion marine, le laboratoire LIENSs a développé une expertise dans le traitement de ces données. Les caractéristiques techniques de ces relevés aéroportés sont les suivantes : fréquence d'émission laser de 2 points environ par m<sup>2</sup>, ce qui permet d'obtenir un modèle numérique de terrain du sol comportant un point d'altitude tous les mètres, précis à 0,20 m environ.

Les premiers travaux ont été simplement des travaux de réalisation de bonnes visualisation de ces données : palettes de couleurs et ombrage (voir figure 5 )

Ces traitements permettent de mettre en évidence la structure des anciens marais salants et ce de manière beaucoup plus nette que sur les photographies aériennes.

La donnée LIDAR permet également d'appréhender des zones surélevées dans les marais. Par exemple à Saint-Jean d'angle, une zone située en contrebas du lieu dit « Les Fours » fait l'objet d'un questionnement (ancienne zone de dépôt de lest ? ancien moulin ? )



Figure 9 : Zone surélevée au pied du lieu dit les Fours (St Jean d'angle)

Autre exemple, à 300 mètres au sud de l'église de La Gripperie Saint-Symphorien, le LIDAR permet de mettre en évidence ces éléments passés inaperçus sur la photographie aérienne, du fait de l'importance des formations boisées dans ce secteur :

- une ancienne carrière entaille la falaise sur près de 150 mètres (flèche de droite sur la figure

- 9 )
- une zone de forme allongée, en dépression entourée par des surélévations mériterait une investigation de terrain (flèche de gauche sur la figure 9)



Figure 10 : LIDAR sur le secteur de la Gripperie Saint-Symphorien

Ces éléments sont ici présentés uniquement à titre illustratif des possibilités d'investigations offertes par le LIDAR.

**Autre exemple de traitements réalisés sur ces données LIDAR :**



Figure 11 : carte des altitudes LIDAR (Secteur de Saint-Jean d'Angle)

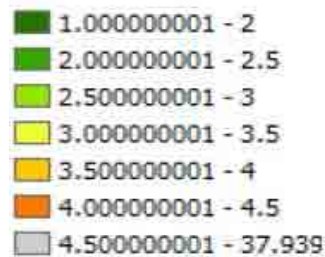
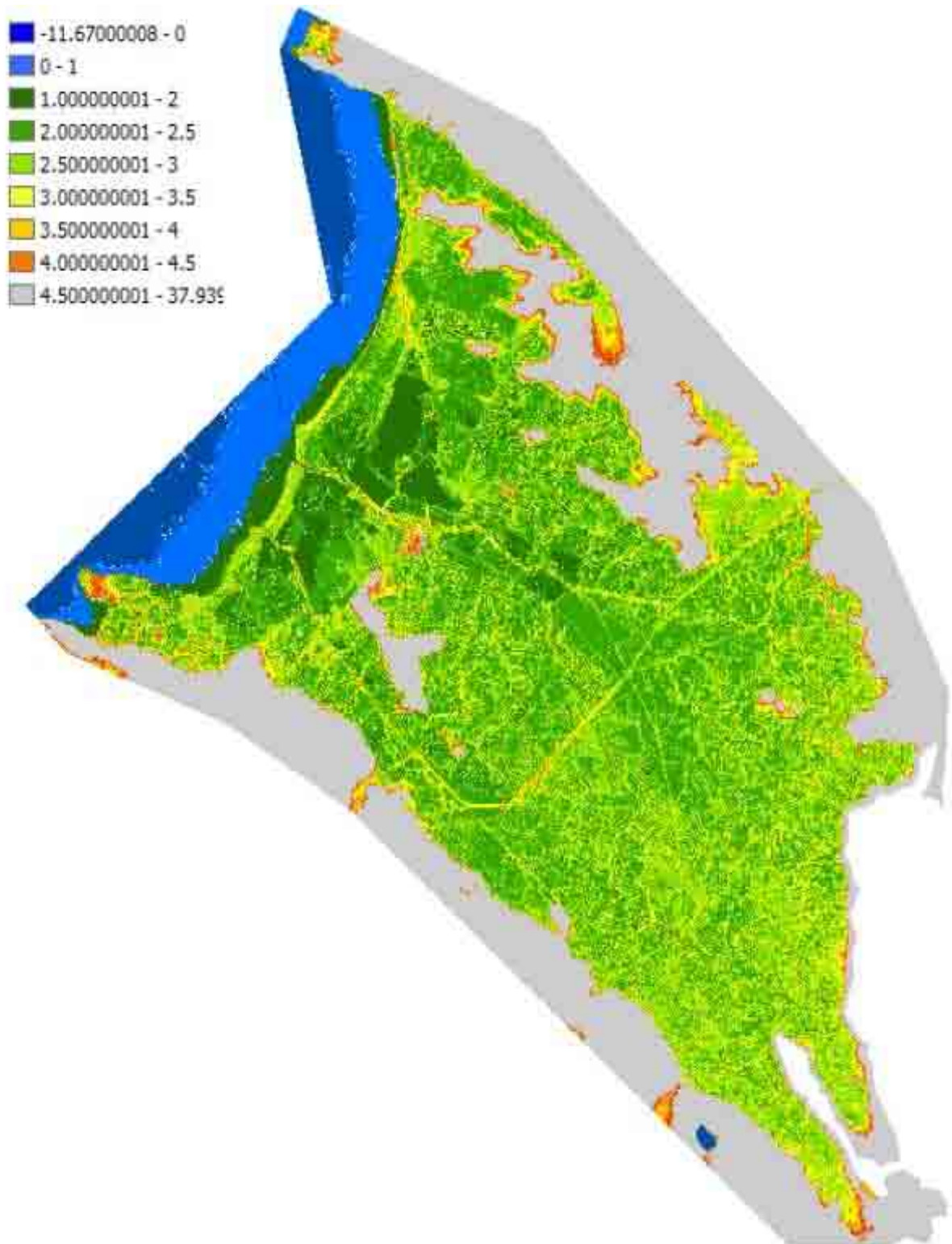


Figure 12 : Légende de la Figure 9 : valeur des altitudes en mètre

A partir des valeurs numériques de chaque pixel de l'image, un traitement de classification en altitude a été réalisé. Il permet de représenter les parties plus ou moins élevées du marais. Localement, cela permet d'interpréter le paysage actuel, de mieux le comprendre et ensuite d'essayer de retracer son processus de constitution.

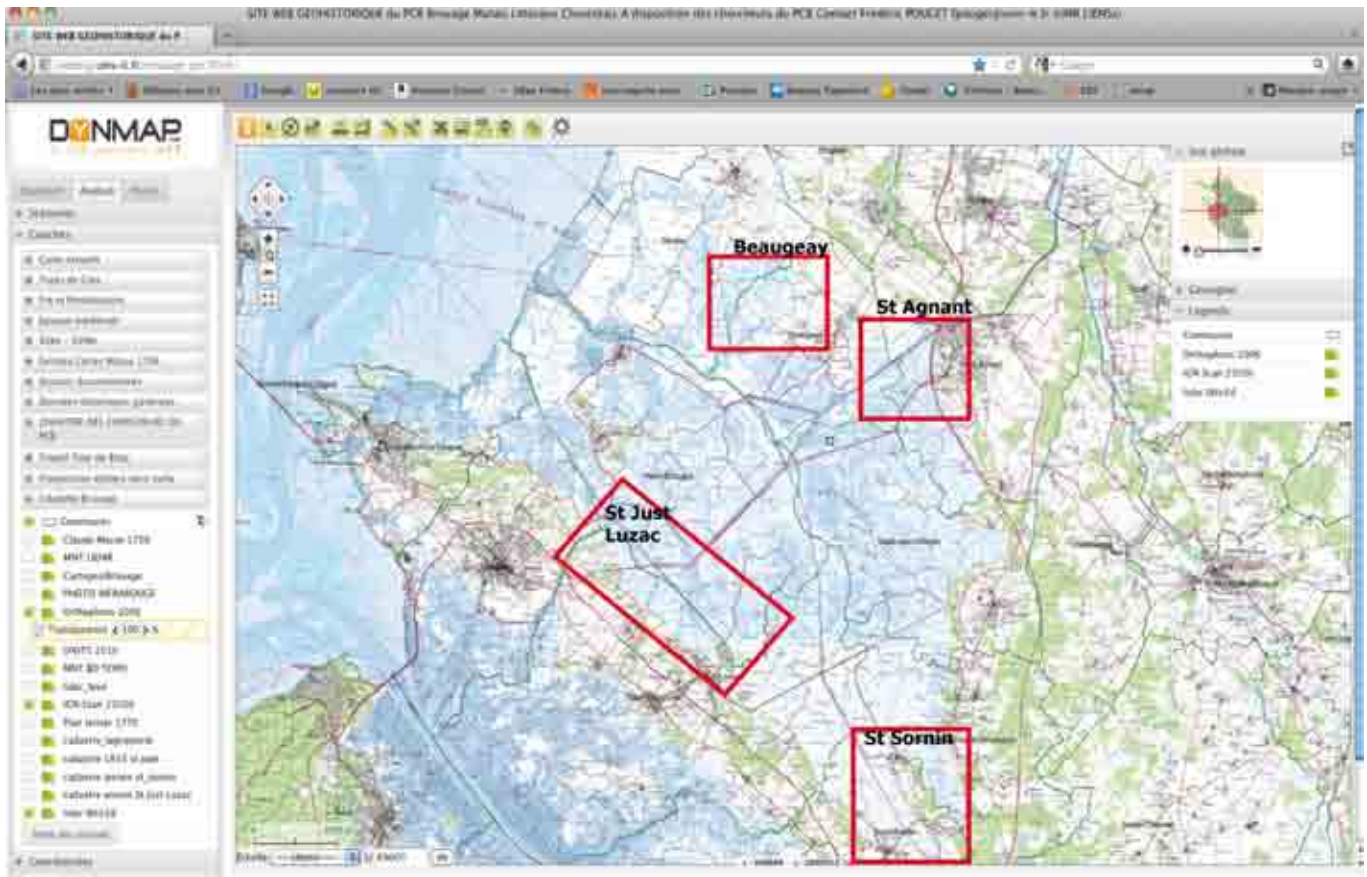
Par contre, une autre échelle d'analyse se révèle particulièrement prometteuse : la même carte sur l'intégralité de l'ancien golfe de Brouage permet en effet de mettre en évidence des différences d'altitudes notables entre les différents secteurs.

Figure 13 : Carte des Altitudes NGF du Marais de Brouage (d'après LIDAR 2010)



Cette carte inédite permet de mettre en évidence des différences importantes entre les secteurs situés en fond du golfe (Saint-Sornin, Saint-Agnant par exemple) et les secteurs plus proche de la côte actuelle (Beaugeay, Saint-Just-Luzac). Nous poursuivrons plus en avant cette étude en 2013.

Voici toutefois quelques illustrations à titre d'exemple qui correspondent à quatre secteurs du marais de Brouage : les communes de Beaugeay, Saint-Agnant, Saint-Just-Luzac et Saint Sornin.



Une simple comparaison visuelle des deux premiers secteurs (Beaugeay et Saint-Just-Luzac : dominante vertes = basses valeurs) par rapport aux deux derniers (Saint-Sornin et Saint-Agnant : dominantes jaunes : altitudes plus hautes) permet de voir des différences perceptibles dans les couleurs. Les marais de fond de golfe sont indéniablement plus élevés que ceux situés plus en aval. Nous réserverons les conclusions de cette pré-étude pour l'année à venir car ces données, très riches, précises et inédites nécessitent une poursuite des traitements et une réflexion plus approfondie.

### Conclusion

Pour l'année 2013 nous proposons la poursuite des travaux d'alimentation et d'exploitation du « WebSIG » ainsi qu'un travail plus approfondi avec les données LIDAR, en effectuant également des croisements avec les autres données disponibles.

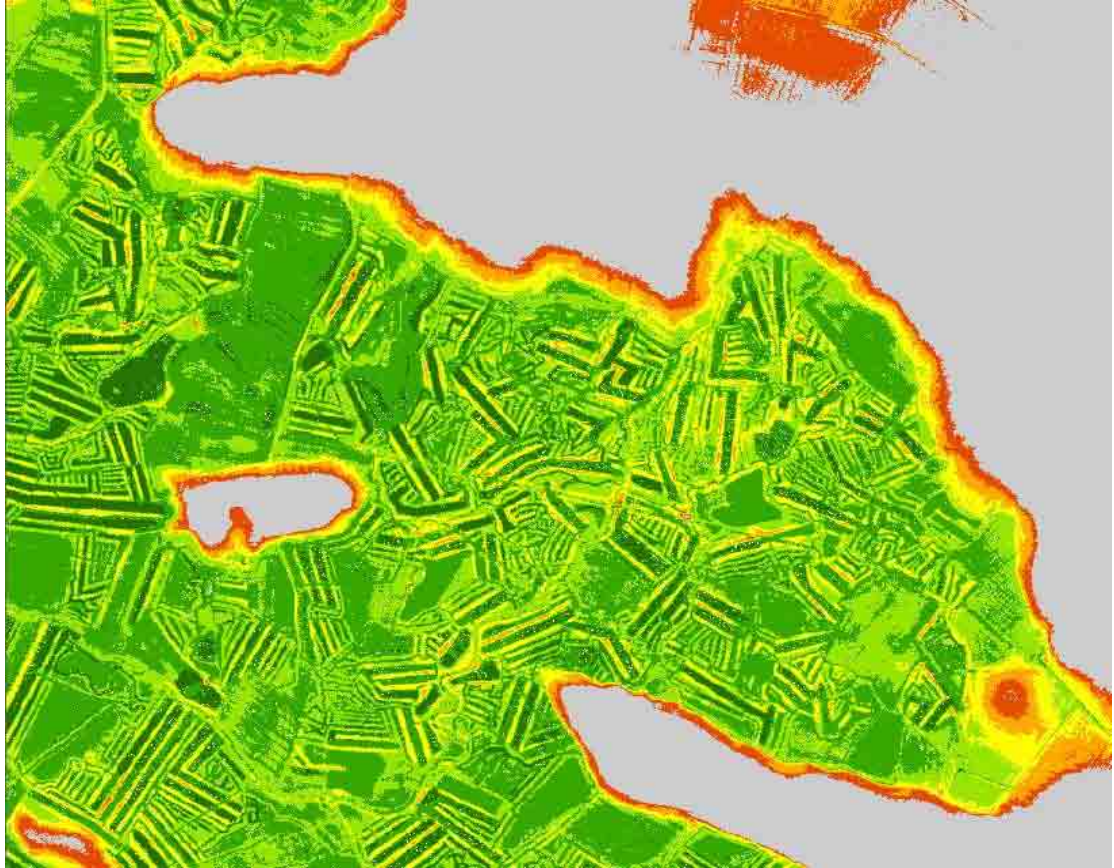


Figure 14 : Altitudes LIDAR sur le secteur de Beaugeay



Figure 15 : Altitudes LIDAR sur le secteur de Saint-Just-Luzac



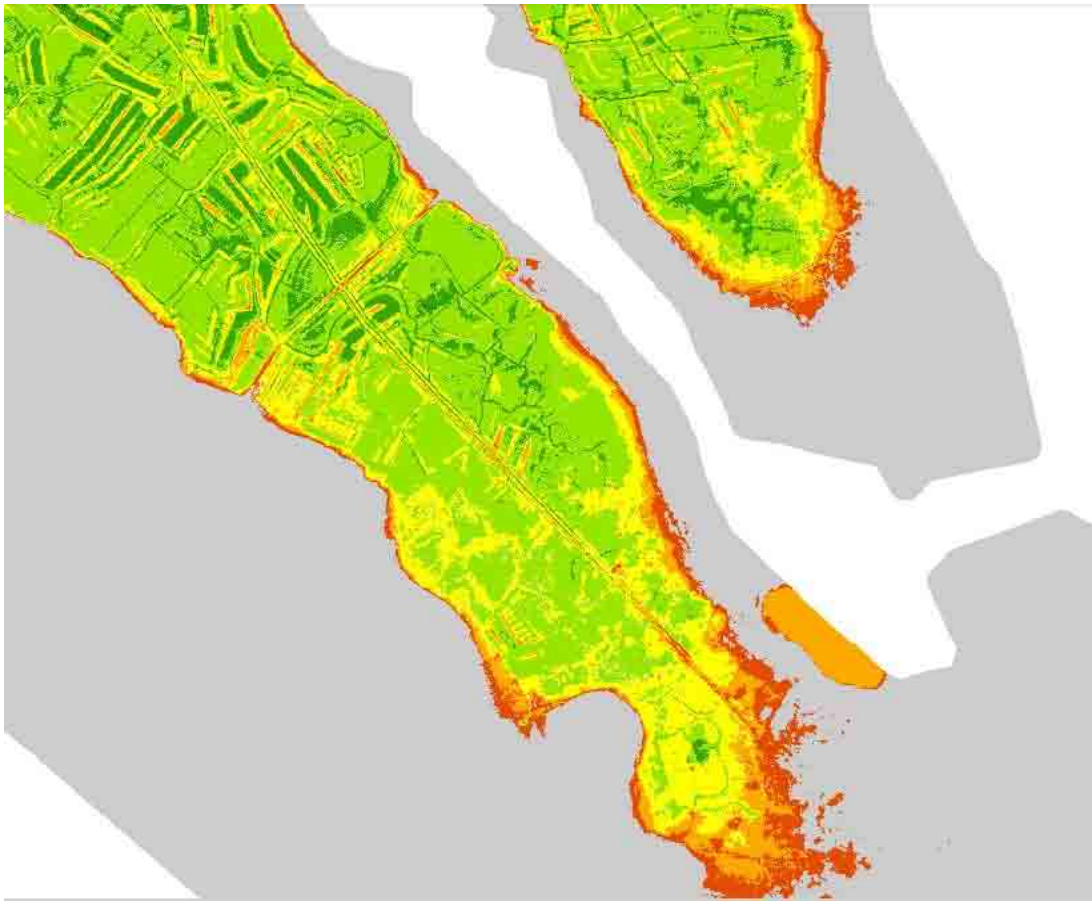


Figure 16 : Altitude IIDAR sur le secteur de Saint-Sornin

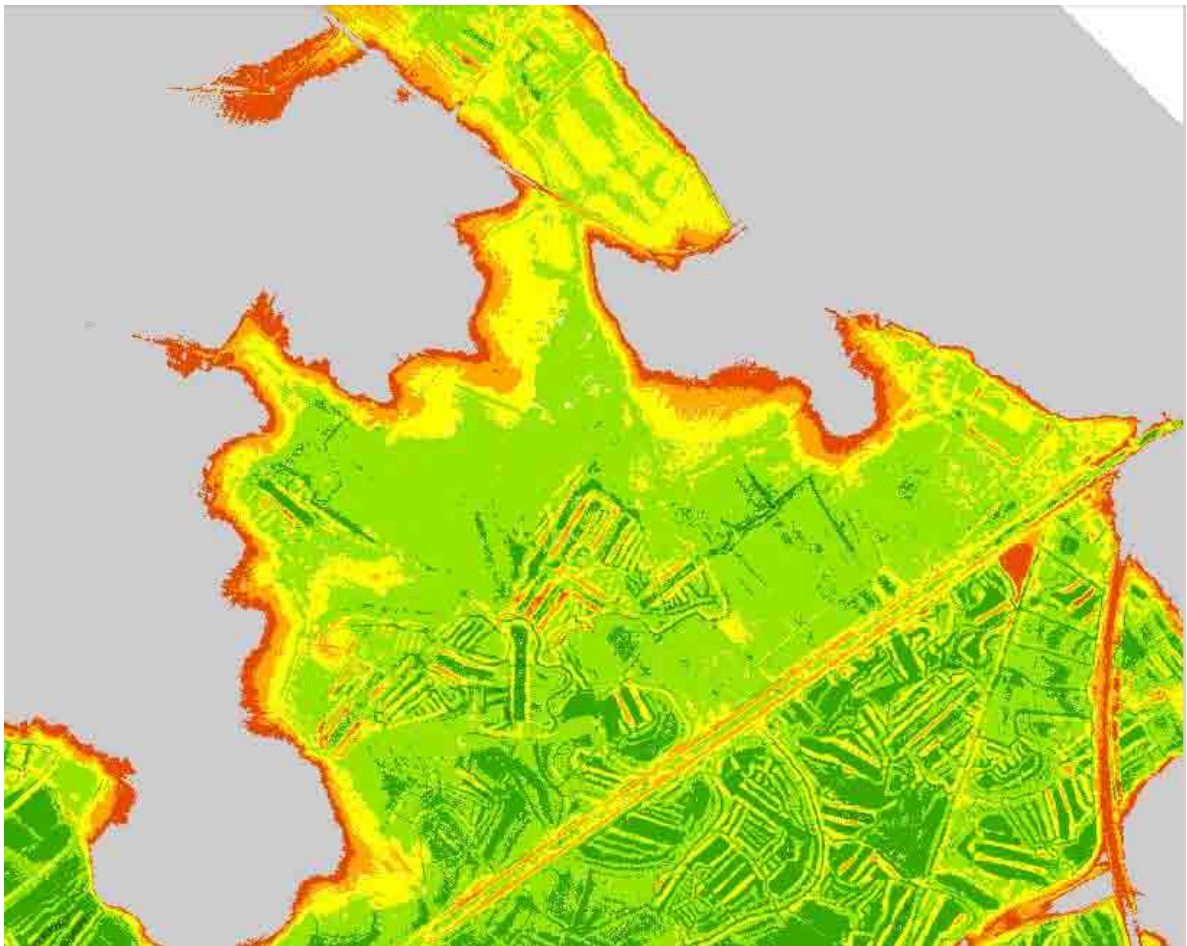
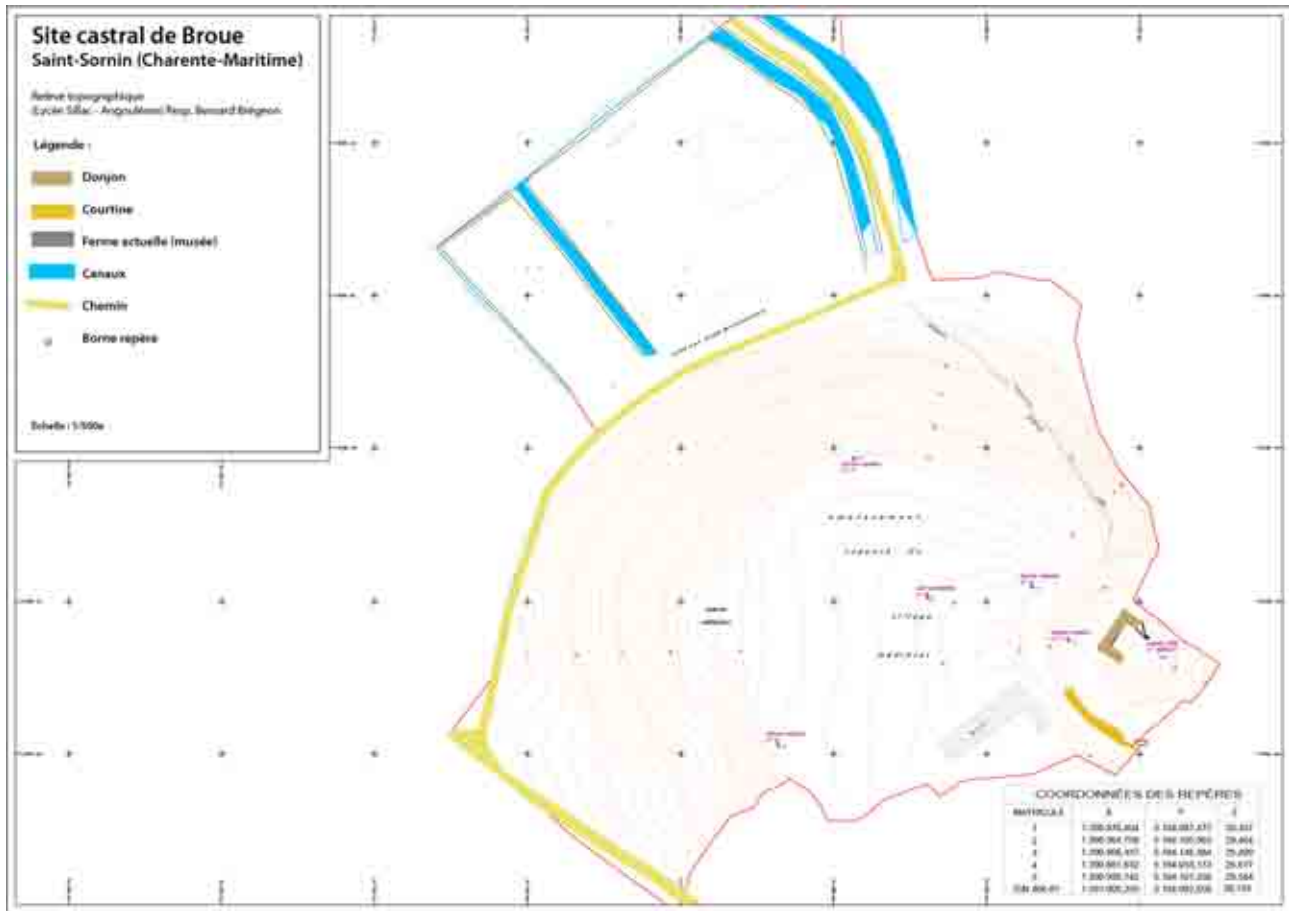


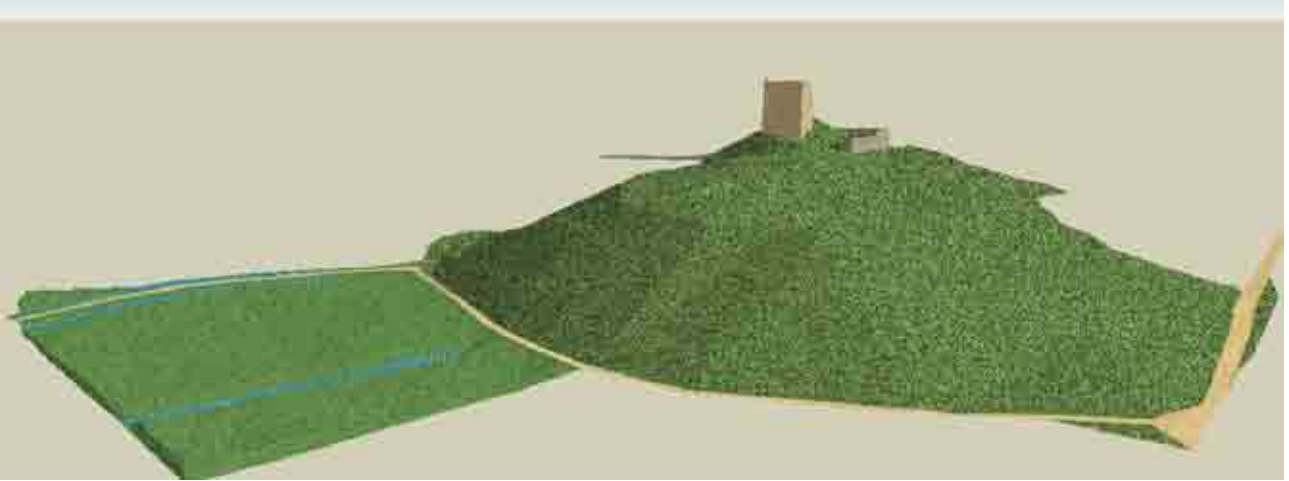
Figure 17 : Altitudes LIDAR sur le secteur de Saint-Agnant





Pour exemple, le relevé sert actuellement de base de travail pour y superposer le résultat des prospections géophysiques et de mettre en évidence l'implantation des bâtiments situés dans la « basse-cour » par rapport à la topographie des lieux (courbes de niveaux, rupture de pente). Un essai de modélisation a été réalisé par l'équipe de topographie sur un logiciel libre : sketchup (voir illustrations jointes).





## **b - Présentation des opérations menées en 2012 à Broue (Saint-Sornin) par Vivien Mathé et Adrien Camus**

L'objectif des prospections géophysiques menées à Broue en 2012 était de compléter les résultats obtenus en 2011 (Camus et Mathé, 2011a) lors d'une première campagne destinée à découvrir et/ou à renseigner les aménagements médiévaux localisés dans le voisinage de la tour. Cet édifice datant du XII<sup>ème</sup> siècle, ce qui en fait vraisemblablement l'un des donjons les plus anciens de France, se dresse sur un promontoire s'avancé sur environ 2 km au sein du marais de Brouage. Ce site n'a fait l'objet jusqu'à présent que de très peu d'investigations archéologiques, et aucune cartographie complète n'existe pour le moment. Les travaux menés en 2011, notamment par le biais d'un stage collectif de formation pour les étudiants de 3<sup>ème</sup> année de Licence "Terre et Environnement" de l'Université de La Rochelle, avaient vu la mise en œuvre de différentes méthodes géophysiques (prospection électromagnétique, magnétique et électrique) et géotechniques (pénétrométrie dynamique). Des résultats intéressants avaient ainsi été mis en avant, s'intéressant à deux aspects de l'environnement immédiat de l'édifice :

Les différentes méthodes géophysiques mises en œuvre avaient permis de montrer qu'il existe au niveau de la plate-forme au pied du donjon et autour de la Maison de Broue (Pôle Nature du Conseil Général de Charente-Maritime) des vestiges de constructions pouvant correspondre aux phases d'occupations contemporaines, postérieures, voir même antérieures aux vestiges actuellement visibles.

Le couplage de prospections électromagnétiques et de nombreux essais réalisés avec un pénétromètre dynamique au pied de l'éperon en bordure de la zone humide avait permis de repérer une potentielle zone "portuaire".

Dans le cadre de l'étude menée entre juin 2012 et novembre 2012, les investigations se sont intéressées à deux volets :

- La caractérisation précise des maçonneries détectées en 2011 sur l'éperon et l'évaluation de leur profondeur d'enfouissement par le biais de prospections électriques à trois profondeurs d'investigation (0.5 m, 1 m et 2 m), méthodologie déjà mise en œuvre par notre équipe sur des sites castraux de différentes époques (par exemple : Rossignol *et al.*, 2006 ; Druetz et Mathé, 2009 ; Camus *et al.*, 2011 ; Camus et Mathé, 2011b ; 2011c ; 2012a).
- La vérification de la nature d'une anomalie de conductivité électrique repérée en 2011 en bordure du marais, en aplomb de la tour, au nord de celle-ci, au moyen d'essais de pénétrométrie dynamique et de nouvelles prospections électromagnétiques ; une démarche similaire a déjà été mise en œuvre par notre équipe dans des contextes littoraux (par exemple : Camus et Mathé, 2010) ou fluviaux (par exemple : Camus et Mathé, 2012b).

### **Bilan des prospections géophysiques**

Sur le promontoire, les prospections électriques mettent en évidence et précisent les contours de nombreuses zones à fort potentiel archéologique (Fig. 1 à 3). Elles ont permis d'affiner les interprétations réalisées suite aux prospections de 2011. Ainsi, il ne semble faire aucun doute que les anomalies résistantes B à F correspondent à des ensembles de constructions. Ces grands ensembles sont particulièrement bien mis en évidence par la carte obtenue avec la plus grande profondeur d'investigation (Fig. 1, gauche). On constate que les connexions entre C et D, mais surtout entre D et F sont très étroites, ce qui pourrait indiquer des passages étroits d'une entité défensive vers une autre, les rendant plus faciles à défendre. La carte obtenue avec une profondeur d'investigation de 0,5 m (Fig. 2, droite) montre les détails de certains bâtiments (par exemple D2) ou précise le contour d'autres structures maçonnées (par exemple F1 et F2) grâce à la meilleure résolution spatiale de cette acquisition (4 mesures / m<sup>2</sup> contre 1 seule pour les deux autres profondeurs d'investigation). Cette carte fournie des détails précieux en vue d'une éventuelle fouille archéologique. D'autre part, les mesures indiquent que les vestiges sont extrêmement proches de la surface. La géométrie des anomalies montrent que l'état de conservation à proximité de la surface

est médiocre mais que les fondations semblent encore en place. Il semblerait qu'il subsiste par endroit une stratigraphie supérieure à 1 m d'épaisseur.

Au pied de la tour, 18 essais pénétrométriques ont été réalisés afin de savoir si la limite de conductivité mise en évidence en 2011 était en relation avec une construction. Cinq essais groupés indiquent une zone caractérisée par la présence d'un matériau très dur à une profondeur de l'ordre d'une cinquantaine de centimètres (Fig. 4). Cet endroit se situe le long de la bordure nord-ouest de la zone conductrice repérée en prospection électromagnétique. Elle présente une orientation SW-NE et possède une largeur de l'ordre de 3 m à 4 m. L'extrémité nord-est de cette structure est relativement bien contrainte et la structure est détectée sur une dizaine de mètres de long ; en revanche son extrémité sud-ouest n'a pas été mise en évidence. Il s'agit vraisemblablement d'une structure en calcaire résultant d'un aménagement anthropique. S'agit-il d'un aménagement anthropique assimilable à un quai ou à une zone de déchargement ? La forme plutôt rectangulaire tend à privilégier la première hypothèse. Nous serions donc en présence d'une structure séparant une zone sableuse au nord-ouest (la structure pouvant aussi avoir pour fonction de retenir la masse sableuse) de la zone conductrice au sud est. Cette dernière a vraisemblablement été comblée ultérieurement par des matériaux plus fins (argiles), au sein desquels du sable reste néanmoins présent (variabilité du signal de résistance mécanique), apporté par l'érosion du versant (et éventuellement par l'écoulement des matériaux situés au nord-ouest, de l'autre côté de la structure).

### Perspectives pour 2013

Les perspectives de recherches via les méthodes géophysiques pour 2013 s'organisent selon deux axes qui avaient déjà été envisagés l'an dernier mais sans pouvoir être réalisés en raison de l'inondation des sites concernés durant tout le printemps 2012.

1. Au lieu-dit « la prise du port » sur la commune de Saint-Jean-d'Angle, nous tenterons de retrouver les structures portuaires en recherchant les zones de délestage de pierres, notamment celles qui présentent des propriétés magnétiques. Des amas de pierres de lest ont en effet été observés sur cette zone par E. Normand à un endroit dans le marais où une carte de C. Masse mentionne la présence peu banale sur ces zones basses d'un moulin à vent. Ces prospections magnétiques seront complétées de prospections électromagnétiques visant à retrouver la position de l'ancien réseau naturel de drainage (paléochenaux) et d'éventuels zones empierrées (constructions, quais, etc.).

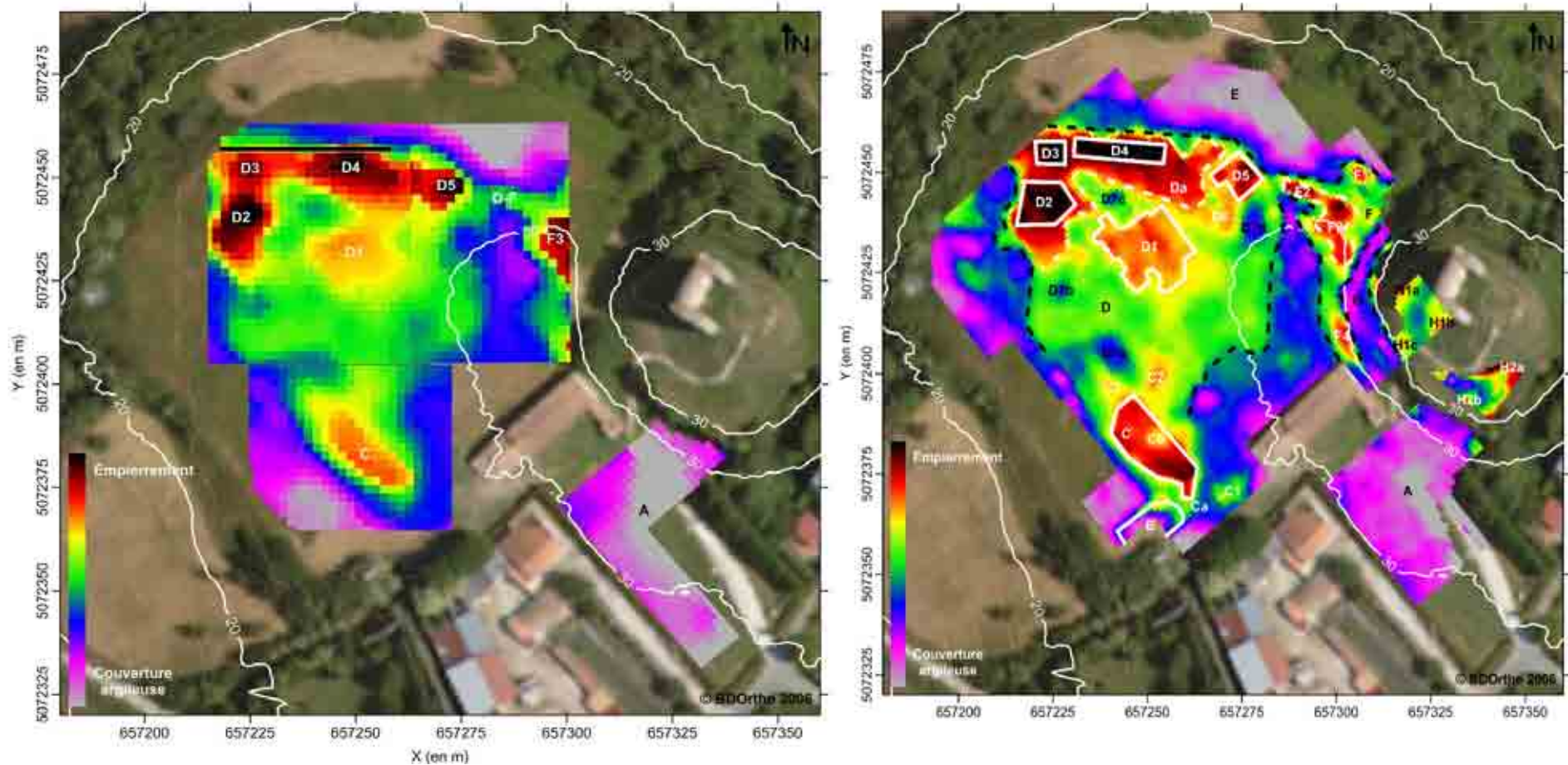
2. L'accent sera également mis en 2012 sur l'étude d'une cabane de marais aujourd'hui disparue. On en recense actuellement au moins une dizaine mais il en existait certainement beaucoup plus (inventaire réalisé par E. Normand). Le site de Saint-James fera l'objet d'un travail de recherche au printemps. Un ensemble de prospections magnétiques, électriques et électromagnétiques sera réalisée pour obtenir une cartographie non seulement des bâtiments mais également de leur environnement. Des fouilles sont ensuite envisagées dans le but de déterminer le rôle de cette construction (habitat temporaire ou bâtiment de service ?). En fonction de l'avancement de ce volet, des investigations complémentaires basées sur la mesure de paramètres magnétiques pourraient être menées afin de mieux comprendre l'évolution de ces sols jeunes sous l'effet des contraintes anthropiques.

### Bibliographie

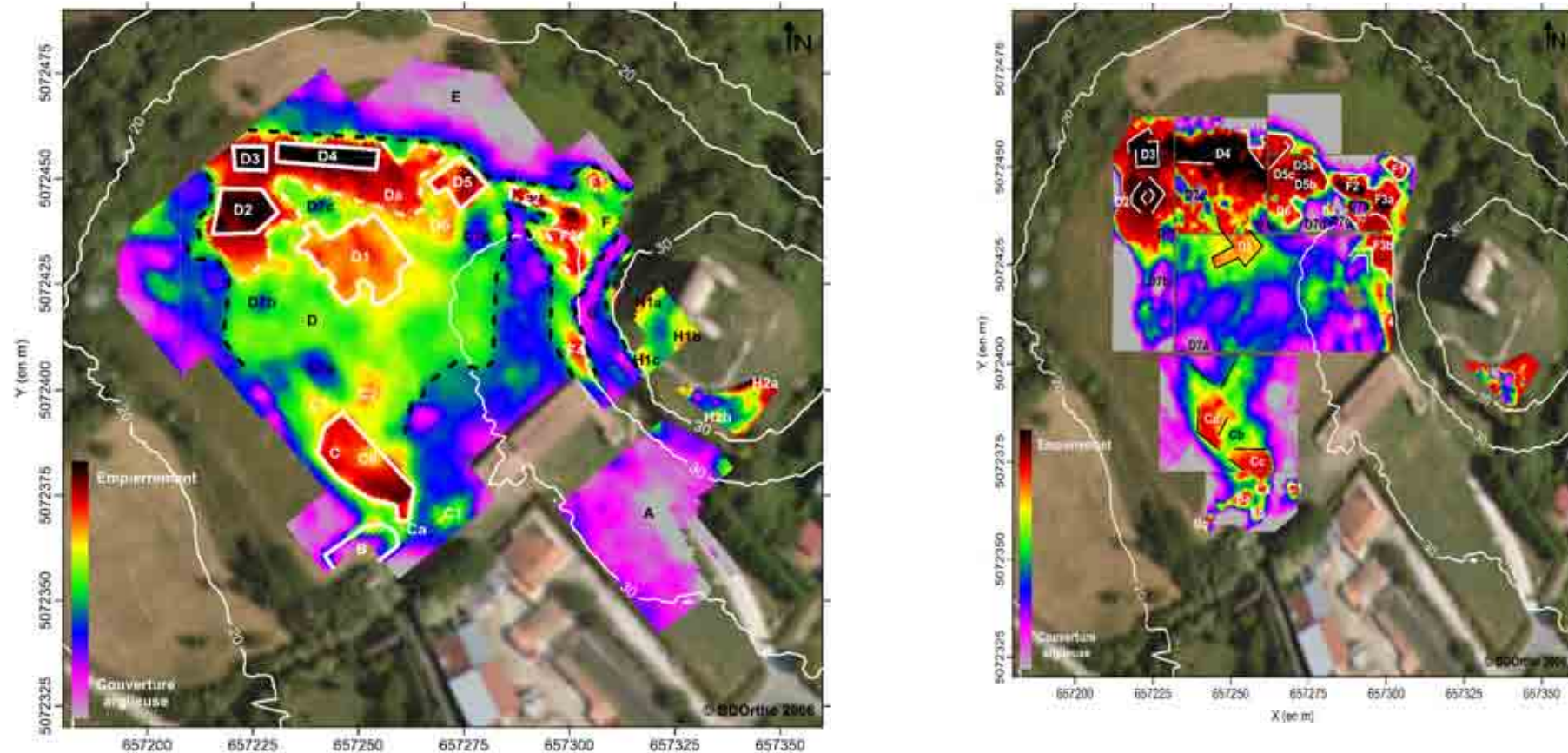
- Camus A. & Mathé V., 2010. *Prospections électromagnétiques sur le site archéologique de Brouage (commune de Hiers-Brouage, Charente-Maritime)*. SRA Poitou-Charentes. 48 p + Annexes.
- Camus A. & Mathé V., 2011a. *Prospections géophysiques autour de la Tour de Broue (commune de Saint-Sornin, Charente-Maritime)*. SRA Poitou-Charentes. 48 p.
- Camus A. & Mathé V., 2011b. *Prospections géophysiques sur le site du Castrum de Rochemeaux (Charroux, Vienne)*. SRA Poitou-Charentes. 26 p.
- Camus A. & Mathé V., 2011c. *Prospections géophysiques du site archéologique de la maison-forte de Tampouy (commune du Frêche, Landes)*. SRA Aquitaine. 31 p.

- Camus A., Mathé V. & Gautriaud G., 2011. *Prospections géophysiques sur le site du Château de La Force (Dordogne)*. SRA Aquitaine. 31 p.
- Camus A. & Mathé V., 2012a. *Prospections géophysiques sur le site du Château de Chalais (Charente)*. SRA Poitou-Charentes. 39 p.
- Camus A. & Mathé V., 2012b. *Prospections géophysiques sur le site de la vallée de la Guigne (Vieux, Calvados)*. SRA Basse-Normandie. 37 p.
- Druez M. & Mathé V., 2009. *Cartographies électriques et électromagnétiques des abords et de l'intérieur du Château de Fargues (Fargues de Langon, Gironde)*. SRA Aquitaine. 27 p.
- Rosignol L., Druez M., Mathé V. & Montigny A., 2006. *Cartographie électrique de la terrasse et de la cour du Château de Villebois-Lavalette (Charente)*. SRA Poitou-Charentes. 18 p.

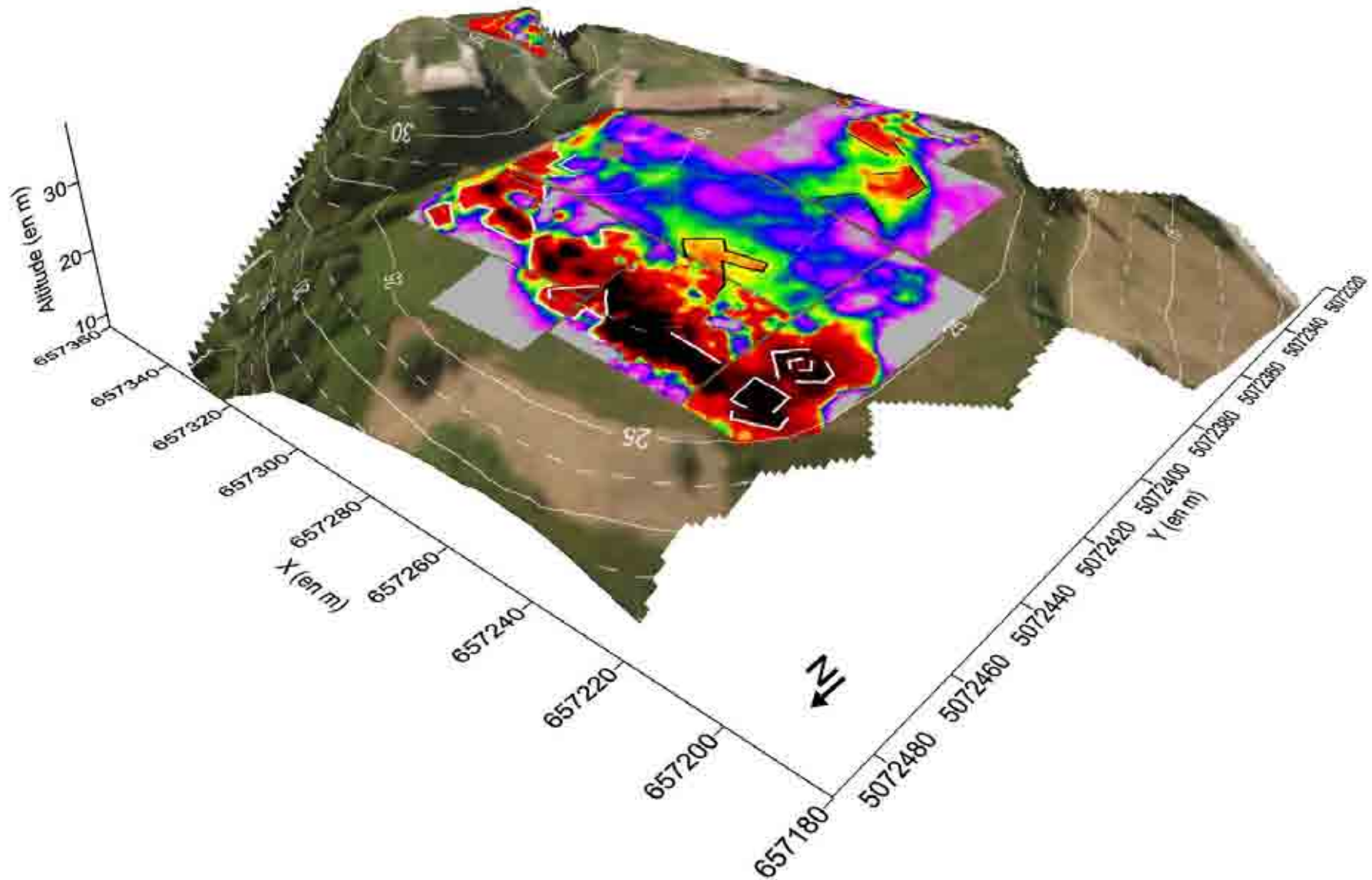




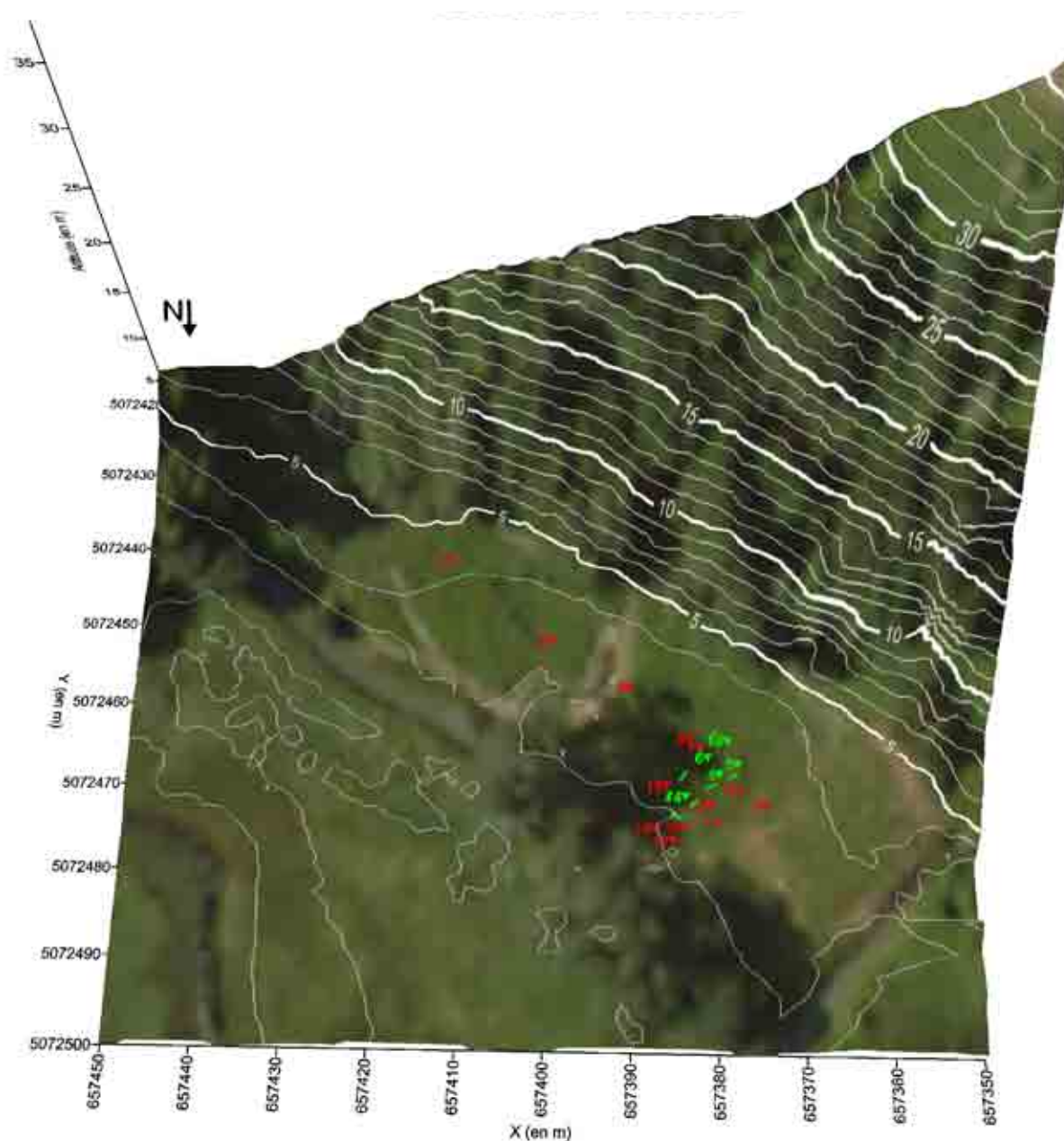
**Figure 1 :** Interprétation des cartes de résistivité obtenues pour des profondeurs d’investigation de 2 m (à gauche) et de 1 m (à droite). Coordonnées UTM30 WGS84. Fond orthophotographique extrait de la BDOrtho 2006 de l’IGN (©IGN). Les principales anomalies sont repérées par des lettres (cf. rapport en annexe).



**Figure 2 :** Interprétation des cartes de résistivité obtenues pour des profondeurs d’investigation de 1 m (à gauche) et de 0,5 m (à droite). Coordonnées UTM30 WGS84. Fond orthophotographique extrait de la BDOrtho 2006 de l’IGN (©IGN). Les principales anomalies sont repérées par des lettres (cf. rapport en annexe).



**Figure 3 :** Variations de la conductivité électrique apparente (0,5 m) représentées sur un fond orthophotographique extrait de la BDOrtho 2006 (©IGN) mis en relief grâce aux données altimétriques relevées par les élèves du lycée de Sillac (encadrement B. Brejeon). Coordonnées UTM30 WGS84.

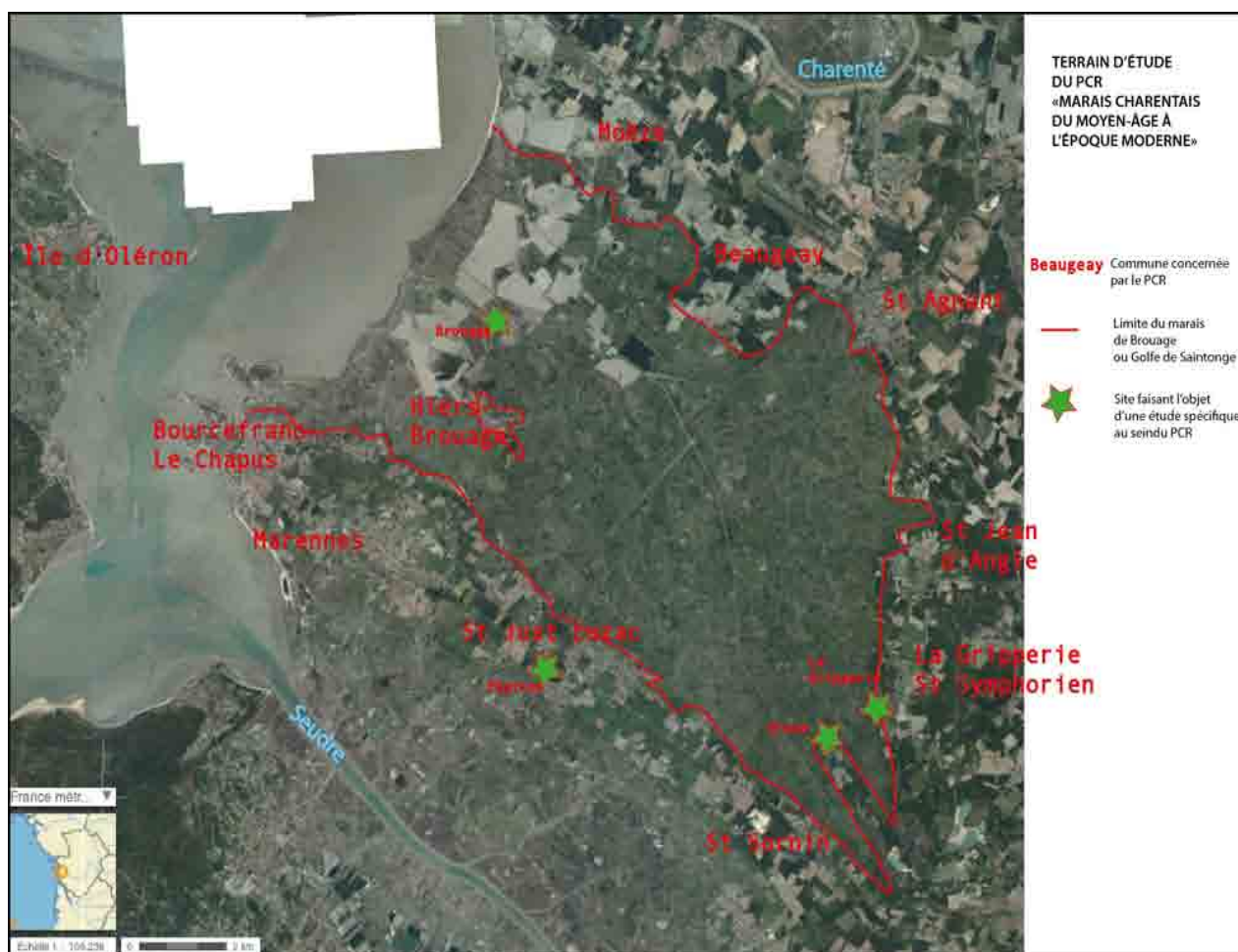


**Figure 4 :** Interprétation des essais pénétrométriques réalisés avec un Panda 2 sur le Secteur 2 autour de la Tour de Broue (Saint-Sornin, Charente-Maritime). Fond orthophotographique (source : IGN) issu de la BDOrtho 2006. Données altimétriques Lidar (en blanc) fournies par le Conseil Général de la Charente-Maritime (EPTB Fleuve Charente). Coordonnées UTM30 WGS84. Triangles verts : arrêt sur matériau dur à une altitude comprise entre +2.75 m NGF et +3 m NGF. Triangles rouges : absence de refus.

#### 4 – La base de données bibliographiques

La collecte des références bibliographiques concernant les thématiques abordées par le PCR se poursuit. Il a été décidé lors d'une réunion plénière que cette bibliographie sera intégrée sur un site internet de bases de données qui pourra ainsi être accessible aux membres du PCR. Ces derniers pourront à leur guise remplir un tableau sur <https://docs.google.com> avec un format excel qui permet de classer les données enregistrées. A ce jour 90 références ont été intégrées dans cette base dont la première version a été présentée dans le dernier rapport 2011.

#### *B – Les contributions par équipe*



**Localisation des sites ayant fait l'objet d'une étude au sein du PCR**

## *Equipe Histoire*

**1 – Le marais de Brouage, paysages, pratiques agraires et ressources au Moyen-Âge - État des problématiques en cours et bilan provisoire des recherches 2013 -**  
par Didier Delhoume (coordinateur) avec la collaboration de Guillaume Leget et Sébastien Périssé.

Nous avons expliqué, dans le rapport 2011 du PCR, l'un des parti-pris adopté très vite dans la genèse du projet de recherche a été de s'appuyer sur l'apport des sources écrites, dans le cadre chrono-thématique défini pour mettre en oeuvre les investigations. Le dossier présenté en 2011 représentait le résultat du travail commun d'une équipe d'une dizaine de chercheurs, professionnels ou bénévoles, médiévistes et modernistes.

En 2012, à partir des pistes et fonds documentaires identifiés au cours de l'année précédente, il a été procédé à une réorganisation des trois thèmes de réflexion initialement défini (pour mémoire : "structures d'encadrement laïques et ecclésiastiques", "évolution des formes de peuplement et d'occupation des sols" et "formes & degrés d'intégration de la région dans les dynamiques d'échanges de l'Ouest atlantique"). Le nécessaire resserrement des problématiques a impliqué une organisation de travail différente, structurée autour de deux thématiques distinctes : d'une part, le paysage, les pratiques agraires et les ressources au Moyen-Âge, d'autre part les questions d'intégration et d'échanges économiques de la fin du Moyen-Âge à la période moderne. C'est le bilan des recherches relatif à la première de ces thématiques que nous présentons ici. Ce bilan est issu, pour l'essentiel, des recherches réalisées en 2012 par Guillaume LEGET et Didier DELHOUME (la seconde thématique ayant été prise en charge par Sébastien PERISSE et les historiens modernistes membres de l'équipe).

Au vu de l'ampleur du champ d'investigation et la masse de documentation repérée - dont l'exploitation est encore en cours - il a été choisi de ne présenter ici qu'un corpus réactualisé et sélectif des documents jugés les plus riches sur le plan de l'information archéologique (corpus donné en annexe), dont les principaux apports pour le PCR sont présentés dans les lignes ci-dessous (3e partie). Nous rappelons préalablement, en deuxième partie, les données engrangées en 2011 quant aux structures d'encadrement médiévales du territoire concerné par le PCR.

## **I – ÉTAT DES SOURCES CONSULTÉES**

Le recensement des sources médiévales les plus anciennes a été initié dès le début de l'année 2011. à cette occasion, il a pu être établi que les **fonds documentaires** étaient assez peu nombreux, mais riches d'informations.

Une bonne partie des investigations de 2011 a ainsi concerné le **fonds de l'abbaye bénédictine de la Trinité de Vendôme**, fondée en 1032 par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et son épouse Agnès de Poitiers, et richement dotée de biens issus du patrimoine comtal, situés notamment dans la partie de Saintonge qui nous intéresse. Les circonstances de cette fondation sont explicitées, dans les années 1120-1130, par Gautier de Compiègne <sup>5</sup>. Cet établissement monastique bénéficiera, pour son développement, du soutien durable des comtes d'Anjou et des comtes de Poitiers <sup>6</sup>. Ce fonds est composé d'une part du cartulaire

5 Voir MARCHEGAY (Paul) & SALMON (André). - *Chroniques d'Anjou*. Paris, 1856, vol. 1, p.131

6 METAIS (abbé Ch.). - *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. XXII, Paris – Saintes, 1893, p.2-3.

(édité <sup>7</sup>), d'autre part du fonds ancien déposé aux Archives Départementales du Loir-et-Cher <sup>8</sup>. Les actes les plus anciens (**milieu XI<sup>e</sup> siècle**) consignés dans le cartulaire sont d'un intérêt de premier plan pour l'étude du territoire et la compréhension des évolutions, sur le long terme, de son occupation par les hommes. La plus grande partie du cartulaire de l'abbaye bénédictine de la Trinité de Vendôme a été exploité en 2011, mais il reste quelques documents des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles à intégrer dans notre corpus et à exploiter au cours de l'année 2013.

Ce sera également le cas d'un certain nombre de chartes consignées dans le **cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Saintes** <sup>9</sup> qui n'a été que ponctuellement exploité en 2011.

L'essentiel des investigations réalisées en 2012 a en fait porté sur les sources les plus anciennes (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) relatives au **prieuré casadéen de Sainte-Gemme**, fondé vers 1075 par le comte de Poitiers. Le fonds d'archives ayant disparu pour sa plus grande partie, le travail a porté sur les éditions ou mentions de ces documents, données par les érudits BESLY (1647) et MASSIoud (1838) à partir de documents originaux dont la provenance n'est pas – dans la plupart des cas – clairement identifiée. BESLY semblent avoir pu consulter les originaux (aujourd'hui introuvables), mais les transcriptions qu'il en donne sont souvent fautives, ou au mieux très approximatives. Ce n'est qu'après avoir fait ce constat que nous avons décidé d'avoir recours à d'autres copies, réalisées dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle par Etienne BALUZE, historien dont le sérieux et la compétence sont connus. Les textes des chartes relatives à Sainte-Gemme ont été copiés par BALUZE dans deux registres, aujourd'hui déposés à la Bibliothèque nationale de France <sup>10</sup>.

Il est prévu que les investigations en 2013, dans le prolongement de celles de 2012, s'étendent à l'étude des documents casadéens permettant de renseigner les (assez nombreuses) "prévôtés" ecclésiastiques (voir chapitre suivant) installées sur le territoire du marais et dépendant de Sainte-Gemme ou de l'autre prieuré casadéen riverain, celui de **Trizay**. Devra également faire l'objet de reconnaissances documentaires le **prieuré de Pont l'Abbé** (commune de Pont l'Abbé d'Arnoult).

Par ailleurs, en 2013 ont eu lieu les premières investigations dans le fonds immense du **"chartrier de Thouars"**, conservé aux Archives Nationales <sup>11</sup>. Ce fonds - le plus important fonds d'archives privées (seigneuriales) conservé en France (140 mètres linéaires d'archives !) <sup>12</sup> concerne les très nombreuses propriétés de la famille des ducs de la Trémoille et de Thouars (disséminées à travers tout le royaume), dont la branche ducale de Rohan récupère par alliance, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le patrimoine de la famille de Parthenay-L'Archevêque, détentrice (entre autres) depuis le Moyen-Âge des seigneuries de Taillebourg et de Soubise en Saintonge. Nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux liasses concernant l'ensemble patrimonial de **Soubise**, repérées grâce au seul inventaire sommaire existant <sup>13</sup>,

7 Plusieurs fragments du cartulaire de l'abbaye étaient conservés à la *Bibliothèque Philipps* à Cheltenham (GB) ; ils ont été acquis en 1908 par la Bibliothèque Nationale (fragments enregistrés au département des manuscrits occidentaux sous les cotes nv. acq. Lat. 0940 & 1936) : voir OMONT (Henri). - *Catalogue des manuscrits latins et français de la Collection Philipps acquis en 1908 par la Bibliothèque nationale*, Paris, 1909, p. 70 et 43-44.

8 Une liasse de documents médiévaux et modernes [1180-1785], en particulier, relative au prieuré de Montierneuf (cote 23 H 163), est en cours de dépouillement systématique, par le biais des microfilms disponibles aux archives départementales de Charente-Maritime (2 Mi 40, R.1).

9 Voir GRASILLIER (Théodore). - *Cartulaires inédits de Saintonge*, Saintes, 1871.

10 Bibliothèque nationale de France, collection Baluze, registres 40 et 139.

11 Archives Nationales, 1 AP 1 à 2258

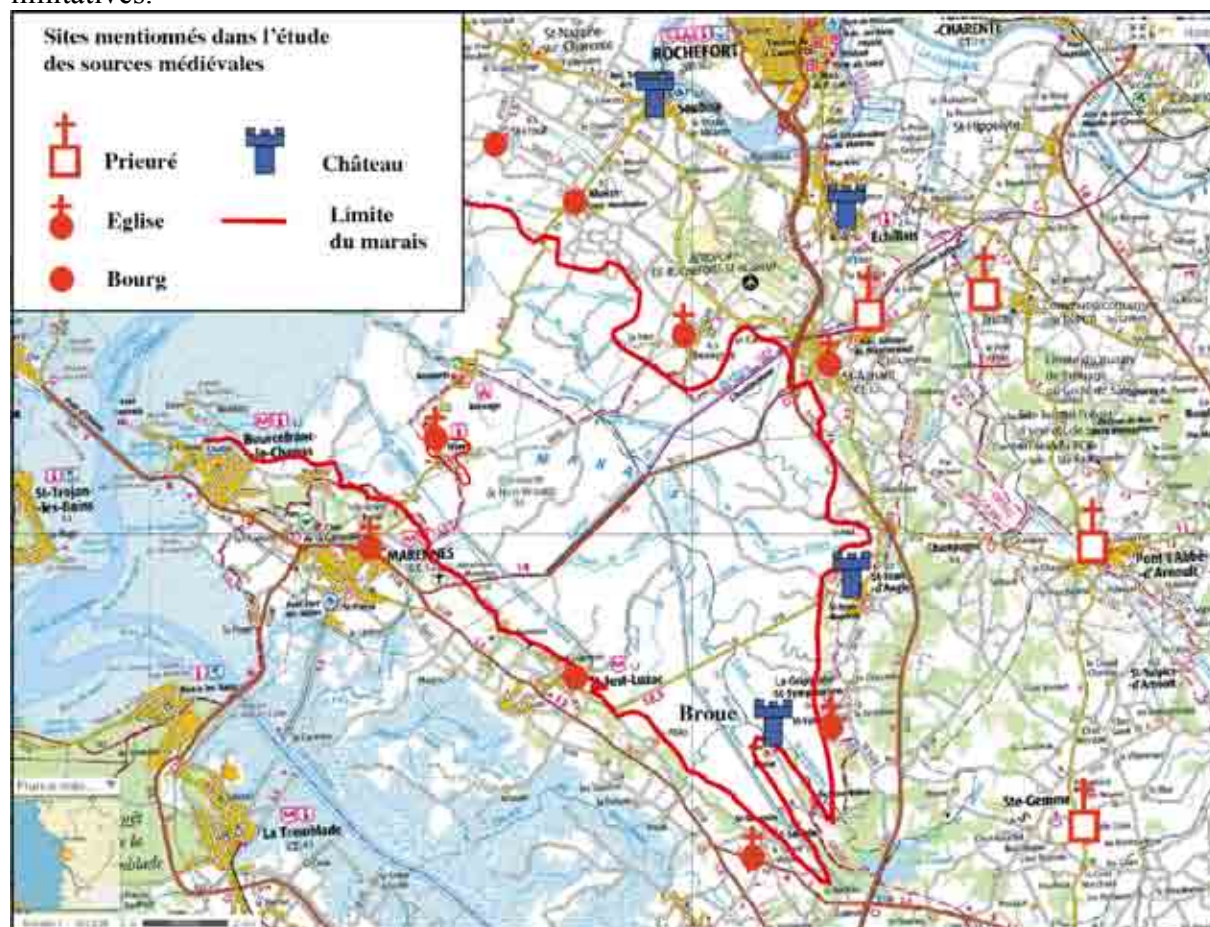
12 Sur l'histoire de ce fonds, voir un article récent : NOUGARET (Christine). - Le chartrier de Thouars aux Archives nationales : un parcours exemplaire (1792-1979). in *CONTAMINE (Philippe) & VISSIERE (Laurent) éd. - Défendre ses droits, construire sa mémoire : les chartiers seigneuriaux, XII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque international de Thouars, 8-10 juin 2006*. Genève, Droz, 2011, p.373-388.

13 SAMARAN (Ch.). - *Archives de la maison de la Trémoille (Chartiers de Thouars et de Serrant, Papiers Duchâtel)*, Paris, 1928, 376 p.

complété par les repérages complémentaires réalisés par Sébastien PERISSE dans le cadre de sa thèse de doctorat soutenue en 2011. 11 cotes relatives à Soubise ont ainsi été identifiées <sup>14</sup>, comportant des dizaines de documents datant, pour l'essentiel, des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles (avec cependant quelques documents du XIV<sup>e</sup> siècle). Sur ces 11 liasses, **7 ont été consultées** en 2012 : il s'agit, pour l'essentiel, de pièces relatives à divers contentieux judiciaires impliquant la famille des Parthenay-L'Archevêque. La liasse cotée **1 AP 2090** correspond néanmoins à un **livre terrier du XV<sup>e</sup> siècle**, cahier de 35 folios dans lequel ont été relevées toutes les déclarations des tenanciers des seigneurs de Soubise pour les cens dus en raison de la terre et seigneurie de Soubise. Ce document, riche d'informations très diverses sur l'organisation agraire des territoires concernés (paroisses de Soubise, Saint-Nazaire, Beaugeay, Saint-Froult et Saint-Martin), a été intégralement exploité dans le cadre des thématiques intéressant le PCR, et un **relevé des mentions** les plus intéressantes qui ont pu y être relevées est donné dans le corpus de document donné à la suite de cette contribution <sup>15</sup>.

En complément de ce relevé, nous livrons, en fin de corpus, de larges extraits du texte très riche (transcrit par Sébastien PERISSE) d'un document de **contentieux datant de 1508**, déposé aux archives départementales de la Vienne et concernant des **marais situés à Saint-Symphorien** <sup>16</sup>.

Précisons enfin que l'on compte également, en 2013, reprendre les données collectées à l'occasion du PCR *Conditions d'implantation des monastères dans les pays charentais au Moyen Âge. Étude de la géographie monastique en Charente et Charente-Maritime jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Archéologie, architecture et histoire*, programme de recherche mis en oeuvre à partir de 2001 sous la direction de Cécile TREFFORT (et dont les rapports sont disponibles au SRA Poitou-Charentes). Ces premières pistes de recherche ne sont évidemment pas limitatives.



14 A.N., cotes 1 AP 2086 à 2098.

15 Voir annexe 2, document n°15.

16 Voir annexe 2, document n°16.



## II – STRUCTURES D'ENCADREMENT LAÏQUES ET ECCLÉSIASTIQUES

[Le contenu de cette partie reprend celui du rapport 2011,  
à l'exception du chapitre II-1-4.: Des réseaux monastiques]

### II-1. Le maillage paroissial et les réseaux ecclésiastiques :

#### II-1-1. Un maillage en cours d'évolution au XI<sup>e</sup> siècle

En 1040 (date plancher fournie par la documentation écrite, en l'état actuel des recherches), le maillage des lieux de culte semble déjà resserré – il s'est notamment étendu aux espaces nouvellement gagnés sur les vieilles forêts publiques, comme on l'a vu plus haut. Le **statut canonique** des différents édifices semble néanmoins relativement indéfini.

Ainsi, dans la dotation attribuée en 1040 par le comte d'Anjou à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, nouvellement fondée<sup>17</sup>, on relève la mention vague, attachée à la donation d'une partie de la *forêt de Marennnes*, des « églises de cette forêt » (*ecclesias ejusdem foreste*), sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit ici de sièges de paroisses ou – plus probablement – de nouveaux et **modestes oratoires** construits dans les clairières de défrichement apparues dans cet espace forestier au cours des années ou décennies précédentes... Autre mention étayant cette proposition, celle relevée en 2012 et datée de 1096<sup>18</sup> d'une église dite "aux Salles" (*ad Salas*), près du Gua, église à laquelle n'est affecté aucun vocable, ce qui incline à penser que l'on est encore ici hors du cadre paroissial...

Dans le même temps, le vocable de Saint-Aignant constitue dans le même acte un identifiant fort du territoire, auquel a été rattaché le bois de même nom. Quelques années plus tard, le pape Clément II confirme à la même abbaye les possessions qui lui ont été données en Saintonge : figurent dans cet acte du 27 juin 1047 les *églises de Saint-Saturnin (Sornin) et Saint-Aignant*<sup>19</sup>. Seules ces deux églises sont mentionnées pour notre secteur d'étude, mais leur statut paroissial ne fait ici aucun doute, d'autant plus qu'à celles-ci sont attachés un domaine foncier propre (salines) et des droits et revenus particuliers (droits de pêche – *piscatio* – et coutumes).

Autour des années 1040-1050, une **hiérarchie** existe donc probablement au sein du tissu d'églises déjà en place sur le territoire.

#### II-1-2. Quid des origines ?

À cet égard, on doit évoquer la position éminente de **Marennnes**, en tant que chef-lieu d'archiprêtré (jusqu'à la Révolution)<sup>20</sup>. Plusieurs études ont en effet montré que la

17 Voir annexe 2, document n°1.

18 Voir annexe 2, document n°9.

19 Voir annexe 2, document n°3.

20 Nous livrons ici une analyse qui diverge de celle proposée par André DEBORD, qui émettait quant à lui l'hypothèse que l'implantation des archiprêtrés en Saintonge était tardive (début XI<sup>e</sup> siècle), dans la mesure où la majorité de ceux-ci « se sont fixés près d'un *castrum* ». Concernant notre secteur d'étude, cet auteur cite le cas de **Broue**, « où l'on trouve un archiprêtré dès 1078 », qui aurait été supplanté « dès 1150 » par celui de Corme-Royal (DEBORD (André). - *La société laïque dans les pays de la Charente, Xe-XIII<sup>e</sup> s.* Paris, 1984, p.87-88). Or, la mention d'un « archiprêtre de Broue » dans cette chartre extraite du cartulaire de la Trinité de Vendôme (voir METAIS, *op. cit.*, n°XXXIV, p.60-63) nous semble plus manifester une captation, par le comte de Poitiers, détenteur du *castrum*, des attributions ecclésiastiques du siège de Marennnes. Selon nous, ce dernier lieu est plus anciennement occupé ; le toponyme qui le désigne identifie d'ailleurs également tout le secteur forestier environnant. Fait peut-être révélateur, la transaction en question – par laquelle le comte de Poitiers abandonne les mauvaises coutumes imposées à l'abbaye de la Trinité – n'est pas conclue chez l'archiprêtre (à Broue), mais dans l'église Saint-Saturnin (Saint-Sornin), « *infra terram que vocatur Maritima* ». Quant à la création de l'archiprêtré de Corme-Royal, elle ne fait que compléter tardivement –

structuration des archiprêtrés renvoie à une **organisation primitive de la christianisation** des territoires, les sièges d'archiprêtrés modernes ayant très souvent constitué les chefs-lieux des grandes « proto-paroisses » primitives des Ve-VIIe siècles <sup>21</sup>. Le vocable *saint Pierre* attaché à l'église paroissiale de Marennes, ne contredit pas cette hypothèse. On constatera d'ailleurs que ce même vocable a été affecté aux églises de **Soubise** et de **Pont-l'Abbé**, toutes deux chefs-lieux des archiprêtrés encadrant, au nord et à l'est, le territoire littoral qui constitue notre objet d'étude... Sous toute réserve, on pourrait ainsi disposer de l'amorce d'un dispositif de christianisation mis en place, à la fin de l'Antiquité, à l'initiative des premiers évêques de Saintes. La situation géographique de ces trois pôles pourrait ainsi nous permettre d'identifier les limites du « front pionnier » séparant, durant l'Antiquité tardive, les terres humanisées à celles restant à gagner sur le marais côtier...

À l'échelle du territoire, l'étude des hagiotoponymes s'avèrent néanmoins remplie d'incertitudes pour appréhender l'évolution du maillage des édifices chrétiens (un des marqueurs de l'humanisation des terroirs) au cours des **temps mérovingiens**. Si l'on suit les critères adoptés par André DEBORD <sup>22</sup>, peu de vocables d'époque mérovingienne semblent attestés de manière irrévocable dans l'étendue du territoire considéré. Semblent entrer dans cette vague de création précoce, d'une part les églises de Saint-Germain de **Beaugeay** et de **Saint-Agnant**, paroisses du nord de notre périmètre, rattachées à l'archiprêtré de Soubise, d'autre part Saint-Denis de **L'Houmée** <sup>23</sup>, dépendant de la circonscription ecclésiastique de Pont l'Abbé. Par ailleurs, on peut émettre l'hypothèse que **Saint-Hilaire d'Hiers** (Hiers-Brouage) puisse avoir une origine ancienne, mais les liens forts, entretenus plus tardivement (Xe s.) entre l'abbaye Saint-Hilaire de Poitiers et les comtes, richement possessionnés dans le secteur, peuvent renvoyer à une apparition plus tardive de cette paroisse...

### II-1-3. Une géographie ecclésiastique à réexaminer

Un premier travail de récolement de la documentation déjà publiée sur cette question <sup>24</sup> ainsi que d'un modeste travail universitaire récent, réalisé dans le cadre d'un Master 1 à l'Université de La Rochelle <sup>25</sup>, a permis l'élaboration d'un tableau provisoire destiné à permettre une véritable cartographie du maillage ecclésial jalonnant le territoire à étudier. Une première exploitation de ce travail a été livrée dans les lignes qui précèdent, qui amorce une réflexion sur les origines en creusant l'axe des hagiotoponymes. L'un des enjeux de la recherche sera la perception de l'évolution du réseau des lieux de culte sur le long terme, ainsi que du rythme et des phases historiques de celle-ci.

L'autre enjeu d'une telle démarche concerne plus particulièrement la question des stratégies d'appropriation du territoire par les grandes abbayes, notamment par le biais des prieurés que ces dernières implantent sur place.

### II-1-4. Des réseaux monastiques

---

alors que l'ancien marais est largement mis en valeur et peuplé – le maillage administratif ecclésiastique, Marennes récupérant parallèlement le siège de l'archiprêtré dont elle avait été spolié au XIe siècle.

21 Voir notamment AUBRUN (Michel). - *Le diocèse de Limoges des origines au XIe siècle*. Clermont-Ferrand, 1981, p.234-298.

22 A. DEBORD, *op. cit.*, p.21-26.

23 Ancienne paroisse s'étendant sur l'actuel territoire des communes de Beurley et La Vallée.

24 Au premier de laquelle on citera les deux ouvrages suivants, le premier en cours d'exploitation, le second totalement dépouillé : *Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bordeaux et des diocèses d'Agen, Condom, Engoulême, Luçon, Maillezais, Périgueux, Poitiers, Xaintes, Sarlat (...)*. Paris, 1648 ; HERCULE (Philippe). - *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Charente-Maritime*. Paris, Ed. du CNRS, 1985.

25 GUERIN (Élise). - *Topographie religieuse et cadres ecclésiastiques de l'archiprêtré de Corme-Royal d'après le pouillé de 1648*. Mémoire de recherche mené en 2010-2011 sous la direction de Michel BOCHACA, dans le cadre d'un Master I Enseignement et Formation de l'Université de La Rochelle, 18 p.

Au XI<sup>e</sup> siècle, la plupart des lieux de culte du secteur – et du patrimoine qui leur est attaché – est aux mains de réseaux monastiques, dans la plupart des cas à la suite de donations comtales, parfois après récupération auprès de petits seigneurs<sup>26</sup>. On peut évoquer des églises de Saint-Sornin et de Saint-Aignan, cédées dans les années 1040 par le comte d'Anjou à l'**abbaye de la Trinité de Vendôme** : l'importance du domaine et des droits légués par cette donation justifie la création sur place, par l'abbé de la Trinité, d'un nouveau prieuré, le *monasterium novum* (**Montierneuf**), équipement « de proximité » plus à-même d'assurer la gestion de ces nouveaux biens monastiques. L'exploitation scrupuleuse du cartulaire de cette abbaye, initiée seulement en 2011, devra être poursuivie exhaustivement aux cours de la prochaine année, et complétée par des investigations dans des sources plus récentes<sup>27</sup>.

Pour d'autres équipements prioraux, et les réseaux qui leur sont associés, l'enquête a démarré en 2012, comme on l'a vu plus haut : c'est le cas par exemple du **prieuré de Sainte-Gemme**, donné vers 1075 aux moines de La Chaise-Dieu par Guy-Geoffroy, duc d'Aquitaine, l'abbé de cet établissement auvergnat ayant apparemment envoyé dès l'année 1079 trois religieux "honnêtes et saints" pour entériner ce nouveau rattachement<sup>28</sup>. Très vite ce prieuré fédère plusieurs dépendances désignées comme "églises", dénomination qui semble renvoyer plus précisément à des églises équipées d'une **prévôté ecclésiastique**, comme c'est le cas à Hiers (voir plus bas). Il semble bien que le rattachement de ces prévôtés au différents prieurés fondés dans la région du marais ait constitué un enjeu non négligeable, objet de conflit parfois violent, comme le laisse penser le contentieux relatif à cette prévôté d'Hiers, réglé au plus haut niveau entre les abbés de deux ordres rivaux (Cluny et la Chaise-Dieu) lors du concile de 1095 (voir plus bas). Les "dépendances" (*pertinencia*) du prieuré sont confirmées par le pape Adrien IV en 1154<sup>29</sup>. La carte des prévôtés saintongeaises de Sainte-Gemme devra être établie en 2013, dans la mesure où il s'agit là d'un dossier très éclairant (et bien documenté) sur cette question des réseaux monastiques et de leur justification territoriale et économique à l'échelle du marais...

Quant au **prieuré de Malègre** (Saint-Jean d'Angle) on n'a pas encore pu engager l'examen des actes isolés déposés aux AD du Loir-et-Cher<sup>30</sup>. On a cependant pu repérer une description assez précise de l'état de ce site prioral, installé sur une éminence au milieu du marais, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. Le prieuré est identifié dans ce document comme une

26 C'est le cas par exemple de l'**église de Saint-Just**, que la comtesse de Poitiers achète vers 1047 à Dodon de Broue pour en doter l'abbaye de la Trinité de Vendôme, qui la rétrocède en fief viager (*casamentum*) au même Dodon (voir en annexe, catalogue des sources écrites, document n°4).

27 On dispose par exemple, par l'entremise de Sébastien PERISSE, d'un *inventaire des biens de feu Bertrand Daugereau, prieur de Montierneuf* (milieu XVI<sup>e</sup> siècle), dont l'exploitation devrait apporter d'une part plusieurs éléments descriptifs quant aux bâtiments du prieuré, d'autre part un état du patrimoine alors aux mains du prieur.

28 Cette date est proposée à partir des informations données par un document narratif de date et de fiabilité inconnue, relatif à cette fondation, provenant des archives du prieuré ("*ex tabulario S. Gemma Santonensis*") : "(...) Anno v. post transitum gloriosissimi patris nostri Roberti misit dominus Durandus Abbas Casae Dei tres viros religiosos honestos & sanctos fratres Monachos ad aedificandum, regendum, & custodiendum locum ipsum S. Gemmae ad honorem individue Trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti et beatissimae Dei Genitricis Mariae, et S. Gemmae virginis et omnium sanctorum. Quorum monachorum haec sunt nomina, Dom. Artaudus qui fuit praeceptor et magister et dominus Rotbertus qui fuit reclusus. Numerus est millenus septuagesimus unus nonus ab Incarnatione Domini, ab origine mundi usque ad Christum centum et octoginta novem anni"[...] Bibliothèque nationale de France, collection Baluze, volume 139, p.412 (copie XVII<sup>e</sup> s.). Ce document a par ailleurs été édité par BESLY en 1647 (BESLY (J.). - *Histoire des comtes de Poitiers*. Preuves, p.403 (source également citée par A. DEBORD. *op. cit.*, p.329).

29 Gallia Christiana, Tome II, colonne 47, n°LV.

30 Les Archives Départementales du Loir-et-Cher possèdent en effet – au sein du fonds de la Trinité de Vendôme – une liasse entière de documents relatifs à cet établissement (21 H 163), qui a fait l'objet d'un microfilmage en vue de sa consultation aux Archives Départementales de Charente-Maritime (1 Mi 902, rouleau 1).

31 "*Cette paroisse [de Saint-Fort] est trez petite et ne contient que 30 feux, y compris l'Isle de Malègre ou du Maligne qui est dans les marais sallans qui dépendent de l'abbaye de Sablanceau. Son église n'est pas grande et ne paroît point avoir été ruinée. La maison seigneuriale est assez jolie ; elle a deux bois de haute*

dépendance de l'abbaye de Sablonceaux, et c'est sur les sources identifiées pour ce dernier établissement monastique que seront orientées les recherches en 2013.

Le site d'**Erablais**, a priori identifié comme de nature priorale, n'a pas encore pu être documenté. Le lieu est mentionné sur le plan de Claude Masse (1706) sous l'appellation : « Isle de **Erablecce** ». Sur le plan cadastral napoléonien, deux constructions sont nommées « Hérablais », à côté de la « Prise d'Hérablais » (feuille C3). Nous ne pouvons pas augurer de futures découvertes documentaires sur ce lieu.

La **prévôté d'Hiers**, rattachée au prieuré de Sainte-Gemme dès 1095<sup>32</sup> - et non 1177 comme cela était jusqu'alors proposé<sup>33</sup>, devrait pouvoir être l'objet d'une étude monographique pour les X<sup>IV</sup><sup>e</sup>-X<sup>V</sup><sup>e</sup> siècles, période qui semble la mieux documentée pour cet établissement<sup>34</sup>. Cette étude est prévue par Sébastien PÉRISSE, qui a notamment repéré un intéressant aveu daté de 1364

## 11-2. Structures d'encadrement laïques : un axe à explorer

Il s'agit là d'un domaine pour lequel l'enquête reste encore en grande partie à engager, à partir de la bibliographie existante comme du recensement des sources écrites, souvent hélas peu explicites quant au statut de ces sites.

### 11-2-1. Quel cadre géopolitique ?

Le cadre historique et politique général est celui, dès le milieu du IX<sup>e</sup> siècle, de la naissance, de la structure progressive et des constantes réorganisations de la féodalité saintongeaise, dans le cadre territorial relativement pérenne du **comté de Poitiers**.

Les sources relatives au secteur ne sont cependant pas antérieures à 1025, date à laquelle on sait que le pays de Saintes est inféodé au comte d'Anjou par le comte de Poitiers<sup>35</sup>. Le patrimoine et les droits aux mains des comtes est alors encore très étendu dans cette partie de la Saintonge, comme en témoignent les larges donations comtales en faveur de la Trinité de Vendôme et de Notre-Dame de Saintes, évoquées plus haut. Rappelons que ce patrimoine comtal provient de la confiscation par le lignage comtal de l'essentiel des domaines et droits constituant les fiefs royaux, qui intervient dès le début du IX<sup>e</sup> siècle pour la Saintonge<sup>36</sup>.

Quant à l'origine de cette excroissance saintongeaise du comté de Poitou, face aux domaines continentaux des comtes d'Angoulême situés plus à l'est, A. DEBORD émet l'hypothèse d'une implantation des comtes de Poitiers « à la faveur soit de la désorganisation laissée par les Vikings (milieu IX<sup>e</sup> siècle), soit des dissensions qui ont affaibli les comtes d'Angoulême après 950 ». Précisons que le cours de la Seudre constitue la limite méridionale

---

*futaye au nord. La terre ferme de cette paroisse est presque toute en bois taillis, quelque peu de vignes, peu de terres labourables. Il y a beaucoup de marais sallans qui en dépendent et qui sont en partie ruinez et se ruinent actuellement "* (Claude MASSE, description de la paroisse de Saint-Fort, p. 325).

32 Nous avons en effet retrouvé en 2012 la copie moderne (XVII<sup>e</sup> s.) d'un accord conclu en 1095, lors du concile de Clermont et à la demande du pape, entre l'abbé de Cluny et l'abbé de La Chaise-Dieu, terminant le contentieux existant entre ces deux établissements par l'attribution au prieuré de Sainte-Gemme de l'église Saint-Hilaire (d'Hiers). (Bibliothèque nationale de France, collection Baluze, volume 139, p.408-410)

33 GAUSSIN (Pierre-Roger). - *L'abbaye de la Chaise-Dieu*. Paris, 1962, p.276.

34 On relève au passage la mention du prévôt Guillaume Maignen dans un registre de comptes de la sénéchaussée de Saintonge, relatif aux années 1361-1362, déposé au Public Record Office de Londres (FAVREAU Robert. - *Comptes de la sénéchaussée de Saintonge (1360-1362)*, in *Bibliothèque de l'école des chartes*. Paris, tome 117, 1959, pp. 73-88.

35 HALPHEN (Louis). - *Le comté d'Anjou au XI<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1906, p.54-55.

36 A. DEBORD, *op. cit.*, p.69-70.

de la sphère d'influence des comtes <sup>37</sup>. En dépit de sa situation de confins, le *pagus* de Saintes ne semble pas avoir été doté, au Xe siècle, d'un représentant comtal attitré, par exemple un vicomte tel qu'il en est connu à Aulnay à la même époque, ou même un viguier <sup>38</sup>.

### 1I-2-2. Un pôle castral éminent : Broue

L'essentiel des informations collectées en 2011 concernent en fait le **site de Broue** (commune de Saint-Sornin), en position centrale de notre secteur d'étude. Le statut initial du site castral de **Broue** reste pour l'instant l'objet de conjectures. Les premières mentions du site connues datent du milieu du XIe siècle et André DEBORD le classe parmi les « nouvelles forteresses » comtales créées à cette époque <sup>39</sup>. Ainsi, vers 1047, le comte d'Anjou donne aux moines de la Trinité de Vendôme des biens au *castrum* de Broue (*apud castrum Brodam*) <sup>40</sup> : il semble bien ici que ce terme renvoie plus au **territoire** commandé par le château qu'à l'enceinte castrale en elle-même... Une autre version de la même transaction mentionne par ailleurs l'existence d'un certain **Dodon de Broue**, à qui la comtesse d'Anjou achète, pour 6000 sous, l'église de Saint-Just, pour en doter ensuite l'abbaye, qui la laisse en fief viager (*casamentum*) au même Dodon <sup>41</sup>.

Un certain **Engelbaud de Broue** est attesté dans l'entourage de Geoffroy, comte d'Anjou, au cours des années 1040-1060 <sup>42</sup>. On ne connaît pas le lien lignager éventuel que ce dernier pourrait avoir avec ledit Dodon, mais on sait par ailleurs que le même Engelbaud est membre de la cour de justice du comte dans les années 1045-1082 <sup>43</sup>. Enfin, on relève le séjour au château de Broue de Gui-Geoffroy, comte de Poitiers, en mai 1078 <sup>44</sup>, qui marque de manière incontestable le statut comtal du site castral à cette époque. Néanmoins, les vestiges actuellement conservés de la forteresse témoignent d'une importante campagne de reconstruction au cours du XIIe siècle <sup>45</sup>. Cette initiative semble alors devoir être attribuée au lignage châtelain qui détient alors le château depuis le début du siècle, à savoir la **famille de Doué**, dont le chef ne prend le titre de seigneur de Broue qu'au début du XIIIe siècle <sup>46</sup>.

En tout état de cause, un réexamen complet du corpus documentaire relatif à ce site castral majeur devra être engagé dans le cadre du PCR, avec en parallèle de ce travail, une enquête bibliographique destinée à rassembler toute information descriptive ancienne sur le château, et permettant d'en comprendre mieux l'organisation : la notice que réserve l'érudit GAUTIER en 1839 présente à cet égard un certain intérêt <sup>47</sup>...

### 1I-2-3. D'autres pôles et résidences seigneuriales

Le site de Broue ne constitue pas l'unique pôle seigneurial présent au Moyen Âge sur notre territoire d'étude ; d'autres sites de rayonnement et d'ampleur variable, devront être appréhendés afin de compléter la perception du maillage en place autour du XIIIe siècle.

37 A. DEBORD, *op. cit.*, p.65.

38 A. DEBORD, *op. cit.*, p.80-83, 90.

39 A. DEBORD, *op. cit.*, p.159.

40 Voir annexe 2, document n°2.

41 Voir annexe 2, document n°4.

42 Voir annexe 2, document n°5.

43 Voir METAIS, *op. cit.*, n°XXXV, p.63-64.

44 METAIS, *op. cit.*, n°XXXIV, p.60-63.

45 A. DEBORD, *op. cit.*, p.409 et CHATELAIN (André). - Donjons romans des pays d'Ouest, 181.

46 Voir le cartulaire de Notre-Dame de Saintes (TH. GRASILIER, *op. cit.*, 1871, p. 155, 159, 164, 170 et 175) et A. DEBORD, *op. cit.*, p.409. On a également relevé l'existence de lettres de 1254 émanant de Geoffroy de Douet, **seigneur de La Broue** (sic), concédant à l'abbaye de La Trinité et au prieuré de Montierneuf ses droits sur le port de Saint-Agnant et sur les canaux voisins. L'acte concerne également des droits d'étrangage sur les marais et salines de Montierneuf et de Saint-Agnant (21 H 163, n°8 ; METAIS, *op. cit.*, n°LXXXVII).

47 GAUTIER (A.). - *Statistique du département de la Charente-Inférieure*. La Rochelle, 1839, p.59-60.

Le **château de Saint-Jean-d'Angle**, dont la construction aurait été commencée par Guillaume de Lusignan vers 1180, fait partie des autres sites à étudier. Le château a été la propriété de la famille de Saint Gelais de 1406 à peu après 1608. Charlotte de Saint Gelais fait alors restaurer les remparts. Il a été pris et repris durant les Guerres de Religion et soumis à un siège durant la Fronde. Nous avons repéré de nombreuses liasses à vérifier et dépouiller, concernant la *famille de Saint-Gelais*, déposées dans les séries B et E des Archives départementales de Charente-Maritime <sup>48</sup>. Le site en lui-même semble avoir été largement remanié durant le bas Moyen-Âge. Il se présente sous la forme d'une plateforme fossoyée, entourée de douves. La demeure élevée au XVe siècle est flanquée d'une tour cylindrique tronquée dont il reste une partie du chemin de ronde. Le corps de logis sans ouverture au rez-de-chaussée présente deux niveaux. L'autre façade comporte une tour carrée et une porte gothique flamboyant côté cour.

On citera pour mémoire d'autres sites castraux à étudier : l'ancien **château de Beauregard** (commune d'Echillais), identifié dès le XIXe siècle comme « un des mieux conservés du pays » <sup>49</sup>, le site du **château de Soubise**, dont « quelques vestiges » sont signalés à la même époque <sup>50</sup>. On pourrait mentionner aussi les sites de Blénac ou le **château de Dercie** (commune de Le Gua), qui restent largement à documenter.

Parallèlement à ce travail monographique, il conviendra de se pencher, de manière plus transversale, sur les modalités de la **sécurisation de la zone littorale** et des dispositifs mis en place à cette fin : on pense notamment ici au **guet de la mer**, que se propose d'étudier S. PÉRISSE en l'abordant de plusieurs points de vue : rôle des clochers, capitainerie de Marennes, fonction exacte de Broue, etc.

### III – PAYSAGES ET PRATIQUES AGRAIRES

[Cette partie reprend le texte donné dans le rapport 2011,

mais le **chapitre III-1** a été enrichi de l'apport des nouvelles sources exploitées en 2012]

Sur cette vaste thématique, les premières informations collectées à partir du cartulaire de la Trinité de Vendôme (et plus ponctuellement, d'autres sources contemporaines éditées) sont prometteuses. Elles concernent en premier lieu la nature du paysage et les cultures qui étaient pratiquées dans la région au cours du **XI<sup>e</sup> siècle**, ainsi que les types de droits et prélèvements seigneuriaux pesant sur les productions.

#### III-1. Un paysage en évolution

##### III-1-1. Espaces forestiers et terres à cultiver

Le premier trait évident, à la lecture des sources les plus anciennes, est l'**omniprésence de la forêt** (*foresta*) ou du **bois** (*boscum*) dans le paysage.

Ainsi, l'abbaye de la Trinité, nouvellement fondée en Anjou, reçoit du pouvoir comtal en 1040, d'une part « *le bois de Saint-Aignan et celui de Coulommiers* (non localisé), *d'autre part une partie de la forêt de Marennes* <sup>51</sup> ». En premier lieu, constatons que les deux termes ne semblent pas synonymes dans le document : le **boscum** semble renvoyer à un **espace boisé bien circonscrit** (voire limité en superficie), correspond à un espace forestier résiduel, alors

48 Voir notamment les cotes suivantes de la **série B** : 468, 481, 483, 488, 492, 496, 506, 508, 510, **516**, 519, 525, 530, 548, 568, **615**, 632, 739, 752, 758, 761, 762, 769, 774, 842, 1014 (p.8 col.1), **1021** (p.10 col.1) & **1474** (p.204 col.1). On a également relevé les cotes suivantes en **série E** : 103, 249 à 251, 253, 256, 257 & 1135 (p.463 col.2). Voir aussi cote I 15.

49 A. GAUTIER, *op. cit.* 1839, p.58-59.

50 A. GAUTIER, *op. cit.* 1839, p.59.

51 Voir annexe 2, document n°1.

que la *foresta* correspondrait à une **vaste surface** <sup>52</sup>. André DEBORD identifie ce vaste ensemble comme l'ancienne « forêt de Bâconais », zone de faible densité de peuplement jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle <sup>53</sup>.

On relèvera à cet égard que le bois de Saint-Agnant est situé au cœur du territoire du marais, alors que la forêt ici mentionnée est implantée sur sa marge méridionale. À l'appui de cette constatation, on se référera à un document plus tardif, la donation comtale faite au prieuré de Sainte-Gemme vers 1074 <sup>54</sup>: le comte donne alors aux moines tout le bois ("*ligna et arbores*") qui leur sera nécessaire pour la construction ou le chauffage, mais ce bois est à prélever *dans toute la forêt de Bâconais*, c'est-à-dire largement hors du cœur du marais. **Le marais lui-même semble donc déjà, au XI<sup>e</sup> siècle, totalement dépourvu de grands espaces boisés.**

L'**ancienneté du boisement** de ces espaces semble néanmoins attesté par le fait qu'il s'agit de propriétés comtales, et donc vraisemblablement, de forêts publiques anciennes. Plusieurs mentions recueillies en 2012 pour le derniers tiers du XI<sup>e</sup> siècle <sup>55</sup> attestent d'ailleurs de l'existence d'officiers comtaux spécialisés, les **forestiers** (*forestarii*), dont les attributions précises ne sont pas évoquées, mais dont on voit qu'ils sont "chassés" sur le territoire, ce patrimoine foncier personnel étant vraisemblablement issu d'une concession comtale : ainsi voit-on, dans les années 1080, le forestier Gautier léguer à l'abbaye de la Chaise-Dieu, avec l'assentiment du comte, tout son bien situé au lieu-dit *Salles* <sup>56</sup> (que l'on sait par ailleurs équipé d'une église en 1096).

Par ailleurs, si l'on en revient à l'acte de 1040, chacune des deux entités boisées évoquées est dite « *compter cent manses* », sans que l'on puisse savoir si cette précision porte sur la *surface* des espaces concernés, ou sur le fait que ces espaces forestiers anciens ont déjà été en partie **mis en exploitation**, et découpés à ce titre en manses confiés à des familles de tenanciers. Les deux acceptions semblent ici recevables, d'autant plus si l'on considère que ce qui est donné par le comte dans la forêt de Marennes correspond à « *la moitié des terres en culture de la forêt (...), ainsi que les églises situées dans cette forêt* » : on est loin ici de la *silva*, la forêt sauvage inhabitée. Des hommes vivent déjà en nombre au milieu de ces bois, les ont défrichés et (en partie au moins) mis en culture, et y ont construit des lieux de culte (dont le statut ne nous est pas précisé). Dans les années 1047, un échange comtal identifie d'ailleurs le même secteur comme la *terre* (et non plus la forêt) de Marennes <sup>57</sup>. Une autre version de la même transaction précise même que la donation qu'avaient faite aux moines de Vendôme le comte et la comtesse d'Anjou portait sur la moitié de la ***terre appelée Marennes, de la partie ancienne comme de la nouvelle*** (« *de veteri et de nova* »). La comtesse a ensuite acheté à Pierre de Didonne l'autre moitié de la **partie ancienne** de cette terre <sup>58</sup>. Cette dichotomie nette du territoire nous semble représenter un témoignage éclatant de deux moments distincts dans la conquête de cette espace forestier. D'autres donations comtales, portant sur des secteurs voisins, confortent cette image de vastes étendues boisées en cours de défrichement <sup>59</sup>.

Ces défrichements des anciennes forêts semblent d'ailleurs s'inscrire dans le **long**

52 À l'appui de cette hypothèse, on évoquera une autre mention de bois, celle datée de 1146, correspondant à une donation comtale (cf annexe 2, document n°13) par laquelle est donnée au prieuré de sainte-Gemme un bois situé entre ce lieu et la terre de Faut (qui lui est proche) : dans cet espace situé dans le marais, alors mis en culture depuis plusieurs décennies, subsistait donc cette parcelle boisée, qui était restée propriété comtale...

53 A. DEBORD, *op. cit.*, p.15 & 45.

54 Voir annexe 2, document n°6.

55 Voir annexe 2, documents n°7 &10.

56 Voir annexe 2, document n°7.

57 Voir annexe 2, documents n°2 & 4.

58 Voir annexe 2, document n°4.

59 Ainsi en est-il de la donation faite par le comte à l'abbaye Notre-Dame de Saintes, à la même époque, « *de 300 manses de terre à défricher à Corme* » (Corme-Royal) : voir A. DEBORD, *op. cit.*, note 31 p.107.

**terme** : au titre des mentions relevées en 2012, on notera, dans une donation de dîmes assises dans la **forêt de Baconais** faite au début du XII<sup>e</sup> siècle (1101-1102) <sup>60</sup> par la comtesse de Poitiers au prieuré de Sainte-Gemme, que l'une des terres sur lesquelles pèsent ces dîmes avait été donnée par un particulier au prieuré "afin d'être défrichée et mise en culture" (*ad extirpandum sive ad colendum*), l'autre concernant un essart (*exartum*), c'est-à-dire une clairière de défrichement.

Pour conclure sur cette question du couvert forestier, on peut donc affirmer, à la lecture de la documentation disponible pour le XI<sup>e</sup> siècle, d'une part que les grandes forêts publiques ont alors déjà disparu du territoire du marais, d'autre part qu'une partie non négligeable de leur étendue primitive a déjà été mise en culture.

Une dernière mention intéressante relevée en 2012, celle de **chasseurs** (*venatorii*) : plusieurs d'entre eux font office de témoins lors de la donation de la terre de *l'Houmède* faite (entre 1126 et 1137) par le comte de Poitiers en faveur du prieuré de Sainte-Gemme <sup>61</sup> : la proximité de ceux-ci vis-à-vis de la personne comtale laisse penser qu'il s'agit là d'officiers comtaux affectés à la surveillance des forêts ("gardes-chasses").

Pour ce qui touche aux **terres du marais** en elles-mêmes, leur mise en valeur fait l'objet d'attentions très explicites de la part des comtes, comme on le constate au moment où ceux-ci transfèrent par donation leurs biens fonciers à un certain nombre d'établissements ecclésiastiques récemment fondés dans ce territoire. La donation de 1074 au prieuré de Sainte-Gemme, évoquée plus haut <sup>62</sup>, nous montre que l'essentiel de l'assiette foncière qui est léguée par le comte de Poitiers correspond à de la terre propre à la culture (*ad colendum habilem*), ce qui signifie qu'elle n'est pas alors cultivée. Une autre donation des années 1090 portant sur le secteur de Sainte-Gemme <sup>63</sup> juxtapose à la terre (cultivée) le marais (*paludis*), ce qui laisse supposer que ces deux éléments du paysage sont alors étroitement imbriqués... Dans le même document, le toponyme de *Valle Fera* ("val fier") pourrait évoquer l'aspect en partie sauvage du paysage local.

Plus évocatrice encore, une autre donation comtale de 1096 <sup>64</sup> porte sur deux espaces distincts désignés comme "**terre maritime**", à proximité du Gua. Ces terres sont délimitées par le tracé des étiers, et le donateur précise que celle qui s'étend du Gua au Chapus "a été soustraite à la mer par le force et l'ingéniosité" de l'Homme (*ab undis maris erepta vi et ingenio*). Une telle mention suppose une **bonification récente** de ces terres marécageuses voire submersibles... À la même époque, une donation comtale au prieuré de Sainte-Gemme concerne la terre de Faut (*Falto*) <sup>65</sup>, non loin du prieuré : cette terre est alors désignée comme "stérile et sans cultures" (*sterilis sine cultoribus*) et donnée aux moines afin qu'ils la fassent "produire".

**Nous renvoyons enfin, pour la photographie de ces espaces palustres à la fin du Moyen Âge et des usages qu'ils polarisent, à l'analyse donnée en présentation d'un relevé de cens (XV<sup>e</sup> s.) de la seigneurie de Soubise <sup>66</sup>, sur lequel nous avons travaillé de manière approfondie en 2012.**

### III-1-2. Des salines déjà anciennes, face à l'océan

À côté de ces espaces boisés en voie de défrichement, l'autre dominante du paysage est

60 Voir annexe 2, document n°11.

61 Voir annexe 2, document n°12.

62 Voir annexe 2, document n°6.

63 Voir annexe 2, document n°8.

64 Voir annexe 2, document n°9.

65 Voir annexe 2, document n°10.

66 Voir annexe 2, document n°15.



le marais, ou plutôt la partie de ce dernier faisant l'objet d'une mise en valeur agraire, à savoir les **salines**. En l'état actuel de nos connaissances, il semblerait que les marais aient colonisé progressivement le golfe de Brouage au fur et à mesure de la sédimentation, à partir du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>. Aucune source écrite ne permet cependant de savoir à partir de quel moment est apparue et a été développée la production du sel dans cet espace.

On sait seulement que les salines sont mentionnées dans la documentation la plus ancienne dont nous disposons (milieu XI<sup>e</sup> siècle) : ainsi en est-il dans un acte daté de 1040, où les salines sont évoquées explicitement mais sans plus de précision, parmi les biens dépendant des bois comtaux légués à l'abbaye de la Trinité de Vendôme<sup>68</sup>. Notons au passage qu'il s'agit donc bien ici également, à l'origine, de **propriétés publiques**. À la suite des donations comtales, ces salines sont intégrées – avec les autres biens légués et droits légués, d'origine publique – au patrimoine laissé en dotation aux nouveaux prieurés fondés par les abbayes bénéficiaires : à titre d'exemple, une première confirmation pontificale donnée en juin 1047 à l'abbaye de la Trinité associe dans une même mention les deux églises données à l'abbaye, Saint-Saturnin (Sornin) et Saint-Aignant, « avec toutes leurs **salines, droits de pêche** (piscatio) et coutumes »<sup>69</sup>. Il semble également évident qu'il s'agit là d'un espace fragile, nécessitant une certaine constance dans l'entretien, sous peine de devenir rapidement inutilisable<sup>70</sup>.

Aux salines semblent étroitement liés les droits éminents sur les **cours d'eaux, chenaux ou étiers**, innervant les terrains et alimentant les bassins, et dans la plupart des cas, identifiés au XI<sup>e</sup> siècle uniquement par le terme générique « eaux » (*aquae*)<sup>71</sup> ou des mots latins un peu plus explicite (rencontré en 2012 dans un document du XII<sup>e</sup> siècle) tels que *aquarius*<sup>72</sup>, qui peut renvoyer à un canal. Cependant, la terminologie et la toponymie ne deviennent guère plus explicite avant le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>73</sup>. L'enquête documentaire devra permettre de préciser la nature de ces voies d'eau, leur trame et les modalités de leur entretien. Sur ce dernier point, on a pu confirmer en 2012 la richesse des désignations appliquées dans les chartes du XI<sup>e</sup> siècle, qui semble renvoyer à des **utilisations de l'eau également très variées**. À titre d'exemple, mentionnons la donation comtale à Sainte-Gemme, des années 1090<sup>74</sup> : le comte lègue alors les rivières (*ripariae*), **afin qu'il y soit construit des moulins ou des viviers** (*vivaria*) à l'usage des moines...

Pour la fin du Moyen Âge, le dépouillement des fonds notariés va permettre de relever les mentions de **lieux de chargement du sel**, et donc de dresser un état de la navigation dans les chenaux (S. PÉRISSE) : les documents relatifs à cette question sont en effet rares pour les

67 PAWLOWSKI Auguste, « Le golfe de Brouage et le pays marennais », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1904, p. 439-454, p. 454.

68 Voir annexe 2, document n°1.

69 Voir annexe 2, document n°3.

70 À titre d'exemple, un acte du cartulaire de Saintes nous précise les modalités de remise en état, au début du XII<sup>e</sup> siècle, de deux salines : daté des années 1119-1134, l'acte nous apprend que la prieure de Pont-L'Abbé (Pont-l'Abbé-d'Arnould), donne à restaurer deux salines *désertées* à deux particuliers, auxquels elle garantit cette possession pendant 5 ans. Après cette échéance, le prieuré en gardera la moitié et les deux édificateurs l'autre moitié. D'autres clauses postérieures renvoient les parts respectives d'exploitation des deux salines (1/6 pour le prieuré), y compris pour « les poissons et les récoltes et tout ce qui pourrait y pousser ». Les exploitants et leurs héritiers seront enfin tenus *entretenir les salines* et les maintenir en exploitation aussi longtemps qu'ils les auront (TH. GRASILIER, *op. cit.*, 1871, charte 94, p. 83).

71 Voir annexe 3, document n°1.

72 Donation comtale à Sainte-Gemme (1126-1137) de la terre de *l'Houmède*, près du prieuré, "avec les eaux et *aquarii* adjacents à celle-ci (annexe 2, document n°12).

73 On recense ainsi de nombreuses chartes du cartulaire de la Trinité concernant la navigation et la canalisation des marais de Montierneuf, de Saint-Aignant et Brouage. Dès 1254 on dispose de mentions des **canaux de Bourgon, Goliass, La Pierre**, etc (METAIS, *op. cit.*, p.18 et n°CCXXIX, CCLXII). Les décennies suivantes nous fournissent plusieurs témoignages de l'envasement d'une partie de ce réseau, et des vaines tentatives monastiques de rétablissement de ce dernier (METAIS, *op. cit.*, n°CCXXIX & CCLXII).

74 Voir annexe 2, document n°8.

périodes antérieures <sup>75</sup>.

Le troisième marqueur éminent du paysage est en fait le plus évident : il s'agit du **littoral**. Il n'est curieusement perceptible dans la documentation écrite que par défaut, à travers les activités de pêche et les droits qui y sont associés (voir plus bas).

Ces trois marqueurs essentiels du paysage médiéval devront faire l'objet, au cours des prochaines années du PCR, d'une enquête approfondie appuyée sur un recensement exhaustif des sources disponibles. Pour la fin du Moyen Âge, une cartographie du paysage salicole semble même envisageable (S. PÉRISSE).

### III-2. Les pratiques agraires et l'habitat

Il conviendra, au cours des trois prochaines années de recherches, de tenter de documenter les **modalités de mise en valeur des terroirs** littoraux caractérisant le paysage de notre secteur d'étude, non seulement les salines des basses terres, mais aussi les parcelles mises en culture et les espaces forestiers, objets de pratiques spécifiques. La place des voies d'eau et des produits de la mer devra également être examinée avec soin.

Quelques mentions recueillies en 2012 permettent d'identifier clairement, dès le XI<sup>e</sup> siècle, la réalité de la pratique d'un élevage diversifié sur le territoire du marais. Ainsi, la donation comtale à Sainte-Gemme, autour de 1074 <sup>76</sup>, mentionne explicitement que sont données aux moines les pâtures destinées à plusieurs sortes d'animaux : juments et chevaux, boeufs et vaches, porcs (seuls les capridés ne semblent pas mentionnés).

L'un des angles d'analyse, pour toutes ces thématiques, pourrait être l'**étude des « coutumes »** (*consuetudines*) permettant dès le XI<sup>e</sup> siècle à leurs détenteurs d'imposer leurs prélèvements sur les diverses productions identifiées sur le territoire. Il s'agit là, en fait, d'anciens droits publics, de nature judiciaire et fiscale, qui fonderont le système de la seigneurie banale (bien en place dès le XII<sup>e</sup> siècle) <sup>77</sup>. En dépit de mentions souvent très peu explicites <sup>78</sup>, quelques observations intéressantes semblent pouvoir être faites en ce domaine, en vue d'enrichir les connaissances du système économique en vigueur dans l'espace considéré tout au long des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. La mise en perspective de cette documentation ancienne avec les textes des coutumes d'époque moderne <sup>79</sup> devrait par ailleurs permettre d'intéressantes observations.

À cet égard, les **salines** semblent bien constituer le cœur du système de production local, comme en témoigne le volume des actes les plus anciens (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) se référant

75 Pour le XIII<sup>e</sup> siècle, on relève les mentions du **port de Saint-Agnant**, évoqués – avec les droits qu'y possède Geoffroy de Douet, seigneur de Broue – dans un document de 1254 (AD Loir-et-Cher, 21 H 163, n°8 ; METAIS, *op. cit.*, n°LXXXVII). En 1258, c'est Arnaud Alexandre de Saint-Jean d'Angély qui cède à La Trinité de Vendôme tous ses droits sur **le port et les marais de Montierneuf et de Saint-Agnant** (AD Loir-et-Cher, 21 H 163, n°12).

76 Voir annexe 2, document n°6.

77 Voir A. DEBORD, *op. cit.*, p.118-119.

78 Ainsi, le document de 1047 mentionne, sans précision aucune, les « coutumes » attachées à la détention des église de Saint-Sornin et Saint-Aignan (voir annexe 3, document n°1.). Le document n°5 donné dans la même annexe, évoque par ailleurs un « **péage** » pesant sur les hommes dépendant de l'abbaye de La Trinité de Vendôme, sans que l'on connaisse les modalités et la justification d'un tel prélèvement... En 1068, ce sont de « mauvaises coutumes » imposées à Saint-Aignan aux moines de La Trinité par le prévôt comtal qui sont abrogées par décision du comte (METAIS, *op. cit.*, n°XXIII, p.50-52).

79 Deux coutumes distinctes, celle de Saintes et celle de Saint-Jean d'Angély, se partagent le territoire d'étude (voir tableau donné en Annexe 2). Sur ces deux textes coutumiers, voir notamment : *Commentaires sur l'usage de Saintes, conférée avec la coutume de Saint-Jean d'Angély, par DUSAULT, conseiller du roi au Présidial de Saintes*. Bordeaux, 1722, 457 p. ; *Commentaires sur la coutume de Saint-Jean d'Angély, par le sieur MAICHIN, lieutenant-particulier en la sénéchaussée de Xaintonge*. Saint-Jean d'Angély, 1660, 395 p. (rééd. Saintes, 1708, 418 p.).

à cette partie du terroir <sup>80</sup>. Les deux documents tardifs (XVe et XVIe s.) exploités en 2012 nous donnent à cet égard une intéressante photographie de la place des salines dans le paysage du marais au début de l'époque moderne. Dans celui relatif au contentieux le commandeur des Epaux au seigneur de Saint-Jean d'Angle (1508) <sup>81</sup>, on dispose pour deux secteurs de marais situés dans la paroisse de Saint-Symphorien (marais du temple et marais des Nouaulx) d'une identification très différenciée de ces espaces juxtaposés, et notamment des "terres tant douces que sallées", et plus précisément entre marais non exploités, marais salants, "jonchières". On le voit clairement dans ce texte : à ce moment de leur histoire, les marais ont pour enjeu essentiel la production du sel.

D'autres sources de revenus sont néanmoins évoquées. À titre d'exemple, on observe que l'exploitation de la mer fait l'objet, au milieu du XIe siècle, d'un encadrement seigneurial permettant la captation optimale d'une partie de la production. Les **droits de pêche** (*piscationes*) sont en effet mentionnés tôt <sup>82</sup>, sans que l'on ne dispose – à quelques exceptions près <sup>83</sup> – d'informations précises sur leur nature exacte avant le XIIe siècle....

La relation au littoral semble être déterminante à l'heure d'étudier la **topographie de l'habitat**. Les travaux de Sébastien PÉRISSE permettent de disposer d'éléments relativement précis pour les XIVe et XVe siècles <sup>84</sup>. Ce dernier a notamment pu constater que les villages situés en bordure de falaise de l'ancien golfe (Broue, Saint-Symphorien, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Agnant, Moëze, Saint-Just) possèdent alors un accès à la mer par les étiers. Les lieux de chargement du sel sont nombreux en fond d'étiers. Une **étude topographique et démographique** semble ainsi possible pour cette période, au moins par le biais du choix de zones-tests où seraient menées des investigations documentaires plus poussées (Saint-Jean d'Angle, Hiers...). Une telle étude pourrait avoir pour prolongement l'analyse de l'aspect du bâti au XVIe siècle dans quelques-uns des principaux lieux habités du secteur d'étude <sup>85</sup>, à mettre en relation avec la question de la gestion des ressources naturelles et de leur commercialisation, proposée par Alain CHAMPAGNE dans le cadre de la thématique n°3. L'approche du bâti en archéologie, que ce soit à Brouage dans un contexte urbain, ou dans le cadre d'autres enquêtes portant sur le monde rural, pourrait être mise en perspective avec les données disponibles en archives. L'idée serait d'avancer sur la question des *manières de bâtir* dans les secteurs de marais (pauvres en matériaux de construction) et à leur périphérie. Sont ici incidemment questionnées les notions de marquage social des différents matériaux et les éventuelles perceptions de ces matériaux vers la fin du Moyen Age et jusqu'à la stabilisation

80 On peut ici renvoyer à nombre d'actes présents dans le cartulaire de la Trinité ou le fonds de la même abbaye déposé aux archives départementales du Loir-et-Cher : abrogation en **1068** des « mauvaises coutumes » à Saint-Aignan par le comte de Poitiers, parmi lesquelles l'interdiction comtale faite aux moines de **vente du sel de leurs salines** à tout autre qu'à lui-même (METAIS, *op. cit.*, n°XXIII), donation [vers **1189**] par Aliénor, reine d'Angleterre, au prieur de Montierneuf, des **marais et salines** situés près du prieuré, francs de tous droits (AD Loir-et-Cher, 21 H 163, n°5 & METAIS, *op. cit.*, n°LXX); affranchissement en **1223**, par Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, du droit d'étanchage (*estanchagium*) qu'il croyait avoir sur une partie des salines de Saint-Agnant appartenant au prieur dudit lieu (AD Loir-et-Cher, 21 H 163, n°7 ; METAIS, *op. cit.*, n°LXXX) ; lettres d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, datées de **1257**, portant donation à la Trinité des franchises diverses, dont le **droit d'étanchage du sel** (vendu par les moines), confirmées par Edouard I<sup>er</sup> en **1281**, Charles IV en **1323** et Philippe VI en **1328** et **1339** (AD Loir-et-Cher, 21 H 163, n°13 & n°15 ; METAIS, *op. cit.*, n°CIII, CLVI, CLXII & CLXXIX).

81 Voir annexe 2, document n°16.

82 Voir acte de 1040 donné en annexe 3 (document n°1). Ces droits sont d'ailleurs confirmées à La Trinité à plusieurs reprises par l'autorité pontificale au cours des décennies suivantes (Victor II en 1056, Nicolas II en 1061, Alexandre II en 1063, etc), ce qui témoigne de leur importance cruciale dans la dotation patrimoniale constituée par le comte d'Anjou (voir METAIS, *op. cit.*, n°XV, p.43 & n°XX, p.49-50, n°XXI, p.50).

83 L'acte évoqué dans la précédente note mentionne ainsi un **cens pesant sur les seiches** pêchées dans le pays de Saintonge (*medietatem quoque nostre partis de censibus sepiarum per universum pagum Sanctonicum*), dont la moitié est cédée par le comte d'Anjou aux moines de la Trinité.

84 Voir la thèse de 3e cycle récemment soutenue par ce dernier, ainsi que l'article suivant, à paraître : *Les marais salants du golfe de Brouage au XVIe siècle d'après les terrages du sel de la prévôté d'Hiers en 1478*.

85 La proposition Sébastien PÉRISSE porte sur les actes notariés concernant Hiers et de Brouage, pour les années 1573-1574.

de l'architecture dite traditionnelle. Autre question intéressante à documenter, celle des *formes d'habitat temporaire* dans les marais. Ces habitats sont étroitement liés à l'exploitation du sel (Cf. cabanes de sauniers de *Laleu* (Hiers-Brouage)).

Autre question importante à traiter, l'étude du rôle central des **moulins** dans le système économique local devra concerner autant les conditions d'apparition de ces équipements que la trame d'implantation, leurs modalités de détention et de gestion et la nature de leurs productions <sup>86</sup>. On a mentionné, dans le rapport 2011, un très riche document judiciaire reproduit dans le cartulaire de la Trinité de Vendôme, daté des années 1045-1082, concernant un contentieux impliquant sur les *moulins dits « de Roillata »*, situés dans notre périmètre d'étude. Les moines de la Trinité portent devant la cour du comte de Poitiers une plainte contre deux individus avec lesquels l'abbé avait conclu un contrat de construction et d'exploitation desdits moulins <sup>87</sup>... Quelques autres jalons documentaires précoces collectés en 2012 ont par ailleurs déjà été présentés pour le XI<sup>e</sup> siècle dans un précédent chapitre. Ces moulins gardent une importance particulière tout au long du Moyen-Âge, comme en témoigne les mentions récoltés au hasard de documents plus tardifs : ainsi en est-il en 1508, dans la paroisse de Saint-Symphorien, de ce "mosnar de Carrelieure" et des "mosnards des Moulinates", alimentés par des "coureaux" d'eau ou des "chenaux" dont l'utilisation semble être l'enjeu de conflits récurrents. <sup>88</sup>..

Dans le cadre d'un programme de recherches triennuel, l'ampleur des champs d'investigation qui peuvent être proposés nécessitera de faire des choix d'investigations sur ces thématiques particulièrement riches, par exemple en choisissant des zones limitées sur lesquelles seront menées des recherches plus approfondies.

#### IV – PRATIQUES ALIMENTAIRES

Au titre des découvertes documentaires prometteuses réalisées au cours de l'année 2012, on évoquera rapidement les informations fournies par un règlement monastique mis en place en 1249 au sein de la communauté des moines de Sainte-Gemme, sous l'égide de l'abbé de la Chaise-Dieu <sup>89</sup>. En effet, parmi les règles de vie monastique dont la stricte application est redemandée à l'abbé, on en relève un certain nombre liées au **repas des moines**. L'obligation pour tous les moines de prendre leurs repas en commun dans un réfectoire introduit cet ensemble de règles.

Plus concrètement, est réaffirmée l'obligation monastique de ne manger aucune viande... ce qui pourrait être contradictoire avec la description du régime quotidien des moines, constitué - si l'on en croit le document - de pain, de vin mais aussi de *genalis*, terme de latin médiéval qui renvoie apparemment au porc domestique (ne s'agirait-il ici que de viande salée, par opposition à la *carnis* ou viande fraîche, strictement prohibée ?). une autre mention, problématique, semble limiter la consommation du *genalis* (porc salé ?) au premier dimanche de Carême et à l'Avent, "ainsi qu'au moment prévu par l'ancienne coutume".

Le pain quant à lui doit être fabriqué selon la proportion de 2 parts de **froment** pour 3 parts d'**orge**. Le **vin** doit être "sain et mélangé avec modération (*mediocriter temperatus*). Par ailleurs, est fait mention de **végétaux**, qui doivent être servis bien préparés (*pulmenta bene condita*). Le terme de *pulmenta* renvoient à des mets qui se consomment avec le pain - on peut penser à des légumes en potée, ou bien à des compotes...

Enfin, le texte stipule expressément que les "poissons vulgairement appelé **moules**"

<sup>86</sup> Voir chapitre III-1-2.

<sup>87</sup> Voir METAIS, *op. cit.*, n°XXXV, p.63-66.

<sup>88</sup> Voir annexe 2, document n°16.

<sup>89</sup> Voir annexe 2, document n°14.

*(pisces qui vulgariter dicuntur musc(-)li)* ne seront pas servis aux moines plus de deux fois par semaine ainsi que les jours de fêtes, ce qui laisse ouverte l'hypothèse d'une éventuelle surconsommation - répréhensible - de ce mets.

Nous essaierons, au cours de l'année 2013, de documenter mieux cet axe important de notre recherche. Le potentiel documentaire existe : relevons, à titre d'exemple, la mention par Pierre-Roger GAUSSIN <sup>90</sup> de l'élevage des moules par la prévôté d'Hiers (dépendant du prieuré de Sainte-Gemme). Nous ne disposons pas encore du document dans lequel cet auteur a puisé cette information, mais ce fonds documentaire sera exploré en 2013.

---

90 « *L'élevage de moules par le prieuré d'Hiers avait une certaine importance. Leur consommation était même pour les moines du XIIIe siècle un moyen de tourner l'abstinence de viande.* » (GAUSSIN (Pierre-Roger). - L'abbaye de la Chaise-Dieu. 1962, p. 275)

## ANNEXE 1

## BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

*Prieuré de Sainte-Gemme*

MASSIOU M.D. (1838) *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, Paris, E. Pannier, p. 427.

- Octroi du prieuré de Sainte-Gemme à l'abbaye de la Chaise-Dieu (traduction et explications de Massiou).
- Énumération des biens donnés par Guillaume VII à l'abbaye de la Chaise-Dieu, lors de l'octroi des terres de Sainte-Gemme (traduction et explications de Massiou).
- Octroi d'une nouvelle pièce de terre lors d'un séjour du Duc à Sainte-Gemme (traduction et explications de Massiou).

BESLY J. (1647), *Histoire des Comtes de Poictou et Ducs de Guyenne. Contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France depuis l'an 811 jusques au Roy Louis le Jeune*, Paris, Robert Bertault, p. 379.

- Octroi du prieuré de Sainte-Gemme à l'abbaye de la Chaise-Dieu (charte – avant 1074).
- Énumération des biens donnés par Guillaume VII à l'abbaye de la Chaise-Dieu, lors de l'octroi des terres de Sainte-Gemme (charte – vers 1074).

BESLY J. (1647), *Histoire des Comtes de Poictou et Ducs de Guyenne. Contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France depuis l'an 811 jusques au Roy Louis le Jeune*, Paris, Robert Bertault, p. 411.

- Octroi d'une nouvelle pièce de terre lors d'un séjour du Duc à Sainte-Gemme (charte – 1096 ?).

BESLY J. (1647), *Histoire des Comtes de Poictou et Ducs de Guyenne. Contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France depuis l'an 811 jusques au Roy Louis le Jeune*, Paris, Robert Bertault, p. 403.

- Venue du Duc Guy-Geoffroy, auprès du prévôt Theudard et du prieur Arthald pour s'assurer de l'avancement des travaux (charte – vers 1079).

BENAC J.-M. (1916-1923), *Les saints du calendrier diocésain d'Auch... Du 16 août au 29 novembre*, Impr. de Cocharaux, Auch.

- Histoire de Sainte Gemme (vie, martyr etc).

BESLY J. (1840), *Histoire des Comtes de Poictou et Ducs de Guyenne*, Paris, Princi Réguer Editor, pp. 161 à 163.

- Récapitulatif des chartes présentées dans la première édition.

*Bibliothèque de l'école des Chartes* (1997), t. 155, première livraison, janvier-juin 1997, Librairie Droz, Genève.

- Guy-Geoffroy cède à Sainte-Gemme « la forêt du Baconais et les terres environnantes ».

BREJON DE LAVERGNE J. (1954), Le cartulaire du prieuré de Sainte-Gemme en Saintonge, in *Revue historique de droit français et étranger*, s. 4, t. 32.

- Présentation succincte du cartulaire du prieuré. Points bibliographiques.

COTTINEAU L.H. dom (1938), *Répertoire topo bibliographique des abbayes et prieurés*, Vol. II, Macon, Protat Frères.

- Points bibliographiques.

BESLY J. (1840), *Histoire des Comtes de Poictou et Ducs de Guyenne*, Paris, Princi Réguer Editor, pp. 161 à 163.

BESLY J. (1647), *Histoire des Comtes de Poitou et Ducs de Guyenne. Contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France depuis l'an 811 jusques au Roy Louis le Jeune*, Paris, Robert Bertault, pp 463 et 464.

- Dons de Guy Geoffroy au prieuré de Sainte-Gemme pour le salut de son âme.
- Énumération des noms de personnes affiliées au prieuré.

*Gallia Christiana*, Province de Bourges et de Bordeaux, tome II, colonnes 327 et 328.

- Mention du prieuré de Sainte-Gemme, dans une charte concernant la Chaise-Dieu.

*Gallia Christiana*, Province de Bourges et de Bordeaux, tome II, colonne 47.

*Gallia Christiana*, Province de Bourges et de Bordeaux, tome II, colonnes 347 et 348.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 1877, pp 488 à 491.

- Titre majeur : « Abbaye de Saintes (1460 – 1472) »,
- sous-titre : « 1472, 23 septembre. – Aveu et dénombrement fournis par Jeanne de Villars, abbesse de Saintes (1439-1484). – *Original sur parchemin. Communication de M. Louis Audiat.* »
- Le prieuré de Sainte-Gemme est cité quatre fois.

GAUSSIN P.-R. (1962), *L'abbaye de la Chaise-Dieu (1043-1518)*, Ed. Cujas, Paris, 760 pages.

- Présentation complète de l'installation de la Chaise-Dieu en Saintonge.
- Tableau récapitulatif (p. 407)

## **Autres points bibliographiques**

### Chartrier de Thouars

NOUGARET (Christine). - Le chartrier de Thouars aux Archives nationales : un parcours exemplaire (1792-1979). in *CONTAMINE (Philippe) & VISSIERE (Laurent) éd. - Défendre ses droits, construire sa mémoire : les chartriers seigneuriaux, XII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque international de Thoars, 8-10 juin 2006.* Genève, Droz, 2011, p.373-388

### Programme Collectif de Recherche

TREFFORT C. dir. (2001), *Conditions d'implantation des monastères dans les pays charentais au Moyen-Age.* Étude de la géographie monastique en Charente et Charente-Maritime jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Archéologie, architecture et histoire. Rapport d'activité.

TREFFORT C. dir. (2006), *Conditions d'implantation des monastères dans les pays charentais au Moyen Age.* Étude de la géographie monastique en Charente et Charente-Maritime jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Archéologie, architecture et histoire. Programme Collectif de Recherche

Années 2002-2004. Vol 1 : Rapport d'activité 2001-2005 et annexes générales.

TREFFORT C. dir. (2006), *Conditions d'implantation des monastères dans les pays charentais au Moyen Age.* Étude de la géographie monastique en Charente et Charente-Maritime jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Archéologie, architecture et histoire. Programme Collectif de Recherche

Années 2002-2004. Vol 2 : Études de sites.

### Archives

G 516 - Testaments de François Lecomte, chanoine de Saint-Hilaire, curé de Sainte-Gemme

1H2/100 - Prieurés de Saint-Jean-de-Marigny, de Benet, de Saint-Saturnin-du-Bois, de Saint-Laurent-de-Bouhet, d'Andilly, de Sainte-Gemme, d'Artigues, de Ruelle, de Montierneuf en Saint-Aignan

Cartulaire de Sainte-Gemme

- BnF, Coll. Baluze, vol. 40, p. 84-87 [90], et vol. 189, p. 405-412 [VUS EN 2013]
- BnF, ms lat. 12754, p. 164-169, 383-391
- Arch. Dép. de la Haute-Loire, série 1 H : H 5, H 18, H 236 et H 282.

Bibliographie présentée par Cottineau dans son Répertoire [...] : à consulter

BEAUNIER-BESSE, III, 305 (*Recueil histo des archevêchés...*)

DENIFLE, I, 182. (*La désolation des églises...*)

DOUET D'ARCQ, III, 9600. (*Collection des sceaux*)

JOANNE (1872), Ruines d'un prieuré bénédictin (mh) fondé au XIe s. (*Dictionnaire géo de la France*)

LEON X, 3867, 10556. (*HERGENROETHER, Leonis regesta...*)

NANGLARD, I, 632 (*Pouillé du diocèse d'Angoulême*)

STEIN, 3382, (*STEINBACH, Diplomatische Sammlung historicher ???*)



## ANNEXE 2

CORPUS SÉLECTIF ET PROVISoire DE SOURCES ÉCRITES MÉDIÉVALES  
RELATIVE AU SECTEUR DE BROUAGE

[N.B. Les documents exploités lors de l'année 2012 sont les **documents n°6 à 16**  
Sauf indication contraire, les analyses de tous les documents données ci-dessous ont été réalisées par  
D. Delhoume en 2011-2012]

- n°1 -

1040, 31 mai – S.L.

ÉNUMÉRATION DES BIENS DONNÉS EN SAINTONGE PAR GEOFFROY MARTEL, COMTE  
D'ANJOU,  
ET SON ÉPOUSE AGNÈS DE POITIERS, À L'ABBAYE DE LA TRINITÉ DE VENDÔME

*Le comte d'Anjou donne à l'abbaye, parmi ses biens situés en Saintonge :*

- \* *d'une part le **bois de Saint-Aignan** et celui de Coulommiers, qui comptent cent manses, avec la totalité des droits en dépendant, dont les **salines**, les eaux, les **moulins**, les droits de pêche (**piscatio**) ;*
- \* *d'autre part la moitié des **terres en culture de la forêt de Marennes**, également de cent manses de superficie, ainsi que les **églises** situées dans cette forêt ;*
- \* *enfin, la moitié des cens qu'il percevait jusque là sur les seiches, dans tout le pays santongeois.*

*À sa suite, son épouse Agnès de Poitiers, avec le consentement de son Guillaume donne la terre de Puyravault avec toutes les terres en dépendant, et la partie qu'elle possède de l'église (ou de l'écluse ?) de Pons en Saintonge, ainsi que – sur l'île d'Oléron, l'église Saint-Georges et le quart de l'île, et l'église Sainte-Marie, située dans le castrum.*

1/ Bibliothèque Nationale de France, nv. acq. lat. [0940](#) & 1936, Fragments du cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (1101 – 1300).

A/ Cartulaire de la Trinité de Vendôme, in *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*. Paris, 1900, vol. I, n°XXXV & XXXVI (d'après 1/)<sup>91</sup>.

B/ METAIS (abbé Ch.). - Cartulaire saintongeois de la Trinité de Vendôme. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. XXII, Paris – Saintes, 1893, n°I, p.33 & n°II, p.34.

(...) In pago Sanctonico Sancte Trinitati ista delegamus : **boscum Sancti Aniani et boscum de Columbariis** cum omnibus utilitatibus suis, **salinis, aquis, molendinis, piscationibus**, totum et ad integrum, quicquid divisione accingitur, quam nos ibi fecimus, ubi continentur scilicet de terra centum mansi, medietatem quoque **terre culte de foresta que nominatur Maritima**, et **ecclesias ejusdem silve**, hic etiam centum mansi terre computantur ; medietatem quoque nostre partis de censibus sepiarum per universum pagum Sanctonicum.

91 Il existe une autre copie, datée de 1056-1060, de cette décision : il s'agit d'un extrait de la charte de fondation de l'Evière à Angers (Cartulaire de la Trinité..., *op. cit.*, n°XXXVIII ; METAIS, *op. cit.*, n°III, p.34-35). Par ailleurs, dans les années 1042-1058, Guillaume, **duc d'Aquitaine, confirme cette donation** dans les mêmes termes (Archives départementales du Loir-et-Cher, vidimus de 1527 ; METAIS, *op. cit.*, n°XVI, p.43-47)

In eodem pago, ego Agnes, favente filio meo Guillemo, comite Pictavorum, monasterio Sante Trinitatis concedo ecclesiam de *Poio Rebelli* cum omnibus ad eam pertinentibus, terris cultis et incultis, vineis, pratis et utilitatibus universis ; meam quoque partem exclusae [ecclesie] de *Ponte Sanctonico*. In *insula Oleronis*, ecclesiam Beati Georgii cum quarta parte ejusdem insule, et ecclesiam Beate Marie, que est in ipso castro. (...)

\*\*\*\*\*

- n°2 -

Vers 1047 –

**ÉCHANGE CONCLU ENTRE L'ABBAYE DE LA TRINITÉ DE VENDÔME EN SAINTONGE ET LES RELIGIEUSES DE L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE SAINTES, DE LA TERRE DE MARENNES POUR CELLE DE CHEVIRÉ EN ANJOU**

*L'acte rappelle dans un premier temps que Geoffroy, comte d'Anjou, et son épouse Agnès ont doté un monastère qu'ils viennent de construire à Saintes de la terre appelée Marennnes, qu'ils avaient donné aux moines de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, ainsi que tout ce que les moines possèdent maintenant au castrum de Broue.*

*Le couple comtal donne ensuite aux moines, en échange des biens transférés, les églises de la curtis appelée Manichilum, dans le pays d'Angers, avec tous les biens et droits dépendant de ces églises. Sont également donnés aux moines : l'église de Cheviré, avec les droits de sépulture et dîmes qu'y possédait la comtesse, des arpents de vigne près de la ville d'Angers et divers biens dans cette ville, et enfin la moitié de l'église d'Olonne avec les dîmes et les salines qu'y possédait la comtesse en biens propres. L'échange est conclu en présence de l'évêque d'Angers [voir aussi le document n°4, autre version du texte de cet échange].*

1/ Bibliothèque Nationale de France, nv. acq. lat. [0940](#) & 1936, Fragments du cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (1101 – 1300).

A/ Cartulaire de la Trinité de Vendôme, in *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*. Paris, 1900, vol. I, n°CVII (d'après 1/)<sup>92</sup>.

B/ METAIS (abbé Ch.). - Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. XXII, Paris – Saintes, 1893, n°X, p.38.

De Caviriaco pro Maritima.

Notum sit omnibus sancte Dei ecclesie fidelibus apud quoscumque res ista pervenerit, quod Goffridus, Andegavorum comes, ejusque conjux Agnes, comitissa, terram suam quam in pago Sanctonico Sancte Trinitatis ecclesie, apud castrum Vindocinum site, dederant, que **terra vocatur Marennis**, et illud totum quod **apud castrum Brodam** monachi possidebant, data pro his recompensatione receperunt. Construxerant enim monasterium sanctimonialium, apud Santonas, quibus hec terra vicinior erat.

<sup>92</sup> Il existe une autre copie, datée de 1056-1060, de cette décision : il s'agit d'un extrait de la charte de fondation de l'Evière à Angers (Cartulaire de la Trinité..., *op. cit.*, n°XXXVIII ; METAIS, *op. cit.*, n°III, p.34-35).

Pro hac igitur in Andegavensi pago dederunt monachis ecclesias curtis que Manichilum dicitur, cum omnibus que ibi possidebant ad easdem ecclesias pertinentibus. Dederunt etiam eis, pro redemptione animarum suarum, ecclesiam de Caviriaco, cum sepultura et decimis quas ibi in dominio habebat comitissa, et terra altaris, excepta illa que ab equitibus et ab ipsa comitissa vel servientibus ipsius hospitabatur, XX<sup>ii</sup> quoque arpennos vinearum juxta Andegavensem urbem, et in suburbio mansionem unam et furnile unum ; in angulata vero quantum terre sufficit uni carrugie ; item juxta mare medietatem ecclesie de Olona, cum decimis et salinis quas ibi habebat comitissa in proprio.

Factum est istud in presentia domini Eusebii Andegavensis episcopi, annuente ipso Eusebio, relevamentum horum supra nominatorum altariorum ; annuente domino Nerengario archidiacono suo. X signum Goffridi comitis X Agnetis comitissa, etc.

\*\*\*\*\*

- n°3 -

1047, 27 juin –

**EXTRAIT D'UN BULLE PONTIFICALE DE CLÉMENT II  
ÉNUMÉRANT LES BIENS DE LA TRINITÉ DE VENDÔME DANS LE DIOCÈSE DE SAINTES**

*Les biens cités dans ce document sont : l'église Saint-Georges d'Oléron avec le tiers de l'île, toutes ses coutumes et l'église Sainte-Marie dans le château d'Oléron ; les églises de Puy Ravault et de Blameré, les églises de Saint-Saturnin (Sornin) et Saint-Agnant, avec toutes leurs salines, droits de pêche (piscatio) et coutumes.*

1/ Bibliothèque Nationale de France, nv. acq. lat. [0940](#) & 1936, Fragments du cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (1101 – 1300).

A/ Cartulaire de la Trinité de Vendôme, in *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*. Paris, 1900, vol. I, n° LXXVI (d'après 1/)<sup>93</sup>.

B/ METAIS (abbé Ch.). - Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. XXII, Paris – Saintes, 1893, n°XII, p.40.

(...) In episcopatu Sanctonico, ecclesia Sancti Georgii (Oleronis) et tertia pars ejusdem insule, cum consuetinibus universis. In castro Oleronis ecclesia beate Marie, ecclesie Podii Rebellis, ecclesia de Blasmeriaco, **ecclesia Sancti Saturnini et terra Sancti Aniani, cum salinis et piscationibus et omnibus consuetudinibus** (...).

\*\*\*\*\*

<sup>93</sup> Il existe une autre copie, datée de 1056-1057, de cet acte : il s'agit d'une bulle du pape Victor II (Cartulaire de la Trinité..., *op. cit.*, n°CXVII ; METAIS, *op. cit.*, n°XV).

- n°4 -

Vers 1047 –

**ÉCHANGE CONCLU ENTRE L'ABBAYE DE LA TRINITÉ DE VENDÔME EN SAINTONGE ET LES  
RELIGIEUSES DE L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE SAINTES, DE LA TERRE DE MARENNES  
POUR CELLE DE CHEVIRÉ EN ANJOU**

*L'acte concerne le même échange que celui consigné dans le cartulaire de la Trinité de Vendôme, mais les termes en sont ponctuellement différents. Ainsi, il est précisé que la donation qu'avaient faite aux moines de Vendôme le comte et la comtesse d'Anjou portait sur la moitié de la **terre appelée Marennes, de la partie ancienne comme de la nouvelle** (« de veteri et de nova »). La comtesse a ensuite acheté à Pierre de Didonne, pour 6000 sous, l'autre moitié de la partie ancienne de cette terre.*

*Par ailleurs, parmi les églises de cette terre données aux moines, est exclue l'**église de Saint-Just**, que la comtesse a acheté à **Dodon de Broue** et à qui elle est laissée en fief viager (casamentum).*

*Ils donnent ensuite aux moines, en échange des biens transférés, les églises angevines de Chevire et de Molnat et celles de Ménétel, avec d'autres biens et droits déjà énumérés dans le document n°2.*

1/ Bibliothèque Nationale de France, Copie du cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes (1167 – 1200).

A/ GRASILLIER (Théodore) éd. - ... *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes (II)*, 2 vol., Niort, 1871, t. II, n° CCXXXV, p.154 (d'après 1/)<sup>94</sup>.

B/ METAIS (abbé Ch.). - *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. XXII, Paris – Saintes, 1893, n°XI, p.39.

Comes Gaufridus et comitissa Agnes donaverunt **medietatem terre de Marennia** et de veteri et de nova, primum cenobio Sancte Trinitatis de Vondocino. Postea comitissa emit alteram medietatem de veteri Petro de Didona, et donavit ei pro terra VI mille solidos, exceptis aliis adjutoriis que illi fecit.

Et donavit comes predicto cenobio ecclesias que erant in terra, excepta **ecclesia Sancti Justi**, quam emit comitissa a **Dodone de Broa**, favente presule Ingelrico et donante Sancti Trinitati, a quo Dodo habeat in casamento.

Post constructionem vero loci Sancte Marie, apud Xantonas, quia erat proprius **prefata terra cum ecclesiis**, commutationem fecit comes et comitissa cum monachis, scilicet donaverunt eis ecclesiam de Chiviriacho et terram de Molnato, et furnum unum apud Andecavem et vineas comitisse, favente comite, et ecclesias de Menetil, quas emit comitissa a comite centum quinquaginta libras, quas etiam donavit eis, favente comite et favente Olrico, abbate

<sup>94</sup> Il existe une autre copie, datée de 1056-1057, de cet acte : il s'agit d'une bulle du pape Victor II (Cartulaire de la Trinité..., *op. cit.*, n°CXVII ; METAIS, *op. cit.*, n°XV).

Vindocinensi, et tota congregatione monachorum ipsius loci, et propter hoc quod istud exchangium prope erat monachis, et illud sanctimonialibus, et hoc fuit bene firmum utraque parte et receptum.

\*\*\*\*\*

- n°5 -

[1040-1060] –

#### DON DU PÉAGE DE SAINT-AIGNAN

*Le comte [d'Anjou] Geoffroy, fondateur de l'abbaye, avait augmenté la dotation qu'il avait faite à celle-ci sur ses biens propres, par la donation en faveur des moines du péage de Saint-Aignan, situé dans le pays de Saintonge, péage portant sur les hommes relevant d'eux. Par la suite, ce Geoffroy Rudel, ayant voulu par la force priver les moines de ce droit, ces derniers en obtiennent de lui la concession définitive, moyennant la cession d'un cheval. Sont cités dix témoins présents lors de cette décision, parmi lesquels Engelbaud de Broue et Benoît de Pons.*

1/ Bibliothèque Nationale de France, nv. acq. lat. [0940](#) & 1936, Fragments du cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (1101 – 1300).

2/ Bibliothèque Nationale de France, Collection Baluze, Vol.47, f°238 (copie XVIIIe s.)

A/ Cartulaire de la Trinité de Vendôme, in *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*. Paris, 1900, vol. I, n° XXX (d'après 1/ et 2/).

B/ METAIS (abbé Ch.). - Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. XXII, Paris – Saintes, 1893, n°XVIII, p.48.

#### De pedagio Sancti Aniani

Goffridus comes, qui post Dominum monasterii Sancte Trinitatis fundator extitit, quantum ei placuit, eum de bonis suis ditavit, quibus etiam bonis adjunxit, dans pedagium de Sancto Aniano, qui est in pago Sanctonico, solummodo de hominibus ad monachos pertinentibus, quod pedagium Gofredus cognomento Rudellus, augmentendo culmen malitie sue, per vim a monachis extrahere voluit ; pro qua causa ante supradictum comitem venientes monachi egerunt ibi ut supradictus Goffridus Rudellus in perpetuum concederet Sancte Trinitati, pro quodam caballo a monachis sibi concesso in presentiarum. Testium nomina qui presentes fuerunt : Engelbaldus de Broa, Benedictus de Pontibus, Fulcradus de Salomons, Magnellus, Johannes Rusellus, Eudo de Blazone, Ivo Lusonis, Gilbertus botellarius, Guido panetarius, Albericus de Pontia.

\*\*\*\*\*

n°6

## Vers 1074 –

## DONATION COMTALE DU PRIEURÉ DE SAINTE-GEMME À L'ABBAYE DE LA CHAISE-DIEU.

*Guillaume VI (Guy), quatrième fils de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, donne à Durand, abbé de la Chaise-Dieu en Auvergne, le lieu appelé Sainte-Gemme, avec le consentement de son épouse Aldéarde et de son fils Guillaume.*

*Outre le lieu de Sainte-Gemme, le Duc donne aux moines la terre propre à la culture ("ad colendum habilem") située à proximité, "entre le lieu et le monastère", ainsi que tout le bois ("ligna et arbores") qui sera nécessaire aux moines pour la construction ou le chauffage, à prélever dans toute la forêt de Bâconais, ainsi que les pâtures pour le bétail de toute nature (boeufs, vaches, moutons, porcs et chevaux).*

1/ original non identifié : archives de la Chaise-Dieu ou du prieuré de Sainte-Gemme (document perdu ?)

2/ Bibliothèque nationale de France, collection Baluze, volume 40, f°84 r° (copie XVIIe s.).

3/ Bibliothèque nationale de France, collection Baluze, volume 139, p.405-406 (copie XVIIe s.).

A/ BESLY J. (1647), *Histoire des Comtes de Poitou et Ducs de Guyenne. Contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France depuis l'an 811 jusques au Roy Louis le Jeune*, Paris, Robert Bertault, Preuves, p.379 (copie "ex tabul. S. Gemma Santonensis").

B/ MASSIOU M.D. (1838) *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, Paris, E. Pannier, p. 427 (extrait).

C/ *Bibliothèque de l'école des Chartes* (1997), t. 155, janvier-juin 1997, Genève, Librairie Droz, p. 328 (extrait).

*[document transcrit par D. Delhoume d'après copies BnF, 12/2012]*

Universalis ecclesiae universis fidelibus tam pauperibus quam divitibus, tam senibus quam invessibus salutare suum videlicet Dominus Iesus Chistus, et qualiter ad eum quisque pervenire valeat, notum fieri debet. Nemo enim nostrum ad eum scandere potat nisi via illius itineris qua isse ad nos descendit, humilitatis scilicet et caritatis. Sic enim gemina via ad nos redimendos descendit.

Quapropter, ego Wido dux & comes Pictavensium, cum non secundum me, nec meis viribus ad coeleste regnum valeant scandere, per eos saltem quos scandere video et familiares Dei esse cognosco, ad desiderabi bravium pergere cupio. Unde ego, in Dei nomine, uxore mea Aldiarde, filioque meo Willelmo concedentibus, gratis et absque precio, do **locum qui dicitur S. Gemmae** Deo et B. Rotberto & Durando Casae Dei Abbati, et monachis tam presentibus quam futuris, pro peccatorum nostrorum & parentum nostrorum remissione, & animae redemptione ; et **terram ad colendum habilem** quae in circuitu sita est inter monasterium et lucum, et similiter in sylvis totius Baconisii do eisdem monachis **ligna et arbores ad omnia construenda sive ad calefaciendum** et ad omnia quae illis fuerint necessaria, scilicet omnibus eorum iumentis pascua boum, vaccarum, ovium, porcorum, equorum vel equarum ; et haec omnia absque ullo precio vel consuetudine quae pro talibus praedictis debent dari vel reddi.

Hanc vero donationem concesserunt et confirmaverunt hii quorum nomina sic subscripta sunt, videlicet Willelmus Ferdelandus et Arnaldus de monteausero, et Fulco comes Andegavenses et Gardradus Barboti, Vitali Sorcels et Radulfus Malatetas ejusque filius Richart.

\*\*\*\*\*

[1074-1086] –

## DONATION DE BIENS À SALLES À L'ABBAYE DE LA CHAISE-DIEU.

*Avec l'autorisation de Guillaume VI (Guy), comte de Poitiers, le forestier Gautier lègue à l'abbaye de la Chaise-Dieu tous les biens qu'il possède à Salles (voir ci-dessous acte de 1096)*

1/ original non identifié : archives de la Chaise-Dieu ou du prieuré de Sainte-Gemme (document perdu ?)

2/ Bibliothèque nationale de France, collection Baluze, volume 139, p.412 (copie XVIIe s.).

*[document transcrit par D. Delhoume d'après copie BnF, 12/2012]*

Ego gauterius forestarius, trado animam meam et corpus meum Deo et B. Roberto et abbati Casa Dei, signino atque concedo eis possessionem omnem quam apud Salas habeo. Hoc ego facio concesssione Guidonis Pictaviensis comitis.

---

\*\*\*\*\*

n°8

[1091-1098]–

## DONATION COMTALE DE MARAIS PRÈS DE SAINTE-GEMME.

*Guillaume, comte de Poitiers, fait donation au prieuré de Sainte-Gemme de toute la terre délimitée par le val Fera, Charnay et l'Houmède (paroisse de sainte-Gemme). Il y donne également le marais (paludis) et les rivières (ripariae) afin qu'y soient construits des moulins ou des viviers (vivaria) et toute autre construction utile aux moines <sup>95</sup>.*

1/ original non identifié : archives de la Chaise-Dieu ou du prieuré de Sainte-Gemme (document perdu ?)

2/ Bibliothèque nationale de France, collection Baluze, volume 40, f°84 v° (copie XVIIe s.).

In nomine Domini nostri Jesu Christi, ego Willelmus, comes Pictavensis, Willelmus Fredelandus, damus Deo et Beatae Mariae, et Rotberto atque Sanctae Gemmae et monachis Casae Dei presentibus et futuris, omnem illam terram quod finitur a Valle Fera et Charnaico, et Ulmeta ; et damus paludis et riparias ad molendina construenda sive ad vivaria, et ad omnia quaecunque ad suam utilitatem ibi aedificare voluerint. Hoc equidem facimus pro salute animarum nostrarum et parentum nostrorum, genitorum et genitorum (sic), et habeant et possideant in perpetuum, absque ulla prorsus consuetudine mala atque servitio nisi ----tuali ; et si quis huic donationi contradixerit, sciat se pro certo via Dei incurrere nisi se emendaverit, et satisfactionem Deo et monachis fecerit.

Hujus donacionem testes fuerunt isti : Artelus de Zalam, Stephanus Ruphus, Rampnulphus de Domnio, Rorcellus de Mosteirolo, Ebo de Partiniaco, Willelmus Achardus, Fucaldus de Blavia.

Facta est a---m. karta ista ebdomada secunda menses Junii, feria VI., luna XXII, regnante Philippo rege Francorum.

---

\*\*\*\*\*

n°9

1096 –

---

95 DUGUET date cet acte de 1091 et identifie la terre donnée par le comte à la terre du Faut, évoquée notamment par un acte de 1096 (cf *infra*).

DONATION AU PRIEURÉ DE SAINTE-GEMME  
DE TERRES COMTALES DANS LE MARAIS DE LA SEUDRE.

*Guillaume, comte de Poitiers, donne au prieur de Sainte-Gemme "toute la terre maritime qui est située entre l'étier de Chalon, qui est sous le village (vicus) du Gua, et l'étier de Lombaze, qui est sous l'église appelée à Salles", la moitié de tous les revenus de la terre et les droits seigneuriaux, ainsi que les droits qu'il possède dans "toute la terre maritime qui s'étend du Gua jusqu'au Chapus, soustraite à la mer par la force et l'ingéniosité". le duc confirme également ce qui a été donné aux moines par son père*<sup>96</sup>.

*La donation est faite en présence de Garnier, prieur de Sainte-Gemme, en présence de plusieurs témoins.*

1/ original non identifié : archives de la Chaise-Dieu ou du prieuré de Sainte-Gemme (document perdu ?)

A/ BESLY J. (1647), *Histoire des Comtes de Poictou et Ducs de Guyenne. Contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France depuis l'an 811 jusques au Roy Louis le Jeune*, Paris, Robert Bertault, Preuves, p. 411 (copie "ex tabulario S. Gemma Santon.")

In nomine summi Dei Willelmus Pictavinsis comes dono Deo et B. Mariae et B. Rotberto atque (?) S. Gemmae et Garneio de Monte Morlonio, loci Sanctae Gemmae priori, de omni terra maritima quae profita (*sic* : posita) est inter esterium Chalone quod est sub vico Guadi, et esterium Ambasiae quod est sub ecclesia quod vocatur ad Salas, medietatem structus (*sic* : fructus), omniumque frugum & dominij (*sic* : dominium), sicut eam iure possideo in omni terra maritima quae est a Guado usque ad Chapusium, ab undis maris erepta vi & ingenio, fine (*sic* : sine) consuetudine nociua possideant, sicut illa quae apud S. Gemmam, quam Genitor meus Guido, cuius anima Paradisi amoenitate persruatur, eis in elemosinam tribuit.

Hoc donum factum est audientibus testibus subscriptis, Roberto vicario Santonorum praeposito et Petro landrino de Monte Morlonio et **Guarnerio, Sanctae Gemmae priori** atque Guarnerio, Sanctae Mariae de Forcio priore, Dolensi monacho. Et iterum confirmatum est per donum rami unius, quod transmissum fuit monachis Sanctae gemmae. Et hanc confirmationem audierunt isti testes, Guillemus de Mauziaco, Petrus Landricus, Aleardus de Siriec, Simon de Viers.

Haec charta facta est regnante Philippo rege Francorum et in cathedra Sanctonensi Ramnulfo, anno ab Incarnatione Domini 1096, quo capata est Antiocha a quo capta est Antiocha a Christianis fugatis Tu-- -- Christo Domino subiecta, papa existente Urbano.

---

\*\*\*\*\*

**n°10**

**1096 ? –**

DONATION COMTALE DE LA TERRE DE FAUT.

*Lors de sa venue à Sainte-Gemme, le comte Guillaume exhorte les moines à édifier des*

---

96

Une autre acte, daté de 1098, mentionne (au passé) cette donation. Repéré par D. Delhoume en 2012 dans les copies de Baluze à la Bibliothèque Nationale, ce document reprend la même formulation pour les biens cédés par le comte, bien que la partie du texte évoquant la terre entre Le Gua et le Chapus soit omise, remplacée par la phrase suivante, qui rend explicite la volonté du comte que les "terre maritime" en question soit **transformée en champs cultivés** : "*ut campos faceant, sicut illam quae est apud S. Gemmam, quam genitore ejus Guido tribuit*" (Bibliothèque nationale de France, Baluze 139, p.406).



*maisons ; il leur donne en outre la terre de Faut (Falto), qualifiée de "stérile et sans cultures", afin qu'il la fasse fructifier. Les moines répondant qu'ils ne souhaitaient pas être en butte aux exactions des hommes du prévôt et du forestier du comte, celui-ci leur répond qu'il s'engage à assurer leur droit plein et entier sur les biens qu'il leur cède.*

1/ original non identifié : archives de la Chaise-Dieu ou du prieuré de Sainte-Gemme (document perdu ?)

**2/ Bibliothèque nationale de France, collection Baluze, volume 40, f°84 v° (copie XVIIe s.).**

A/ BESLY J. (1647), *Histoire des Comtes de Poitou et Ducs de Guyenne. Contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France depuis l'an 811 jusques au Roy Louis le Jeune*, Paris, Robert Bertault, Preuves, p.411 (copie "ex eodem tabulario [S. Gemma Santon.]").

B/ MASSIOU M.D. (1838), *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, Paris, E. Pannier, p.427.

Comes Willelmus Sanctam Gemmam veniens, dominum Theodardum amplexatus, Arnaldum ut aedificaret domos ammonuit et in tantum locum et fratrum dilexit, ut amorem patris sui excellere videretur. Terram de Falto cum eis daret, dixit : "Haec terra quam vobis dono, sterilis sine cultoribus parum vobis proderit. Nos, inquiunt, Domine, nolumus **homines habere praepositi** namque **vestri et forestarii**, eos assidue vexarent et nos sic inquietarent. Et ego, inquit, do huic loco, ut quicumque de omni terra mea ad vos et ad successores vestros, venire voluerit, tantum ignis domus patris non extinguatur, sine ulla contradictione suscipiatis. Et si homines vestri, vel etiam vos in aliquibus nostri iuris rebus excesseritis, ante nullum alium, nisi ante me et successores meos emendare, vel rectum facere ab ullo cogamini. Hoc vobis domum, ut huic loco in perpetuum concedo, quatinus vos et successores vestri liere et sine tristitia Deo famulari et pro me meisque parentibus devote, tam praeteritis quam futuris orare valeatis".

---

\*\*\*\*\*

**n°11**

**1101-1102 – Champagne**

**DONATION COMTALE DE DÎMES À SAINT-SULPICE, DANS LA FORÊT DE BACONNAIS**

*Alors que le comte de Poitiers est à Jérusalem, la comtesse donne au prieur de Sainte-Gemme la dîme d'une terre située dans la forêt de Baconnais, au lieu qui est appelé Saint-Sulpice, qui avait été donnée au prieuré par un certain Robert Vicaire afin d'être défrichée et mise en culture (ad extirpandum sive ad colendum). Est également donnée la dîme pesant sur l'essart de Ricou.*

*Cette donation est plus tard confirmée au prieur par le comte, après son retour de Terre Sainte, dans la chambre même de la comtesse et en présence de plusieurs témoins.*

1/ original non identifié : archives de la Chaise-Dieu ou du prieuré de Sainte-Gemme (document perdu ?)

**2/ Bibliothèque nationale de France, collection Baluze, volume 139, p.407-408 (copie XVIIe s.).**

A/ BESLY J. (1647), *Histoire des Comtes de Poitou et Ducs de Guyenne. Contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France depuis l'an 811 jusques au Roy Louis le Jeune*, Paris, Robert Bertault, Preuves, p. 416.

Comitissa Pictavensis dedit Deo et monachis Casae Dei commorantibus in ecclesia S. Gemmae, in manu prioris Guarnerii, decimam terrae quam Rotberus Vicarius dederat ad extirpandum sive ad colendum in silva Baconeis, in loco qui dicitur ad S. Sulpitium, & decimam exarti Riculsi.[...]

\*\*\*\*\*

## n°12

**Entre 1126 et 1137 – Sainte-Gemme**

DONATION COMTALE DE LA TERRE APPELÉE L'HOUMÈDE (SAINTE-GEMME).

*Guillaume, duc d'Aquitaine donne la terre appelée l'Houmède (Ulmata), "avec les eaux et les canaux (aquarii) adjacents à cette terre", qu'il désigne à Garnier, prieur de sainte-Gemme, sous les yeux de son oncle Hugues et de cinq témoins désignés comme des chasseurs (venatorii). Il confirme ensuite ce don en l'église de Sainte-Gemme, en déposant les Saints Évangiles sur l'autel, pour son salut et celui des siens, en présence de son oncle, du prieur Garnier et deux moines, ainsi que du chapelain de Pont l'Abbé, rédacteur de l'acte.*

1/ original non identifié : archives de la Chaise-Dieu ou du prieuré de Sainte-Gemme (document perdu ?)

2/ **Bibliothèque nationale de France, collection Baluze, volume 139, p.407 (copie partielle XVIIe s.).**

A/ BESLY J. (1647), *Histoire des Comtes de Poitou et Ducs de Guyenne. Contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France depuis l'an 811 jusques au Roy Louis le Jeune*, Paris, Robert Bertault, Preuves, p. 463-464.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Willelmus, Dei gratia dux Aquitanorum, pro salute animae avi mei, qui locum S. Gemmae aedificavit et pro anima patris mei, qui eundem locum multis beneficiis ampliavit, et pro salute animae et corporis mei de (*sic* : do) Deo et B. Roberto et praedictae ecclesiae S. Gemmae, terram illam quae dicitur Ulmeta, cum aquis & aquariis eidem terrae adjacentibus, sicut praemonstravi Garnerio de Monte Maurelione, ejusdem loci priori, vidente Hugone avunculo meo et Gaufrido vicario, Helia de Brau, Petro de Fluazeis, Alexandro Terbaudo et Gaufrido venatoribus.

Hoc etiam (*sic* : etiam) donum confirmavi in ecclesia S. Gemmae, in die Circumsionis Domini, ponens librum Evangeliorum super altare, pro salute mea, parentumque meorum tam antecessorum quam successorum, videntibus avunculo meo Hugone, Garnerio priore, Benedicto Rotberto, Petro Bernard, monachis, et Ioanne Pontelabense cappellano, qui hanc chartam scripsit.

\*\*\*\*\*

## n°13

**1146 – Saintes**

DONATION ROYALE D'UN BOIS À SAINTE-GEMME.

*Avec l'accord de son épouse Aliénor, Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, donne un bois situé entre la terre de Sainte-Gemme et celle de Faut (Fausto).*

1/ original non identifié : archives de la Chaise-Dieu ou du prieuré de Sainte-Gemme (document perdu ?)

2/ **Bibliothèque nationale de France, collection Baluze, volume 139, p.407 (copie partielle XVIIe s.).**

Ludovicus, Francorum rex et dux Aquitanorum, donat boscum qui inter terram S. Gemmae et terram de Fausto, concedente secum Alienordi regina laterali sua, anno Domini M. C. XLVI., regni sui X.. Actum Santon., S. Radulfi Viromando comitis lapiferi, etc, Bernardo priore.

\*\*\*\*\*

## 1249, 17 novembre – chapitre de Sainte-Gemme

## RÈGLEMENT MONASTIQUE DU PRIEURÉ DE SAINTE-GEMME

À l'issue de la visite du prieuré effectuée par Bertrand, abbé de La Chaise-Dieu, du procès-verbal qui en a été dressé et d'échanges avec le prieur et les moines, ce dernier notifie à ces derniers un certain nombre de règles de vie et d'organisation de la communauté (status domus et status personarum) auxquelles ils devront désormais se conformer. Devant tous les moines réunis, l'abbé fait prêter serment au prieur de respecter fidèlement ces dispositions et se réserve le droit de les amender à nouveau ultérieurement.

Parmi les règles édictées, on relève notamment un certain nombre de règles liées au **repas des moines** : obligation pour tous - quel que soit leur rang - de prendre leurs repas (pain, vin et genalis<sup>97</sup>) en commun dans un réfectoire (B) et de ne manger aucune viande (H). Le pain doit être fait avec 2 parts de froment pour trois parts d'orge et le vin doit être "sain et mélangé avec modération (mediocriter temperatus). Le genalis (porc salé ?) ne sera servi qu'au premier dimanche de Carême et pour l'Avent, ainsi qu'au moment prévu par l'ancienne coutume. Deux compotes (de légumes ?) bien préparées (pulmenta bene condita) seront servis ces mêmes jours, au lieu d'une en temps normal (K). Les "poissons vulgairement appelé moules" ne seront pas servis plus de deux fois par semaine ainsi que les jours de fêtes.

Parmi les **autres obligations** faites aux moines, on relève celle de dormir dans le même dortoir (C), de porter le même habit (G) qui sera fourni par le prieuré (O), de respecter les heures des offices et le silence absolu durant ceux-ci (A) ainsi que, dès la collation et jusqu'à la fin du chapitre, dans la chapelle (oratorium), le réfectoire et le dortoir (D). Interdiction est faite de franchir la porte du monastère sans autorisation spéciale (E) ainsi que d'accepter de la nourriture à l'extérieur (dans les châteaux, villes et maisons, y compris celles dépendant du prieuré) (J). Tout manquement à ces obligations entraînera l'application envers le fautif des mesures disciplinaires prévues dans la règle de l'ordre (F, I).

Du point de vue de l'**organisation** interne de la communauté, est réaffirmée l'obligation d'hospitalité envers les hôtes, notamment les personnes âgées. Un frère s'occupera spécifiquement de pourvoir à tous leurs besoins (M). Au moins 20 moines doivent obligatoirement résider au prieuré, non comptés le prieur et le chapelain (N). Les modalités de la gestion financière du prieuré, confiée au prévôt, sont très encadrées (voir ci-dessous). Un "vrai prévôt" doit à cette fin être remis en fonction. Chargé de percevoir les revenus de tous types du prieuré et de pourvoir aux besoins de ses membres, le prévôt rendra compte quatre fois par an de sa gestion au prieur et ne pourra souscrire de créances au-delà de 100 sous entre deux bilans sans le consentement préalable du prieur. Tout bénéfice sera affecté à l'usage choisi par le prieur, tout déficit devant être compensé par ce dernier. Le prévôt ne pourra s'opposer à une dépense jugée excessive du prieur qu'avec le consentement de la communauté. (Q)

On relève par ailleurs des mentions d'autres **charges claustrales** que celles de prieur ou de prévôt. L'abbé précise ainsi que le titulaire de la charge de sous-prieur ne souhaitant pas rester au prieuré, il est venu accompagné d'un nouveau sous-prieur (W). Sont également évoqués des "baillis" (aux fonctions indéterminées) et le frère hôtelier. L'existence de convers est mentionnée. En outre, la mention des revenus de la sacristanie, explicités rattachés à ceux du prieuré (R), renvoient à l'existence d'un sacristain. En fin d'acte, l'abbé demande à ce que les jeunes gens destinés au prieuré ne soient pas envoyés (au prieuré ou à l'extérieur ?) (T).

1/ Archives départementales de Haute-Loire, 1 H 236, n°1

[document inédit - transcription & analyse D. Delhoume, 12/2012]

1 Nos B[ertrandus], dei gratia abbas Case Dei, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod, cum de statu monasterii Sancte Gemme nobis et monasterio / 2 Case Dei immediate subrecti quadam sinistra demeriorata fuissent, nos ad idem locum personaliter

97

Ce terme de latin médiéval renvoie au porc... ce qui semble contradictoire avec l'interdiction stricte de consommer de la viande édictée plus loin dans le même document (H). Il s'agit peut-être là d'une distinction entre la viande de porc salée et la viande fraîche...

accedentes et ibidem, prout nostri debitum / 3 officii exigebat visitacionis officium, exercentes veritate per juramentum, quanto diligentius pot(e)rimus inquisita, ab antiquioribus et senioribus prioribus / 4 et claustralibus qui hujus rei debebatur habere noticiam plenioram ; tam super **statu domus** quam super **statu personarum** interarum et exterarum claustra-/ 5 -lium scilicet (?) et priorum redacta etiam inquisitione inscriptis et diligenti tractatu et deliberacione habitis super universis et singulis capitulis et dictis / 6 testium singulorum, ad honorem Dei et reformacionem ordinis in monasterio supradicto. certa spurcalia et ep-ialia (?) corangundum (sic : corrigendum) et reforman-/7 -dum duximus in hunc modum :

[A] In primis siquidem statuimus ut dicti monasterii fratres circa divinum officium modo debito, horis statutis / 8 cum summa reverentia et devotione sedula peragendum existentes summo opere solliciti et attentis in honorem suavitatis offerre studeatur / 9 domino viculos labiorum. [B] Circa regularem vero observantiam, statuimus ut omnis pariter **in uno refectorio, de uno pane et vino et / 10 genali** comedantur exceptis procacitibus solitis fieri subpriori et conventui, diebus statutis ; [C] et quod **in uno dormitorio** tam ballivi quam omnis / 11 alii iaceant. [D] In oratorio , refectorio et dormitorio continuum silentium et in claustris a collatione usque post capitulum tene-/ 12 -atur. [E] Et nullus ausus sit, nec baillivis nec alius, **extra portam** monasterii (*mot rajouté* : exire) absque prioris vel subprioris licencia speciali. [F] Quod si a quoquam / 13 fuerit attemptatum, non receperatur ibidem in regulam, satisfactione premissa, juxta ordinis disciplinam. [G] Item, ut sint omnes in habitu uni-/ 14 -formes. [H] Item, esum **carnium** omnibus nichilominus. [I] Ita tamen quod, si prior ex causa vel ex necessitate super hoc erga fratres misericorditer quandoque noluerint / 15 agere, quando viderit expedire, equanimiter sustinemus. [J] In castris vero villis vel civitatibus et in domibus secularium quemquam monachum / 16 nesa (?) carnibus quanto fortius et districtius possumus nichilominus, sub pena excommunicis, nichilominus inhibentes ne aliquis monachus comedere audeat / 17 seu ercam (?) bibere in locis ubi domos seu prioratos prioratos (sic) habemus ne videlicet infra cepta prioratus. [K] Percipimus etiam ut provideatur conven-/ 18 -tui de **pane** tali quod ad minus **due partes sint de frumento, tertia vero ordei, et vino sano mediocriter temperato** ; et de **genali** in / 19 Quadragesima et in Adventu et etiam in alio tempore sicut antiquitus fieri consuevit ; et habeant **duo pulmenta bene condita** in Quadragesima et in / 20 (*rajouté en interligne* : Adventu) omni diebus vero reperiantur (?) unum. [L] Hoc addito quod, a festo sancte Gemme usque ad festo beati Andree, nolumus eis dari **pisces qui vulga-/ 21 -riter dicuntur muscali** non tam bis in septimana qualibet, salvo aliis que habere consueverunt diebus festis et anniversariis priorum et / 22 aliorum. [M] De hospitalitate quoque statuimus ut omnes hospites generaliter et liberaliter recipiantur et omnibus de pane et vino et genali con-/ 23 -ventus compenter provideatur. Habita cum deffera (?) circa maiores et sublimes et religiosas quibus melius et splendidius sedum monita personarum precipimus / 24 provideri ; volentes ut **aliquis discretus monachus vel conversus** religiosus proficiatur hostali qui custodiat *c--anos* et *p--anos* (?) dicti hostalis et / 25 curam habeat hospitum et eis cum veteraniis provideri faciat comperentur. [N] Statuimus etiam ut **viginti monachi** ad minus sint assidue in / 26 claustris supradictis residentes, preter priorem et cappellanum nisi ex quibus quandoque contingeret aliquos absentari. [O] Item, quod debita vesti-/ 27 -menta eis integre et sine aliqua diminutione secundum consuetudinem Case Dei vel ecclesie Sancte Gemme reddantur eisdem ; [ 26bis inhibentes ne pro dictis vestimentis / 27bis pecunia eis datur ] (*phrase rajoutée aux deux interlignes*) [P] Item, quod provideat infir-/ 28 -mis sufficienter in omnibus veteraniis et servitoribus, et habeant domum in qua possint iacere et comedere comperentes. [Q] Item, statuimus quod de certo / 29 sit in dicto monasterio **verus prepositus** qui habeat et percipiat omnis redditus et perventus et obventiones, census, clamores, tallias, sint-monta (?), / 30 animalium et monia alia iura integre et absque aliqua diminutione que ab antiquo verus prepositus dicti loci percipere consuevit. Qui etiam provide-/ 31 -bit conventui in victu et vestitu et hospitibus, eo modo quod superius est expressum. Et monia negocia dicte domus disponet et tractabit / 32 que ad modum antiquitus consuetum est et obtentus. Qui cum priore dicti loci quater in anno de expensis et receptis tenebitur computare, nec po-/ 33 -terit preter ipsius prioris consensum

contrahere debitum ultra sumam centum solidis currentis monete, de compoto en compotum. Si vero, computacione facta, aliquod residuum inventum fuerit, dictus prepositus debe(rit) totum committere de prioris tamen consilio et consensu in utilitatem et commodum dicte domus. Si / autem, facto compoto, defectum contigerit inveniri, dictus prior tenebitur supplere defectum. po--ro in negociis pertractandis causis ventilendis et in con-/ 36 -tractibus faciendis percipue prioris consilium regeratur. In aliis vero nichil contra voluntatem ipsius prioris prepositus faciat, iuxta regulam beati Benedicti, / 37 excepta provisione conventus et hospitem si forte dictus prior vellet eam diminuere seu aretare. [R] Quia non olim quidam prepositi, tenentes / 38 sacristaniam ad manum suam quasdam possessiones ad preposituram vel ad prioratum spectantes inverint (?) sacristanie, sine quibus sacristania sicut nobis / 39 plene constitit sibi prout sufficere comperentur ; idcirco sacristaniam dicti loci redditibus quos nunc tenet volums esse conventum.

[S] Hoc autem omnia / 40 supradicta et singula dictus prior in capitulo dicti loci, coram nobis et in presencia totius conventus et de mandato nostro, iuravit bona fide pro posse / 41 suo fideliter observare, et per alios facere observari. [T] Preterea duximus annectendum ut iuvenes sub formis existentes ad prioratus / 42 exteriores circa morandi sive pro claustralibus non mittantur. [U] Nos tamen super predictis omnibus nobis plenam retinimus potestatem addendi / 43 (augme)ntandi seu diminuendi, si nobis visum fuerit expedire. [V] Et ut predicta omnia rata et firma in posterum habeantur duo in-/ 44 -documenta super hoc confici fecimus, sigillo nostro et sigillo dicti prioris sigillata. [W] Quorum alterum penes subpriorem Sancte Gemme nolumus / 45 remanere et alium nobiscum adportavimus in predictorum testimonium et munimen.

Actum in capitulo Sancte Gemme in festo beati / 46 Gregorii, anno ----- Domini -----millesimo ----- ducentesimo ----- quadragesimo ----- nono.

\*\*\*\*\*

- n°15 -

S. D. [XVe s.] -

#### RELEVÉ DES CENS DE LA TERRE ET SEIGNEURIE DE SOUBIZE

*Ce relevé de cens rassemble plusieurs dizaines de déclarations de tenanciers relevant du seigneur de Soubize, pour les paroisses de Soubize, Saint-Nazaire, Moëze, Beaugeay, Saint-Froul et Saint-Martin. Les cens sont dus à quatre termes de l'année et ne portent pas sur les mêmes tenures : Saint-Jean-Baptiste, Toussaint, Noël et Notre-Dame de septembre. Les tenures concernées sont énumérées par paroisse. pour chaque déclaration, est indiqué : le nom du (ou des) tenancier(s), la nature du bien déclaré et le cens dû pour ce bien (en livres et deniers, ou, pour le terme de septembre, en froment). La détention des tenures est le plus souvent individuelle, mais on relève quelques mentions de fratries, voire de "parsonniers".*

*Pour ce qui concerne l'habitat, on constate la juxtaposition d'un habitat groupé (beaucoup de déclarations concernent des maisons situées à Soubize intra muros) avec des écarts, désignés comme "mayne" (maine des Epaux à Soubize) ou "lieu". dans le proche environnement du bâti, les "mothes" semblent renvoyer à des parcelles de jardins (le désignant renvoie probablement à une dimension topographique de leur implantation). De nombreuses déclarations concernent également des vergers, toujours attenants aux maisons. Les vignes sont ponctuellement mentionnées, notamment près du port de Moëze, ainsi que quelques pressoirs (par exemple les treuil Soustranne et treuil Chastenet à Soubize).*

Quelques parcelles de bois, peu étendues sont mentionnées (Saint-Nazaire), ainsi que des "terres roturières" dont on se sait si elles correspondent à des friches ou à un statut juridique distinct.

Plusieurs **ports** sont également mentionnés : ports de Soubize et de Moëze, port franc de Saint-Martin (f°18 v°, n°8). Le seul moulin évoqué est le **moulin du Bois à Soubize**. Le **pont des Barres** à Moëze est quant à lui tenu par un particulier, pour le compte du seigneur.

On relève plusieurs informations relatives à l'**équipement urbain et défensif de la ville de Soubize** : fontaines "Normandesthe" et "Papine", grande porte, "balouart" (bastion)...

Les espaces de **marais** semblent largement parcellisés, chaque tenancier déclarant la part qu'il exploite (par exemple, pour les marais de Varaize ou de la Bouffardière à Soubize). On relève quelques mentions d'ageoux, de clausures (Moëze), et l'utilisation des **sartières** semble établie selon un partage évident. Plusieurs prises (**prises**) sont mentionnées à Saint-Nazaire : ces tenures sont soumises à un cens élevé, comme c'est le cas par exemple de celle de la Négrier, tenue par deux tenanciers (f°13 v°, n°21). Dans plusieurs déclarations relatives à la même paroisse, il est précisé que ces prises sont destinées "à faire marais salant" ou "à faire prés" (f°14 v°, n°1 à 5) ; il en est de même pour quelques sartières de Moëze (f°15 r°, n°15 & 19). Celles destinées "à faire prés" sont largement plus imposées. Par ailleurs, on relève qu'à Beaugeay, un premier groupe de quatre tenanciers déclare une "nouvelle prise" (f°17 v°, n°31), un second groupe de 10 tenanciers déclarant en commun "unes sartières esuelles chacun de eulx prant le dixain qui est a chacun" : voici un exemple très clair de partage de la ressource hydraulique.

En outre les termes de masurau ou d'appentis (plusieurs mentions à Soubize ou Beaugeay, biens soumis à un cens modique) pourraient-ils renvoyer à des cabanes de sauniers ?

Précisons que n'est donné ci-dessous qu'un relevé partiel de ces déclarations, triées en fonction de l'intérêt qu'elles présentaient pour les problématiques du PCR.

1/ Archives Nationales, 1 AP 2090 (cahier 35 f°)

**[relevé partiel réalisé par D. Delhoume, 12/2012]**

f°2 r°

Ce sont les cens de la terre et seigneurie de Soubize appartenant / à très noble et très puissant monseigneur Bertrand Larchevesque, chevalier sieur dudit lieu de Monchamp et du Parc, fayt par moy Estienne Gaulier, receveur dudit lieu de Soubize.

Et premièrement, au terme Saint Jehan Baptiste

**(SOUBISE)**

F°	N° déclaratio n	Identité du tenancier	Bien déclaré	Montant du cens
2 r°	2	Jehan Duprat	son lieu du Gua et vingt journau et demi de pré assis aux Espaulx	11 £ III d.
	6	Ledit Duprat	son <b>mayne</b> des Espaulx contenant cens journaux	15 £
	7	Ledit Duprat	une <b>mothe</b> assise aux Espaulx	3 £ 9 d.

			contenant deux journaux ou environ	
2 v°	9	Jehan Girart	sa maison et <b>vergier</b> de Soubize	12 £ 6 d.
	13	Thomas Fresil	vergier du <b>port</b> de Soubize	20 d.
	11	Jehan et Thomas Pinalles frères	leur maison neufve des Espaulx	15 £
<i>(suivent plusieurs déclarations relatives à des maisons situés dans la <b>rue des Forges</b>, à Soubize)</i>				
	13	les frères feu Jehan du Puy	leur mothe près la <b>fontayne Normandesthe</b>	15 d.
3 r°	18	Ledit Jehan Rigaud et ses parsonniers	le <b>treuil</b> Soustranne à Soubize	5 £
	20	Guyon Boutrille et ses parsonniers	leur vergiers de la Grouchaudie	12 £ 6 d.
3 v°	34	Jehan Baron	sa maison et vergier de Soubize	7 £ 6 d.
	35	Ledit Baron	sa maison de <b>Saint Hyllaire</b> où il demoure	17 £ 6 d.
	37	Ledit Jehan Panetier	son vergier assis près de la <b>fontayne Normandesthe</b>	
	39	--get Audier	ses mothes tenant aux mothes de Courquault	2 £ 6 d.
	40	Ledit Audier	ses maisons et mothes du Chastellet	5 £
	41	Ledit Audier	ses mothes du Pré Bataille	5 £
	43	Michel de Saint Au---	ses mothes assises au debas de la <b>fontayne Normandesthe</b>	
4 r°	56	Jehan Ortye	son <b>boys</b> des Espaulx	2 £ 6d.
4 v°	57	Ledit Ortye	son lieu du Maymon qui fut a Richart	9 £ 2 d.
	58	Ledit Ortye	lers (?) des <b>maroys</b> de Varayze	6 £ 8 d.
	59	Loys Richart	son lieu de Bessay	3 £ 9 d.
	67	Lesdits [Jehan et Heliot] Papins	leur mothe tenant au mothe de Loys Moran	18 d.
	68	lesdits Papins	les mothe tenant a la mothe de Anthoine Ami	9 d.
5 r°	75	Ledit [Jehan] Groux	sa part du maroys de Varayze	6 £ 8 d.
	76	Mathurin Gouillet	sa part dudit maroys	6 £ 8 d.
	78	ledit Gouillet	sa maison de Soubize tenant a la grant porte	3 £
5 v°	81	ledit Gouillet	le loüer duquel vergier assis davant le <b>balouart</b>	2 £ 6 d.
	84	Jehanot Ytier	le tiers du <b>maroys de la Bouffardièrre</b>	3 £ 4 d.
	85	Michel Joussaume	le tiers dudit maroys	3 £ 4 d.
	86	Mathurin Robon	l'autre tiers dudit maroys	3 £ 4 d.
	87	Messire Jehan Riffert	ses <b>vignes</b> de Mayze près Lachamp	1 d.
	89	Ledit Riffert	deux journaux de terre plantée de	ob

			vignes en fief de Vige	
	90	Ledit Riffert	une vigne tenant au port de Mayze	6 d.
6 r°	95	Lesdits hoirs [feu Perot de Losmeau]	les maroys de Saint Hyllaire	20 £
	98	Lesdits hoirs	une mothe que tient Guyon Bouteiller, tenant a la mothe Jehan Lutart	12 d.
	99	Lesdits hoirs	une autre mothe que tient ledit Bouteiller	2 £ 6 d;
	100	Lesdits hoirs	six salloux de terre que tient ledit Bouteiller	1 d.
	103	Maistre Hélies Espine et ses <b>parsonniers</b>	moulin du Bois	4 £
	105	Guion Morain, sieur de Persgnes	sa <b>maison du port</b>	<b>18 £ 6 d.</b>
6 v°	<b>"SAINT-NAZAYRE"</b> (Saint-Nazaire sur Charente)			
	1	Jehan Berthon et ses parsonniers	le lieu de La Bernardinière	<b>15 £</b>
	2	Denis Suorault	son lieu de Puydemont ou il demourt	<b>10 £</b>
	5	Guillaume Panetier	son <b>masureau</b> et clausures de Puydemont	5 £
	13	Lesdites [Jehanot et Aymar] Gauthier	troys cassions de <b>vigne</b> assis en fief de Chaigureau	7 £ 6 d.
7 r°	16	Jehan Richart	son <b>mazureau</b> et deux journaux de terre assis près sa maison	5 £
	20	Ledit Jehan Patarin	la lande de Gorin	2 £ 1 d.
8 r°	48	Jehan Gernon et sa mère	ung journal de <b>boys</b> assis près des terres de Girat et de fauston	2 £ 6 d.
8 v°	<b>"MAIZE"</b> (Moëze)			
	3	Marsault Arondrau	le maroys de Lardois	10 £
	5	Ledit Pierre Bourdeau	<b>le pont des Barres</b>	5 £
	6	Masse Barraud	le quint de la <b>couste</b> d'Eschillier	4 £
	7	Guillaume Peraud et ses parsonniers	le <b>maroys près les clausures</b>	2 £ 6 d.
	11	Ledit Alexandre Bouillaud	la <b>couste</b> d'Eschillier	4 £
	12	Jehan Gabriel Pauthe	le quint de ladite couste	4 £
9 r°	15	Jehan Groux	ladite couste d'Eschillier	4 £
	17	Jamet Secquault	le quint de ladite couste	4 £
	19	Ledit Secquault	son boys des Fenestiers	10 £
	21	Jehan Vergrou	son boys de Chantepie	2 £ 6 d.
9 v°	<b>"BAUGEAY"</b> (Beaugeay)			
	2	Ledit Jehan Baritaut	ses maroys appelés Lagirart	10 £
	3	Pierre Prunier	ses maroys appelés Les pruniers	4 £ 9 d.



	10	Jehan Pinson	son <b>appentiz</b> de Soubize	13 £
	13	Les Bernagonetz	les maroys du Boesoy	2 £ 6 d.
	14	Les Bernagonetz	la siste partie d'unes <b>sartières</b> assis a la Culasse	7 £ 6 d.
	15	Les Bernagonetz	les maroys de la Petite Culasse	2 £ 6 d.
10 r°	16	André Gernon	la seste partie desdites <b>sartières</b>	7 £ 6 d.
	22	Denis Rousseau	son <b>masureau</b> de Baugeay	20 d.
	23	François Rousseau	son masurau dudit lieu	20 d.
	24	Guillaume Rousseau	son masurau dudit lieu	20 d.
	25	Roland Bo---	sa <b>maison et masurau</b>	20 d.
	26	Jehan Charrier	son masureau dudit lieu	20 d.
	27	Jamet Veillet	<b>son droit desdites sartières</b>	2 £ 6 d.
	28	Colas Blanschart	la seste partie desdites <b>sartières</b>	7 £ 6 d.
10 v°	<b>"SAINT-MARTIN"</b>			
	6	Eutrophe Vollet	la moitié de son lieu du Pont Saint-Martin	8 £ 9 d.
	7	Pierre Vollet	l'autre moitié dudit lieu	8 £ 9 d.
	9	Ledit Guillaume Guesdon	sa part des <b>hylleaux</b>	10 £
	10	Jehan Guesdon Le jeune	le tiers desdits hylleaux	10 £
	11	Jehan Douillet	l'autre tiers desdits hylleaux	10 £
	12	ledit Douillet	son maroys de Mauparent	2 £ 6 d.
11 r°	"Autre cens dus en chascune feste de Toussaint"			
	<b>SOUBISE</b>			
	Et premièrement (...)			
11 v°	8	Henri Lalement	son masurau et vergier du Chastellet	2 £ 6 d.
12 v°	41	Jehan Baron	soixante journaux de <b>terres routurières</b> assises a Saint Hyllayre	2 £ 6 d.
	50	Heliot Martin	sa maison du boulouart	10 £
	52	Jehan Delamaze	sa maison du <b>boulouart</b>	7 £ 7 d.
13 r°	58	Jehan Ytier	sa no--le p(er)nse près la fontayne Papine	10 £
	59	Anthoine Goron	sa vig--e du <b>trouil Chastenet</b>	3 £ 9 d.
	60	Ledit Goron	ung vergier devient le boulouart	5 £
	61	Ledit Goron	une mothe assise au Pontet	10 d.
13 v°	<b>"SAINT-NAZAIRE"</b>			
	2	Estienne Bonniot	ung chemin a aller a ses terres	15 d.
	4	André Biron	son maroys près la long	2 £ 6 d.
	7	Jehan Richer et Aymar et Jehanot Gaulier et leurs	les maroys de la Maize	5 £

		parsonniers		
	9	Pierre Girart	ses ageoux de Lupin contenant III journaux	7 £ 3 d.
	12	Ledit Colas Desines	la moitié d'unes sartières près la maison Papin	10 d.
	13	Guillaume pannetier	l'autre moitié desdites sartières	10 d.
	16	Heliot Fauscher	ses <b>terres routurières</b> de Lupin	10 d.
	20	Michau Daulins	ses sartières de la Mayze	2 £ 6 d.
	21	Marsault du Chastenet et Jehan Ytier	la <b>prinse de la Negrier</b> qui fut a Andriau	<b>30 £ 3 d.</b>
	22	Guillaume Aynier	son maroys et sartières de la mayze	3 £ 6 d.
	24	Jehan Daulins	son maroys et sartière de la mayze	3 £ 6 d.
14 r°	1	Guillaume Paschin	son maroys et sartière de la Mayze	2 £ 6 d.
	3	pierre Cousdray	ses <b>jeonchères</b> de Cousset	3 £ 9 d.
	4	Pierre bertthon	son maroys de la Mayze	15 d.
	6	Morisse Fouscher	deux journaux d' <b>ageoux</b> assis en Lupin	5 £
	9	Estienne Moreau	la moitié d'unes jeonchère	2 £ 6 d.
	10	Colas Rousseau	le quart desdits jeonchers	15 d.
	12	Jehan Jousse	l'autre quart desdits jeonchers	15 d.
	13	Jehan Rousseau	ses ageoux du Rocher	2 £ 6 d.
	18	Huguet Bridon	son maroys et sartières de Grandsine	3 £ 9 d;
14 v°	1	ledit Bridon	sa <b>prinse de la Maize affaire maroys</b>	2 £
	2	Aymar Poupelin et Jehan Paillier	leur prinse de la Maize <b>affaire prés</b>	<b>15 £ 1 d.</b>
	3	Lesdits Aymar et Paillier	les prises affaire maroys	5 £
	4	Colas Pailler	la moitié de ladite prinse affaire prés	15 £ 2 d.
	5	Ledit Colas	sa prinse affayre maroys salans	19 d. ob.
14 v°	<b>MAIZE (Moëze)</b>			
	1	Guillaume Jalleau	les ---- d'unes sartières et maroys salans assis au puy	20 d;
	2	Heliot Jalleau	le tiers desdites sartières	10 d.
15 r°	15	Jehan Breton	sa <b>sartière du Puy affaire maroys</b>	10 d.
	18	Jehan Girart	son lieu de l'Isle Bordeau	2 £ 6 d.
	19	Ledit Girart	une <b>sartière affayre maroys</b> assis ----	2 £ 6 d. 1 b.
	20	Jehan Pauthe	sa prinse des Touchereaux	3 £ 9 d.
	21	Ledit Pauthe	sa prinse de la Grenoille <b>pour fayre prés</b> , assis près Bort- pinot (?)	<b>11 £ 6 d.</b>
16 v°	<b>BAUGEAY (Beaugeay)</b>			
17 v°	31	Germain Vielleur, Jehan Vielleur, Jehan Brandoyis,	leur <b>nouvelle prinse</b>	4 £ 3 d.

		Jehan Raymond		
	32	Pierre Prunier, Jehan Vielleur, Germain Vielleur, Mathieu Grenou, Jehan Raymond, Jehan Brandoy, Guillaume Gaultreau, Guillaume Rousseau, Jehan Pragault, Jehan Baritaut	<b>unes sartières esquelles chacun de eulx prant le dixain qui est a chacun</b>	18 d. (...)  en some : 15 £
18 r°	<b>SAINT-FROUL (Saint-Froult)</b>			
	4	Françoys Rigaut	<b>sa prinse de la Chamailerie</b>	5 £
18 v°	<b>SAINT-MARTIN</b>			
	8	Guillaume Guesdon	Troys champs de maroys assis au <b>port frant</b>	2 £ 6 d.
19 r°	19	Ledit Colas Aquillon et Eutroppe Vollet	les hylleaux, moctes et marois	7 £ 6 d. 1 X
Autre recepte de cens et rentes de froment chacune feste Notre dame de septembre				
<b>SOUBISE</b>				
	3	Loys Richart	son <b>molin nouvellement pris</b> et autres choses	12 s. froment
19 v°	Autre cens deus en chascune feste de Nouel			
Et première la paroisse de <b>SOUBIZE</b>				
	1	Messire Guy Mahyet prestre	sa maison près de la maison Jehan Lutart	6 s.
	2	Ledit messire Guy comme curé de Saint-Nazaire	la chappelle Saint-Esprit	12 d.
	3	Jehan Auvrat	son <b>mayne</b> des Espaux	15 £ 2 s.
20 r°	22	Ledit Rigaud	demi quart de vigne près le <b>moulin du Boys</b>	6 d.
	23	Ledit Rigaud et ses parsonniers	le <b>trouil Joustane</b>	6 £
	24	Geffroy Rigaut	sa maison et vergier du <b>port</b>	5 £
20 v°	40	Huget Audier	sa maison et mothe du Chastellet	5 £
21 r°	69	Ledit [maistre Helie] escuyer, et ses parsonniers	le <b>moulin du Boys</b>	4 £
22 r°	108	P--non Masson	<b>troys estanlx</b> a la Rochete	3 £
23 v°	<b>SAINT-NAZAIRE</b>			
	24	Jehanot Richart	son <b>masurau</b> et terres près sa maison	6 £ 22 s.
25 r°	<b>MAYZE</b>			
	6	Ledit Pierre Bourdeau	le port des Barres	2 £ 6 d. 2 s.
(Beaugeay, Saint-Froul : f°26 v° - 27 r°)				

27 v°	<b>SAINT-MARTIN</b>			
	1	Jehan Quotreau lesné	la moitié de la <b>sauzayt</b>	3 £ 9 d. 1 s.
	3	Jehan Quotreau le frère	l'autre moitié de la sauzayt	3 £ 9 d. 1 s.
	7	Ledit [André] Guesdon	le tiers des hylleaux ez ----	10 £ 2 s. 6 d.
	8	Jehan Guesdon	les deux tiers des hylleaux	20 £ 2 s.
28 r°	Autre cens deus en chacune feste de Pasques			
	Et premièrement <b>SOUBIZE</b>			
29 r°	43		pour leur nouvelle prinse de Ruffec	7 £ 6 d.

\*\*\*\*\*

- n°16 -

**1508, 13 novembre - Pont l'Abbé**

**ENQUÊTE SUR LES DROITS SEIGNEURIAUX RESPECTIFS DES COMMANDEURS DES EPAUX ET DU BREUIL DU PAS D'UNE PART, ET ANTOINE DE SAINT-GELAIS, SEIGNEUR DE SAINT-JEAN D'ANGLE, D'AUTRE PART, SUR LE MARAIS DES NOUAULX.**

*Les terres en contentieux entre les deux parties correspondent à plusieurs pièces de marais situées dans la paroisse de Saint-Symphorien, près de l'église, dont les "Marais du Temple", les "Marais des Nouaulx", autrefois dénommés Marais Barrillet, du nom du premier tenancier installé là..*

*Les dépositions des témoins (plusieurs sauniers de La Gripperie, des laboureurs de Saint-Symphorien, etc) permettent d'établir que tout ce secteur du marais du Saintonge a été laissé à l'exploitation de nombreux tenanciers, individus, familles ou communautés. Certaines zones de marais sont explicitement désignées comme marais salants ("la Saline Forte"), ce qui suppose que le reste est exploité à des fins agricoles, sauf peut-être les "jonchières". Un témoin évoque d'ailleurs les terres "tant douces que sallées". Le document semble attester que le seigneur de Saint-Jean d'Angle a "fait prendre le sel" dans des terres relevant du commandeur depuis "oudit an" 1485 ou environ. Un autre témoin atteste de cet accaparement, évoquant plus précisément une anecdote où "lequel sel il [le seigneur] fit mettre / et charger à ung navire (...), lequel sel / deppuys se perdit et ledit navire et les gens qui estoient dedans".*

*Plusieurs **moulins** sont mentionnés dans l'emprise du territoire concerné par le contentieux, tels le "mosnar de Carrelieure", les "mosnards des Moulinates", équipements alimentés par des "coureaux" d'eau ou des "chenaux".*

1/ Archives Départementales de la Vienne, 3 H 1/427

*[document transcrit par S. Périsset]*

Enqueste affin de perpetuel memoire / encommancée à faire au bourg de Pont-l'Abbé en la maison de Jehan / Porchier dit Leau le treziesme jour de novembre l'an mil cinq<sup>c</sup> et huyt...

(...)

de la requeste de frere Pierre Gourjault chevalier de / l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem  
commandeur des commanderies des / Espaulx et du Broil du Pas (...) contre maistre Anthoine  
de Saint-Gelais / seigneur de Saint-Jean d'Angle tant en son nom que pour son neveu fils de  
feu Jean de Saint-Gelais en son vivant seigneur de Saint-Jean d'Angle (...)

fol. 1v° (...)

Sur lesqueulx faitz et articles qui sont deppendans et mencionnés en certaines / lectres  
royaulx par luy impetrées contenant une commission à l'encontre / de maistre Anthoine de  
Saint-Gelays tant en son nom que comme tuteur de / Charles de Saint-Gelays fils de feu noble  
homme de Jean de Saint-Gelays / escuyer seigneur de Saint-Jean d'Angle vous requerant faire  
enqueste / ou examen de tesmoings tant affin de perpetuel memoire que autrement sur les /  
droitz et possessions dudict commandeur pour raison des maroys appelléz / les **maroys du  
Temple** appartenant audict commandeur à cause de sa dicte / commanderie des Espaulx (...) /  
et pareillement des **maroys appelléz les Nouaulx** aussi appartenant / audit commandeur à  
cause de sa dicte commanderie de Broil de Pas / pour luy valoir (...)

Premierement il est vray que ledit Gourjault chevalier entre / ses autres commanderies et  
seigneuries est seigneur et commandeur / des commanderies et seigneuries des  
Espaulx et Broil de Pas. Et pour / tel il est tenu renommé et repputé notoirement  
esdictz lieux desdictes / commanderies et autres circumvoisins.

Item lesquelles commanderies ont plusieurs beaulx droitz et y a / de belles appartenances  
et deppendances tant cens, rentes, agrieres, maroys / sallans et plusieurs autres droitz  
et devoirs seigneuriaux

Item et mesmement à cause de la dicte commanderie des Espaulx, il est / seigneur et luy  
compectoit et appartiennent les maroys appelléz les maroys (fol. 2) du Temple situéz  
et assis en la parroisse de Saint Simphorien tenant d'un cousté au maroys de  
Mesgreau qui fut à feu Pierre Chevalier et autre cousté à l'église dudict lieu de Saint  
Simphorien ainsi que se leve / terre douce jusque au **mosnar de Carrelieure** qui est à  
présent à Guillaume / de Lousmeau et au long dudict mosnards jusques au maroys dudict  
Maigreau.

Item aussi est seigneur et luy appartient à cause de sa commanderie / du Broil de Pas les  
maroys appelléz les **maroys des Nouaux** situés / et assis en ladicte **paroisse de Saint  
Simphorien** tenant d'un cousté / au chemin de Puymolet turant au long de la tailhée  
du pré appartenant / à l'abbaye de Sainte Marye de la Fresnade, d'autre cousté au  
long / de la tailhée du pré des héritiers maistre Pierre Chevalier / d'un bout rendant au  
coureau d'ayve qui frappe aux **mosnards des moulinales** / et d'illec rendant au long  
desdits mosnards rendant ausdits molinales / et d'autre bout rendant à la chenau du  
Noyau et d'illec rendant aux **maroys / sallans appellés la Saline forte** et retournant  
au chemin devant dit Puy Mulet / jusques audit pré de Sainte-Marie de Fresnade.

Item que (...)

... (fol. 2v°) spolié frere Aymery Bonneau en son vivant commandeur / de Pas desdicitz  
**maroys sallans et jonchieres appelléz les Nouaulx** / situées et assis en ladite paroisse  
de Saint-Symphorien pres / Brouhe

Item desqueulx maroys ledit Bonneau et ses predecesseurs / commandeurs de Pas avoyent  
jouy de tous temps et d'ancienneté / paisiblement et sans aucun contredict, debat, ne  
empeschemens / quelconques

Item au moien d'icelluy trouble et empeschemens à luy faitz / par ledit seigneur de Saint  
Jehan d'Angles obtint lettres / d'applegement comme ... de ladicte seneschaucée au /  
siede de Xainctes pour raison desdicitz maroys appellés / les Nouaulx seulement

lesquelles furent ..entées et / au regard d'iceulx furent dépputéz commissaires.

Item et combien que les autres marois appellés les marois / du Temple appartenant à ladite commanderie des Espaulx / situées pres lesdits maroys des Nouaulx ne fussent / estre de ladicte commanderie de Pas. Aussi que ledit / Aymery Bonneau n'ait jamais esté commandeur dudit lieu des Espaulx / et n'esut aucune charge dudit commandeur et pour ce ne peult ni / ne deust raisonnablement avoir fait ... lesdictz / maroys du Temple ; lesqueulx appartiennent à ladicte / commanderie des Espaulx et non mye de Pas comme / dessus a esté dit.

Item et neanmoings icelluy Bonneau comme commandeur / de ladicte commanderie de Pas par soy donné à entendre fit / employer et coucher ainsi ... par ses lettres d'applege / quequesoit par la pretendue commission qu'il a fait bailhée / es commissaires qu'il y fit ordonner pour régir les choses ... (fol.3) ....

Item et ...

Item ce nonobstant ledit seigneur de Saint Jehan d'Angles puy certain temps en cza pour ce que ledit Gourjault qui est à present commandeur / des commanderies des Espaulx et de Broil du Pas, icelluy seigneur / de Saint Jehan d'Angles a fait adjourner par davant voir ledit commandeur / et requis qu'il n'en eust de sa part commissaires au requis / ... A quoi fut fait response par ledit commandeur comme il appert / par les actes de votre court sur ce faitz lesqueulx ledit / commandeur employe par cause de...

Item et combien que leidit commandeur dist et ait bonne maniere / d'empescher que aucun sequestre ne feut fait mesmement desdictz / maroys du Temple actendu que jamais ilz ne furent faitz ... / ne sequestres à la requeste dudict commandeur de Pas / ne autrement et quant fait ...

(fol. 3v°) Item neanmoins affin de fortiffier et illucider le droit dudit / commandeur pour voir faire deuhement apparoir des droitz et / possessions pretendus par luy et ses predecesseurs esdits maroys / si obtenu lesdictes lettres royaulx par lesquelles vous est / mandé que s'il vous appert que au temps dudit applegement obtenu / ledit feu Bonneau commandeur de Broil du Pas n'eust lors et / n'a encore ex illo capite droit ne possession esdictz maroys / du Temple et que touchant iceulx maroys ne peust avoir fait aucunes / execution.

Item que icelluy applegement et commission non obstant ledit / commandeur des Espaulx à qui appartenoit lesditz maroys du / Temple à cause de sadite commanderie des Espaulx en joissoit / et a toujours joy deppuys aussi qu'il n'ait esté présent / ne appelle à la procedure et examination faicte comme l'on dit / et icelluy feu commandeur de Pas et des autres chouses susdites / (...)

Item a entendu mesmement que ledit commandeur des Espaulx / et ses predecesseurs ont toujours joy desdits maroys du Temple / sans ce que aucun les y eust perturbé ne empesché soit par / lesdictz pretenduz commissaires ne autres.

Item et avant faire ... pour ce / que jamais le commandeur de Broil de Pas ne joyst desdits maroys / du Temple ny ne furent et ne sont de la commanderie de Broil de Pas mais / d'icelle des Espaulx de toute ancienneté et ...

(fol. 4) Item et en tant que touche **les marois et jonchieres appellés les Nouaulx sont / et appartiennent à ladite commanderie** de Pas comme **estans** des / appartenances

d'icelle et **des fruitz et droits seigneuriaux d'iceulx** ledit / commandeur de Pas et ses predecesseurs y ont toujours prins er levéz / lesdits fruitz seigneuriaux paisiblement et sans aucun contredit ne / empeschement jusques adce que ledit seigneur de Saint Jehan d'Angles ou / autres pour et en son nom et dont il a eut le fait pour agréable oudit an / **mil quatre cens quatre vingt cinq ou environ eut feist prendre le sel** audit / commandeur appartenant en troublant et empeschant ledit commandeur / en sesdictz droitz et possessions au moien de quoy pour raison d'iceulx des / lors en intenta le proces dessus nommé.

Item et pour ce que ledit de Saint Gelais par sadicte requeste s'est esposé / faire sequestrer lesditz maroyz du temple et iceulx tenir en la main du Roy / ledit commandeur des Espaulx qui a bon droit esdictz maroys du Temple / et en est en tres bonne et ancienne possession a eu recours au Roy et / à sa chancellerie.

Item et ampres qu'il a donné à entendre ses joissances dessusdites / qui sont si longtemps qu'il n'est memoire du contraire si a obtenues et impetrées / lesdictes lettres royaulx dont dessus est faicte mention lesquelles sont / ... et raisonnables.

(...)

fol. 4v°                      Le XIII<sup>e</sup> jour de decembre l'an mil cinq cens et huyt / au lieu et bourg de Pont-l'Abbé en la maison de Jean Porchier dit Leau.

Et premierement Guillaume Martineau **saulnier** demeurant à la Gripperie en la paroisse de Saint Simphorien aagé de cinquante / huict ans ou environ...

Dit qu'il est natif dudit lieu de la Gripperie où il a tout son temps demeuré et dit bien / cougnoistre lesdictes parties. (...) dit que ledit Gourjault est commandeur des commanderies des Espaulx / et du Broil de Pas assis en la seneschaucée de Xainctonge au siege et ressort de Xainctes lesquelles commanderies sont espacées et divisées et a veu toujours de son temps et cognoissance qu'il y avoit un commandeur aux Espaulx et ung autre commandeur audict Broil du Pas. Et que à cause desdites commanderies ledit Gourjault a plusieurs beaulx droitz et plusieurs belles appartenances à cause desdites commanderies en cens, rentes, agrieres que autrement. (fol. 5) Et dit que à cause de la dicte commanderie des Espaulx et il est seigneur / et luy appartient certains maroys appelléz les **maroys / du Temple situéz et assis en la paroisse de Saint Simphorien** en / pres Saint Jehan d'Angles en ladicte seneschaucée de Xainctonge / et ressort de Xaintes **que à présent tiennent et possèdent** les hoirs / feuz François Bonnyot, Augustin Bonnyn, Jehan Billaud et les hoirs feu / Jean Vinet, les confrères de Notre Dame de la Rouze pres Sainct / Simphorian et aussi en tiennent partie les hoirs feu Jean Prevost. / Lesqueulx dicts maroys du Temple se tiennent du cousté aux / maroys de Mesgreau qui furent à feu Pierre Chevalier, d'autre cousté à l'église dudit Saint Simphorien ainsi que se leve la terre douce / jusques aux **mosnards de la Carreliere** qui a présent est hoirs de feu / Guillaume de Lousmeau à cause dudit de Lousmeau et au long / dudict mosnard jusques au maroys dudit Mesgreau / premiere confrontacion ; et lesqueulx lesdictz maroys, il qui deppouse, entend / et scet bien par ce qu'il est allé et venu souventesfois sur iceulx. / Et dit que de tout son temps et cognoissance, il a toujours / veu ledit Gourjault et ses predecesseurs commandeurs des / Espaulx joir desdictz maroys dessus confrontéz ensemble les / tenanciers d'iceulx pour et au nom dudit Gourjault et de / ses predecesseurs. Lesqueulx tenanciers ont payé / la rente due pour raison d'iceulx audit commandeur / des Espaulx comme seigneur d'iceulx maroys ainsi qu'il / a veu par plusieurs foys paisiblement et ... / et n'a point sceu que ledit seigneur de Saint Jehan d'Angles / qui à present estre e ses predecesseurs seigneurs dudict / Saint Jehan d'Angles y pretendissent aucun droit ne qu'il y ait / en aucun proces pour raison desdits maroys du Temple entre / lesdits commandeurs des Espaulx predecesseurs dudit commandeur qui à present / est et lesdictz seigneurs de Saint Jean d'Angles. Et (fol. 5v°) souveneffoys par plusieurs années a veu comme les tenanciers

desditz maroys qu'il a / dessus nommés et leurs predecesseurs sesmoiroient les ungs avecques les autres / de amasser les **rentes qu'ilz devoient pour raison d'iceulx dictz maroys et les / porter au lieu des Espaulx audit commandeur** ou à ses commis et receveur. Et / est recors avoir ouy dire aux **tenanciers desditz maroys** qu'ilz devoient audict / commandeur des Espaulx pour raison d'iculx la somme de vingt cinq solz / tournoys de cens ou rente, et que en la prinse desditz maroys du Temple / peult avoir vingt huit livres de maroys ou environ tant bons que mauvais. / Et est records avoir veu paier aux confraires de ladicte confrairie / de notre dame de la Rouze qui tiennent quatre livres ou environ leur / part et quotité des dictes rentes. Lesquelles quatre livres de maroys / feu Jean Billaud donna et legua à ladicte confrairie. Et n'estoit / jamais comme il a dit dessus que esdicts maroys du Temple appartenant à ladite / commanderie des Espaulx les seigneurs de Saint Jean d'Angles y pretendissent / aucun droit de seigneurie fust en rentes, agrieres ne autres droitz / ne pareillement les commandeurs de ladicte commanderie du Broil de Pas, / ne qu'il y eust aucun proces pour raison d'iceulx entre ledit commandeur / des Espaulx ne ses predecesseurs et les predecesseurs dudit Saint Jean / d'Angles qui a présent est. Dit plus que ledit Gourjault à cause de / sa commanderie de Broil de Pas et ses predecesseurs commandeurs / de ladicte commanderie de Pas que n'avoient commun avecques ladite commanderie / des Espaulx et **estoit deulx commanderies espacées l'une de l'autre.** / Mesmement est records avoir veu avoir veu (sic) commandeur de ladicte / commanderie de Broil de Pas ung religieux de l'ordre de Saint Jehan / de Jerusalem qu'on appelloyt frere Aymery Bonneau ainsi qu'il luy / semble est seigneur à cause de ladicte commanderie du Pas des maroys / appelléz les maroys des Nouaulx assis en ladite paroisse de Saint / Simphorien tenant d'un cousté au chemyn de Puymallet tirant au long / de la tailhée du pré appartenant à l'abbaye de Sainte-Marie / de la Fresnade, d'autre cousté au long de la tailhée du pré des héritiers (fol. 6) feu maistre Pierre Chevalier qui à présent s'appelle la riviere Ardillon, d'un / bout au **courreau d'eau qui frappe aux mosnards des moulinales et se / rendant au long des mosnards ausdictes molinales et d'autre bout au long / de la chenau des Nouaulx** et se rendant au long du pré de ladicte abbaye / de notre dame de la Fresnade. Lesquellesdites confrontacions, il scet / et entend bien et souventes fois est allé et venu sur iceulx / desqueulx esdictz maroys il a toujours veu joir par cy devant lesdits / commandeurs du Broil du Pas et mesmement ledit frere Aymery / Bonneau et jusques au trouble à luy fait par messire Jehan de / Saint Gelais seigneur de Saint-Jean d'Angles pere de feu Jehan / de Saint Gelais dernier décédé au moien duquel trouble et / empeschemens ainsi donné audit Boneau, icelluy Bonneau commandeur / susdit mist en proces ledit feu de Saint Gelais vingt ans peult / ou environ ; depuis lequel proces y a toujours de puis en comission / et pour regir et gouverner esditz maroys et pour en prendre les fruitz. / Et au temps dudit proces y avoit ung commandeur des Espaulx et / lesquelles commanderie des Espaulx et celle du Broil du Pas estoient / deulx commanderies séparées l'une de l'autre et avoit à chacune / commanderie ung commandeur qui s'y tenoit ou leurs commis qui / recevoient leurs cens et rentes.

Dit plus estre records que auparavant le proces qui fut intenté par / ledit feu Bonneau commandeur de ladite commaderie du Broil du Pas / il fut present avec ledit feu messire Jehan de Saint Gelais seigneur / dudict Saint Jean d'Angles pere du dernier décédé dist audit Bonneau / qu'il eust à luy monstrier comment il tenoit les maroys de Nouaulx et / s'il les tenoit en franche ausmone autrement qu'il n'estoit pas ... / de l'en laisser plus joir. Et tantost apres oyt dire dire que ledit de / Saint Gelais avoit fait prendre les saulx de dessus lesdictz / maroyz des Nouaulx parce que ledit Bonneau ne luy avoit monstrier / comment il les tenoit. Pour raison de laquelle prinse et / spoliation ledit Bonneau intenta proces à l'encontre dudit seigneur de / (fol. 6v°) Saint Jehan d'Angles. Et auparavant ladite spoliacion, trouble et / empeschemnt, et de tout son temps temps et coignoissance il avoit toujours / veu joir et user ledict commandeur du Broil du Pas desditz maroys / de Nouaulx et en prendre les droiz seigneuriaux qui est le / droit d'agriere ainsi qu'il a souventes fois veu prendre et lever / audit Bonneau et à ses predecesseurs commandeurs dudit Pas. / Ne scet toutefois à quel titre et moyen ils tenoient lesdits maroyz / et s'ilz les tiennent en franche ausmone (...)



Fol. 7- Pierre Marsault laboureur de la paroisse de Saint-Symphorien (...)

Fol. 8 (...) lesquelx maroys (de Nouaux) a veu de son temps estre appelléz / les **maroys et jonchieres des Barrilléz** par ce que feu Perrin Barrillet / en fist la **premiere prinse** er en joyt durant son vivant environ / de dix-huit ans. Et dit que tout son temps et cognoissance il a / toujours veu les predecesseurs dudit Gourjault commandeur du Broil du Pas / joir desditz maroys quequessoit (...)

fol. 8v° (...) Jehan Buyau laboureur demourant à Puymallet en la paroisse de Saint-Symphorien et natif de ladite paroisse aagé de quarante six ans ou environ (...)

Fol. 9 (...)

Enquis sur tous les articles sur lesquelx il est produit, dict que ledit Gourjault / est commandeur dela commanderie des Espaulx et de la commanderie / du Broil du Pas assis en Xaintonge ou ressort de Xaintes et de tout temps / et d'ancienneté sont deulx commanderies séparées l'une de l'autre qui n'ont rien / commun l'une avec l'autre ; et de son temps a veu ung commandeur à la commanderie / du Broil qui estoit tout blanc lequel ledit Gourjault à cause desdites commanderies / a plusieurs beaulx droits seigneuriaux et sont tenues de luy plusieurs **terres / tant douces que sallées** à cens et rente à cause de ladite commanderie du Pas / et entre autres sont tenuz de luy à cause de ladicte commanderie du Broil les / maroys des Nouaux assis en ladite paroisse de Saint Simphorien confrontéz en / quatriesme article de ses articles à luy leu de mot à mot, lesquelles confrontacions / il scet et entend bien parce que souventes fois est allé et venu sur lesdits / maroys. Lesquelx maroys tiennent e possèdent à présent Jean Tourne / et Jean Paris et ung autre de la paroisse de d'Eschillay qui est marié / avec la fille de feu Guillaume Billaud ; et lesquelx maroys il a toujours / ouy dire et tout son temps et cognoissance estre tenuz de la commanderie du Pas. / Et a veu par aucunes années que les tenanciers desdits maroys qui / à present sont et leurs predecesseurs payoient les rentes deues pour / raison desdits maroys audit commandeur du Pas qui pour lors estoit / et ont toujours jouy paisiblement et sans aucun contredict lesdits commandeurs / du Pas desdits maroys jusques vingt ans peult avoir ou avoir que feu / messire Jehan de Saint Gelais chevalier seigneur de Saint Jehan d'Angles / pere de fue Jehan de Saint Gelais dernier décédé **prinst ou fist prandre / le sel** estant sur lesdits maroyz appartenant audit commandeur / des Espaulx montent à **deux cens de sel lequel sel il fit mettre / et charger à ung navire** appartenant à Raoullet Robion **lequel sel / deppuys se perdit et ledit navire et les gens qui estoient dedans.** / Et a esté (...)

Fol. 9v° (...) Guillaume Paris marchand demourant à Saint Jehan d'Angles aagé de soixante treze ans ou environ (...)

Fol. 10 Héliot Martineau saulnier de la paroisse de Saint-Jean d'Angles aagé de cinquante six ans ou environ (...)

Fol. 10v° Jean Tournier saulnier demourant à la Gripperie paroisse de Saint Symphorien aagé de quarante ans ou environ (...)

Fol. 11 (...) qu feu messire Jehan de Saint Gelais chevalier seigneur de Saint-Jean d'Angles pere de feu Jehan de Saint Gelais dernier décédé prinst et fit prandre par force et violence deulx cens de sel qui estoient sur lesdits maroyz [de Nouaux] parce qu'il disoit que lesdits maroys luy appartenoient present et voiant il qui deppouse lequel sel il fit **mettre en ung navyre et emmener où bon luy semble** et fut contrainct il qui deppouse et les autres à qui appartenoient lesditz maroys les prandre de nouveau dudit de Saint Gelais autrement se fussoit où se trouver esdits maroyz (...)

Guillaume Vinet laboureur et saulnier fils de Jean Vinet natif et demourant en la paroisse Saint-Symphorien aagé de 40 ans ou environ (...)

Fol. 13... Mesnayreau natif et demurant en la paroisse de Saint Simphorien âgé de 60 ans (...)

fol. 13v° (...) Guillaume Prevost saulnier natif et demourant en la paroisse de Saint Simphorien aagé de 32 ans (...)

fol. 14 (...) Mathieu Millot marchand natif et demourant en la paroisse de Saint Simphorien aagé de 57 ans (...)

Fol. 14v° (...) Dit que en tant que touche les marois de Nouaulx confrontéz oudict quatriesme article, il a toujours veu joir de la rente deue pour raison desdictz maroyz le commandeur du Broil du Pas qui par cy devant ont esté et a ouy dire à feu Pierre Barillet premier preneur desdictz marois des Nouaulx e qu'il e payoit la rente audict commandeur luy en avoit fait baillette, lequel commandeur du Pas a toujours jouy de la rente desdictz maroys ainsi qu'il a ouy dire et tenir jusques vingt ans peut avoir ou environ que feu messire Jean de Saint Gellays chevalier seigneur de Saint Jean d'Angles pretendroit esditz maroys à cause de sa dicte seigneurie de Saint Jean d'Angles fit prendre et lever sur lesdits maroys **ung cent et demi de sel** ainsi que des lors il ouyst dire lequel sel il fit charger en ung navire lequel navire e sel et les gens qui estoient oudit navire se pardirent et perdoient en la mer (...)

fol. 15 (...) Alixandre du Ruyvau saulnier natif et demourant au village de la Gripperie paroisse de Saint Simphorien aagé de 50 ans (...)

Fol. 16 (...) Martin Clereteau mareschal natif de Poictou de la chastellanie de Montagu et trente deux environ qu'il est demourant en la paroisse de Saint-Simphorien en village de la Gripperie aagé de 56 ans (...)

Fol. 17 Lyot du Rivau saulnier natif et demourant ou village de la Gripperie paroisse de Saint Simphorien aagé de 52 ans (...)

Fol. 18 Jean Reyneau saulnier natif de Sainte Gemme demourant en la paroisse de Saint Simphorien au lieu de la Gripperie pres Brouhe vingt huit ans peut avoir ou environ ,aagé de de 44 ans (...)

Fol. 20 André du Rivau saulnier natif et demourant à la Gripperie en la paroisse de Saint Simphorien aagé de 40 ans (...)

## 2 - Les marais salants de la prévôté d'Hiers d'après les terrages de 1478.

par Sébastien Périssé

*Le texte qui suit est un article proposé et accepté à la revue des Annales de Bretagne et des Pays d'Ouest, il sortira en 2013.*

« Carrefour du commerce international » entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, les marais salants d'Aunis et de Saintonge sont des espaces mal connus, faute d'une documentation suffisante<sup>98</sup>. Dans ses travaux, Alice Drouin évoquait essentiellement la première mise en valeur des marais salants et leur condition juridique, mais assez peu la production et la vente du sel<sup>99</sup>. A partir des indications recueillies par Alice Drouin et Raymond Regrain, Sarah Réault-Mille a établi une première approche cartographique des périodes d'exploitation des marais salants en fonction de leurs formes<sup>100</sup>. Les périodes des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> sont mieux éclairées pour cette région du golfe de Brouage<sup>101</sup>. Or, « l'or blanc » est un des principaux produits d'exportation du commerce atlantique entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle et l'apogée des marais de Brouage se situerait autour des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Le coût d'extraction du sel gemme étant plus élevé que le prix de revient du sel marin, les nations du nord de l'Europe s'approvisionnent de façon régulière et opèrent des chargements de plus en plus importants auprès des zones de production atlantiques : régions de Guérande, Batz et Le Croisic en Bretagne, la baie de Bourgneuf en Bas-Poitou, le golfe de Brouage et les îles saintongeaises, enfin, plus au sud, les régions de Sétubal et d'Aveiro au Portugal<sup>102</sup>.

Les marais ont colonisé progressivement le golfe de Brouage à partir du VIII<sup>e</sup> siècle au fur et à mesure de la sédimentation<sup>103</sup>. Les abbayes encadrent la production du sel entre le XI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle : abbaye de Saintes, prieuré de Montierneuf relevant de la Trinité de Vendôme, abbaye de La Tenaille, prieuré de Sainte-Gemme... Les villages en bordure de la falaise morte de l'ancien golfe possèdent un accès à la mer par les étiers : Broue, Saint-Symphorien, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Agnant, Moëze et Saint-Just. Les lieux de chargement du sel sont nombreux en fond d'étiers. Cet espace est cependant en fréquente mutation : sédimentation et abandon temporaire de salines en fond de golfe, extension des salines vers l'ouest sur les laisses de mer. Le paysage est bouleversé par la guerre de Cent Ans et ses conséquences démographiques et économiques : la déprise des marais salants est importante. Les documents concernant le XV<sup>e</sup> siècle sont rares. Cependant, d'après quelques indices, il semble que la reconstruction salicole a été précoce<sup>104</sup>. Le 19 juillet 1406, la moitié d'un champ de 16 livres de marais salants est vendue à Pierre Chauvet et Jean Nicole dans la seigneurie de Chessoux<sup>105</sup>. En 1450, Gilles d'Hiers, prévôt, baille des marais dans la prise de

98 MOLLAT Michel, « Les marais salants charentais, carrefour du commerce international (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) »,

Annales de l'Université francophone d'Été, Saintonge-Québec, 1979, p. 120-128.

99 DROUIN Alice, Les marais salants en Aunis et Saintonge jusqu'en 1789, Royan, 1933-1948 (réédition 1999), Galignol.

100 REGRAIN Raymond, Géographie physique et télédétection des marais charentais, Abbeville, 1980, Paillart ;  
REAUULT-MILLE Sarah, Les marais charentais, géohistoire des paysages du sel, Rennes, 2003, Presses  
Universitaires de Rennes.

101 DELAFOSSE Marcel et LAVEAU Claude, Le commerce du sel de Brouage aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris, 1960.

102 Le terme d'îles saintongeaises correspond aux îles d'Oléron, mais aussi Arvert, La Tremblade et Marennes, espaces qui n'ont pas encore été rattachés aux terres.

103 PAWLOWSKI Auguste, « Le golfe de Brouage et le pays marennaise », Bulletin de géographie historique et descriptive, 1904, p. 439-454, p. 454.

104 PÉRISSE Sébastien, Les campagnes littorales saintongeaises à la fin du Moyen Âge (XV<sup>e</sup> siècle-première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle), Thèse de doctorat inédite, 2011, Université de La Rochelle (dir. Michel BOCHACA), p. 131-136.

105 Chessoux (arr. : Rochefort, canton : Marennes, commune : Marennes) D'AUSSY Denis, « La tour de Broue 1115-1789 », Bulletin de la Société des Archives Historiques de Saintonge et d'Aunis, 1891, t. XIX, p. 356-379.

Sauvaget au saunier Jean Boutant <sup>106</sup>. Les officiers royaux, tel le sénéchal des îles de Saintonge, accélèrent le processus de reconstruction en faisant pression sur les détenteurs des marais pour

qu'ils les baillent à des conditions avantageuses <sup>107</sup>. La remise en état des marais s'effectue donc rapidement. Arthur Agats estime qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque le domaine salicole de Brouage est parvenu à son apogée, celui-ci comporte environ 8 000 hectares <sup>108</sup>. Cependant, il ne disposait que de quelques indices pour avancer cette estimation.

Compte-tenu de la disette documentaire qui caractérise la Saintonge aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, l'existence d'un compte des recettes de la prévôté d'Hiers est d'un apport considérable. La prévôté s'étend alors depuis le port des Reux et le chenal de Brouage au nord, jusqu'aux chenaux de Feusse et de l'Épine au sud et « s'en vait envers la grant mer tant comme l'on peut assécher » en direction de l'ouest <sup>109</sup>. L'origine et la nature exacte de cette prévôté sont floues : lors de l'aveu rendu en 1364 au prince de Galles, Guillaume Maignan, le prévôt de l'époque, indique que par le passé, l'hommage était dû aux seigneurs de Chessoux et de Broue. Le prédécesseur de Guillaume Maignan, Constant Chaudrier, s'est alors adressé au sénéchal de Saintonge qui a jugé que l'hommage devait être rendu au Prince Noir. La mise en place de la prévôté n'est pas établie de façon certaine. Deux hypothèses sont dès lors possibles : le prévôt d'Hiers est à l'origine un officier du seigneur de Chessoux et a fonction d'intendant. Lors de la prise de contrôle par le prince de Galles, celui-ci élève le prévôt d'Hiers au rang d'officier du roi. La deuxième possibilité est que le prévôt d'Hiers ait pu être instauré par l'abbesse de Saintes, alors détentrice de la majorité des droits sur les marais salants de Brouage. Il serait alors un officier prébendé gérant la récolte des taxes et rendant la justice au nom de l'abbesse de Saintes avant d'avoir rang d'officier royal en rendant hommage au Prince Noir.

En 1364, il perçoit le onzain des terrages en blé et des complants en vigne, la onzième partie des cens en chapons et gélines, le onzain du droit de fournage et, quand elle existait, le onzain des lapins capturés dans la garenne <sup>110</sup>. Le tiers des amendes et défauts lui est dû, ainsi que le tiers du terrage des foins poussant dans les prés, à l'exception des prés de l'Épée qui sont réserve seigneuriale. Le tiers des blés et pailles qui croissent dans les marais lui est versé « en la raison de ma dame l'abbasse de Xaintes ». Toutes les oiselleries de la prévôté sont tenues à hommage ; le prévôt peut également faire pêcher pour son compte dans toutes les pêcheries des étiers de la prévôté une fois l'an ; sur les poissons capturés sur le littoral de la prévôté « es sailhans qui sont faiz des estiers de la mer sauvage », le prévôt prend le tiers du sixième du poisson qui revient aux seigneurs d'Hiers. Pour les poissons échoués, qu'ils soient ordinaires ou « royaux » (baleine, dauphin, esturgeon ou autre), il obtient le tiers. En bon intendant, il doit faire garder les vignes du seigneur à raison de quatre deniers par quartiers de vigne. Il détient les boisseaux et mesures utilisées pour le paiement des redevances.

Dans l'exercice de la justice, les pouvoirs du prévôt sont limités : il peut faire pendre mais après un jugement des seigneurs d'Hiers. De même, si un homme « a fourbancé le pays » dans les bornes de la prévôté, il doit conduire l'individu et l'objet du vol devant la justice du seigneur en dehors de la prévôté. Le prévôt ne peut désigner de sergent pour l'épauler en dehors de celui du seigneur. Le vagabondage des animaux est de son ressort sans qu'il en réfère au seigneur.

106 Hiers-Brouage (arr. Rochefort, canton : Marennes) Archives Nationales, Q1 129, dossier 15; Archives Départementales de la Charente-Maritime, H 76, pièce 3, fol. 23v<sup>o</sup>.

107 Archives Départementales de la Charente-Maritime, H 76.

108 AGATS Arthur, *Der Hansische Baienhandel*, Heildelberg, 1904, p. 23.

109 Dénombrement de la prévôté d'Hiers du 28 mai 1364 (Archives Nationales, P 584, fol. 23-24). Le prévôt d'Hiers est mentionné également dans un acte de 1364 évoquant la boîte commune contenant les fruits provenant des marais de Brouage et de la Seudre (Archives Départementales de Charente Maritime, H 76).

110 Le terrage est une redevance due, la plupart du temps en nature, au prorata de la surface cultivée.

## La perception des terrages du sel dans la prévôté d'Hiers

Ce compte a été établi par Jean Vivien, commis à cette tâche par les représentants du roi couvrant une demi-année entre le 8 juillet 1478 et le 30 décembre 1478. A cette date, la reconstruction foncière et salicole est alors bien avancée malgré les intempéries et les maladies qui se manifestent dans les années 1470. Quelques prises de marais ne sont pas mentionnées sans que l'on puisse déterminer s'ils n'ont pas été remis en état ou si les détenteurs étaient dispensés de verser leurs redevances au prévôt d'Hiers. En 1770, les tenanciers de la prise du Grand Gombaud ont déclaré que, selon un acte de 1364, ils payaient leurs redevances à l'abbesse de Saintes <sup>111</sup>. En 1511, une sartière à faire deux cent livres de marais dans le golfe de Brouage est délaissée par René Chaudrier <sup>112</sup>. La prévôté d'Hiers se situe au coeur des marais salants de Brouage ; ce compte de juillet à décembre 1478 est donc un bon indicateur des quantités de sel susceptibles d'être produites. Le sel ne peut commencer à être récolté qu'à partir du moment où l'ensoleillement a été suffisant pour permettre la cristallisation de chlorure de sodium. Entre juillet 1478 et décembre 1478, les exploitants des salines ont payé la coutume pour 118 cents 12 muids de sel ce qui représente environ 1895 tonnes dont 44% ont été levées au mois d'août. Cette récolte se répartit de la façon suivante :

En rapport avec le calendrier propre à l'activité saunière, il n'est pas gênant de n'avoir qu'une demi-année dans la mesure où nous avons les mois de production. Ce compte est divisé en deux grandes parties <sup>113</sup>. La première, comprise entre le folio 1 et le folio 16v°, fait l'état de la recette due pour les droit perçus sur le sel par le prévôt d'Hiers à savoir le droit du sel dû « pour raison des maroys estans au dedans de ladite prevosté lesquelz sont subgetz à certain devoir » <sup>114</sup>. Ce droit du sel porte sur les terrages perçus au douzain (cas le plus fréquent), au neuvain, au sixte, ou au dixhuitain des fruits croissants. Ce droit du sel est perçu au moment de la vente du sel, soit rendu à la planche, soit « a bort de nef » <sup>115</sup>. Le prévôt percevait aussi la « petite coutume du sel ». Le document est peu explicite sur cette coutume payée en argent en proportion de la quantité de sel levé sur la base d'un sou par cent de sel. Il n'y a pas de précisions sur les raisons de ce prélèvement : à Noirmoutier, le droit de la petite coutume correspondait au droit de planche à raison d'un denier par chargement de sel pendant une journée et quatre deniers par journée supplémentaire. Il est probable que cette « petite coutume du sel » soit équivalente à ce droit de planche perçu à Noirmoutier. Cependant, la charge de Noirmoutier correspondrait à une masse de 3 tonnes, alors que le cent de Brouage à 29 tonnes, ce qui expliquerait qu'un seul denier soit perçu sur la charge de Noirmoutier pour la petite coutume, alors que 1 sou est prélevé pour chaque cent de sel pour la petite coutume de Brouage <sup>116</sup>. Le compte mentionne d'autres informations : la date de perception, le nom de

111 Médiathèque de La Rochelle, ms 1777, fol. 48.

112 D'AUSSY Denis, « La tour de Broue 1115-1789 », Bulletin de la Société des Archives Historiques de Saintonge et d'Aunis, 1891, t. XIX, p. 356-379.

113 Archives Départementales de la Charente-Maritime, 1 J 632. Ce compte se présente sous forme d'un cahier de 29 feuillets de papier, de 220 mm x 290 mm. Les trois derniers feuillets sont endommagés et seules les parties supérieures en sont lisibles. Il s'agit, d'après le nombre de ratures et les indications portées en marge, d'un brouillard destiné à l'usage personnel du receveur et non du compte définitivement rendu. Un acte en parchemin de petite taille datant, d'après l'écriture, du XVe siècle sert de reliure. Cet acte consigné par Pierre des Assiz, notaire royal du duché de Guyenne, mentionne une reconnaissance de dette d'un marchand anglais, Robert Brompton, originaire de Hull envers un marchand de Calais portant sur la vente et le transport de 30 tonneaux de vin probablement chargés à Bordeaux (les coutumes perçues sur le vin de Bordeaux sont mentionnées). Plusieurs maîtres de navires figurent dans cette transaction : Thomas Noulay, Thomas Rasgnes de Boston et le maître du navire le Xristoffle.

114 Archives Départementales de la Charente-Maritime, 1 J 632, fol. 1.

115 Le terme « planche » désigne ici le lieu de stockage du sel sur les marais le long des étiers et non « la planche » des navires au port de Hiers.

116 BOUHIER Claude, « Les comptes du sel de Noirmoutier dans la première moitié du xvie siècle », Bulletin Philologique et Historique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, 1966, I, p. 225-245, p. 226 ; HOCQUET Jean-Claude, « Le mesurage des sels sur les marais de l'Atlantique français », HOCQUET Jean-Claude et SARRAZIN Jean-Luc (dir.), Le sel de la Baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques, Rennes, 2006, Presses Universitaires de Rennes, p. 405-408.

la personne s'acquittant de la taxe et de la petite coutume, l'origine de ce sel et le détenteur des marais dont il provient, enfin le coût du charroi qui est rabattu du terrage.

Par exemple :

*Le XIXe jour dudit moys de juillet coustuma Arnaud / Aymier ung cent de sel de ses maroys de Fouzes / qui sont au douzain ~~lesquel~~ lequel sel, il acharga / en son navire e vendit rendu a bort de nef en / Brouage quatorze escus desquelx est a deduire / pour le Røy charroy fait par mer e par terre six livres quinze / solz six deniers. Ainsi reste decleré la somme de / quinze livres treze sols quatre deniers. Qui est / pour ledit droit dudit douzain vingt six sols ung denier / tournois. Pour ce cy XXI s. I d. t. Et pour le droit de la petite coustume a la raison / que dessus XII d. t. (fol. 220<sup>117</sup>)*

La deuxième partie du compte, du folio 25 au folio 29, comporte les dépenses effectuées pour les vendanges, l'entretien du moulin et les gages des officiers. Entre ces deux parties, huit feuillets sont déchirés ou laissés en blanc.

Le prévôt tient à Hiers les boisseaux-étalons pour mesurer le sel. Le produit de ces terrages est ensuite placé dans plusieurs boîtes communes dont le prévôt d'Hiers et l'abbesse de Saintes ont les clefs. Cette recette est partagée entre l'abbesse de Saintes, le prieur de Sainte-Gemme, les représentants du bailliage de Marennes et le seigneur de Broue et de Chessoux<sup>118</sup>. Entre le XIVe et le XVe siècle, des modifications du terrage ont été consenties, le plus souvent au détriment de l'abbesse de Saintes : « par l'autorité tant des comtes même de Saintonge, des rois et seigneurs de Pons après la chasse des Anglois, ladite dame abbesse a esté contrainte pour conserver une partie de son don, de passer de temps en temps à mesure que lesdits prétendus seigneurs et prevosts la despouilloient, plusieurs belles et autantiques transactions pour le bien de paix et subir ensuite plusieurs injustes sentences du sénéchal de Saintonge et arrêts même des cours souveraines<sup>119</sup> ».

A ces terrages s'ajoutent la petite coutume du sel portant sur le sel produit<sup>120</sup>. Dans un seul cas, un troisième droit est mentionné : celui du droit de quillage, dont le nom fait penser à une taxe sur les navires et peut laisser supposer la présence d'un port, ou tout du moins d'un point de chargement à proximité, sans doute sur le chenal de l'Epine<sup>121</sup>.

Après la récolte du sel, celui-ci est amoncelé près des salines sur les mulons, puis transporté vers les ports de Marennes et de Hiers, et commercialisé à destination des pays du nord de l'Europe. Le coût du charroi varie selon l'emplacement des marais et la possibilité ou non d'effectuer un « charroy de mer ». En moyenne, le charroi d'un muid de sel par voie de terre revient à 2 sous 10 deniers. Ce coût est plus faible pour les salines situées à proximité de la « rivière de Brouage », notamment celles de Tirançon, de Gemeux, du Tenard ou de Reux, alors qu'en distance, elles sont parfois éloignées du village d'Hiers, car le transport par bateau diminue le coût. Les chenaux et étiers forment donc le réseau de transport du sel ; la navigabilité de ceux-ci est donc primordiale. Faute d'un tirant d'eau suffisant, les salines deviennent difficiles d'accès et leur exploitation beaucoup moins rentable si les voies d'eaux ne sont pas entretenues.

117 Les sommes inscrites dans ce compte sont exprimées en livres (l.), sous (s.), et deniers (d.) tournois (t.). Le sel se mesure en cents et en muids. Un cent de sel équivaut à 16 tonnes. 28 muids de sel forment un cent.

118 Archives Départementales de la Charente-Maritime, H 76, pièce 18.

119 Archives Départementales de la Charente-Maritime, H 76, pièce 18, fol. 7v°.

120 Nous n'avons pas d'informations sur cette petite coutume du sel. Le taux est d'un sou par cent de sel. Il pourrait s'agir d'une redevance perçue sur la vente du sel en dehors de la prévôté.

121 [51] Ledit jour coustuma Jehan Fanoil de la / Mesnardiere ung cent e demy de sel de ses / maroys francs de la Tenaille pour lequel a paye / pour la petite coustume XVIII d. t. Et pour le droit du quillage XII d. t. (fol. 8)

Pour les salines distantes de cet axe de transport, le coût du charroi est plus élevé : il revient à près de 3 sous et 6 deniers pour les salines situées au lieu-dit La Blancharderie. Dans le cas du « charroy par mer », le coût varie en fonction de la distance au port d'Hiers : le transport d'un muid de sel depuis le marais de Tirançon équivaut à 4 sous 5 deniers, tandis que depuis celui de Lampe, cela revient à 5 sous 8 deniers. Le transport est assuré par l'exploitant ou le plus souvent par des marchands jouant le rôle d'intermédiaires entre les exploitants des marais et les acheteurs.

La production et la récolte du sel répondent à un calendrier très strict. Les principaux travaux d'entretien s'effectuent de novembre à février. Les brèches survenues lors de « vimaires de mer » sont colmatées ; l'eau douce tombée pendant l'hiver est vidée et les cristallisoirs sont refaits<sup>122</sup>. Entre février et avril, les salines sont « habillées » : le reste d'eau douce ou saumâtre est évacué, le surplus de vase est repoussé sur les bords et le fond est égalisé par le saunier. Les ponts séparant les bassins sont réparés et colmatés. La récolte du sel se fait de juillet à septembre et s'interrompt lors des premières grosses pluies d'automne. Le sel accumulé sur les mulons est transporté par des mulets vers les lieux de chargement, à savoir les planches des chenaux. Bernard Palissy décrit l'effervescence qui gagne les salines lors de ces phases de roulages et de portages : « selon que la distance est longue pour apporter le sel dedens le navire, il est requis pour les lieux lointains un grand nombre de bestes pour porter le sel à bord e cela se fait avec une merveilleuse diligence, tellement que l'on diroit qui n'en auroit jamais veu, que ce sont esquadrons qui veulent combattre les uns contre les autres<sup>123</sup> ». Une fois l'animal déchargé, on le ramène au mulon et la noria se poursuit de la sorte jusqu'à la livraison complète.

Evaluer avec certitude la productivité d'une saline à cette époque semble impossible, même si André Mage de Fiefmelin déclame que « d'un grand Esté vingt muis sortent de l'aire<sup>124</sup> ». Ceci équivaldrait à une production de 11 tonnes par aire, or les estimations les plus fiables évoquent plutôt un rapport entre 300 et 500 kg/aire<sup>125</sup>. En revanche, on peut clairement affirmer que tous les sels produits dans le golfe de Brouage n'avaient pas la même valeur selon le site ou la période de l'année. Entre les marais contigus à l'île d'Erablais (9 sous 9 deniers le muid) et ceux situés près du grand chenal comme les salines de Tirançon, Tournedoux ou du Mareschat, le prix du muid de sel à la mesure de Brouage connaît des écarts considérables (environ 50% plus cher : 13-14 sous le muid). La qualité du sel dans des zones mal irriguées par les chenaux est sans doute moindre. De plus, la teneur en fer des sols tend à jouer sur la qualité même du sel. Enfin, le prix du sel varie suivant le temps de séchage du sel, et les conditions climatiques.

De juillet à décembre, la tendance est à la hausse des prix. Pendant l'été, le mois d'août se caractérise par les plus importantes quantités de sel récoltées venant notamment de salines fournissant du sel de bonne qualité, d'où la hausse des prix à cette période-là. Les fluctuations des prix pendant l'automne sont plus difficiles à expliquer : elles sont à la fois la

122 D'après Pierre Lemonnier, les cristallisoirs des marais saintongeais ne se reconstruisent complètement que tous les 30 ans (alors que cette opération se fait tous les 10-15 ans à Beauvoir). Ceci est dû à une rare sursaturation en sel des eaux-mères. Ces données sont-elles applicables aux XVe-XVIe siècles ?

LEMONNIER Pierre, *Les salines de l'Ouest. Logique technique, logique sociale*, Paris et Lille, 1980, p. 92-95.

123 PALISSY Bernard, *Discours admirable de la nature des eaux et fontaines tant naturelles qu'artificielles, des metaux, des sels et salines, des pierres, des terres, du feu et des émaux avec plusieurs autres excellens secrets des choses naturelles*, Paris, 1580, Martin Le Jeune, p. 183.

124 MAGE DE FIEFMELIN André, *Le Saulnier ou de la façon des Marois Salans et du sel marin des isles de Saintonge*, La Rochelle, 2005, p. 80, v. 695-706. Un champ de marais est fractionné en livres, elles-mêmes subdivisées en aires, au nombre de 20 pour faire une livre). L'aire saunante est donc une unité de surface des marais sans que l'on puisse savoir à partir de la documentation quelle est la superficie exacte d'une aire.

125 BRIAND Julien, « Un exemple d'exploitation de salines : les possessions des Blanchet dans la baie de Bourgneuf à la fin du Moyen Âge », HOCQUET Jean-Claude et SARRAZIN Jean-Luc (dir.), *Le sel de la Baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, 2006, PUR, p. 125-136, p. 132-133.

conséquence d'une demande plus importante de marchands forains, de conditions climatiques peut-être plus favorables si la fin du mois de septembre a été ensoleillée... Pour le cas du 21 novembre, la baisse du prix du sel provient de la qualité de celui-ci : il provient des salines des prises de Barrail et de Saint-James d'Oléron.

Les marais sont exploités par les sauniers, mais ceux-ci en sont rarement les détenteurs. Les ecclésiastiques occupent encore une place importante dans la maîtrise des marais : en 1472, l'abbesse de Saintes possède 25 livres de marais dans le golfe de Brouage ; le prieur de Montierneuf est maître de plus de 30 livres de marais selon les baillettes du début du XVI<sup>e</sup> siècle ; en 1539, l'abbaye de La Tenaille possède en propre 169 livres et 6 aires de marais salants près de Marennes et d'Hiers <sup>126</sup>. Cependant, les comptes et les quelques documents glanés çà et là montrent une mainmise progressive des élites urbaines sur l'exploitation des marais. Dans la prévôté d'Hiers, les sauniers indiquant qu'ils travaillent sur des marais relevant de seigneurs ecclésiastiques ne sont que 11 sur 102, soit 10,8% des personnes qui s'acquittent du terrage ; 23,5% travaillent pour le compte d'élites urbaines ou de bourgs ruraux, alors que 49% exploitent leurs propres marais, le reste travaillant sur les marais de seigneurs laïcs. Les notables ont tiré profit de la guerre de Cent Ans et du désordre engendré pour investir dans les marais.

Le marchand Mathurin Maupetit, de Marennes, se constitue un petit domaine salicole entre 1466 et 1473. En 1466, il achète 20 aires de marais sur le chenal d'Hiers ; puis en février 1466, il achète 26 aires de marais aux Proust, marchands de Marennes, qui deviennent ensuite marchands de sel à La Rochelle. En juillet de la même année, les frères Mosnereau lui cèdent 20 aires de marais. Après quelques années, il se lance dans la mise en valeur de la moitié d'un champ de sartières acheté en 1473 <sup>127</sup>. Son parent Jean Maupetit s'en dessaisit 20 ans après <sup>128</sup>.

Quelques exploitants, généralement des notables locaux, possèdent des navires et livrent eux-mêmes le sel à Bordeaux ou à La Rochelle : Arnaud Aymier, Helies Clereau, Héliotin et Pierre Melon, Arnaud Bernard, les Garnier, Jean de la Porte le Jeune et le Vieux, Bertrand et Georges Lemerle, les Ardillon, Petit Jehan de Saint-Just de Marennes <sup>129</sup>... La famille Ardillon est un bon exemple de ces notables dont la fortune est assise en grande partie sur la production et le commerce du sel. Cette famille a confié l'exploitation de ses marais à deux personnes, Pierre Aubespain et Etienne Rambaud, qui acquittent les droits sur le sel à leur place (fol. 3, fol. 5, fol. 7v°, fol. 8V°) <sup>130</sup>. Des membres de cette famille sont par ailleurs cités dans d'autres sources : Pierre Ardillon est seigneur de Chessoux en 1411 ; en 1430 Renaud Ardillon est prévôt de la terre de Chessoux. Ce même Renaud détient en 1474 le droit de mesurage et du poids de Marennes <sup>131</sup>, et en 1500, François Ardillon est abbé de Sablonceaux <sup>132</sup>. Par ailleurs, outre ses marais et ses titres, cette famille possède au moins un navire évoqué lors du procès des frères Pluscalec en 1442 <sup>133</sup>. « ...enquis quel navire il avoit a prendre ledit

126 Une livre de marais équivaut à 20 aires saunantes. Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, T. IV, 1877, p. 486; Médiathèque de La Rochelle, ms 652, pièce 2, fol. 10-12. SEGUIN Marc, Histoire de l'Aunis et de la Saintonge (GLENISSON J. dir.), tome 3, le début des temps modernes, Ligugé, 2005, p. 97.

127 Une sartière est un terrain inculte en bordure de marais, il peut s'agir dans certains cas d'anciens marais abandonnés.

128 Archives Départementales de la Charente-Maritime, 1 J 603 ; SEGUIN Marc, Histoire de l'Aunis et de la Saintonge..., op. cit., p. 95.

129 D'après les documents du texte et la confrontation avec d'autres documents de la même période : La Coutume de Royan au Moyen Âge, MUSSET Georges (éd.), Saintes, 1904 ; « Registre de la comptable de Bordeaux (1482-1483), DUCAUNNES-DUVAL Gaston (éd.), Archives Historiques du département de la Gironde, Bordeaux, 1915, t. L., p. 1-166.

130 « [fol. 3] Ledit XXe jour dudit mois de juillet coustuma / Pierre Aubespain quatre muytz de sel des marois / des Ardillons de la Cruge qui sont tenus au douzain, / lequel sel a esté vendu XIII s. IX d. tournois le chacun muy, / qui est en somme cinquante e six sols dont est a rabatre / pour le charroi fait par terre XII s. t.. Ainsi reste / descleré XLIII s. t. qui est pour ledit droit de douzain III s. VIII d. t. Et pour la petite coustume pour ce deue II d. t. »

131 Archives Départementales de la Charente-Maritime, H 76.

132 Archives Départementales de la Charente-Maritime, 3 E 52/3, fol. 111-112v° : minute du notaire Pierre Roy.

133 « ...enquis quel navire il avoit a prendre ledit baleiner, dist qu'il avoit la barche de Ardillon de Marempnes, laquelle il lui avoit presté, mais que ledit Ardillon ne savoit pas pourquoi il estoit a faire... » ; « Le procès des



baleiner, dist qu'il avoit la barche de Ardillon de Marempnes, laquelle il lui avoit presté, mais que ledit Ardillon ne savoit pas pourquoi il estoit a faire... ».

### *Une prévôté d'Hiers dépendante d'autres espaces du fait de la monoculture du sel*

L'espace n'est pas auto suffisant pour les denrées alimentaires mais aussi pour le bois et la pierre. Les ressources économiques de la prévôté sont dépendantes des ventes de sel et des circuits d'échanges qui s'instaurent avec les ports à proximité et les espaces nordiques plus lointains. Le compte mentionne des vignes mais de toute évidence, elles sont de faible étendue. Deux hommes consacrent chacun six jours à faire la vendange<sup>134</sup>. Trois tonneaux et une barrique suffisent à contenir le fruit des vendanges de la prévôté d'Hiers. Aucune recette en grains n'est mentionnée. La réparation du moulin à vent d'Hiers (fol. 25-26v°) illustre les difficultés d'approvisionnement de cette zone de marais. L'arbre du moulin provient des forêts en amont de la Seudre. Il a transité par le port de Châlons, situé près de Saujon (fol. 25v°). La meule du moulin est livrée au port de Saint-Jean d'Angle. Divers outils et matériaux proviennent de Marennes et l'artisan qui a assemblé les meules est originaire de Saint-Just<sup>135</sup>.

En dehors du sel, denrées alimentaires, matières premières, bois manquent dans la prévôté d'Hiers. Que penser dès lors des propos d'André Mage de Fiefmelin qui affirme : « Si qu'à vivre un saulnier dans sa salante plaine a du pain, de la pesche, et du gibier sans peine<sup>136</sup> ». L'aveu de 1364 laisse supposer quelques productions alimentaires sur les bossis des marais (oiseaux des marais, poissons pris au piège, voire quelques grains...) mais qui paraissent insuffisantes. Les villages périphériques du golfe de Brouage disposent de productions plus variées. Les aveux et dénombrements indiquent la présence de « pasquiers » dans les zones de sartières, soit des terrains de parcours pour les moutons. En 1364, des pasquiers sont mentionnés dans les paroisses de Marennes, Saint-Just, Saint-Symphorien, Saint-Jean-d'Angle et Echillais<sup>137</sup>. Dans la prévôté d'Hiers, les sartières ou marais gâts sont rares aux XVe et XVIe siècles. Le pacage des moutons y est sans doute limité. Les sauniers cultivaient peut-être quelques céréales sur les bossis des marais pendant la période de la saunaison et de la récolte. Des pêcheries sont sans doute établies dans les chenaux ainsi que quelques pièges pour capturer des bécasses ou des courlis. Cependant, il s'agit là d'un maigre apport alimentaire et d'un rapport irrégulier. Le commerce du sel est donc la meilleure façon d'obtenir en retour nourriture, bois, pierre ou des produits artisanaux. Ces ventes de sel sont peu évoquées par le document : il est fait mention d'un navire breton qui charge directement à la planche d'un marais salant (fol. 2)<sup>138</sup>. Les chargements de sel de Brouage sont pourtant de

frères Plusqualec (1442) », DELAYANT Maurice, Archives Historiques du Poitou, t. II, 1873, p. 217-251.

134 [fol. 25] A esté payé e baillé par ledit Jehan Vivien commis / a ladite recepte la somme de trente sols tournois / pour la douze journeés de deux hommes, lesquels vacquerent chacun six fois, qui furent / commis a esquarter esquarter durant les vendanges / qui est a la raison de II s. VI d. tx pour paye XX d. tx / pour jour et X d. tx pour despense. Pour ce cy XXX s. tx

135 [fol. 26v°] Item a esté payé LV s. tx pour l'achapt / de deux verges pour ledit moulin. Pour ce cy LV s. tx Item pour faire porter lesdits deux verges du port / jusques audit moulin en ce compris la desp / la despense de ceulx qui aiderent a charger lesdites / deux verges X sols. Pour ce X s. tx Item a esté payé a Heliot Prevost vingt sols / tournois pour amener ladite molle de moulin / depuis le port de Saint-Jehan d'Angles jusques / audit lieu d'Yers. Pour ce cy XX s. tx Item a esté payé dix sols tournois a deux hommes / que ledit receveur qui alerent avecques ledit / Heliot pour charger ladite molle qui est au pris / de V s. tx par homme. Pour ce X s. tx Item a esté payé III s. III d. tx pour la despense faicte par ceulx qui deschargerent ladite molle. Pour ce cy III s. III d. tx Item a esté payé cinq sols tournois pour / le charroy de ladite molle depuis ledit port / le port jusques d'Yers jusques audit moulin. Pour ce cy V s. tx

136 MAGE DE FIEFMELIN André, Le saulnier ou de la façon des marois salans et du sel marin des isles de Sainctonge, La Rochelle, 1601, p. 67-68.

137 Archives Nationales, P 584, fol. 5v°-6v°.

138 « Ledit jour [19 juillet] coustuma Gillet Coustans ung cent / de sel levé de ses maroys qui sont audit droit / de douzain, lequel sel a esté chargé en ung navire / breton vendu rendu a planche douze escuz desquelx / est a deduire pour le charroy troys escuz. Ainsi reste / descléré neuf escuz valant XIII l. VIII s. III d. qui est / pour ledit droit de douzain a la raison que dessus XXIII s. t. Et pour la petite coustume. Pour ce deue XII d. t. »

plus en plus fréquents. Habituellement confondus dans l'appellation de « sels de la Baie », le sel de Brouage est distingué dans les registres du Pfalhgeld de Dantzig pendant les années 1474, 1475, 1476 ; il est ensuite de plus en plus présents dans les échanges avec les ports de la Baltique, de la Zélande et de la Normandie <sup>139</sup>.

Ce compte des terrages de la prévôté d'Hiers en 1478 a une valeur exemplaire pour la connaissance de ce grand espace salicole du golfe de Brouage à la fin du Moyen Âge du fait de la grande pénurie documentaire concernant la période antérieure au XVII<sup>e</sup> siècle. L'analyse de ce document permet d'esquisser les contours du paysage du golfe qui se différencie de la baie de Bourgneuf et des marais des îles de Noirmoutier, Ré ou Oléron <sup>140</sup>. Les marais s'étendent jusqu'au pied des falaises calcaires, relativement loin à l'intérieur des terres. Dans cette configuration, le réseau des étiers et chenaux est primordial pour porter le sel depuis les planches de chargement jusqu'aux ports d'Hiers ou de Marennes. Pourtant, le compte ne fait pas état d'éventuels travaux pour curer les chenaux ou réparer les chaussées à l'instar de ceux effectués pour les salines de l'île de Bouin de 1468 à 1470 <sup>141</sup>. L'accessibilité à ces cours d'eau qui innervent l'ensemble du golfe de Brouage est un facteur déterminant dans le coût du transport du sel ; il est donc surprenant que des travaux ne soient pas mentionnés dans les mises et dépenses du receveur. Il apparaît aussi, au travers de ce compte, que l'emplacement des prises des marais joue sur la qualité du sel produit. Par ailleurs, selon les conditions climatiques et le calendrier de la récolte du sel, le prix peut varier de façon sensible. Sous l'impulsion des élites urbaines et des notables des bourgs ruraux à la périphérie du golfe de Brouage, la production de sel devient de plus en plus conséquente, entrant en concurrence avec les autres sels de l'Atlantique depuis la baie de Bourgneuf jusqu'aux salines du Portugal. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la croissance du domaine salicole du golfe ne se dément pas tant en surface exploitée qu'en production. La prospérité des marais du golfe de Brouage est cependant étroitement liée au bon état du réseau de navigation des chenaux. Dès 1478, la faible valeur des sels provenant des cristallisoirs situés en fond de golfe pourrait constituer un premier indice d'un début de sédimentation. Celle-ci semble devenir inéluctable à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle après plusieurs années de sécheresse entre 1572 et 1576 et surtout après 1586 lorsque des navires sont coulés à l'entrée du chenal principal <sup>142</sup>.

---

139 AGATS Arthur *Der Hansische Baienhandel*, Heidelberg, 1904, Winter, p. 95-97 ; ABRAHAM-THISSE Simone, « Le commerce des Hanséates de la Baltique à Bourgneuf », *L'Europe et l'océan au Moyen Âge*, Paris, 1988, Publications de la Sorbonne, p. 131-146.

140 SARRAZIN Jean-Luc, « Le paysage salicole des marais de la Baie à la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la société des historiens du pays de Retz*, 2007, n°26, p. 17-26.

141 Sarrazin Jean-Luc, « Le paysage salicole de l'île de Bouin à la fin du Moyen Âge », Chauvaud Frédéric et Péret Jacques (dir.), *Terres marines ; études en hommage à Dominique Guillemet*, Rennes, 2005, Presses Universitaires de Rennes, p. 57-67.

142 SEGUIN Marc, « Brouage aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », *ChAMPLAIN ou les portes du Nouveau Monde. Cinq siècles d'échanges entre le Centre-Ouest français et l'Amérique du Nord*, La Crèche, 2004, p. 27-30

### **3 - L'évolution de l'aménagement du territoire des marais de Brouage à travers une étude géohistorique, du Moyen Âge à l'époque Moderne : le cas des ports par Guillaume Bellec (Université de La Rochelle)**

Mon travail au sein du PCR rentre dans le cadre de mon mémoire de Master 2 à l'Université de La Rochelle. Celui est toujours en cours et fera l'objet pour 2013 d'un approfondissement d'un des points que nous allons voir. Une étude sur les navires et qui circulaient dans le marais et sur le tracé des chenaux sera ajoutée afin de déterminer les espaces de circulation des biens et des hommes.

Le rapport qui suit aborde un point essentiel : celui de mettre en lumière la localisation des ports du côté Est du marais.

La méthodologie employée se compose de trois étapes : la recherche historique, l'observation et la déduction. Le premier facteur fait appel à des sources écrites explicites, comme par exemple, la mention d'un port dans un cartulaire. La deuxième méthode est l'observation, qui consiste à contextualiser un lieu afin de pouvoir déduire l'emplacement d'un site oublié. En effet, la toponymie, le relief ou encore les réseaux hydrographiques sont autant d'éléments qui permettent au chercheur de déduire la pertinence de son hypothèse quant à la présence d'un site archéologique à un endroit précis. Cette méthode s'applique dans cette étude à la recherche de sites portuaires dans les marais de Brouage. C'est ainsi qu'il faut distinguer deux types de ports : les ports mentionnés et les ports hypothétiques qui feront appel à la méthodologie précédemment citée.

Le lien entre lieu de pouvoir comme les forteresses ou les maisons fortes et la présence d'un port à leur proximité semble très fort. Ces bâtisses sont construites en bordure de marais afin d'écouler les stocks de marchandises agricoles et de sel par les chenaux et constituent un élément visible du pouvoir de leur propriétaire sur les marais salant adjacents. Ainsi, l'hypothèse de la présence d'un port peut être faite, ou d'un quai de débarquement dit « à la planche » dans une multitude d'endroits à proximité de grandes bâtisses et en lien avec un chenal sur les pourtours du marais de Brouage. Ce mode de débarquement dit « à la planche » est une technique particulière des milieux fluviaux. Il s'agit d'accoster le long d'une berge, d'attendre que le niveau du chenal baisse avec la marée pour que l'embarcation se retrouve calée sur le lit du cours d'eau. Il ne reste plus qu'à installer une planche pour faire la jonction entre le navire et la berge pour charger ou décharger des marchandises. Une fois cette tâche effectuée, la marée montante se charge de remettre l'embarcation à flot. Ce mode d'échange ne laisse aux archéologues aucune structure visible de nos jours et cette lacune pose la limite de l'hypothèse précédemment citée. Seuls des résidus de lest laissés sur place peuvent parfois indiquer l'emplacement d'un site portuaire.

Dans un milieu autant marqué par l'eau et l'exploitation des ressources naturelles, l'activité portuaire représente dans le golfe de Brouage une fonction économique et sociale fondamentale. C'est ainsi que des ports sont souvent mentionnés par les cartographes comme Claude Masse. Nous étudierons ici, les emplacements des structures portuaires, mentionnées dans des textes mais aussi les estimations effectuées en fonction de la topographie d'un lieu et de son accessibilité aux chenaux du marais, intrinsèques à toute activité de ce type.

#### **1- Les ports mentionnés**

Seront étudiés ici les différents ports mentionnés dans des archives. Le format de liste semble le plus propice à la compréhension de chaque structure et à la prospection archéologique. Chaque port se voit annoté d'un numéro qu'il faut reporter à la carte ci-dessous afin de le

situer dans le marais.

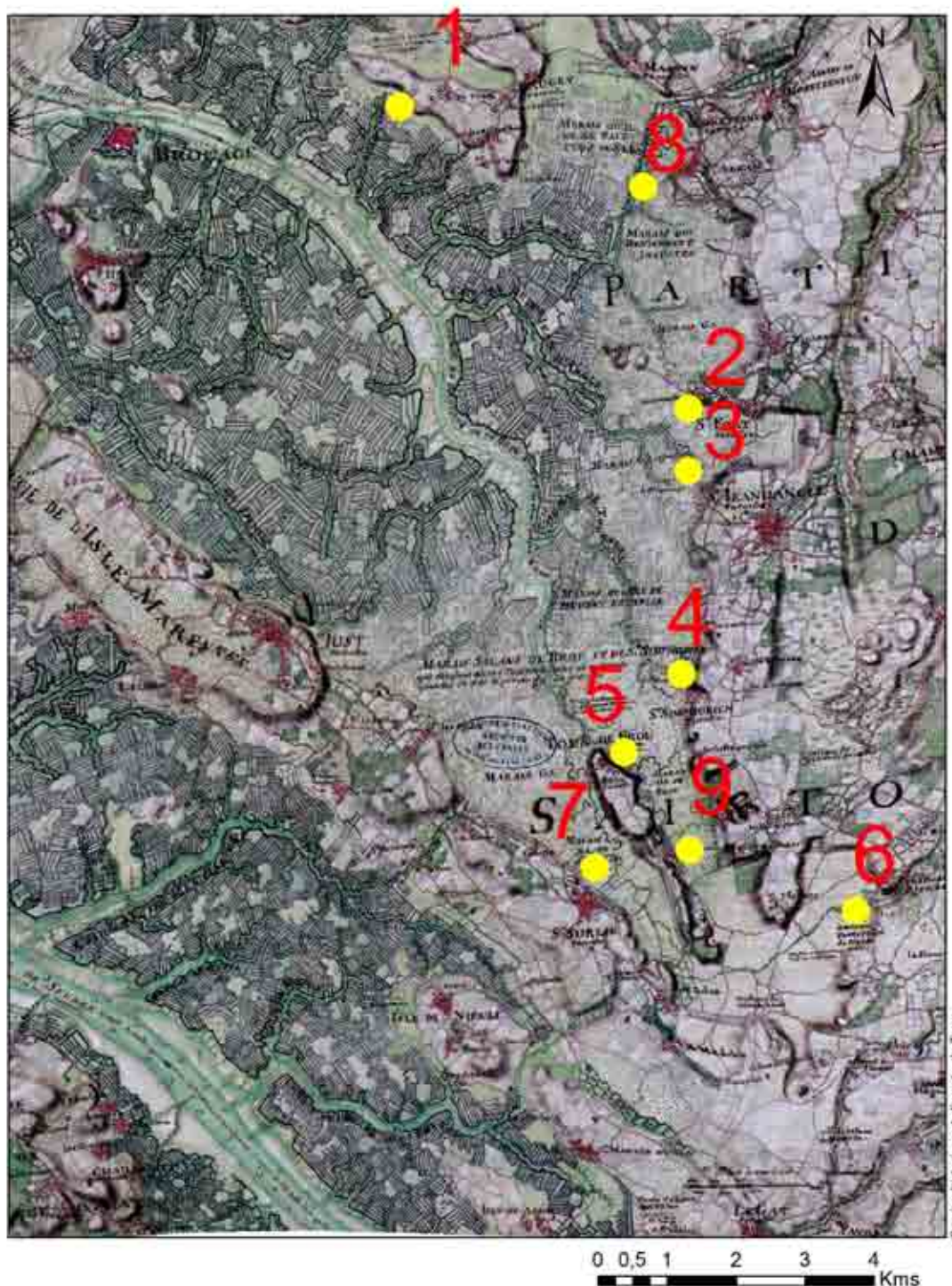


Figure n°1 :

Ports analysés dans l'étude sur la carte de Claude Masse de 1706

#### Point n°1 -Beugeay

Un document successoral du 1<sup>er</sup> décembre 1710 signale à Beugeay la présence du « port du Ras »<sup>143</sup>. Celui-ci semble se trouver à proximité du « chemin qui conduit du village de Barreau au dit port du Ras ». Sur la carte de Claude Masse, datée de la même période, aucune mention de port n'apparaît. Les données LIDAR qui restituent le relief de manière centimétrique ne donnent aucune information supplémentaire quant à une éventuelle déformation du sol qui laisserait apparaître un aménagement particulier. Cependant, la carte IGN actuelle stipule la présence d'une « taillée du grand port »<sup>144</sup>, un chenal aboutissant sur la façade sud du

143 MAGEAU A., *Soubise. Une page d'histoire locale*, 1900  
144Cf. figure n°11

promontoire du Ras.

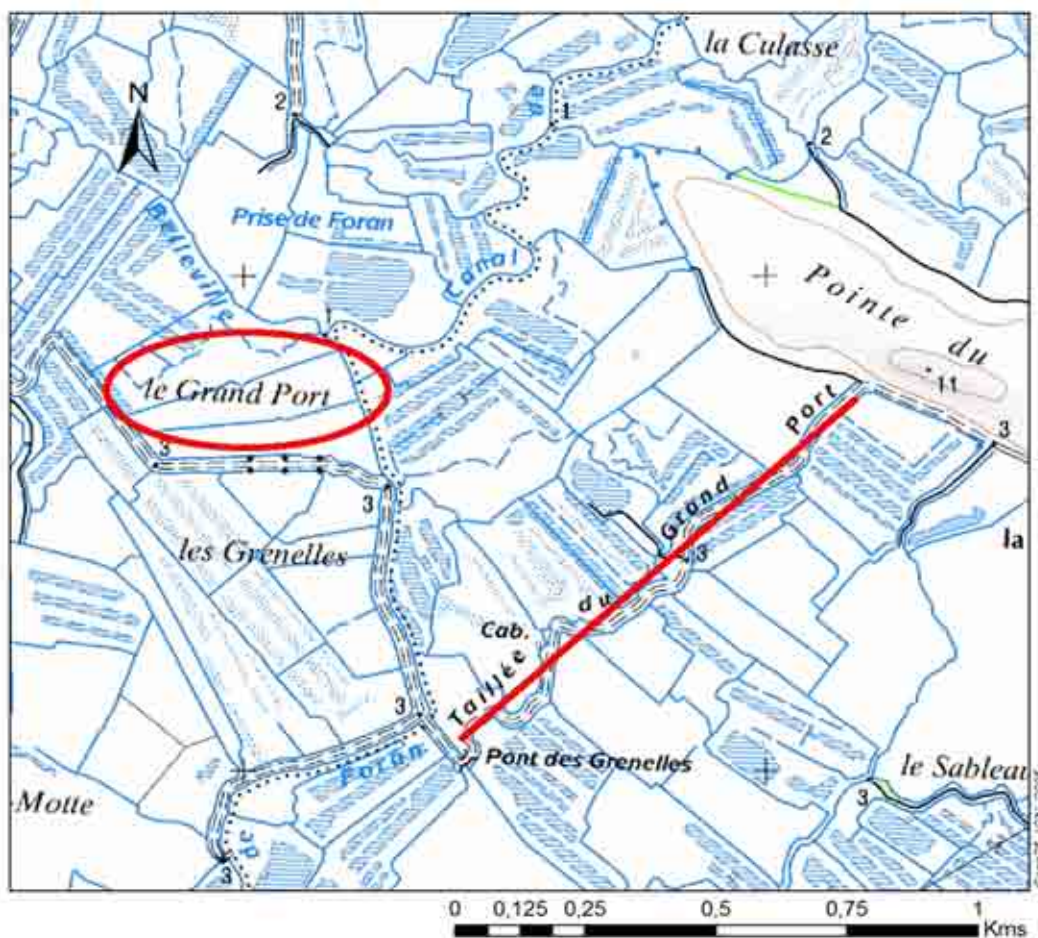


Figure n°2 :  
Détail des marais à l'ouest de Beaugay

Nous ne tirerons pas de conclusions hâtives et n'affirmerons pas que ce chenal tire son nom du « port du Ras », mais d'une prise portant actuellement ce nom de « grand port », plus loin dans le marais. Ce chenal évocateur traverse cette prise et n'est, de plus, pas représenté sur la carte de Claude Masse. En comparant les cartes de Masse et le Scan 25, nous placerons ce « port du Ras » dans la partie supérieure du « Chenal Basses Varennes » de la carte de Claude Masse<sup>145</sup>.

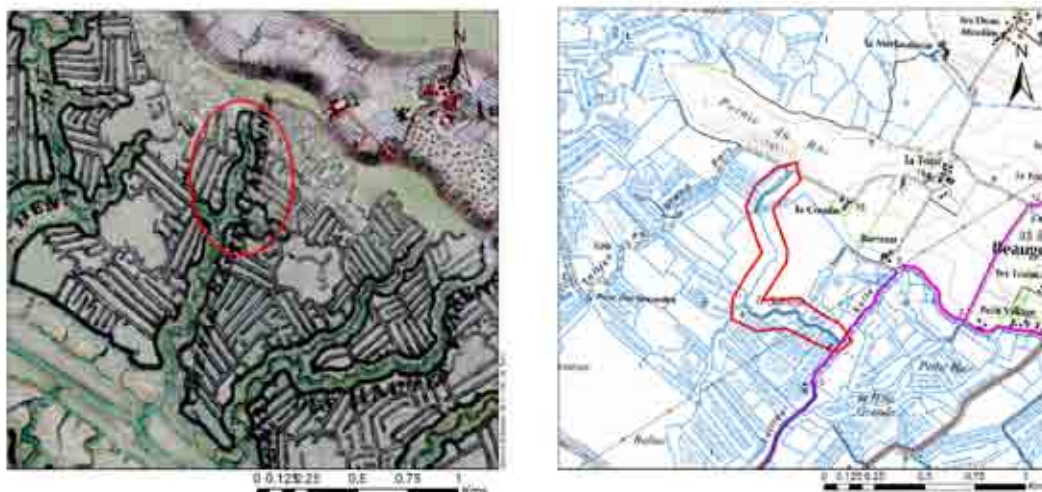


Figure n°3 :  
Emplacement hypothétique de l'ancien port de Beaugay

<sup>145</sup>Cf. figure n°12

Cette hypothèse est renforcée à la fois par la présence d'un chemin à cet endroit et par l'aveu de 1710 qui stipule la proximité du port avec la ferme « Barreau ». Sur le terrain, aucun élément ne permet de déterminer précisément l'emplacement de ce port. L'hypothèse qui s'offre est qu'aucune trace matérielle n'a subsisté, car il s'agit juste d'un endroit de chargement et de déchargement de petites barques qui transportent les marchandises plus loin dans le marais où des navires de grande taille peuvent accoster, comme à Brouage. En revanche, la proximité de ce canal avec la mer permet d'affirmer qu'il subissait fortement l'influence des marées : une embarcation se trouvait ainsi bien stabilisée sur les vases à marée basse et pouvait alors être chargée ou déchargée de sa marchandise sans avoir besoin d'être solidement amarrée à quelque infrastructure portuaire. L'importance du chenal qui mène à ce port semble minime, car il se perd dans une prairie sous le Ras et il est difficile d'imaginer y faire circuler autre chose que de petits bateaux à fond plat comme des barques ou des gabares.

### Point n°2- Saint Fort

La présence d'un port à Saint Fort semble assez inévitable en raison de sa proximité avec un canal important du marais. La carte de Claude Masse met en lumière un chemin rectiligne nord-sud qui va du village à un chenal<sup>146</sup>.



Figure n°4 :

Chemin au sud de Saint-Fort qui mène directement à un chenal (en vert)

Après vérification sur place, aucune structure portuaire ni de dépôt de lest suspect n'ont pu être mis en lumière. Le caractère rectiligne de ce chemin laisse perplexe au regard de la structure alambiquée des salines qu'il traverse. Est-ce une erreur de Claude Masse ? S'est-il fié à une information orale ? Selon Mme Nathalie Fiquet, Conservatrice en chef du site de Brouage, il semble qu'un port ait bien existé à Saint Fort. Il se nomme port de la Tonnelle, nom d'une prise au sud du bourg. Ce toponyme mérite une attention particulière, car il est aisé d'imaginer un endroit en rapport avec des tonneaux, et probablement un lieu de chargement.

A l'extrémité sud de cette prise, il y a une bosse particulièrement haute par rapport à celles des alentours. En effet, elle s'élève à 5m de hauteur et semble jouxter un ancien chenal. Il s'avère qu'une structure – peut-être une cabane de marais en pierre – surplombe cette élévation mais l'endroit est impossible d'accès à cause des nombreuses voies d'eau et du caractère privé des parcelles à traverser.

L'île Malaigre dépend de Saint Fort. Il s'agit d'un hameau important dans les marais fortement lié à l'exploitation du sel. Il existe, selon le cartulaire de la Trinité de Vendôme daté de 1254,

<sup>146</sup>Cf. figure n°13

un petit port dans les salines bordant le lieu<sup>147</sup>. Ce n'est pas surprenant, car de nombreux chenaux passent à proximité de cette exploitation. Ici, il s'agit de naviguer « *ad canalem de Petra* » c'est à dire sur un certain chenal de la Roche. Aucune vérification sur place n'a pu être effectuée pour deux raisons : la lacune de mentions topographiques précises du lieu recherché rend la surface à prospector trop importante et il ne doit rester aucun vestige archéologique étant donné qu'il s'agit d'un port « à la planche ».

### Point n°3- Saint Jean d'Angle



Un port est mentionné sur la carte de Claude Masse<sup>148</sup>.

*Figure n°5 :*

Port de Saint-Jean-d'Angle sur la carte de Claude Masse en 1706

147« [...]usque ad Malaygram et usque ad canalem de Petra, et si navis aliqua applicaretur vel deveniret ad canalem de Petra ita quod plancha esset a parte Malaygre [...]» « jusqu'à Malaygre et jusqu'au chenal de Petra, de telle sorte que si un quelconque navire abordait ou descendait dans le chenal de Petra alors sa planche serait du côté de Malaygre »

148Cf. figure n°14





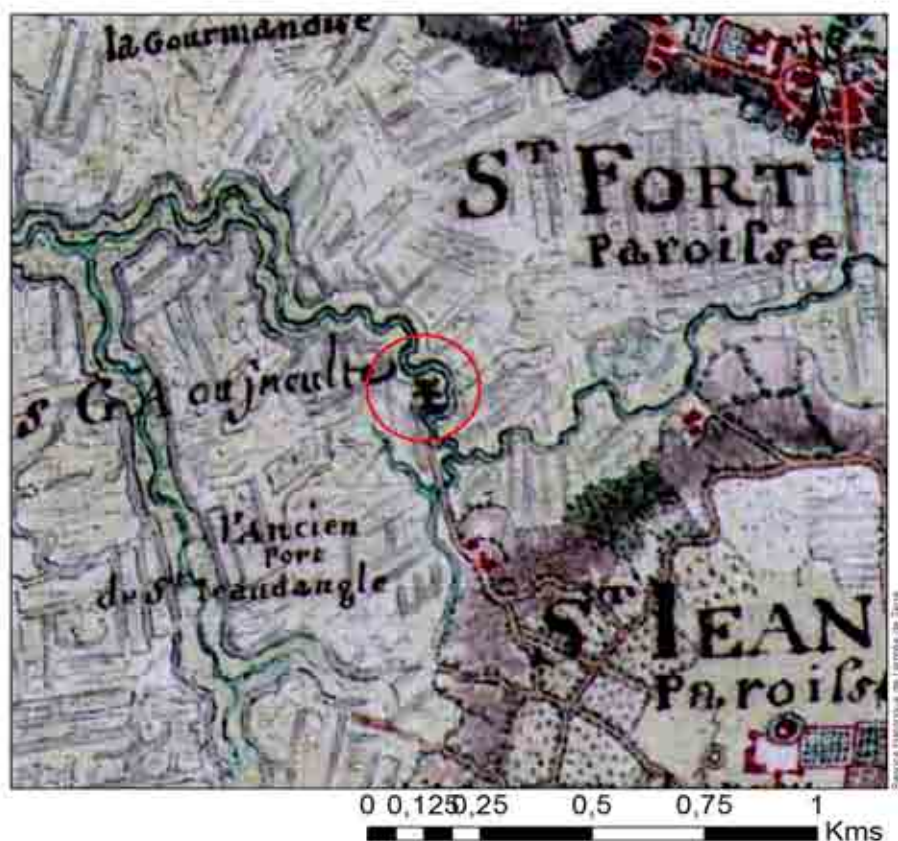


Figure n°6 :

Moulin dans les marais au nord-ouest de Saint-Jean-d'Angle (carte de Claude Masse - 1706)

Après vérification sur le terrain, M. Éric Normand a confirmé la présence de ruines correspondant très certainement à celles du moulin. Cet édifice est formé de la récupération des pierres de lest, ce qui confirme le fait que des navires de taille importante remontaient jusqu'à ce point de chargement et de déchargement de marchandises. Une question se pose alors : ce moulin confirme-t-il l'emplacement du port de Saint-Jean-d'Angle ou en est-il un second qui n'est pas mentionné par le cartographe du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

#### Point n°4- La Gripperie – Saint-Symphorien

Une fois de plus, ce sont les cartes de Claude Masse et la multitude d'informations qu'elles contiennent qui mentionnent la présence de « l'Ancien port de St Simphorien »<sup>149</sup>.

<sup>149</sup>Cf. carte n°16



Figure n°7 :  
Port de Saint-Symphorien et chemin y menant sur la carte de Claude Masse en 1706

Celui-ci se trouve en face de l'église qui jouissait d'une solide réputation, car elle se trouve à côté d'une fontaine réputée miraculeuse où affluaient de nombreux pèlerins. La présence d'un port en face de cette église renforcerait ce pouvoir économique et la présence de la fontaine attirerait des marins par l'intermédiaire du port. Dans ses observations sur le marais qu'il cartographie, il ajoute que « La mer battait contre les coteaux de Saint-Symphorien »<sup>150</sup>. Le cadastre napoléonien mentionne en face de cette église la prise « Le Jas du Port »<sup>151</sup>.



Figure n°8 :

150 Masse, in-4°, ms. 136, p. 322-323, Archives Historiques de la Défense.  
151 Cf. figure n°17

### Jas du port de Saint-Symphorien sur le cadastre napoléonien de 1833

Un « jas » est une réserve d'eau salée construite à proximité de prises afin de s'assurer « qu'un marais ne puisse manquer d'eau en aucun temps »<sup>152</sup>. Après vérification sur place en quête de vestiges ou de trace d'une activité portuaire, en suivant le chemin qui part du bourg et qui s'enfonce dans les marais, jusqu'au chenal sur la carte de Claude Masse<sup>153</sup> aucun élément archéologique n'est ressorti. Le chemin a le même tracé que celui de la carte de Claude Masse, mais il a été récemment goudronné et remblayé.

Un second port est mentionné par Claude Masse dans la commune de Saint-Symphorien. Dans son compte-rendu de voyage, il mentionne qu'« il y avait un bon port dans le vallon entre la Chataigneray et la Massonne, et au sud du moulin de la Massonne »<sup>154</sup>.

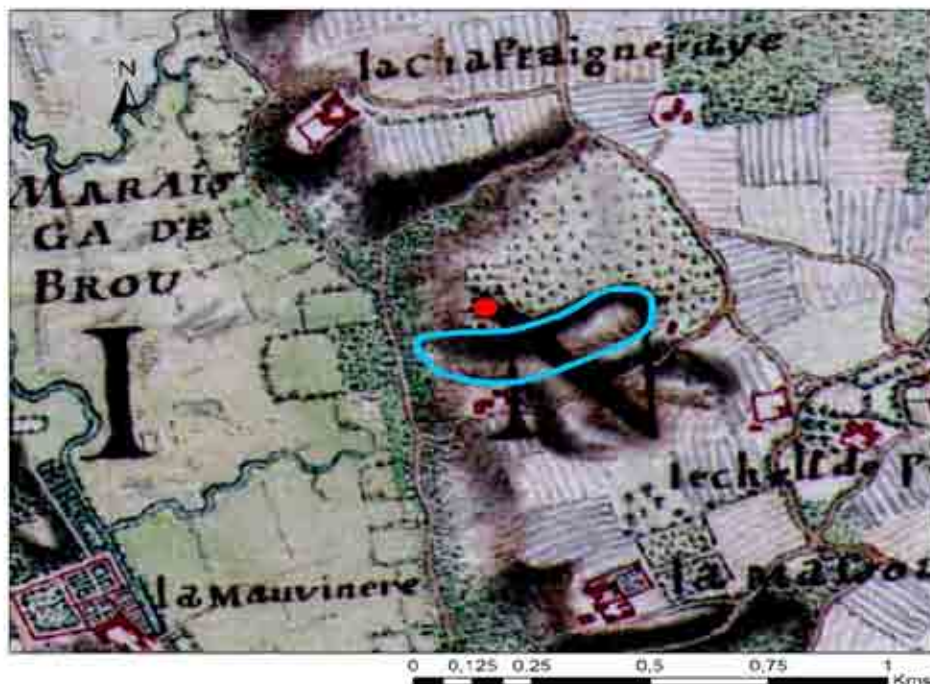


Figure n° 9 :

Vallon et moulin à proximité de la Massonne sur la carte de Claude Masse en 1706

Le seul moulin à proximité de la Massonne se trouve sur la carte de Masse, caché au-dessus du « N » de Saintonge – en rouge sur la carte ci-dessus. Cet édifice surplombe bien un vallon – en bleu –. Après vérification sur le cadastre napoléonien de 1827, un cours d'eau passe dans ce vallon coulant d'ouest en est et une parcelle qui le jouxte est entourée d'un fossé d'eau<sup>155</sup>.

152 DIDEROT D., D'ALEMBERT J., *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, 1772

153 Cf. figure n°16

154 Masse, in-4°, ms 136, p.322-323, Archives Historiques de la Défense.

155 Cf. figure n°19

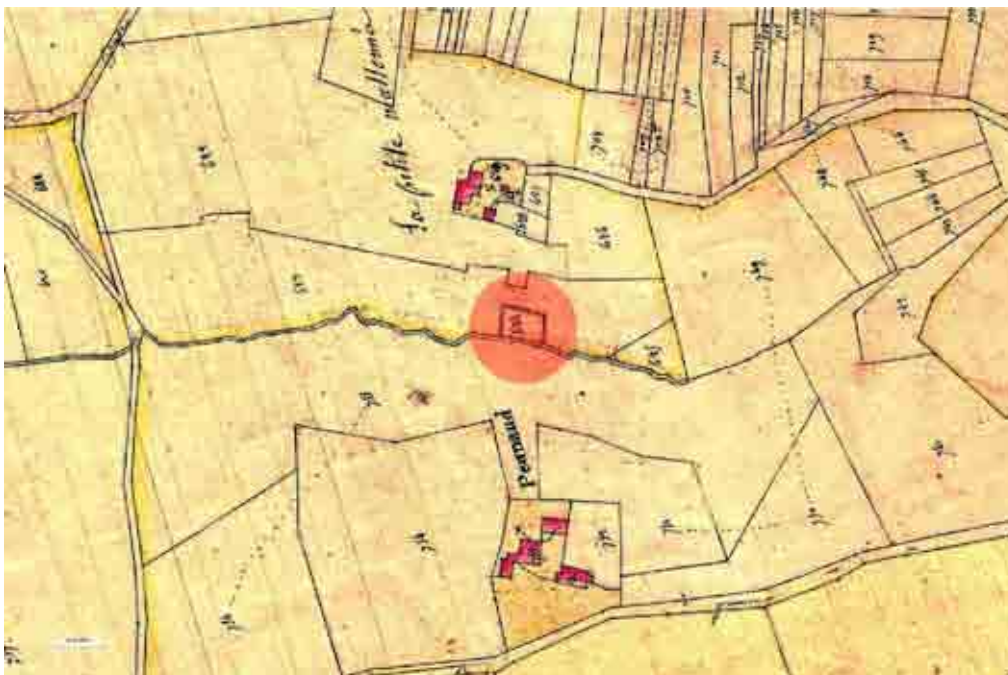


Figure n°10 :

Estimation d'un port situé dans vallon à proximité de la Massonne sur le cadastre napoléonien

Cette concordance d'éléments nous permet d'affirmer que cet îlot est très probablement ce qui reste du port ou du quai de chargement et de déchargement mentionné par Claude Masse.

#### Point n°5- La Tour de Broue

La présence d'un port est mentionnée à proximité de la Tour de Broue dès 1078 dans le cartulaire de la Trinité de Vendôme lorsque Guy de Poitiers abandonne ses droits sur les Trinitaires :

*De Aias in insulam Olionaris navigavit et inde ad castellum quod Broa vocatur venit . (« A navigué d'Aix à l'île d'Oléron et de là, est allé jusqu'à la forteresse qui se fait appeler Broue »)*

Cependant, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les terres entourant Broue semblent déjà ne plus accueillir les eaux marines<sup>156</sup> et la navigation se passe alors sur des chenaux d'eau douce ou peu salinisés. Cependant, une déposition d'enquête publique du prieur de Sainte-Gemme nous enseigne qu'en 1251, « Jean-Jean, de La Rochelle, a fait couper dans la forêt de Baconais jusqu'à 300 charretées de bois ou plus et, pour transporter le dit bois jusqu'au port de Broue, ont été réquisitionnés jusqu'à 50 quadriges<sup>157</sup> et plus pendant huit jours au moins, et dans le dit port furent chargées du dit bois une grande nef puis deux petites, à destination de La Rochelle, sur l'ordre de Jean-Jean ». Une nef est un gros navire médiéval pouvant transporter de lourdes charges.

Claude Masse mentionne sur sa carte de 1706 qu'« en 1520 les bastiments de 40 tonnoaux remontoient jusqu'au port de Brou »<sup>158</sup>, ce que confirme un arrêt du Parlement de Paris du 27 août de la même année<sup>159</sup>. Bernard de Palissy passe dans la région 50 années plus tard et il stipule que le port est déjà comblé. Il semble inconcevable que le lieu soit totalement abandonné, l'interprétation la plus judicieuse serait d'admettre que seuls des navires de taille réduite peuvent encore y parvenir. D'ailleurs, le promontoire est bordé par deux chenaux

156« Broagia usque ad terram dulcem » *Broue à la terre douce*, Cartulaire de la Trinité de Vendôme, 1254, p.

138

157Charrette à deux roues tirées par quatre chevaux, ici, probablement par deux bêtes.

158Cf. figure n°20

159D'AUSSY D., *La Tour de Broue*, 1891

importants dont un, à l'ouest, remonte ensuite jusqu'à la forteresse de Blénac qui possédait un port important. Sur son côté nord-est, le promontoire possède une structure fortifiée en interaction évidente avec le marais. L'existence d'une fontaine à quelques mètres de cette structure renforce la thèse d'un lieu portuaire, où les marins pouvaient aussi se ravitailler en eau douce. En 1699, dans ses Mémoires sur la Généralité de La Rochelle, l'intendant Bégon indique que le canal était navigable jusqu'au promontoire et qu'on y construisait des navires de quarante tonneaux. Enfin P. Arcère confirme la construction de navires et nous apprend qu'en 1727, on trouvait, à la suite de fouilles, des ancres et des débris de navires auprès de Broue<sup>160</sup>.

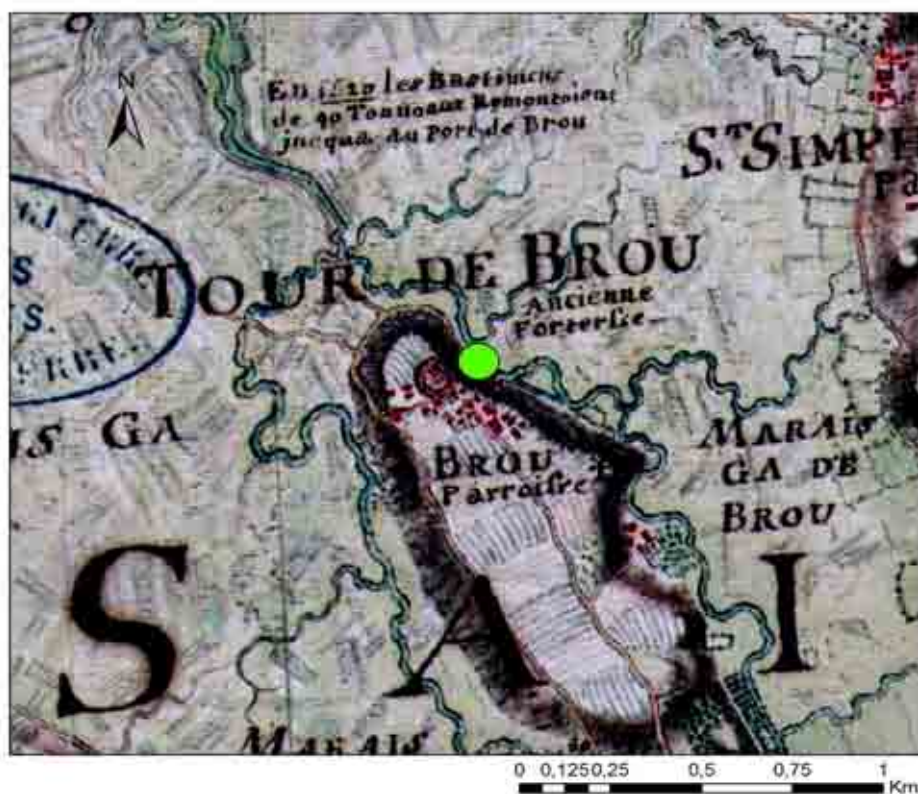


Figure n°11 :

Estimation du port du promontoire de Broue sur la carte de Claude Masse en 1706 (en vert)

#### Point n°6- Blénac

La forteresse de Blénac est déjà en ruine à l'époque des cartes de Claude Masse au tout début du XVIIIe siècle<sup>161</sup>.

160« En 1620, cependant, on construisait des bâtiments de quarante tonneaux au pied de cette hauteur sur laquelle était élevée la Tour de Broue, à l'extrémité du canal. En creusant un fossé au pied de cette hauteur, on découvrit en 1727 la quille d'un bâtiment qu'on jugea avoir été de cinquante tonneaux. Au-dessus de la Tour de Broue, les ouvriers trouvèrent aussi, en creusant, des coquillages, une ancre, et des débris de bâtiments de mer »

161Cf. carte n°21



Figure n°12 :  
Forteresse de Blénac sur la carte de Claude Masse en 1706

Le cartographe note que l'« on voit les vestiges d'une forteresse, où l'on assure qu'il y avait un port considérable, ce qui se confirme quand on a creusé des fossés dans les quartiers, par les débris de bâtiments de mer qu'on y trouve. »<sup>162</sup>. Il ajoute que « le château de Blénac était le port du pays. »<sup>163</sup> et que « L'île était entourée de la mer et les bonnes gens disent qu'au-dessus de la tour il y avait un fanal pour éclairer les vaisseaux. »<sup>164</sup>. Il s'est renseigné sur l'histoire locale et « On assure que les bâtiments remontaient jusqu'au château de Blénac, où sont les vestiges d'une forteresse qui défendait son port. On a retrouvé, récemment, proche de la briqueterie de la Grande Lande, des débris de vaisseaux »<sup>165</sup>. Cette briqueterie se trouve en bordure du chenal non loin de la forteresse de Blénac.

Aujourd'hui, les vestiges de la forteresse<sup>166</sup> jouxtent une carrière et des fouilles menées sur ce site nous apporteraient sans aucun doute des informations complémentaires.

162 Masse, Mém. De 11è carré, p. 4, A. G.

163 Masse, in-4°, 136, p. 320, A. G.

164 Idem, p. 320

165 Masse, in-4°, ms. 136, p. 98, A. G.

166Cf. figure n°22



*Figure n°13 :*

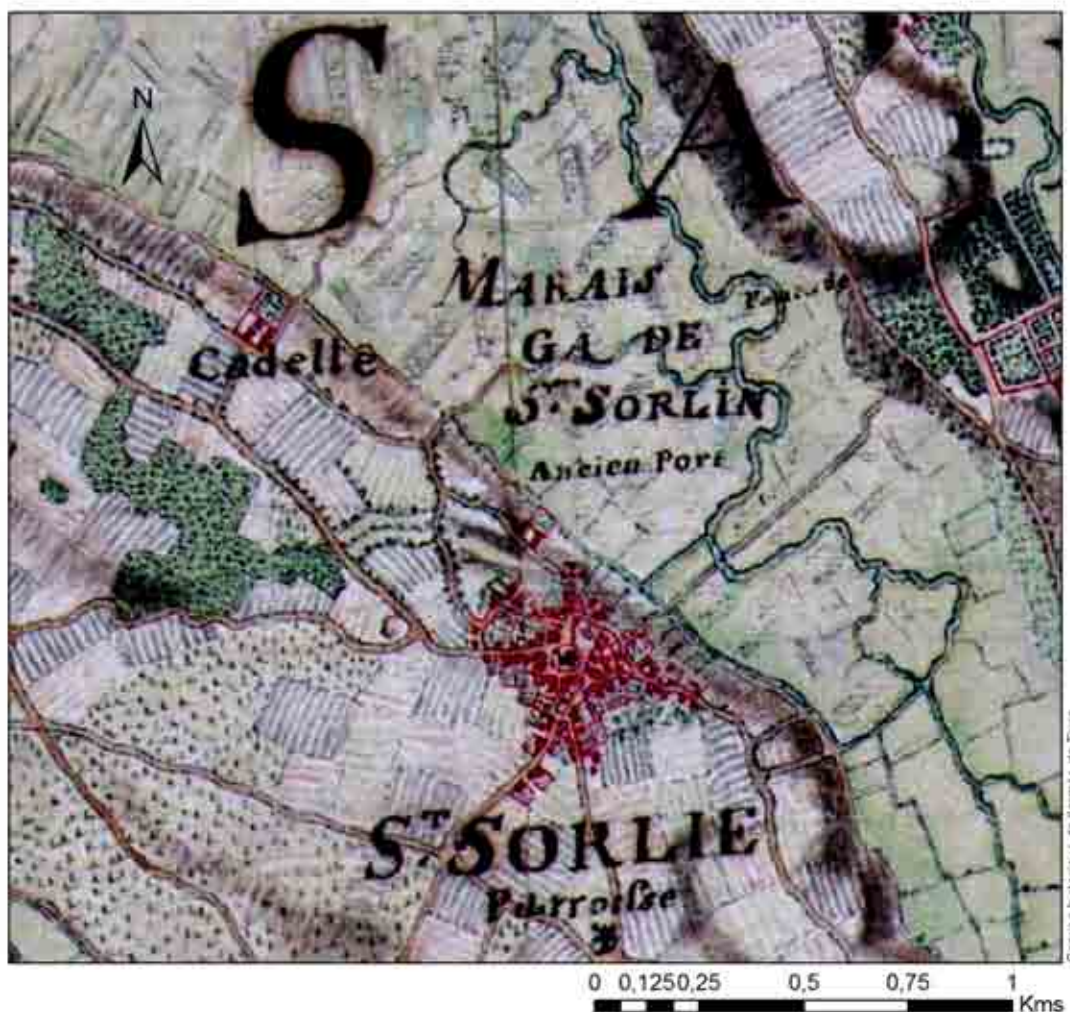
Vue aérienne actuelle de l'emplacement de l'ancienne forteresse de Blénac (en rouge)

#### **Point n°7- Saint Sornin**

La carte de Masse mentionne un « ancien port »<sup>167</sup>. La position stratégique du village au fond du golfe et sa proximité avec le chenal qui remonte jusqu'au château de Blénac sont des éléments qui renforcent l'hypothèse de l'existence d'un édifice ou d'une zone portuaire. Le manque de traces physiques en surface est lié à son âge : ancien, ayant subi les premiers comblements du golfe il a disparu prématurément. A l'époque de Claude Masse, celui-ci est déjà considéré comme ancien, c'est à dire disparu.

---

167Cf. figure n°23



*Figure n°14 :*  
Ancien port de Saint-Sornin sur la carte de Claude Masse en 1706

## 2- Les ports hypothétiques

Il convient de ne pas limiter les recherches aux structures mentionnées dans des sources anciennes. En effet, le marais offre une palette de lieux propices au déchargement de marchandises et il est difficile d'imaginer que certains villages le bordant ne soient pas connectés au reste du milieu, d'un point de vue social et surtout économique. Sur un plan plus théorique, l'emplacement de ces villages est déterminé par le marais et ses atouts.

### Point n°8- Saint-Agnant

La ville de Saint-Agnant a la particularité d'être en deux parties. La première, à l'est, doit son développement à l'abbaye de Monternieuf. Nous nous attarderons sur la seconde partie du village, à l'ouest. En effet, cette partie du bourg se situe le long de la route descendant dans le marais. C'est le premier de trois indices qui permettent d'affirmer qu'il y avait au bout de cette route une zone importante, très certainement portuaire. Sur la carte de Claude Masse, on remarque la présence d'un moulin<sup>168</sup>.

<sup>168</sup>Cf. figure n°24



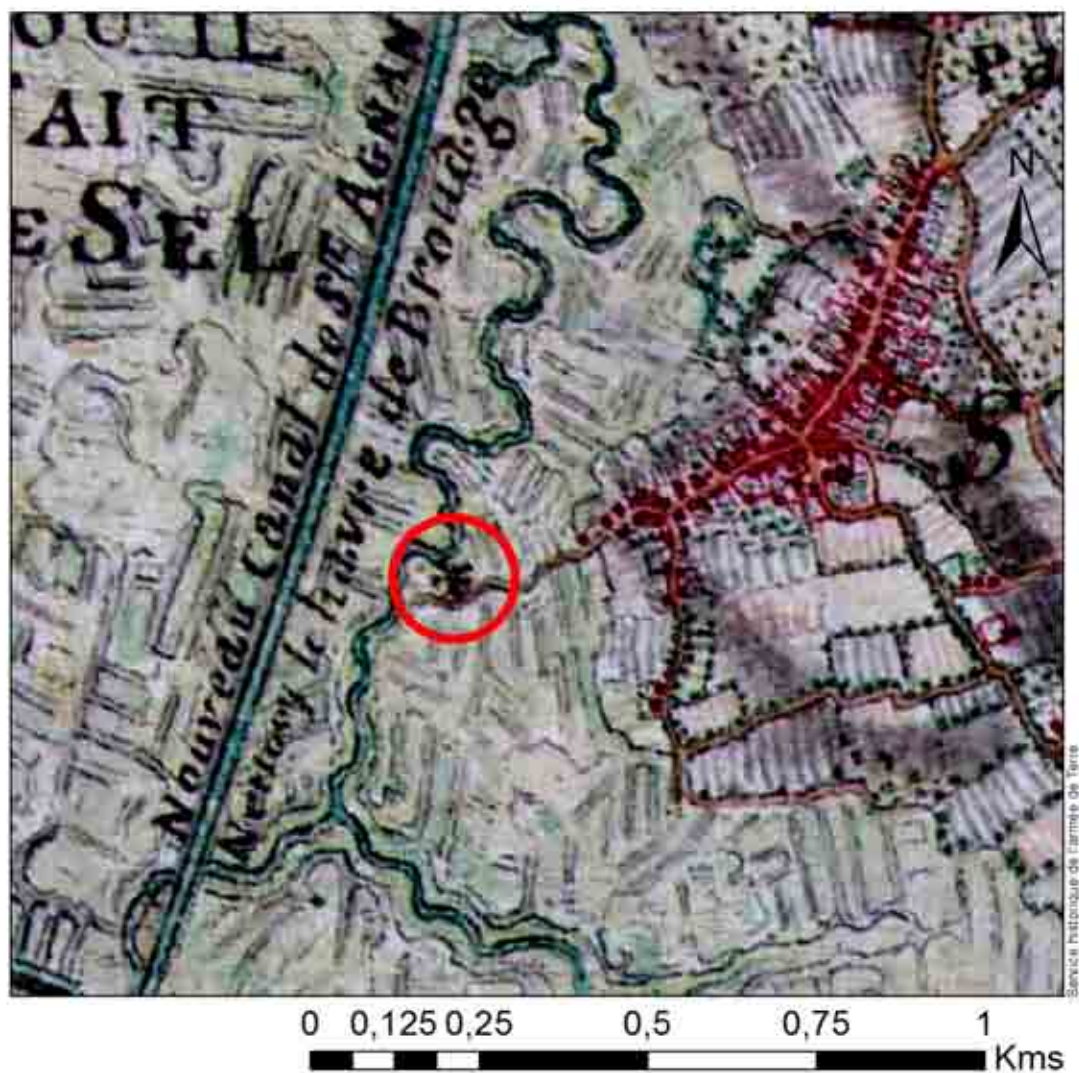
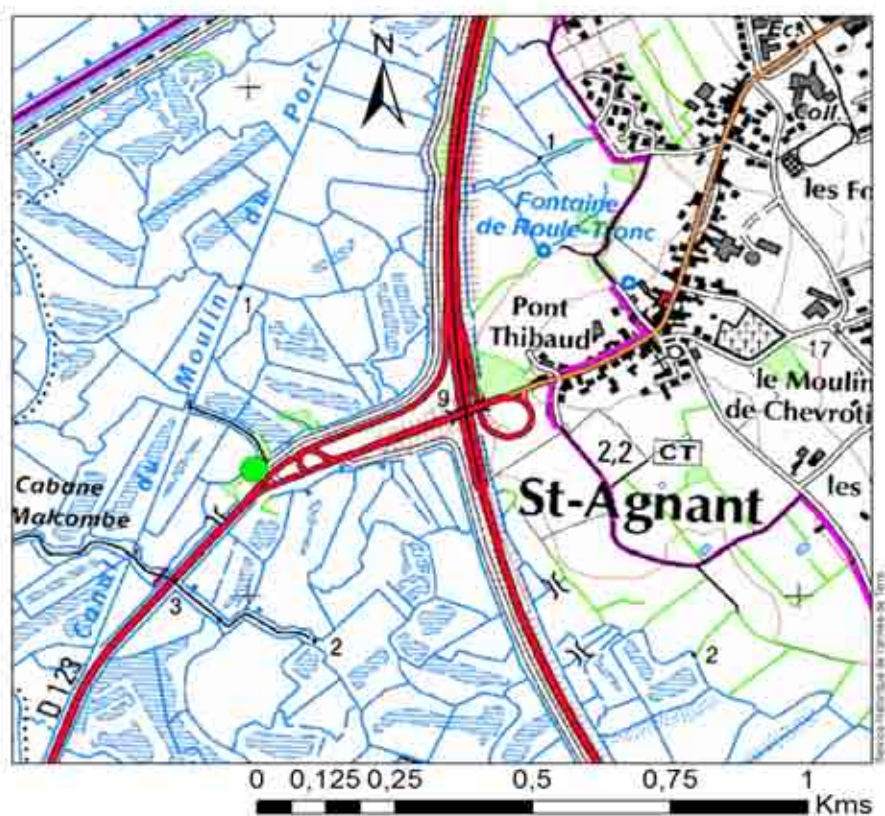


Figure n°15 :  
Moulin de Saint-Agnant sur la carte de Claude Masse en 1706

Ce genre de structure, ainsi située a souvent, pour base de sa réalisation, la récupération des pierres de lest de grands navires près d'un port de débarquement. Une fois celui-ci laissé à l'abandon, ces pierres sont récupérées afin de construire un moulin bien exposé aux vents dans le marais. Le second indice est le nom actuel du canal qui passe à proximité du site : Canal du moulin du port. Le moulin devrait se trouver actuellement à proximité de l'échangeur routier<sup>169</sup>.

<sup>169</sup>Cf. figure n°27



*Figure n°16 :*  
Emplacement du moulin sur une carte actuelle (en vert)

Après des recherches sur le terrain, on peut observer un amas de pierres hétéroclites qui ne sont pas présentes dans les sols de la région<sup>170</sup>. Tous ces éléments réunis permettent de penser qu'un port avait de grandes chances de se trouver à cet emplacement :



*Figure n°17 :*  
Photographie du lieu de l'ancien moulin de Saint-Agnant

## 9- La Mauvinerie

<sup>170</sup>Cf. figure n°28

La Mauvinerie est une ferme fortifiée de l'époque moderne comme le montrent ses jardins à la Française sur la carte de Masse en 1706.



Figure n°18 : Lieu-dit la Mauvinerie sur la carte de Claude Masse de 1706

Bien que l'édifice paraisse en contact évident avec un chenal du marais<sup>171</sup>, aucune trace de navigation ou de zone portuaire n'a pu être mise en valeur. Le bassin présent en bordure de marais ne serait qu'un bassin à poisson, selon une information orale de M. Pierre-Philippe Robert de l'association Archéaunis.

### 3- Analyse

Comme nous avons pu le remarquer, peu de traces subsistent des ports présents dans le marais. La principale cause de cette lacune est la méthode d'accostage dite « à la planche » qui est bien adaptée à la navigation sur des chenaux qui subissent l'influence des marées : il suffit d'attendre la basse mer pour que l'embarcation se stabilise sur le fond et une simple planche suffit à faire office de ponton de déchargement. Ainsi, les anciens n'ont pas eu besoin de construire des quais maçonnés comme cela se pratique pour les ports de mer. Cependant, il faut noter le nombre important de ces ports sur le territoire relativement restreint que représentent les marais de Brouage. De plus, cette répartition est homogène et se trouve souvent révélée par la présence d'un village à proximité. L'importance de ces lieux pour les communautés villageoises est primordiale car le port est la passerelle, la porte et l'interface indispensables pour profiter du marais et des avantages qu'il apporte.

<sup>171</sup>Cf. figure n°29

## *Equipe Archéologie*

### **4 - Recherche de lieux de production céramique** par Pierre-Philippe Robert

Le travail de prospection pour cette année s'est orienté selon trois grands axes :

- La prospection terrain vise d'abord à couvrir l'ensemble du territoire de la Gripperie-Saint-Symphorien. Elle porte aussi son attention sur les caractéristiques géographiques de l'espace occupé par les ateliers : topographie des ateliers, le réseau de communication pouvant les desservir, les gisements d'argile possibles... La prospection s'est également intéressée à deux sites de deux communes limitrophes mentionnés sur la Base Patriarche : le dépotoir médiéval des Grands Bois, commune de Saint Jean d'Angle qui ne provient pas d'un atelier céramique et le site de Pépiron à Saint-Just-Luzac qui a livré de la céramique antérieure aux productions de La Gripperie.
- Un autre volet du programme de prospection porte sur la caractérisation de trois sites repérés : La tessonnière de l'Ormeau/La Massonne, Le Bois de Gasseuilles et Les Pièces des Bonnets. La partie nord de la tessonnière (1 ha) est connue mais il reste à en déterminer les autres limites et à repérer les ateliers associés. Le site du Bois de Gasseuilles occupe une place remarquable sur un ancien chemin mais se pose le problème de sa fonction. La présence de tuiles et de céramiques attenantes à la structure fossoyée pouvant être liée aux *Vestiges de l'ancien château du Breuilles* (mentionné sur la carte de Claude Masse) n'a pas reçu d'explications convaincantes.
- Le dernier axe de travail est la préparation des outils typologique nécessaires à l'étude du vaisselier de La Gripperie : le répertoire des groupes techniques et un catalogue général des formes.



**Figure 1 : Bilan prospection 2012. La Gripperie Saint Symphorien. Secteurs prospectés et ateliers céramique.**

Au cours de l'année 2012, l'équipe de prospection a effectué 22 sorties sur le terrain représentant 64 sorties/prospecteurs. Elle a couvert un millier d'hectares. Le bilan s'établit ainsi :

1 - Découverte de 4 nouveaux ateliers :

- Deux ateliers potiers **Trompe loup** et **Vieux champs**
- Un atelier potier et tuilier **Les pièces des Bonnets**
- Un atelier tuilier **Les petites groix**

2 - La tessonnière de l'**Ormeau/La Massonne** se relève être un site d'occupation dont les limites se superposent à celles du lieu-dit **Le Renclos**.

Repérage de 3 sites médiévaux d'occupation : **Le Pérandas**, **La Berlinière**, **Les Grands gîtes**.

3 - Compléments d'informations sur les ateliers du **Bois de la garenne**, du **Grand Breneau**, de **La Petite groix** et de **La Tublerie**



Figure 2 . La Gripperie. Les sites découverts en 2012

### Les ateliers de terre cuite.

#### Atelier de Vieux champs.

L'existence d'une ruine dans le champ était connue des riverains. L'emplacement de l'atelier a été rendu visible par une trainée d'argile de 4 m de longueur dans un sillon. Lors de conditions favorables, le site apparaît comme une légère dépression de terre rougie dans une riche tessonnière. Un alignement de moellon signale un mur. L'épandage des tessons s'étale sur une vingtaine d'ares le long de l'ancien chemin allant de Trompe loup à Pont l'abbé. Matériel collecté : 1176 tessons comprenant 392 bords, 108 anses et 60 becs verseurs.

#### Atelier de Trompe loup.

*La maison du potier* dont parle la tradition orale est localisée par un résident qui trouve de la céramique dans son potager. Le site se manifeste par des anomalies de terrain : différences de hauteur de terre d'une propriété à l'autre, rupture de pente provoquée par un

nivellement du sol, par l'importance des débris de tuiles. La concentration de tessons et de boulettes d'argile indiquent la proximité d'un four. La dispersion des tessons s'étend sur environ 2 ha avec probablement un chevauchement des tessonnières des ateliers voisins des Petites groix et de Vieux champs.

Matériel récolté : 1395 tessons dont 232 bords, 134 fonds, 57 becs verseurs et 85 anses. 23 tessons des XIIIe – XIVE siècles.

### Atelier des Pièces des Bonnets

Le site est une zone d'une dizaine d'ares présentant des concentrations de tuiles brûlées et des tessons vaguement groupés. Le site a été identifié à la suite du repérage des vestiges du « *château du Breuilles* » mentionné par la carte de Claude Masse. La tessonnière est confrontée au nord par la structure fossoyée appelée localement « *La forteresse* ». Le site a fait l'objet de plusieurs visites qui confirment bien la présence d'une tessonnière. Les indices de présence d'un four correspondent à deux lèvres de pot desquamés et deux blocs d'argile de calage avec des empreintes bien lisibles. La prospection va s'orienter sur l'hypothèse selon laquelle la structure fossoyée et la tessonnière appartiennent à un même ensemble. La forteresse signalée sur le plan du XVIIIe siècle n'en serait pas une, mais la maison du potier et la tessonnière correspondrait aux ateliers.

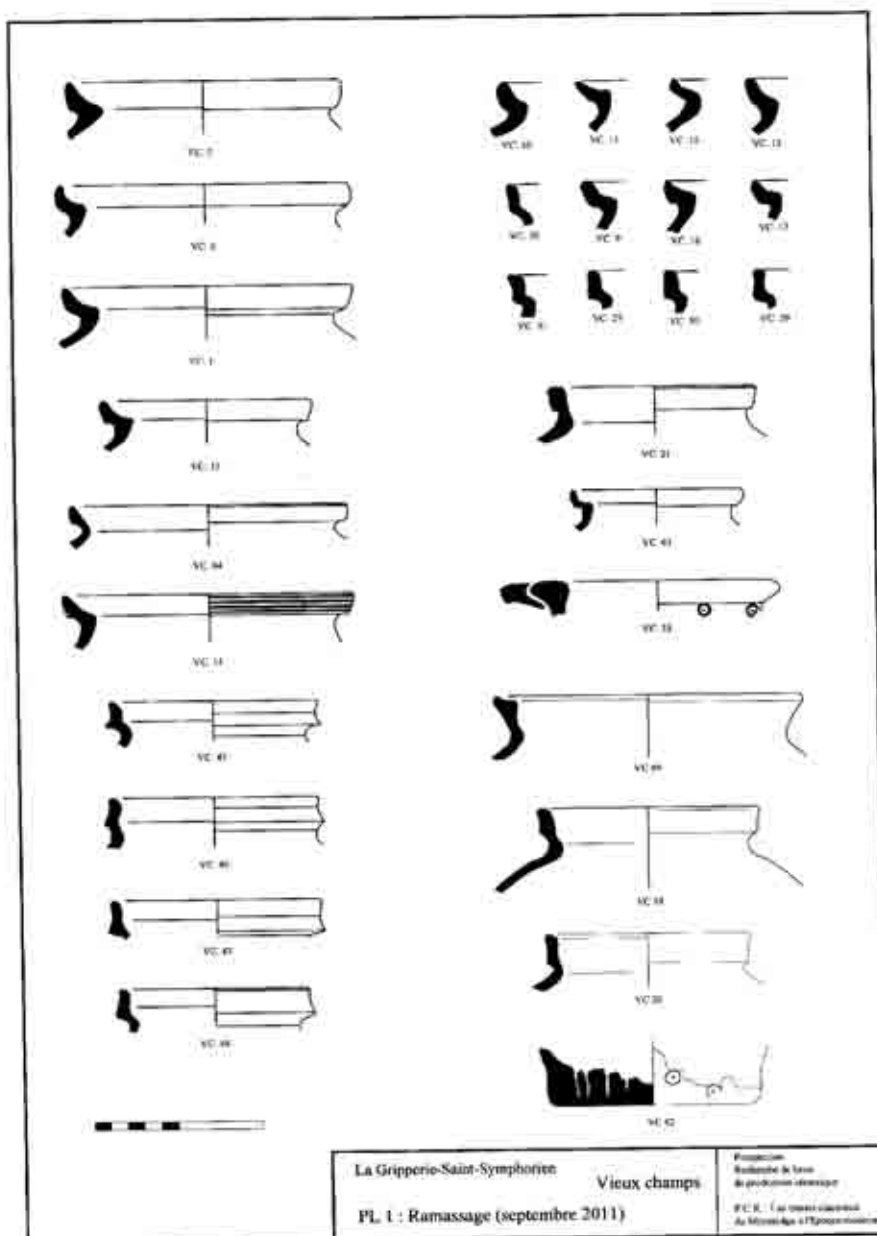


Figure 3 : Mobilier de l'atelier des Vieux champs. La Gripperie saint Symphorien

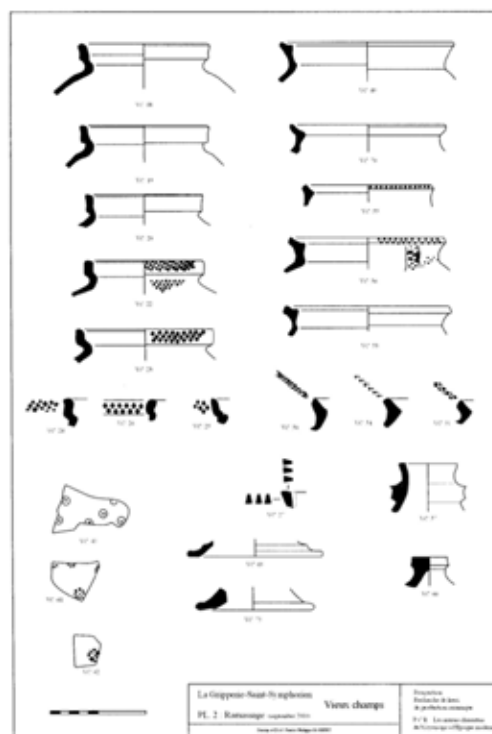
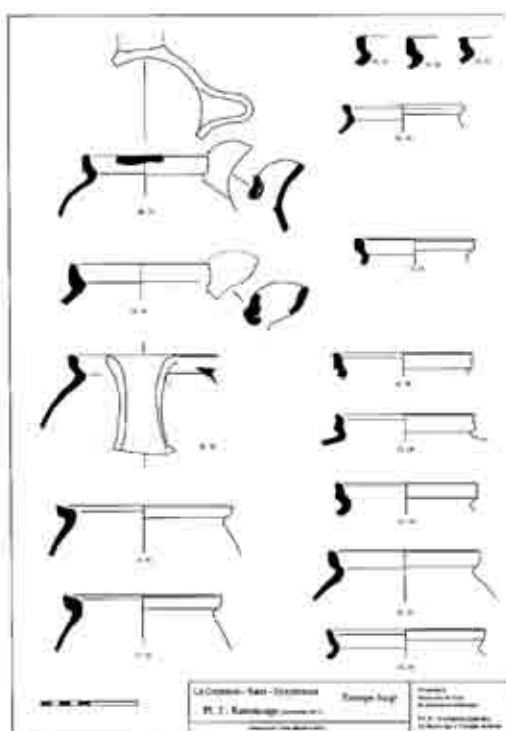
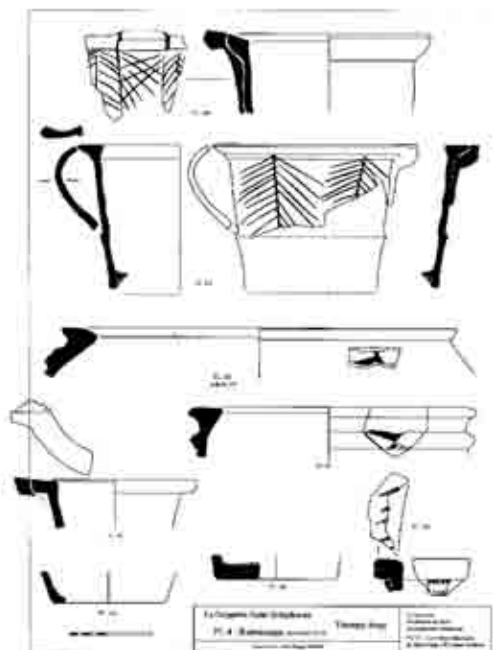


Fig  
ure 4 : Mobilier de l'atelier de Trompe loup. La Gripperie Saint Symphorien

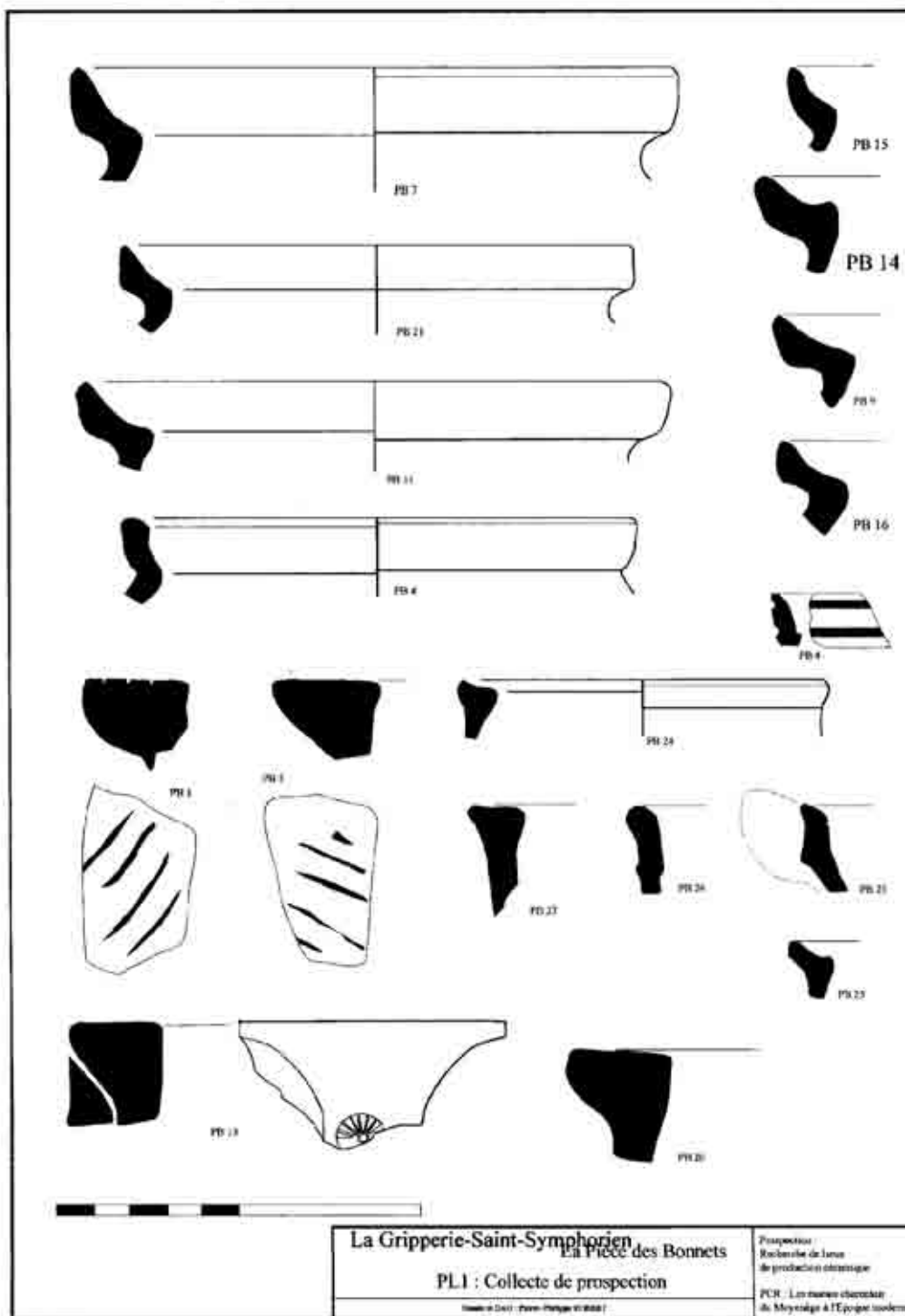


Figure 5 : Mobilier de l'atelier de Pièce des Bonnets

*Les Petites Groix. Four tuilier.*

Le site est représenté par une concentration de tuiles, en partie brûlées sur une aire d'un arc. Il occupe un replat de terrain en limite d'une zone humide récemment empierrée. L'atelier n'est apparemment pas associé à une production potière.





Figure 6 : Four tuilier des Petites groix. La Gripperie Saint Symphorien. Ortho photo 2008.



Figure 7 : Four tuilier des Petites groix. référence cadastre La Gripperie, section B1, parcelle 967.

## Les sites d'occupation

### L'Ormeau- La Massonne

La prospection du Parc naturel de La Massonne a permis la délimitation de la tessonière de l'Ormeau. Les limites ouest et sud coïncident avec celles de la parcelle appelée Le Renclos sur le cadastre napoléonien. Il n'a pas été relevé de traces d'ateliers de potiers. Le site est une vaste zone d'occupation couvrant 3 ha.

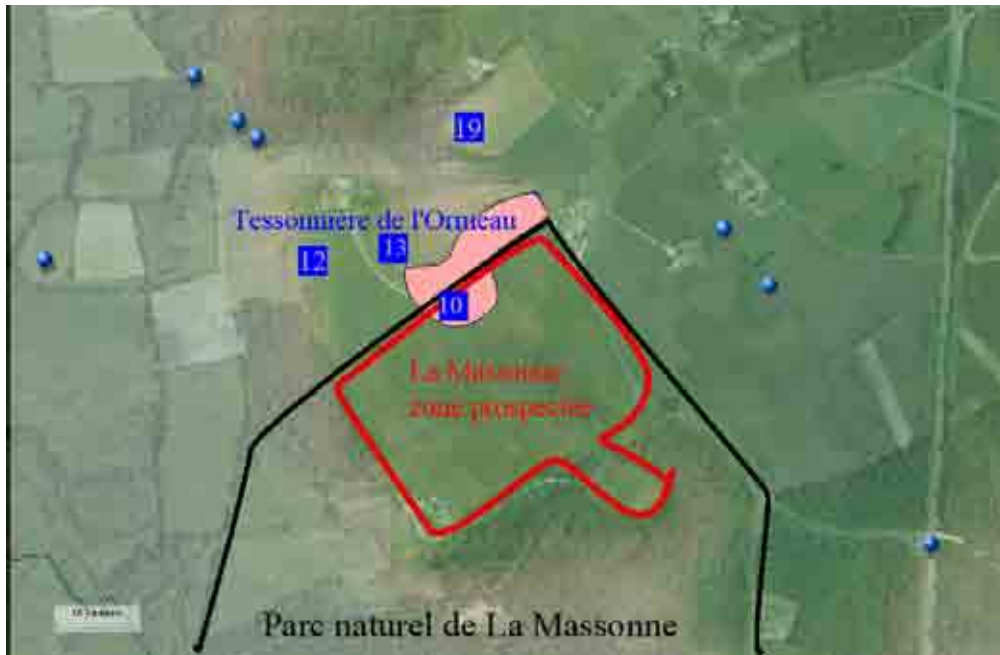


Figure 8 : Environnement de la tessonnère de l'Ormeau. Ateliers potiers et sites de la base Patriarche.



Figure 9 : Site du Renclos et du Bois de Pérandas. La Gripperie Saint Symphorien.

### Le Bois du Pérandas

Le lieu-dit « *Le bois de Pérandas* » sur le cadastre napoléonien occupe un petit promontoire surplombant le marais à l'altitude de 35m. Les 57 tessons récoltés sur un terrain peu lisible constituent un lot suffisamment important pour mentionner le site. Celui-ci est séparé par la route de Saint-Sornin et un bois (20 m environ) d'une surface en friche de 4 ares riche en mobilier et d'un tas de scories.

Ramassage : 282 tessons, 47 bords, 15 anses, 27 fonds, 2 becs, 191 tessons de panse. Fig. 10 et 11.

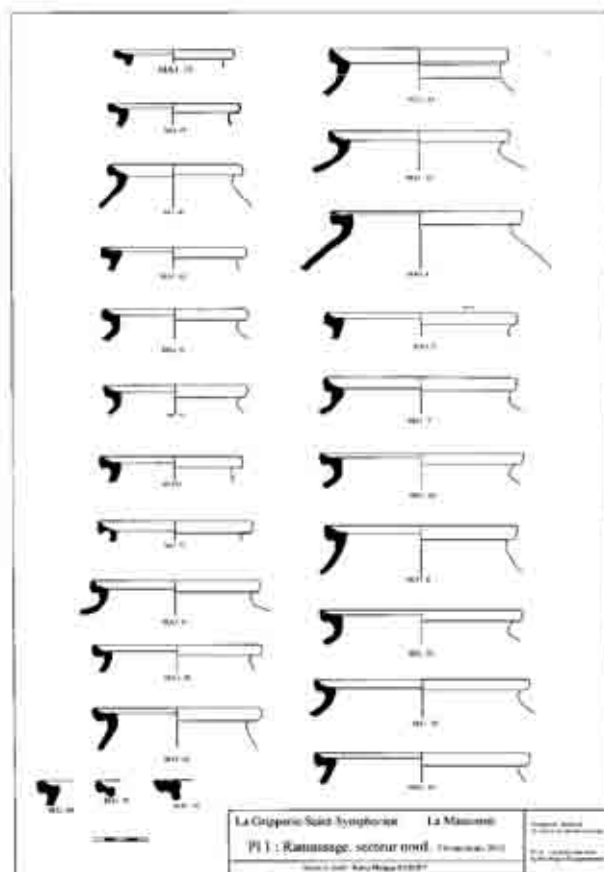


Figure 10 : Mobilier du site d'occupation du Renclos. La Gripperie Saint Symphorien

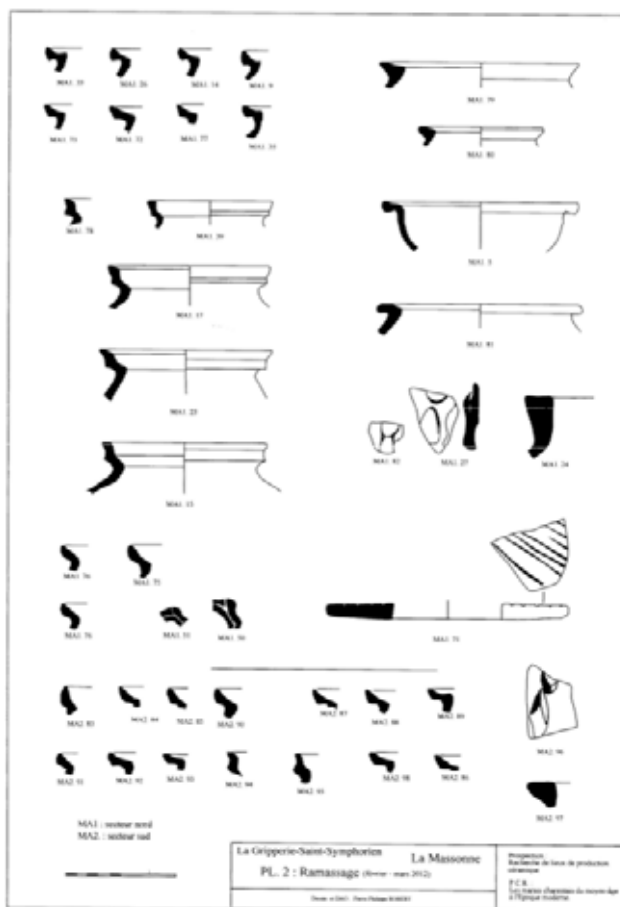


Figure 11 : Mobilier des sites du Renclos et de Pérandas. La Gripperie Saint Symphorien

## Les Grands gîtes



Le site s'étend sur deux ares et le bois voisin ne permet pas de voir s'il s'y poursuit. Il se trouve à proximité d'une ancienne carrière d'argile appelée *Le Clon de la taverna* au lieu dit le Bois de l'Ardiller.

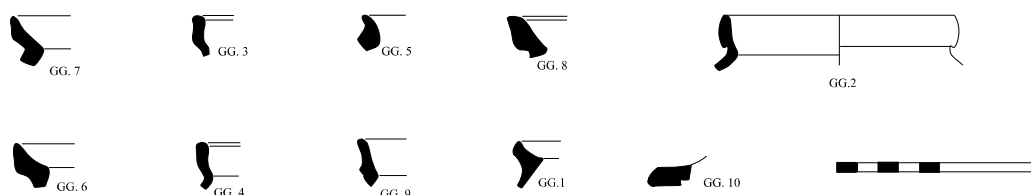


Figure 12 : Mobilier du site d'occupation des Grands gîtes.

## **Une première approche de caractérisation des productions de La Gripperie-Saint-Symphorien.**

### Le contexte géographique des ateliers.

A la fin de l'année 2012, la prospection recense 13 ateliers céramiques médiévaux, 9 ateliers potiers et 5 tuiliers. Ils se répartissent sur un espace de 2km<sup>2</sup> situé au sud de la commune de La Gripperie-Saint-Symphorien. La commune rassemble deux villages. Celui de La Gripperie, au pied du coteau, possède une église romane sur la rive du marais de Brouage, devant un ancien port. Le village de Saint-Symphorien est un village agricole du plateau Saintongeais. Une distance de 1 km sépare les villages de l'aire de production.

Les ateliers se situent aux confins du plateau et des anciennes salines. A l'ouest 3 ateliers sont au bord du marais en contrebas du vallon de Peneau. Deux autres ateliers se répartissent le long du chemin descendant le vallon qui mène au Plantis. Les autres sont groupés autour du lieu-dit « l'Echelle de Pierre ». Le secteur d'activité se trouve au croisement du chemin côtier Nord-Sud et du chemin de Saintes à la presqu'île de Marennes.

L'industrie céramique est une activité traditionnelle de la région. La tuilerie Mercier perpétue l'ancienne tuilerie de Grand Lande figurant sur la carte (1706) de Claude Masse. La région est connue déjà au XVI<sup>e</sup> siècle pour ses productions de tuiles, de briques et de carreaux de carrelage. La carte du BRGM de Saint-Agnant décrit le bassin d'argiles kaoliniques. *La formation du Crétacé inférieur à Cénomaniens basal renferme des lentilles argileuses au sein des couches de sable. Le matériau extrait a des caractères variables suivant les endroits.* L'argile est présente partout en affleurement dans les champs, en strates sur le versant du plateau. Les potiers disposent aussi du bri, argile d'origine marine.

La période de production de La Gripperie s'établit dans une fourchette chronologique allant du Xe siècle au XII<sup>e</sup> siècle. Les caractéristiques du vaisselier donnent les premiers éléments de datation : une large prédominance des formes fermées, la prépondérance du pot

sur les autres formes, l'usage de pâtes sableuses et claires, les lèvres en bandeau avec gorge et leurs nombreux profils et l'emploi exclusif du bec ponté. Deux fouilles proches à La Gripperie et à Nancras livrent des éléments de comparaison. C'est au cimetière de La Gripperie (Fouilles préventives de Bastien Gissinger <sup>172</sup>) un gros épandage de mobilier céramique recouvrant les tombes du Haut Moyen âge. Le matériel de la phase 2a, étudié par Brigitte Vequaud (fouilles de La Coudrée à Nancras par Jean Paul Nibodeau – INRAP <sup>173</sup>) présente de nombreuses similitudes avec celui de La Gripperie, entre autre le mortier et les profils des lèvres des pots. Les datations proposées sont la période du Xe au XIIe s pour la couche de céramiques découvertes sur le site du cimetière et la période allant du Xe s à la première moitié du XIe s pour la phase 2 du site de La Coudrée.

### Le mobilier d'étude.

La collection constituée compte 25 000 tessons. Les ateliers sont très inégalement représentés. Les sites forestiers de Peneau et du Bois de Gasseuilles livrent un matériel très fragmenté et usé. Les sites de plein champ, Vieux champs, Bois de la garenne, Grand Breneau voient leurs fours et tessonniers attaqués régulièrement par les engins agricoles ce qui permet de collecter un matériel abondant. L'atelier de Trompe loup est un exemple intéressant grâce à son propriétaire dont la curiosité l'a poussé à conserver de beaux tessons. Toutefois, le lot le plus important (7500 tessons) provient du dépotoir de Cadeuil recueilli en 1981 par la Société archéologique et d'histoire de la région du Gua. Ce dernier comprend des formes complètes et reconstituées. Les ateliers des Petites Groix et des Pièces des Bonnets sont représentés par quelques tessons érodés.

### **Les groupes techniques**

Les productions de La Gripperie se caractérisent par des pâtes sableuses et kaoliniques. L'observation des pâtes à l'œil nu distingue plusieurs groupes. La densité et la nature des inclusions déterminent trois types de pâte :

- Les pâtes sans inclusions. Leur texture est fine et dense. La couleur de la surface des tessons est identique à celle du cœur. Selon la cuisson la pâte prend une couleur blanche, saumon ou grise cendreuse.
- Les pâtes sableuses présentant une granulométrie homogène. Elles sont fines à grossières, le sablon étant le dégraissant le plus fréquent. La couleur des surfaces varie du beige clair (couleur dominante) au brun orangé et gris sombre.
- Les pâtes à dégraissant multiple et abondant. La distinction à l'œil nu entre les dégraissants primaires et secondaires n'est pas toujours possible. Les dégraissants primaires sont la silice et des éléments détritiques divers à granulométrie hétérogène tel que des débris de coquillages fossilisés, des feldspaths, quartz et silice. Les dégraissants secondaires peuvent être des végétaux ou de la chamotte.

En fonction de la cuisson on obtient trois groupes de pâte. Celui des pâtes claires est le plus nombreux. Les surfaces et le cœur sont généralement de la même couleur allant du blanc au beige à peine rosé. Le groupe des pâtes grises est le moins nombreux. La pâte est sonnante, bien cuite à grésée et souvent d'aspect granuleux. Le groupe des pâtes brun-rouge à orangé présente de grandes variations de couleur entre les surfaces et le cœur.

Les vases sont tous fait au tour et leur surface est soignée. Deux tessons portent un engobe peint. Chaque atelier produit quelques tessons avec glaçure généralement en coulure. Exceptionnellement deux petits pots de Cadeuil ont reçu une glaçure vert-foncé à l'intérieur et à l'extérieur.

Les groupes techniques retenus se définissent ainsi :

172Gissinger (B.), « La Gripperie-Saint-Symphorien – Diagnostic archéologique – Cimetière communal », Rapport de diagnostic d'archéologie préventive, Conseil Général de la Charente-Maritime, Saintes, novembre 2009, 65p, 31 fig.

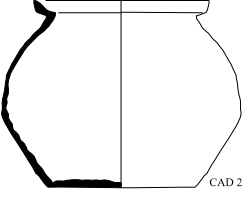
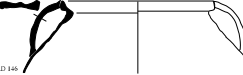
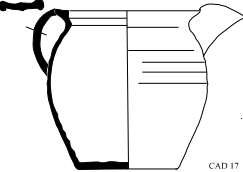
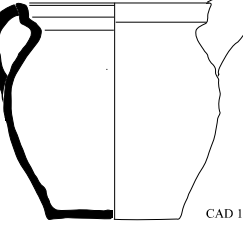
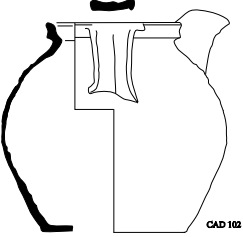
173Nibodeau (J.-P.), « Nancras - La Coudrée », Rapport de fouille archéologique, INRAP, GSO, octobre 2007, 2 vol. Etude céramique réalisée par Brigitte Véquaud.

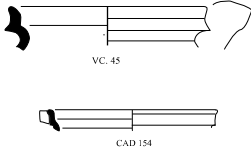
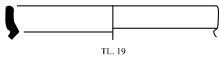
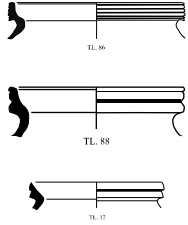
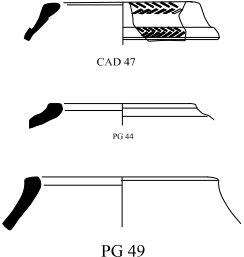
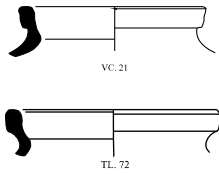
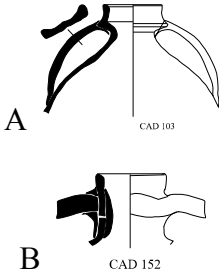
- GT 1a : Pâtes blanches et claires à inclusions fines.
- GT 1b : Pâte blanche et claire à inclusions abondantes
- GT 2a : Pâte rouge à orangée à inclusions fines
- GT 2b : Pâte rouge à orangée à inclusions abondantes
- GT 3a : Pâte grise à inclusions fines
- GT 3b : Pâte grise à inclusions abondantes
- GT 4 : Pâte à glaçure
- GT 5 : Pâte recouverte d'une surcouche
- GT 6 : Pâte à engobe peint.

### **Le répertoire des Formes.**

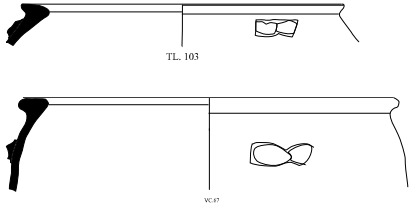
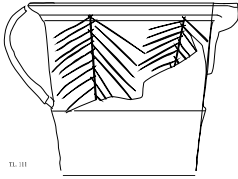
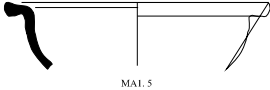
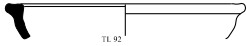
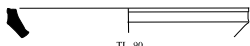
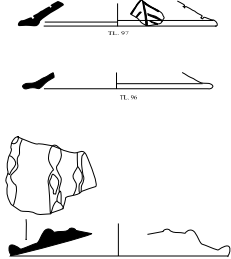
Cette première définition des formes repose pour l'instant sur les lèvres des vases, en raison de la forte fragmentation du matériel de surface. Elle fait référence à leur section et aux éléments qui s'y rattachent, le bec verseur et l'anse. Les catégories de formes s'inspirent du répertoire mis en place pour le Centre-ouest de la France, dans le cadre du réseau ICERAMM

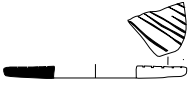
<sup>174</sup>.

<p><b>Pot sans anse.</b> Réf ICERAMM : Pot 2 Lèvre à gorge.</p> <p>La panse globulaire. La hauteur est inférieure au diamètre de la panse. <math>100 &lt; H &lt; 220</math> <math>125 &lt; \text{Ø panse} &lt; 235</math> Diamètre ouverture : <math>115 &lt; 165</math> Le col est à peine souligné. Lèvre liée au haut de panse 1 cas. Fonds plats. Lèvres larges : 2 grands groupes parement convexe, parement droit vertical</p>	
<p><b>Pot à 1 anse.</b> Lèvre à gorge.</p> <p>Matériel trop fragmentaire</p>	
<p><b>Pot à 2 anses.</b> Réf ICERAMM : Pot 11. Lèvre à gorge</p> <p>Pâte claire Diamètre ouverture 200 mm</p>	
<p><b>Cruche/pichet.</b> Réf ICERAMM : Cruche 3 Lèvre éversée à profil anguleux et gorge interne Bec ponté et anse à l'opposé</p>	
<p><b>Cruche/pichet.</b> Réf ICERAMM : Cruche 3 Lèvre rectangulaire épaisse et verticale Bec ponté et anse à l'opposé</p>	
<p><b>Cruche/pichet.</b> Réf ICERAMM : Cruche Cruche à 2 anses</p>	

<p><b>Cruche/pichet.</b> Lèvre en bandeau avec saillant</p> <p>1 bord avec départ d'anse 1 bord avec empreinte de bec ponté</p>	
<p><b>Cruche/pichet</b> Lèvre rectangulaire mince verticale</p> <p>6 tessons avec départ d'anse 4 tessons avec empreinte de bec ponté</p>	
<p><b>Lèvre en bandeau rainurée.</b></p>	
<p><b>Lèvre rentrante</b> Récipient sans col</p>	
<p><b>Lèvre courte épaissie</b> individu</p>	
<p><b>Bouteille</b> Type A : le col est lié à la panse. Deux anses Type B : le col est rapporté. Deux anses</p>	



<p><b>Grand vase de stockage</b></p>	
<p><b>Mortier de forme tronconique</b> muni d'un rebord éversé large avec un système verseur et une anse à l'opposé. Le tiers inférieur de la panse est en surépaisseur. Le fond est très épais 3 à 4 cm. Récipient très décoré (incision, molette, estampille, applique, glaçure). Réf ICERAMM : mortier 5</p>	
<p><b>Coupe/jatte.</b> Récipient avec des parois cintrées et un rebord éversé large et concave</p>	
<p><b>Coupe/jatte.</b> Récipient avec des parois cintrées et un rebord éversé plat.</p>	
<p><b>Coupe/jatte.</b> Rebord en parement rectangulaire</p>	
<p><b>Couvercle de forme conique se terminant par une lèvre interne.</b> Réf ICERAMM couvercle 6.2</p>	

<b>Couvercle plat .Réf ICERAMM C 1</b>	
--	---

**Projets 2013.**

- Le projet de prospection est la poursuite de la recherche sur le terrain. Le secteur de la Rossignolière est à revoir pour ses petites concentrations de matériel et celui de la tuilerie de Grand lande pour ses excavations (puits d'extraction ?).
- L'inventaire des productions de La Gripperie sera poursuivi par un inventaire des formes produites et des pâtes utilisées pour les neuf ateliers recensés.

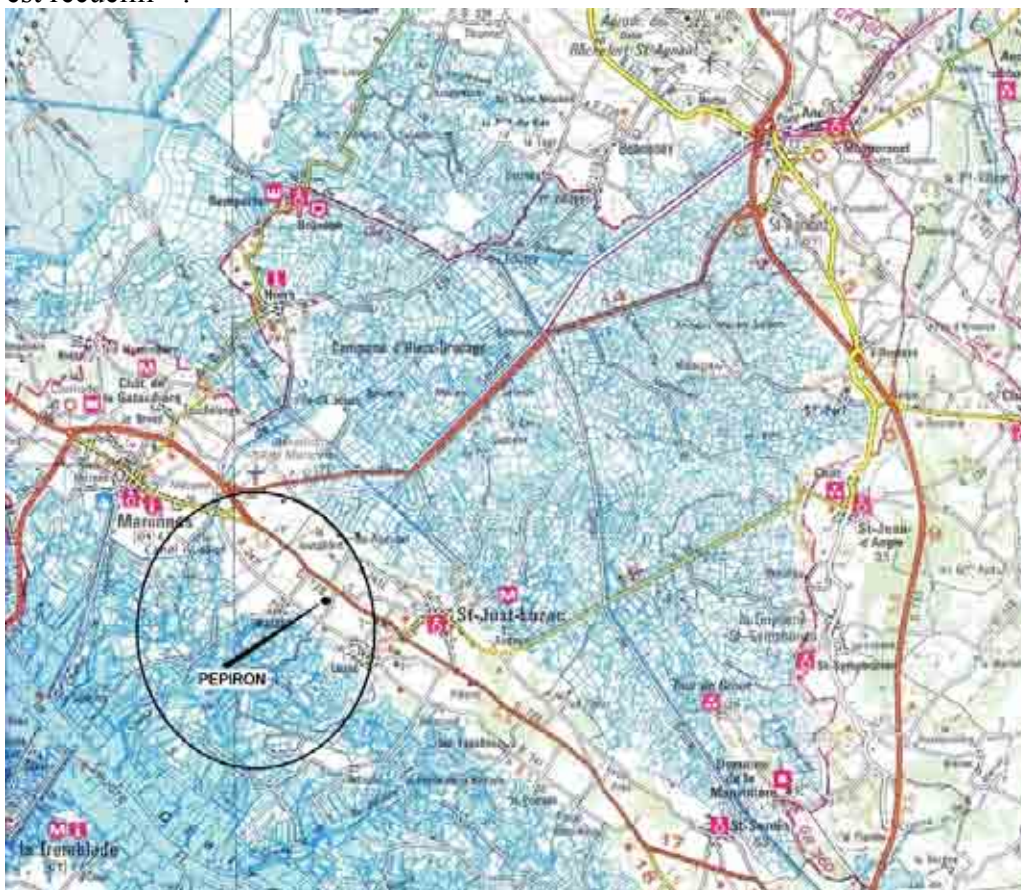
## 5 - La céramique de Pépiron à Saint-Just-Luzac : un nouveau groupe céramique dans l'aire de production de La Gripperie-Saint-Symphorien ? par Philippe Duprat

L'occupation romaine du golfe de Brouage se caractérise par des installations – principalement des *villae* – sur les hauteurs dominant les marais : Port-des-Barques (les Chapelles) et Soubise (Le Renfermis) au nord, Saint-Agnant (Le Châtelet) à l'est, et Saint-Just-Luzac (Pépiron) au sud, sur la butte qui sépare le golfe de Brouage des marais de la Seudre.

Le cas du site gallo-romain de Pépiron offre la particularité de ne rien signaler de notable pour la période médiévale dans les publications (*cf. infra*). Pourtant des milliers de tessons recueillis à Pépiron présentent des similitudes typologiques avec le mobilier récolté par Pierre-Philippe Robert et son équipe dans l'aire de production de La Gripperie-Saint-Symphorien, très proche de Saint-Just-Luzac.

### Une fouille ancienne (1960-1967)

La fouille de la *villa* gallo-romaine de Pépiron à Saint-Just (1960-1967) a suscité un enthousiasme inouï et, d'une certaine façon, et peut être considérée comme fondatrice dans l'orientation archéologique de la Société de Géographie de Rochefort<sup>175</sup>. Dès le début des investigations, les structures bâties d'une importante *villa* sont mises au jour<sup>176</sup>, un mobilier riche et diversifié est recueilli<sup>177</sup>.



Localisation du site

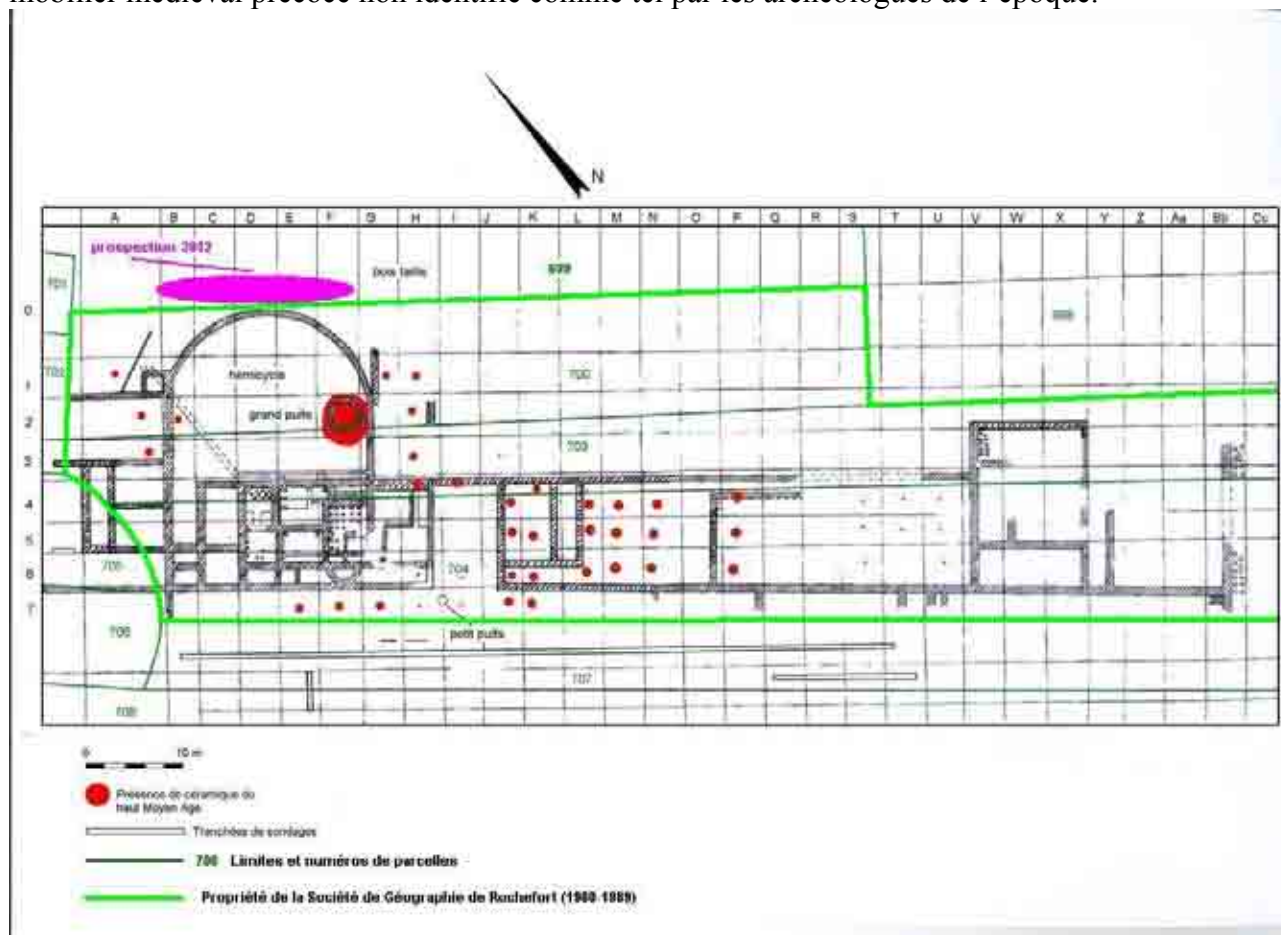
Le point culminant de la fouille est atteint en 1964 avec le dégagement quasi concomitant de deux puits, qui ont livré une quantité impressionnante de mobilier. Si le « petit puits », comblé au IV<sup>e</sup> siècle, reste, par son abondant mobilier, en cohérence avec la *villa* gallo-romaine, il n'en va pas de même pour le « grand puits », situé dans l'hémicycle : l'essentiel de son remplissage présente un

175 C'est à partir des fouilles de Pépiron que l'on commence à parler de la création d'un musée archéologique dans les locaux de la Vieille Paroisse à Rochefort : celui-ci est créé en 1979..

176 *Pars urbana* (5 hypocaustes, une cour délimitée par un vaste hémicycle), *pars rustica*.

177 Essentiellement gallo-romain, mais avec une forte présence protohistorique.

mobilier médiéval précoce non identifié comme tel par les archéologues de l'époque.



**Illustration :** Plan du site de Pépiron

### **Le grand puits de Pépiron (mars 1963-août 1964)**

La fouille de l'hémicycle, qui commence en mars 1963, met rapidement en évidence la structure d'un puits de grande dimension, dont le diamètre atteint 3,50 m. Son dégagement, interrompu par périodes, s'achève le 21 août 1964, où le fond est atteint à 12 m<sup>178</sup>.

Toute la surface de la zone et le remplissage du puits sont marqués par la présence de centaines de tessons « jaunes », « gris-blanc », « informes », rapidement regroupés sous l'appellation de « céramique barbare »<sup>179</sup>.

Cette céramique « barbare » pose un réel problème aux fouilleurs, à partir du moment où on commence à la rencontrer en quantité. Dans les premières années de la fouille (1960-1963) de la *villa*, elle n'a pas été immédiatement identifiée à cause de son caractère atypique : ni purement gallo-romaine (pâte grossière, granuleuse, couleurs irrégulières sur un même pot, formes globulaires généralisées), ni purement médiévale (sans rapport avec la céramique que l'on commence à bien repérer, celle de La Chapelle-des-Pots). Présente de façon sporadique sur le site, appelée « céramique blanche », « céramique claire » ou « céramique grossière », elle a été d'abord confondue avec la céramique commune gallo-romaine grise ou rose (CCG-CCR). Dans les cahiers de fouille<sup>180</sup>, on voit apparaître l'appellation « céramique barbare » en novembre-décembre 1962

178 Du 27 juillet au 21 août, c'est une équipe de puisatiers professionnels, qui dégage les 6 derniers mètres, sous le contrôle de Camille Gabet et de Paul David (Société de Géographie de Rochefort), qui assurent le tri des déblais ramenés à la surface.

179 De rares tessons gallo-romains apparaissent à 8,50 m de profondeur (et surtout dans les 50 derniers centimètres) accompagnés de branchages, de noyaux de fruits et d'éléments de poutres et de seaux (chaîne, crochet, anses et cercles de fer ; douelles et fonds en bois).

180 Cahiers de fouilles n°1 (28/10/1960-11/06/1961), n°2 (08/10/1961-03/11/1963), n°3 (10/11/1963-1966).

pour la qualifier<sup>181</sup>. Bientôt, on parlera également de « céramique locale ». Ces milliers de tessons<sup>182</sup> laissent les responsables de la fouille désabusés : « Le matériel récolté est à la fois décevant et curieux. Aucune pièce de monnaie, aucun objet de bronze, pas une pierre sculptée malgré la masse de moellons retirée. En revanche, très grande quantité de céramique assez grossière, aux formes peu variées, de fabrication locale, qui ne peut être encore datée »<sup>183</sup>.

À ce mobilier céramique s'ajoutent quelques éléments spécifiques, bien datés aujourd'hui : deux fragments d'un peigne à motifs gravés géométriques (triangles, guillochis réguliers et encoches), un élément de plaque-boucle (ardillon scutiforme à décor gravé de croix), et un gros fragment de vase biconique à décor estampé et engobe noir, l'ensemble étant datable des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle, il s'agit de mobilier résiduel, antérieur à la céramique « barbare » présente en masse.

### Les publications

Hormis les rapports de fouille et les résumés publiés dans *Roccafertis*, le site fait l'objet de trois publications par Camille Gabet. La première est consacrée à la céramique protohistorique<sup>184</sup> dès 1962, la seconde à la céramique gallo-romaine<sup>185</sup> en 1969 : la céramique du grand puits y est présentée, avec trois dessins de formes (vase à deux anses, vase « wisigothique », tonnelet) et un descriptif de la céramique du grand puits. Camille Gabet y constate l'absence de diversité des formes, les lèvres déjetées vers l'extérieur, le façonnage grossier, le gros dégraissant sableux, la pâte très cuite, et la variété des couleurs. Il suggère que le puits « a été comblé postérieurement au IV<sup>e</sup> siècle », tout en indiquant incidemment que « cette céramique a des caractéristiques de la poterie médiévale ». Enfin, la *villa* elle-même fait l'objet d'une publication globale<sup>186</sup> en 1984. La céramique n'y est pas abordée en tant que telle. L'auteur avertit que « sur ce site, occupé depuis l'âge du Bronze jusqu'à la période carolingienne<sup>187</sup>, aucune trace très nette de stratigraphie n'a pu être mise en évidence<sup>188</sup> » : les successions chronologiques suggérées par le mobilier n'y sont pas associées aux structures bâties.

### Caractéristiques de la céramique du grand puits

Cette céramique, peu documentée dans les années 1960 et 1970, demeure encore difficile à cerner. Il s'agit ici d'une céramique à dégraissant siliceux irrégulier, rugueuse au toucher, à pâte plutôt claire, très cuite et sonnante (parfois grésée), de couleurs variées et très irrégulières sur un même vase, notamment à l'extérieur (crème, blanc-gris, gris clair à gris foncé, beige, jaune, orangé, rose, marron...), l'intérieur étant plutôt clair et uni (blanc, blanc-gris, crème, rose clair). Les formes sont généralement très pansues, globulaires, sans anses, ou à deux anses diamétralement opposées et très courtes, fixées sur la lèvre du vase, saisissables à deux doigts (vases à suspendre). Les lèvres sont le plus souvent horizontales, très éversées (à l'extrémité triangulaire, arrondie ou carrée). Les lèvres en bandeau sont quasiment inexistantes (1 exemplaire). Les parois des panses, non lissées, sont minces et fragiles. Les fonds sont liés à la panse par un angle peu marqué, voire arrondi. L'examen des tessons ne montre pas de trace d'utilisation culinaire sur un foyer (absence de marque de feu sur les fonds, y compris sur les vases à suspendre).

Un examen plus détaillé révèle la présence de cruches à bec pincé ou tubulaire, ainsi qu'un

181 180 tessons recueillis dans les carrés J6-J7-K6-K7. En janvier et février 1963, 150 tessons de poterie « barbare », « claire » ou « variée » sont recueillis en J4-J5-J6-H4-I4-L4.

182 11 caisses répertoriées dans les réserves du Musée archéologique de la Vieille Paroisse (Rochefort).

183 *Roccafertis*, *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort* n°9, octobre 1964, p. 7.

184 Camille Gabet, « La poterie protohistorique de Pépiron (Charente-Maritime) », *Celticum VI*, supplément à *Ogam – Tradition celtique*, p. 45-50.

185 Camille Gabet, « La céramique gallo-romaine recueillie à Pépiron (Charente-Maritime) », *Gallia*, tome XXVII, 1969, fascicule I, p. 45-70.

186 Camille Gabet, « La Villa de Pépiron », *Roccafertis*, *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, 2<sup>e</sup> série, tome IV, n°13, p. 517-540.

187 Une information capitale est reléguée à la fin de la note 15 (p. 539) : « M. Chapelot attribué à la période carolingienne de nombreux tessons rencontrés à la partie supérieure du grand puits ».

188 Ce que démentent plusieurs notations relevées sur les cahiers de fouilles (terre arable, couche sableuse plus ou moins épaisse, poches de terre noire, amas de *tegulae* brisées, de moellons ou de petites pierres, couches d'huîtres, et positionnement variable des artefacts dans ces strates...).

tonnelet incomplet (ou une gourde) à pâte blanche très grossière<sup>189</sup>, et un certain nombre de formes ouvertes. On remarque également l'absence quasi-totale de décors (quelques rares cannelures). Le sondage sommaire des 11 caisses conservées au musée permet une première estimation de ce mobilier, où l'on distingue très grossièrement trois groupes pouvant s'échelonner du VII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle :

- Groupe 1 : vases globulaires avec ou sans anses doubles, à lèvre éversée horizontale en forme d'amande. Il s'agit de la forme la plus ancienne, qui semble majoritaire dans le lot, sous réserve de vérification détaillée. Datation approximative : VIII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles.
- Groupe 2 : groupe intermédiaire. Formes identiques, avec lèvres qui se verticalisent peu à peu, et profil triangulaire. Datation approximative : VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles
- Groupe 3 : formes globalement identiques, avec lèvres au profil de plus en plus carré. Ces profils préfigurent les premiers bandeaux carrés. Datation approximative : IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles.

Outre certaines ressemblances techniques avec les formes déterminées par Frédéric Gerber à Saint-Georges-des-Coteaux (pour les groupes 1 et 2)<sup>190</sup>, le rapprochement le plus pertinent est celui que l'on peut établir avec le mobilier des tessonières et fours repérés à La Gripperie-Saint-Symphorien par Pierre-Philippe Robert (lèvres à petit bandeau ou trapézoïdales, penchant vers l'intérieur, etc.), malgré des dissemblances de détail que seule une étude complète pourrait préciser.

Illustrations



Groupe 1

189 Sans localisation précise pour ce spécimen signalé dans l'étude parue dans *Gallia* et retrouvé dans les réserves du Musée de la Vieille Paroisse.

190 Frédéric Gerber (dir.) : « Un exemple d'occupation rurale en Saintonge – VI<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles : l'habitat du haut Moyen Âge de Saint-Georges-des-Coteaux (Charente-Maritime) », fig. 9 p. 92, dans *Wisigoths et Francs autour de la bataille de Vouillé (507)*, dir. Luc Bourgeois, Mémoires de l'AFAM XXII, 2010.



Groupe 2



Groupe 3(a)



Groupe 3 (b)

### Un atelier de potiers du haut Moyen Âge?

Le réexamen d'une fouille ancienne, à la lumière des recherches actuelles et notamment celles du présent PCR, permet donc d'attribuer à cette période alto-médiévale charnière (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle) une partie importante de son mobilier.

Plusieurs indices concordants plaident pour l'existence d'un important atelier de potiers qui se serait installé sur le site de Pépiron ou aux environs immédiats dans cette période : une géologie favorable (présence de sable sous la terre arable et de kaolin), énorme quantité de tessons, provenant essentiellement du grand puits<sup>191</sup>, grosses variations dans les cuissons des pâtes (généralement très cuites, parfois grésées), fréquentes irrégularités de façonnage, absence quasi-systématique de traces de feu domestique sur les fonds et les panses.

Cette hypothèse d'atelier reste à confirmer : une première prospection (réalisée en mai 2012 dans la partie boisée<sup>192</sup> qui borde le site au nord) n'a pas donné de résultat. D'autres tentatives restent possibles, dans de meilleures conditions de végétation, et une étude plus poussée du lot céramique du « grand puits » pourrait apporter des informations précieuses.



Le grand puits, «état actuel »

191 Mais un grand nombre de tessons identiques a été recueilli sur l'ensemble du site, et associé au mobilier du puits sans véritable distinction dans le stockage, ce qui pose un réel problème méthodologique pour une étude systématique.

192 Ce bois-taillis, difficilement pénétrable, bordait déjà le site au nord dans les années 1960.



## 6 - Brouage, maison Champlain, bilan des études et de la recherche fin 2012 par Alain Champagne

Le port de Brouage est situé face à l'île d'Oléron, aujourd'hui en plein marais à quelques kilomètres de la mer. Depuis 2003, six opérations archéologiques<sup>193</sup> ont eu lieu autour de la création d'un musée<sup>194</sup>, dirigées par K. Robin<sup>195</sup> en 2003 puis par A. Champagne<sup>196</sup>. La dernière opération a eu lieu en 2010<sup>197</sup>, et le rapport de cette campagne n'est pas pour le moment achevé. De nombreuses d'études sont en cours de réalisation, les spécialistes attendant pour certains le passage définitif.

Cette fouille s'intègre parfaitement dans le projet de recherche du PCR sur les marais charentais, dans la mesure où elle permet :

- un suivi de l'anthropisation du marais, à la fois par l'approche paléoenvironnementale et par l'urbanisation,
- l'étude des modes de vie d'une population principalement ouverte au monde extérieur par le port et les contacts qu'il permet avec les marchands, principalement du nord de l'Europe et de la péninsule ibérique
- la gestion de l'approvisionnement en matières premières d'un site qui en possède peu naturellement, principalement autour de la question des matériaux de construction.

Depuis 2003, sept articles (en dehors des notices de sites) ont été publiés (ou vont sortir), axés directement sur la fouille ou intégrant des données de la maison Champlain.

### Contexte

Brouage est fondé en 1555 dans les marais au nord de Bordeaux. Malgré des débuts difficiles, et les dégâts des tempêtes et des grandes marées, la ville connaît un développement fulgurant qui fait d'elle un port incontournable à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au XVII<sup>e</sup> siècle, notamment grâce au sel produit localement. Cependant, l'envasement naturel de cette zone littorale et la création de l' Arsenal Royal de Rochefort par Colbert en 1666 condamne définitivement la ville. La fouille de la Maison Champlain est localisée au nord-ouest de la ville, non loin du palais du Gouverneur. Elle couvre plusieurs parcelles loties.

Dans ce secteur, libre de construction depuis probablement la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les niveaux archéologiques modernes sont exceptionnellement bien conservés. Il faut dire que ces parcelles ont été occupées par des jardins et par un square limitant au maximum les perturbations. Le site se compose à la fois de maisons avec façade sur rue, de venelles traversant les îlots et de jardins et cours intérieures ayant eu fonction d'ateliers artisanaux pour certaines ou de lieux de stockage.

---

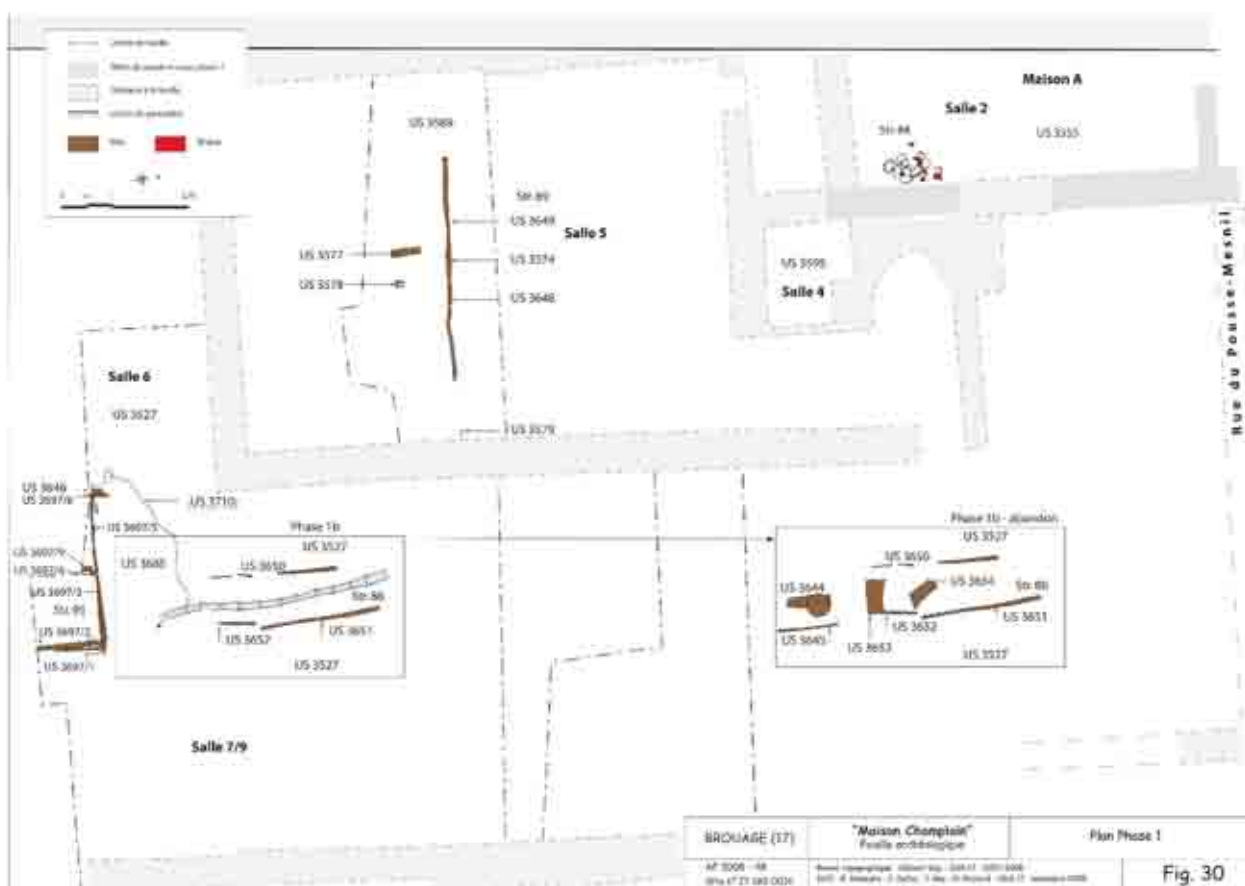
193 Il s'agit de 5 campagnes de fouilles et une année plus légère d'expertise à 3 fouilleurs.

194 Il s'agit d'un musée de la Mémoire, ou Maison Champlain. Ce musée est aujourd'hui fermé définitivement, comme les projets d'aménagements des jardins qui devaient prendre en compte les vestiges fouillés. Nous espérons cependant, que les études prévues et entamées pourront toutefois aboutir.

195 Archéologue départemental, conseil général de la Charente-Maritime.

196 Maître de conférences en histoire et archéologie médiévale, ITEM EA 3002, université de Pau et des Pays de l'Adour.

197 Ces opérations ont été soutenues et financées par le Conseil général de la Charente-Maritime, le ministère de la culture, l'université de Pau et des Pays de l'Adour, le laboratoire EA 3002 ITEM et la société d'étude Evéha.



Plan de la phase 1 de la moitié nord du site, état en 2008.

## Construire à Brouage

Le terrain marécageux ne facilite pas la construction et la vie urbaine<sup>198</sup>. La fouille a révélé l'utilisation conjointe de techniques de construction associant le bois et probablement la terre. Les essences utilisées sont principalement des résineux dont l'identification exacte est délicate. Le chêne n'est présent que pour un seul poteau et pour les douelles de tonneaux réutilisés pour la confection de latrines et de puits.

La généralisation de l'usage de la pierre se fait ensuite lentement. Ces dernières sont bien évidemment d'origine locale (des calcaires), mais aussi de récupération. L'utilisation des pierres de lest (granits) des navires arrivant peu chargés est fréquente. Elle témoigne aussi des relations du port avec l'Europe du nord (Cornouailles, Nord de l'Irlande, port de Tönsberg en Norvège, thèse de Cl. Lazareth<sup>199</sup>).

198 Cet aspect a déjà fait l'objet d'une première publication : [Champagne A., « Construire à Brouage : un premier état de la question »](#), Actes du 133<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (Québec 2008) *Migrations, transferts et échanges de part et d'autre de l'Atlantique, Histoire et archéologie des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles* sous la direction de Steven R. Pendery et Fabienne Ravoine, [Editions du CTHS](#), 2011, p.17-30, <http://cths.fr/ed/edition.php?id=5076>).

199 Lazareth Cl., *Pierres de lest du littoral Poitou-Charentes, granites et larkivites : pétrochimie, typologie et provenance géographique, contraintes sur les voies de communication maritimes anciennes*, thèse de doctorat en sciences de la terre, Université de La Rochelle, 1998.



*Sablière basse et poteau à emboîtement en tenon et mortaise, salle 5 (cliché A. Champagne)*

Les coquillages sont aussi utilisés dans la construction. La bucarde à papille sert de motif décoratif, comme cela est attesté à l'époque romaine, et les huîtres servent à recharger des sols extérieurs.

Cet aspect de la recherche peut aussi se nourrir de l'existence d'archives notariales, certes lacunaires, mais qui ont le mérite d'exister et de nous offrir une possibilité d'approche comparatiste entre les textes et les données de terrain.

Archéologiquement, il est possible de suivre durant environ 250 ans, les restructurations intérieures des différents bâtiments qui s'organisent dans l'emprise de la fouille. En dehors d'éléments liés au confort (cheminées, aménagements de sols, cloisons), on assiste à une restructuration des parcelles d'habitation. Les maisons et leurs dépendances se divisent pour faire place à plus des logements de taille plus modeste. L'intérieur de l'îlot, normalement moins densément occupé et dédié aux cours, jardins et divers toits, semble se remplir de pièces habitables, à l'exception notable d'un tout petit secteur (salle 6). La pression démographique et la densité urbaine liées à l'apogée du port saintongeais se ressentent ainsi archéologiquement. Cette évolution est datable de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## **Les études**

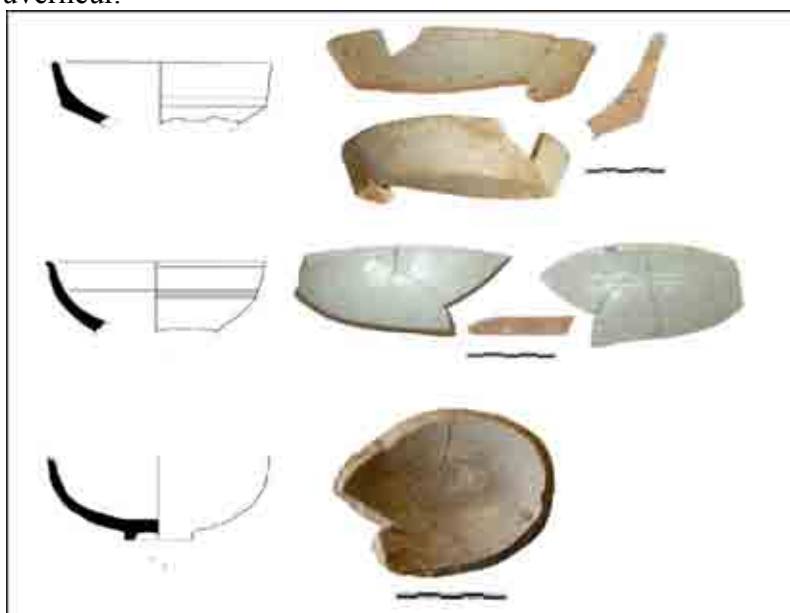
Le volume d'artefacts sorti, plus de 120 caisses entre 2005 et 2010 (hors prélèvements), nous a obligé à envisager, certes tardivement, à passer à une exploitation exhaustive des données de fouilles. Cette phase finale devrait débuter courant 2013, afin de mieux mettre en phase la stratigraphie et les lots étudiés. Par ailleurs, la première fouille de 2003, dont très peu de mobilier a été aujourd'hui étudié (en dehors des coquillages et du mobilier métallique) va nécessiter une reprise, notamment pour les ensembles clos, nombreux et riches en mobilier, qui vont permettre de

mieux appréhender, le mobilier céramique par exemple.

### Les terres cuites

Le mobilier céramique des campagnes 2006-2008 a fait l'objet d'une première approche (en dehors des ensembles clos) qui devrait être publié courant 2013<sup>200</sup>. Le mobilier est fragmenté et les évolutions sur une période si courte sont difficiles à cerner pour la céramique commune. Le défi est donc de taille.

Le vaisselier des habitants est principalement composé d'un vaisselier de terres cuites d'origine locale. Les ateliers saintongeais dominant largement, pour ce que l'on en connaît. Cependant, le pourcentage de vaisselle importée n'est pas insignifiant comme si souvent. Les sociétés littorales semblent profiter de leur position favorable pour goûter plus précocement qu'ailleurs les nouveautés européennes. Les grès rhénans pour le service de la boisson et les majoliques espagnoles et italiennes sont bien présentes dès la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>201</sup>. Plus anecdotiques, il faut aussi signaler des plats au décor *a sgraffiato* du Beauvaisis de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et des céramiques communes rouges à glaçure provenant peut-être d'Europe du Nord Ouest (Hollande ?). La relative importance du lot d'importations, présent dès le XVI<sup>e</sup> siècle, pourrait être mis en lien avec la proximité de la maison de Pierre de Comminges, lieutenant du roi, dont les armes figurent en façade de l'église paroissiale, commandant de la place en l'absence du gouverneur.



*Faïences blanches, fin XVI<sup>e</sup>-début XVII<sup>e</sup> siècle, Espagne ?  
(Clichés, DAO E. Normand, A. Champagne)*

La terre cuite architecturale est le parent pauvre de l'archéologie actuelle, souvent par défaut de méthode. Elle est peu présente à Brouage et non étudiée alors que, paradoxalement, dans les textes c'est souvent ce qui apparaît le plus. Ainsi une partie des tuiles importées est négociée par des

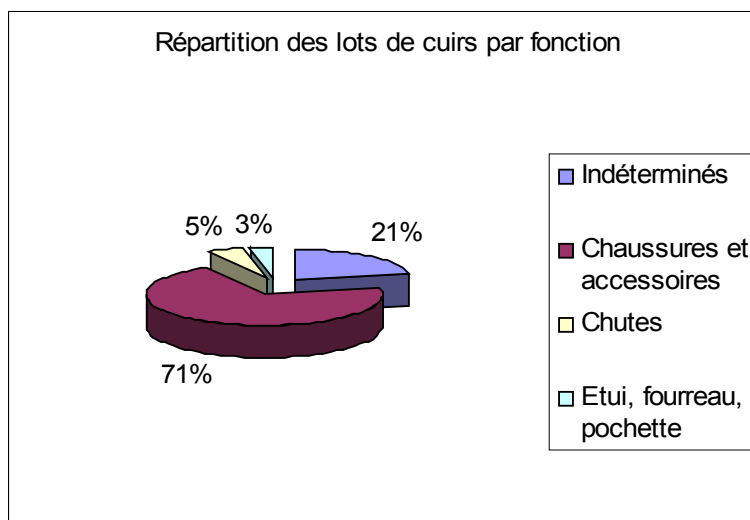
200 Etude de S. Marchand. CHAMPAGNE (A.), MARCHAND (S.), « Etude préliminaire du mobilier céramique d'un îlot urbain moderne : le site de la « Maison Champlain » de Brouage. dans : NORMAND E., CHAMPAGNE A. éd. - *La céramique en pays charentais à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, PUR, à paraître.

201 Cet aspect a fait l'objet d'une publication plus large sur les importations de majoliques dans les pays charentais Champagne A., Normand E., « Les faïences et majoliques dans les pays charentais (XV-XVII<sup>e</sup> siècles) : premier état de la question », dans *Faïences et majoliques, du XV<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle en France, à partir des découvertes archéologiques : pour un bilan des connaissances*, Table ronde de Sens, 7-8 septembre 2010, Horry A., Ravoire F. dir., (à paraître).

marchands libournais et ne vient donc pas des ateliers saintongeais.

### Les cuirs

Si l'eau fut un ennemi pour la construction, elle a en revanche permis la conservation des matériaux périssables, notamment bois, textiles et cuirs. Ces derniers composent un ensemble de 98 lots et sont aujourd'hui étudiés. Ils témoignent de la présence d'un atelier à proximité du site <sup>202</sup>.



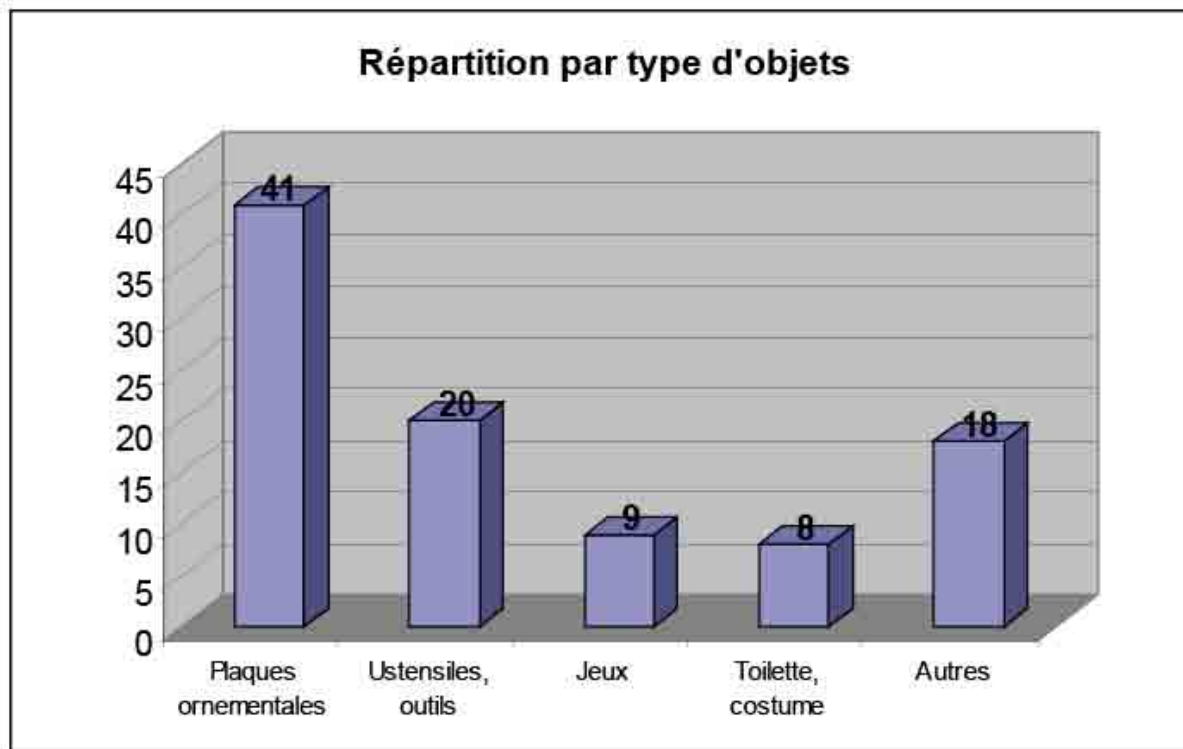
À côté des nombreux déchets de coupe, d'une pochette, d'un étui et d'un fourreau d'épée, ce sont les chaussures qui constituent la majorité de ces lots. Ces dernières révèlent une double tradition technique, rencontrée au XVI<sup>e</sup> siècle à Brouage. Celle du cousu retournée, typique de la cordonnerie médiévale domine les niveaux plus anciens, avant de laisser place au cousu petit point qui symbolise la cordonnerie traditionnelle. C'est trois modèles de chaussure qui ont aussi été reconnus, en fonction de leur système d'ouverture. L'ensemble paraît dater de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

### La tabletterie

La collection des artefacts de Brouage comprend aujourd'hui, un lot de 96 objets en os, corne ou ivoire. Ce chiffre est amené à évoluer puisque les tamisages liés aux études de la faune permettent de trouver des petits objets que la fouille avait laissé passer (perles, dés, anneaux). L'importance numérique de ce lot est inhabituelle par rapport aux autres sites de la même période, il a fait l'objet d'un mémoire de master à l'université de Pau <sup>203</sup>. Pourtant les indices permettant d'envisager la présence d'un atelier de fabrication sont ténus. Quelques mandibules sciées témoignent de cette activité dans le quartier.

202 Véronique Montembault (18 rue Saint-Martin, 14400 Bayeux).

203 C. Guérin, *Les éléments de tabletterie du site archéologique de la « Maison Champlain » à Brouage (XVI-XVIII siècles)*, Mémoire de master 1, dir. A Champagne, Université de Pau, 2011.



A côté des traditionnels dés à jouer (9 exemplaires), des manches d'ustensiles (19) et des éléments du costume et de toilette (8), la majorité des découvertes sont des éléments de placage, plus de 40 dont 26 décorés. Ces plaquettes semblent appartenir à des décors d'armes à feu portatives (arquebuse, pistolet). Le choix de la matière, les décors nous ramènent vers les ateliers allemands de Nuremberg et d'Augsbourg à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle.



*Élément de placage en os d'une arme(fin XVI<sup>e</sup> siècle) (cliché A. Champagne)*

### **Les objets métalliques**

Ils sont en général dans un piteux état, car très oxydés et illisibles. Seul le mobilier de l'année 2010 n'est pas étudié, mais devrait se faire<sup>204</sup>. Le lot se compose de 558 objets (fouilles 2003 à 2008), dont les 2/3 sont identifiables. Il s'agit surtout d'éléments liés à la maison et son aménagement (clous, paumelles...).

<sup>204</sup> J. Mousset (Evéha).



*Pied-de-biche ? n° 007°143 (cliché J. Mousset)*

Les monnaies, vues par A. Clairand, sont assez classiques, en dehors d'un exceptionnel ensemble de faux monnayeur du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de faux douzains, (normalement de billon) en fait fabriqués à partir de double tournois de Louis XIII en alliage cuivreux. Le lot comprend plus de 700 flans. Son étude est à venir.

### **Les études de la faune et des coquillages**

De gros lots d'ossements animaux et de coquillages ont été récupérés en fouille et via des prélèvements qui sont tamisés au CRAVO. C'est aujourd'hui plus de 17 000 restes d'os (dont 12 000 déterminés), soit environ 100 kg, et 14 000 restes de poissons (recueillis par tamisage sur une seule US, la 3008), dont environ 4 700 déterminés qui constituent cet imposant corpus. Il faut y ajouter environ 65 kg de coquillages. Tous ces totaux ne sont pas définitifs. Ces éléments proviennent de dépotoirs et sont en cours d'étude mais quelques tendances se dessinent déjà<sup>205</sup>. Certains des aspects étudiés dans ces études faisant l'objet d'une approche particulière dans ce rapport, je n'en parlerai que très rapidement.

La consommation carnée est dominée par la triade bœuf-porc-caprinés. Si en nombre de restes, le mouton apparaît le plus consommé, en quantité de viande, c'est probablement le bœuf qui domine dans l'assiette. Pour les oiseaux, c'est le coq qui est le plus présent devant l'oie et le canard. Parmi les volatiles plus anecdotiques consommés, les oiseaux sauvages des marais sont présents comme les hérons, bécasses, bécasseaux... et d'autres comme le paon et la dinde. Si le premier rappelle le souvenir des tables des élites médiévales, le second témoigne de l'adoption dès le XVII<sup>e</sup> siècle d'une espèce venue du nouveau monde. L'étude des restes de poissons est moins avancée. Seul un lot du XVIII<sup>e</sup> siècle, illustre l'importance des anguilles, des sardines, des soles et des aloses. A l'inverse, morues et harengs, poissons de conserve et très présent à l'intérieur des terres se font discrets.

<sup>205</sup> Archéozoologie (faune et poissons) : Benoît Clavel (chargé de recherche, CNRS, C.R.A.V.O, Laboratoire d'archéozoologie de Compiègne, 21 rue des Cordeliers, 60200 Compiègne) ; *Malacofaune* : Catherine Dupont (chargée de recherche, UMR 6566, CNRS, CReAAH, Centre de Recherche en Archéologie Archéosciences Histoire, CNRS, université de Rennes I, Campus Beaulieu, Bât. 24, 263 avenue du général Leclerc, 35042 Rennes CEDEX).



*Os de poisson US 3008, avant détermination (Cliché B. Clavel)*

Plus de 60 espèces de coquillages marins ont été déterminées sur le site, ce qui constitue une variété rarement égalée en archéologie. Toutefois, la destination alimentaire, avérée pour seulement quatre d'entre elles, est perceptible par la sélection de grand spécimens. Il s'agit de l'huître plate (*Ostrea edulis*), du pétoncle (*Mimachlamys varia*), de la moule (*Mytilus edulis*) et des coques (*Cerastoderma edulis* et *C. glaucum*).

### **L'approche paléo-environnementale**

Elle consiste pour le moment en la confrontation des données malacologiques et palynologiques et à fait l'objet d'un article récent <sup>206</sup>.

L'étude de la faune associée, dont certaines espèces ont vécu sur ou dans l'épaisseur des coquilles d'huîtres, a montré que la frange côtière exploitée était abritée des fortes houles. Les analyses actuellement en cours montrent que le taux d'envasement des zones exploitées n'est peut-être pas constant tout au long de l'occupation de la maison Champlain. Ces variations peuvent être le reflet de l'impact du comblement progressif du marais de Brouage sur l'exploitation des ressources marines et de l'exploitation de différents bancs et rochers.

L'étude palynologique de contextes marécageux en milieu urbain n'est pas très fréquente. C'est donc 23 échantillons de sédiments qui ont été prélevés et 14 unités stratigraphiques ont ainsi été échantillonnées, en provenance d'une mare comblée assez rapidement, dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils ont fournis 92 taxons polliniques, la diversité taxonomique moyenne étant de 35 taxons. Je ne reviens pas sur cet aspect qui fait l'objet d'un résumé dans ce rapport.

L'étude des bois, ainsi que des datations dendrochronologiques est achevée et attend une mise en perspective <sup>207</sup>.

### **Les études en cours ou à venir**

Nous avons réussi à trouver tardivement des spécialistes qui se penchent aujourd'hui sur le

<sup>206</sup> Champagne A., Aoustin D., Dupont C., « La citadelle de Brouage et la dynamique paléo environnementale du marais charentais : l'apport de la malacologie et de la palynologie », *Bilan scientifique Poitou-Charentes, SRA*, 2011, p. 294-303.

<sup>207</sup> Xylologie : Nima Saedlou (Xylotree, 31 rue des Santones, 17100, Saintes ; Laboratoire de Paléobotanique et de paléoécologie, UMR 5143, Muséum national d'histoire naturelle, département d'histoire de la terre, 8 rue Buffon, CP 38, 75005 Paris) ; Dendrochronologie et dendroprovenance par Yannick Le Digol (Entreprise Dendrotech, campus scientifique de Beaulieu, 263, avenue du général Leclerc, Bâtiment 24, bureau 117, 35042 Rennes CEDEX)



mobilier en verre <sup>208</sup>, le textile <sup>209</sup> ainsi que sur des prélèvements dans les latrines pour une analyse paléoparasitologique <sup>210</sup>. Ces résultats sont donc en attente.

L'approche paléo environnementale devrait connaître un développement à cours terme afin de mieux caractériser l'évolution du milieu, à la fois l'anthropisation du marais sauvage vers du marais salant, et l'urbanisation du secteur. Des prélèvements en vue d'une approche archéontomologique ont aussi été effectués et pourraient être analysés par A. Bain de l'université de Laval, qui a travaillé sur des lots comparables au Canada <sup>211</sup>. Des prélèvements pour une analyse carpologique ont été réalisés dans les latrines et les puits en milieu humide pour étude <sup>212</sup>.

---

208 C. Hebrard-Salivas (doctorante de D. Foy).

209 C. Moulherat, musée du quai Branly, Paris.

210 Françoise le Bouchet, puis Mathieu Le Bailly (Université de Franche-Comté/CNRS UMR 6249 chrono-environnement).

211 Allison Bain professeur agrégé de l'Université de Laval au Québec (Canada).

212 Marie-Pierre Ruas (chargé de recherche au CNRS, UMR 7209 CNRS-MNHN, Archéozoologie, Archéobotanique -Sociétés, Pratiques et Environnements (AASPE) Muséum national d'Histoire naturelle, USM 303, Département Ecologie et gestion de la biodiversité, Case postale n°56, 55 rue Buffon - 75231 Paris Cedex 05 - France).

**7 – Habitants et habitat en bordure de marais aux époques médiévales et modernes (Xe-XVIIIe s.) Différentes études à La Gripperie Saint-Symphorien, Brouage et La Rochelle par Bastien Gissinger (Archéologue départemental, Conseil général de la Charente-Maritime)**

L'activité de 2012 s'est concentrée autour d'opérations archéologiques réalisées dans le cadre d'une activité préventive, et de l'exploitation de cette documentation. Une opération de terrain de type programmée avait été prévue pour 2012 mais a été reportée en 2013.

***La Gripperie Saint-Symphorien***

Rappel du contexte : suite à des diagnostics prescrits dans le cadre d'extension du cimetière communal, réalisés par le service d'archéologie du Conseil général de la Charente-Maritime sous la direction de B. Gissinger, respectivement en novembre 2009 et juin 2010, plusieurs conclusions avaient été tirées. Sur les 6000 m<sup>2</sup> bordant, au sud et à l'est, l'église romane dédiée à Saint-Symphorien située en bord de marais, les tranchées des deux opérations de diagnostic préventif ont livré plus d'une cinquantaine de sépultures en coffres de pierres dressées de champ pour l'essentiel, dans une zone de quinze à vingt mètres autour de l'église. La densité est apparue assez importante, la technique observée, hormis quelques sépultures en cercueils de bois et un unique sarcophage, est toujours la même. Les dalles étaient scellées au moyen de briques gris-bleu issues directement du marais. L'état de conservation est excellent, au sein d'un sédiment constitué pour l'essentiel de sable.



Fig. 1 : Zone des sépultures médiévales

La zone sépulcrale semble remonter à une période antérieure au XI-XIIe siècle, dans la mesure où un gros épandage de mobilier céramique issu d'une occupation probablement située à proximité scellait ces vestiges funéraires. Il s'agit de mobilier exclusivement médiéval, et hormis un ou deux tessons apparemment plus récents, tous remontent à une période plus ancienne comprise entre le Xe et le XIIe s. Un catalogue complet des formes issues des deux opérations de diagnostic avait été présenté dans le rapport 2011 du PCR.

L'église est donc cernée par un cimetière contemporain, voire antérieur à l'état le plus ancien actuellement conservé, réputé du XII<sup>e</sup> siècle.

Des éléments de construction ont en outre été observés, certains correspondant à des bâtiments au plus tard modernes, mais peut-être d'origine médiévale, bien que figurant encore sur le cadastre napoléonien. D'autres relevaient de structures d'habitat ne figurant pas sur les plans d'archives, parfois avec fours, et leur sont par conséquent antérieurs. Ces habitats se présentent sous différentes formes, sans qu'il soit possible de déterminer l'appartenance chronologique de chacun.



Fig. 2 : Mur médiéval

Deux grands bâtiments orientés selon les mêmes axes que l'église, bordaient l'actuelle route). Ils sont probablement, au moins pour l'un d'eux, d'origine médiévale. Subdivisé en différents espaces, ses dimensions générales sont similaires à celles d'un édifice avec tourelle d'angle présenté sur le cadastre de 1833, mais il apparaît décalé de plusieurs mètres par rapport à cet emplacement supposé, et la tourelle n'apparaissait ni en partie conservée, ni sous forme de tranchée d'épierrement.

D'autres structures, apparemment plus anciennes, se présentaient sous la forme de solins de pierres sèches, doublées de poteaux dont il subsistait les négatifs, et cernaient des niveaux d'occupation médiévaux, avec foyer(s). Ces structures incomplètement observées dans le cadre du diagnostic, mériteraient, au moins pour l'une d'entre elles, d'être fouillée afin de déterminer la datation de ces ensembles et leur aspect global.

Plusieurs fossés et murs parcellaires, avec comme axes directeurs ceux de l'église et de la route, cloisonnent et divisent l'espace de façon régulière, allouant des espaces aux maisons, aux jardins.

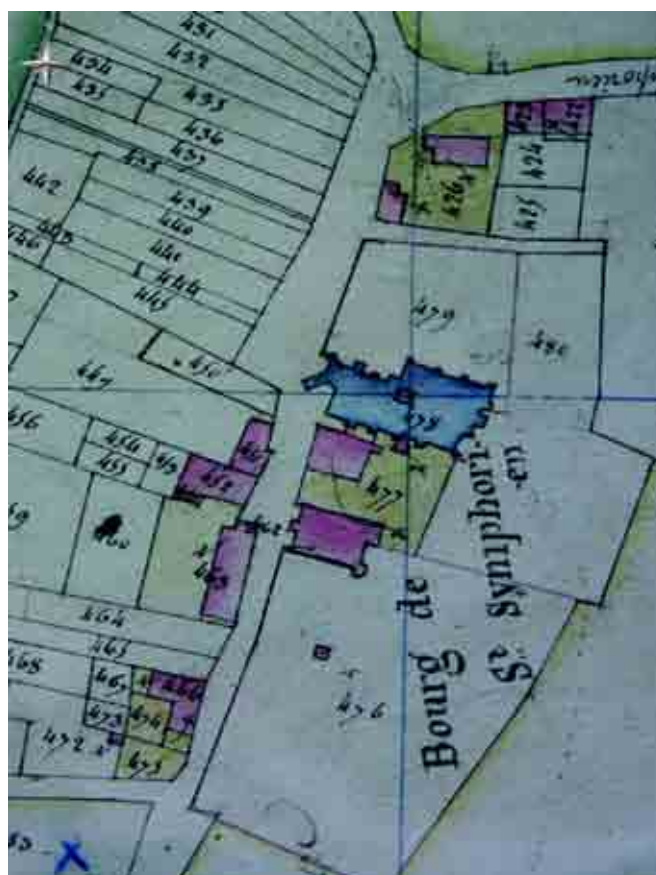


Fig. 3 : Cadastre de 1833.

Une fouille préventive a été réalisée sur les marges sud extrêmes de la parcelle en mars-avril 2011, en limite de zone boisée. Il s'agissait clairement de la zone la moins intéressante mais constituait, pour l'aménageur, la solution la moins coûteuse. Près de 1000 m<sup>2</sup> ont été fouillés, sur 15 jours avec une équipe de 3 à 4 personnes. Plusieurs éléments sont apparus, d'horizons chronologiques différents mais rattachés essentiellement au Moyen Âge et au XVI<sup>e</sup> s.

Un fossé de drainage aux abords empierrés semble s'être rapidement ensablé et déborda en un cloaque vaseux peu profond dans lequel du mobilier a été découvert. La structure a pu être datée par radiocarbone à partir de fragments de charbons issus de sédiments tamisés. La « mare » remonterait ainsi à l'époque carolingienne, plus précisément au Xe siècle. Cette vaste zone était probablement périphérique à un habitat contemporain, peut-être le même qui conduira plus tard à l'accumulation de niveaux de céramique à l'autre extrémité de la parcelle.

Un hiatus a été constaté, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. C'est alors qu'un bâtiment fut construit, aux murs de pierres, et sols en terre battue. Il a pu être daté par des monnaies, au plus tard de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Des fosses dépotoirs (faune, céramique, malacofaune, animaux entiers) ont été découvertes et fouillées, dispersées autour de l'habitat.

Un vaste fossé, large de plusieurs mètres et au profil en V, semble marquer la limite sud du bourg. Il remonte également au XVI<sup>e</sup> siècle. Plus au sud, plusieurs fossés de drainage drainaient les eaux de la colline et semblaient déboucher dans un collecteur situé en bordure de la route longeant

le marais.

L'ensemble de ces découvertes, réalisées au cours de deux diagnostics et d'une petite fouille préventive, atteste de l'existence d'un bourg médiéval attribuable à une fourchette chronologique allant du Xe au XIIIe siècle. Il est en tout cas attesté, au regard du nombre de sépultures découvertes, qu'il s'agissait d'un bourg important, peut-être lié au commerce du sel et à la production céramique locale. Une occupation antique proche semble bien lui préexister, ce que confirme la découverte ancienne de tombes romaines plus au nord.

Ce bourg survécut d'une manière qui nous est inconnue jusqu'au XVIe siècle. C'est là qu'il prit un nouvel essor, peut-être sous l'impulsion de la fondation de Brouage à l'entrée du Golfe, développant le commerce local. Des constructions maçonnées de pierre remplacent ou complètent les précédentes, mais il faut bien garder à l'esprit que nous sommes probablement en limite sud de ce dernier. Le mobilier observé près de l'église indique une occupation qui perdure jusqu'au XVIIIe s., mais sur la fouille, le bourg semble se rétracter dès le milieu du XVIIe s.

L'étude des vestiges découverts en 2011 s'est poursuivie, ainsi que celle des mobiliers qui en sont issus (faune : Opale Robin ; malacofaune : Laura Le Goff/ Catherine Dupont ; céramique : Eric Normand). Le phasage est achevé, et le rapport final d'opération sera rendu début 2013.

### ***Brouage (Rue Champlain)***

L'étude des vestiges de la fouille réalisée fin 2011 rue Samuel Champlain est pratiquement achevée (fouille Conseil général de la Charente-Maritime, resp. B. Gissingier). Le phasage est complet, et permet de saisir l'évolution fine de ces deux ensembles distincts d'habitation accolés, entre la fin du XVIe et le XVIIIe s. L'essentiel de l'occupation est centrée sur le XVIIe s., comme l'a confirmé l'étude du mobilier céramique, également achevée (F. Chiron-Champagne, Pau).



Fig. 4 : Vue générale du site de la rue Champlain

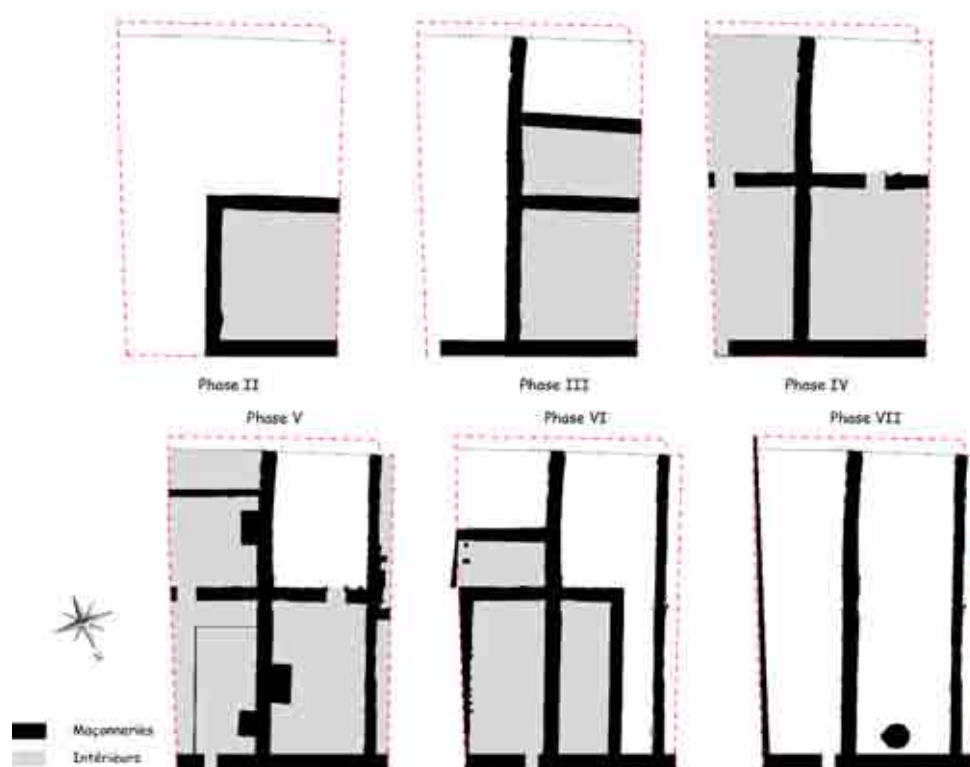
Population cosmopolite, échanges, importations, se devinent au-travers du petit matériel et de la céramique issue des fouilles réalisées depuis une dizaine d'années à Brouage, essentiellement dans le quartier Champlain (2003, 2005-2010, et 2011). L'image ébauchée se confirme, au travers de phases rapides de construction, de modification, de destruction, s'échelonnant sur deux siècles, de la fin du XVIe au XVIIIe s.

Les 7 phases d'occupation observées par Alain Champagne dans ses fouilles programmées menées de 2005 à 2010 sous les jardins de la maison Champlain, se sont retrouvées presque exactement

dans la fouille réalisée en 2011 rue Champlain et dont le présent rapport fait état. Il est cependant difficile dans les deux cas de préciser avec une rigoureuse exactitude la chronologie de ces phases. Elles avaient déjà été évoquées lors du rapport PCR de l'an dernier.

On peut résumer ce phasage en précisant que la phase I est celle de l'assainissement. Les premières constructions n'apparaissent qu'en phase II, progressivement agrémentées d'aménagements complémentaires, comme un appentis (phase III). L'espace des habitations existantes est redimensionné en phase IV, les anciens jardins sont occupés en partie par une nouvelle demeure accolé à la première. La phase la plus active (phase V) concerne la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> s. et le tout début du siècle suivant. Elle connaît des sous-phases d'aménagements difficiles à cerner dans le détail par grands ensembles, il s'agit plutôt de modifications ponctuelles des espaces de vie. Avec la déprise urbaine, à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les anciennes habitations sont converties en bâtisses à vocation utilitaires (grange, étable...) et seront en grande partie démantelées pour devenir des parcelles cultivées ou des pâtures en phase VII.

Fig. 5 : phasage des maçonneries.



Alain Champagne, dans un article paru récemment (CHAMPAGNE 2011, p. 21), indique (d'après une source non précisée) que les îlots planifiés à l'origine de la ville arboraient 100 pieds de longueur et les parcelles, 25 pieds de largeur, soit environ 8,1 m (1 pied du roi = 32,660 m avant 1667, et 32,484 m après 1667). Ces parcelles se monnayaient autour de 50 sols annuels, subdivisées en autant de lots au besoin.

Ces modules semblent effectivement se retrouver au sein de la fouille : d'abord, la profondeur de parcelle, de la moitié de 100 pieds puisque l'îlot est coupé en deux, atteint effectivement encore aujourd'hui 16,5 m, soit exactement 50 pieds.

A noter ainsi la largeur de la maison de la phase II qui, murs compris, atteint exactement

8,05 m, soit 24,6 pieds. Peut-être le lot était-il à l'origine divisé en deux parcelles, ce qui expliquerait que la maison se soit limitée à une construction aussi étroite, qui pouvait au final, si sa longueur en façade était bien de 8 m, n'atteindre que 64 m<sup>2</sup>, 45 m<sup>2</sup> environ hors tout.

L'étude du mobilier céramique de cette fouille permettra à l'avenir, et par rapprochement avec d'autres fouilles locales, de préciser les fourchettes de datation du corpus de céramiques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s., pour l'heure très peu précis. Mais pour le moment cependant il n'aide pas réellement à préciser la chronologie des phases d'occupation, notamment au cours du XVII<sup>e</sup> s. La présence d'éléments importés (majoliques italiennes) permet de confirmer la présence d'un commerce international et l'établissement probable de marchands étrangers dans le secteur. La richesse des habitants des deux maisons identifiées n'est cependant pas attestée par celle du mobilier découvert. La conservation des vestiges était même bien moyenne en comparaison des fouilles de 2005-2010 mais surtout de 2003. Le mobilier, de même, était moins varié, et découvert en quantité bien moindre.

Il est de toute façon bien difficile de statuer sur la question du niveau social des habitants, autant sur la seule foi de la diversité et de la richesse de leur vaisselier, que sur celle de l'agencement et du nombre, de la surface, et de l'aménagement des pièces d'habitation, du moins pour ces périodes modernes.

Le reste du mobilier (métal, verre, faune...) atteste quant à lui du quotidien des habitants, mais ne met pas particulièrement en exergue des spécificités des espaces, même si l'on peut supposer que l'espace 7a de la phase V avait une fonction particulière qui nous échappe. Aucun artisanat n'a pu, notamment, être observé.

Cette petite fouille montre à quelle vitesse l'habitat s'est développé *ex nihilo*, et a évolué, allant vers un morcellement progressif des espaces auparavant ouverts et libres, au fur et à mesure que la population augmentait, mais pas la taille de la ville ceinte de remparts peut-être trop étroits pour toute cette population du milieu du XVII<sup>e</sup> s.

Elle montre aussi la faible durée de vie de cet habitat (8 générations au plus), converti en bâtisses utilitaires puis démantelé, transformé en jardins comme en maints autres endroits de la ville, lui conférant un statut de formidable réserve archéologique.

La fouille de la parcelle mitoyenne, actuellement occupée par des jardins mais qui sera probablement construite un jour, porte la promesse de belles découvertes et permettra de compléter la compréhension de la maison moderne observée lors de cette fouille, en fermant l'espace à l'ouest et évaluant la largeur de la maison (autour de 8 m, soit 25 pieds ?).



Ci-dessus : plan de la fouille 2011 par rapport aux fouilles des années 2003-2010

Des propositions de restitution en 3 dimensions des espaces observés de la phase V, d'après les indications fournies par la fouille, le plan-relief, et la typologie des habitations brouageaises attribuées à cette période, ont été menées avec la collaboration de Clément Gay (topographe, Conseil général). La finalité de ce projet test est, en l'absence d'éléments fiables concernant le nombre et la localisation des ouvertures, de travailler sur les questions pratiques de confort et d'éclairage dans ces bâtisses. Il a également été possible de travailler sur l'affectation de certains espaces que la fouille ne permettait pas d'élucider, au travers notamment de réflexions concernant la restitution des charpentes et des toitures, la position des cheminées influant sur celle des pannes, etc...



Voici les éléments qu'il a été possible de prendre en compte dans cette restitution.

<b>Dénomination de l'information utilisée pour la restitution</b>	<b>Information recueillie sur le terrain</b>	<b>Information restituée d'après :</b>	<b>Restitution arbitraire</b>
Présence d'un mur, d'une cloison	X		
Largeur d'un mur	X		
Hauteur d'un mur			X
Nature porteuse ou non d'un mur	X		
Présence d'un sol	X		
Altimétrie d'un sol	X		
Présence d'une porte	X		
Altimétrie d'un seuil de porte	X		
Présence d'une fenêtre		Plan-relief, logique lorsque besoin de lumière	
Dimensions portes et fenêtres			X
Hauteur sous plafond			X
Aspect des sols	X		
Présence de combles aménageables		Plan-relief	
Absence d'un étage	X	Plan-relief	
Accès aux combles			X
Présence des cheminées	X		
Elévation des cheminées	X	Typologie	
Sortie des souches de cheminées		Logique	X
Aspect des charpentes		Logique	X
Aspect des toitures		Plan-relief	
Couleur des murs intérieurs / extérieurs	X		X
Mobilier et aménagement			X
Céramiques	X		
Porte nord-ouest espace 5			X
Altimétrie de la rue			X
Aspect de la rue (pavés, caniveaux, altimétrie)			X

Quelques propositions graphiques figurent dans les pages qui suivent.

Note : ces restitutions peuvent, dans le détail, faire l'objet de discussions.

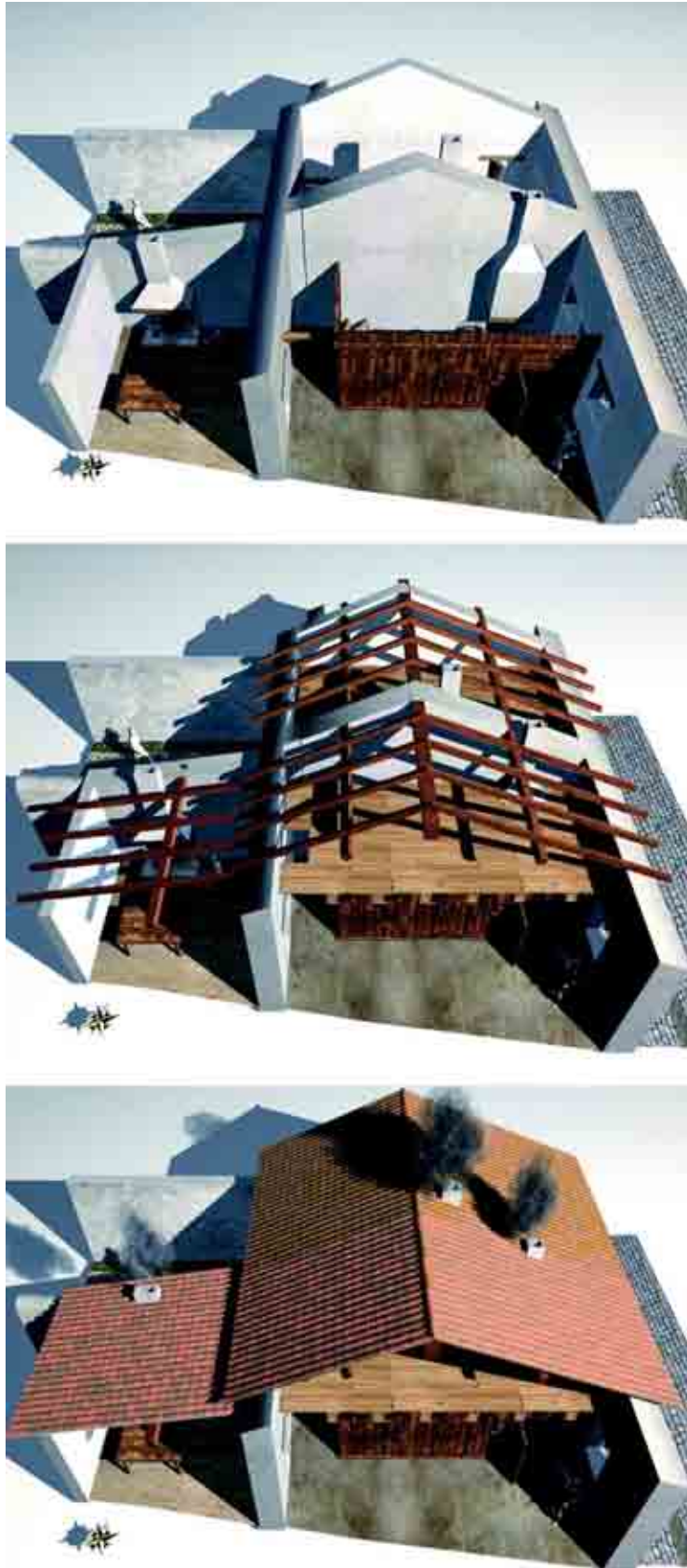


Fig 6 : Proposition de restitution de la couverture des deux ensembles d'habitat partiellement observés (Clément Gay, B. Gissinger).



Fig. 7 : restitution intérieure de l'espace 5 (en haut) et de la cour 6 (en bas) (Clément Gay, B. Gissinger).

Bien que cette fouille réalisée en janvier/février 2012 à l'angle des rues de la Fabrique / du Duc / Saint-Nicolas, se situe hors du cadre géographique étudié par le PCR, la caractérisation et la datation des vestiges rencontrés, le contexte de marais littoraux et la réalisation d'études diverses, impliquant différents membres du PCR, et notamment de carottages profonds, permettront par la suite d'intéressantes comparaisons.

La fouille des 7-9-11 rue de la Fabrique s'est déroulée en janvier et février 2012 suite à un diagnostic positif réalisé l'année précédente (Conseil général de la Charente-Maritime, resp. B. Gissinger). Deux secteurs étaient concernés par la prescription, distants l'un de l'autre de plusieurs dizaines de mètres et sans lien stratigraphique entre eux. Les investigations étaient contraintes par des cotes-projet hautes et la connaissance des niveaux les plus anciens n'a été possible qu'au travers de sondages. Par ailleurs, le secteur A concernait l'intérieur d'un bâtiment, avec les contraintes de sécurité inhérentes à ce genre de contexte. La construction de ce dernier a grandement affecté le sous sol, rendant la lecture difficile et supprimant la plupart des niveaux d'occupation par un arasement généralisé. Cette fouille s'inscrit au sein d'un quartier qui a été fait l'objet de deux fouilles récentes, à quelques dizaines de mètres seulement de la présente opération. Le secteur B se situe quant à lui à l'angle des rues de la Fabrique et Saint-Nicolas.



Fig. 8 : Secteur B

La fouille a livré plusieurs phases distinctes d'occupation, réparties entre le Moyen Âge classique et le XIXe s. Le mobilier céramique n'est pour l'heure pas étudié, il permettra peut-être de préciser la datation des phases anciennes.

Le secteur A fut dans un premier temps rehaussé par l'adjonction de nombreux remblais destinés à assécher et mettre hors d'eau ces anciens marais salants. Une occupation ténue a été observée au travers d'un sondage profond, mais celle-ci semble localisée et diffuse. Au début du XIIIe s., une extension du rempart existant est construite, à l'extrême est de l'emprise. Une voie est-ouest bordée d'un caniveau, a connu de nombreuses recharges, probablement au cours des XIIIe et XIVe s. Son tracé n'a été repéré que dans le secteur A, et elle semble tourner car elle n'apparaît pas dans le secteur B.



Fig. 9 : Vue générale du secteur A

La zone fut ensuite progressivement remblayée, la voie abandonnée même s'il subsistait probablement un espace public (puits), et l'habitat fait son apparition à l'ouest du secteur A puis dans le secteur B. Mais c'est réellement après le Grand Siècle de Richelieu et la défaite rochelaise de 1628, suivie de la destruction du rempart, que l'habitat s'implanta durablement dans ce secteur. Dans le secteur B, il est notamment caractérisé par une habitation aux sols en terre battue, avec cheminée. Le secteur A voit, sur les restes de l'ancien rempart, l'implantation d'un pâté de maisons longeant l'actuelle rue du Duc, elle-même installée sur le tracé du rempart et les anciennes douves comblées. Cependant les restes de sol sont totalement arasés par le bâtiment actuel. Ne subsistent que les structures en creux, hormis au nord de la fouille. Une cave voûtée en partie creusée dans le rempart, servira de latrines lors de la phase suivante (st. 124).



De nouvelles maisons seront construites, probablement rapidement, en front de rue de la Fabrique (XVII<sup>e</sup> – début XVIII<sup>e</sup> s. ?, voir ci-dessus), et les cours intérieures seront graduellement morcelées et grignotées par l'habitat qui s'étendra presque à outrance jusqu'au moins la fin du XVIII<sup>e</sup> s. Dans le secteur B, l'habitat sera en partie détruit et remplacé par une cour intérieure au

XVIII<sup>e</sup> s., et une cave, divisée à plusieurs reprises, sera installée dans la moitié sud de la zone fouillée, après 1769. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le bâtiment actuel est construit sur le secteur A, détruisant l'îlot d'habitations peut-être déjà désaffecté depuis un moment. Dans le secteur B, la cave est détruite, remblayée, et l'espace devint une cour, seulement en partie occupée par des latrines voûtées. D'importantes excavations au cours du XX<sup>e</sup> siècle détruiront une bonne partie de la stratigraphie récente dans ce secteur.

Cette fouille s'insère et complète les connaissances de cette partie du quartier Saint-Nicolas, gagné sur les marais au XI<sup>e</sup> s., remparé au XIII<sup>e</sup> s., mais habitué seulement à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> s. et surtout au début du XVIII<sup>e</sup> s. La comparaison avec des plans d'archive permet de compléter la chronologie que la céramique pourra difficilement préciser davantage.

### **Les carottages paléoenvironnementaux** (d'après rapport Sabrina Save, Amélie France).

La zone d'étude se situe sur la façade atlantique, dans le cœur historique de la cité portuaire de La Rochelle. Le site se trouve à proximité de l'ancien port, juste à l'est de l'actuel port de plaisance. Le port de La Rochelle débouche sur un bras de mer profond qui s'élargit en allant vers l'ouest sur une distance d'environ 3km jusqu'à la haute mer. Le port est protégé au nord et au sud par des avancées de terre plus hautes.

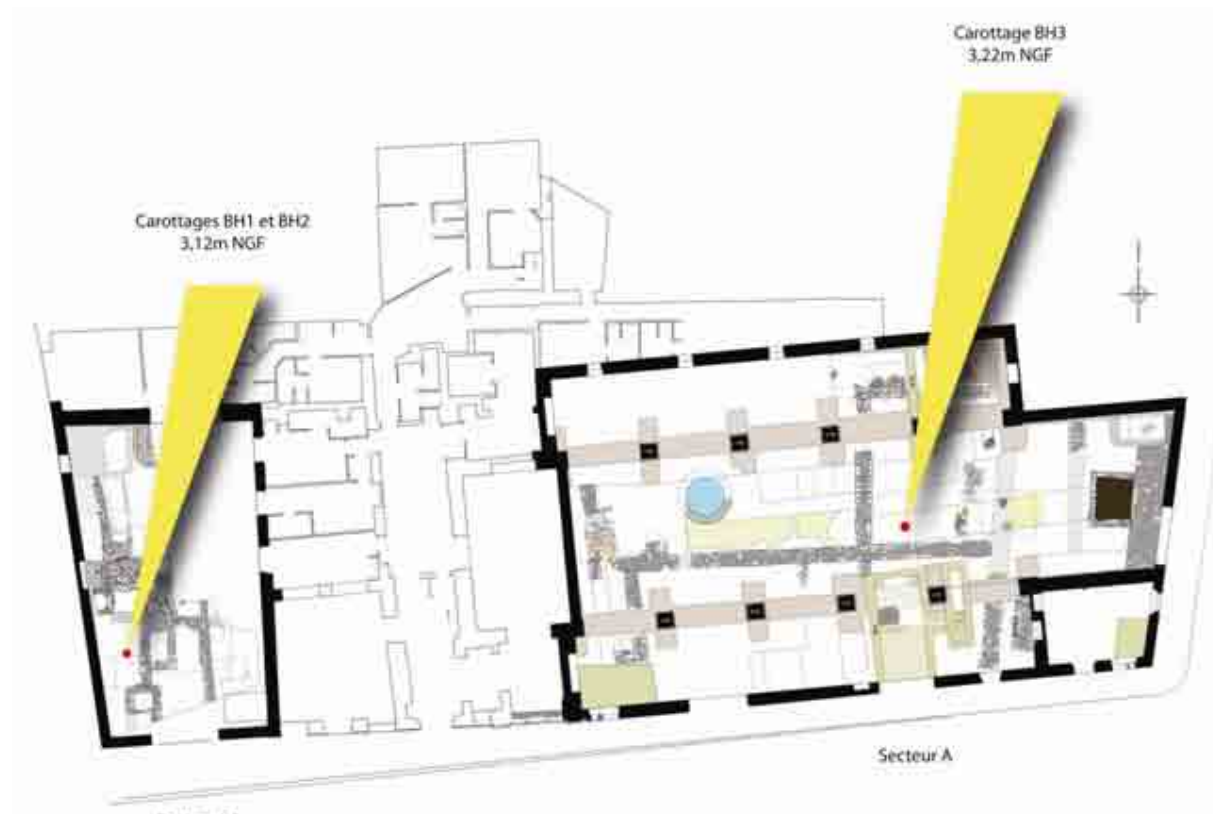
Aucune rivière majeure ne se jette dans l'océan à La Rochelle. D'un point de vue régional, La Rochelle se place entre l'estuaire de la Sèvre Niortaise dans l'Anse de l'Aiguillon au nord et l'estuaire de la Charente à Rochefort au sud. En conséquence, la plupart des cours d'eau de l'arrière-pays de La Rochelle se dirige vers le nord ou le sud en direction de ces deux rivières. Seuls de petits cours d'eau mineurs débouchent dans la baie d'ancrage abritée que constitue cette cité portuaire.

Le sous-sol de la zone d'étude est identifié par le BRGM comme des "Remblais sur alluvions marines et fluvio-marines : argiles brunes à Scrobiculaires (bri récent)". Au nord du Canal de Rompsay, qui se poursuit en ville le long du quai Maubec, c'est-à-dire à seulement 0,5km du site, le sous-sol est différent et présenté par le BRGM comme du "Kimmeridgien inférieur (faciès séquanien): Calcaires argileux, marnes". Pareillement au sud de la zone d'étude, le sol s'élève au-delà de 10m NGF à moins de 0,5km du site, et le substrat y est décrit comme du "Kimmeridgien inférieur (faciès séquanien): Calcaires à interlits marneux à *Montlivaultia* et *Nérinées*".

Les carottages réalisés aux 7-11 Rue de la Fabrique à La Rochelle présentent un fort potentiel pour une reconstruction détaillée des changements spatiaux et temporels de l'environnement en raison de la présence d'importants dépôts marins et estuariens. Les limites stratigraphiques entre les différentes unités alluviales peuvent nous informer de manière significative sur la succession des différents écosystèmes. Ces successions provoquent des changements dans la composition et la diversité des ressources végétales et animales potentiellement accessibles aux hommes. Enregistrer ces changements peut nous permettre de réfléchir aux modalités d'adaptation et de survie des populations humaines à ces bouleversements environnementaux, et à l'impact anthropique de l'homme sur le milieu naturel.

En outre, l'étude de carottages provenant du centre-ville de La Rochelle vient compléter intelligemment les données déjà récoltées en 2010 dans le Marais de Tasdon et la Vallée de la Moulinette, respectivement localisés à environ 1km et 3km du site.

Le site des 7-11 Rue de la Fabrique étant de petite taille, seulement trois carottages ont été effectués: un carottage de reconnaissance <BH1> et deux carottages prélevés en tube (<BH2> et <BH3>), distants d'environ 25m, étudiés en laboratoire.



### *Histoire sédimentaire et hydrologique*

Les carottages ont enregistré le comblement progressif, durant une grande partie de l'Holocène, d'un bras de mer donnant sur l'océan atlantique.

A la base de la séquence sédimentaire du carottage <BH2>, le gravier calcaire est présent à -10.83m NGF et est recouvert par une mince unité (0,19m) d'argile contenant des restes de mollusques terrestres et d'eau douce, mélangés à des fragments de coquille de mollusques marins. Ces deux niveaux, le gravier et l'argile, semblent représenter les lambeaux d'une surface terrestre précédant l'inondation marine du site. Le gravier pourrait dater de la fin de la dernière glaciation et avoir la même origine que les graviers qui avaient été observés dans le Marais de Tasdon. Aucune date n'a été obtenue dans ces deux niveaux mais l'inondation marine de cette surface terrestre devrait avoir eu lieu au début de l'Holocène, et nécessairement avant l'inondation de l'anse identifiée sous le Marais de Tasdon. La tourbe qui s'était formée dans le Marais avait livré une datation à son sommet (sommet qui présentait des signes d'érosion, sans doute causée par l'inondation) et place donc l'inondation marine après 8650-8420 cal BP (6700-6470 avant J.-C.).

Dans le carottage <BH2>, cette potentielle surface terrestre était directement recouverte par un lit d'huîtres dense entre -10.64 et -10.49m NGF. Un récif d'huître similaire a été observé dans le carottage <BH3> entre -9.63 et -9.53m NGF. Les mollusques et autres restes fauniques de ce niveau indiquent la prédominance d'un environnement marin mais quelques espèces d'embouchure d'estuaire sont également attestées. La datation radiocarbone des deux colonies d'huîtres a livré une

date de 7560-7310 cal BP (5610-5360 avant J.-C.) pour le carottage <BH2> et de 7670-7430 cal BP (5720-5480 avant J.-C.) pour le carottage <BH3>. Les deux lits d'huître sont probablement bien contemporains.

Ces datations sont légèrement plus récentes que la date obtenue au sommet de la tourbe découverte dans le Marais de Tasdon (8650-8420 cal BP soit 6700-6470 avant J.-C.). Cet écart s'explique par la position topographique des deux sites, le Marais de Tasdon étant davantage dans les terres, son inondation est arrivée plus tardivement. L'anse du Marais se transforme en lagune en eaux saumâtres lorsque le niveau de la mer atteint -7.0m NGF. Ensuite, la sédimentation a continué dans la lagune sans être réellement impactée par les marées. Au contraire Rue de la Fabrique, l'environnement est directement exposé aux marées et ouvert sur l'océan atlantique, et potentiellement sujet à de forts courants qui caractérisent souvent les estuaires.

Dans les deux carottages <BH2> et <BH3>, les colonies d'huîtres sont recouvertes par des sédiments principalement limoneux contenant de la faune d'eaux saumâtres à partir de -8.5m NGF. Dans le carottage <BH3>, la présence d'un lit de coques entre -5.52 et -5.50m NGF indique le développement d'une surface de vase stable en partie basse de la zone intertidale. La datation d'une des coques place cet événement entre 5300 et 4910 cal BP (3350-2960 avant J.-C.).

Cette datation peut être comparée avec la date de 6380-6220 cal BP (4430-4270 avant J.-C.) obtenue au même niveau (-5.48 à -5.47m NGF) dans le carottage <BH12> du Marais de Tasdon. On observe ainsi que la sédimentation dans les eaux calmes de la lagune de Tasdon a été beaucoup plus rapide que dans les eaux ouvertes de l'embouchure de l'estuaire.

Dans le carottage <BH3>, les sédiments fins continuent de s'accumuler au-delà de 0.00m NGF jusqu'en 1270-960 cal BP, soit entre 680 et 990 après J.-C. (*Scrobicularia plana*; 0.02 à -0.01m NGF). A partir de -5.5m NGF, les assemblages fauniques décrivent des environnements typiques de la partie amont d'un estuaire, ainsi que l'existence de criques en eaux saumâtres, de vasières et la proximité de marais en eaux salées.

Dans le carottage <BH2>, les sédiments fins s'accumulent jusqu'à -1,44m NGF, au-delà de quoi on retrouve un épais niveau (1,56m) de sables et de graviers calcaires arrondis (galets). La datation d'une coquille de *Angulus tenuis* découverte à 0.46-0.49m NGF, soit un peu au-dessus de ces galets, place cet événement avant 1280-1000 cal BP (670-950 après J.-C.). Ces graviers semblent illustrer la présence d'une plage de galets mais qui devait être très localisée car on ne la retrouve pas dans le carottage <BH3> pourtant distant de 25m seulement. Un niveau de sable limoneux est néanmoins attesté dans le carottage <BH3> entre -0.58 et -0.88m NGF et pourraient être en lien avec cette plage.

Les restes malacologiques provenant de ces galets (-0.75 à -0.85m NGF) témoignent, de façon assez surprenante, d'un environnement vaseux infralittoral complètement marin, qui évolue (-0.77 à -0.67m NGF) vers des conditions en eaux saumâtres. Ce mélange entre ces galets de plage et une faune caractéristique de vases marines infralittorales soulève l'hypothèse de perturbations au sommet de la séquence <BH2>, d'autant que la date obtenue dans le niveau juste au-dessus correspond parfaitement à une autre date obtenue un peu plus bas dans le carottage <BH3>. Les disparités dans les parties supérieures des deux carottages peuvent aussi résulter de réelles différences très localisées de leur environnement. Les galets ont pu jouer le rôle de barrière et



protéger une partie des marécages de l'estuaire de l'influence marine.

Pour résumer, les carottages du centre-ville de La Rochelle ont fourni l'enregistrement du comblement progressif, entre le sixième millénaire avant notre ère et le premier millénaire après J.-C., d'un bras de mer profond ouvert sur l'océan atlantique. Le fait que ce bras de mer était ouvert sur l'océan et donc affecté par les marées explique probablement pourquoi le processus de comblement de la baie a débuté plus tard et a été plus lent que dans la lagune identifiée à Tasdon. Sous la Rue de la Fabrique, les sédiments apparaissent entièrement minérogéniques mais contiennent de nombreux restes fauniques qui nous donnent des indications sur les conditions environnementales du site. Aucune trace d'activité humaine n'a été décelée dans les enregistrements mais il convient de noter que le passage d'un environnement complètement marin à des conditions en eaux saumâtres, avec la présence de vasières et de criques, coïncide avec l'installation des premiers peuplements sur la façade atlantique charentaise (néolithique). L'intensification de l'usage des terres associée à ces occupations peut avoir accru la sédimentation dans l'estuaire et participé à la transformation de l'environnement.

### *Histoire de la végétation*

Les études complémentaires du centre-ville de La Rochelle, du Marais de Tasdon et de la Vallée de la Moulinette permettent de reconstruire en partie l'évolution du couvert végétal de la région au cours de l'Holocène. Des études palynologiques et carpologiques sur la tourbe découverte dans le fond de l'anse sous le Marais de Tasdon, une étude palynologique sur l'ensemble des carottages du centre-ville de La Rochelle, et des analyses palynologiques sur les sédiments prélevés dans la Vallée de la Moulinette ont été menées. Tous ces enregistrements comportent des biais taphonomiques: les pollens du marais et de la Vallée de la Moulinette étaient en mauvais état tandis que les pollens Rue de la Fabrique représentent sans doute l'ensemble de la végétation régionale. Ces biais ne permettent la reconstruction de l'évolution du couvert végétal qu'avec une résolution limitée.

Néanmoins les enregistrements du marais suggèrent qu'une forêt mixte de pin et de chêne poussait sur ou à proximité de la tourbe au tout début de l'Holocène. Dans les dépôts hydromorphes recouvrant cette tourbe, une plus grande variété de taxa a pu être observée, ajoutant à *Pinus* et *Quercus*, *Corylus* (noisetier), *Ulmus* (orme), *Fraxinus* (frêne), *Tilia* (tilleul) et *Betula* (bouleau), ainsi que des herbacées dont Poaceae (graminées), Cyperaceae et *Chenopodium* type. A cette époque, ces espèces d'arbres et d'arbustes devaient pousser soit sur les marges non inondées de la lagune, soit sur les collines environnant le site.

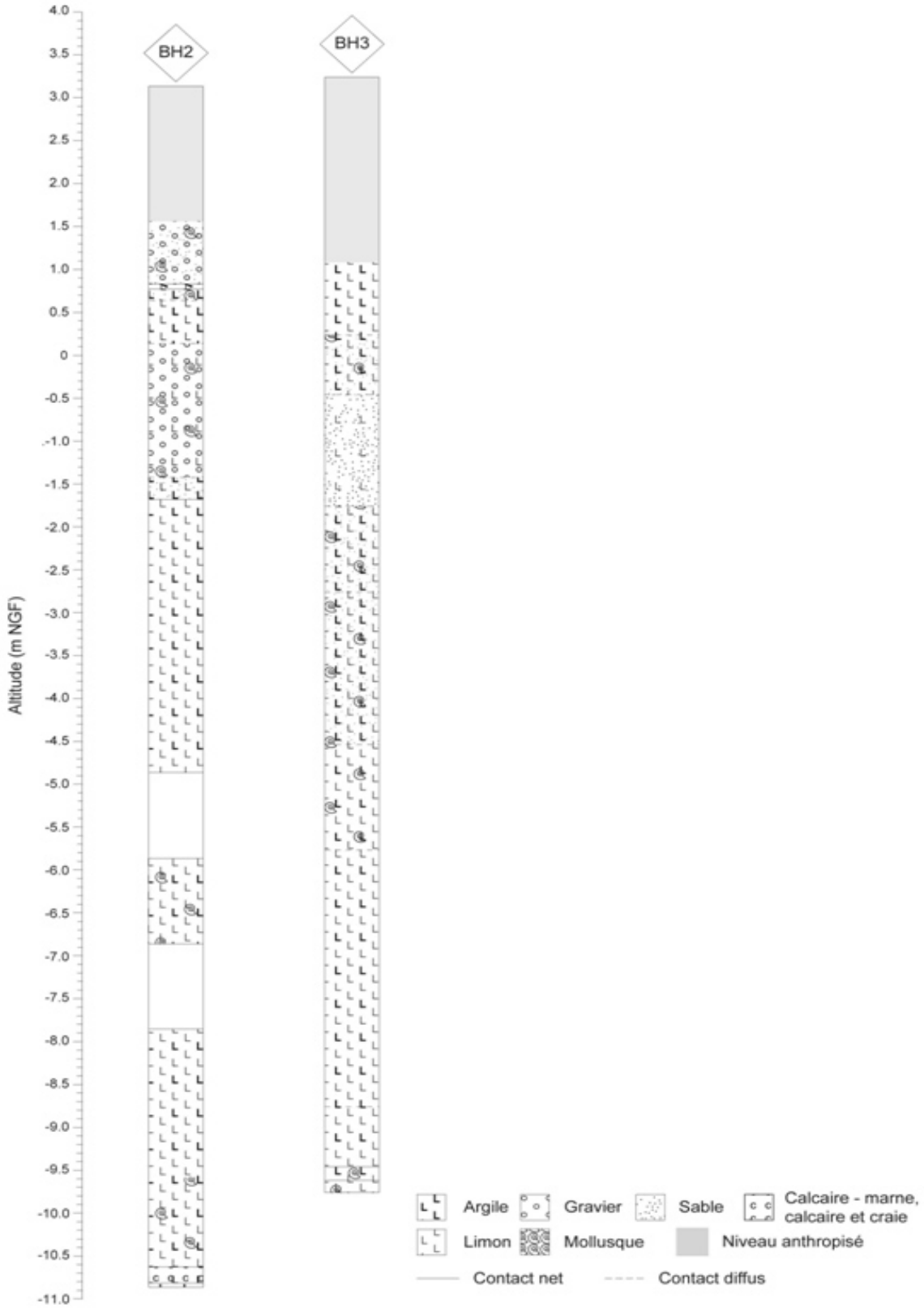
Les nouveaux enregistrements du centre-ville de La Rochelle confirment que la végétation régionale était dominée par une forêt caduque mixte de chêne et de pin à partir de 7500 cal BP (5550 avant J.-C.) jusqu'entre 4680-4280 cal BP (2730-2330 avant J.-C.) et 1280-1000 cal BP (670-950 après J.-C.). Ensuite le couvert forestier semble décliner, sans doute en raison d'épisodes de déforestation. Toutefois aucun indice anthropique réel n'a été décelé et il est possible que cette transition résulte de changements environnementaux.

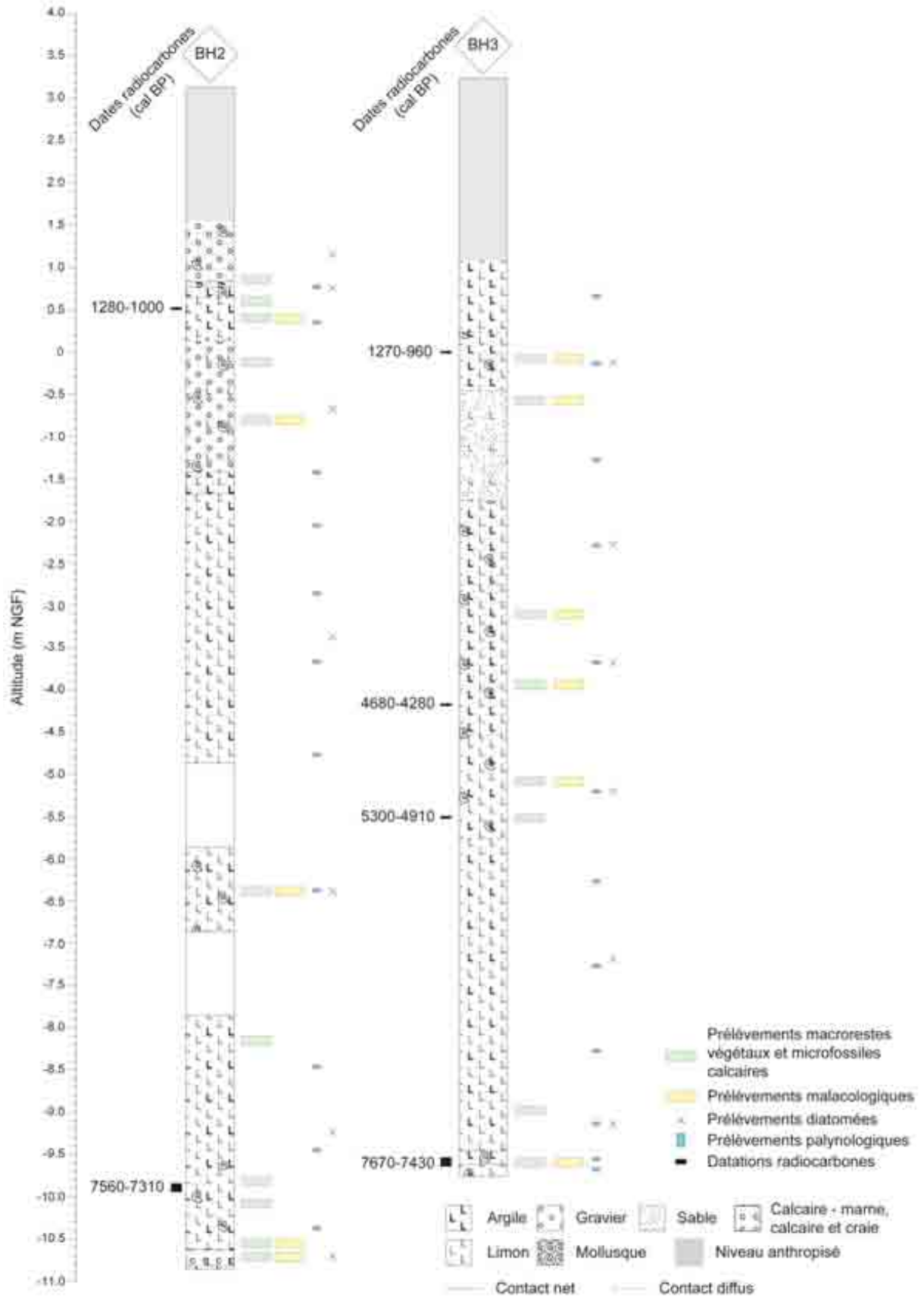
Entre 4150-3930 cal BP (2200-1980 avant J.-C.) et 2310-2010 cal BP (360-60 avant J.-C.),

dans la Vallée de la Moulinette, c'est-à-dire davantage dans les terres et en amont du cours d'eau, les enregistrements palynologiques témoignent d'un paysage ouvert dominé par les herbacées, ne faisant apparaître qu'une forêt caduque mixte réduite.

Page suivante : stratigraphie sédimentologique (S. Save).

Page d'après : datation des carottes (S. Save)





## **8 - La céramique médiévale et moderne du site du Cimetière (La Gripperie Saint-Symphorien – Charente-Maritime) par Eric NORMAND (UMR 7203 CESCUM Poitiers)**

L'étude céramique des opérations archéologiques sur le site du cimetière, commune de la Gripperie Saint Symphorien, porte sur un ensemble céramique inédit qui se répartit en deux grands groupes : l'un médiéval, l'autre appartenant au début de l'époque moderne, avec un hiatus conséquent entre les deux lots. Cet ensemble céramique provient de deux opérations de diagnostic couvrant la totalité d'un terrain devant accueillir la nouvelle extension du cimetière communal (Gissinger 2009 et 2010) mais également d'une opération de fouille préventive située à l'opposé de l'église paroissiale actuelle sur le même terrain. Cette fouille, réalisée dans un secteur moins dense en vestiges archéologiques, a permis l'étude de structures fossoyées médiévales (fosses, fossés, mare potentielle, zones d'extraction de matériaux) et d'une occupation construction datée du XVI<sup>e</sup> siècle. Les diagnostics avaient révélé quant à eux un ensemble plus complexe mais plus proche de l'église et de son cimetière médiéval avec une succession de bâtiments couvrant l'ensemble des périodes médiévales et modernes <sup>213</sup>.

Le lot appartenant à la période médiévale est assez homogène dans son appartenance à un groupe technique et dont l'origine peut être locale <sup>214</sup>. Par contre, le mobilier se rencontre principalement en position secondaire dans des niveaux d'épandage ou de rejet. Aucun élément n'a été découvert dans des contextes d'occupation attestés ou qui n'ont pas encore été identifiés. C'est pour cette raison que l'étude statistique de cette céramique n'a pas été effectuée et que cette dernière a fait seulement l'objet d'observations sommaires en vue d'une identification de la production. Les éléments provenant de la fouille ont par contre fait l'objet d'observations plus poussées en raison de l'établissement d'une stratigraphie plus affinée appuyée par quelques datations absolues.

Il est à noter la présence en grande quantité de cette céramique recouvrant les niveaux contemporains aux inhumations du cimetière paroissial (Gissinger 2009) Cette densité avait fait penser à la présence d'une tessonnrière d'un atelier de potier (David, Gabet 1972). Toutefois, aucun raté de cuisson ou élément caractéristique de tessonnrière d'atelier n'a pu être identifié lors du diagnostic (Gissinger 2009).

Après un hiatus correspondant au Moyen-Âge central, l'occupation de la fin du Moyen-Âge et de l'époque moderne est caractérisée par plusieurs bâtiments maçonnés dont un a été en grande partie fouillé (Fouille préventive) et l'autre a été identifié plus près de l'église accompagné d'une possible latrine (St 25) découverte lors du deuxième diagnostic. Les céramiques provenant de ces deux ensembles feront l'objet d'une étude plus poussée en raison d'un contexte mieux déterminé.

### **I - La céramique médiévale :**

449 Nombres de Restes et 751 NR ont été découverts lors des diagnostics de 2010.

173 NR (28 NMI) fouille 2011

Le contexte de découverte correspond principalement à des niveaux d'épandage liés certainement à une occupation très proche. Une grande partie des individus découverte lors de la fouille 2011 provient d'une dépression (mare?) intitulée St 02.

#### ***Les groupes techniques :***

Cette production est caractérisée par plusieurs groupes techniques dont deux principaux, les GT 1p et 3k. Cet ensemble s'identifie par une pâte moyennement fine avec de nombreux

---

<sup>213</sup>Voir présentation des résultats de ces opérations dans le rapport du PCR de 2011 et dans le présent rapport, présentés par Bastien Gissinger, titulaire de ces opérations.

<sup>214</sup>Voir les travaux de prospection dans le présent rapport présentés par Pierre-Philippe Robert.

dégraissants. La distinction entre 1p et 3k se base sur la couleur de la pâte liée éventuellement à un type de cuisson sachant que l'argile utilisée paraît identique à la binoculaire. Cet ensemble représente le plus grand nombre de tessons médiévaux puisqu'il totalise presque la moitié des NR et des NMI.

Les caractéristiques de cet ensemble se rapproche des groupes techniques identifiés sur des aires de production potières repérées par prospection pédestre sur les communes de la Gripperie Saint Symphorien et de Saint Sornin <sup>215</sup>. Il s'agit du seul rapprochement pour l'instant possible avec une aire de production.

Les autres groupes techniques identifiés sur le site du cimetière n'ont pas d'origine de production identifiée. Il s'agit des GT 6a et 6c qui sont assez proches l'un de l'autre, la densité du dégraissant faisant la différence. La pâte, de couleur principalement beige, est très cuite et la surface de la céramique en est rugueuse. Le GT 6y est particulièrement cuit donnant un aspect grésé qui est une caractéristique des productions du haut Moyen-Âge. Tandis que le GT 17az, très peu représenté, se distingue par la présence très importante de mica.

### Répartition par Groupes techniques (période médiévale) à partir de l'échantillon provenant de la fouille.

GT	1p	3k	6a	6c	6y	17 az
NR	34	47	58	22	10	2
NMI	6	6	4	5	4	1

### Les formes :

Le corpus du cimetière de Saint-Symphorien est à l'image traditionnel du vaisselier médiéval où les formes fermées dominent largement. Il s'agit de pots avec ou sans anses mais dont l'état fragmentaire des tessons ne permet pas toujours de distinguer l'oule du pot à anse. Un pichet a pu être identifié avec un groupe technique spécifique (figure 2 n° 27).

On peut distinguer quatre grands profil de lèvres :

un type de bord en bandeau plus ou moins marqué (figure 1 : n° 1 figure 2 : n° 7, 8, 9, 21, 22) que l'on peut retrouver par ailleurs dans des régions proches : sur les sites de La Laigne (Charente-Maritime) daté des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> (Véquaud 2004), du XI<sup>e</sup> s à Nancras (Charente-Maritime) (Véquaud 2010) et des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles à Yves (Charente-Maritime) (Demeure 2009 <sup>216</sup>).

un profil de lèvre plutôt convexe avec une gorge plus ou moins marquée (figure 2 : n° 11, 15, 16, 23) datée à Nancras des Xe-XI<sup>e</sup> siècles (Véquaud 2010).

une lèvre droite plus ou moins déjetée (planche 2 : 10, 12, 13, 17, 20, 27). Certains éléments présentent une extrémité renforcée soulignée à l'extérieur par une rainure. Pour ce dernier profil (n° 13) élément un exemplaire similaire attribué à une cruche et découvert à La Laigne dans un contexte de la fin du XII<sup>e</sup> s (Véquaud 2004). D'autres lèvres plus ou moins déjetées présentent des stries de tournage sur la face supérieure (planche 2, n° 17 et 27). On retrouve cette forme sur le site d'habitat littoral à Yves (Demeure 2009 - planches 42 et 44, vol.2) datée des Xe-XI<sup>e</sup> siècle. A noter que le tesson n° 27 possède un bec verseur permettant l'identification d'un pichet ou d'une cruche.

Une lèvre déjetée présentant un profil en amande (planche 2 : 24, 25, 26). Ce profil appartient à un type ancien qui remonte au VIII<sup>e</sup>- début IX<sup>e</sup> siècle sur le site de Nancras (Véquaud 2010), au

<sup>215</sup>Prospection réalisée par l'équipe de Pierre-Philippe Robert dans le cadre du PCR « Les marais charentais au Moyen-Âge : environnement, économie, population », Voir Robert 2011.

<sup>216</sup>Etude céramique réalisée par Fabienne Chiron-Champagne.

VIII<sup>e</sup> siècle à Saint Georges de Coteaux (Charente-Maritime) (Véquaud 2010) et au VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle à Saint Xandre (Maurel 2008<sup>217</sup>). D'après Brigitte Véquaud, ces lèvres en amande lorsqu'elles deviennent tombantes et assez développées, associées à des lèvres annonçant le bandeau appartiennent plutôt au contexte du Xe siècle (véquaud 2010, p. 273). Cette forme a également été rencontrée lors de la fouille de Pépiron (Commune de Saint Just Luzac) dans le comblement d'un puits <sup>218</sup>.

Quelques éléments assez anecdotiques méritent d'être signalés : Il s'agit de lèvres à sommet plat à pâte fortement micassée parfois agrémentées de stries sur la face supérieure (planche 2 : n° 28). Pour cet élément on retrouve un profil similaire attribué à un pot pourtant daté de la fin du XIII<sup>e</sup> s. à La Laigne (Véquaud 2004). Des éléments datés des Xe-XI<sup>e</sup> siècles ont été trouvés à La Chalonnaire à Tonnay-Charente (Charente-Maritime) (Dartevelle 1998). Ils correspondent plutôt à des pichets ou cruches.

Par contre la céramique souvent très cuite parfois grésée à l'image du groupe technique 6y est considérée comme appartenant à une production du haut Moyen Âge commençant dès le VIII<sup>e</sup> siècle (Véquaud 2010).

Enfin, plusieurs éléments appartenant à la catégorie des mortiers (Figure 1 : n° 4,5,6), découverts dans la phase des diagnostics complètent cet ensemble médiéval. Ils appartiennent au même groupe technique que la grande majorité des pots déjà présentés. Ils se caractérisent par un diamètre assez étroit et un profil plutôt turiforme. Deux renforts disposés de manière symétrique, marquent parfois le bec verseur permettant de vider le mortier de son contenu. Ces formes sont souvent décorées d'ocelles estampées ou d'incisions géométriques (décor de fougère?). Il est très intéressant de noter que cette forme a été déjà rencontrée dans un rayon géographique assez proche du site de la Gripperie. Des individus similaires ont été découverts lors de la découverte d'un dépotoir à Cadeuil mais également au cours des prospections d'ateliers de terre cuite sur la commune de la Gripperie Saint Symphorien (Robert 2011). D'autres ont été identifiés par Brigitte Véquaud sur le site de la Coudrée, commune de Nancras, et appartenant à la phase 2 d'occupation du site ce qui correspond au Xe siècle (Nibodeau 2007). Cette forme de mortiers, grâce à ses caractéristiques morphologiques et ses décors facilement identifiables peut devenir un repère chronologique très utile au sein de cet aire de production des abords du golfe de Saintonge.

On devine à travers cette étude deux orientations chronologiques issues des groupes techniques et de la morphologie des céramiques découvertes à Saint Symphorien. Tout d'abord, il apparaît que nous nous trouvons en face de productions du haut Moyen-Âge. Il s'agit de formes avec lèvres droites plus ou déjetées (n° 10, 12, 17, 27), celles incurvées avec renflement à son extrémité (n° 13) ou déjetée à sommet plat (n° 18, 19). Une autre catégorie correspond aux lèvres à profil en amande. Toutes ces céramiques sont réalisées dans une pâte très cuite voire grésée. Il s'agit de formes attribuables au haut Moyen-Âge et principalement à l'époque carolingienne même si la question de la céramique attribuable à cette période pour les pays charentais reste encore un domaine de recherche à explorer. La plupart de ces céramiques a été découverte dans les niveaux les plus anciens de l'occupation du site. Il s'agit de la fosse 38 pour laquelle des datations au 14C ont révélé une occupation des VII<sup>e</sup> e-XIII<sup>e</sup> s. Le tesson a été découvert dans le fossé 50 qui paraît être antérieur à la grande mare (St 02) elle-même datée à partir de charbons de bois des IX<sup>e</sup>-Xe siècles. Il faut noter que les pots à lèvres en amande proviennent de la première US d'utilisation de cette dépression.

<sup>217</sup>Etude céramique réalisée par Armelle Guériteau.

<sup>218</sup>Fouille Camille Gabet, étude de la céramique par Philippe Duprat dans le cadre du PCR « Marais charentais du Moyen-Âge à l'époque moderne ».

L'autre ensemble retrouvé dans les niveaux médiévaux appartient plutôt à la période des Xe-XIe siècle voire XIIe siècle. Il s'agit de formes fermées plus connues de type pots ou oules. Leur lèvre en petit bandeau (n° 7, 8, 9, 21, 22) ou à profil convexe (n° 11, 15, 16, 23) est assez caractéristique de cette période. Le seul atelier fouillé dans la région attribuable à ce Moyen-Âge central est celui des Champs Rougeaud fouillé par Daniel Baurraud<sup>219</sup>. Il a livré des formes similaires : pots globulaires à lèvre en bandeau et quelques cruches, l'ensemble étant daté du XIe siècle. De nombreux tessons offrant les mêmes caractéristiques morphologies ont été découverts lors des deux diagnostics qui ont précédé la fouille (Gissingier 2009 et 2010). Ils ont été découverts dans un secteur plus proche de l'église paroissiale actuelle, d'anciens bâtiments attenants et de son cimetière. La présence de cette céramique des Xe-XIIe siècles avait déjà été observée par Camille Gabet dans les années 1960 à proximité du lieu de culte et leur découverte en nombre lui avait fait penser à la présence de rebuts d'ateliers de potiers (David, Gabet 1972). A ce jour les céramiques découvertes en 2009 et 2010 offrent plus les caractéristiques d'un vaisselier consommé que de rejets de production.

Il en ressort deux occupations médiévales :

- une inscrite vraiment dans le haut Moyen-Âge, carolingienne, voire légèrement antérieure dont les traces sont assez diffuses et sont piégées dans des structures fossoyées ou des épandages situées plutôt au sud du terrain du cimetière ,
- une autre plus récente couvrant une période encore mal définie allant du Xe au XIIe siècle mais dont les datations 14c pour le site de Saint-Symphorien permet de recentrer la production consommée sur place vers l'an Mil. La céramique de cette période est présente sur la totalité du site (zone de la fouille mais également dans les tranchées de diagnostic) et fait penser à une occupation plus importante et étendue.

Un constat : l'absence ou la quasi-absence de céramique du bas Moyen-Âge pour cette partie du site alors que ce secteur est à nouveau occupé au XVIe siècle. En effet, seul un tesson appartient à des productions datées des XIIIe-XIVe siècles pour le secteur ayant fait l'objet de la fouille. Il s'agit de la partie supérieure d'un pichet glaçuré de type saintongeais à lèvre assez droite et à bec ponté. Il sera intéressant de vérifier si ce hiatus au nouveau du mobilier se confirme sur l'ensemble des structures mises au jour lors des différentes opérations sur ce site.

## **II - La céramique d'époque moderne :**

Cette période d'occupation a livré la quantité la plus importante de céramique en nombre pour le secteur ayant fait l'objet d'une fouille complète mais également en variété de formes.

Deux secteurs sont concernés par ce type de découverte. Notre étude s'est portée uniquement sur les céramiques provenant d'ensembles clos. Il s'agit de la structure 25 découverte lors du diagnostic 2010 et de l'habitat et ses structures annexes fouillés lors de l'intervention de 2011. Les formes sont classées selon un répertoire qui a été établi dans le cadre du PCR « Production et consommation de la céramique en pays Charentais », lui-même affilié à la région Grand Centre-Ouest de la France au sein du réseau national I-Céramm dirigé par Philippe Husi<sup>220</sup>.

La structure ou bâtiment 25 : Découverte dans la tranchée 1 du diagnostic de 2010 (voir supra plan général chapitre synthèse et perspectives). Elle consiste en une structure maçonnée quadrangulaire de 3 m de côté environ. Un sondage dans un des angles de plus d'un mètre de

<sup>219</sup>Commune de Saint-Hilaire de Villefranche. Voir Bauraud 1987 et 1999.

<sup>220</sup>Le réseau et ses outils méthodologiques (Groupes techniques et Répertoires des formes par grandes régions françaises) sont accessibles sur : <http://iceramm.univ-tours.fr/>



profondeur a traversé cinq couches de comblement. Le fond n'a pas été atteint. Certains contextes contenaient de la céramique en particulier la couche 08 qui présentait un caractère organique évident. La fonction est encore indéterminée mais il est très tentant d'y voir en fonction primaire ou secondaire des latrines.

Le bâtiment 04 : Observé lors du diagnostic, ce bâtiment, a été étudié lors de l'opération de 2011 mais les données sont partielles en raison de sa position en limite du décapage. Malgré tout, une part non négligeable de son emprise a été fouillée pour un bâtiment qui fait plus de 8 m de côté sur 6 m de reconstruit, soit au moins 50 m<sup>2</sup> d'emprise. La stratigraphie de son occupation a été déterminée ce qui correspond à 22 US dont la moitié appartient à des niveaux d'occupation. De plus ce bâtiment est associé à deux grandes fosses (Fo 05 et Fo 24) qui ont livré la plus grande partie du mobilier d'époque moderne (Fig. 8). La particularité du bâtiment est d'être semi-enterré et dont les murs sont montés à l'argile.

### **A - Le mobilier du « bâtiment » 25 :**

Quatre us appartenant au comblement de cette structure ont livré de la céramique. Toutefois des connexions entre tessons appartenant à différents contextes associés à une typologie des formes assez homogène permettent de réaliser une étude globale de l'ensemble des céramiques découvertes dans cette structure. Celle-ci a livré 59 NR pour un équivalent de 16 NMI. Il faut toutefois rappeler qu'il s'agit ici que du résultat partiel d'un sondage dans cette structure. Celle-ci présente un potentiel intéressant.

#### ***Les groupes techniques :***

Il est difficile de faire des études de répartition en raison du faible nombre d'individus et du fait qu'ils proviennent d'un sondage. Par contre, plusieurs constats peuvent malgré tout être établis. Le groupe saintongeais (GT 1t, 2b) est largement majoritaire et correspond aux trois-quarts des éléments. Toutefois, on constate la présence de deux autres groupes techniques étrangers à la région. Il s'agit d'un individu de Modelée Grise Moderne (GT 17ag). Cette céramique possède la particularité d'être une production à cuisson réductrice ce qui lui permet de se distinguer facilement du reste du vaisselier à cuisson oxydante. Les formes ont également la spécificité d'être modelées et appartiennent à un corpus assez restreint de pots à cuire globulaire à une anse. Cette forme se décline généralement en batterie. Ce groupe est communément appelé Modelée Grise Moderne (MGM) et apparaît au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle pour être produit au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (Normand 2011). On ne connaît pas pour l'instant son aire de production mais une origine charentaise ou limousine est envisagée et son aire de diffusion est de dimension régionale. Un autre groupe technique particulier se distingue du lot (GT 17 ab Var). Pour l'instant, son origine n'est pas identifiée mais la forme de la céramique associée à une pâte micassée pourrait faire penser à une production du Nord-Ouest de la France (Bretagne ? Mayenne ?).

#### ***Les formes :***

La forme dominante de cet ensemble est le pot qui représente environ 70 % des formes rencontrées. Cette proportion n'est qu'indicative compte-tenu des conditions de découverte de cet ensemble. Il est complété par une cruche à trois anses caractéristique du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce petit ensemble est complété par une forme ouverte, une écuelle de type Plat/coupe 5-2 (Ref I-Céramm), qui présente la particularité d'offrir un décor polychrome (manganèse et cuivre) sous une couverture transparente (Fig. 3 n° 35). Il s'agit ici des productions saintongaises assez connues de vaisselle très décorée. Un fragment de réchaud ainsi qu'une base d'un deuxième élément difficile à identifier complètent cet ensemble de vaisselier de table. Enfin, appartenant au groupe des pots, une forme

retient toute notre attention, celle d'un vase à profil assez droit sans véritable col et à lèvre déjetée plus ou moins horizontale (Fig.3 n° 38). Ce type de céramique pourrait très bien être un vase réserve avec couvercle et devant servir de contenant à des produits alimentaires. C'est le profil de lèvre qui s'approche fortement de ceux des céramiques à beurre produites dans la région de Laval, appelées rose-bleue, qui milite en faveur de cette hypothèse (Naveau 2001). De plus le groupe technique auquel appartient cet individu n'est pas de toute évidence originaire de la région et s'approche plutôt de productions rencontrées en Pays de Loire ou en Bretagne.

### **B - Le mobilier de la fouille de 2011 :**

Une étude plus complète a pu être réalisée pour le corpus provenant de la fouille de 2011 et de la zone d'habitat. En voici les résultats.

#### ***Les groupes techniques :***

Les groupes techniques sont largement dominés par la production saintongeaise (GT 1t, 2e, 2b, 2m, 12g et 12j) avec 78% des NMI et 64 % des NR. Cette proportion est un des pourcentages les plus élevés rencontrés dans les études céramiques pour cette période <sup>221</sup>. Toutefois, l'autre particularité consiste en une variété des groupes techniques présents sur le site même si certains sont représentés à l'unité dans les pourcentages.

Après la production saintongeaise, le groupe le plus fréquent caractéristique de la période est le GT 3i. Il se caractérise par une pâte assez fine proche du groupe saintongeais mais se distingue aussi par des éléments dégraissants plus visibles et la présence de minéraux « noirs ». L'autre particularité est un décor peint à l'ocre présent sur la panse mais également sur l'anse et la partie sommitale de la lèvre. On peut la rapprocher d'un autre groupe (GT 8f) assez similaire mais sans décor. Ces productions préfigurent la transition entre la période médiévale et moderne. Elles ont particulièrement été mises en évidence sur le site de l'aumônerie Saint-Gilles de Surgères (Normand Pouponnot 2013). Un troisième groupe est présent sur le site de Saint-Symphorien. Il s'agit du GT 17 ag (Modelée Grise Moderne) qui a déjà repéré dans le bâtiment 25 et dont les caractéristiques ont été présentées précédemment

#### **Répartition des Groupes techniques (toute période confondue) au sein du lot céramique provenant de la zone de fouille de 2011.**

GT	1p	1t	2b	2e	2m	3e	3i	3k	4a	7c
NR	34	133	436	3	4	1	14	47	1	2
NMI	6	6	63	1	1	0	4	6	1	0
% des NMI	6,5	6,5	68,5				4,4	6,5		

GT	6a	6c	6y	7c	8f	9b	9t	11b	12g	12j
NR	58	22	10	1	56	8	4	1	4	3
NMI	4	5	4	1	1	1	0	0	1	1
% des NMI	4,4	5,4	4,4							

GT	16e	17ag	17az	17c	17t	17u	Total
NR	1	26	2	15	3	1	890
NMI	0	2	1	2	0	0	111
% des NMI							

#### ***Les formes :***

<sup>221</sup>Les autres études portent sur les sites de Surgères, Pons et Brouage.

Malgré un corpus assez restreint (seulement 70 NMI), le vaisselier présenté ici est assez varié, représentatif des productions céramiques d'époque moderne où la diversité des formes est la règle.

On retrouve à la fois de la vaisselle de cuisine qui est largement dominée par les pots mais également de la vaisselle de table accompagnée de quelques ustensiles très spécifiques.

### Représentation du vaisselier d'époque moderne de la zone de fouille 2011 par forme générique

Pot	Cruche	Pichet	Assiette	Plat/coupe	Bougeoir	Lèche-frite	Mortier	Réchaud	Albarelle	Gourde	Saloir
Type 10-2 = 2	Type 2-1 ou 2-3	à charnière = 1	Type 1 = 2	Type 1-7 = 1							
Type 10-3 = 2		Type 10-6 = 1	Type 4 = 1	Type 4-1 = 10							
Type 11-6 = 1				Type 7-6 = 4							
Type 11-10 = 5				Type 9-2 = 2							
Type 12-6 = 6											
Type 12-6 Var 3 = 1											
Type 12-7 = 1											
Type 13-1 = 5											
Type 13-5 = 9											
<b>32</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>45,7%</b>	<b>7,15 %</b>	<b>2,85 %</b>	<b>4,28 %</b>	<b>24,3 %</b>	<b>2,85 %</b>	<b>2,85 %</b>	<b>2,85 %</b>	<b>1,4 %</b>	<b>1,4 %</b>	<b>2,85 %</b>	<b>1,4 %</b>

#### La vaisselle de cuisine :

Elle représente une petite majorité des individus rencontrés dans cet ensemble, soit 52,8 % des NMI. Elle se décompose en formes fermées et ouvertes destinées à la préparation des mets et l'exposition au feu mais également en formes de resserre.

Les pots : Il s'agit de la forme dominante en nombre puisqu'ils représentent plus de 45 % des individus rencontrés sur le site pour la période moderne. Leur fonctionnalité peut être multiple : contenant d'ingrédients, ustensile pour la préparation des mets, cuisson. La plupart présentent une glaçure en interne ce qui peut les prédisposer à contenir des ingrédients plus ou moins liquides. La présence d'une gorge interne au sommet de la lèvre permet d'accueillir un couvercle. Toutefois aucune forme de ce type n'a été découverte sur le site. La glaçure couvrante est également un facteur sanitaire important facilitant le nettoyage des pots après leur utilisation (Figure 4 : n° 39, 40, 46, 50). Certains présentent des traces d'exposition au feu, souvent sur la panse à l'opposé de l'anse (Figure 4 : n° 52, 55). La très grande variété des caractéristiques techniques et des traces d'utilisation montre certainement leur fonction polyvalente.

Neuf formes génériques démontrent la très grande variété de ces pots et dont on peut penser qu'ils peuvent provenir d'aire de production variées. Il faut noter la présence de deux pots globulaires modelés (MGM) (Figure 4 : n° 57 et 58) aux caractéristiques techniques particulières mais qui paraissent avoir contribué à leur succès puisqu'on les retrouve tout le long du fleuve Charente. Les pots de type 10-3 et 13-5 dont certains sont associés au GT 3i peuvent appartenir à un groupe spécifique dont la production s'étalerait entre la fin du Moyen-Âge et l'époque moderne (soit entre les XVe et le XVIe siècle) (Figure 4 : n° 51 et 52). Cette production a été mise en évidence sur le site de Saint-Gilles de Surgères (Normand, Pouponnot 2013).

Deux autres types de formes ouvertes complètent cet ensemble de cuisine.

Tout d'abord, il s'agit de deux lèche-frite dont la fonction était de recueillir les graisses lors de la cuisson des viandes (Figure 5 : n° 68 et 69). Tous les deux présentent des traces d'exposition au feu ce qui est compatible avec leur fonction. Par contre, aucun n'est glaçuré contrairement aux exemplaires habituellement rencontrés pour cette période. L'un d'eux présente un décor digité au sommet de la lèvre (Figure 5 : n° 69).

L'autre catégorie de forme ouverte consiste en deux jattes (Figure 5 : n° 66, 67) de production saintongeaises avec glaçure verte interne. Elles peuvent participer au mélange des ingrédients.

Enfin le corpus de la vaisselle de cuisine est complété par deux fragments de mortiers et un tesson d'une grande forme qui peut être assimilée à un charnier ou saloir. Pour cette dernière forme nous ne possédons que des fragments de panse qui présentent des bandes appliquées présentant un décor digité. En dehors de l'aspect esthétique, il s'agit généralement de renfort de la panse justifiés par les dimensions de la céramique et de sa fonction.

#### La vaisselle de table :

Son nombre et sa variété est particulièrement remarquable et se décompose en formes fermées caractérisées par des céramique de service et en formes ouvertes comme la platerie.

Le service à boire est représenté par des pichets, cruches ; l'ensemble étant complété par des albarelles. Les pichets sont les moins représentés (2 individus) alors que l'on compte cinq cruches à trois anses. L'une d'entre elles, particulièrement bien conservée présentent les caractéristiques habituelles de ces formes courantes au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle (Normand, Pouponnot 2013 ; Hugoniot 2002) (Figure 6 : n° 70). Les trois anses dont une sommitale accompagnent un bec tubulaire situé dans la partie haute de la forme. Seul le tiers supérieur de la cruche est glaçuré. La panse est souvent agrémentée de décors verticaux réalisés à la molette.

Concernant les pichets, il faut noter la présence d'un pichet avec charnière permettant d'accueillir un couvercle articulé à l'image de la vaisselle métallique en étain (Figure 6 : n° 74). Cette forme générique voit malgré tout sa représentativité diminuer à l'époque moderne en raison d'une concurrence par l'introduction de la vaisselle en verre et des bouteilles mais également du grès (Husi 2003).

Enfin un albarelle complète cet ensemble, cette forme est plutôt utilisée comme contenant à produits rares, luxueux ou utilisé en petite quantité comme de la pharmacopée, des condiments ou des confitures (Alexandre-Bidon 2005) (Figure 6 : n° 75).

D'autres formes sont également présentes dans ce vaisselier moderne. Il s'agit de deux gourdes (Figure 6 n° 77) dont la forme est courante dès le Moyen-Âge et d'un fragment d'un réchaud trop incomplet pour pouvoir être dessiné. Cette dernière forme se retrouve plutôt sur les sites aristocratiques et en particulier dans les domaines monastiques (Ravoire 2006). Il est également découvert en milieu urbain (Champagne Marchand 2013).

Enfin pour compléter les formes liées au service de table, il faut signaler la présence de deux bougeoirs en céramique (Figure 6 : n° 78 et 79) qui sont parfois des copies d'exemplaires en métal.

#### ***Un vaisselier du XVI<sup>e</sup> siècle :***

La plupart des formes présentées appartiennent à un répertoire caractéristique du XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup>

siècle aussi bien par leur morphologies (pot à lèvres déjetée et gorge interne, pâte claire et glaçure dominantes, présence de formes emblématiques de cette période comme les cruches à trois anses,...) que par les groupes techniques qui le composent (production saintongeaise, Modelée Grise Moderne,...).

Une répartition spatiale des découvertes montre que la plupart des individus sont positionnés principalement dans le bâtiment 04 pour plus de la moitié des NMI ou alors contenus dans le comblement des structures fossoyées qui l'entourent (Fo 05, 24, 17, 14) voire deux fossés assez proches (F13 et St 01) (Figure 8). Cette répartition peut interroger sur la fonction de ce bâtiment dont on ne possède qu'un plan partiel. Sa construction semi-enterrée et la qualité des matériaux utilisés ne permet pas à première vue d'envisager un édifice de qualité ou résidentiel. La dominante de pots qui y a été découverte pourrait faire penser à un commun, du genre cuisine mais aucun foyer aménagé n'a pu être mis en évidence à l'intérieur du bâtiment. Toutefois la variété des formes et la spécificité de certaines obligent à nuancer le propos et tenir compte des limites de la fouille. En effet, il apparaît que l'occupation du XVII<sup>e</sup> siècle se développe au delà de la fouille vers le nord et l'est et que le bâtiment 04 annonce éventuellement un bâti proche plus important. La fouille partielle de la fosse 05 pour des raisons de limite d'emprise est frustrante car son comblement a livré le plus de céramiques (22 NMI) après les niveaux d'occupation du bâtiment 04. La composition de ce dépotoir est intéressante. Les céramiques découvertes dans cet ensemble appartiennent principalement à la vaisselle de table (16 NMI) et constitue presque la moitié de cette catégorie du vaisselier découverte sur le site pour cette phase d'occupation. Elle tranche avec le mobilier découvert dans le bâtiment 04 où les pots dominent. Même s'il faut être prudent en raison du prélèvement qui est partiel, ces constats peuvent alimenter la réflexion sur la nature de cet habitat et du statut de ces occupants.

Tout d'abord, la part de la vaisselle de table est malgré tout importante et cette proportion est plutôt représentative de ce que l'on peut rencontrer dans les milieux aristocratiques ou urbains. Ce constat a déjà été établi à partir des nombreux sites fouillés en Ile-de-France (Ravoire 2000). De plus la présence de pichet à charnière copiant les aiguères en métal, d'albarelle et de bougeoirs participent plutôt à une table pouvant être considérée comme au dessus du commun. Enfin un groupe technique est présent dans ce lot d'époque moderne et annonce une céramique pouvant être vue comme luxueuse. Il s'agit du GT 12g qui se caractérise par une pâte plutôt fine recouverte d'une glaçure contenant de l'étain et donnant une couverte blanche. Quatre tessons (voir annexe II) dont un appartenant à un pichet présente cette couverte blanche et pour certains sont agrémentés de décor polychrome au cuivre et au manganèse. Trois tessons sont de production saintongeaise et un autre pose problème quant à son origine qui peut être lointaine. Cette catégorie de production, qu'elle soit locale ou lointaine, peut être assimilée aux premiers témoignages de l'introduction de la faïence en France en suivant l'exemple des majoliques d'origine italienne ou espagnole déjà présentes sur le territoire dès la fin du Moyen-Âge.

## **Conclusion :**

L'étude du mobilier céramique apporte deux ensembles d'informations importants sur la céramique médiévale et moderne charentaise.

Pour la céramique médiévale et particulièrement pour les périodes de transition de la fin du Haut Moyen-Âge, les découvertes de la Gripperie apporte quelques pistes de recherche dans un domaine qui manque d'études générales. Il est toujours délicat de distinguer de manière certaine la production carolingienne de celle des siècles suivants soit les XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Ceci par manque de fouilles importantes et stratifiées et surtout de connaissance des ateliers de production. Il s'avère que certaines formes découvertes sur le site du cimetière appartiennent à une aire de production locale

qui est en train d'être cernée grâce à des prospections systématiques. La datation par C14 de contextes de découverte permet d'affiner les périodes de consommation et donc de production avant l'an Mille. L'inconvénient de la fouille de la Gripperie est la découverte de ces céramiques en contexte de dépotoir et non d'occupation ce qui doit modérer ces constats. Par contre, c'est une première piste qu'il faudra certainement creuser à l'avenir. La seule autre découverte de cette production sur un site de consommation correspond à la fouille de La Coudrée, commune de Nancras qui se situe à peine à 10 km à vol d'oiseau du secteur de production repérée par prospection dans le cadre du PCR, ce qui peut paraître assez proche. On peut regretter le manque d'opérations archéologiques pour cette période dans cette partie littorale de la Charente-Maritime. L'étude céramique systématique de sites de consommation permettrait de connaître l'aire de diffusion de cette production inédite et de savoir si elle répond à une simple demande locale ou si elle a fait l'objet d'un commerce plus lointain. De toute évidence, il est désormais nécessaire d'engager un inventaire des sites des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles découverts dans la région, de reprendre les études céramologiques liées à des interventions plus ou moins récentes et de répertorier toutes découvertes céramiques apparentées à cette production. Les mortiers pourraient servir de repères assez faciles à identifier.

Pour la céramique du XVI<sup>e</sup> siècle, l'étude du répertoire des formes n'apporte pas de données typologiques nouvelles particulières pour cette période. Par contre, la nature du vaisselier permet d'avancer des hypothèses sur la fonction des lieux et le statut social de ces habitants. En effet, il est tentant, même si la fouille de 2011 est partielle, de deviner deux espaces fonctionnels différents. Le bâtiment 04 pourrait avoir une fonction plutôt utilitaire en raison de la découverte de vaisselle de cuisine en plus grand nombre. Par contre la fosse 05 pourrait se situer à proximité d'un espace plus résidentiel en raison du profil particulier du vaisselier contenu dans son comblement. En effet, la nature du vaisselier, la présence de formes à usage spécifique, l'identification de groupes techniques considérés comme des marqueurs sociologiques spécifiques, la variété de ces groupes techniques plaident en faveur d'un groupe social qui pourrait se distinguer par sa capacité à accéder à un ou plusieurs marchés ce qui aurait pour conséquence un vaisselier au profil particulier. Le mobilier provenant de la structure/ « bâtiment » 25, même si sa fouille est très partielle, pourrait présenter les mêmes particularités. La présence d'un réchaud, de vaisselle très décorée militent en faveur de cette hypothèse.

Un autre constat peut être tiré de cette petite étude. Même si la production saintongeaise du XVI<sup>e</sup> siècle est l'approvisionnement dominant pour les habitants de Saint Symphorien à l'image des autres vaisseliers contemporains étudiés en pays charentais, l'étude a mis en évidence plusieurs groupes céramiques provenant d'autres aires de production que celle saintongeaise. Il s'agit de productions extra-régionales avec certitude comme la modelée grise moderne, d'une production pouvant venir de la région nord-occidentale de la France, voire de proto-faïence dont l'origine pourrait être encore plus lointaine. Nous retrouvons également des groupes dont on ne connaît pas actuellement l'origine (GT 3i et dans une moindre proportion la 8f et les groupes micassés 17). Il en ressort par cette diversité que les consommateurs des paroisses limitrophes du marais saintongeais pouvait avoir accès à un marché aux approvisionnements variés. En tout cas, il est plus que tentant d'y voir l'indice soit d'un certain niveau social de certains propriétaires ou alors de la traduction de l'ouverture de ces régions littorales à des marchés extérieurs parfois lointains.

## Bibliographie :

- Alexandre-Bidon 2005** - Alexandre-Bidon (D.), *Une archéologie du goût : Céramique et consommation*, Col. Espaces Médiévaux, Picard, Paris, 2005, p. 244
- Bauraud 1987** – Bauraud (D.), « Les champs Rougeauds », dans *Chroniques des fouilles médiévales*, *Archéologie médiévale*, t. XVII, p. 275-276.
- Bauraud 1999** - Bauraud (D.), « Artisanat céramique entre Boutonne et Charente » dans *Bulletin de l'A.A.P.C.*, n° 28, Poitiers, p. 62-66.
- Champagne Marchand (à paraître)** - Champagne (A.), Marchand (S.), « Etude préliminaire du mobilier céramique d'un flot urbain moderne. Le site de la « maison Champlain » de Brouage (Charente-Maritime) », dans Normand (E.), Champagne (A.), *Production et consommation de la céramique en pays charentais (XVe-XVIIe s.)*, Presses Universitaires de Rennes, Collection Archéologie et Culture, 2013.
- Dartevelle 1998** - Dartevelle (H.), « Un exemple d'implantation littorale (Protohistoire – Moyen Âge) : le site de la Challonière à Tonnay-Charente », in Laporte (L.), *L'estuaire de la Charente de la protohistoire au Moyen Âge*, *DAF*, Paris, n° 72, 1998, p. 27-82.
- David, Gabet 1972** – David (L.), Gabet (C.), « La poterie médiévale saintongeaise », dans *Archéologie médiévale*, 1972, t.I, p. 221-251.
- Demeure 2009** – Demeure (G.) et *alii*, « Villeneuve – Yves (Charente-Maritime) », Rapport final d'opération préventive, Evéha, Service Régional de l'archéologie de Poitou-Charentes, Poitiers, septembre 2009, 3 vol.
- Gissinger 2009** - Gissinger (B.), « La Gripperie Saint-Symphorien – Diagnostic archéologique – Cimetière communal », Rapport de diagnostic d'archéologie préventive, Conseil Général de la Charente-Maritime, Saintes, novembre 2009, 65p, 31 fig.
- Gissinger 2010** - Gissinger (B.), « La Gripperie Saint-Symphorien – Diagnostic archéologique – Cimetière communal II », Rapport de diagnostic d'archéologie préventive, Conseil Général de la Charente-Maritime, Saintes, juin 2010, 65p, 50 fig.
- Hugoniot 2002** - Hugoniot (J.-Y.), *Terre de saintonge*, Somogy éditions d'art, Paris, 2002, 251 p.
- Husi 2003** - Husi (Ph.), « Chrono-typologie de la céramique de Tours et réseaux d'approvisionnement de la ville » dans Husi Ph. (Dir.), *La céramique médiévale et moderne du Centre-Ouest de la France (XIe-XVIIe siècles)*, 20e supplément, *Revue Archéologique du Centre de la France*, FERAC, Tours, 2003, p. 23-37.
- Maurel 2008** – Maurel (L.) et *alii*, « Saint-Xandre, Le Champ des Bosses – Un habitat rural et des inhumations du haut Moyen-Age (Charente-Maritime) », Rapport final d'opération de fouille archéologique préventive, Conseil Général de la Charente-Maritime, 2008, 3 vol.
- Naveau 2001** – Naveau (J.), Les potiers lavallois au début des temps modernes, dans *La Mayenne*, *Archéologie, Histoire*, n° 24, 2001, p.47-77.
- Nibodeau 2007** – Nibodeau (J.-P.) et *alii*, « Nacras, « La Coudrée » », Rapport de fouille archéologique, INRAP GSO, Poitiers, octobre 2007, 2 vol. 236p et 358 p.
- Normand 2011** – Normand (E.) et *alii*, « Présentation du PCR "Production et consommation de la céramique en pays charentais XVe-XVIIe siècle " et ses premiers résultats » dans Anne Bocquet-Liénard, Bruno Fajal : *À propo[t]s de l'usage, de la production et de la circulation des terres cuites dans l'Europe du Nord-Ouest (XIVe – XVIe s.)*, tables-rondes du CRAHM n° 5, 2007, Université de Caen – Brepols, pp. 31-50.
- Normand Champagne 2011** - Normand (E.), Champagne (A.) (Coord.), « Projet Collectif de Recherche : Les marais charentais au Moyen-Âge et à l'époque moderne : Peuplement, environnement et économie », Rapport d'activité, Service Régional de l'Archéologie, Poitiers, 2011, 142 p.
- Normand Pouponnot (à paraître)** – Normand (E.), Pouponnot (G.), « Le vaisselier d'une aumônerie médiévale et moderne : l'aumônerie Saint Gilles de Surgères (Charente-Maritime) »,

dans Normand (E.), Champagne (A.), *Production et consommation de la céramique en pays charentais (XVe-XVIIe s.)*, Presses Universitaires de Rennes, Collection Archéologie et Culture, 2013.

**Ravoire 2000** - RAVOIRE (F.), « Céramiques et différenciation sociale : l'exemple de la vaisselle de table à la Renaissance en Ile-de-France », dans *Actes des journées archéologiques d'Ile-de-France*, 9-10 décembre 2000, Paris, 2002, p. 48-55.

**Ravoire 2006** - Ravoire (F.), « Approvisionnement céramique et mode d'alimentation dans les communautés religieuses sous l'Ancien Régime. L'exemple de l'abbaye de Chelles et du couvent des Feuillantines à Paris », dans Clavel B. (Dir.), *Production alimentaire et lieux de consommation dans les établissements religieux au Moyen-Âge et à l'époque moderne*, Actes du colloque de Lille, oct. 2003, *Histoire Médiévale et Archéologie*, vol. 19-1, CAHMER, Amiens, 2006, p. 301-325.

**Robert 2011** – Robert (P.-Ph.), Recherche de lieux de production de céramique médiévale : 2010-2011, dans Normand (E.), Champagne (A.) (Coord.), « Projet Collectif de Recherche : Les marais charentais au Moyen-Âge et à l'époque moderne : Peuplement, environnement et économie », Rapport d'activité, Service Régional de l'Archéologie, Poitiers, 2011, p. 93-127.

**Véquaud 2004** - Véquaud (B.), « La céramique de l'habitat médiéval de La Laigne, « Le Pré du château » (Charente-Maritime) » in *Aquitania*, Tome 20, 2004, p. 357-394.

**Véquaud 2010** - Véquaud (B.), « La céramique du haut Moyen Âge en Poitou-Charentes : état des connaissances (VIe-Xe siècles) » in Bourgeois (L.), *Wisigoths et Francs autour de la bataille de Vouillé (507) – Recherches récentes sur le haut Moyen Âge dans le Centre-Ouest de la France*, Actes de XXVIIIe Journées Internationales d'Archéologie mérovingienne, Vouillé Poitiers septembre 2007, Saint Germain en Laye, 2010, p. 263-278.



## ANNEXE I : Description des Groupes Techniques

Les références des groupes techniques identifiés sur le site du Cimetière à La Gripperie Saint Symphorien prend comme équivalence le tessonnier issu du PCR « Production et consommation de la céramique en Pays Charentais ». Au numéro référent est rajouté LGSS permettant d'identifier le site.

**LGSS 1p** : Pâte claire moyennement fine bien cuite. Nombreuses inclusions visibles en surface. Faces lissées.

**LGSS 1t** : Pâte claire fine identique au GT 2B mais sans glaçure. Production saintongeaise.

**LGSS 2b** : Pâte claire fine avec glaçure. Couleur allant du beige clair au rose à rouge clair. Quelques éléments ferrugineux visibles en inclusions (« points rouges ») Groupe de production saintongeais période moderne.

**LGSS 2e** : Pâte claire fine avec glaçure. Quelques éléments siliceux visibles. Groupe de production saintongeais période médiévale.

**LGSS 3e** : Pâte fine de couleur rouge.

**LGSS 3k** : Pâte aux mêmes caractéristiques que 1p mais de couleur plus rouge.

**LGSS 3i** : Pâte fine de couleur beige à rosée. Présence d'un décor peint ocre.

**LGSS 4a** : Pâte fine de couleur rose à rouge clair. Présence de glaçure.

**LGSS 6a** : Pâte fine de couleur beige avec quelques inclusions siliceuses visibles en surface.

**LGSS 6c** : Pâte fine très cuite avec de nombreux dégraissants très fins donnant une surface rugueuse.

**LGSS 6y** : Pâte assez fine très cuite voire grésée de couleur brun-rouge à brun. Nombreuses inclusions noires.

**LGSS 7c** : Mêmes caractéristiques que 6c mais avec glaçure.

**LGSS 8f** : Pâte claire (beige à rosée) bien travaillée, assez fine. Quelques inclusions siliceuses apparaissant parfois en surface. Présence d'inclusions noires.

**LGSS 9b** : Pâte fine beige orangée. Présence d'inclusions siliceuses visible en surface.

**LGSS 9t** : Pâte moyennement fine de couleur brun rouge. Coeur de la pâte de couleur noire. Quelques grosses inclusions. Surface lisse.

**LGSS 11b** : Pâte grossière de couleur beige. Grosses inclusions siliceuses. Présence d'une glaçure verte.

**LGSS 12g** : Pâte fine plutôt claire à rosée glaçurée. La glaçure présente la particularité d'une couverture blanche (présence d'étain) et recouvre parfois un décor polychrome vert et brun.

**LGSS 16e** : Pâte moyennement fine de couleur grise bien cuite. Surface de la pâte est de couleur brun rouge.

**LGSS 17ab var.** : Pâte moyennement fine de couleur beige à brun-rouge. Présence de gros éléments siliceux bien visibles à l'oeil nu. Présence de mica. La surface externe est lissée donnant une couleur plus foncée à la pâte.

**LGSS 17ag** : Pâte moyennement fine de couleur grise. Présence de mica. Surface assez lisse. Céramique non tournée. Groupe de production : Modelée Grise Moderne.

**LGSS 17az** : Pâte moyennement fine avec quelques grosses inclusions et de nombreux mica. Pâte de couleur beige à gris.

**LGSS 17c** : Pâte fine de couleur beige rouge avec un coeur plus gris. Quelques inclusions rouges.

**LGSS 17c var** : Mêmes caractéristiques que 17c mais avec un lissag en surface donnant une couleur différente.

**LGSS 17k** : Pâte grossière de couleur beige. Grosses inclusions siliceuses et présence nombreuse de Mica. Mêmes caractéristiques que 11b sans la glaçure verte.

**LGSS 17t** : Pâte grossière beige à foncé avec de grosses inclusions siliceuses et micas. Surface interne plus claire.

### Particularité du Groupe Technique 12g :

**Us 04-04** : deux tessons de panse pâte claire (production saintongeaise) couverture blanche externe recouvrant un décor au manganèse.

**Us 05-02** : un tesson de panse à pâte rouge homogène à glaçure blanche interne (mouchetée pb de cuisson) et brun rouge en externe.

**Us 30-01** : tesson de panse de pichet ? À pâte claire (production saintongeaise) glaçure verte claire interne et polychrome (brun-violet, vert et blanc) en externe.

## ANNEXE II : Description des céramiques

### Figure 1 (Diagnostic Cimetière II) (Période médiévale : VIIIe-XIIIe siècles)

- 1 (us 08) : Lèvre de pot (oule) à pâte brun rouge assez grossière, lèvre en bandeau étroit (GT 3k)  
 2 (us 08) : Lèvre de pot (oule) à pâte claire assez grossière, lèvre en bandeau étroit (GT 1t)  
 3 (us 40) : Lèvre de pot (oule) à pâte claire assez grossière, lèvre à profil convexe (GT 1t)  
 4 (us 08) : Mortier à décor estampé à pâte claire assez grossière (GT 1p), lèvre déjetée et renforts sur la panse (GT 1t).  
 5 et 6 (us 08) : Mortiers à décor estampé et/ou incisé. Pâte claire (GT 1p).

### Figure 2 (Période médiévale : VIIIe-XIIIe siècles)

- 7 (us 04-05) : Lèvre de pot à pâte claire assez grossière (GT 1p). Lèvre de type bandeau.  
 8 (us 04-05) : Lèvre de pot à pâte claire assez grossière (GT 1p). Lèvre de type bandeau.  
 9 (us 04-04) : Lèvre de pot à pâte claire assez grossière (GT 1p). Lèvre de type bandeau.  
 10 (us 04-05) : Lèvre de pot à pâte claire assez grossière (GT 1p). Lèvre de type bandeau.  
 11 (us 02-04) : Lèvre de pot globulaire à pâte claire assez grossière (GT 1p). Lèvre déjetée.  
 12 (38-01) : Lèvre de pot à anse à pâte grise à rouge assez grossière (GT 3k). Lèvre droite éversée. Quelques traces d'exposition au feu.  
 13 (us 38-01) : Lèvre de pot à pâte rouge assez grossière (GT 3k). Lèvre déjetée.  
 14 (us 04-05) : Lèvre de pot à pâte rouge assez grossière (GT 3k). Lèvre de type proto-bandeau.  
 15 (us 09-01) : Lèvre de pot à pâte beige foncé grossière (GT 3k) une surface de couleur orangée. Lèvre avec gorge interne (couvercle ?).  
 16 (us 04-01) : Lèvre de pot à pâte grise à rouge assez grossière (GT 3k). Lèvre de type proto-bandeau.  
 17 (us 02-04) : Lèvre de pot à pâte claire moyennement fine (GT 6a). Exposition au feu.  
 18 (us 02-04) : Lèvre de pot à pâte claire moyennement fine (GT 6a).  
 19 (us 02-04) : Lèvre de pot à pâte claire (légèrement rosée) moyennement fine (GT 6a). Trace d'exposition au feu sur le col et le sommet de la lèvre.  
 20 (us 02-04) : Lèvre de pot à pâte gris clair moyennement fine bien cuite (GT 6c). Lèvre déjetée.  
 21 (us 38-01) : Lèvre de pot à pâte claire moyennement fine bien cuite (GT 6c). Lèvre de type bandeau.  
 22 (us 04-05) : Lèvre de pot à pâte claire beige rosée moyennement fine bien cuite (GT 6c). Lèvre de type proto-bandeau.  
 23 (us 37-01) : Lèvre de pot à pâte beige rosée moyennement fine (GT 6c). Lèvre de type proto-bandeau.  
 24 (us 02-04 iso 49) : Lèvre de pot à pâte beige foncé très cuite (grésée) (GT 6y). Lèvre en amande.  
 25 (us 02-04 iso 55) : Lèvre de pot à pâte beige foncé très cuite (grésée) (GT 6y). Lèvre en amande.  
 26 (us 04-05) : Lèvre de pot à pâte beige foncé très cuite (grésée) (GT 6y). Lèvre en amande.  
 27 (us 50-01) : Lèvre de pichet à pâte beige orangée très cuite (grésée) (GT 6y). Lèvre plate déjetée. (Bec tubulaire?)  
 28 (us 04-05) : Lèvre de pot à pâte grise micassée (non tournée?) (GT 17az).

### Figure 2 (Production médiévale : XIIIe-XIVe siècles)

- 29 (us 05-06) : Fragment de pichet à pâte fine claire (production saintongeaise). Glaçure extérieure vert-jaune mouchetée. Bec ponté et lèvre perforée.

**Figure 3** (Diagnostic Cimetière II)(*Production d'époque moderne : XVIe siècle*)

- 29 bis** (us 25-07) : Pot de taille moyenne à une anse. Pâte fine claire beige rosée de type saintongeais avec glaçure verte interne homogène et couvrante. Pas de trace d'exposition au feu.
- 30** (us 25-07) : Pot de taille moyenne à une anse. Pâte fine claire beige rosée de type saintongeais avec glaçure verte interne homogène et couvrante. Pas de trace d'exposition au feu.
- 31** (us 25-07) : Pot de taille moyenne à une anse (Type 10-3). Pâte fine claire beige rosée de type saintongeais avec glaçure verte interne homogène et couvrante. Pas de trace d'exposition au feu.
- 32** (us 25-08) : Pot de taille moyenne à une anse. Pâte fine claire beige rosée de type saintongeais sans glaçure (GT 1t). Pas de trace d'exposition au feu.
- 33** (us 25-08) : Pot de taille moyenne à une anse. Pâte fine claire beige de type saintongeais avec glaçure verte interne homogène et couvrante. Pas de trace d'exposition au feu.
- 34** (us 25-08) : Pot de taille moyenne à une anse (Type 12-7 var .). Pâte fine claire beige rosée de type saintongeais avec glaçure verte interne homogène et couvrante. Pas de trace d'exposition au feu.
- 35** (us 25-07) : Coupe ou écuelle (éventuellement avec oreille) avec pâte de type saintongeais (pâte claire). Glaçure crème (étain?) couvrante un décor au manganèse côté intérieur. Pâte beige rosée (GT 12g)
- 36** (us 25-05) : Réchaud avec tenon. Pâte beige rosé de type saintongeais.
- 37** (us 25-07) : Base de forme à piédouche ? Avec perforation à la base du pied. Aiguière ? Pâte de couleur rose de type saintongeais, trace de glaçure.
- 38** (us 25-08) : Vase à lèvre déjetée plate devant accueillir un couvercle. Pâte semi-grossière (quelques gros dégraissants siliceux) de couleur orangée. Vase devant servir de conserve (beurre?).

**Figure 4** (*Production d'époque moderne : XVIe siècle*)

- 39** (us 24-01) : Pot de taille moyenne à une anse. Pâte fine claire de type saintongeais avec glaçure verte interne homogène et couvrante. Trace d'exposition au feu sur une grande partie de la panse, probablement à l'opposé de l'anse.
- 40** (Us 08-01) : Pot de taille moyenne à une anse et un possible bec verseur par étirement de la lèvre. Pâte fine claire de type saintongeais avec glaçure verte interne. Trace d'exposition au feu du côté du bec verseur. Le fond est marquée par une croix réalisée avant cuisson (marque de potier ? Marque de propriété ?).
- 41** (us 05-01) : Petit pot à anse à pâte fine de couleur rosée (production saintongaise). Glaçure verte interne. Pas de trace d'exposition au feu ce qui peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit du tesson provenant du côté de l'anse.
- 42** (us 04-05) : Lèvre de pot à pâte fine de couleur claire rosée (production saintongaise) avec une glaçure verte homogène interne. Lissage extérieur donnant un ton plus clair. Trace d'exposition au feu sur la lèvre.
- 43** (us 04-14) : Lèvre de pot à pâte fine de couleur claire rosée (production saintongaise) avec une glaçure verte mouchetée interne. Traces d'usure sur les angles saillants de la lèvre. Lissage extérieur donnant une surface beige.
- 44** (us 04-03) : Lèvre de pot à pâte fine de couleur claire rosée (production saintongaise) avec une glaçure verte mouchetée interne. Lissage extérieur donnant une surface beige.
- 45** (us 05-02) : Lèvre de pot à pâte fine de couleur claire rosée (production saintongaise) avec une glaçure verte homogène interne. Lissage extérieur donnant un ton plus clair.
- 46** (us 09-02) : Petit pot globulaire à pâte fine beige clair et glaçure interne verte homogène. Lissage de l'extérieur donnant une surface plus foncée.
- 47** (us 05-06) : Lèvre de pot à pâte fine de couleur beige (production saintongaise) avec une glaçure verte homogène interne et quelques coulures extérieures.

- 48** (us 04-03) : Lèvre de pot de taille moyenne à pâte fine rosée (production saintongaise) avec une glaçure verte homogène interne. Pas de trace d'exposition au feu.
- 49** (us 30-02) : Lèvre de pichet ou de pot à pâte fine claire (production saintongaise). Glaçure verte externe et partiellement interne.
- 50** (us 04-05) : Partie supérieure de pot à pâte fine beige rosée (production saintongaise) avec une glaçure verte couvrante et homogène autant interne qu'externe. Décor à la molette sur la panse.
- 51** (us 24-01) : Pot à au moins une anse plate. Pâte beige claire fine (GT 3i). Présence d'un décor peint ocre sur le sommet de la lèvre, l'anse et sur la panse (décor concentrique pour cette dernière). Ces décor est accompagné de bandes appliquées verticales soulignée par un décor à la molette.
- 52** (04-04) : Lèvre de pot à beige fine claire (GT 3i) et décor peint ocre. Trace d'exposition au feu sur la lèvre.
- 53** (us 04-04) : Lèvre de pot à beige fine claire (GT 3i) et décor peint ocre.
- 54** (us 24-01) : Pot de petite taille à pâte moyennement fine de couleur beige foncé à gris. Présence possible d'une anse. Forte exposition au feu.
- 55** (us 05-06) : Pot de petite taille à pâte moyennement fine de couleur beige foncé. Présence possible d'une anse. Forte exposition au feu.
- 56** (us 13-01) : Petit pot à une anse à profil dissymétrique. Pâte de couleur beige foncé micassée (GT 17c). Pas de trace d'exposition au feu.
- 57** (us 04-03) : Pot non tourné à une anse à profil incurvé. Pâte moyennement fine à cuisson réductrice de couleur grise. Production de type « Modelée Grise Moderne ».
- 58** (us 13-01) : Pot non tourné à une anse à profil incurvé. Pâte moyennement fine à cuisson réductrice de couleur grise. Production de type « Modelée Grise Moderne ».

**Figure 5** (*Production d'époque moderne : XVIe siècle*)

- 59** (us 05-06) : Plat ou écuelle à pâte fine de couleur beige clair (production saintongaise). Glaçure verte mouchetée.
- 60** (us 04-05) : Plat ou écuelle à pâte fine de couleur rosée (production saintongaise). Glaçure jaune orangée.
- 61** (us 05-02) : Plat ou écuelle à pâte fine de couleur beige clair (production saintongaise). Glaçure verte mouchetée.
- 62** (us 05-01) : Plat ou écuelle à pâte fine de couleur beige clair (production saintongaise). Glaçure verte mouchetée.
- 63** (us 24-01) : Plat à pâte fine claire (production saintongaise) à large marli. Glaçure verte. Un lissage donne une surface plus foncée.
- 64** (us 04-05) : Plat à pâte fine de couleur beige clair (production saintongaise). Glaçure verte.
- 65** (us 04-03) : Assiette à pâte fine rose (production saintongaise). Glaçure jaune orange.
- 66** (us 05-01) : Plat à pâte fine de couleur beige clair (production saintongaise). Glaçure verte. Un lissage donne une surface plus foncée.
- 67** (us 05-06) : Plat à pâte fine de couleur beige clair (production saintongaise). Glaçure verte. Un lissage donne une surface plus foncée.
- 68** (us 05-02) : Bord de lèche-frite à pâte fine claire (production saintongaise) non glaçuré. Trace d'exposition au feu.
- 69** (us 24-01) : Bord de lèche-frite à pâte fine claire bien cuite avec quelques dégraissants visibles (GT 6c) non glaçuré. Décor ? digité sur la tranche de la lèvre. Trace d'exposition au feu.

**Figure 6** (*Production d'époque moderne : XVIe siècle*)

- 70** (us 13-01) : Grande cruche à trois anses et bec tubulaire. Pâte claire rosée (groupe saintongais) avec une glaçure verte légèrement mouchetée sur le tiers supérieur de la forme. Au moins bandes

rapportées avec un décor à la molette ponctuent la panse.

**71** (us 05-06) : Fragment de cruche à trois anses à pâte fine beige. Glaçure extérieure partielle verte foncé.

**72** (us 04-05) : Fragment de cruche à trois anses à pâte fine beige. Glaçure extérieure verte foncé. Trace d'un bec tubulaire entouré de digitations.

**73** (us 08-01) : Pot de taille moyenne à une anse et un possible bec verseur par étirement de la lèvre. Pâte fine claire de type saintongeais avec glaçure verte interne. Trace d'exposition au feu du côté du bec verseur.

**74** (us 17-01) : Départ d'anse de pichet à charnière. Pâte fine beige (production saintongeaise) avec glaçure verte externe.

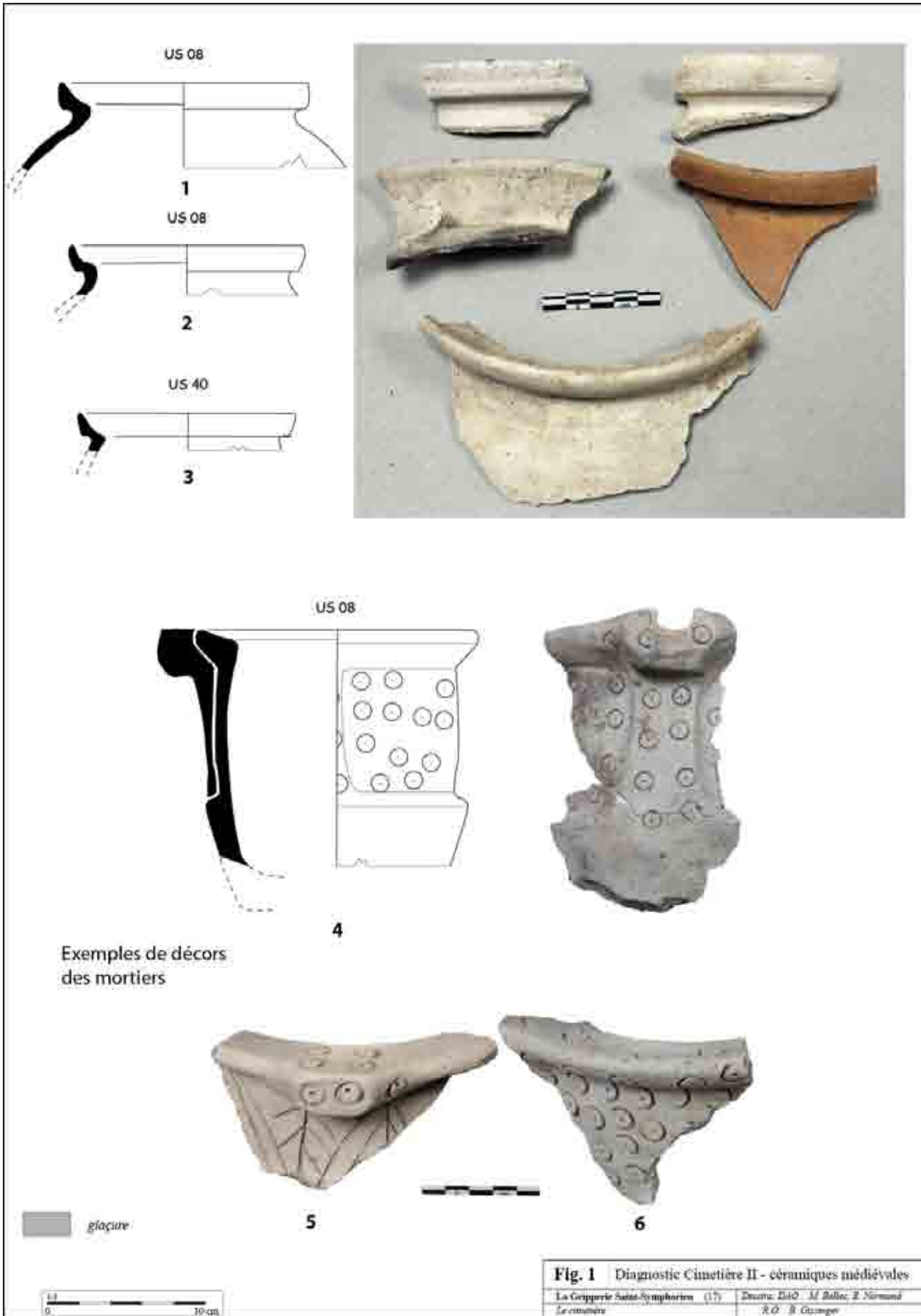
**75** (us 13-01) : Albarelle à pâte fine claire (production saintongeaise) et glaçure verte mouchetée couvrante interne et externe.

**76** (us 24-01) : Extrémité d'une forme indéterminée perforée (goulot?). Pâte fine claire et glaçurée à l'extérieur (production saintongeaise). Tonnelet ?

**77** (us 24-01) : Base de gourde à deux anses (type crapeau) à pâte fine rose (production saintongeaise) et glaçure verte assez homogène.

**78** (us 04-14) : Fragment de base de bougeoir à pâte fine claire (production saintongeaise) et glaçure verte homogène couvrante à l'extérieur et partielle à l'intérieur.

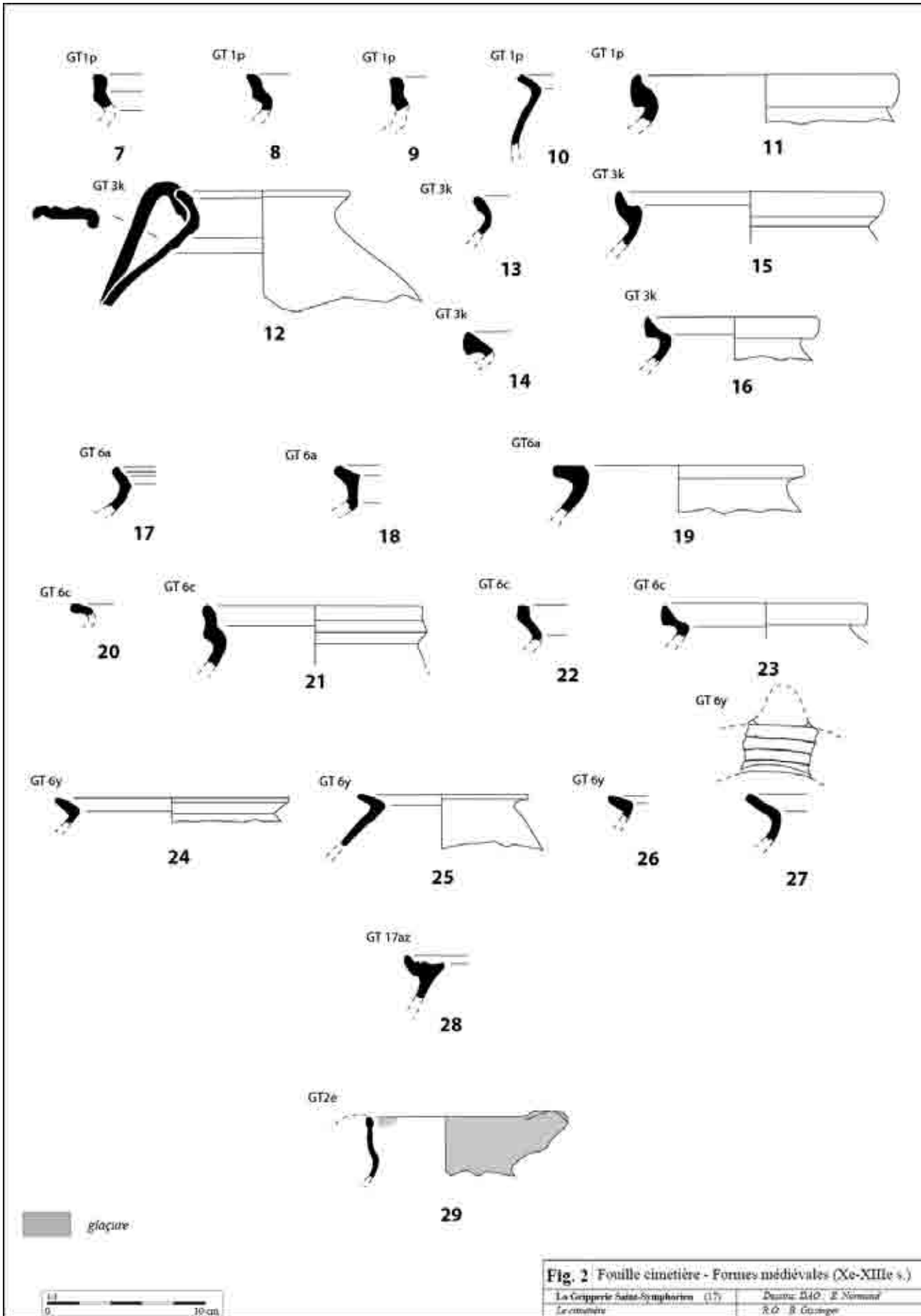
**79** (us 04-05) : Fragment de base de bougeoir à pâte fine rosée (production saintongeaise) et glaçure verte homogène à l'extérieur et intérieur.



Exemples de décors des mortiers

**Fig. 1** Diagnostic Cimetière II - céramiques médiévales.

La Chapelle Saint-Symphorien (17)	Dessin: Elia M. Balaz, F. Normand
Le cimetière	R.O. B. Guzman



**Fig. 2** Fouille cimetière - Formes médiévales (Xe-XIIIe s.)  
 La Chapelle Saint-Symphorien (17) Danton, 5140 - E Normand  
 Le cimetière R.O. B. Gougeon

Pots

us 25-07

GT2b



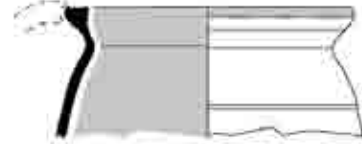
29

GT2b



30

GT2b



31

us 25-08

GT1r



32

GT2b



33

GT2b



34

Formes ouvertes

GT12g

us 25-07



35

GT2b

us 25-05



36

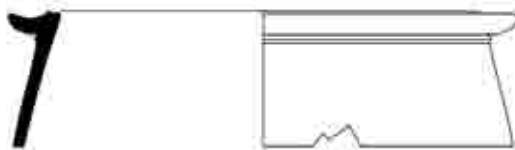
us 25-07

GT2b



37

US 25-08



38



38 bis

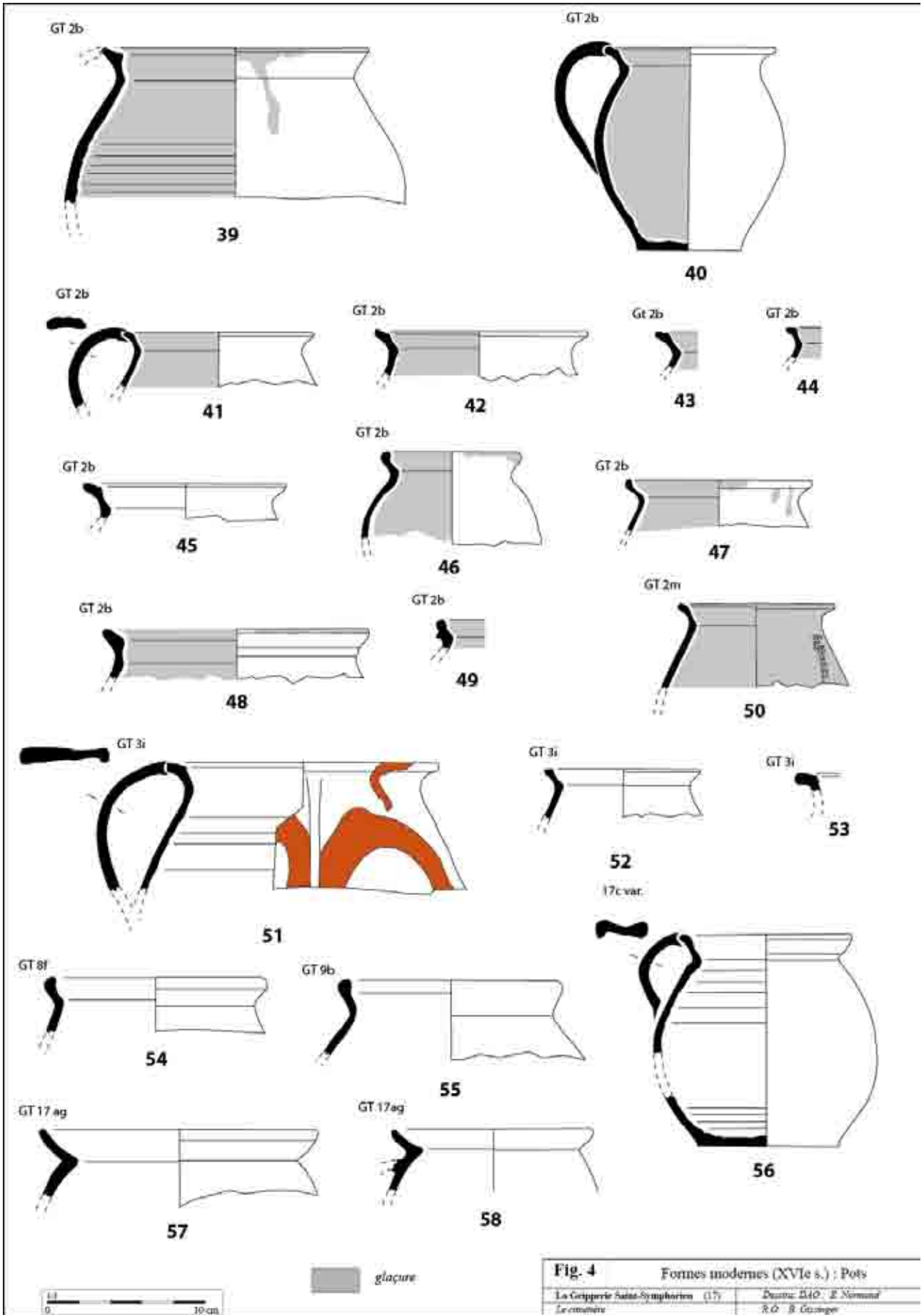
■ glacée

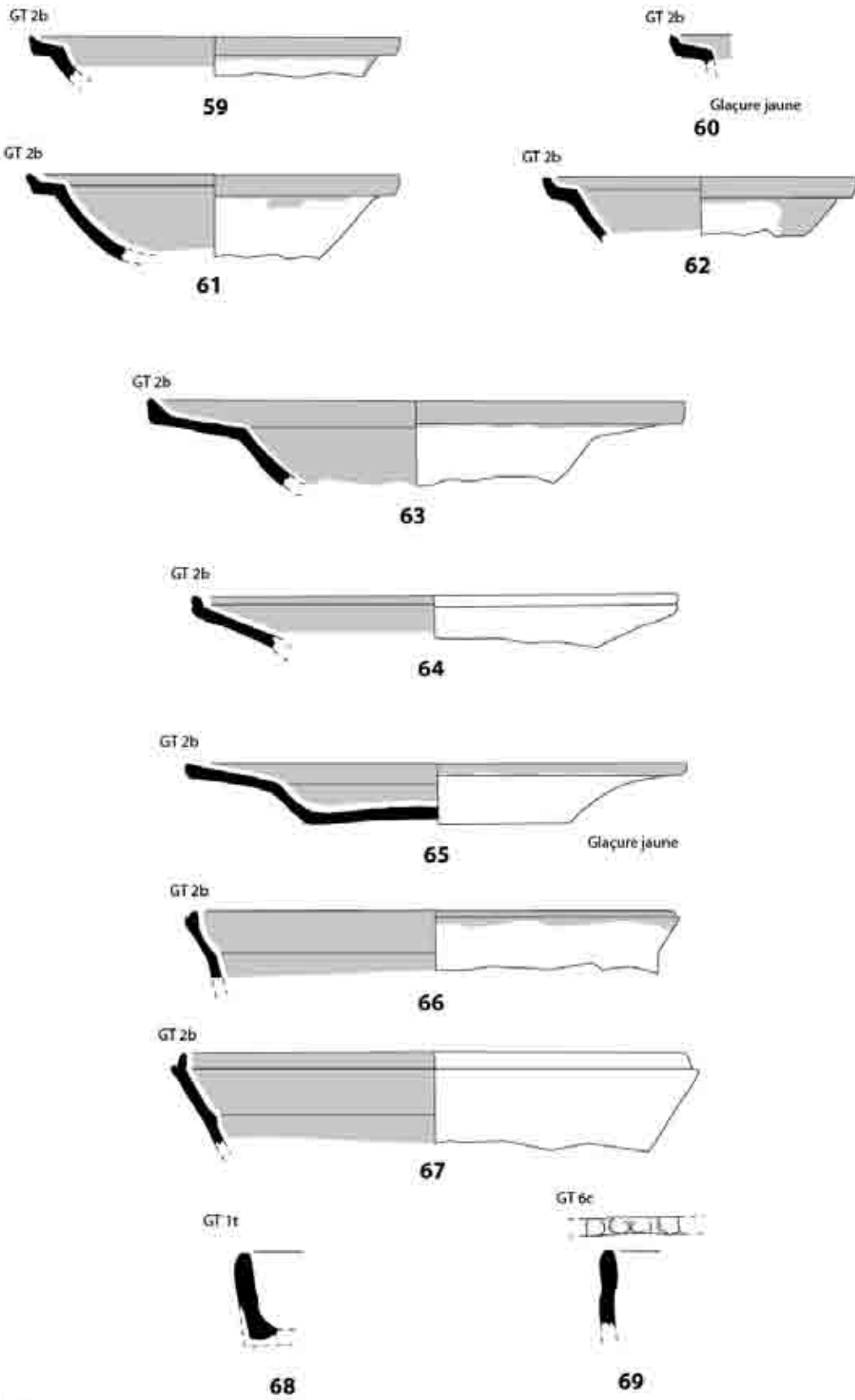


**Fig. 3** St. 25 (latrines ?) - céramiques XVIe siècle

La Grèperie Saint-Symphorien (17)	Départ: 540 - F. Normand
Le cimetière	R.O. B. Gézangre

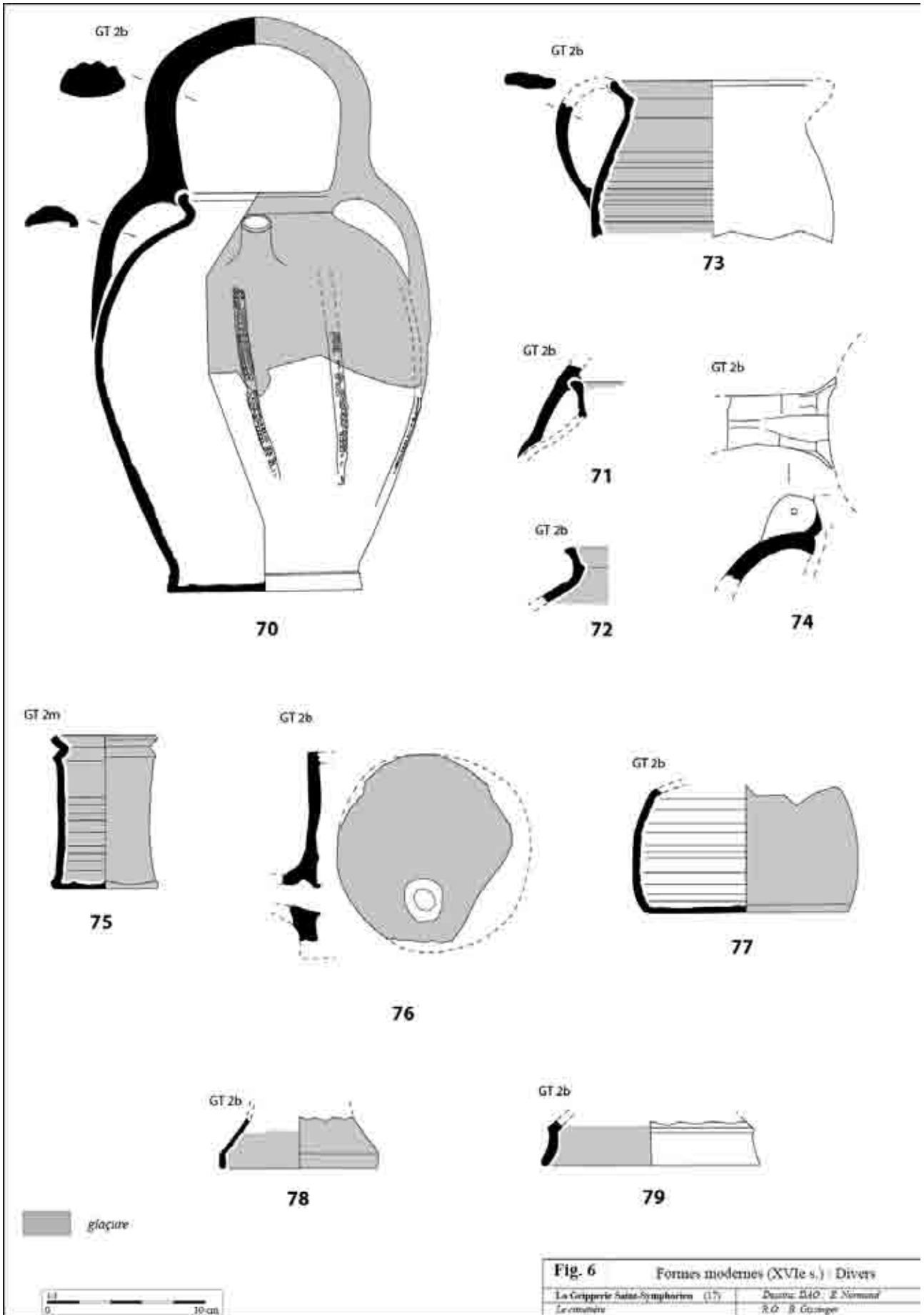






**Fig. 5** Formes modernes (XVIe s.) : Platerie

La Cerrière Saint-Symphorien (17)	Dessins: D. d'O. & F. Normand
Le closier	R.O. & G. Gange



**Fig. 6** Formes modernes (XVIIe s.) Divers

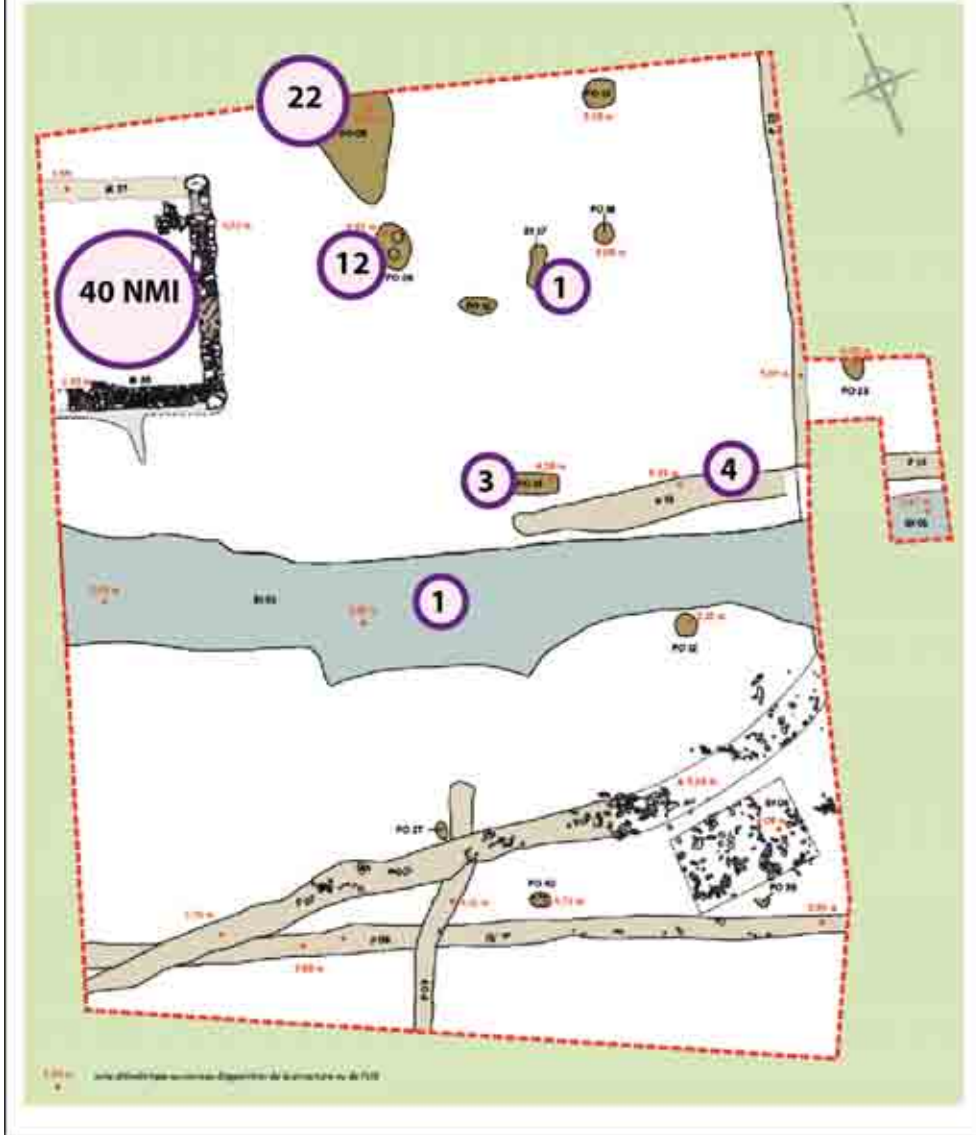
La Cresserie Saint-Symphorien (17)	Dessins: D.A.O. F. Normand
Le citadelle	R.O. B. Guéguen



Fig. 7 Formes modernes (XVIIe s.) Divers

La Grèperie Saint-Symphorien (17)	Départ: 540 - F Normandie
Le cimetière	R.O. B. Gézangre

Fig 8 : Répartition des céramiques en NMI de la phase III (XVI<sup>e</sup> s.) (Fouille cimetière)



## *Equipe Environnement*

### **9 - La consommation de coquillages au Moyen Âge et au début de l'époque moderne en Charente-Maritime : les exemples de Fontdouce et de La Gripperie-Saint-Symphorien** par Laura Le Goff\*, Catherine Dupont\*\*, le 5 décembre 2012

\* Doctorante au LAHM, Université Rennes 2, France, UMR 6566 CReAAH "Centre de Recherche en Archéologie Archéosciences et Histoire"  
laura.legoff@uhb.fr

\*\* CNRS UMR 6566 CReAAH, Université de Rennes 1, Rennes 2, Nantes et Ministère de la Culture ; Bâtiment 24-25, Université Rennes 1 – Campus Beaulieu 74205CS 35042 Rennes Cx, France. catherine.dupont@univ-rennes1.fr

*(Cet article va être soumis prochainement au comité de lecture de la revue Aquitania)*

Si la consommation de coquillages est de plus en plus souvent prise en compte et étudiée<sup>222</sup>, il reste encore beaucoup à faire pour appréhender cette ressource. Les sites médiévaux n'échappent pas à ce constat et les études malacofauniques pour cette période sont encore relativement rares. Pourtant, le ramassage des coquillages sur les sites de fouille et leur étude de plus en plus systématiques indiquent qu'il ne s'agit pas ici d'un épiphénomène<sup>223</sup>. L'étude de deux sites de Charente-Maritime (fig. 1) a ainsi permis d'aborder l'apport des ressources marines dans l'alimentation des populations locales. Ces analyses ont fait l'objet de deux mémoires réalisés au sein du Master Archéologie des périodes historiques de l'Université de Rennes 2<sup>224</sup>. La première concerne l'abbaye de Fontdouce (commune de Saint-Bris-des-Bois). Cet établissement monastique, situé à environ 50 km du littoral, a été fondé au début du XII<sup>e</sup> siècle. Son apogée ne dépassera pas la fin du Moyen Âge et elle est abandonnée à la Révolution, alors que ses bâtiments sont déjà ruinés en grande partie<sup>225</sup>. Les lots de coquilles étudiés ici sont issus des fouilles de la salle des moines (2006-2007, sous la direction d'É. Normand<sup>226</sup>). Ils sont datés du XIII<sup>e</sup> jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec une majorité de coquilles attribuées au XVI<sup>e</sup> siècle. Ils proviennent du ramassage à vue et du tamisage. La seconde concerne le site de La Gripperie-Saint-Symphorien, un habitat dont l'occupation s'étend du VII<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les coquilles sont issues de la fouille préventive d'une petite parcelle (2011, sous la direction de B. Gissinger<sup>227</sup>) qui semble située en limite du bourg médiéval<sup>228</sup>. Elles proviennent essentiellement de deux phases, l'une datée du VII<sup>e</sup> siècle, sous la forme d'une fosse, la seconde des XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous des formes diverses (fosses, fossés, bâtiment). Par ailleurs, le site est à proximité immédiate des anciens marais de Brouage qui ont semble-t-il joué un rôle relativement important dans les activités économiques du village<sup>229</sup>. Ces deux études ont été réalisées dans le cadre du Programme Collectif de Recherche "Les marais littoraux charentais du Moyen Âge à l'époque moderne : peuplement, environnement et économie" dirigé par A. Champagne<sup>230</sup> et É. Normand. Leur objectif était de comprendre la place que pouvaient occuper les coquillages dans l'alimentation des populations médiévales et modernes de Charente-Maritime, en confrontant les données textuelles et les données archéologiques, ainsi que de mettre en évidence une éventuelle différence entre le site monastique et le site rural. Le grand volume de coquilles découvertes à La Gripperie-Saint-Symphorien nous a par ailleurs permis de réaliser une

222 Dupont 2006 ; Bardot 2010 ; Mougne en cours.

223 Le Goff, en cours.

224 Le Goff 2011 et 2012

225 Andrault-Schmitt 1994, 110 ; Treffort 2006, 185.

226 Service Régional d'Archéologie, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes, UMR 7302 Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale.

227 Conseil Général Charente-Maritime.

228 Gissinger 2011, 92.

229 Gissinger 2013 ; Le Goff 2012, 36.

230 Université de Pau.

étude statistique sur la reconstitution de la longueur de certains bivalves, en particuliers les huîtres plates *Ostrea edulis*.

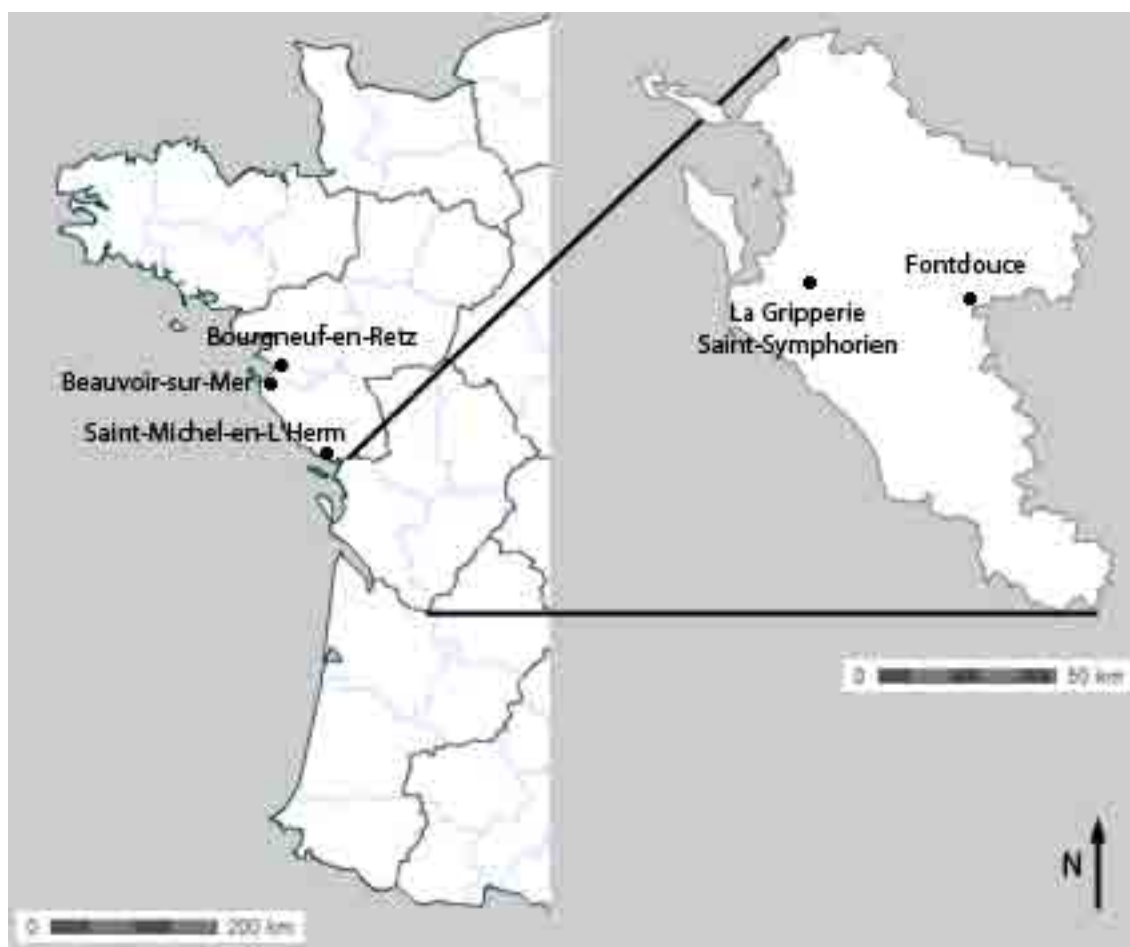


Fig 1. : Localisation des sites

### ***1. Les invertébrés marins au sein des sources écrites médiévales et modernes***

Les sites de Fontdouce et de La Gripperie-Saint-Symphorien n'apparaissent que de manière anecdotique dans les archives et autres documents administratifs médiévaux et modernes. En effet, ceux de l'abbaye ont été détruits lors de la Révolution, tandis que le second, habitat rural, n'en a produit que très peu. L'échelle locale n'a donc pas pu être intégrée aux données littéraires et historiques.

#### **1.1 Les poèmes d'Eustache Deschamps**

Eustache Deschamps est un poète du XIV<sup>e</sup> siècle particulièrement fécond puisqu'il nous a laissé quelques 82 000 vers. Il a ainsi composé diverses pièces concernant la vie quotidienne à son époque, ce qui représente pour l'historien une source d'informations assez exceptionnelle. Parmi ces pièces se trouvent notamment des poèmes dits gastronomiques qui nous intéressent ici particulièrement. Les nourritures de la mer y sont très bien représentées, ce qui n'est pas étonnant de par les restrictions imposées par l'Église concernant la consommation de la viande. Mais l'auteur ne parle ici presque uniquement que des poissons, pour lesquels il dresse une liste particulièrement fournie et diversifiée. Nulle part n'est faite mention de coquillages et le seul crustacé mentionné est l'écrevisse, qui vit également en eau douce<sup>231</sup>. Ce déséquilibre marque-t-il les goûts de l'auteur ? Il

231 Kosta-Théfaïne 2007, 327-328.

semblerait que non, puisque dans le cas des poissons, il décrit tout autant ceux qu'il déteste que ceux dont il affectionne la chair. De plus, l'auteur paraît avoir toujours résidé à l'intérieur des terres, de par ses fonctions<sup>232</sup>. Il semble donc qu'il n'ait pas été amené à manger ce type d'aliment, ce qui laisse supposer que la consommation de coquillages est limitée aux régions littorales, à quelques exceptions près, citadines notamment.

## 1.2 Préparation des coquillages et crustacés

Les livres culinaires et recueils de recettes apparaissent comme une source évidente concernant l'étude des pratiques alimentaires. Il faut toutefois avoir à l'esprit que ces ouvrages ont été composés pour un public bien particulier, celui des tables aristocratiques et bourgeoises, particulièrement parisiennes. Il convient donc manier ces sources avec prudence et de ne pas généraliser les informations qu'elles comportent outre-mesure. Ces écrits se développent particulièrement à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne. Plusieurs d'entre eux sont parvenus jusqu'à nous et ont été étudiés ici : Le Ménagier de Paris, Traité de morale et d'économie domestique au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>233</sup>, Le Viandier de Guillaume Tirel dit Taillevent au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>234</sup>, Le Recueil de Riom au XV<sup>e</sup> siècle<sup>235</sup>, Le vrai cuisinier françois au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>236</sup>. En parcourant ces divers ouvrages, on retrouve ce fort déséquilibre, déjà constaté dans l'œuvre d'Eustache Deschamps, entre les poissons, très bien représentés dans le corpus, et les coquillages, beaucoup plus discrets. Toutefois les invertébrés marins n'en sont pas totalement absents. Nous avons ainsi pu dénombrier une recette dans le Recueil de Riom, 6 dans le Viandier, 10 dans le Ménagier, 14 dans le Vrai cuisinier françois dans lesquelles ils sont présents. Le nombre de recettes ne semble pas dépendre d'une évolution chronologique mais plutôt de la taille même du recueil de recettes (une quarantaine de recettes pour le Recueil de Riom, environ 150 pages pour le Ménagier, environ 160 pour le Viandier et environ 340 pour le Vrai cuisinier françois). Ces recettes évoquent essentiellement l'huître et la moule, puis la seiche, l'écrevisse de mer (l'écrevisse d'eau douce est plus fréquemment citée), la langouste. Tous ces aliments sont préparés cuits au court-bouillon mais aussi en potages, civets, tourtes, beignets... Ces recettes sont caractéristiques de la cuisine médiévale, qui fut longtemps décrite en termes négatifs : carences, disettes, déséquilibres... Les études récentes montrent au contraire une cuisine colorée et épicée<sup>237</sup>. Ainsi par exemple cette recette de civet d'huîtres, dans le Viandier : Eschaudez les et les lavez bien, et frisissez en huile, et puis prenez pain hallé, purée de pois ou de l'eau des oïstres où elles auront esté eschaudées ou d'autre eaue boullue chaude, et du vin plain, et coulez ; puis prenez canelle, gingembre, girofle et graine de paradiz, et saffren pour coulourer, deffait de vinaigre, et ongnons friz en huile ; et faites boullir tout ensemble ; et soit bien lyant ; et aucuns n'y mettent pas boullir les oïstres<sup>238</sup>. Au-delà des seules considérations de goût, la cuisine dépend aussi de considérations médicales. Les régimes de l'époque médiévale sont alors largement marqués par la théorie humorale de Galien (c. 131-c. 201 p.C.) qui repose sur les quatre éléments – l'air, la terre, le feu, l'eau – les quatre qualités qui leur sont propres – sec, humide, froid, chaud – et les quatre humeurs, substances liquides présentes dans le corps humain, qui en découlent – le sang chaud et humide, le flegme froid et humide, la bile chaude et sèche, la mélancolie froide et sèche<sup>239</sup>. Les coquillages et crustacés sont des aliments froids et humides. La cuisine a alors pour but d'équilibrer les humeurs : leur cuisson va donc

232 Boudet et Millet 1997, 9-16.

233 De Crapelet éd., 1846.

234 Tirel, éd. Pichon et Vicaire, 1892.

235 Kosta-Théfaine éd., 2009.

236 La Varenne, éd. Roger, 1712.

237 Kosta-Théfaine 2007, 325.

238 Tirel, éd. Pichon et Vicaire 1892, 22.

239 Quellier 2007, 169.



apporter au plat du chaud et du sec. L'équilibre se trouve également dans l'alliance d'aliments aux propriétés opposées, comme par exemple un chapon farci aux huîtres<sup>240</sup>. Manger les coquillages crus causait ainsi un excès de "flegme" : ils étaient donc réputés pour causer des indigestions. Si l'huître ne fait pas exception à la règle, il semble toutefois que se développe à partir du XVII<sup>e</sup> siècle sa consommation crue, en lien avec la notion de fraîcheur du coquillage : ainsi, le Livre fort excellent de cuysine (1555) précise que les "huytres en escailles [c'est-à-dire crues dans leur coquille] sont bonnes quant [elles] sont fresches"<sup>241</sup>. Cette tendance tend par la suite à se radicaliser jusqu'à un inversement des tendances comme on le connaît aujourd'hui, où la cuisson de l'huître fait exception en France.

### 1.3 Commerce

La faible représentation des coquillages et crustacés par rapport aux autres ressources alimentaires animales est également perceptible au sein du Traité de la police de M. Delamare (1719). Ce texte, plus tardif, dont nous étudions ici le tome troisième, apporte de nombreux renseignements sur le commerce des nourritures de la mer, principalement à Paris. Or, dans le titre 24 "Des Poissons en général", il consacre un chapitre aux "Poisson à écailles et à croûte" où il précise qu'il ne parlera ici que de ceux dont l'usage est le plus fréquent, c'est-à-dire les tortues, les huîtres et les moules, les écrevisses. S'il connaît l'existence de nombreuses espèces de coquillages et de crustacés, il ne les décrit pas, arguant que les premiers "n'entrent point dans nos aliments" tandis que pour les seconds, "encore que l'on puisse en tirer quelque nourriture, c'est si peu et si rarement qu'ils ne méritent pas notre attention"<sup>242</sup>. Il s'agit bien ici d'une différence entre intérieur des terres, avec Paris au premier chef, et régions littorales. Ainsi, l'auteur précise dans le titre 25 "De la Pêche" que l'on peut en trouver d'autres sortes sur le littoral : "il y a aussi plusieurs pêcheries sur le reste des côtés de la Province ; celles de Coutances et de Granville fournissent beaucoup de poissons de toutes espèces, il s'y en trouve même de singuliers, [...] les seiches, [...] les homards et les crabes qui se pêchent sur ces côtes-là, sont peu connus dans nos halles ou marchés de Paris, ni en beaucoup d'autres lieux. Tous les poissons de cette pêche, à l'exception des huîtres et des moules qui sont amenées à Paris, se débitent dans la Province à 18 ou 20 lieues des côtes"<sup>243</sup>. Cette différence peut en partie expliquer la faible représentation des invertébrés marins au sein de la littérature médiévale, issue du milieu parisien, bien qu'ils soient consommables pendant les jours maigres. Ces périodes d'abstinence imposées par l'Église peuvent représenter jusqu'à 150 jours par an pour le clergé, 130 pour les autres<sup>244</sup>, ce qui les amène à consommer énormément de "chairs maigres", c'est-à-dire les volailles mais surtout les poissons et tout animal issu du milieu aquatique. On aurait donc pu s'attendre à une meilleure représentation des coquillages de par ce statut. Mais la collecte de coquillages, comme la cueillette en forêt, est une activité connotée, laissée aux pauvres en temps de crises alimentaires. Cette situation perdure d'ailleurs durant l'époque moderne. Le Masson du Parc en fait le constat lors de ses visites en Poitou-Charentes en 1727 et 1728 : "De basse-mer, surtout de celle des grandes malignes, il se fait une pesche considérable d'huîtres et surtout des coquillages qu'ils nomment sourdons<sup>245</sup> [...]. Cette petite pesche est de conséquence pour les riverains qui en tirent une part de leur subsistence"<sup>246</sup>. Les seuls coquillages qui semblent donc échapper à cette réputation sont les moules et surtout les huîtres. Parmi ces dernières, certaines sont particulièrement réputées. Ainsi, l'huître verte de Marennes est

240 La Varenne, éd. Roger 1712, 43.

241 cité dans Rambourg 2007, 218.

242 Delamare, éd. Brunet 1719, 28.

243 Delamare, éd. Brunet 1719, 36.

244 Quellier 2007, 127.

245 Le sourdon est un nom patois pour la coque.

246 Le Masson du Parc, éd. Lieppe, 2009, 21.

un produit très recherché. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le gouvernement commande une enquête à l'Intendant de Marine afin d'en évaluer la traçabilité car les marais charentais étaient alors en terres protestantes, et l'on craignait alors une tentative d'empoisonnement envers Louis XIV<sup>247</sup>. Quelques années plus tard, Le Masson du Parc décrit lui aussi le processus et précise que ces huîtres vertes "sont excellentes et fort délicates et qu'on [les] transporte souvent à la Cour et dans la capitale"<sup>248</sup>.

Comment alors s'effectue ce transport ? Le commissaire Delamare répond à cette question pour l'époque moderne, et l'on peut supposer que le système était sensiblement le même au Moyen Âge. Il distingue ainsi deux sortes d'huîtres : les huîtres "en écailles", c'est-à-dire conservées dans leur coquille pendant le transport pour n'être ouvertes qu'au moment de leur consommation ou de leur préparation, et les huîtres "huîtrées", c'est-à-dire ôtées de leur coquille sur le lieu même de la pêche puis expédiées sans avoir subi aucune préparation<sup>249</sup>. À ces deux types de préparation, on peut y ajouter une troisième : les huîtres marinées dans un bouillon après avoir été extraites de leur coquille. Un mémoire anonyme daté de l'an III sur la pêche à Granville nous en donne une recette : "[...] au moyen d'une bonne saumure faite d'un pot de sel par millier, des oignons, écorce de citron, poivre mignonnette et quelques feuilles de laurier. On doit préparer une espèce de bonne eau ou court bouillon dans lequel il ne doit entrer que ce qu'il faut d'eau pour fondre le sel et cuire tous ces ingrédients avant qu'elles sentent la chaleur. Cela se reconnaît à la blancheur qu'elles contractent. Il ne faut pas négliger de les mouvoir pour faire passer celles du dessus au fond où la chaleur est plus forte, sans quoi elles ne seraient pas assez cuites et les autres le seraient trop et seraient dures"<sup>250</sup>. Les sources écrites nous apportent ainsi de nombreux renseignements complémentaires sur les goûts, la préparation des coquillages et crustacés ainsi que leur transport, qui ne sont pas forcément visibles dans les vestiges archéologiques. Toutefois, ces textes sont en majorité une production destinée aux populations aristocratiques et bourgeoises et les couches populaires n'y sont que très peu représentées. Le matériel archéologique peut nous permettre d'aborder ces populations plus modestes.

## 2. L'étude du matériel archéomalacofaunique : méthodes

---

247 Sauzeau 2003.

248 Le Masson du Parc, éd. Lieppe 2009, 18.

249 Delamare, éd. Brunet 1719, 124.

250 cité dans Rambourg 2007, 124.

Fig 2 : Tableau récapitulatif des espèces recensées

Les coquilles étudiées ici proviennent soit du ramassage à vue, soit du tamisage des sédiments. Le tamisage permet en effet de mieux prendre en compte les petites espèces (< 2 cm) ainsi que celles dont la coquille se fragmente facilement, comme c'est le cas de la moule commune *Mytilus edulis*<sup>251</sup>. Malheureusement, par manque de temps, les refus de tamis du site de La Gripperie n'ont pas encore été triés et étudiés (compléter les résultats des refus de tamis).

Liste des espèces	Masse	VG / apex	VD / périst.	NMI	NR	% masse	% NMI	% NR
<b>La Gripperie-Saint-Symphorien - VII<sup>e</sup> siècle</b>								
<i>Ostrea edulis</i>	13117,16	843	599	843	1629	94%	82%	76%
<i>Ruditapes decussatus</i>	689,14	158	158	158	430	5%	15%	20%
<i>Mimachlamys varia</i>	66,58	20	18	20	58	0%	2%	3%
<i>Solen marginatus</i>	6,61	1	3	3	15	0%	0%	1%
<i>Venerupis aurea</i>	1,70	1	1	1	2	0%	0%	0%
<i>Anomia ephippium</i>	1,54	1	0	1	1	0%	0%	0%
<i>Mytilus edulis</i>	1,18	0	2	2	2	0%	0%	0%
<i>Ocenebra erinaceus</i>	0,63	1	1	1	1	0%	0%	0%
<i>Cerastoderma glaucum</i>	0,08	1	0	1	1	0%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>13884,69</b>	<b>1026</b>	<b>782</b>	<b>1031</b>	<b>2140</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Fontduouce - XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles</b>								
<i>Ostrea edulis</i>	900,01	28	48	48	393	89%	45%	12%
<i>Mytilus edulis</i>	87,55	45	51	51	2655	9%	48%	84%
<i>Ruditapes decussatus</i>	18,53	3	5	5	39	2%	5%	1%
<i>Mimachlamys varia</i>	3,91	1	2	2	28	0%	2%	1%
<i>Cerastoderma edule</i>	2,48	0	0	0	28	0%	0%	1%
<i>Venus verrucosa</i>	0,17	0	0	0	1	0%	0%	0%
<i>Anomia ephippium</i>	0,14	0	0	0	5	0%	0%	0%
<i>Antalis novemcostata</i>	0,13	0	0	0	2	0%	0%	0%
<i>Modiolus sp.</i>	0,12	0	0	0	6	0%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>1013,04</b>	<b>77</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	<b>3157</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Fontduouce - XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles</b>								
<i>Ostrea edulis</i>	11509,75	459	509	509	1731	94%	65%	54%
<i>Mytilus edulis</i>	311,79	193	188	193	1217	3%	25%	38%
<i>Ruditapes decussatus</i>	206,37	23	18	23	112	2%	3%	3%
<i>Cerastoderma edule</i>	50,89	12	15	15	43	0%	2%	1%
<i>Mimachlamys varia</i>	50,69	10	14	14	67	0%	2%	2%
<i>Cerastoderma glaucum</i>	25,49	11	6	11	19	0%	1%	1%
<i>Anomia ephippium</i>	13,61	2	3	3	19	0%	0%	1%
<i>Osilinus lineatus</i>	9,24	1	1	1	1	0%	0%	0%
<i>Venus verrucosa</i>	7,72	0	1	1	1	0%	0%	0%
<i>Patella intermedia</i>	5,39	-	-	1	1	0%	0%	0%
<i>Littorina littorea</i>	4,4	1	1	2	2	0%	0%	0%
<i>Turritella communis</i>	2,54	0	0	3	3	0%	0%	0%
<i>Nassarius reticulatus</i>	1,99	1	1	1	1	0%	0%	0%
<i>Cerastoderma sp.</i>	0,72	0	0	0	1	0%	0%	0%
<i>Antalis novemcostata</i>	0,15	-	-	1	1	0%	0%	0%
<i>Solen marginatus</i>	0,09	1	0	1	1	0%	0%	0%
<i>Modiolus sp.</i>	0,02	0	0	0	1	0%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>12200,85</b>	<b>714</b>	<b>757</b>	<b>779</b>	<b>3221</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>La Gripperie-Saint-Symphorien - XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles</b>								
<i>Ostrea edulis</i>	7073,97	393	397	397	1199	86%	46%	51%
<i>Cerastoderma glaucum</i>	376,13	118	122	122	240	5%	14%	10%
<i>Cerastoderma sp.</i>	308,60	146	155	155	416	4%	18%	18%
<i>Venerupis aurea</i>	207,01	86	85	86	200	3%	10%	8%
<i>Mimachlamys varia</i>	108,40	38	45	45	163	1%	5%	7%
<i>Venerupis corrugata</i>	49,88	8	7	8	30	1%	1%	1%
<i>Cerastoderma edule</i>	27,48	13	17	17	30	0%	2%	1%
<i>Ruditapes decussatus</i>	16,15	0	2	2	5	0%	0%	0%
<i>Anomia ephippium</i>	12,86	8	0	8	13	0%	1%	1%
<i>Acanthocardia paucicost</i>	11,99	7	6	7	15	0%	1%	1%
<i>Scrobicularia plana</i>	5,54	5	3	5	28	0%	1%	1%
<i>Nassarius reticulatus</i>	4,03	1	2	2	2	0%	0%	0%
<i>Solen marginatus</i>	3,63	1	1	1	4	0%	0%	0%
<i>Ocenebra erinaceus</i>	3,19	2	2	2	2	0%	0%	0%
<i>Mytilus edulis</i>	1,95	1	1	1	15	0%	0%	1%
<i>Loripes lucinalis</i>	1,14	3	1	3	4	0%	0%	0%
<i>Barnea candida</i>	0,62	0	0	1	2	0%	0%	0%
<i>Modiolus sp.</i>	0,40	0	0	1	1	0%	0%	0%
<i>Gibbula umbilicalis</i>	0,17	1	1	1	1	0%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>8213,14</b>	<b>831</b>	<b>847</b>	<b>864</b>	<b>2370</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les restes de coquilles ont été identifiés par comparaison avec une collection de référence de C. Dupont et Y. Gruet, conservée à l'Université de Rennes 1, et grâce aux ouvrages de G. T. Poppe et Y. Goto, de N. Tebble et de P. J. Hayward et J. S. Ryland pour les mollusques marins et M. P. Kerney et R. A. D. Cameron pour les mollusques terrestres<sup>252</sup>. Les noms d'espèces utilisés sont ceux de la base de la "Check List of European Marine Mollusca" lors de la rédaction de cet article<sup>253</sup>. Les restes de malacofaune ont ensuite été pesés puis décomptés selon deux méthodes : le Nombre total de Restes (NR) et le Nombre Minimum d'Individus (NMI). Le NMI a été calculé après latéralisation des valves pour les bivalves et après décompte des apex et péristomes pour les gastéropodes. La plus grande valeur a été conservée (exemple : si le lot comporte 6 valves gauches et 4 valves droites d'huîtres, le NMI est de 6). La combinaison de ces trois indices – masse, NR, NMI – permet de limiter les distorsions propres à chacun. Les dénombrements par espèce sont exposés dans la figure 2. Enfin, chaque valve ou individu décompté a été mesuré. Nous utilisons ici les termes de hauteur ou de longueur, en fonction de la biologie de l'animal. Il s'agit à chaque fois de la plus grande mesure. La plupart du temps, celle-ci suffit. Toutefois, une limite a été observée, particulièrement sur les huîtres *Ostrea edulis* de La Gripperie. En effet, environ 55 % des valves droites et 65 % des valves gauches n'étaient pas mesurables dans leur hauteur car trop altérées. Or, certains marqueurs anatomiques étaient encore visibles sur les fragments.

Des mesures supplémentaires ont ainsi été prises, basées sur des éléments constitutifs de la coquille, en lien avec la biologie du mollusque, comme l'empreinte musculaire, ou l'empreinte ligamentaire. Deux mesures se sont ainsi révélées particulièrement efficaces : "HBB" soit la "distance maximale comprise entre l'extrémité de l'expansion interne de l'aire ligamentaire et la dernière ligne de croissance visible de l'empreinte musculaire"<sup>254</sup> et "HBLG", soit la distance maximale comprise entre l'extrémité de l'expansion interne de l'aire ligamentaire et la première ligne de croissance visible de l'empreinte musculaire<sup>255</sup> (fig. 3).

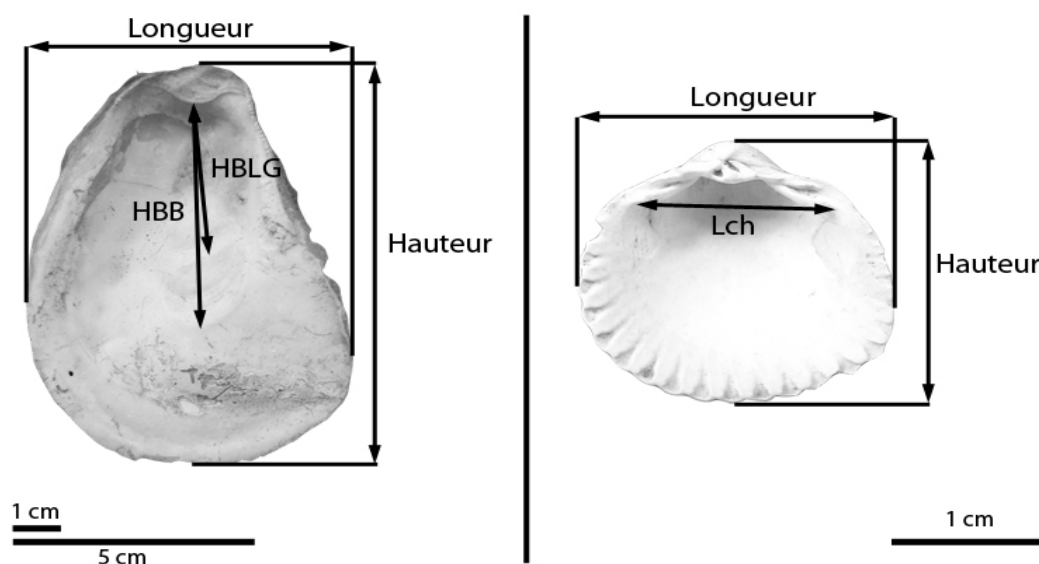


Fig 3 : Mesures

252 Poppe & Goto 1991 ; Poppe & Goto 1993 ; Tebble 1976 ; Hayward & Ryland, 1996 ; Kerney & Cameron 1996.

253 CLEMAM 2012.

254 Bardot 2010, 55.

255 Le Goff 2012, 49.

C'est la première qui s'est avérée la plus fiable statistiquement. Le rapport entre hauteur et "HBB" est caractérisé par un coefficient de corrélation  $R = 0,96$  (valves droites) et  $R = 0,97$  (valves gauches) (fig. 4). L'équation obtenue a permis de reconstituer les hauteurs de 53 % des valves droites et 63 % des valves gauches altérées. La seconde, "HBLG", est légèrement moins fiable quant à la reconstitution de la hauteur totale ( $R = 0,93$  pour les valves droites et  $R = 0,92$  pour les valves gauches) mais le taux de reconstitution est meilleur (74 % des valves droites et 68 % des valves gauches altérées). La mesure "HBB" a donc été préférée, afin de privilégier la qualité de la reconstitution<sup>256</sup>. Une étude similaire a été menée sur les coques *Cerastoderma* sp. du site arténacien de Ponthezières par Y. Gruet<sup>257</sup> et a démontré la forte corrélation entre la longueur et la distance comprise entre les deux dents cardinales, nommée ici "Lch" (fig. 3). Cette forte corrélation a également été observée à La Gripperie : le coefficient de corrélation obtenu est de 0,96 pour les valves gauches et 0,98 pour les valves droites<sup>258</sup>. La forme de certains coquillages peut varier en fonction de facteurs paléoenvironnementaux. Ainsi, avant de pouvoir les généraliser, les relations mathématiques obtenues ne sont applicables à l'heure actuelle que pour les sites pour lesquels elles ont été établies. L'étude de nouveaux sites permettra éventuellement de les mettre en évidence à plus grande échelle.

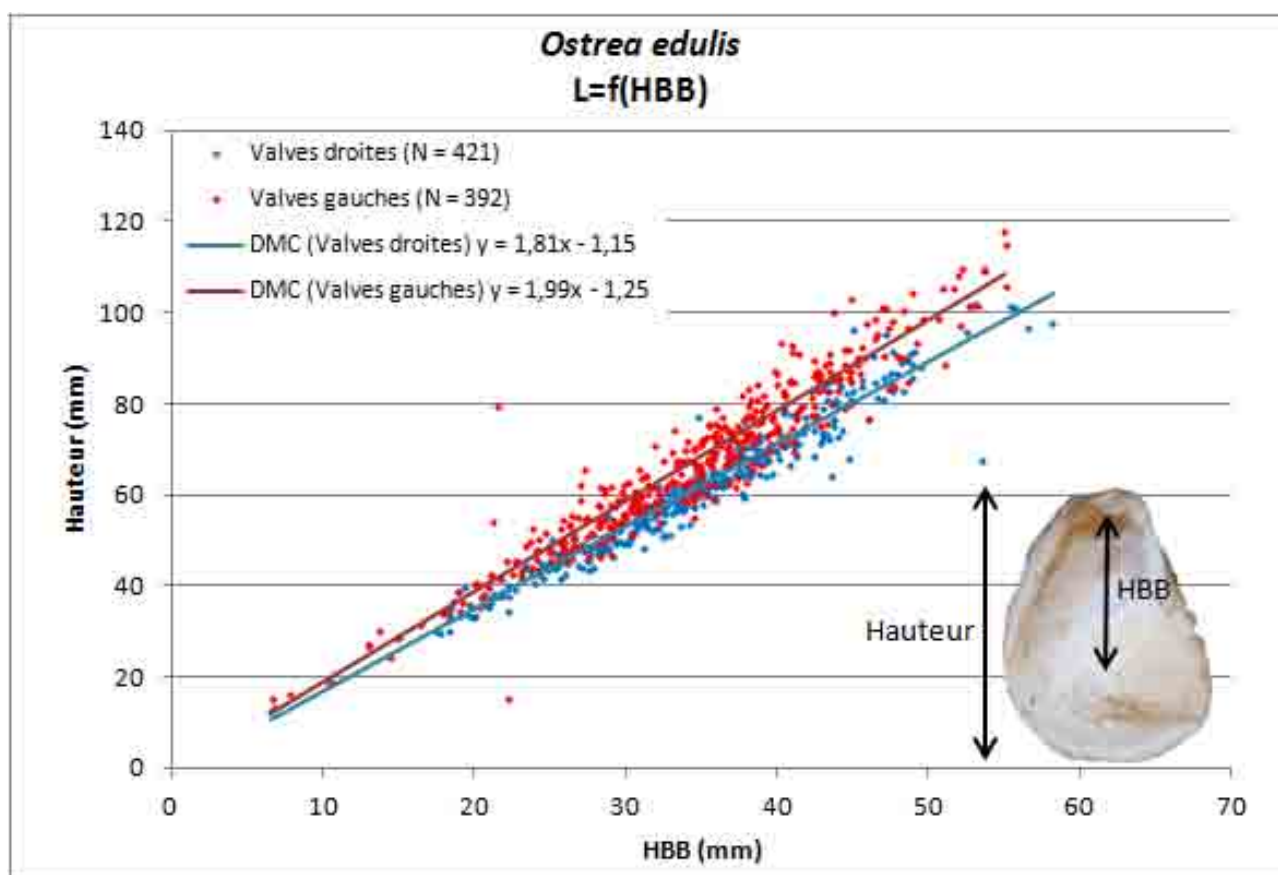


Fig 4 :

256 Le Goff 2012, 48-51.

257 Gruet & Laporte, 474 in Laporte 2009.

258 Le Goff 2012, 54-57.

### 3. L'époque mérovingienne (VIIe – début VIIIe siècle)



Fig 5 : Fo 38 avant sa fouille (Cl. B. Gissinger)

Nous pouvons aborder cette période grâce au site de La Gripperie-Saint-Symphorien. En effet, les fouilles ont permis de mettre au jour une fosse, remplie d'environ 30 kg de coquilles (fig. 5). Grâce à une datation au 14C, elle a pu être attribuée à la fin du VIIe – début du VIIIe siècle<sup>259</sup>. Au vu de la quantité très importante de restes malacofauniques, nous n'en avons étudié qu'une partie, c'est-à-dire 14 kg. Nous avons pu observer au sein de cette fosse une très faible diversité spécifique avec seulement 9 taxons de mollusques marins identifiés, dont 5 ne dépassent pas 1 % du total, que ce soit en termes de masse, de NMI ou de NR (fig. 6, 7). L'espèce majoritaire est l'huître plate *Ostrea edulis* suivie par la palourde européenne *Ruditapes decussatus*. La présence du pétoncle *Mimachlamys varia* et du couteau *Solen marginatus* est marginale. Ces espèces montrent l'exploitation de deux milieux différents, l'un plutôt rocheux avec l'huître plate, l'autre plutôt sableux avec la palourde. Ces deux espèces supportent bien les milieux qui tendent à s'envaser, ce que confirme la très forte récurrence du ver *Polydora* sur près de 85 % des valves d'huîtres (fig. 8). Sa présence marquée indique également que les huîtres vivaient dans un milieu où la salinité était assez peu élevée, sans doute au-dessous de 15 ‰<sup>260</sup>. Par ailleurs, toutes ces espèces ont pu être collectées très régulièrement sur l'estran à marée basse, à l'exception du pétoncle qui n'a pu être collecté que lors de forts coefficients de marée.

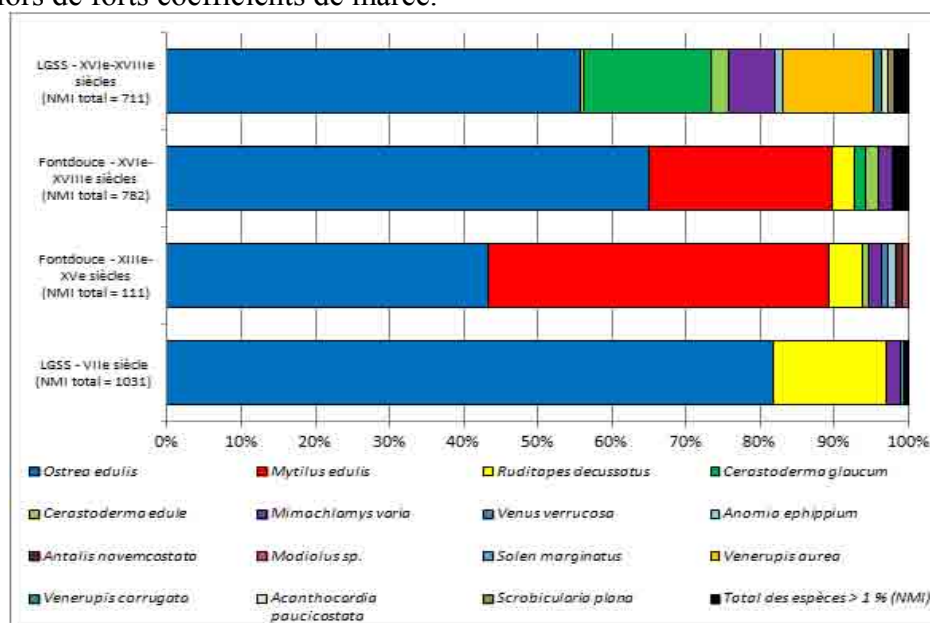


Fig. 6

259 Gissinger 2013, à paraître.

260 Claassen 1998, 129.

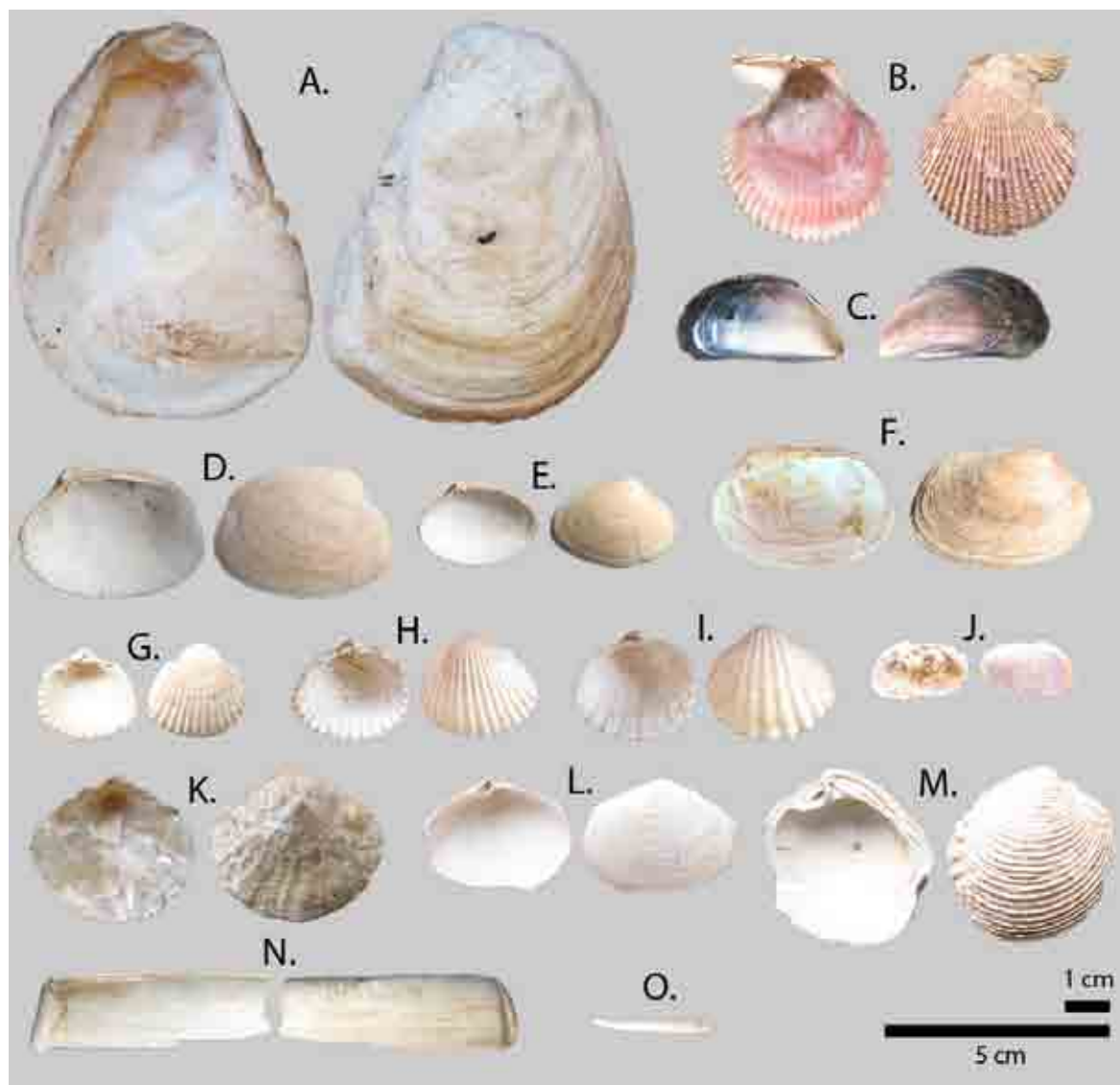


Fig 7 : Les différentes espèces rencontrées.

Les huîtres qui ont été amenées sur le site proviennent d'une huîtrière naturelle dense. En effet, 77 % des valves gauches (ce sont celles qui se fixent à un support) étaient associées avec au moins une autre huître. Les indices de ces associations sont divers : bouquets, faces aplanies, fragments de coquille restés attachés... Les huîtres ne semblent pas avoir fait l'objet d'un tri très sélectif : certains individus morts ou au contraire des juvéniles ont ainsi été collectés, en même temps que des individus adultes. La gamme de taille est en effet très étendue, jusqu'à 118 mm, pour une moyenne de 67 mm. Les petits individus ont été écartés de cette moyenne, afin d'éviter les distorsions dues à la collecte de bouquets. En effet, 7 % des valves gauches étaient associées à une petite huître (< 30 mm). Ces petits individus n'ont sans doute pas été visés par la collecte et n'ont pas été rejetés. Ce type de pratique a pu mettre en danger la pérennité du banc d'huîtres en le privant de ses juvéniles. La présence de stigmates sous formes d'encoches ou d'éraflures sur les valves de coquilles prouvent que les huîtres ont été ouvertes fraîches (fig. 9). Ceux-ci n'ont pas été observés sur les plus petits individus : s'ils ont été ramassés, ils n'ont pas été consommés.

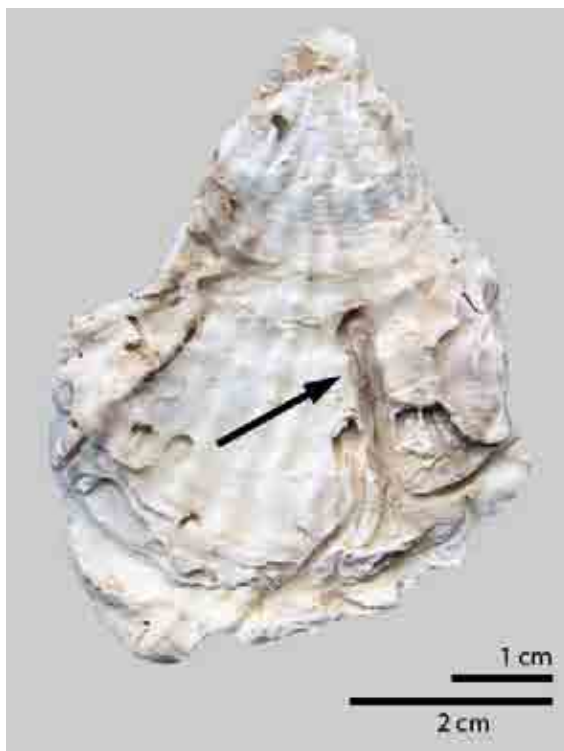


Fig. 8 : Polydora

Ces marques n'ont été observées que sur un faible nombre de coquilles : 85 % d'entre elles étaient trop altérées pour en permettre l'observation. Toutefois, nous en avons relevé un nombre suffisant pour indiquer une tendance consistant à ouvrir l'huître par le bord opposé à la charnière. En revanche, leurs formes étant diverses, le ou les outils utilisés pour les ouvrir n'ont pas pu être identifiés. Par ailleurs, le déséquilibre marqué entre le nombre de valves droites (599) et de valves gauches (843) pourrait indiquer l'ouverture des coquilles avec rejet de la valve droite puis transport de la valve creuse avec la chair, jusqu'à l'enfouissement. L'hypothèse d'une conservation différentielle a été écartée, le taux d'altération étant plus fort sur les valves gauches que sur les droites. Ces dernières ont ainsi pu être rejetées sur le lieu de collecte, mais aussi à un autre endroit du site, hors de l'emprise de fouille. Il n'est pas possible à l'heure actuelle de déterminer si les huîtres ont été consommées crues ou cuites. En effet, seul le contact direct avec une flamme laisse des traces de chauffe visibles sur la coquille. Une cuisson par chauffe indirecte, au sein d'un bouillon par exemple, n'est pas détectable à l'œil nu. Une éventuelle modification physico-chimique de la coquille est possible mais n'a pas encore été étudiée. Par ailleurs, il est également envisageable que la chair ait été retirée de la coquille pour la cuisiner ensuite. L'étude des caramels alimentaires sur les céramiques pourrait peut-être mettre en évidence ce type de procédé.



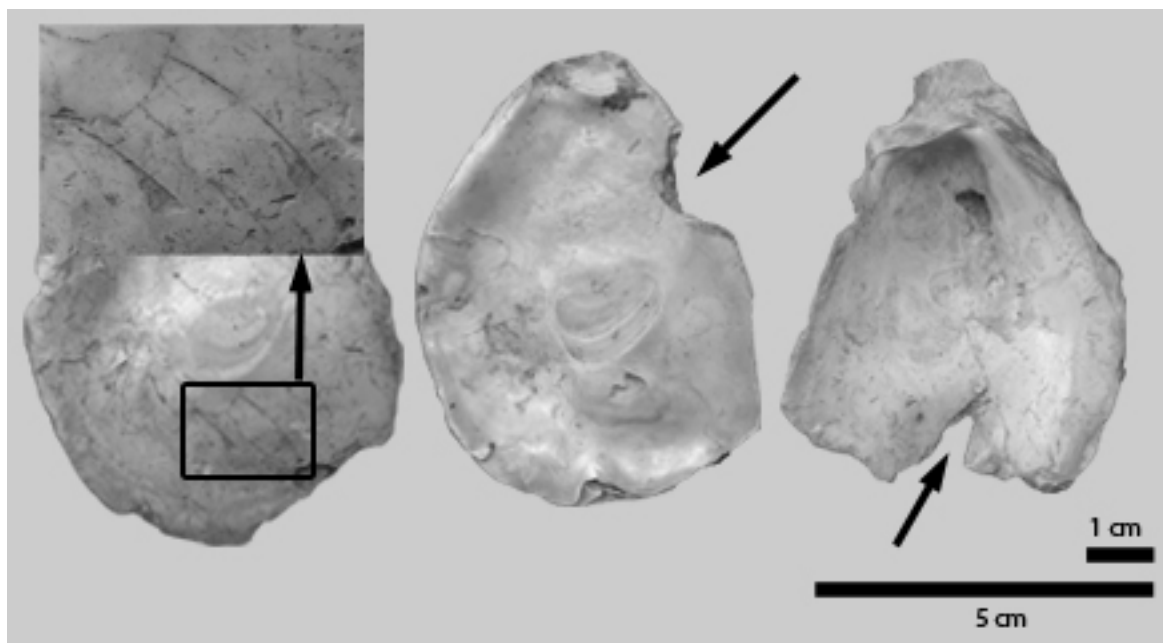


Fig. 9 : stigmata d'ouverture

Au fond de cette fosse se trouvait un creusement interne dont le comblement était en grande partie composé cette fois de la palourde. Ces coquillages ont été triés selon leur taille avant leur arrivée sur le site : aucun individu inférieur à 25 mm n'a été découvert. La distribution des longueurs de palourde montre également une forte correspondance entre les valves droites et les valves gauches (fig. 10). Associé au fait qu'une vingtaine d'individus ont pu être reconstitués, ceci témoigne de la faible perturbation du dépôt après le rejet.

Le Moyen Âge central n'est quasiment pas représenté sur les deux sites. Ainsi, à La Gripperie-Saint-Symphorien, la phase II qui s'étend du Xe au XIIe siècle n'a livré que deux fragments de coquillages, tandis que les vestiges malacofauniques les plus anciens à l'abbaye de Fontdouce sont datés du XIIIe siècle.

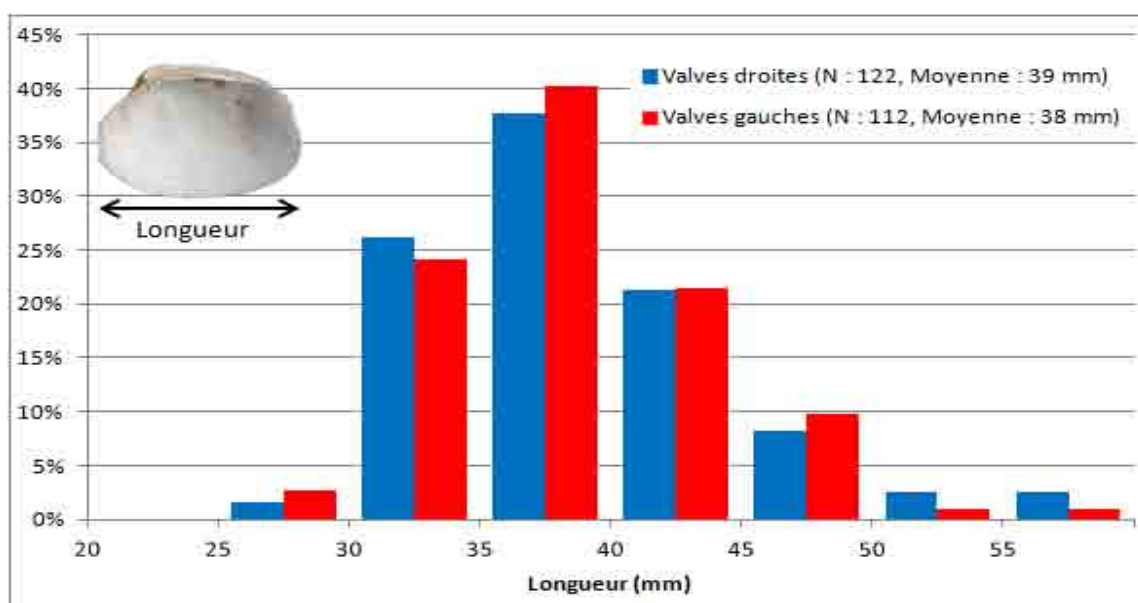


Fig. 10 : Mesures des valves de palourdes

#### 4. Le bas Moyen Âge (XIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles)

Du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, l'abbaye livre relativement peu de vestiges coquilliers, avec seulement 1 kg. Comme pour la période précédente à La Gripperie, la diversité spécifique observée à Fontdouce au bas Moyen Âge est très faible, avec seulement 9 taxons de mollusques marins identifiés, dont 5 ne sont représentés que par un seul individu (fig. 6, 7). Le spectre est largement dominé par deux espèces : la moule commune *Mytilus edulis* et l'huître plate *Ostrea edulis*. Malheureusement, l'état de conservation des premières n'a pas permis d'étude morphométrique. Les quelques valves d'huîtres qui ont pu être mesurées (25 sur un total de 76 valves) montrent a priori une sélection par la taille : les hauteurs s'étendent jusqu'à 101 mm, avec une moyenne de 60 mm. Des stigmates ont été observés sur 17 valves, en très grande majorité sur le bord opposé à la charnière.

Le biotope de ces espèces indique l'exploitation d'un milieu rocheux qui a tendance à s'ensaver. La présence très forte du ver *Polydora* confirme cet ensablement. Toutefois, l'échantillon est trop petit pour que ces observations soient fiables statistiquement. À La Gripperie, aucun vestige coquillier n'a été attribué à cette période.

#### 5. L'époque moderne (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)

##### 5.1 La Gripperie-Saint-Symphorien

Cette période est particulièrement bien représentée sur les deux sites. À La Gripperie tout d'abord, nous avons pu observer une diversité spécifique assez importante : 18 taxons de mollusques marins ont été identifiés, dont 8 ne dépassent pas 1 % du NMI total (fig. 6, 7). Le cortège principal est composé de l'huître plate *Ostrea edulis*, dont la place est nettement moins prépondérante que pour la phase mérovingienne du site, et de la coque. Cette dernière est présente sous deux espèces : *Cerastoderma edule* et *Cerastoderma glaucum*. L'addition des pourcentages de ces deux espèces ainsi que ceux des individus qui n'ont été déterminés que par le genre, *Cerastoderma* sp., ce taxon représente 33 % du NMI total. Le cortège secondaire est lui composé de la palourde jaune *Venerupis aurea* et du pétoncle *Mimachlamys varia*. Les biotopes de ces espèces témoignent à la fois de l'exploitation d'un milieu rocheux ayant pu subir un ensablement mais aussi d'un milieu sableux à sablo-vaseux comme l'indique la présence de la coque *Cerastoderma glaucum* et en moindre proportion la scrobiculaire *Scrobicularia plana*. Comme pour la période précédente, la grande majorité des coquillages présents a pu être collectée de manière quasiment quotidienne sur l'estran, à l'exception du pétoncle et de la palourde jaune. Ceux-ci peuvent être collectés les pieds dans l'eau ou à pied sec seulement lors de grands coefficients de marée<sup>261</sup>. L'hypothèse d'une pratique de dragage est très peu probable, de par la quasi absence de perforations caractéristiques des outils de drague sur les valves d'huîtres et de la faune typique de la zone subtidale (comme les éponges *Cliona* sp.).

Concernant l'huître plate, remarquons en premier lieu que le déséquilibre constaté précédemment entre le nombre de valves droites et de valves gauches n'est pas observé ici (397 valves droites et 393 valves gauches). On peut donc supposer que les coquillages ont été transportés entiers sur le site pour y être préparés. Ces bivalves proviennent également d'une huître très dense en huîtres, comme lors de la première phase du site. Celle-ci a d'ailleurs piégé de nombreuses coquilles mortes qui ont ainsi servi de support de fixation aux naissains (palourdes, moules, coques, anomies, etc.). L'étude des longueurs des huîtres plates a permis deux observations. Tout d'abord, leur distribution est proche de celle d'une population normale, avec des petits et des grands individus : les hauteurs s'étendent jusqu'à 110 mm. La sélection par la taille a semble-t-il été limitée, comme c'était déjà le cas pour l'époque mérovingienne. En revanche, nous avons pu

<sup>261</sup> Dupont 2007a.

observer une moyenne des hauteurs de 58 mm, qui est moins élevée que pour la période précédente. Les petites huîtres ayant été écartées du calcul de cette moyenne, il ne peut donc s'agir d'une collecte plus intensive de juvéniles. Des tests statistiques ont alors été effectués afin de s'assurer que cette différence était réellement significative. Au vu du grand nombre de valeurs (1170 valves pour la période mérovingienne, 531 valves pour la période moderne), il est apparu possible de supposer la population laplacienne, c'est-à-dire normale statistiquement, et de procéder à des tests paramétriques<sup>262</sup>. Nous avons tout d'abord pu observer à l'aide du test du F de Fisher - Snedecor que les variances des deux échantillons différaient de façon significative. Partant de ce constat, nous avons alors appliqué le test de Cochran qui a permis de démontrer que la différence observée entre les moyennes était significative à 0,1 %. Les deux échantillons proviennent donc de deux populations différentes. Cette diminution de la taille des huîtres peut ici être le résultat d'une éventuelle surexploitation. Ceci s'accorde avec le fait que les petits individus ont également été collectés : 6 % des valves gauches d'huîtres étaient associées à une petite huître (< 30 mm). Toutefois, il faudrait reconduire ce type de tests sur un plus grand nombre de sites afin d'observer ou non une réelle tendance. Des stigmates liés à l'ouverture des coquilles ont également été observés, difficilement toutefois étant donnée la mauvaise conservation des coquilles. Aucune évolution de ces traces d'ouverture anthropiques n'est perceptible par rapport à l'époque mérovingienne.

Concernant les coques *Cerastoderma* sp., il semble que la majorité des individus soit issue de l'espèce *Cerastoderma glaucum*. Toutefois, l'identification des espèces, *C. glaucum* et *C. edule*, s'est avérée difficile, de par la présence de nombreux individus présentant simultanément des critères inhérents aux deux espèces donnés par Poppe et Goto<sup>263</sup>. Les critères concernant l'aspect de la coquille et la longueur du ligament se sont révélés inappropriés, de par l'altération des coquilles après leur enfouissement. L'identification a donc été basée deux critères combinés : la forme générale de la coquille ainsi que la visibilité ou non de stries se prolongeant à l'intérieur de la valve. Les individus ne présentant pas ces critères conjointement ou présentant des formes intermédiaires n'ont été identifiés qu'au niveau du genre *Cerastoderma* sp. L'étude des longueurs a permis de démontrer une collecte peu sélective des coques : 31 % des individus mesuraient moins de 20 mm. Or il est admis qu'en-dessous de cette taille les coquilles ne sont généralement pas ramassées, de par leur faible apport nutritif<sup>264</sup>. Une telle distribution indique un tri limité des individus selon leur taille et donc une possible surexploitation de la ressource. Par ailleurs, les distributions entre valves droites et valves gauches sont similaires, témoignant sans doute d'un transport des coques vivantes sur le site.

Concernant la palourde jaune, 86 individus minimum sont présents sur le site et sont majoritairement issus d'une même Unité Stratigraphique. La distribution des longueurs montre une présence limitée de juvéniles et un pic de population marqué d'individus mesurant entre 26 et 32 mm. Comme pour les coques, les palourdes ont sans doute été transportées vivantes jusqu'au site.

Le cas du pétoncle lui est différent : les 45 individus au minimum qui le représentent sont répartis sur 7 US différentes. Au moins 9 d'entre eux sont des juvéniles dont trois ont été découverts valves jointes. Par ailleurs, 7 individus ont conservé les traces d'une association avec une huître. Ces différents indices témoignent sans doute d'un apport involontaire du pétoncle, en tant que faune accompagnatrice de l'huître, ce qui n'empêche pas que les individus les plus grands aient pu être consommés.

---

262 Chenorkian 1996, 23 ; 30.

263 Poppe & Goto 1993, 96.

264 Gruet & Dupont 2009, 561.

## 5.2 L'abbaye de Fontdouce

Comme à La Gripperie-Saint-Symphorien, nous pouvons observer à Fontdouce à partir de l'époque moderne une plus grande diversité spécifique : 18 taxons de mollusques marins ont été identifiés. Parmi ceux-ci, seulement 6 dépassent 1 % du NMI total (fig. 6, 7). Le cortège principal est composé en premier lieu de l'huître plate *Ostrea edulis* puis de la moule *Mytilus edulis*. Nous pouvons noter la présence ponctuelle de la palourde *Ruditapes decussatus*, des coques *Cerastoderma edule* et *C. glaucum* et du pétoncle *Mimachlamys varia*. Le biotope de ces espèces indique l'exploitation d'un milieu rocheux tendant à s'ensaver, avec un accès à une zone ensablée dans la proximité comme une baie ou un large estuaire soumis à une très forte influence marine.

Les huîtres découvertes à Fontdouce proviennent, tout comme à La Gripperie, d'une huîtrière naturelle très dense en ce même bivalve. Ainsi, 87 % des valves gauches étaient associées à au moins une autre huître au cours de leur vie. Le tri des coquillages a été relativement peu important, comme le montre la présence de bouquets ou d'individus collectés morts. L'étude des hauteurs des huîtres a permis de mettre en évidence une distribution des tailles là encore proche d'une population naturelle, comprenant notamment les petits individus. Ceux-ci en revanche ne semblent pas avoir été consommés, de par l'absence de stigmates d'ouverture visibles. Les hauteurs s'échelonnent jusqu'à atteindre 104 mm, pour une moyenne de 60 mm. Il ne semble pas y avoir de diminution de taille par rapport aux siècles précédents, contrairement à La Gripperie. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que les moines de Fontdouce ne s'approvisionnent sans doute pas de la même manière que les habitants du bourg rural : les huîtres peuvent provenir de dons ou d'"impôts" pour lesquels les moines ont pu sélectionner les plus grands individus. Par ailleurs, de nombreux stigmates ont pu être observés sur les coquilles, attestant de leur consommation. Si leurs formes sont assez variées, en revanche ils sont en très grande majorité situés sur le bord opposé à la charnière. Il est difficile de déterminer si les huîtres ont été consommées crues ou cuites. S'il est possible que la chair ait été cuite à part, il est peu probable qu'elle ait été cuite avec la coquille. En effet, 25 valves (sur un total de 1016) avaient conservé au moins une partie du ligament qui maintient les valves associées, alors que celui-ci se décolle à la cuisson. Notons malgré tout la présence de traces de chauffe sur 5 valves, qui peuvent être postérieures à leur consommation (comme dans le cas d'un incendie).

L'étude des moules a été rendue difficile de par la mauvaise conservation de leurs coquilles. Seules 16 valves ont pu être mesurées, sur un total de 381 décomptées. Les longueurs mesurées s'échelonnent de 35 à 61 mm. Cette sélection des grands individus peut résulter des pratiques de collecte mais également des processus taphonomiques.

Le faible nombre de palourdes, pétoncles et coques indique que ces coquillages n'ont sans doute pas été collectés volontairement ; toutefois, il ne s'agit pas non plus d'individus juvéniles, il est donc possible qu'ils aient été consommés.

## 6. Discussion

Afin de commencer cette discussion, il est intéressant d'élargir notre propos à d'autres sites charentais. Des études précédentes se sont déjà penchées sur l'exploitation des ressources marines et ont mis en valeur ce pan peu connu de l'alimentation<sup>265</sup>. Parmi ces études, les cortèges secondaires apparaissent très diversifiés et semblent dépendre du type d'environnement à proximité des sites. En revanche, l'espèce majoritairement consommée est partout l'huître plate *Ostrea edulis*, dénotant une tradition locale forte. Si nous élargissons notre horizon d'étude, nous ne pouvons que remarquer l'existence de gigantesques accumulations médiévales constituées exclusivement d'huîtres plates. Les plus connues sont sans doute les buttes de Saint-Michel-en-L'Herm (Vendée)

---

265 Dupont 2007a ; 2007b ; 2010a ; 2011 ; Gruet 1998 ; Normand & Treffort 2005, 58-59.

qui ont animé de nombreux débats entre géologues<sup>266</sup> et archéologues<sup>267</sup>. Leur origine anthropique est désormais acquise<sup>268</sup> et l'on peut alors s'interroger sur l'origine de tels dépôts. D'autres accumulations massives existent : celle de Beauvoir-sur-Mer en Vendée ainsi que celle de Bourgneuf-en-Retz en Loire-Atlantique<sup>269</sup> (fig. 1). Or, le traité de police du commissaire Delamare<sup>270</sup> indique bien la possibilité de transporter la chair des huîtres seule en panier jusqu'à Paris, tandis qu'un mémoire anonyme de l'an III sur la pêche à Granville donne une recette pour la préparation de conserves de chair d'huître, en vue de leur transport<sup>271</sup>. Ces deux techniques supposent l'ouverture du coquillage juste après sa collecte. Or toutes ces buttes sont situées en bordure de marais aujourd'hui drainés, et il a même été observé que certaines longeaient d'anciens chenaux<sup>272</sup>. L'étude d'Y. Gruet et D. Prigent sur les huîtres de Saint-Michel-en-L'Herm ainsi que celle sur les huîtres de Beauvoir-sur-Mer a permis de mettre en évidence des stigmates liés à l'ouverture des coquillages<sup>273</sup>. La chair en a donc bien été retirée. Les quantités concernées sont gigantesques : l'estimation la plus probable selon Y. Gruet et D. Prigent donne un total d'environ 5 milliards d'huîtres à Saint-Michel-en-L'Herm<sup>274</sup>. Au-delà de ces cas particuliers, l'huître semble être la seule espèce trouvée en grande quantité dans des dépotoirs aux statuts différents. Elle a été consommée par les populations littorales comme produit de subsistance<sup>275</sup> mais elle rentre également dans la composition de recettes dont la finalité est de garnir notamment les tables aristocratiques et bourgeoises. De plus, ce produit est visiblement l'objet d'un traitement spécifique au sein des marais charentais. Les travaux de T. Sauzeau sont particulièrement éclairants : l'auteur met ainsi en évidence l'alliance des sauniers et des pêcheurs pour une utilisation conjointe des bassins<sup>276</sup>. Or, les archives écrites mentionnent la présence de plusieurs sauniers au sein des habitants de La Gripperie-Saint-Symphorien<sup>277</sup>. Il serait donc possible que les huîtres découvertes sur le site aient un lien avec les marais salants à proximité. La présence de scrobiculaires, espèce strictement inféodée au milieu vaseux, pourrait être un témoin de l'exploitation de ces marais. T. Sauzeau mentionne également le cas particulier des huîtres vertes à destination des tables parisiennes, y compris de la table royale. Est-il possible de mettre en évidence sur l'écofact le passage des coquillages dans ce type de bassins ? La sclérochronologie pourrait peut-être nous apporter des réponses, par l'étude des rythmes de croissance des coquilles. Ceux-ci ont en effet sans doute été modifiés si cette méthode a été pratiquée. Le cas de la moule est tout aussi intéressant : c'est la seule autre espèce de mollusque mentionnée par les textes culinaires médiévaux et modernes. Elle est également retrouvée en contexte archéologique mais de manière moins systématique que l'huître. Ainsi elle est une espèce majoritairement consommée à Fontduche mais n'apparaît quasiment pas à La Gripperie-Saint-Symphorien. S'agit-il ici d'une spécificité propre au milieu monastique ? Les moines auraient-ils des exigences alimentaires particulières ? De manière plus large nous avons pu constater la complémentarité des sources textuelles et archéologiques :

---

266 Rivière 1835 ; Villain 1913

267 Quatrefages 1862, Begouen 1924.

268 Verger 1959 ; Patte et al 1961, Gruet & Prigent 1986.

269 Dupont 2010b, 36.

270 Delamare, éd. Brunet 1719, 124.

271 cité dans Rambourg 2007, 124.

272 Dupont 2010b, 42.

273 Gruet & Prigent 1986 ; Dupont 2010b.

274 Gruet & Prigent 1986, 5.

275 Le Masson du Parc, éd. Lieppe 2009.

276 Sauzeau 2003.

277 Le Goff 2012, 36 : AD 86, 3 H 1/427, enquête de 1508 concernant la possession par les commanderies hospitalières de 2 champs de marais à Saint-Symphorien, possession contestée par le seigneur de Saint-Jean d'Angle. Archives dépouillées par S. Périsset (Docteur en Histoire, Université La Rochelle, PCR "Les marais littoraux charentais du Moyen Âge à l'époque moderne : peuplement, environnement et économie")

certaines espèces sont en effet quasiment absentes des sources écrites, bien que parfois largement présentes sur les sites archéologiques littoraux. C'est le cas de la coque ou de la palourde, très bien représentées à La Gripperie-Saint-Symphorien, mais qui ne font pas l'objet de recettes et qui ne sont que mentionnées de manière anecdotique par Le Masson du Parc<sup>278</sup>. À l'inverse, les vestiges archéomalacofauniques ne nous permettent pas à l'heure actuelle – ou très difficilement – d'aborder la préparation des coquillages, à moins d'observer des traces de cuisson directes. Le transport de la chair sans sa coquille sort également des compétences archéomalacologiques. Les textes peuvent compenser ces silences. Toutefois, il faut rester très prudent dans la comparaison de ce type de sources : en effet, sources écrites et matérielles ne reflètent pas forcément les mêmes types de population ni les mêmes types de pratique. Il convient donc de prendre des précautions. Les apports d'études croisées demeurent malgré tout indéniables et l'histoire de l'alimentation y gagne énormément.

### **Bibliographie :**

**Andraut-Schmitt, Cl.** (1994) : “Des abbatales du ‘désert’. Les églises des successeurs de Géraud de Sales dans les diocèses de Poitiers, Limoges et Saintes (1160-1220)”, *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 5e série, VIII (2ème trimestre), 91-172.

**Bardot, A.** (2010) : Les coquillages en Gaule romaine, entre Méditerranée et Rhin. Approche socio-économique et socio-culturelle, Thèse inédite, Université de Bordeaux 3.

**Begouen, H.** (1924) : “Les buttes de Saint-Michel-en-L'Herm (Vendée)”, *Revue anthropologique*, 34, 360-365.

**Boudet, J.-P. et H. Millet** (1997) : *Eustache Deschamps en son temps*, Publications de la Sorbonne, Paris.

**Chenorkian, R.** (1996) : *Pratique archéologique statistique et graphique*, Errance, Paris.

**Classen, C.** (1998) : *Shells*, Cambridge University Press, Cambridge.

CLEMAM, (2012) : Check List of European Marine Mollusca, <http://www.somali.asso.fr/clemam/index.clemam.html>

**De Crapelet**, éd. (1846) : *Le Ménagier de Paris, Traité de morale et d'économie domestique composé vers 1393 par un bourgeois parisien*, tome 2, Paris.

**Delamare, Commissaire**, éd. Brunet M., (1719) : *Traité de la police*, tome 3, Paris.

**Dupont, C.** (2003) : “Les coquillages alimentaires des dépôts et amas coquilliers du Mésolithique récent / final de la façade atlantique de la France : de la fouille à un modèle d'organisation logistique du territoire”, *Préhistoire, Anthropologie Méditerranéennes 2003*, [En ligne], 12 | 2003, mis en ligne le 30 avril 2009, consulté le 13 juin 2011. <http://pm.revues.org/index345.html>

**Dupont, C.** (2006) : *La malacofaune de sites mésolithiques et néolithiques de la façade atlantique de la France : Contribution à l'économie et à l'identité culturelle des groupes concernés*, British Archaeological Reports, Archeopress, Oxford, International Series 1571.

---

278 Le Masson du Parc, éd. Lieppe, 2009, 21.

- Dupont, C.** (2007a) : “La consommation des coquillages à La Coudrée, témoin de l’exploitation d’ostracodes envasés”, in : Nibodeau J.-P., Nancras “la Coudrée”, RFO de fouille archéologique, INRAP Grand Sud-Ouest, 141-160.
- Dupont, C.** (2007b) : “Les coquillages marins, témoins de repas de l’Antiquité au Moyen Âge sur le site “Le Champ des Bosses” (Saint-Xandre, Charente-Maritime)”, SRA Poitou-Charentes, Poitiers.
- Dupont, C.** (2010a) : “Les coquillages marins de Théâtre Verdrière : d’une exploitation locale à un indice d’une origine lointaine”, in : Nibodeau J.-P., La Rochelle, La rue Verdrière et ses abords, les origines du quartier du Perrot, XIIIe-XIXe siècles, RFO de fouille préventive, INRAP Grand Sud-Ouest, 322-353.
- Dupont, C.** (2010b) : “A large-scale exploitation of oysters during the Middle Ages at Beauvoir-sur-Mer (France)”, Munibe, Suplemento – *Gehigarria* XX, Donostia/San Sebastián, 34-44.
- Dupont, C.** (2011) : “Les invertébrés marins”, in : Pouponnot, G, “10-12 rue du Palais”, Ars-en-Ré, RFO de diagnostic, INRAP Grand-Ouest, 34-35.
- Gissinger, B.** (2011) : “La Gripperie-Saint-Symphorien, Le Cimetière 2”, Bilan Scientifique Régional, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Poitou-Charentes, Service Régional d’Archéologie (SRA), Ministère de la Culture et de la Communication, Poitiers, 92-93.
- Gissinger, B.** (2013) : La Gripperie Saint-Symphorien: Le Cimetière II, RFO de fouille préventive, Conseil général de la Charente-Maritime, à paraître.
- Gruet, Y.** (1998) : “Un exemple d’occupation charentaise (fin de l’âge du fer et Moyen Âge), le site de Mortantambre à Cabariot” in : Laporte L. (dir.), L’estuaire de la Charente de la Protohistoire au Moyen Âge. *DAF*, n°72, Éditions de la Maison des sciences de l’Homme, Paris, 76-77.
- Gruet, Y. et C. Dupont, avec la collaboration de J. Pigeot** (2009) : “I. Les mollusques ou la malacofaune” in : Laporte L. (dir.) (2009), 555-581.
- Gruet Y. et D. Prigent** (1986) : “Les buttes de Saint-Michel-en-L’Herm (Vendée) Caractères de la population d’huîtres (*Ostrea edulis* Linne) et de sa faune associée”, *Haliotis*, 15, 3-16.
- Hayward, P. J. et J. S. Ryland** (dir.) (1996) : *Handbook of the Marine Fauna of North-West Europe*, Oxford University Press, Oxford.
- Kerney, M. P. et R. A. D. Cameron** (1996) : *A field guide to the land snails of Britain and North-west Europe*, Harper Collins Publishers, Londres.
- Kosta-Théfaine, J.-F.** (2007) : “De l’art des mots à l’art des mets, Les nourritures de la mer dans les poèmes d’Eustache Deschamps et dans la littérature culinaire française du Moyen Âge”, in : Ridet et al (2007), 325-338.
- Kosta-Théfaine, J.-F.** éd. (2009) : *Le recueil de Riom, recettes de cuisine du XVe siècle* : manuscrit Bibliothèque nationale de France, latin 6707, Paleo, Clermont-Ferrand.
- Laporte, L.** (dir.) (2009) : *Des premiers paysans aux premiers métallurgistes sur la façade*

*atlantique de la France (3500-2000 av. J.-C.)*, Association des publications chauvinoises, Chauvigny.

**La Varenne de, J.-F., éd. Roger E.** (1712) : *Le vrai cuisinier François*, Amsterdam.

**Le Goff, L.** (2011) : La consommation de coquillages par les moines de l'abbaye de Fontdouce (Charente-Maritime), du bas Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne, Mémoire de Master 1 inédit, Université de Rennes 2.

**Le Goff, L.** (2012) : Les invertébrés marins à La Gripperie-Saint-Symphorien (Charente-Maritime), habitat du haut Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne. De l'alimentation à l'environnement, Mémoire de Master 2 inédit, Université de Rennes 2.

**Le Goff, L.** (en cours) : Invertébrés marins et établissements monastiques le long de la côte atlantique française au Moyen Âge : de l'alimentation à l'environnement, Thèse en cours de préparation, Université de Rennes 2.

**Le Masson du Parc, F., éd. Lieppe D.** (2009) : *Pêches et pêcheurs du domaine maritime et des îles adjacentes de Saintonge, d'Aunis et du Poitou, au XVIIIe siècle, Amirautés de Marennes, de La Rochelle et des Sables d'Olonne*, Entre-Deux-Mers, Saint-Quentin-de-Baron.

**Mougue, C.** (en cours) : Exploitation et utilisation des invertébrés marins pendant la Protohistoire dans l'Ouest de la France, Thèse en cours, Université de Rennes 1.

**Normand, E. et C. Treffort (dir.)** (2005) : *A la table des moines charentais*, Geste Éditions, La Crèche.

**Patte, E., M. Ters et F. Verger** (1961) : "Sur l'origine humaine des buttes coquillières de Saint-Michel-en-L'Herm (Vendée)", *Bulletin de l'Institut d'Océanographie*, 1211.

**Poppe, T. et Y. Goto** (1991) : *European Seashells*, vol 1, Polyplacophora, Caudofoveata, Solenogastrea, Gastropoda, Verlag Christa Hemmen, Wiesbaden.

**Poppe, T. et Y. Goto** (1993) : *European Seashells*, vol 2, Scaphopoda, Bivalvia, Cephalopoda, Verlag Christa Hemmen, Wiesbaden.

**Quatrefages, A. de** (1862) : "Note sur l'origine artificielle des amas de coquilles connus sous le nom de buttes de Saint-Michel-en-L'Herm (Vendée)", *Bulletin de la Société Géologique Française*, 19, 933-946.

**Quellier, F.** (2007) : *La table des Français, une histoire culturelle (XVe-début XIXe siècle)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

**Rambourg, P.** (2007) : "Entre le cuit et le cru : la cuisine de l'huître, en France, de la fin du Moyen Âge au XXe siècle", in : Ridet et al (2007), 211-220.

**Ridet, E., E. Barre et A. Zysberg (dir.)** (2007) : Les nourritures de la mer, de la criée à l'assiette, Actes du colloque du Musée maritime de l'île Tatihou, *Histoire maritime* n°4, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, Caen.



**Rivière, A.** (1835) : “Constitution géologique des buttes coquillières de Saint-Michel-en-L’Herm (Vendée)”, *Bulletin de la Société Géologique Française*, 6 (1), 224-230.

**Sauzeau, T.** (2003) : “Du sel à l'ostréiculture. La mutation économique de l'estuaire de la Seudre (XVIIe-XIXe siècles)”, *Revue Historique du Centre-Ouest*, II, 321-368.

**Tirel, G., éd. Pichon J. et G. Vicaire** (1892) : *Le Viandier de Guillaume Tirel dit Taillevent*, Paris.

**Tebble, N.** [1966] (1976) : *British Bivalve Seashells, A Handbook for Identification – 2nd edition*, Her Majesty's Stationnery Office, Edinbourg.

**Treffort, C.** (2006) : “Moines, monastères et prieurés charentais au Moyen Âge”, *Annales de Bretagne et des Pays de l’Ouest* [En ligne], 113-3, mis en ligne le 30 octobre 2008, Consulté le 16 mai 2011, <http://abpo.revues.org/798>

**Verger, F.** (1959) : “Les buttes coquillières de Saint-Michel-en-L’Herm”, *Norois*, 6, 35-45.

**Villain, P.** (1913) : “Les buttes de Saint-Michel-en-L’Herm”, *Bulletin de la Société Géologique Française*, 13, 307-322.

## 10 - Les études archéozoologiques (mammifères, poissons, oiseaux) dans le cadre du P.C.R. « Marais charentais au Moyen-Âge et à l'époque moderne » par B. Clavel<sup>279</sup>, O. Robin<sup>\*\*280</sup>

Les investigations initiées ces dernières années en Charente-Maritime concernant l'histoire de l'organisation des systèmes de production et de transformation des denrées alimentaires aux périodes médiévales et modernes, ainsi que celle, connexe, des circuits de distribution de ces denrées se sont poursuivies par l'acquisition de données nouvelles à l'instar des analyses engagées sur les sites de Brouage « Maison Champlain » et « Rue Champlain », La Rochelle « Place Verdun » 1994-1996, La Gripperie Saint-Symphorien « Le cimetière II » et Saint Christophe « Route de la Mazurie » 2010.

Il faut rappeler que les travaux menés jusqu'ici en Charente-Maritime mais aussi dans les territoires proches, ont pour objectif de documenter plusieurs thèmes sur l'apport des ossements animaux à une histoire de l'interaction entre sociétés et biodiversité durant les périodes médiévales et modernes (fig. 1). Près de 60 000 ossements animaux appartenant à trois groupes zoologiques ont pour cela été mis à contribution. Ce corpus sera de nouveau alimenté par l'analyse prévue en 2013 d'autres sites archéologiques comme Brouage « Maison Champlain » (fouille 2010), poursuite de l'étude de La Rochelle « Place Verdun » 1994-1996 et La Rochelle « Rue de la Fabrique » 2012. Plusieurs axes de recherches sont donc actuellement en cours et menés dans le cadre du programme commun de recherche sur « Les marais littoraux charentais du Moyen Âge à l'époque moderne : peuplement, environnement et économie » (dir. E. Normand et A. Champagne) qui fait intervenir des spécialistes d'horizons très différents dont des archéologues, des historiens, des géomaticiens, des géologues, des archéozoologues.

Les investigations tendent pour une partie à comprendre l'impact des facteurs anthropiques sur ce type de milieu particulier que sont les marais. Dans le cadre de cette recherche collective, il s'agit d'intégrer l'ensemble des connaissances acquises à partir du matériel faunique pour étayer l'interprétation environnementale, historique, économiques et sociales des sites. Ces recherches, comme il a été dit plus haut, contribuent à la connaissance des techniques de production et de stockage, des systèmes d'échange et de commerces inscrits dans les terroirs et les territoires, des structures sociales et de la façon dont elles s'expriment par leurs pratiques alimentaires.

### 1-L'exploitation du poisson : l'exemple des complexes monastiques

Ainsi des résultats ont été obtenus concernant notamment l'exploitation des poissons en golfe d'Aunis. Ces premiers résultats se fondent sur les découvertes archéologiques d'échantillons osseux de poissons réalisées ces dernières années sur plusieurs sites de Charente-Maritime et de La Charente dans le cadre de fouilles programmées et qui, pour certains, sont encore en cours d'analyse (fig. 1).

C'est sur un corpus osseux d'un peu plus de 35000 restes d'ichtyofaune collectés, pour environ 5200 os déterminés soit, pour les obtenir, le tamisage de près de 2300 litres de sédiments que se fonde ces premières observations. Ces os ne proviennent malheureusement pas de contexte ruraux, de populations littorales probablement consommatrices de poissons, ni même de contextes urbains. Le corpus est, en fait, toujours en cours d'élaboration notamment avec l'analyse de l'énorme corpus de Brouage « Maison Champlain » et l'étude à venir du site de La Rochelle « Rue

279 CNRS, UMR 7209 : « Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratique et environnement », Muséum National d'Histoire Naturelle, 55 rue Buffon, CP56, F-75005 Paris.

280 Université de Poitiers, CESCUM, Laboratoire d'Archéozoologie de Compiègne, CRAVO 21 rue des Cordeliers 60200 Compiègne.

de la Fabrique ». Les lots osseux issus des classes populaires urbaines sont donc pour le moment absents.

Les ossements dont il est question proviennent d'une catégorie particulière puisqu'ils sont issus de trois sites religieux. L'abbaye de Fontdouce<sup>281</sup>, l'aumônerie Saint-Gilles de Surgères<sup>282</sup> et enfin l'abbaye plus éloignée de Saint-Amant-de-Boixe<sup>283</sup> en Charente, qui viennent toutes deux en appui de la démonstration (fig. 1).

Il serait donc prématuré et imprudent de prétendre tracer dès maintenant une histoire de la consommation du poisson, de la pêche et de son évolution dans cette zone géographique avec le corpus osseux actuellement disponible. Dans une consommation de poissons socialement différenciée, il faudrait analyser des séries plus diversifiées pour approcher les réalités de l'alimentation médiévale et de la pêche. Il ne s'agit donc ici que de résultats préliminaires.

En tout premier lieu il est à remarquer la présence conjointe des poissons marins et d'eau douce sur les trois sites. Sur l'ensemble des phases, le nombre de taxons déterminés est de 23 à Fontdouce, 31 à Surgères et 17 à Saint-Amant-de-Boixe (fig. 1). Les poissons dulçaquicoles et migrateurs<sup>284</sup> présentent un spectre taxinomique moins diversifié, avec 15 taxons présents entre le XIV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle (contre 28 pour les marins). Mais sur un site, Surgères, entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, les hôtes des eaux douces sont minoritaires en termes de restes. A Fontdouce et Saint-Amant-de-Boixe, en revanche, les poissons d'eau douce et les migrateurs sont prédominants. Néanmoins, 48 % des pièces retrouvées à Saint-Amant-de-Boixe ont été attribuées à des spécimens strictement marins, dont la majorité est probablement constituée par des éléments de poissons de conserve à l'instar du hareng majoritaire, et de la morue représentée uniquement par des éléments vertébraux.

Les décomptes des restes osseux font, somme toute, apparaître une part importante de poissons marins (fig. 2) sur les trois sites. Au titre plus général il est important de relever que sur la plupart des sites du quart nord-ouest de la France le poisson de mer occupe une part dans l'alimentation qui ne cessera de s'accroître du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, au détriment des hôtes des eaux douces (Clavel 2001). Mais voilà, Fontdouce occupe une place originale marquée à la Renaissance par une inversion de la place des anguilles et des dulçaquicoles (eau douce), au détriment des marins et en particulier du hareng.

---

281 L'abbaye de Fontdouce située à Saint-Bris-des-Bois en Charente-Maritime (17) a fait l'objet en tant que monument historique d'une opération de mise en valeur des vestiges architecturaux et archéologiques. Cela s'est traduit par la mise en place d'une fouille préventive en deux phases : une première intervention a eu lieu en juillet 2006 et une seconde de juin à juillet 2007. La campagne de fouille a été réalisée par Eric Normand ingénieur d'étude au Service Régional de l'Archéologie, Direction Régionales des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes.

282 Fouillée entre 2003 et 2005, également par Eric Normand, l'aumônerie et le prieuré Saint-Gilles se situent en périphérie de l'agglomération surgérienne (17) sur la route qui mène à Saint-Jean d'Angély, axe ancien mentionné au XVII<sup>e</sup> siècle sur la carte dite de « Cassini » (Normand 2005).

283 La commune de Saint-Amant-de-Boixe est située au nord d'Angoulême, en Charente (16). Implantée au cœur du bourg, l'ensemble abbatial est formé de l'église, d'une partie des bâtiments claustraux et de quelques dépendances. Les fouilles menées par Anaël Vignet (archéologue et assistant qualifié de conservation à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe) de 2002 à 2005 ont essentiellement porté sur les bâtiments abbatiaux (Vignet 2005).

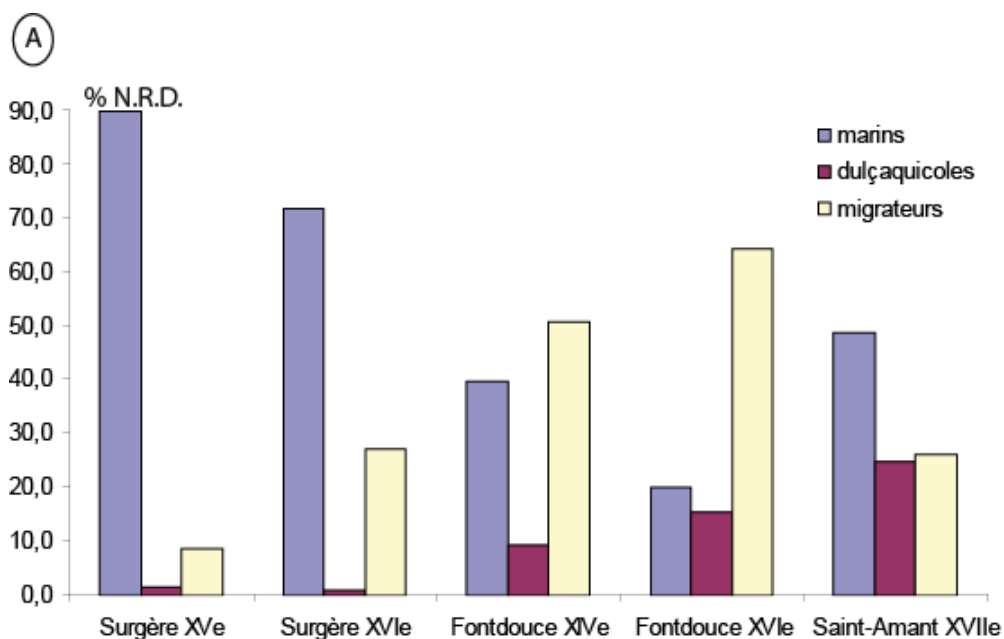
284 L'anguille (principal migrateur-catadrome- représenté) peut ici être classée parmi les espèces d'eau douce. Sous l'Ancien Régime, au moins (Abad 2002, p. 565), ce poisson n'est rattaché ni matériellement, ni juridiquement au commerce de la mer, mais à celui du poisson d'eau douce pour ce qui concerne les règlements parisiens. En était-il de même au Moyen Âge dans cette région ? C'est fort probable.

		Fontdouce (XIV <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> )		Surgères (XIV <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> )		Saint-Amant (XVII <sup>e</sup> )	
		Collecte		Collecte		Collecte	
		manuelle	par tamisage (1,6 mm, 643 l)	manuelle	par tamisage (1,6 mm, 840 l)	manuelle	par tamisage (1,6 mm, >800 l)
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>		274		373		816
Brochet	<i>Esox lucius</i>	1	17	3	7	1	79
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>		3				
Chabot	<i>Cottus gobio</i>		1				
Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>				2		
Carpe	<i>Cyprinus carpio</i>	8	3		1	1	89
Tanche	<i>Tinca tinca</i>				2		
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>		1				8
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	1	4				19
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>		4		2		69
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>		1				
Cyprinidés	<i>Cyprinidae</i>	10	21		2	2	507
Salmonidés	<i>Salmonidae</i>						1
Esturgeon	<i>Acipenseridae</i>			2			
Grande alose	<i>Alosa alosa</i>						3
Alose feinte	<i>Alosa fallax fallax</i>				10		
Hareng	<i>Clupea harengus</i>		120		54		756
Sardine	<i>Sardina pilchardus</i>				111		
Clupéidés	<i>Clupeidae</i>				322		
Morue	<i>Gadus morhua</i>		3			219	462
Églefin	<i>Melanogrammus aeglefinus</i>		3	3	1		
Merlan	<i>Merlangius merlangus</i>			1	70		3
Lieu jaune	<i>Pollachius pollachius</i>				12		
Merlu	<i>Merluccius merluccius</i>	6		27	1		
Gadidés	<i>Gadidae</i>		4	4	11		
Bar	<i>Dicentrarchus labrax</i>				2		
Maigre	<i>Argyrosomus regius</i>	5	5	1			1
Gronchin gris	<i>Eutrigla gurnardus</i>			3	8		
Gronchin	<i>Trigidae</i>		3				
Rouget de roche	<i>Mullus surmuletus</i>						2
Vieille	<i>Labrus bergylta</i>			4	3		
Pageot commun	<i>Pagellus erythrinus</i>			1			
Page commun	<i>Pagrus pagrus</i>	1					
Dorade royale	<i>Sparus aurata</i>	2	1	2			
Dorade grise	<i>Spondyliosoma cantharus</i>		4	4			
Maquereau commun	<i>Scomber scombrus</i>		5	2	20		
Chinchard commun	<i>Trachurus trachurus</i>		1	1	40		
Orphie	<i>Belone belone</i>				9		
Mulet	<i>Mugil sp.</i>				4		1
Congre	<i>Conger conger</i>			2	3		
Sole	<i>Solea solea</i>		2	2	53		46
Séteau	<i>Dicologlossa cuneata</i>				134		
Soléidés	<i>Soleidae</i>				11		
Turbot	<i>Psetta maxima</i>						1
Carrelet	<i>Pleuronectes platessa</i>		5	2	72		
Pleuronectidés	<i>Pleuronectidae</i>		1	2	130		
Raie bouclée	<i>Raja clavata</i>		13	5	24		25
Requin	<i>Galéiformes</i>			1			
Chondrichthyens	<i>Chondrichthyens</i>	2		4			
Total déterminés		36	499	88	1494	223	2888

fig. 1 : Les espèces attestées, toutes périodes confondues, sur les trois sites religieux.

*Les espèces consommées entre le XIV<sup>e</sup> siècle et le XVII<sup>e</sup> siècle à Fontdouce, Surgères et Saint-Amant-de-Boixe.*

Finalement entre le XIV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, Fontdouce, Saint-Amant-de-Boixe et Surgères font l'objet d'un approvisionnement en poisson qui paraît bien structuré déjà. Il y a, pour simplifier, un commerce de proximité (eau douce et marée ou poisson de mer frais) et le commerce du poisson de conserve, représenté ici par le hareng et peut-être certains gadidés (morue, églefin, merlu, merlan...).



(B)

% N.R.D.	Surgère XVe	Surgère XVIe	Fontdouce XVe	Fontdouce XVIe	Saint Amant XVIIe
marins	89,8	71,8	39,8	20,0	48,7
dulçaquicoles	1,6	1,0	9,3	15,6	24,9
migrateurs	8,6	27,2	50,9	64,4	26,4
total déterminés	128	1365	345	135	3111

fig. 2 : fréquence relatives en pourcentage des restes déterminés (% N.R.D.) des poissons selon la chronologie et les sites (A). Résumé des résultats en % des restes déterminés de poissons marins, dulçaquicoles et migrateurs (B). Concernant le site de Saint-Amant-de-Boixe, les calculs reposent sur l'ensemble des restes collectés à la main et par tamisage, dans la mesure où l'ensemble des sédiments d'une même fosse a été prélevée puis tamisé.

#### *Données sur l'exploitation des différents milieux : l'exemple de Fontdouce*

L'augmentation entre le XIV<sup>e</sup> siècle et le XVI<sup>e</sup> siècle des proportions d'animaux d'eau douce et de l'anguille (que l'on peut considérer comme hôte des eaux douces), au détriment des animaux marins semble manifeste d'après les observations précédentes. Cette revue, bien qu'assez sommaire, exprime de toute évidence une situation particulière dans le choix des poissons. Que les moines de Fontdouce aient profité de nombreux moyens d'acquisition de denrées comme les poissons est une certitude maintenant. L'abbaye de Fontdouce se trouve-t-elle sur l'un des itinéraires de pourvoyeurs apportant la marée à l'intérieur des terres ? Il reste à l'établir par de nouvelles études.

Il y aurait un changement décelable. Ainsi, parmi les poissons marins la proportion élevée de certains groupes reflète les grandes tendances de l'approvisionnement du monastère en produits marins, et indirectement aussi les tendances de l'activité halieutique (Fig. 3).

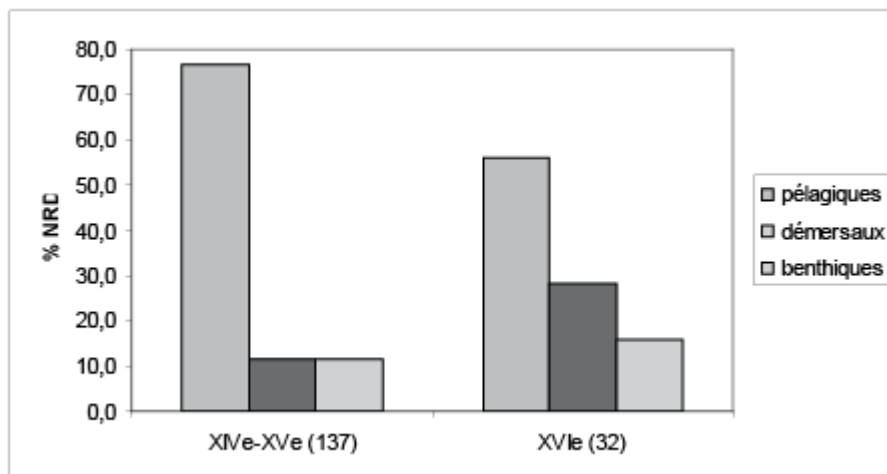


Figure 3 : Proportion des différents groupes de poissons marins présents à Fontduce (entre parenthèses restes déterminés, groupes constitués selon leur répartition bathymétrique).

Concernant l’approvisionnement, le monastère de Fontduce semble tourné, au bas Moyen Âge, surtout vers un approvisionnement en produit de conserve issu d’un commerce au long cours (qui rend compte du négoce international). La plus grande quantité de harengs suggère que même pour ce type de sites, les clupéidés apparaissent comme la principale ressource de soutien probablement en période d’abstinence. Par la suite il semble que ce type de denrée soit moins fréquent, les moines se tourneraient alors vers d’autres produits issus d’une autre forme de commerce. Les poissons démersaux et benthiques issus d’une pêche côtière et littorale alimentent en effet un négoce de proximité. Il semble que la baisse observée des poissons pélagiques (entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> s.), qui s’avèrent être essentiellement du hareng et donc de la conserve, soit compensée, en partie seulement, par l’achat de produit marins frais issu de la pêche locale. Dans le même temps observe-t-on une forte hausse des produits dulçaquicoles (anguille comprise, fig. 4). La présence de poissons dits de marée entre le XIV<sup>e</sup> siècle et le XVI<sup>e</sup> siècle, indique que ce complexe se dote de moyens pour drainer à lui des produits qui confèrent à la table un cachet un peu plus luxueux. Ces espèces en petit nombre, suggèrent l’existence d’un approvisionnement de poissons frais. En effet, des espèces comme le carrelet, la dorade grise, la dorade royale, le grondin, la raie ou le maigre sont des espèces typiques que l’on achemine fraîches et non apprêtées au bas Moyen Âge. Concernant le maigre, une pièce osseuse (articulation de scapula, fig. 5) suggère le transport d’un ou d’une partie de maigre de très grande taille (qui pourrait approcher 2 m de long). Un autre exemple sur Saint-Amant suggère aussi le transport de darne de maigre de bon gabarit. On sait par certains textes médiévaux que le maigre se transportait frais en darne (comm. Perso. S. Perisse). Saint-Amant en est une illustration. Le poisson reste un aliment cher. Sous l’Ancien Régime, le poisson frais de mer figure au sommet de la hiérarchie des poissons les plus recherchés (Abad 2002). Tous ces indices (diversité des espèces, grands poissons, marée) signalent que souvent l’une des caractéristiques principales des rejets dans de tels milieux est l’aspect diversifié des produits de qualité.

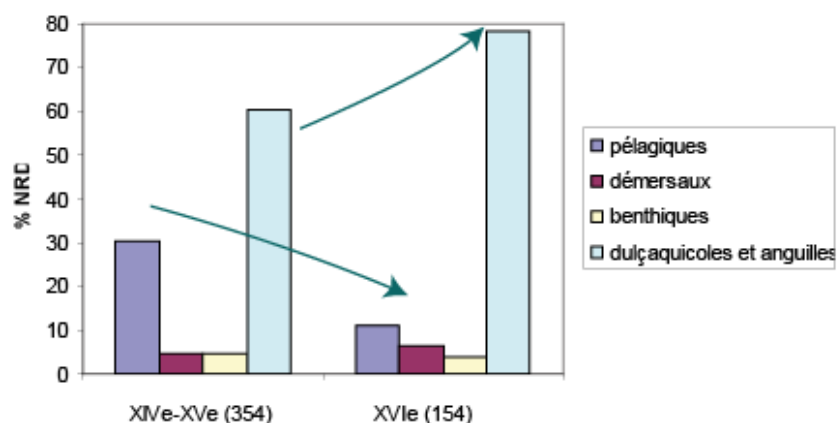


Figure 4 : Proportions des différents groupes de poissons attestés à Fontduoue. A la baisse du hareng (pélagique), semble répondre une hausse des proportions d'anguilles et de dulçaquicoles (groupes constitués selon leur répartition bathymétrique).

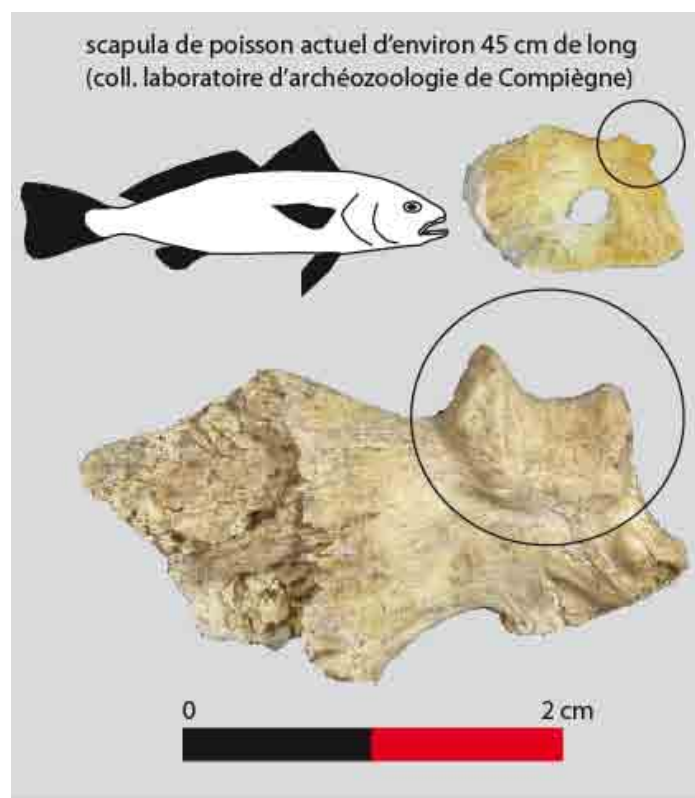


Figure 5 : Comparaison du fragment de scapula archéologique de maigre (*Argyrosomus regius*) découvert à Fontduoue (XIVe- XVe siècles) avec celui de la collection de comparaison du laboratoire d'Archéozoologie de Compiègne (individu de 45 cm).

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la nouvelle orientation de l'approvisionnement qui semble s'exercer au détriment des poissons marins de conserve pourrait trahir une amélioration des conditions de vie dans le monastère. Cela peut signifier aussi des problèmes dans l'acheminement des denrées au long court. Dans un pays en état de guerre par exemple, rappelons que nous sommes en pleine guerre de religion et que les Bénédictins de Fontduoue sont rangés dans le camp catholique (Rambeaud 2003), les voies de communications sont souvent entravées, le flux des marchandises s'en trouve alors réduit. Ne pourrait-on pas voir dans la hausse des proportions d'anguilles le remplacement partiel d'un poisson de conserve comme le hareng par un autre. Le caractère aléatoire de la conjoncture

joint aux besoins auraient poussés les moines à prospecter des zones d'approvisionnement locales ou régionales jusque là plus ou moins négligées. En outre la place relativement importante qu'occupent ces espèces de conserve comme l'anguille (si toutefois il s'agit bien d'une denrée de conserve), pour le XVI<sup>e</sup> siècle à Fontdouce, pourrait évoquer une économie de prévoyance. Ce qui expliquerait aussi le regain d'intérêt pour l'élevage du porc observé justement durant cette période (Clavel, Robin 2011). On observe également à Fontdouce durant à la même époque une consommation plus diversifiée d'oiseaux de tout « poils ». L'alimentation est inquiète, et l'on fait feu de tout bois. Nous aurions tendance à penser, avec ces indices, que l'alimentation en ce XVI<sup>e</sup> siècle demeure soucieuse des contingences, mais en même temps seigneuriale car elle dispose de grandes possibilités. Les religieux ont probablement profité de moyens d'acquisition de denrées plus nombreux (droits sur les espèces chassées, sur les biens des tenanciers). Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils aient connu une sécurité matérielle certaine, grevée peut-être par des difficultés financières du à la conjoncture du moment.

Non loin de là à la même période à Surgères le schéma est différent puisque que cette baisse du poisson de conserve s'observe dans des proportions moindres (fig. 6), la sardine compensant aussi la baisse du hareng. Que penser ? Il faut dire que les chanoines de Saint-Augustin de Surgères ont été les précurseurs de l'introduction de la réforme des maisons régulières dans la région (Le Gall 2001) et n'ont peut-être pas eu à subir les mêmes problèmes éventuels que leur homologue bénédictins (il ne s'agit ici que d'hypothèses qui demanderont évidemment à être vérifiées par l'acquisition de données nouvelles). Cette forte proportion de clupéidés et d'espèces de toutes sortes traduit-elle le bon fonctionnement des réseaux d'échanges malgré la conjoncture du moment ? Elle signale toutefois la position privilégié de Surgères, carrefour économique de Saintonge, passage entre La Rochelle et Périgueux.

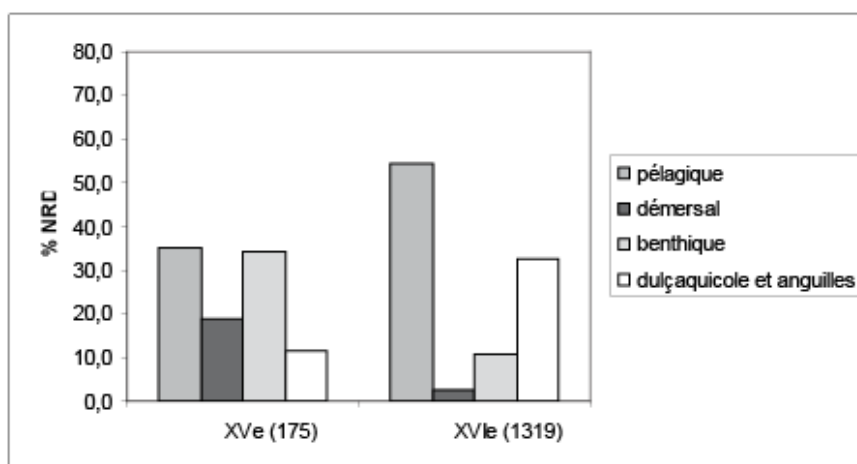


Figure 6 : Proportion des différents groupes de poissons marins présents à Surgères entre les XIVE/XVE siècles et la Renaissance (entre parenthèses restes déterminés, groupes constitués selon leur répartition bathymétrique).

On le voit ici, l'analyse des proportions quantitatives des espèces représentées apporte un éclairage intéressant non seulement sur la constitution des régimes alimentaires, leur évolution chronologique mais aussi sur l'approvisionnement des monastères. Mais on voit bien aussi que la question de la pêche locale est plus délicate à aborder.

En réalité les pêches côtières ou à pied (comme le suggère du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle la présence de poissons côtiers dans les lots des trois sites) ont animé tous le littoral de l'Aunis. On préférerait d'ailleurs laisser venir le poisson au pêcheur qu'aller le chercher dans de terribles lointains. La présence de pêcheries médiévales, d'écluses à poissons non loin de là, à Oléron par exemple (Bordereaux *et al* 2009) ou ailleurs (Daire M.Y., Langouët L. 2008) illustrent cet état de fait. La



majeure partie des pêcheurs était des terriens. Les récents résultats obtenus sur le site alto-médiéval de l'Houmeau en Charente-Maritime le confirme. C'est le hareng dès le XII<sup>e</sup> siècle qui les transforma en marins, puis plus tard la morue qui les enverra sur les bancs d'Amérique septentrionale ou d'Islande. Cette même morue que l'on retrouve dans le lot de Saint-Amant-de-Boixe, caractérisée par la présence exclusive de vertèbres de forte taille et de cléithrum découpés trahissant la présence probable de morue papillon, étêté sur le morutier, le Terre Neuva.

Aux poissons il faut aussi ajouter que les études archéozoologiques ont aussi pris en compte les os d'oiseaux et de mammifères. Dans ce cadre, un grand nombre de données a été réuni afin de tenter d'appréhender au mieux la compréhension de la gestion des troupeaux, des circuits d'échanges de bétail ou de pièce de viande et du rapport à l'environnement proche (chasse, pêche et organisation des pâturages) au sein d'un micro-territoire tel le golfe d'Aunis. Avec La Rochelle et Brouage, le corpus de sites urbains nécessaire à une telle étude s'est d'ailleurs étoffé donc de manière conséquente.

## 2-Les données sur l'élevage : mise en place d'une méthodologie adaptée

L'année 2012 a été l'occasion d'étoffer le dossier portant sur la conduite des troupeaux de petit bétail dans le cadre notamment du projet de thèse d'Opale Robin (Univ. de Poitiers, dir. L. Bourgeois et B. Clavel), portant sur l'élevage ovin dans le Centre Ouest de la France du bas Moyen-Âge à la période moderne.

De nombreuses données archéozoologiques ont pu être rajoutées cette année par le biais de l'étude partielle ou complète de Brouage « Maison Champlain » (fouille 2008), Brouage « Rue Champlain » 2011, La Rochelle « Place Verdun » 1994-1996, La Gripperie Saint-Symphorien « Le cimetière II » et Saint Christophe « Route de la Mazurie » 2010 (fig. 7). Ainsi, ce n'est pas moins de 29784 vestiges fauniques qui participent à la compréhension de l'économie alimentaire, des habitudes de consommation et des échanges de troupeaux dans le golfe d'Aunis. Ce corpus mérite d'être à nouveau alimenté par l'analyse prévue en 2013 d'autres sites archéologiques comme Brouage « Maison Champlain » (fouille 2010), poursuite de l'étude de La Rochelle « Place Verdun » 1994-1996 et La Rochelle « Rue de la Fabrique » 2012. Un bon nombre de données fauniques sera ainsi réuni pour tenter d'appréhender les questions relatives à l'élevage en Aunis.



Figure 7 : Ensemble des sites étudiés dans le cadre de la thèse d'Opale Robin et contribuant au PCR Marais littoraux charentais.

Un aspect de l'étude de l'élevage ovin dans les marais charentais porte sur l'observation de la variabilité des squelettes et dents de mouton dans les différents sites archéologiques. En effet, comprendre les différentes formes de petit bétail permet d'appréhender :

- les spécificités des troupeaux dans chaque lieu de production (sites ecclésiastiques et ruraux), liées aux choix anthropiques (spécialisation de production), à l'environnement, à une tradition d'élevage...
- les circuits d'approvisionnement et d'échange de bétail au travers des lieux d'abattage et de consommation (par l'étude des sites urbains comme La Rochelle et Brouage).

Il a été fait le choix d'utiliser différentes méthodes scientifiques afin d'évaluer cette variabilité au sein des populations ovines.

Pour ce faire, trois types d'analyse de variation sont utilisés :

Deux portent sur l'ostéométrie (Log Ratio et Log Shape Ratio), demandant la prise de mesure de chaque os et dent de caprinés

La troisième méthode a pour support la morphologie des vestiges de mouton étudiée par le biais de la morphologie géométrique (étude de la conformation des objets).

Afin de mener à bien ce travail, il a donc été nécessaire lors de cette année 2012 de collecter un maximum de restes d'ovi-caprinés issus de sites de Charente-Maritime, Charente et Vendée. Il est important d'élargir la zone d'étude afin de pouvoir comprendre la gestion complexe d'un micro-territoire au sein d'une zone de marché et d'échange plus grande.

Ainsi, 1846 restes de moutons et de chèvres ont été récoltés à ce jour et vont permettre l'étude de la variabilité des troupeaux dans les marais littoraux de Charente-Maritime.

Chacun de ces os ont été mesurés, ils seront analysés en 2013 à l'aide de logiciels de statistiques et de programmes mathématiques.

Il est plus difficile d'aborder la morphométrie géométrique qui nécessite la maîtrise d'une

méthode scientifique très spécifique et peu répandue. Néanmoins, ce procédé novateur est en plein essor et a déjà prouvé sa précision et la justesse de ces résultats comparés à des outils plus anciens. J'ai donc effectué en janvier 2012 un stage de deux semaines à la plate forme de morphométrie géométrique afin de me former sur l'utilisation des outils nécessaires à une telle étude. Dans le cadre de ce travail, nous sommes en étroite collaboration avec M. Baylac et R. Cornette de la plate forme du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Cette méthode n'a pas encore été utilisée pour l'étude du squelette de mouton, une méthodologie a donc du être mise en place afin de définir les éléments osseux et dentaires les plus aptes pour cette analyse.

La méthodologie a été réalisée cette année à partir des vestiges d'ovi-caprins sélectionnés parmi les sites de Charente-Maritime. Ainsi, cette analyse est totalement adapté au sujet d'étude et aux thèmes que nous souhaitons aborder dans ce travail.

La mise en place de la méthodologie nécessite un travail sur chaque type d'os, qu'il s'agit d'observer, de comparer et d'analyser avec un outil adapté. En effet, la morphométrie géométrique peut s'étudier en deux dimensions par le biais de prises de photographies ou en trois dimensions à l'aide du Microscribe qui réfère des coordonnées dans l'espace et qui nous est prêté par la plate forme de morphométrie géométrique (fig. 8 et 9).



Figure 8 : Prise de données 2D à l'aide d'un appareil photographique



Figure 9 : Microscribe nécessaire à la prise de données en 3 dimensions

Dans un deuxième temps, le protocole consiste en la pose de points homologues (ayant une signification morphologique) répétables et pertinents sur chaque os et dents récoltés à l'aide de logiciels fournis par la plate-forme de morphométrie géométrique (fig. 10). Ces données sont ensuite analysées grâce à des programmes mathématiques spécifiques capables de regrouper ou de différencier des objets à selon leur morphologie.



Figure 10 : Pose de points homologues sur un métatarse, US 2152, phase 6, Brouage « Maison Champlain » à l'aide du logiciel TPS dig.

Ainsi, la mise en place de la méthodologie à l'aide du matériel faunique issu de Charente-Maritime a permis de sélectionner 6 ossements (en bleu foncé sur le schéma, fig. 11) les plus adaptés à l'étude de la variabilité du squelette de mouton. Ces restes ont été choisis également car ils répondent à différentes contraintes du corps animal (forme du squelette, activité du mouton, alimentation, type de sol...). Ainsi, diverses sources responsables des différences de morphologie pourront être étudiées.

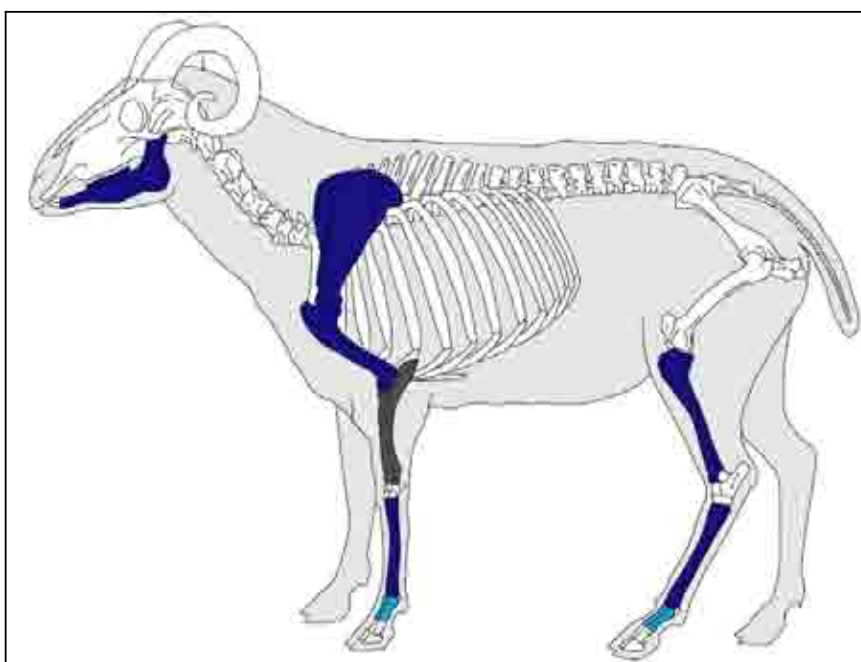


Figure 11 : Ossements de caprinés sélectionnés (bleu foncé) pour l'étude de morphométrie géométrique.

Malheureusement, la seule étude des ossements issus des sites charentais ne permet pas une analyse exhaustive de la variabilité des troupeaux. En effet, comme aucune étude de morphométrie géométrique n'a encore été réalisée sur le squelette de mouton, il est nécessaire de travailler dans

un premier temps sur une population connue et référencée afin de pouvoir répondre à certaine question primordiale (différenciation mâle, femelle, mâle castré ; allométrie...). Il a donc été nécessaire de faire l'étude de morphométrie géométrique sur une référence connue et choisie sous la forme de 60 moutons Soay caractérisés (sexe, âge, provenance...) accessibles au Natural History Museum de Londres, Grande Bretagne.

Deux séjours à Londres ont donc été réalisés en juillet et septembre 2012 afin de récolter les données par appareil photographique (le microscribe n'étant pas autorisé) de morphométrie géométrique sur cette référence.

Ensuite, cette référence a été analysée lors du troisième semestre 2012 à l'aide du protocole mis en place. Comprendre les variations au sein d'une population moderne est indispensable pour l'étude de groupes de moutons anciens. Les résultats obtenus en cette fin d'année 2012 sont donc des éléments importants pour la suite du travail d'analyse.

L'année 2013 sera donc consacrée à la prise de données en 2 et 3 dimensions des restes d'ovi-caprins issus des sites charentais.

Les perspectives pour la prochaine tant pour l'étude des mammifères que pour l'étude de l'ichtyofaune, passent par l'élargissement de l'assise documentaire par l'acquisition de nouveaux lots osseux, la mise en place définitive de la méthodologie appliquée aux quadrupèdes et l'application de cette méthodologie aux collections archéologiques. Avec les sites de Charentes-Maritimes, nous avons là l'opportunité d'étudier non seulement la place des productions littorales (poissons, coquillages) dans l'économie mais aussi l'impact qu'ont pu avoir les hommes sur leur environnement par l'exploitation des ressources de la terre (ils ont élevés des animaux et mis en culture les terres) et par l'exploitation du sel et l'installation de pêcheries diverses pour l'approvisionnement en poissons.

## **Bibliographie :**

**Abad R.**, *Le grand marché*, Paris, Fayard, 2002, 1030 p.

**Bordereaux L., Debande B. Desse-Berset N. et Sauzeau T.**, *Les écluses à poissons d'Oléron, mémoire de pierre*, Geste éditions, 2008, 199 p.

**Clavel B.**, *L'animal dans l'alimentation médiévale et moderne en France du Nord (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*. Revue Archéologique de Picardie, n° spécial 19, 2001, 204 p.

**Clavel B., Robin O.**, « Etude archéozoologique du site de l'abbaye de Fontdouce Saint-Bris-des-Bois, Charente-Maritime, du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Abbaye de Fontdouce (Saint-Bris-des-Bois –Charente-Maritime), La salle des moines, étude archéologique et architecturale 2006-2009* sous la dir. d'Éric Normand et Fabrice Mandon, DFS, SRA Poitou Charentes, CESCUM, 2011, vol. 1, p. 101-142.

**Daire M.Y., Langouët L.** (dir.), *Les pêcheries de Bretagne Archéologie et Histoire des pêcheries d'estran*, AMARAI & Centre Régional d'Archéologie d'Alet éd., 2008, 144 p.

**Le Gall J.-M.**, *Les moines au temps des réformes - France (1480-1560)*, Champ Vallon, Collection Epoque, 2001, 643 p.

**Normand É.**, «Le prieuré Saint-Gilles de Surgères (17) » dans *À la table des moines Charentais*, sous la dir. d'Éric Normand et Cécile Treffort, Geste éditions, 2005, p. 44-46.

**Rambeaud P.**, *De la Rochelle vers l'Aunis. L'histoire des réformés et de leurs églises dans une province française au XV<sup>e</sup> siècle*, Honoré Champion, "Vie des Huguenots n° 34", 2003, 608 p.

**Vignet A.**, « L'abbaye Saint-Amant-de-Boixe (16) » dans *À la table des moines Charentais*, sous la dir. d'Éric Normand et Cécile Treffort, Geste éditions, 2005, p. 34-37.

## 11 - Inventaire des études palynologiques réalisées dans les marais charentais par David Aoustin\*

\* Ingénieur d'études - Université de Rennes I, U.M.R. 6566 CReAAH, Archéosciences, Bât. 24, campus de Beaulieu - 263, avenue du Général Leclerc, 35042 Rennes Cedex.

### 1. Introduction

Cet inventaire vise à faire un bilan des données palynologiques existantes, couvrant l'espace géographique et le cadre chronologique du PCR « Les marais charentais au Moyen-Âge et à l'époque moderne : peuplement, environnement et économie »<sup>285</sup> (figure 1). Les marais de Brouage sont au cœur de ce programme collectif de recherche. Compte tenu du peu d'analyses palynologiques réalisées sur ce secteur, nous avons étendu l'espace géographique à deux autres marais littoraux encadrant le golfe de Brouage : les marais de l'estuaire de la Charente au nord et les marais de la Seudre au sud, sachant que pour ces derniers aucune étude palynologique n'a à ce jour été réalisée. Dans cet inventaire, le cadre chronologique pris en compte est celui du Subatlantique défini par Mangerud *et al.* (1974), c'est-à-dire la période allant de l'âge du Fer jusqu'à l'actuel. Ce large intervalle de temps par rapport au cadre chronologique du PCR, vient du fait que dans la plupart des études inventoriées, le calage chronologique des séquences sédimentaires est peu précis. En effet, dans les colonnes sédimentaires étudiées, aucune datation absolue postérieure à 3000 BP n'a été obtenue. Les niveaux supérieurs rapportés au Subatlantique s'appuient sur la composition des spectres polliniques, en tant que marqueur chronologique.

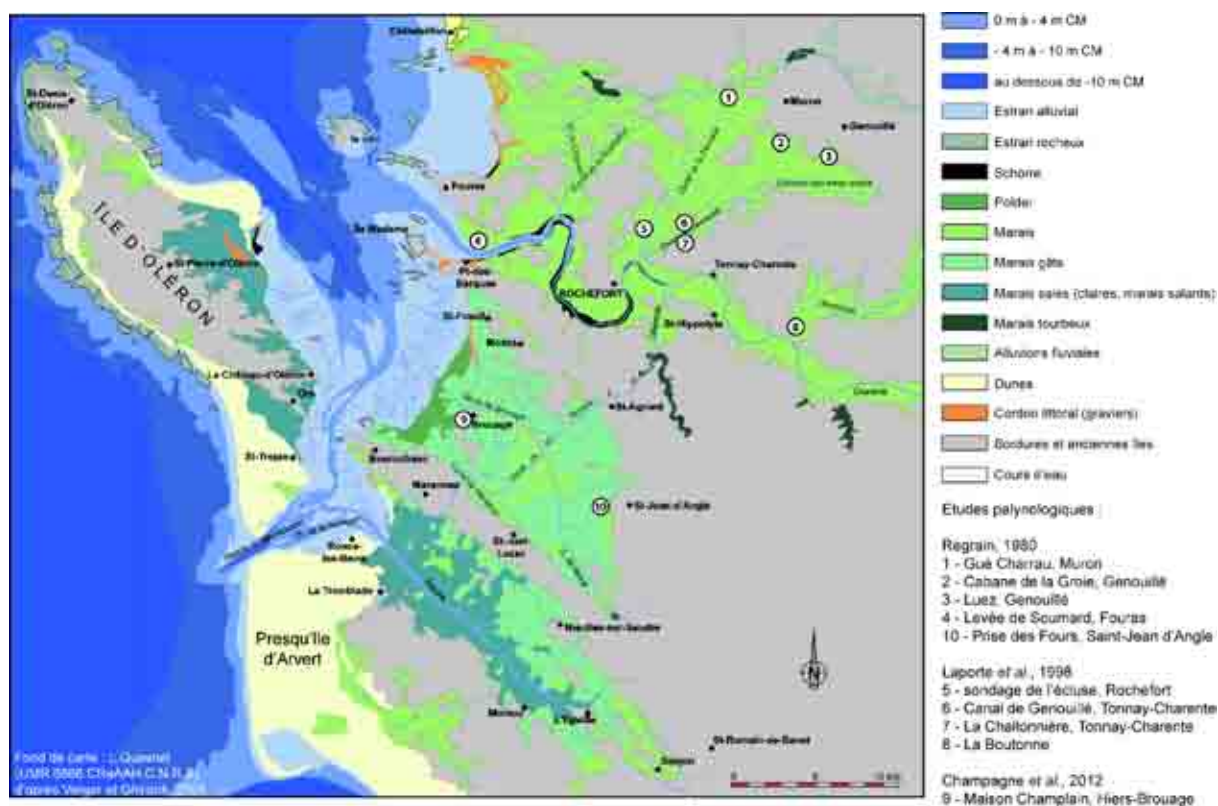


Figure 1 : carte de localisation des études palynologiques réalisées dans les marais charentais.

285 Coordination : Eric Normand (SRA Poitou-Charentes/CESM UMR 6223) et Alain Champagne (Université de Pau/ITEM EA 3002)

Ces études sont issues de deux publications de recherche principales portant sur la région : la thèse de géographie physique de Raymond Regrain sur les marais charentais (Regrain, 1980) et la monographie coordonnée par Luc Laporte sur les résultats de l'opération d'archéologie préventive de l'A837 Saintes-Rochefort, menée sur les sites de la Chalonnaire à Tonnay-Charente et de Mortantambe à Cabariot (Laporte coord., 1998). Réalisées par M. Denèfle, J. Cohen et M. Clet, les études palynologiques faites dans le cadre de la thèse de R. Regrain avaient pour objectif d'obtenir des jalons sur l'histoire de la végétation holocène en Charente littorale et de tenter de retracer la dynamique de comblement des marais charentais, en les couplant à d'autres disciplines (sédimentologie, étude des Foraminifères, archéologie). Celles réalisées dans le cadre des fouilles de la Chalonnaire et de Mortantambe étaient d'étudier l'évolution du comblement holocène des vallées alluviales du bassin de Rochefort en liaison avec les variations du niveau marin. Elles avaient aussi pour objectif de reconstituer les paléoenvironnements estuariens et les modifications concomitantes de la morphologie et du paysage végétal (Laporte coord., 1998). Une troisième source est l'étude palynologique qui a été réalisée par David Aoustin sur site archéologique dans le cadre de la fouille de la Maison Champlain à Brouage, dirigée par Alain Champagne (Champagne *et al.*, 2012). Nous allons présenter en premier lieu les études palynologiques existantes dans les marais de Brouage, puis celles réalisées dans les marais de l'estuaire de la Charente.

## **2. Données palynologiques pour les marais de Brouage**

### 2.1 Fouille de la Maison Champlain, Brouage

La fouille d'un îlot urbain dont l'occupation couvre les XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sur le site de la maison Champlain a permis de mettre au jour un creusement de grande dimension, dont le comblement basal peut être interprété comme les dépôts d'une mare en partie ou totalement immergés au rythme des marées. Sans aucun élément de preuve pour le moment car l'étude du mobilier étant en cours d'étude, la datation de ces premiers niveaux de comblement pourrait se situer dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, voire dans le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle. L'étude palynologique réalisée dans le comblement de cette structure a eu pour objectif la mise en évidence des transformations de cette zone de marais, notamment par son anthropisation. Les résultats montrent dans un premier temps, qu'une végétation herbacée à caractère halophile (marais salé) est présente dans et/ou en bordure de la dépression, soumise à l'influence des marées ; tandis qu'une végétation de sols exondés occupe les niveaux topographiques plus élevés. Celle-ci est composée de plantes des lieux secs, sablonneux ou pierreux. La présence de pollens de plantes cultivées (céréales, seigle, sarrasin) est significative d'une fréquentation humaine des lieux. Dans un second temps, la déconnexion du secteur par rapport à la mer, qui conduit à la mise hors d'eau de terrains destinés à la construction de la ville, est mise en évidence ; tandis que la présence de certains taxons rudéraux et une augmentation des pollens de plantes cultivées marquent nettement l'anthropisation des lieux. Dans ce même contexte, les restes malacologiques<sup>286</sup> en cours d'étude permettront prochainement d'apporter des informations complémentaires sur les conditions du milieu.

### 2.2 Sondage de la Prise des Fours, Saint-Jean d'Angle

Le carottage a été fait à 5 m au nord d'un ancien chenal de marée, et implanté sous le bossis d'une saline ancienne, à 2,30 m NGF (figure 2). L'étude du sondage de Saint-Jean d'Angle a été réalisée dans le cadre de la thèse de R. Regrain. Nous allons reprendre les éléments contextuels issus de sa thèse. A l'occasion de travaux de dérasement de bossis dans les marais gâts de la Prise des Fours, un coef en bois d'orme a été mis au jour et a été daté par le radiocarbone, qui a donné un

---

286 Etude réalisée par Catherine Dupont (CR UMR 6566 CReAAH)



âge de 610 +/- 90 B.P (GIF 2129), soit 1340 +/-90 A.D.<sup>287</sup>. Le sondage a atteint une profondeur de 7,80 m et s'est arrêté sur des sables correspondant à un faciès du Crétacé inférieur. Une seule datation radiocarbone a été obtenue sur des coquilles de scrobiculaires et de cardium prélevées à 20 cm de profondeur. Elle a donné un âge de 850 +/-90 BP (GIF 2129), soit 1100 +/- 90 AD<sup>288</sup>. Ces datations sur coquille attestent que le colmatage se terminait dans la partie interne du marais de Brouage vers le X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle après J.-C. Les niveaux rapportés au Subatlantique couvrent les 380 premiers centimètres de la partie supérieure du sondage. Sur cette partie, les études granulométriques, palynologiques et de foraminifères montrent la succession d'une phase d'invasion du milieu par la mer, suivi par l'établissement de l'estran, slikke puis schorre, au voisinage du sondage. Les sédiments du premier mètre supérieur du sondage se sont révélés stériles en pollens. Sachant que le niveau à 20 cm de profondeur est daté du Moyen-âge, la végétation contemporaine de cette période en totalité ou en partie, ainsi que celle de l'époque moderne, ne sont pas renseignées par la palynologie.

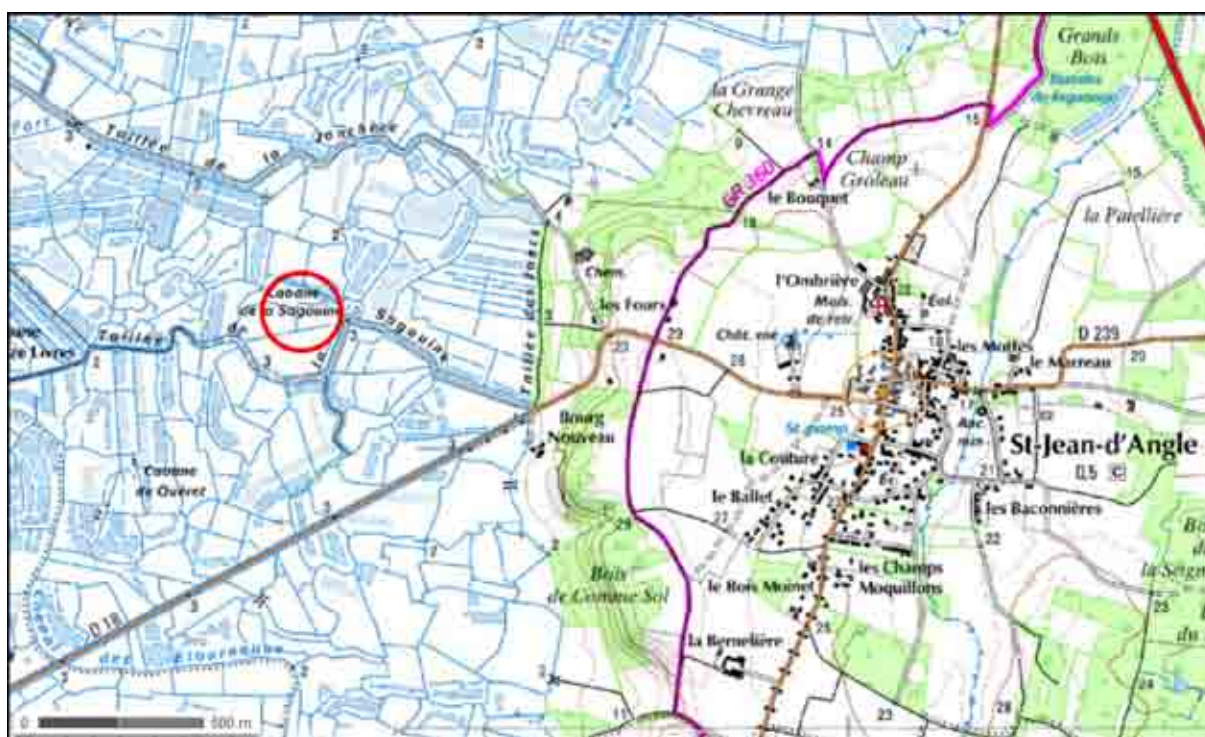


Figure 2 : carte localisant le sondage de la Prise des Fours (cercle rouge). *Fond de carte : Geoportail.*

### 3. Données palynologiques pour les marais de l'estuaire de la Charente

#### 3.1 Sondages réalisés dans le cadre de la thèse de R. Regrain

Ces carottages sont au nombre de cinq : " Levée de Soumard " à Fouras, " Gué Charrau" à Muron, " cabane de la Groie" et " Luez" à Genouillé. Il s'agit de sondages superficiels pour La

<sup>287</sup> A 68.2% de probabilité : 1295 AD (68.2%) 1404 AD. A 95.4% de probabilité: 1226 AD (95.4%) 1448 AD (recalculé selon OxCal 4.1, IntCal 04).

<sup>288</sup> A 68.2% de probabilité : 1048 AD (13.6%) 1086 AD, 1123 AD (5.1%) 1138 AD, 1150 AD (49.5%) 1264 AD. A 95.4% de probabilité: 1016 AD (95.4%) 1292 AD (recalculé selon OxCal 4.1, IntCal 04).

levée de Soumard et le Gué Charrau et profonds pour la Cabane de la Groie et de Luez. Dans l'ensemble de ces analyses, la période du Subatlantique est enregistrée, mais aucune ne bénéficie de datations radiocarbone, permettant de situer le Moyen-âge et l'époque moderne. Ces études montrent l'existence de schorre au milieu du Subatlantique à Luez et à la Cabane de la Groie.

### 3.2 Sondages réalisées dans le cadre de l'opération d'archéologie préventive de l'A837 Saintes-Rochefort

Les études palynologiques sont au nombre de quatre, soit trois dans les marais de Rochefort ("l'Ecluse" à Rochefort, "canal de Genouillé" et "la Challonnaire" à Tonnay-Charentes) et une dans la vallée de la Boutonne. Elles ont été réalisées par Laurence Marambat. En parallèle, ont été menées des études sédimentologiques, des ostracodes et de la malacofaune, ainsi que des datations radiocarbone. Aucun des niveaux datés ne donne un âge postérieur à 3000 BP. Les résultats de ces études montrent au cours du Subatlantique la transformation du milieu saumâtre en marais palustre à Rochefort.

## **4. Conclusion et perspectives**

Cet inventaire montre le peu d'études palynologiques réalisées dans les marais de Brouage. En revanche, les marais de l'estuaire de la Charente bénéficient d'un plus grand nombre d'analyses. Cependant, il apparaît que dans ces études (hormis celle de la maison Champlain à Brouage), la période chronologique qui nous intéresse dans le cadre du PCR, c'est à dire le Moyen-âge et l'époque moderne, ne peut être située de manière précise sur les diagrammes palynologiques. Deux contextes d'intervention peuvent être envisagés pour la réalisation d'études palynologiques dans le cadre de ce PCR. Le premier concernerait un site archéologique où les analyses palynologiques pourraient bénéficier d'un calage chronologique relativement précis grâce au mobilier. Envisagée dans le cadre du PCR, la réalisation de fouilles à l'emplacement d'une cabane de marais, pourrait permettre d'avoir accès à des comblements de chenaux ou de fossés. Ceux-ci seraient susceptibles d'avoir enregistré par leur contenu en pollens, les activités humaines, notamment des pratiques agricoles (culture sur les bossis des salines attestée par les sources écrites) et la végétation locale. Le deuxième contexte d'intervention serait hors site archéologique, dans des secteurs où la sédimentation n'aurait peu ou pas été perturbée par les activités humaines. Par rapport au précédent contexte, il se heurte aux difficultés de calage chronologique pouvant être rencontrées par l'application de la méthode du radiocarbone, soit en raison de l'absence d'éléments organiques susceptibles d'être datés dans le bri, soit à cause de la faible précision du C14 dans le cadre chronologique récent et restreint du PCR. Ces analyses nécessiteraient la réalisation de carottages dans des paléo-chenaux du marais de Brouage, implantées dans le fond du golfe (près du site castral de Broue) ou bien au niveau de son ouverture sur la mer (havre de Brouage). La réalisation d'une telle étude permettrait d'aborder l'évolution de la végétation locale. Cependant, la palynologie ne permettra de distinguer qu'avec certitude la végétation halophile, qui est celle des prés salés mais aussi des marais salants, d'une végétation palustre (marais d'eau douce). La palynologie ne pourra pas répondre à elle seule aux questions sur l'évolution des marais de Brouage, qui nécessitent l'intervention d'autres disciplines susceptibles de donner également des informations sur la salinité des eaux, les conditions de dépôt des sédiments et leur position sur l'estran (sédimentologie, malacologie, étude des foraminifères ou des ostracodes, ...).

## **Bibliographie**

**Champagne A., Aoustin D. et Dupont C.,** 2012. La citadelle de Brouage et la dynamique paléoenvironnementale du marais charentais : l'apport de la malacologie et de la palynologie. *Bilan Scientifique 2011*. DRAC Poitou-Charentes, Service Régional de l'Archéologie, Poitiers. 294-303.

**Laporte L.** (coord.), 1998. L'estuaire de la Charente de la Protohistoire au Moyen Âge. La Challonière et Mortantambe (Charente-Maritime) *Documents d'Archéologie Française*, n° 72. Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 228 p.

**Mangerud J., Andersen S.T., Berglund B.E. et Donner J.J.,** 1974. Quaternary stratigraphy of Norden, a proposal for terminology and classification. *Boreas*, **3** (3), 109-127.

**Regrain R.,** 1980. *Géographie physique et télédétection des marais charentais*. Thèse de l'Université de Brest. Imprimerie Paillard, Abbeville. 512 p.

**Verger F. et Ghirardi R.,** 2005. *Marais et estuaires du littoral français*. Editions Belin, Paris. 335 p.

**12 - La citadelle de Brouage et la dynamique paléoenvironnementale du marais charentais : l'apport de la malacologie et de la palynologie** par Alain Champagne<sup>289</sup>, David Aoustin<sup>290</sup> & Catherine Dupont<sup>291</sup>

L'ancien port de Brouage est situé face à l'île d'Oléron, aujourd'hui en plein marais, à quelques kilomètres de la mer. Si le chenal est aujourd'hui inaccessible à tout bateau de fort tonnage, cela n'a pas été le cas à l'époque moderne. La fouille de la maison Champlain, initiée dès 2003 par K. Robin (Conseil Général de la Charente-Maritime) et reprise depuis par A. Champagne, a donc la particularité de se situer dans un milieu humide dont la géomorphologie et la dynamique sédimentaire ont considérablement fluctué. La compréhension de ces évolutions est au cœur de nos préoccupations au niveau à la fois de l'implantation de cette citadelle en zone littorale mais aussi de la gestion des ressources alimentaires et matériaux de construction. La prospection géophysique entreprise en 2010 par V. Mathé, a été confrontée à des données géotechniques anciennes<sup>292</sup>. Elle a précisé l'hypothèse d'une ville établie sur un banc de sable, reposant sur du bri, et non sur un banc de galets de lest. Les différentes phases de terrain avaient permis de reconnaître ces sables sur lesquels les diverses structures anthropiques s'installent.

### 1. Contexte archéologique

Dans le sud du terrain, un creusement de grande dimension avait été repéré lors des fouilles de 2008 (structure 96, fig. 1). Sa surface est inconnue puisque se poursuivant hors emprise, mais elle dépasse 10 m de long sur 2,5 m de large. Ses parois ont été en partie « planchéiées » pour stabiliser les remblais et son comblement est constitué d'une série de niveaux très organiques (contenant du mobilier en bois, cuirs et tissus et des végétaux), de bri et de sables plus ou moins grossiers faisant office de remblais. Les parties basses de cette structure pouvant être interprétée comme étant une mare, ont été soit totalement immergées, soit une bonne partie du temps, soit au rythme des marées. Ce constat effectué lors de la campagne de 2008, nous avons décidé pour la dernière campagne de 2010 d'associer le laboratoire Archéosciences de Rennes (UMR 6566/CRéAAH) à la compréhension, non seulement de la fonction de cette structure, mais aussi, et plus généralement, des transformations de cette zone de marais, notamment par son anthropisation. Dans cette structure creusée, probablement très tôt dans l'histoire de la ville, des colonnes de sédiment ont été prélevées sur la coupe stratigraphique en vue d'une analyse palynologique. Le rapport de la fouille 2010 n'étant pas achevé à l'heure de la rédaction de cet article, il est encore difficile de proposer une datation à cet ensemble, ainsi qu'une durée de vie (tout le mobilier n'est pas étudié). Nous pensons, sans aucun élément de preuve pour le moment, que nous nous situons dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, voire dans le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle. Un plan de Brouage de 1570 témoigne de la présence d'une zone en eaux entre les premières maisons. Dans le secteur de la fouille, cette « mare » est dotée d'un drain proche de celui découvert en 2008

289 Maître de conférence en histoire et archéologie médiévale, ITEM - EA 3002 - Identités, Territoires, expressions, Mobilités, IRSAM – Avenue du Doyen Poplawski – PAU, F-64000, France, [alain.champagne@univ-pau.fr](mailto:alain.champagne@univ-pau.fr)

290 Contractuel de l'Université de Rennes 1, palynologue, UMR 6566 CRéAAH « Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire », Université de Rennes 1, campus de Beaulieu, bâtiment 24-25 - CS74205, 35042 Rennes Cedex, [daoustin@wanadoo.fr](mailto:daoustin@wanadoo.fr)

291 Chargée de recherche CNRS, archéomalacologue, UMR 6566 CRéAAH, Université de Rennes 1, campus de Beaulieu, bâtiment 24-25 - CS74205, 35042 Rennes Cedex, [catherine.dupont@univ-rennes1.fr](mailto:catherine.dupont@univ-rennes1.fr)

292 Mathé V., 2010, « Hiers-Brouage, Brouage, prospections géophysique », *Bilan scientifique, DRAC Poitou-Charentes*, p. 83-84.

(structure 86).

Par ailleurs, l'étude des coquillages, découverts sur le site depuis 2003, illustre non seulement les habitudes alimentaires des habitants du port, mais aussi la nature de la côte exploitée pour se procurer cette ressource alimentaire d'origine marine. Ce sont donc les approches croisées des coquillages et des pollens qui feront ici l'objet de cette présentation.

## 2. Les données malacologiques

Avec la détermination de plus de 60 espèces de mollusques, Brouage possède une diversité spécifique rarement égalée sur les sites archéologiques (fig. 2 et 3). Celle-ci est liée à la multiplicité des origines des apports marins mise en valeur par les méthodes de fouille employées (ramassage à vue et tamisage).

Pour ce qui est des coquillages locaux, une des principales utilisations qui a été faite des coquillages est leur destination alimentaire. Celle-ci est démontrée tout au long de l'occupation du site de la Maison Champlain. Seuls quatre coquillages semblent avoir participé de façon conséquente aux repas des habitants de la maison Champlain : l'huître plate *Ostrea edulis*, le pétoncle *Mimachlamys varia*, la moule *Mytilus edulis* et les coques *Cerastoderma edulis* et *C. glaucum*. Cette utilisation se traduit par la sélection des plus grands individus pour toutes les espèces à l'exception de l'huître pêchée parfois en blocs dans des huitrières naturelles. L'huître plate reste d'ailleurs, quelle que soit la phase de la chronologie observée, la plus abondante. Elle témoigne avec le pétoncle et la moule de l'exploitation d'une zone rocheuse. L'étude de la faune associée, dont certaines espèces ont vécu sur ou dans l'épaisseur des coquilles d'huîtres, a montré que la frange côtière exploitée était abritée des fortes houles. Les analyses actuellement en cours montrent que le taux d'envasement des zones exploitées n'est peut-être pas constant tout au long de l'occupation de la maison Champlain. Ces variations peuvent être le reflet de l'impact du comblement progressif du marais de Brouage sur l'exploitation des ressources marines et de l'exploitation de différents bancs et rochers. Le mode abrité des côtes les plus proches du site de Brouage et son envasement progressif ont pu amener l'exploitation de rochers un peu plus au large de la citadelle<sup>293</sup>. Ces derniers pouvaient être accessibles via des embarcations et le chenal de Brouage.

Des coquilles d'autres espèces ont été découvertes à la fouille car elles ont été transportées sur le site piégées dans la masse d'huître (moule, pétoncle, coque, couteau...). Certains indices témoignent aussi de la collecte des huîtres sur une roche calcaire gris clair locale.

L'exploitation d'une vasière littorale voire de chenaux envasés qui étaient au pied du site est quant à elle perceptible par la consommation de scrobiculaires, bivalve strictement inféodé aux environnements envasés et pouvant supporter un léger apport d'eau douce dans son environnement.

Le transport indirect des coquillages n'est pas seulement lié à l'exploitation des mollusques marins. L'utilisation de sable marin en tant que matériel de construction est aussi à l'origine de la présence de plusieurs coquilles marines sur Brouage. Elles sont découvertes sur le site encore associées à des restes de mortiers. Il faut également noter la présence plus anecdotique de grands bivalves, des *Acanthocardia echinata*, qui ont sans doute été appliqués contre des murs, faisant office de décoration.

---

293 Sauzeau T., 2005, « Du sel aux huîtres : la mutation socio-économique du littoral Saintongeais (XVIIe-XIXe siècles) », *Revue Historique du Centre-Ouest*, T.II, p. 321- 328.

### 3. Les données palynologiques

Vingt-trois échantillons de sédiments ont été prélevés dans les unités stratigraphiques à priori les plus propices à la conservation des pollens<sup>294</sup>. Quatorze unités stratigraphiques ont ainsi été échantillonnées (fig. 4). Pour l'ensemble des niveaux analysés, 92 taxons polliniques ont été reconnus, la diversité taxonomique moyenne étant de 35 taxons. Les données de comptage exprimées en fréquences relatives sont représentées sous forme d'un diagramme pollinique (fig. 5 et 6).

Composée par les spectres polliniques de deux échantillons de sédiment prélevés au sommet du bri naturel (US 3820), la zone **E-A** est caractérisée par la dominance des Chénopodiacées et des Poacées parmi les herbacées et également, par des taux de pollens arboréens importants. Ces derniers sont issus de la végétation régionale établie sur la bordure continentale du golfe de Brouage et sur les îles. Les Chénopodiacées sont une famille de plantes très présentes sur le littoral comptant des espèces halophiles (espèces manifestant une tolérance au sel) comme la soude, les salicornes, l'obione, etc. Si l'on compare les pourcentages de Chénopodiacées, de Poacées et de pollens de ligneux avec ceux obtenus dans des contextes similaires<sup>295</sup>, ils pourraient correspondre aux valeurs enregistrées dans la slikke nue ou dans la haute slikke. La slikke nue est la partie inférieure de l'estran, inondée à chaque marée haute et occupée à son sommet (haute-slikke) par des formations végétales pionnières peu denses ou discontinues de salicornes, spartines et soudes<sup>296</sup>. Ils seraient donc significatifs soit d'un transport des pollens depuis un schorre situé dans les environs et de leur dépôt sur la vase nue, soit de la présence locale d'une végétation clairsemée de haute slikke.

De couleur noire ou brune, les sédiments des US 3771, 3777, 3766, 3758, 3791/3804/3811, 3776/3777/3782 sont de nature argileuse avec une fraction plus ou moins importante de sables et sont plus ou moins riches en matériel archéologique, indiquant un mode de sédimentation qui est en partie d'origine anthropique. Les spectres polliniques des zones **E-B**, **O-A** et **O-B** se caractérisent par un essor des Chénopodiacées et des indices d'anthropisation. Les fortes valeurs de fréquence relative des Chénopodiacées peuvent être significatives du développement d'une végétation de marais salés. Une conséquence de cette augmentation de la densité de la végétation herbacée et donc de sa production pollinique est la diminution concomitante des valeurs de pollens arboréens en fréquence relative. Des taxons de milieu plus sec (plantain-corne-de-cerf, plantain lancéolé type, renouée des oiseaux type, géranium à feuilles molles type, giroflée, voire des espèces de la famille des Poacées et des Fabacées, etc.), dont certains sont rudéraux, indiquent l'existence de sols non recouverts par la mer et une anthropisation du milieu, tandis que la présence de céréales (*Cerealia* type), sarrasin (*Fagopyrum*) et seigle (*Secale cereale*) pourrait être significative de rejets excrémentiels<sup>297</sup>. Puis, un changement de la composition des spectres polliniques, se marquant par

294 Sur le terrain, le prélèvement des colonnes de sédiment sur la coupe stratigraphique et le carottage dans le bri naturel ont été réalisés par Dominique Marguerie (CNRS/UMR 6566 CReAAH) et David Aoustin, l'extraction des pollens au laboratoire par Laurent Charrieau (CNRS/UMR 6566 CReAAH).

295 Heyvaert F., 1980, « Première contribution à l'étude palynologique des spectres récents dans les vases salées des estuaires picards (Somme et Pas-de-Calais) », *Bulletin de l'Association française pour l'étude du quaternaire*, 17 (1-2), p. 35-39 ; Tastet J.-P., Laporte L., Carbonel P., Darteville H., Evin J., Gruet Y., Marambat L., Vella C. & Weber O., 1998, « Compléments à l'étude des paléoenvironnements : données détaillées ». In : L. Laporte (dir.), « L'estuaire de la Charente de la Protohistoire au Moyen Âge », *Documents d'Archéologie Française*, 72, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, p. 171-209.

296 Claustres G. & Lemoine C., 1980, « Connaître et reconnaître la flore et la végétation des côtes Manche-Atlantique », Editions Ouest-France, 332 p.

297 Greig J., 1982, « The interpretation of pollen spectra from urban archaeological deposits ». In :

une hausse des Poacées et une baisse des Chénopodiacées, est perçu dans deux niveaux échantillonnés dans le haut de l'US 3776/3777/3782 (niveaux 129 et 132 cm). Deux hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cette modification : un rejet de débris végétaux herbacés ou bien un atterrissement de la zone et un développement de groupements de prairies de type haut-schorre. Le schorre désigne la partie haute des faciès littoraux vaseux recouverte seulement au moment des marées de fort coefficient et occupée par une végétation basse et dense<sup>298</sup>.

Une couche de tourbe fibreuse contenant des restes herbacés très décomposés (US 3688), surmonte les argiles noires de l'US 3776/3777/3782. Délimités par des bois assemblés, ce niveau organique s'est mis en place dans un espace probablement en eau, à fonction de drainage (Champagne, 2008<sup>299</sup>). Les spectres polliniques de la zone **O-C** montrent que le secteur n'est plus soumis à une submersion par les eaux marines. Ainsi, les Chénopodiacées sont devenues anecdotiques. A la place, se développent des groupements végétaux dominés par les graminées (*Poaceae*). Celles-ci pourraient correspondre à une espèce palustre se développant dans la zone, alors marécageuse, aux eaux encore saumâtres ou bien douces, mais également à des groupements de prairies ou de pelouses présents sur les sols exondés. Les autres taxons herbacés témoignent de groupements végétaux caractéristiques des lieux anthropisés. Ayant considérablement diminué en pourcentage (moins de 1%) et en valeur absolue, le cortège des ligneux ne compte plus que cinq taxons. Cette réduction de la richesse taxonomique témoigne d'une moins bonne perception de la pluie pollinique régionale, qui pourrait s'expliquer soit par une barrière physique faisant obstacle à la pluie pollinique atmosphérique, soit, comme le secteur est isolé du flux des marées, par un arrêt des apports polliniques par les eaux fluviales et marines<sup>300</sup>.

La composition taxonomique des spectres polliniques de la zone **O-D**, correspondant aux échantillons provenant du remblai de bri (US 3687) et recouvrant l'US 3688, indique un prélèvement du sédiment dans un secteur où sont présentes des associations végétales du schorre. En effet, les pourcentages de pollens de ligneux sont faibles, tandis que les Chénopodiacées ont des valeurs supérieures en concentration absolue et en pourcentage à celles de la couche de bri naturel (us 3820), pour laquelle elles pouvaient refléter une végétation clairsemée de haute slikke ou bien d'un apport de pollens sur une slikke nue.

Les deux spectres polliniques de la zone **O-E** et correspondants aux échantillons de sédiment prélevés dans la couche de tourbe sus-jacente (US 3686) ont une composition globalement équivalente à ceux de la zone **O-C**. De la même manière que pour cette dernière, les Poacées peuvent se rapporter à une végétation de prairie ou de pelouse des sols exondés, ou également à des groupements végétaux amphibies croissant dans la zone humide.

La zone pollinique **E-C** est composée du seul spectre du niveau 136 cm prélevé au sommet l'US 3766, correspondant à une couche d'environ 1 cm d'épaisseur d'argile brune riche en débris herbacés figurés ; des spectres polliniques des niveaux prélevés dans l'US 3634, qui est un limon tourbeux contenant des débris végétaux figurés ; du spectre pollinique du niveau échantillonné dans l'US 3533, qui correspond à une couche de restes de plantes herbacées en bon état de conservation, disposés en feuillets et contenant des restes de bois. Les spectres polliniques de la zone E-C sont

---

A.R. Hall et H.K. Kenward (dir.), « Environmental archaeology in the urban context », *CBA Research Report*, 43, p. 47-65.

298 Claustres G. & Lemoine C., *op. cit.*

299 Champagne A. (dir.), 2008, « Brouage, jardins de la maison Champlain : un îlot urbain moderne (Charente-Maritime) », Document final de synthèse d'évaluation, S.R.A. Poitou-Charentes, Syndicat mixte pour la restauration et l'animation de Brouage, vol. 1 (305 p.) et vol. 2 (111 p. + figures et planches).

300 Tastet J.-P. *et al.*, *op. cit.*, p. 171-209.

représentatifs d'un apport pollinique local. En effet, la présence de pollinies de Poacées et de vaisseaux annelés d'herbacées indique que la pluie pollinique captée par l'US 3634 est celle de la végétation locale. L'indigence des Chénopodiacées est significative de l'absence de végétation halophile, ceci dès le niveau 136 cm du sommet de l'US 3766. De même que pour les spectres polliniques des zones O-C et O-E, les Poacées peuvent se rapporter soit à des espèces de milieu humide, la nature des sédiments de l'US 3634 montrant que la zone était en eau ; soit à des espèces de sols plus secs. De façon similaire aux spectres polliniques des zones O-C et O-E, les pollens arboréens semblent provenir uniquement de la pluie pollinique. Leur faible taux rend compte de l'insignifiance des arbres et arbustes dans l'environnement local. Du fait de la ressemblance de leurs spectres polliniques, les débris herbacés que contiennent les argiles du sommet de l'US 3766 sont issus d'un type de végétation identique à celle qui est perçue pour la base des limons tourbeux de l'US 3634. Le haut de l'US 3766 pourrait être interprété comme étant un dépôt d'herbes fauchées sur les argiles noires avant le remblaiement par les sables de l'US 3704. De la même manière, la couche de restes de plantes herbacées de l'US 3533, ayant une composition proche du niveau prélevé au sommet des limons tourbeux de l'US 3634, pourrait correspondre à la fauche de la végétation herbacée contemporaine du sommet de l'US 3634 et de son dépôt au dessus des sables de l'US 3622.

#### 4. Conclusion et perspectives

Il peut paraître prétentieux de proposer des conclusions à ce stade de notre étude. En effet, le phasage définitif du site n'est qu'entamé, et cela rend les mises en phase et les interprétations historiques bien risquées. Nous nous attardons donc uniquement sur l'approche scientifique des données.

Outre l'exceptionnelle diversité du spectre malacologique du site de la maison Champlain et l'approche des habitudes alimentaires, l'étude de la malacologie est riche d'informations sur l'environnement proche de la citadelle de Brouage. La diversité des espèces présentes illustre une exploitation à la fois d'un estran vaseux et de zones rocheuses. Ces dernières pouvaient être un peu plus éloignées du port de Brouage. Le pertuis d'Antioche, abrité des fortes houles, est un lieu potentiel de collecte. Le degré de confinement de l'environnement marin proposé par le Pertuis est en adéquation avec les faunes associées qui ont été observées sur les huîtres de Brouage. L'envasement n'est peut-être pas constant, reste à en percevoir la dynamique, ainsi que le lent accroissement de l'apport en eau douce dans la zone. Si les coquillages consommés sont des témoins indirects de l'environnement marin du site archéologique de Brouage, d'autres mollusques marins issus d'accumulations naturelles nous donnent accès aux caractéristiques du marais de Brouage. Les sédiments antérieurs aux installations humaines, déjà étudiés en palynologie pourraient apporter des informations complémentaires sur la dynamique des apports en eaux salées et douces. Des coquilles ont d'ailleurs été identifiées dans les carottes paléoenvironnementales dans au moins un niveau, celui du bri naturel de l'US 3820. Par ailleurs, l'évolution de la taille des restes de table pourraient témoigner d'un appauvrissement du milieu lié à une surpêche.

L'étude palynologique de contextes marécageux en milieu urbain n'est pas très fréquente. Ce sont plus souvent le remplissage sédimentaire de structures anthropiques (fosse, citerne, latrine, fossé) qui font l'objet d'analyse, comme par exemple, pour l'époque moderne, sur les sites des jardins du Carrousel<sup>301</sup> et de la cour Napoléon du Louvre<sup>302</sup> à Paris ou bien du quartier du bourg

301 Van Ossel P. (dir.), 1998, « Les jardins du Carrousel (Paris). De la campagne à la ville : la formation d'un espace urbain », *Documents d'Archéologie Française*, 73, Editions de la Maison des sciences de l'Homme, Paris, 384 p.

302 Leroyer C., 1986, « Premiers résultats de l'étude palynologique », *In* : collectif, « Grand Louvre, fouilles archéologiques, cour Napoléon. Paléo-environnement et fouilles urbaines, une



Saint-Martin à Montbéliard<sup>303</sup>. L'objectif est ici d'essayer de percevoir, non seulement la transformation du marais charentais, mais aussi l'urbanisation dans la citadelle au travers de l'évolution de sa végétation.

Plusieurs aspects sont aujourd'hui bien décrits. Au moment des premières installations humaines, le substrat est stabilisé par un couvert herbacé. Une végétation à caractère halophile est présente dans et/ou en bordure de la dépression, soumise à l'influence des marées ; tandis qu'une végétation de sols exondés occupe les niveaux topographiques plus élevés. Celle-ci est composée de plantes des lieux secs, sablonneux ou pierreux, se rapportant à des pelouses (végétation rase), voire des prairies. Dans un second temps, la déconnexion de cette zone par rapport à la mer qui conduit à la mise hors d'eau de terrains destinés à la construction, est parfaitement lisible via le recul des Chenopodiacées et le développement des Poacées. Cela répond aux observations archéologiques réalisées lors des fouilles. Les habitants cherchent à rehausser les terrains pour éviter de vivre les pieds dans l'eau, lors des grandes marées et en hiver.

Au sein de la citadelle, l'essor de certains taxons rudéraux marque nettement l'anthropisation du milieu. Cette présence humaine est aussi perceptible via les pollens de céréales, et pourrait être également observée par l'étude archéo-entomologique (insectes). Outre l'hypothèse d'un arrêt des apports polliniques par les eaux (fluviales ou marines) au moment où la zone n'est plus soumise à l'influence des marées, la diminution de la diversité du cortège des ligneux pourrait également être provoquée par des constructions en élévation, faisant obstacle à la pluie pollinique (transport des pollens par le vent). Cette dernière hypothèse pourrait être rapprochée de la densification de l'urbanisation dans ce secteur de la ville.

Cependant, l'étude palynologique se heurte ici à une difficulté inhérente à la discipline. Ainsi, les déterminations au rang de l'espèce étant rare, les interprétations environnementales en sont limitées. Permettant d'atteindre plus fréquemment des déterminations au rang spécifique, l'étude carpologique en cours devrait compléter les données palynologiques et permettre de préciser l'histoire de la végétation amorcée dans cet article.

Les perspectives, tant pour l'étude malacologique, que pour l'étude palynologique, passent par l'affinage de la mise en phase de toutes ces données et leur calage en chronologie absolue. La mise en place d'un PCR<sup>304</sup> sur le marais charentais offre un cadre permettant des échanges avec les d'autres disciplines (géographie, histoire, archéozoologie, prospections géophysiques). Gageons que ce cadre nous permettra de mieux saisir les profondes transformations qui affectent ce milieu sensible qu'est le marais charentais, dans et autour de la citadelle de Brouage.

---

approche de l'homme dans son environnement (VIIème-XVIIème) », rapport inédit, Direction Régionale des Antiquités Historiques d'Ile-de-France, Paris, 138 p. ; Leroyer C., 1992, « la palynologie », *In* : C. Monnet (dir.), « L'évacuation des déchets en milieu urbain au bas Moyen-âge. L'exemple de la cour Napoléon du Louvre », Edition de l'Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 24.

303 Cantrelle S., Goy C. & Munier C., 2000, « Histoire d'un quartier de Montbéliard (Doubs). Le bourg Saint-Martin (XIIIe-XXe s.), *Documents d'archéologie française*, 83, Editions de la Maison des sciences de l'Homme, Paris, 140 p.

304 Projet Collectif de Recherche « Les marais charentais au Moyen-Age et à l'époque moderne : Peuplement, environnement et économie. » dirigé par Eric Normand et Alain Champagne.

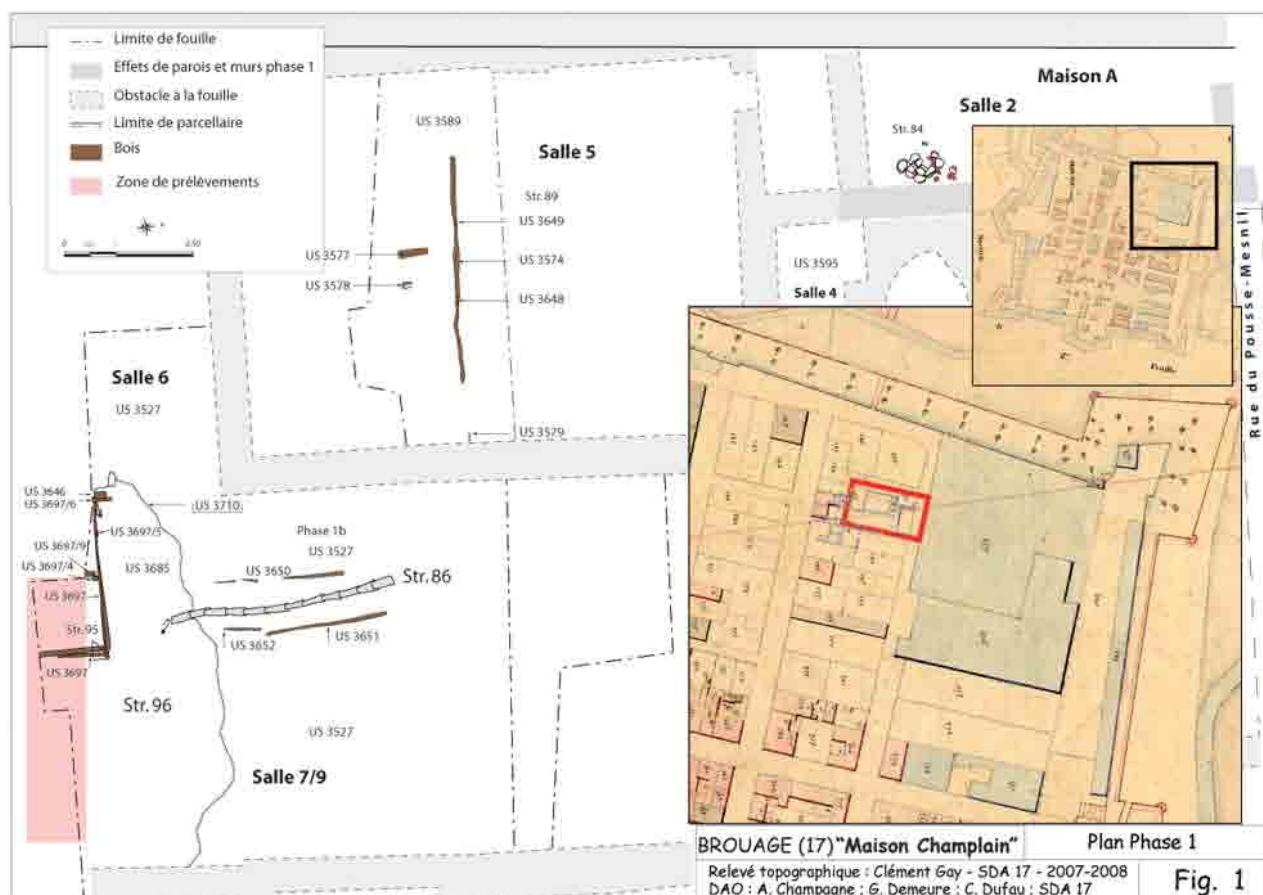


Figure 1 - Localisation des prélèvements (plan de la phase 2, fouille 2008).

Figure 2 - Les bivalves de Brouage : 1 : *Pecten maximus* (L=144mm) ; 2 : *Aequipecten opercularis* (L=60mm) ; 3 : *Corbula gibba* (L=10mm) ; 4 : *Loripes lucinalis* (L=16mm) ; 5 : *Mimachlamys varia* (L=38mm) ; 6 : *Flexopecten glabra* (L=35mm) ; 7 : *Glycymeris glycymeris* (L=49mm) ; 8 : *Laevicardium crassum* (L=53mm) ; 9 : *Acanthocardia tuberculata* (L=52mm) ; 10 : *Modiolus barbatus* (L=45mm) ; 11 : *Modiolus modiolus* (L=65mm) ; 12 : *Nucula nucleus* (L=10mm) ; 13 : *Mytilus edulis* (L=44mm) ; 14 : *Acanthocardia echinata* (L=62mm) ; 15 : *Acanthocardia paucicostata* (L=20mm) ; 16 : *Pholas dactylus* (L=49mm) ; 17 : *Venus verrucosa* (L=31mm) ; 18 : *Cerastoderma edule* (L=23mm) ; 19 : *Chamelea striatula* (L=23mm) ; 20 : *Lutraria* sp. (L=37mm) ; 21 : *Solen marginatus* (L=100mm) ; 22 : *Spisula ovalis* (L=33mm) ; 23 : *Spisula subtruncata* (L=26mm) ; 24 : *Spisula solida* (L=34mm) ; 25 : *Callista chione* (L=31mm) ; 26 : *Donax trunculus* (L=16mm) ; 27 : *Anomia ephippium* (L=42mm) ; 28 : *Abra alba* (L=7mm) ; 29 : *Ostrea edulis* (L=70mm) ; 30 : *Donax vittatus* (L=24mm) ; 31 : *Ruditapes decussatus* (L=46mm) ; 32 : *Scrobicularia plana* (L=42mm) ; 33 : *Macoma balthica* (26mm) (Clichés C. Dupont).



Figure 3 - Les gastéropodes et le scaphopode de Brouage : 1 : *Bittium reticulatum* (L=10mm) ; 2 : *Turritella communis* (L=35mm) ; 3 : *Buccinum undatum* (L=51mm) ; 4 : *Neptunea antiqua* (L=62mm) ; 5 : *Cerithium* sp. (L=38mm) ; 6 : *Epitonium clathrus* (L=6mm) ; 7 : *Nassarius reticulatus* (L=30mm) ; 8 : *Strombus pugilis* (L=66mm) ; 9 : *Rissoa parva* (L=11mm) ; 10 : *Peringia ulvae* (L=5mm) ; 11 : *Gibbula cineraria* (L=9mm) ; 12 : *Littorina obtusata* (L=6mm) ; 13 : *Nucella lapillus* (L=30mm) ; 14 : *Nassarius pygmaeus* (L=10mm) ; 15 : *Nassarius incrassatus* (L=11mm) ; 16 : *Gibbula umbilicalis* (L=11mm) ; 17 : *Littorina saxatilis* (L=6mm) ; 18 : *Osilinus lineatus* (L=25mm) ; 19 : *Littorina littorea* (L=20mm) ; 20 : *Lacuna pallidula* (L=11mm) ; 21 : *Theodoxus fluviatilis* (L=6mm) ; 22 : *Littorina fabalis* (L=14mm) ; 23 : *Ocenebra erinaceus* (L=35mm) ; 24 : *Antalis vulgaris* (L=28mm) ; 25 : *Ansates pellucida* (L=20mm) ; 26 : *Patella vulgata* (L=29mm) ; 27 : *Patella depressa* (L=26mm) ; 28 : *Cypraea zebra* (L=55mm) ; 29 : *Haliotis tuberculata tuberculata* (L=41mm) (Clichés C. Dupont).

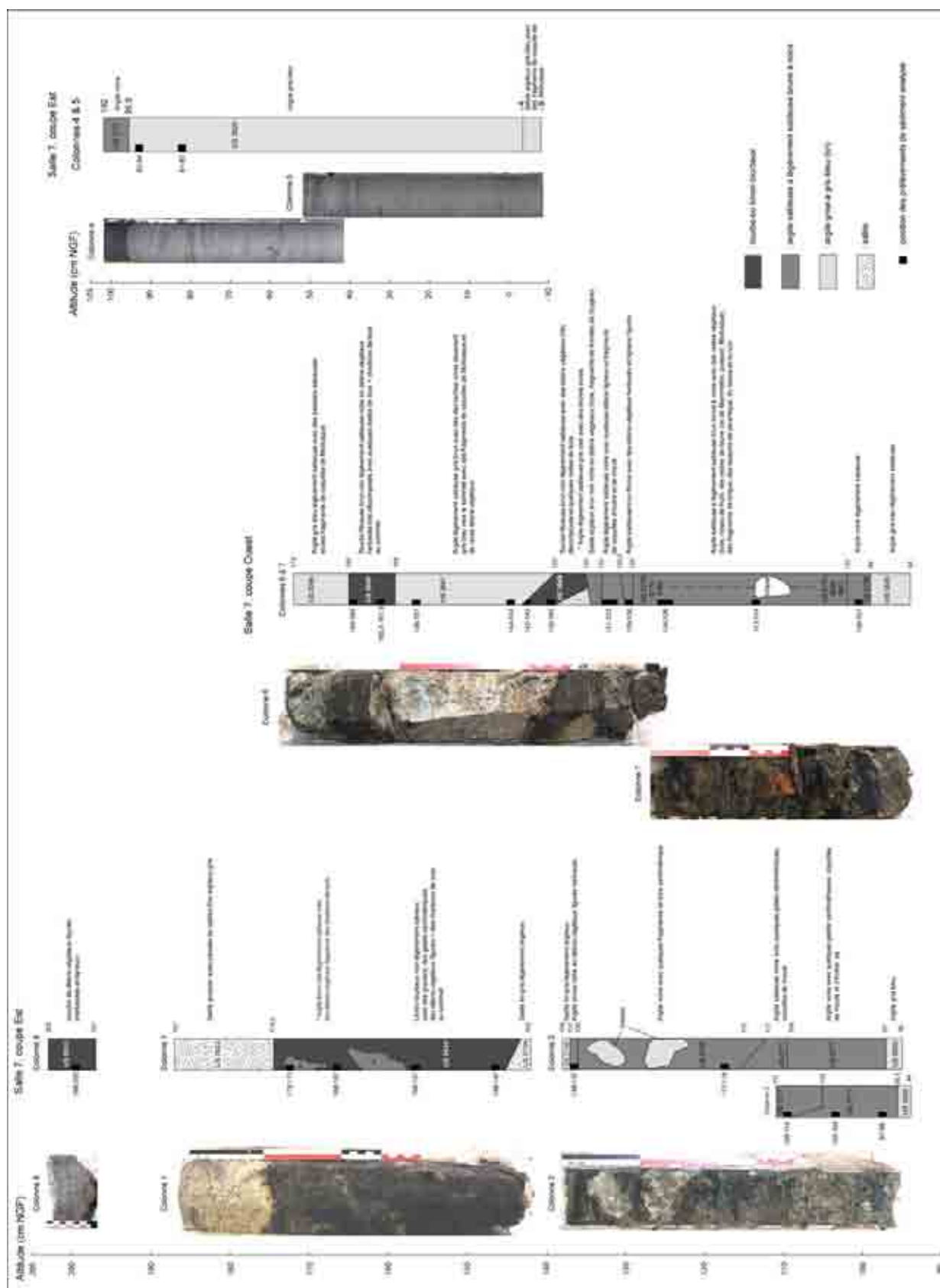


Figure 4 - Relevé stratigraphique des colonnes de sédiment prélevées sur les parties « ouest » et « est » de la coupe de la salle 7/9 et position des niveaux analysés.

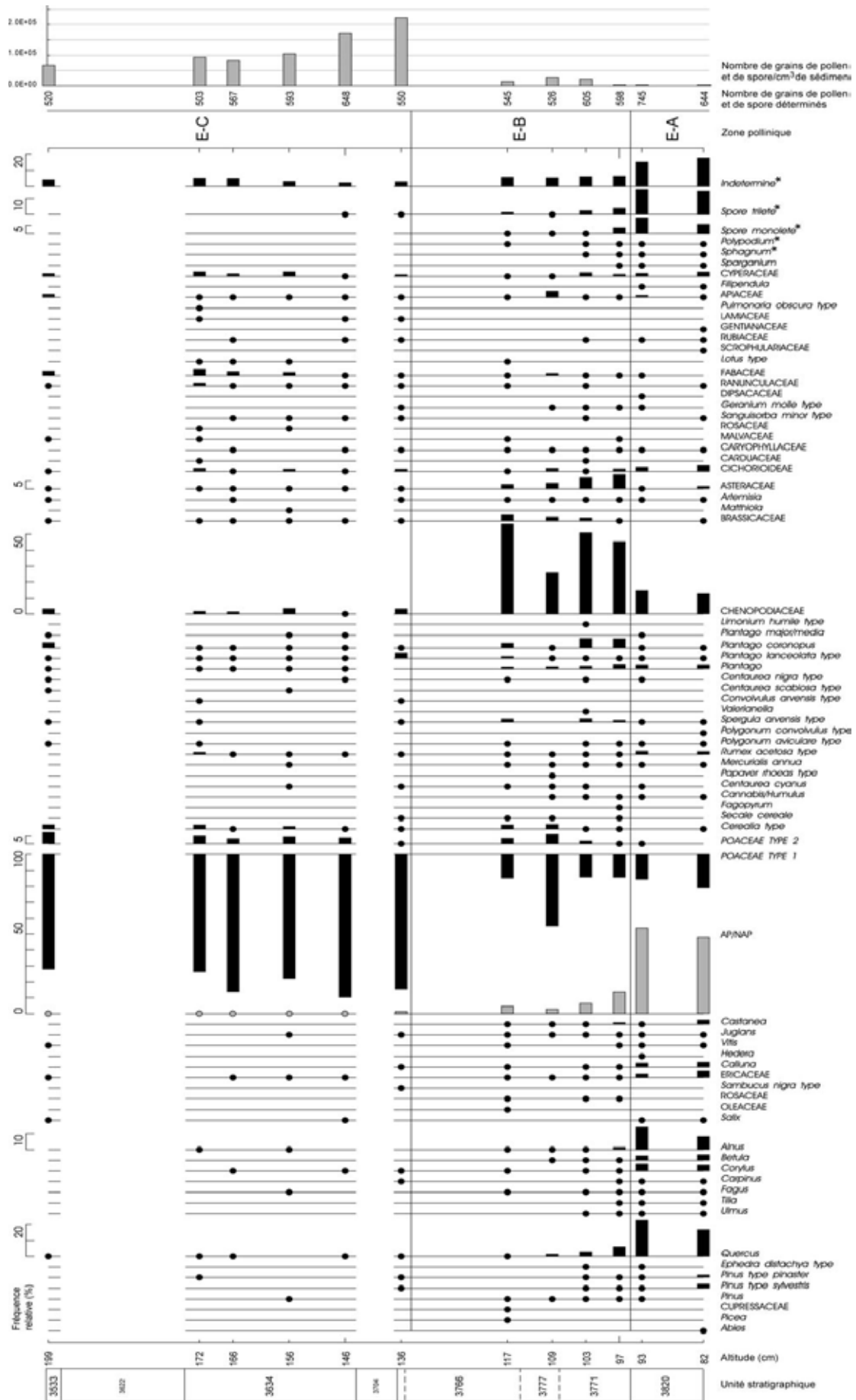


Figure 5 - Diagramme pollinique de la partie « est » de la coupe stratigraphique.

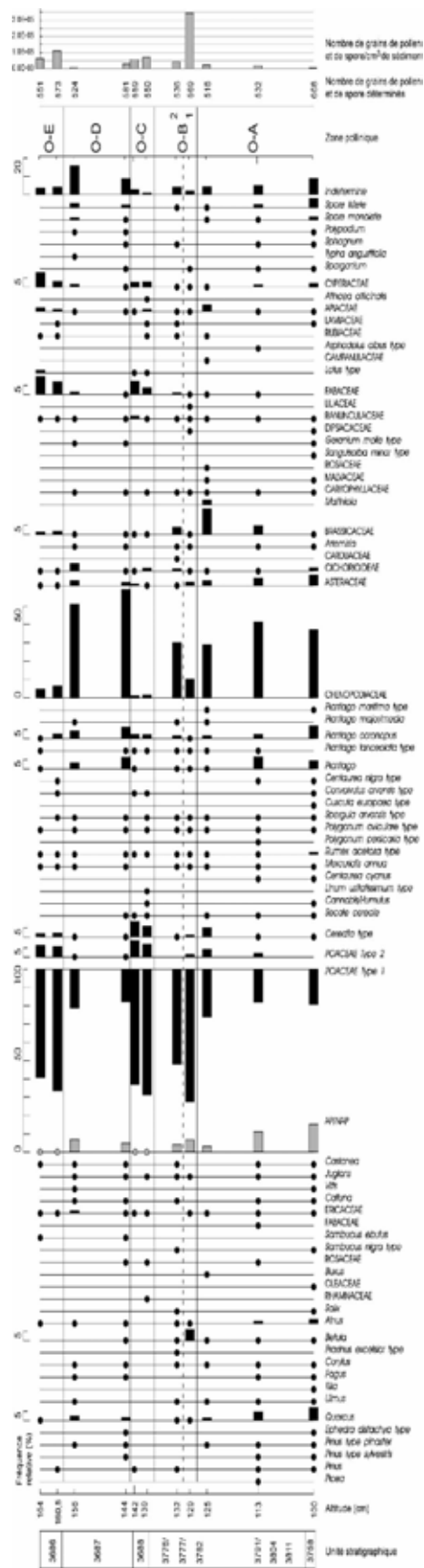


Figure 6 - Diagramme pollinique de la partie « ouest » de la coupe stratigraphique.

## Synthèse et perspectives par grandes thématiques

### 1 - Peuplement et organisation territoriale des marais de Saintonge

#### **Des structures d'encadrement.**

Il apparaît dans les études documentaires menées par l'équipe Histoire qu'une grande partie des sources utiles à la compréhension du territoire concerné par le PCR proviennent des fonds ecclésiastiques. Une part conséquente du marais est détenue ou exploitée par de grandes abbayes régionales (Abbaye Notre-Dame de Saintes) ou plus lointaines (La Trinité de Vendôme, La Chaise-Dieu) par l'intermédiaire de prieurés chargés de veiller sur le patrimoine foncier (Sainte-Gemme, Trizay, Montierneuf,...). Il faut noter le potentiel remarquable du fond documentaire des dépendances casadéennes qui offre des perspectives intéressantes à la fois dans la compréhension du processus de mise en valeur de ce terroir très particulier, mais aussi du repérage de lieux-dits et toponymes utiles à une vision globale du peuplement et indirectement au repérage de sites à fort potentiel archéologiques. Cette forte implication des établissements monastiques dans ce territoire littoral est le résultat des libéralités principalement comtales du milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Les traces écrites issues de ce phénomène apportent de nombreux indices qui montrent que le golfe de Saintonge et ses pourtours sont déjà en cours d'exploitation à l'aube de l'ère féodale. La présence précoce d'officiers comtaux chargé d'un domaine forestier conséquent mais déjà en cours de défrichement, de mentions de chenaux ou d'étiers publics sont des exemples d'un ancien domaine d'origine public géré par les grandes familles d'origine carolingienne. La présence d'églises dont le statut paroissial n'est pas encore défini mais qui pourraient s'insérer de manière précoce au sein d'un maillage défini par les trois archiprêtres situés tous trois en périphérie du golfe (Soubise, Pont l'Abbé d'Arnoult et Marennes) montrent bien un territoire, pouvant être considéré comme une marge, en cours de peuplement. Il faut effectivement signaler que cet espace se situe aux confins de deux marches carolingiennes, celle du Poitou et celle de Bordeaux <sup>305</sup>. On peut deviner son ancienneté à travers les exemples des églises de Beaugeay et Saint-Agnant, au vocable caractéristique du haut Moyen-Âge, et dont l'ancienneté de l'occupation a été confirmée par des opérations archéologiques plus ou moins récentes <sup>306</sup>.

Ce phénomène mérite d'être mieux défini. Il permettrait également de comprendre les origines du réseau de marais salants qui a façonné le paysage actuel et de déterminer quels sont les acteurs à l'origine de cette mise en valeur. Si l'on veut étendre la réflexion à l'ensemble du littoral charentais, il est pour l'instant admis que les marais de l'Aunis, situés plus au nord, entre Rochefort et La Rochelle, sont plus anciens que ceux de la Saintonge <sup>307</sup>. Les premières mentions provenant des archives d'abbayes poitevines, consistent en des dons qui remontent principalement au Xe siècle avec toutefois quelques chartes du siècle précédent dont la plus ancienne remonte à novembre 892 <sup>308</sup>. Par contre, les donations de salines aux grandes abbayes poitevines diminuent de manière

305 Voir contribution de Didier Delhoume.

306 Plusieurs opérations archéologiques réalisées dans les années 1990 puis en 2003 à l'emplacement supposé de la première église paroissiale de Saint-Agnant ont mis en évidence une importante nécropole mérovingienne associée à une voie antique (opérations dirigées par Philippe Duprat). Duprat (Ph.), « La nécropole mérovingienne et le cimetière médiéval du Pont à Saint-Agnant », dans *Roccafertis* 3, n°22, sept. 1998, p.287-303. Duprat (Ph.), « La nécropole mérovingienne et la voie gallo-romaine du Pont à Saint-Agnant », dans *Roccafertis* 3, n°32, sept. 2003, p.199-214. Deux opérations récentes d'archéologie préventive (Diagnostics dirigés par Jean-Philippe Baigl de l'INRAP) réalisées au nord et au sud de l'église paroissiale actuelle de Beaugeay ont montré que cette dernière se situe au cœur d'une occupation dense qui remonte à l'époque antique. Le diagnostic réalisé au nord de l'édifice qui est aujourd'hui isolé par rapport au bourg moderne, a mis au jour une occupation du Moyen-Âge central caractérisée principalement par des structures fossoyées et non maçonnées. Le diagnostic de cette année a révélé au sud de l'église un ou plusieurs bâtiments antiques de qualité qui ont été occupés au moins jusqu'au Bas-Empire.

307 Favreau (R.), « Les débuts de l'histoire de l'Aunis », dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> trimestre 1990, p.11-38.

308 Favreau (R.), *Op. Cit.*, p.13.

significative au xie siècle indiquant éventuellement un essoufflement de l'importance du sel dans l'économie de l'Aunis. Au contraire, c'est à cette même période que les marais du golfe de Brouage font l'objet de dons importants à des abbayes plus lointaines que celles poitevines. Cette relation est-elle due à un effet de sources, malgré tout peu importantes pour la région et cette période ? Ces questions renforcent l'intérêt d'un approfondissement de cette thématique de recherche sur les conditions de mise en valeur de ces marais considérés éventuellement comme terres de défrichement à l'instar des grands espaces boisés comme la forêt voisine du Baconnais.

### **Un réseau dense au profit des échanges (ports, chenaux,...) basé principalement sur l'économie du sel.**

Une autre question concerne le rôle que peuvent jouer ces marais dans l'exploitation d'un territoire : en quoi ce milieu si spécifique peut-il être un obstacle ou au contraire un atout aux échanges indispensables à la mise en valeur d'un terroir. A première vue l'enchevêtrement des salines avec leurs réseaux de chenaux, canaux d'alimentation, de bossis, de bassins de cristallisation peut paraître un véritable obstacle au transport des biens et des hommes. Le travail de Sébastien Périssette montre que tout projet important à la fin du Moyen-Âge oblige à importer de nombreuses matières premières et produits semi-finis des terroirs environnants. Toutefois les échanges existent et permettent le développement d'une économie basée principalement sur le sel, première ressource de la région et objet d'un commerce devenant international. Le golfe de Brouage est structuré par un réseau complexe de voies d'eau de nature et fonction différentes qui se devinent à travers la complexité des termes utilisés dans les chartes médiévales pour les désigner. Il peut être également équipé de ports, soit situés en limite du marais, soit au cœur même de ces derniers. Les textes, repérés par l'équipe Histoire (Didier Delhoume, Guillaume Leget, Sébastien Périssette, Thierry Sauzeau), montrent toute une série de ports mentionnés dès le XIIIe siècle et qui deviennent pour la plupart secondaire après l'apparition du port principal de Brouage.

L'axe principal du golfe est le chenal de Brouage visible sur Masse. Véritable dorsale, il traverse les marais du Nord-ouest au sud-est reliant deux pôles économiques et institutionnels : le site castral d'origine médiéval de Broue situé en fond de golfe et la ville nouvelle d'époque Moderne de Brouage située presque à l'embouchure du chenal. De cet axe majeur partent une série de chenaux secondaire qui permettent d'alimenter l'ensemble des marais et surtout de relier une série de ports plus ou moins importants à la dorsale appelée Chenal de Brouage et surtout la place commerciale que représente la ville de Brouage.





### **Superposition sur Dynmap des chenaux signalés sur la carte de Claude Masse et la carte IGN.**

Neufs ports mentionnés sur la carte du début du XVIIIe siècle ont été recensés par Guillaume Bellec. Il est intéressant de signaler qu'à part celui de Saint-Sornin tous sont situés sur la frange orientale du golfe de Brouage. La plupart sont reliés à un bourg, siège d'une paroisse et alimentés par un chenal qui se relie à l'axe médian. Ce dernier, appelé également « la rivière de Brouage », joue un rôle majeur dans l'exploitation des marais salants. Cette importance est d'ailleurs signalée sur la carte et dans les commentaires de l'ingénieur : « Chenal de Brouage ou de Brou, autrefois très profond et bien navigable ». Il apparaît toutefois qu'au début du XVIIIe siècle le comblement progressif du golfe de Saintonge associé à un manque d'entretien atteint un degré tel qu'il remet en cause l'équilibre économique de ce terroir. Il en résulte l'abandon de nombreuses salines et la mention assez fréquente « d'anciens ports » pour les paroisses limitrophes du marais. Cette transition doit malgré tout être assez récente au moment des travaux cartographiques de l'ingénieur Claude Masse. L'enquête de Seigneulay de 1685 mentionne encore des ports qui enregistrent des bateaux comme ceux de Saint-Agnant et de Saint-Jean-d'Angle. Un des axes de recherche serait de définir les grandes phases d'activité de ces ports secondaires (croissance, déclin, abandon), d'en comprendre leur organisation et d'établir leur relation avec les pôles structurants que pouvaient être les sites de pouvoir institutionnel ou économique comme le site castral de Broue au Moyen-Age et la ville portuaire de Brouage pour l'époque Moderne.

L'intérêt serait également de cerner l'origine et les conditions de leur création. Les raisons peuvent être multiples.

- Tout d'abord, pour répondre à une organisation économique et commerciale générale de toute une région. C'est le cas du port de Reux situé sur le chenal de Brouage, qui sert principalement de point de stockage et de chargement du sel destiné à l'exportation via le port principal de Brouage (voir contribution Sébastien Périsset). Il est cité dès le milieu du XIVe siècle (S. Périsset).

- Il peut être aussi le résultat d'une volonté seigneuriale de contrôle d'un pôle d'exportation des productions issues d'un ou plusieurs terroirs en vue de leur commercialisation. Le cas du port du Gué Charreau, commune de Muron, est un exemple régional de ports créés par volonté seigneuriale afin de contourner les monopoles commerciaux détenus par les élites urbaines. La création de ce port date du début du XIV<sup>e</sup> siècle à l'initiative du seigneur de Surgères qui voulait posséder un port permettant d'accéder directement aux marais de la Charente via la rivière la Gère et posséder ainsi son propre débouché à la mer. Mais sur requête des bourgeois de Saint-Jean-d'Angely qui voyait en cette création une concurrence dans leur commerce du vin, et après enquête, le privilège sera supprimé en 1345 par lettres patentes du roi Philippe VI<sup>309</sup>.

Il serait intéressant de se pencher sur le cas du port de Saint-Jean-d'Angle. On sait qu'il est mentionné dès 1478<sup>310</sup> et c'est un des derniers ports secondaires encore en activité à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (enquête de Seigneulay). Cette longévité pourrait s'expliquer par son implication dans l'exploitation et la commercialisation du sel. Saint-Jean-d'Angle est une des paroisses qui accueille le plus grand nombre de marchands au XV<sup>e</sup> siècle (S. Périsset). Cette prospérité de la fin du Moyen-Âge se devine encore de nos jours à travers plusieurs édifices civils de qualité ainsi que par l'importance d'une église paroissiale remarquable par son clocher d'époque gothique. Il serait étonnant que ce port soit indépendant des seigneurs des lieux, la famille des Saint-Gelais qui possèdent un château-fort situé à proximité de l'emplacement supposé du port mentionné par Claude Masse. Même si l'édifice actuel est de facture tardive (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) il est mentionné pour la première fois dès le XII<sup>e</sup> siècle pour une création par Guillaume de Lusignan<sup>311</sup>. La présence à proximité d'une ancienne motte, aujourd'hui disparue mais visible par photographie aérienne, pourrait confirmer cette occupation ancienne. Une des questions serait de savoir quel rôle aurait pu jouer la famille seigneuriale locale sur la création du port.

Un autre site portuaire potentiel doit faire l'objet de notre attention. Il s'agit des anomalies détectées par prospection géophysique (Vivien Mathé et Adrien Camus) au pied du versant septentrional du promontoire de Broue. Cet aménagement, situé au contact du marais, de grande dimension, pourrait correspondre à un bassin avec structures maçonnées si les anomalies découvertes cette année se trouvent confirmées. Ce pied de versant du promontoire est le seul longé par un des chenaux principaux figurant sur la carte de Claude Masse. De plus ce dernier mentionne sur la carte même « En 1520, les bastimens de 40 tonnoaux remontoient jusqu(a) au port de Broue ». Il est très tentant d'associer ces anomalies à ce port mentionné par l'ingénieur du roi. Sa localisation au pied de la tour de Broue pourrait militer en faveur d'une origine très ancienne, bien antérieure à la création du port de Brouage et qui pourrait être la raison de l'entretien et de la navigabilité signalée par Claude Masse du chenal principal. Il faut également signaler que Claude Masse l'appelle « chenal de Brouage ou Broue ». Nous pourrions être en présence du premier port principal du golfe avant l'atterrissement trop important de ce dernier et le transfert du pôle économique voire politique vers un site plus proche de la mer.

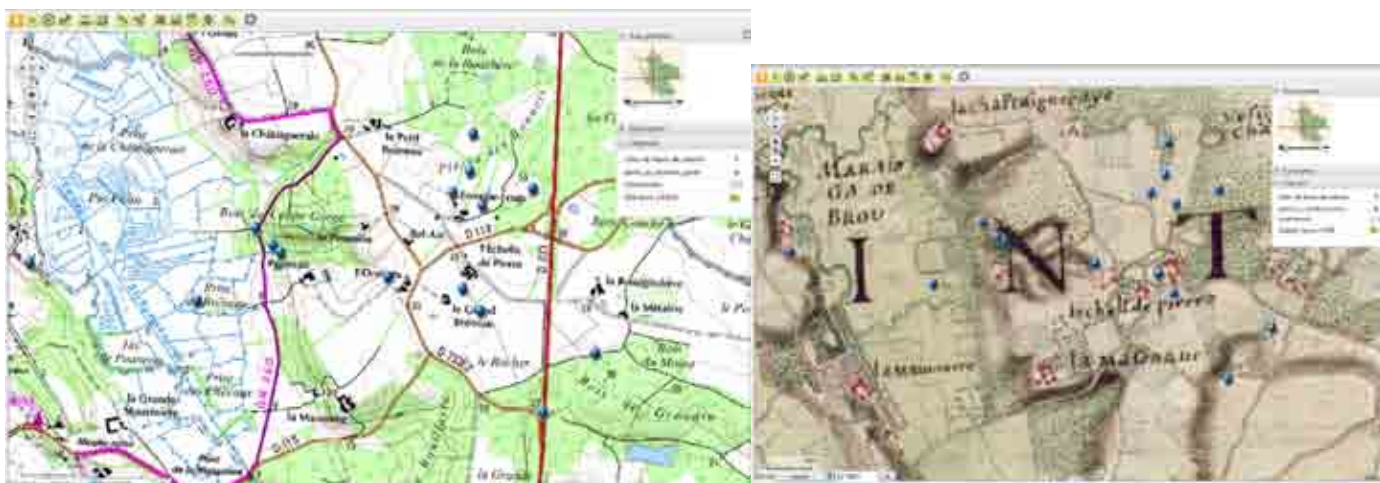
- Enfin, la création d'un port peut être le résultat d'une opportunité liée à une activité économique spécifique, c'est à dire exporter une production destinée à une aire de diffusion assez large. Le cas du port de la Chataigneraie (enquête de Guillaume Bellec), sur la commune de la Gripperie-Saint-Symphorien peut devenir une perspective de recherche. Non mentionné sur la carte de Claude Masse contrairement aux autres anciens ports mais signalé dans ces commentaires, ce point de chargement se situe au cœur des sites de production de terre cuite mis en évidence par les prospections pédestres du PCR. Situé au nord du lieu-dit actuel Le Peneau, il est entouré de plusieurs tuileries d'époque médiévale ou moderne et occupe le fond d'un vallon qui dessert tout un secteur occupé par les sites d'ateliers de potiers médiévaux. Même s'il est hasardeux de faire un lien

309 Denys d'Aussy : « Registres de l'Echevinage de Saint Jean d'Angély 1332-1496 », dans *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1884, t. XXIV, p.116-130.

310 La meule destinée au moulin d'Hiers transite par le port de Saint-Jean d'Angle. Voir l'article de Sébastien Périsset dans le présent rapport.

311 Barbotin G. : « Le château de Saint-Jean-d'Angle », *BSGRI*, tome XXXVI, 1914-1915-1916, p. 247-256.

entre ce port et l'activité potière médiévale compte-tenu de l'écart chronologique qui existe entre ces deux catégories de site, le lien entre cette infrastructure et la production de terre cuite architecturale est plus raisonnable.



### **Localisation des ateliers de terre cuite sur carte IGN et sur le plan de Claude Masse, dans le secteur de la Châtaigneraie.**

Plusieurs actions vont être engagées qui permettront d'alimenter cette thématique de recherche :

- La localisation par prospection pédestre du port de Reux dont le repérage par toponymes le situerait à la confluence du chenal de Reux et de celui de Brouage. Il est intéressant de signaler que cette zone correspond également au point de contact des trois communes principales du golfe : Hiers-Brouage, Saint-Just-Luzac et de Saint-Jean-d'Angle.
- La poursuite des prospections du port de la Châtaigneraie afin de recueillir des indices complémentaires sur d'éventuels aménagements. Il faut signaler que le hameau de la « Petite Massone » dominant l'emplacement supposé du port et visible sur le cadastre napoléonien, n'existe plus aujourd'hui.
- Une étude documentaire sur la commune de saint Jean d'Angle afin de mieux cerner le rôle qu'a pu jouer son port dans l'économie du golfe. Une prospection géophysique menée par Vivien Mathé et Adrien Camus est programmée en 2013 sur le site du « Moulin du port » (voir contribution Vivien Mathé). Cette intervention aura pour objectif de comprendre l'origine des accumulations de pierres exogènes (galets de lest ?) repérées par prospections pédestres, d'identifier d'éventuelles structures portuaires et de mieux localiser le moulin signalé sur le cadastre napoléonien.

### **Un site majeur : Broue.**

A l'instar de Brouage, site d'époque Moderne, le site castral de Broue peut être considéré comme un centre politique et économique majeur pour comprendre l'organisation et l'exploitation des marais du golfe de Saintonge. Ce promontoire qui s'avance dans le marais offre des conditions idéales de contrôle de la partie méridionale du golfe et a motivé l'implantation d'un site castral. La première mention d'un castrum remonte à 1047 et il apparaît que cette forteresse participe au réseaux des sites comtaux de la région <sup>312</sup>. La famille seigneuriale, pouvant appartenir à l'origine à l'entourage des comtes d'Anjou, détient le titre de seigneur de Broue, Chessoul et Montelin et possède de nombreux droits sur un territoire de marais qui s'étendait de la côte actuelle (commune de Bourcefranc-le-Chapus) jusqu'aux limites de la commune de Sainte-Gemme. Les droits étaient

<sup>312</sup> Voir la première étude documentaire réalisée par Didier Delhoume dans le rapport du PCR 2011.

partagés avec des seigneuries ecclésiastiques dont l'abbaye aux Dames de Saintes et le prieuré de Sainte-Gemme, ce qui a été la source de nombreux conflits <sup>313</sup>. Le site castral était composé d'une fortification dont il ne subsiste aujourd'hui qu'un donjon et une section de courtine situés en extrémité du promontoire et d'un village qui se développait en avant du château. Il possédait le statut de paroisse et était desservi par une église qui portait le vocable de Saint-Eutrope. N'ayant apparemment plus d'intérêt stratégique pendant les guerres de religion, la forteresse (donjon et courtine) paraissait encore complète au début du XVIII<sup>e</sup> siècle au moment des relevés par Claude Masse. Les premières démolitions interviennent au cours de ce siècle dont un des auteurs est le curé même de la paroisse. Un procès-verbal rédigé par le juge-baillif de la châtellenie de Marennes en 1786 montre l'étendue des démolitions qui ont affecté principalement le mur d'enceinte <sup>314</sup>. La démolition de l'église paroissiale dont il ne reste plus qu'un pan de mur de la nef (une travée) est également récente. La nef était encore en élévation qui a permis à Primevère Lesson de faire la description de la façade et mentionne la présence du clocher alors que le chevet n'existait déjà plus <sup>315</sup>.

Le site se répartit aujourd'hui en quatre parties en allant du sud vers le nord et en se dirigeant vers l'extrémité du promontoire (voir figure jointe).

- Le village se développe en avant du château autour de son église paroissiale. Cette disposition est encore bien visible sur le plan de Claude Masse.

- A hauteur de ce village et en contrebas sur le versant nord qui est le plus abrupt, plusieurs constructions s'organisent au contact même du marais. Elles paraissent être plus ou moins anciennes. Un four à tuiles côtoie des constructions qui forment un ensemble ne paraissant pas remonter au delà du XIX<sup>e</sup> siècle voire au siècle précédent. Une construction de facture plus ancienne et plus soignée (pierres de taille) fait penser à une fortification d'époque Moderne <sup>316</sup>. Cette dernière donne sur une plate-forme qui pourrait accueillir des structures portuaires (prospection géophysique de Vivien Mathé et Adrien Camus) mais également sur une fontaine (signalée sur le procès-verbal de 1786). Un chemin relie cet ensemble au sommet du promontoire.

- La fortification proprement dite qui consiste en une courtine de forme quadrangulaire dont il ne reste plus que le front méridional et un angle sud-est. Le donjon détruit par moitié aurait été (re) construit au XII<sup>e</sup> siècle. Sa base paraît emmottée mais il peut s'agir également de déblais de démolition. L'ensemble (donjon et courtine) est entouré d'un fossé taillé dans le rocher qui est visible sur les trois côtés et dont le quatrième donne directement sur le versant septentrional du promontoire.

- En extrémité de promontoire une plate-forme complète cet ensemble castral. Elle a fait l'objet d'un relevé topographique ainsi que pour la partie du donjon (travaux du lycée Sillac d'Angoulême) qui a été complété par une prospection géophysique. Cet espace pourrait correspondre à la basse-cour du château. Par ailleurs, un mur, de facture ancienne, subsiste en limite de cette plate-forme à proximité de l'actuel musée. La tradition voudrait qu'il s'agisse des restes de la chapelle castrale. En effet, il est fait mention d'une chapelle donnée en 1253 au prieur de Sainte-Gemme <sup>317</sup>. Elle était dédiée à Saint-Pierre et se distinguait de l'église paroissiale saint-Eutrope. Sa ruine est également décrite dans le procès-verbal de 1786 : « de là nous nous sommes transportés à une ancienne chapelle, au midy de la tour, sur ledit terrier, où nous avons observé que ladite chapelle avoit dix-huit pieds de largeur en dedans sur environ trente-cinq de longueur ; que les murs

313 Pour l'histoire de la seigneurie de Broue, voir les deux contributions principales. Denys d'Aussy, « La tour de Broue 1115-1789 », in *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t., 1891, p. 333-378. Gélézeau C. et Tausin E., *Etude historique – Saint-Sornin, Nieulle, Broue et les « Isles de Marennes »*, La Rochelle, 1896, 254 p. et un article de Jacques Duguet

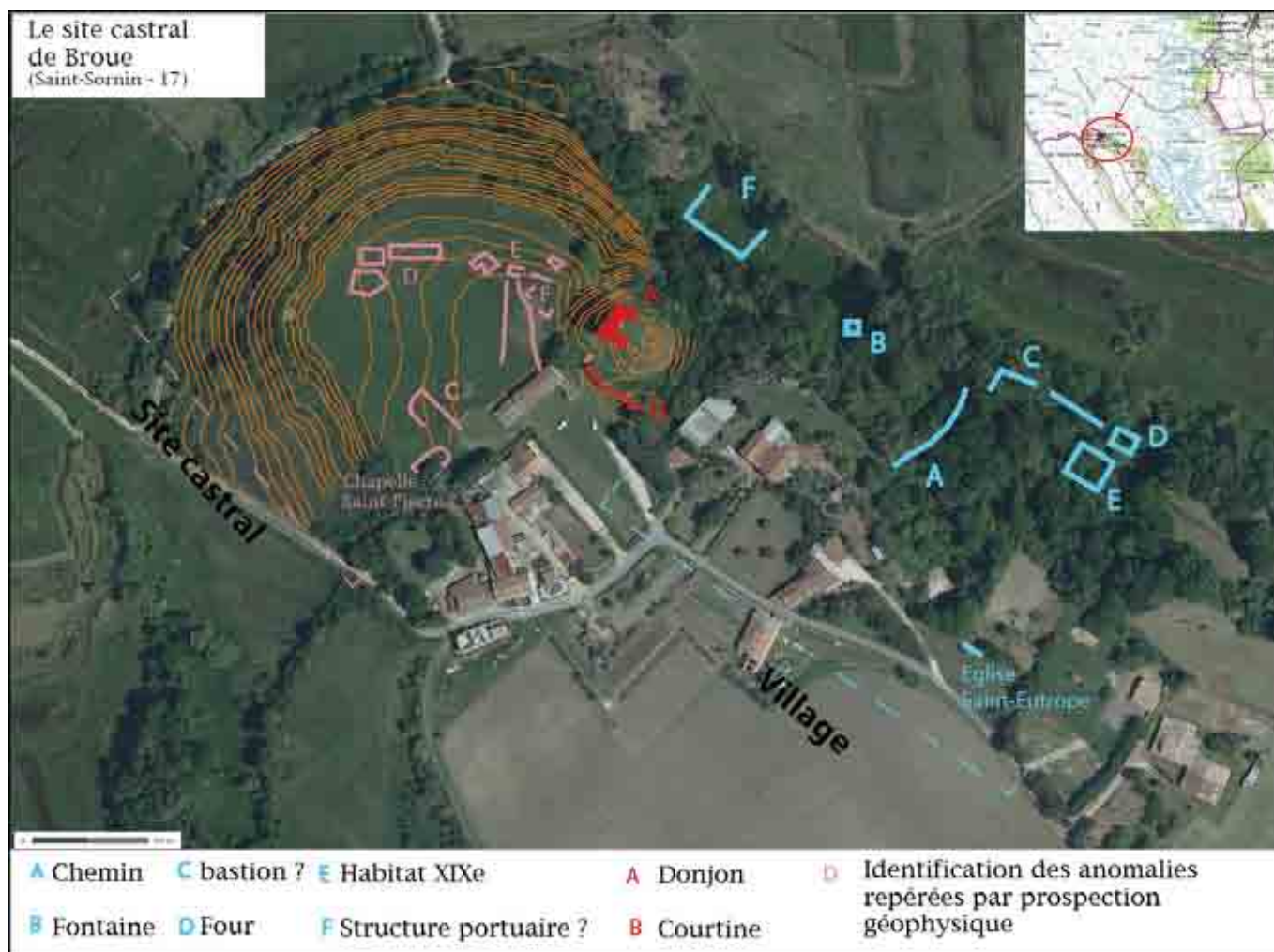
314 Denys d'Aussy, *Op. Cit.*, p. 336-337.

315 Gélézeau et Tausin, *Op. Cit.*, p. 226-228.

316 Voir rapport du PCR de 2011.

317 Gélézeau et Tausin, *Op. Cit.*, p. 20.

étoient de quatre pied d'épaisseur et que ceux du nord et du couchant sont détruits.... »<sup>318</sup>. La prospection géophysique a livré de nombreuses informations sur cet espace et a révélé que cette plate-forme était largement occupée par de nombreuses constructions qui se répartissent en trois groupes de bâtiments. De plus, la présence d'un possible fossé supplémentaire et plus ou moins parallèle à celui qui ceinture le donjon est une véritable découverte car non détectable sur le terrain (cf plan topographique). Il paraît renforcer l'isolement de la basse-cour qui n'est accessible que par un seul point (E2) situé au nord de la plate-forme en bordure de la partie la plus abrupte du promontoire. C'est à cet endroit qu'un ou plusieurs « bâtiments » (F) occupent l'espace compris entre les deux fossés. S'agit-il d'un point de contrôle d'un accès à la basse-cour ? Cette dernière est occupée principalement sur sa face nord en bordure du promontoire, en haut de versant le plus escarpé. Toutefois, les structures repérées ne sont pas implantées au départ de la pente, mais en retrait entre la courbe des 26 et 27 m NGF. Les anomalies D3 et D4 paraissent suivre la courbe des 27 m. La cartographie géophysique montre un alignement de « bâtiments » qui se termine par une structure (D2) formant un retour vers le sud, l'ensemble faisant face au golfe de Brouage. Un deuxième ensemble de bâtiment, dont la possible chapelle (B), se situe à l'opposé du premier groupe, du côté méridional de la plate-forme. Les limites de cette dernière à cet endroit sont difficilement identifiables en raison de la présence de constructions récentes.



Les résultats de cette prospection offrent des perspectives de recherche exceptionnelles. Nous sommes en présence de structures d'habitats aristocratiques dont l'étude pourrait non seulement apporter des informations sur les particularités architecturales et l'organisation de ce site

<sup>318</sup> Denys d'Aussy, *Op. Cit.*, p. 337 note 5.

castral, les périodes d'occupation et ses origines mais également sur l'économie générale du milieu environnant. En effet, ce type de site aristocratique est le point de concentration par excellence de tout ce qui a pu être produit dans la région (ressources naturelles mais également produits manufacturés) et importé. En effet, par ses droits féodaux sur une grande partie du golfe de Saintonge, la résidence seigneuriale est un centre de stockage des prélèvements qui ont été réalisés dans la région, par le train de vie inhérent au statut des occupants des lieux, il est un pôle de consommation de nombreux produits, parfois importés qui sont achetés et consommés sur place. La présence d'une structure portuaire facilite l'acheminement de ces produits plus ou moins lointains. Ce site présente aussi l'avantage d'une période d'occupation assez longue allant du XI<sup>e</sup> siècle au XVII<sup>e</sup> siècle, période apparemment de déclin du site en tant que pôle stratégique et aristocratique même si l'activité portuaire persiste au début de ce siècle. Cette phase finale coïncide par ailleurs avec la création et le développement de la citadelle portuaire de Brouage qui devient le véritable pôle économique du marais.

Mais avant d'envisager une intervention de terrain, il est nécessaire de compléter les données acquises sur ce site par un inventaire documentaire (sources textuelles, iconographie,...) le plus complet possible. C'est un des objectifs de l'année 2013.

## 2 - Marais et production

La récente thèse de Sébastien Périssé a démontré la pluri-activité économique qui caractérise ces régions littorales et palustres. Les travaux du PCR ont mis en évidence deux productions qui pourraient occuper une place plus ou moins importante dans l'économie générale de ces régions. L'une, largement connue par les textes pour la fin du Moyen-Âge et l'époque le début de l'époque Moderne, participe aux bases mêmes du développement économique et commercial de tout le littoral charentais : Le sel <sup>319</sup>. L'autre plus inédite et circonscrite à un espace plus restreint : la céramique. Ces deux activités économiques sont complétées par les ressources animales liées à l'exploitation des marais ou de l'estran proche.

### **Les marais salants: une des bases de l'économie locale.**

Un des objectifs du PCR est de comprendre l'organisation des marais salants et ses transformations face au comblement progressif du golfe ou aux exigences d'un marché qui est vite devenu international. Les recherches de Didier Delhoume montre que la conquête sur la mer par l'implantation des salines est certainement précoce et les premières mentions qui remontent au milieu du XI<sup>e</sup> siècle font état de . Cette mise en valeur devait être coûteuse et devait nécessiter un travail important d'entretien et de curage des chenaux de tous temps. Des mentions de reprises de salines abandonnées existent dans les chartiers monastiques dès le début du XI<sup>e</sup> siècle <sup>320</sup>. Il s'agissait également de faire face à l'envasement progressif du golfe et les moindres crises politiques, économiques ou démographiques devaient impacter sur cet effort permanent. En effet, il apparaît sur la carte de Claude Masse que la partie située en périphérie du golfe n'était plus exploitée. Un géo-référencement de ces zones « gâts » ou « anciennement exploitées » a été réalisé par Guillaume Bellec (voir documents joints). Ces zones abandonnées pourraient être des secteurs d'étude favorable à des études environnementales afin de repérer des ensembles de salines fossilisées qui pourraient être les plus anciennes et d'origine médiévale. Autant les marais salants ont fait l'objet d'études pour les périodes tardo-médiévales et modernes sur leurs organisations, la sociologie du monde des sauniers, les droits qui sont associés à cette activité, le commerce du sel <sup>321</sup>. Autant les origines de cette activité salicole sous les formes que l'on connaît aujourd'hui restent à

319 Drouin A., *Les marais salants en Aunis et Saintonge jusqu'en 1789*, Royan, 1999, 173 p.

320 Voir dans le présent volume le travail de Didier Delhoume dans le chapitre « Paysages et pratiques agraires ».

321 Pour ces études voir Drouin A. Op.Cit. ; Tardy (P.), *Sel et sauniers d'hier et d'aujourd'hui*, Groupement d'Etudes Rétaises, Sainte Marie de Ré, 1987, p. 264. ; Tardy (P.) : « Le pain des sauniers, 1<sup>ère</sup> partie : les blés », BSGR2, tome

explorer. A quel moment assiste t'on à la transformation de ce littoral en zone de production du sel, sous quelles formes se présentent ces marais salants. A ce jour, les mentions les plus anciennes par les textes concernent des marais côtiers situés au nord de l'embouchure de la Charente. Les marais salants de Voutron sont mentionnés principalement dans les cartulaires des abbayes poitevines dès le Xe siècle mais des indices toponymiques montrent déjà une mainmise et des travaux de mise en valeur plus anciens <sup>322</sup>. Fort de ces informations et compte-tenu du remodelage de ces zones humides reconverties de longue date en prairies et cultures, un essai de restitution de cette zone salicole « primitive » avait été tenté au début des années 2000 <sup>323</sup>.



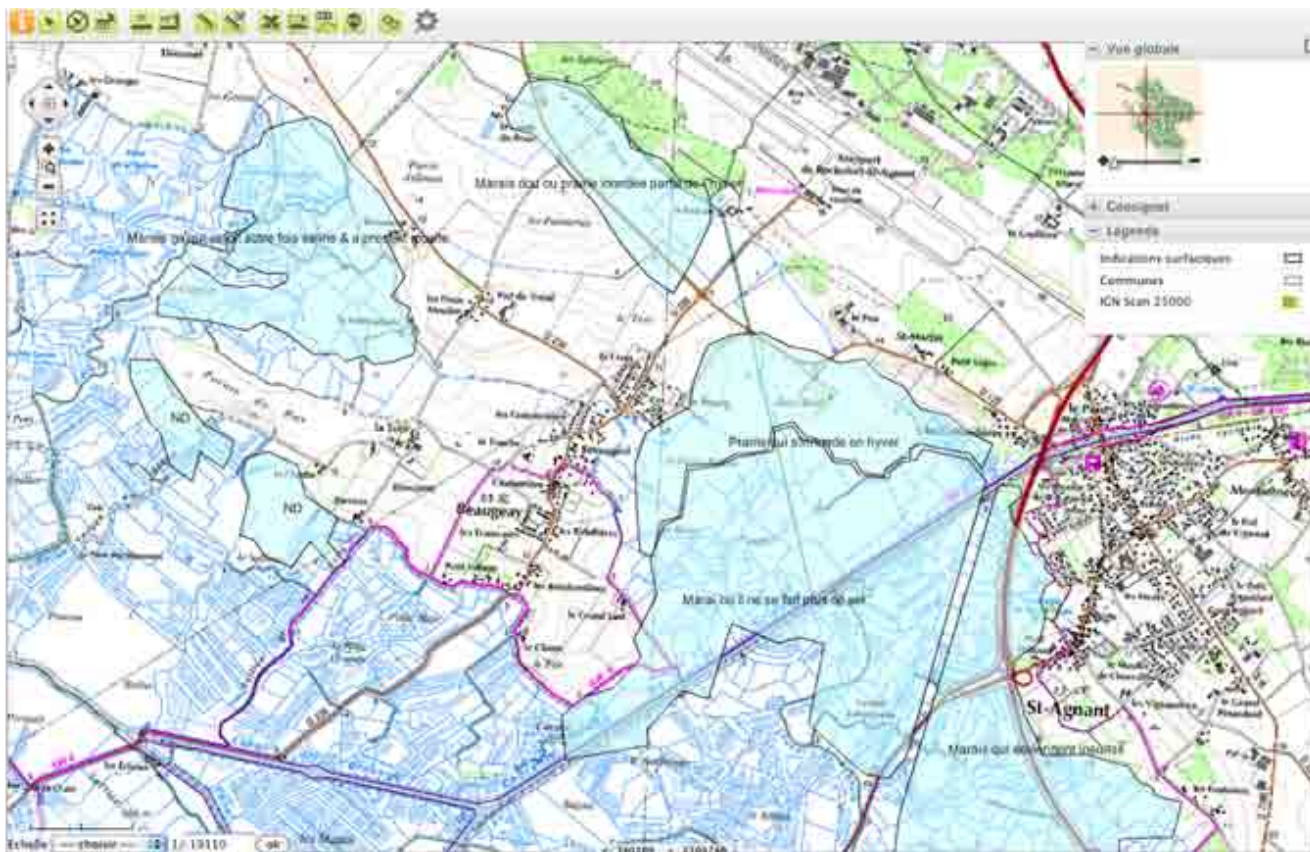
**Superposition sur Dynmap des marais abandonnés signalés sur la carte de Claude Masse et la vue ortho-photoplan 2005.**

Ce travail sera alimenté par le programme de repérage en micro-topographie envisagé par Frédéric Pouget à partir des données LIDAR 3D. Des observations sommaires ont montré que les zones plus « élevées » ne sont pas obligatoirement celles les plus éloignées du front de mer actuelle. Le phénomène de comblement doit être plus complexe qu'on peut l'imaginer.

I, n° 7, octobre 1960-février 1961, p. 214-242, n° 8, 1961, p. 274-293, n° 9, 1962, p. 328-349. ; Anonyme (1905) « Notice sur la fabrication du sel dans les marais salants de la Charente-Inférieure », BSGR1, tome 28, 1906, p. 100-109.

322 Favreau (R.), « Les débuts de l'histoire de l'Aunis », Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest, 5e série, t. III, 1990,

323 Fau (E.), Faucherre (N.), « Essai de cartographie d'un marais salant médiéval », dans Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort, 3e série, Tome V, n° 31, janvier 2003, p. 133-138.



**Superposition sur Dynmap des marais abandonnés signalés sur la carte de Claude Masse et l'IGN (communes de Beaugay et de Saint-Agnant).**

Cet axe de recherche pourra s'appuyer sur les études historiques de Sébastien Périssé qui portent à la fois sur les documents fiscaux et les actes notariés. En plus du manuscrit des terrages du sel de la prévôté d'Hiers en 1478 qui a fait l'objet d'un article dans les *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*<sup>324</sup>, d'autres documents ont été transcrits intégralement pendant l'année par ce dernier : un compte des terrages du sel de la seigneurie de Soubise<sup>325</sup>, un autre compte de la même seigneurie de Soubise<sup>326</sup>, les deux registres du notaire Vilain de Brouage pour les années 1573 et 1574<sup>327</sup>. Les informations fournies par ces documents permettent d'étudier la production et le commerce du sel aux XVe et XVIe siècles : mention des sauniers répartis sur le pourtour du golfe de Brouage, mise en évidence de la hiérarchie parmi les détenteurs des marais salants (propriétaires locaux, marchands de La Rochelle et de Bordeaux...), réseaux locaux et internationaux du commerce du sel. Ce travail permettra également d'établir une cartographie des zones de production du sel au XVe siècle et à la fin du XVIe siècle. Le prix du sel dépend effectivement de la qualité géologique des bassins d'évaporation mais également de la position de la saline dans le golfe ou de sa proximité par rapport à un axe de communication facilitant son acheminement vers les zones de transactions (ici principalement les chenaux). Le recensement de ces informations sur des périodes longues ainsi qu'une localisation, lorsque cela s'avère possible, des points de chargement permettrait d'établir une cartographie dynamique du golfe et de sa navigabilité. De plus, des analyses de la composition du sol de prises de marais où le sel était à un prix élevé en 1478

324 Périssé Sébastien, « Les marais salants de la prévôté d'Hiers d'après les terrages de 1478 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, Rennes, tome 119, juin 2012, n°2, p. 110-124.

325 Archives Nationales, 1 AP 2087.

326 Archives Nationales, 1 AP 2086.

327 Archives Départementales de la Charente-Maritime, 3 20/1 et 2.



(Tirançon, le Maréchat, Tournedoux) avec des prises de marais où le sel était à un prix plus faible (Erablais, Bigarenne, la Tenaille) pourrait devenir un axe de recherche futur pour les disciplines environnementales.

Enfin, une passerelle pourra être établie avec les études malocologiques menées par Catherine Dupont et Laura Le Goff sur les parasites qui accompagnent les coquillages collectés par les populations littorales. Ces derniers sont de très bons indicateurs du taux de salinité du milieu dans lequel vit le coquillage. Cette étude pourrait être un apport supplémentaire à la thématique du comblement des marais, de l'évolution du paysage du golfe et ses conséquences sur la gestion des marais salants. Toutefois, des conclusions ne pourront être tirées qu'à partir d'un corpus conséquent et cette perspective s'inscrit dans le long terme.

### **Une aire de production de terre cuite d'origine médiévale.**

Le programme de prospection engagé depuis deux ans par l'équipe dirigée par Pierre-Philippe Robert (Marie-Claude Vilotte, Danièle Vital) a permis de (re ?)découvrir une vaste aire de production de terre cuite en bordure orientale du golfe de Saintonge, ce qui correspond aux communes de Saint-Sornin et de la Gripperie-Saint-Symphorien. D'aucun peuvent dire que cette information était déjà connue ou plutôt supposée depuis quelques années. En effet, Camille Gabet avait signalé dans les années 1980 la découverte en grand nombre de céramiques médiévales près de l'église Saint-Symphorien <sup>328</sup>. Pour lui, il s'agissait des restes d'une tessonnière mais aucun élément probant n'avait été avancé, ni publié pour étayer cette affirmation. Par contre, dans les années 90, une prospection pédestre réalisée par Daniel Bauraud avait signalé, quant à lui, des indices de la présence d'un atelier des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle non loin du site de la Massonne (Commune de la Gripperie-Saint-Symphorien) <sup>329</sup>. Les conditions de prospection étaient difficile en raison de terrains en friche peu propice au ramassage de surface et aucun éléments liés à un four n'avait été collecté, seulement des tessons surcuits pouvant faire penser à des ratés de cuisson. Il est vrai également que la région paraît être propice à la production de terre cuite. Un territoire parcouru par des cours d'eau, en limite d'un ancien golfe, présentant un couvert forestier toujours important présent dès le XI<sup>e</sup> siècle <sup>330</sup> et qui possède dans son sous-sol à la fois des argiles propices à la terre cuite et des sables pouvant être utilisés comme dégraissants. Il est même fait mention de gisement de kaolin dans le secteur du promontoire de Broue. L'activité de terre cuite est encore présente dans le paysage actuel. Une entreprise de terre cuite architecturale (Ent. Mercier et Fils) est toujours en activité au lieu-dit Cadeuil (Commune de Saint-Sornin). Une autre usine est également présente sur la commune de Saint Jean d'Angle. Cette production de carreaux et de tuiles remonte au moins au XIX<sup>e</sup> siècle et certainement avant puisque des mentions de tuileries ou d'anciennes tuileries sont présentes sur le plan de Claude Masse du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. De plus, Bernard Palissy, de passage dans la région au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, fait mention d'argilière et d'hommes y travaillant, et vante les qualités des productions de terre cuite <sup>331</sup>.

Cette période d'activité a laissé plusieurs vestiges dont quelques fours (le four du Talut - voir la prospection de P.P. Robert et l'article du Ph. Duprat dans le rapport 2011 du PCR) et surtout de nombreux fronts de taille d'anciennes carrières d'argile visibles sur les talus donnant sur le marais (communes de Saint-Sornin et de La Gripperie-Saint-Symphorien).

328 David (P.), Gabet (C.), « La poterie médiévale saintongaise », in *Archéologie Médiévale*, CNRS, Paris, t.II, 1972, p. 221-252.

329 Bauraud Daniel . Déclaration sur Patriarche n° 17 184 0013.

330 Mention de la forêt de Marennes et des bois de Saint-Agnant. Il apparaît que ces espaces ont fait ou font l'objet de défrichement dès cette période et l'activité potière, grande consommatrice de bois, peut participer à cette exploitation.

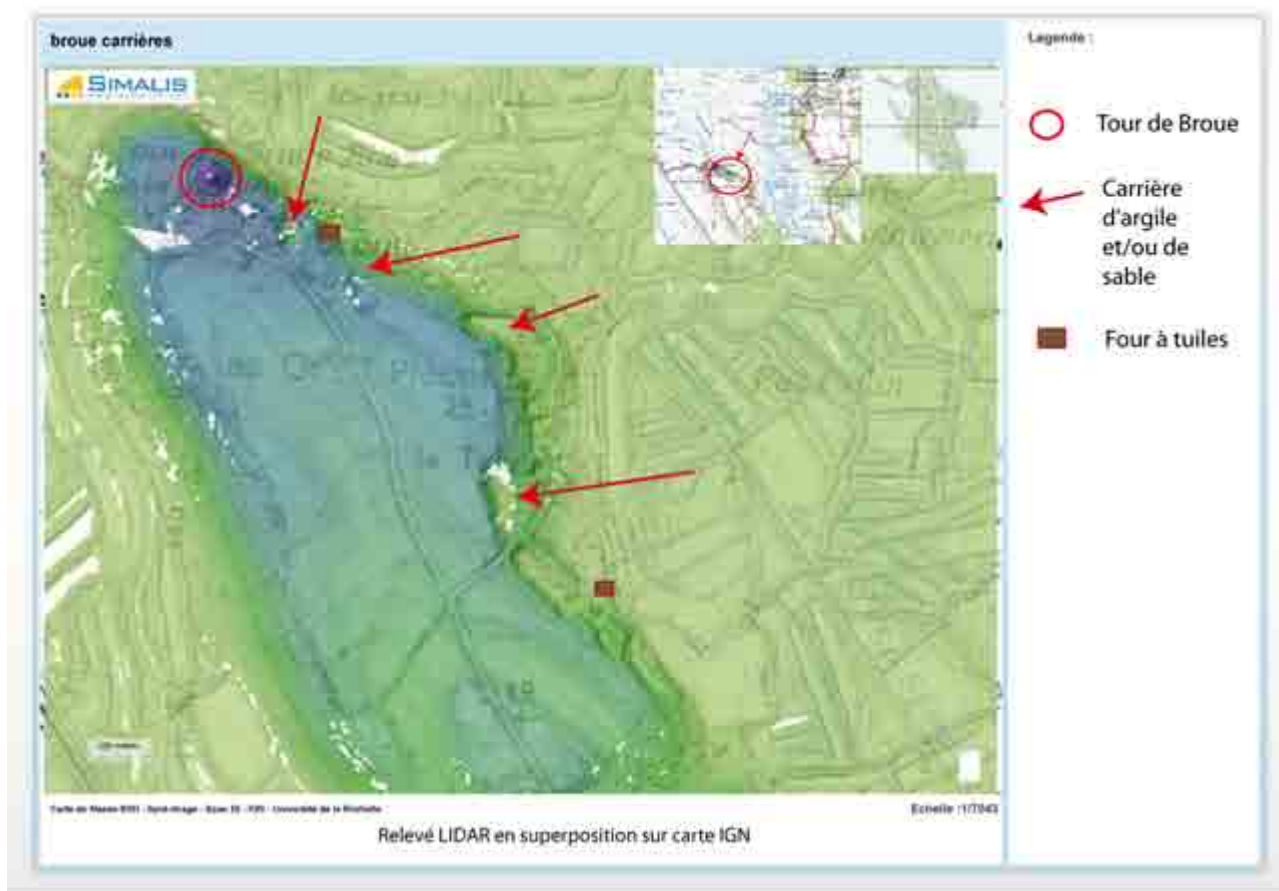
331 PALISSY Bernard, Discours admirable de la nature des eaux et fontaines tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, des terres, du feu et des émaux avec plusieurs autres excellents secrets des choses naturelles, Paris, 1580, Martin Le Jeune.

Les prospections de Pierre-Philippe Robert et de son équipe donne une autre dimension à ce premier état des lieux. Tout d'abord l'espace couvert par ce programme couvre plusieurs communes et presque 1000 hectares ont pu être ainsi prospectés. Les résultats sont à la hauteur du travail produit puisque 25 ateliers ont pu être identifiés et qui se répartissent entre 9 ateliers de potiers, tous d'époque médiévale, et 16 tuiliers médiévaux et/ou modernes. Il s'agit à la fois de sites médiévaux et de sites d'époque Moderne ou Contemporaine, il est difficile de caractériser de manière précise la période pour les sites de tuileries. Toute périodes confondues, il s'avère que nous nous trouvons en présence d'une zone d'activité assez dense qui couvre un territoire restreint qui se situe à cheval entre deux communes plus quelques éléments plus éloignés situés sur la commune voisine de Sainte-Gemme. Nous ne connaissons à ce jour dans la région qu'un seul exemple équivalent qui a fait en plus l'objet d'études à la fois historiques et archéologiques. Il s'agit de l'aire de production de La Chapelle-des-Pots qui déborde sur les communes voisines. Cette production, popularisée au sein de la communauté scientifique dès les années 1970-1980 par les travaux de Jean Chapelot, a connu un succès commercial dès les XIIIe-XIVe siècle et a perduré jusqu'à la fin du XIXe siècle. L'autre donnée majeure est l'ancienneté de la production céramique des abords du golfe de Brouage. En effet, la période de production mis en évidence par la découverte d'une dizaine d'ateliers est très homogène. Grâce aux sites de consommation fouillés qui ont révélé la présence d'individus issus de cette production (site du cimetière à la Gripperie-Saint-Symphorien et le site de La Coudrée à Nancras) et par comparaisons typologiques, on peut placer cette activité potière autour des Xe-XIe siècles. Des études récentes sur la céramique produite en pays charentais (soit les régions du versant du fleuve Charente) ont montré l'indigence de la documentation sur cette activité artisanale au Moyen-Âge et à l'époque Moderne en dehors du cas de La Chapelle-des-Pots (voir carte) <sup>332</sup>. Comme ailleurs, peu d'aires de production sont connues et encore moins pour les périodes anciennes du Moyen-Âge. En effet, seul le site de Saint-Hilaire de Villefranche a fait l'objet d'une intervention archéologique et a permis l'identification d'une production des XIe-XIIe siècles <sup>333</sup>. Cette intervention est aujourd'hui ancienne et n'a donné lieu à aucune suite, ni dans des prospections extensives ni dans la définition du vaisselier simplement entrevue par la fouille d'un four.

---

332 PCR « Production et consommation de la céramique en Pays Charentais XV-XVIIe siècle » dirigé par Eric Normand.

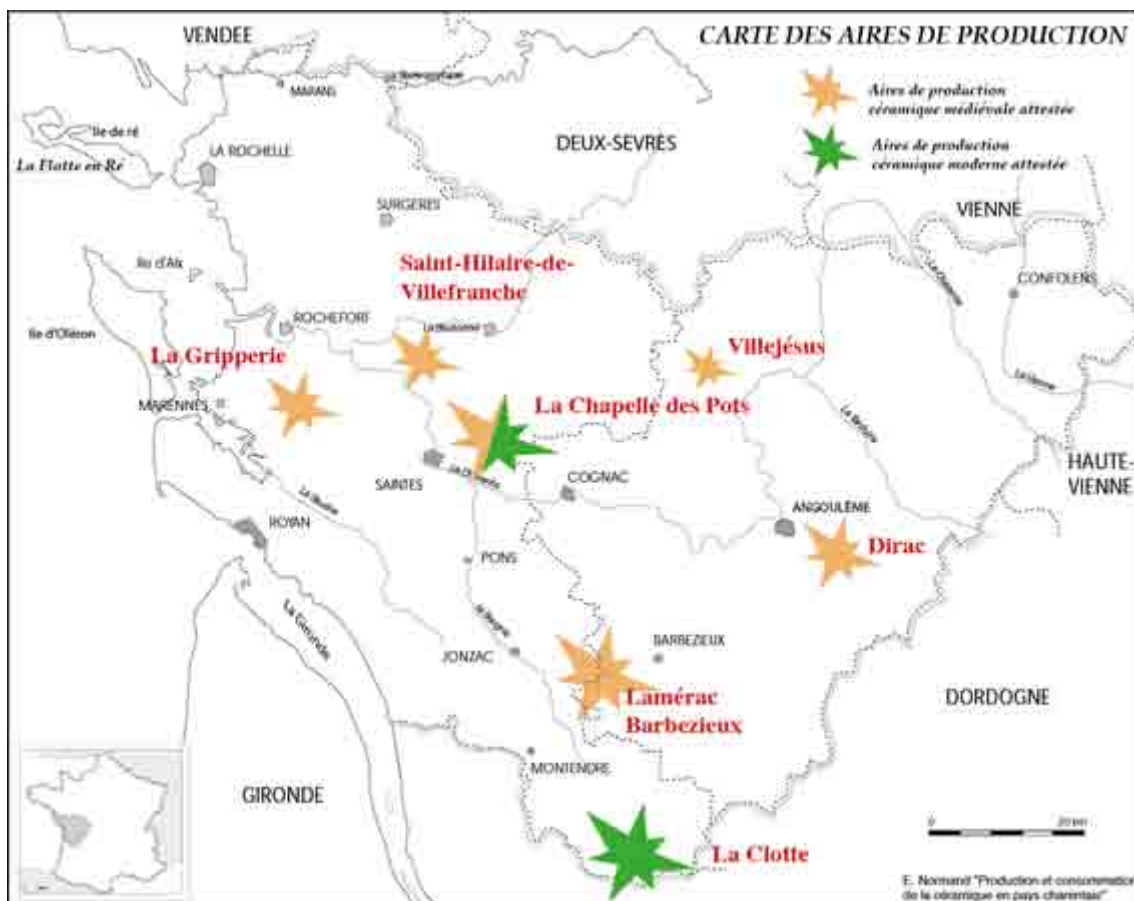
333 Bauraud D., « Les champs Rougeauds », dans Chroniques des fouilles médiévales, *Archéologie médiévale*, t. XVII, p. 275-276.



### Superposition sur Dynmap du LIDAR et de la carte IGN 1/25000<sup>e</sup>. Localisation des fours et carrières d'argile.

Les prospections de la Gripperie-Saint-Symphorien ont mis en évidence un véritable réseau d'ateliers qui, pour l'instant, se regroupent en quatre ensembles géographiques. Ces derniers coïncident par ailleurs avec des hameaux actuels ou mentionnés sur la carte de Claude Masse. Cette densité, le volume des pièces produites qui se devine au travers du matériel collecté montre bien que nous nous trouvons en face d'une production qui dépasse largement le cadre d'une consommation locale pour un groupement d'individus. Il est très tentant d'y voir plutôt une aire d'ateliers céramique destinée à répondre à un marché plus étendu. Ce constat pourrait être rapproché des sites de production carolingiens de Saran (près Orléans) ou les ateliers de production de vase de stockage qui se développent à partir du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au Xe siècle (ex : La Londe près de Rouen) <sup>334</sup>. Concernant le hiatus dans la période de production, il faut noter qu'il existe des exemples de sites dont l'activité se maintient sur une longue durée mais qui disparaissent pour la plupart après le Xe siècle alors qu'ils se trouvent au cœur de zones habitées. Par contre, les ateliers qui naissent autour des XI-XIII<sup>e</sup> s., deviennent des villages spécialisés qui se maintiendront pour certains jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle dont La Chapelle-des-Pots est un exemple local.

<sup>334</sup> Chapelot Odette et Jean, « L'artisanat de la poterie et de la terre cuite architecturale : un moyen de connaissance des sociétés rurales du Moyen Age », in *L'artisan au village dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 19, 1997), 2000, p. 87-148.



Carte des aires de production de terre cuite repérées par l'archéologie.

L'objectif pour 2013 de l'équipe prospection sera de finaliser cette étude par une identification précise de cette production à la fois par la caractérisation du vaisselier et l'établissement de groupe technique. Cette étape est très importante en raison du manque de connaissances des corpus céramiques pour cette période dans la région. Il faudra établir ce protocole d'étude pour chaque site d'atelier afin d'identifier le cas échéant des variantes de production et de distinguer si possible une chronologie entre chaque atelier.

Une fois identifiée, il s'agira d'établir l'aire de diffusion de cette production par le recensement d'individus dans les sites de consommation, tout d'abord locaux puis régionaux.

Ce travail a mis en évidence la diversité de l'économie de la région du golfe de Brouage par l'apport d'une activité artisanale inédite au moins pour une période ancienne du Moyen-Âge. La question est maintenant de savoir si elle résulte d'une tradition plus ancienne. La découverte dans un puits du site gallo-romain de Pépiron d'un ensemble très important de céramiques appartenant au haut Moyen-Âge pourrait être une piste de recherche. En effet, quelques indices liés à ce lot font penser à un possible rejet d'un tessonnier d'ateliers proches. Des prospections sur la commune de Saint-Just-Luzac sont à envisager. L'autre perspective est de s'interroger sur le hiatus qui existe entre cette production potière de « l'An Mil » et une activité de terre cuite (briques et tuiles) apparemment aussi importante aux périodes Moderne et Contemporaine et qui s'implantent approximativement au même endroit en raison de la présence de matière première. Les prospections sur les communes de Saint-Sornin et de la Gripperie-Saint-Symphorien n'ont pour l'instant pas livré d'indices d'activité du Bas Moyen-Âge ou du XVII<sup>e</sup> siècle. La disparition de cette activité artisanale peut-elle s'expliquer par un changement du cadre institutionnel de la région ?

Enfin une perspective de recherche plus lointaine pourrait prendre la forme d'une opération

de fouille intégrale d'un atelier de potier afin d'engager une étude plus précise de cette production accompagnée d'analyses archéométriques. Aucune opération de ce genre pour cette période n'a été pour l'instant réalisée dans la région.

### **L'exploitation des ressources naturelles :**

Les marais littoraux offrent un environnement au biotope généralement riche et propice aux prélèvements de ressources naturelles d'origine animale. L'étude de sites archéologiques provenant de ce milieu ou de zones géographiques proches permet naturellement d'avoir une idée des modes de prélèvements et de la variété des espèces consommées (soixante espèces de mollusques à Brouage mais seulement une dizaine de consommées, plus de trente espèces de poissons de mer pour les sites charentais). Lorsque l'étude porte sur une occupation longue, les perspectives s'élargissent à d'autres thématiques comme les modifications des pratiques de pêche, l'éventuelle surexploitation des ressources ou encore l'évolution de la part que peut prendre la ressource d'origine maritime sur l'alimentation générale.

La malocologie (Catherine Dupont et Laura Le Goff) en est à ses débuts pour les périodes médiévales et modernes. Des protocoles d'étude sont encore à mettre en place comme les mesures des coquilles de certaines espèces particulièrement fragiles souvent découvertes fragmentées. En conséquence l'intégration d'autres sites plus lointains est encore nécessaire mais aussi pour établir des comparaisons avec des sites d'intérieur des terres. Les études malocogiques de la fouille de la Maison Champlain (Catherine Dupont) ne sont encore pas abouties en raison de la masse documentaire exceptionnelle qu'a pu produire ce site. Par contre, le travail de Laura Le Goff sur le mobilier de la Gripperie-Saint-Symphorien est la première étude qui porte sur plusieurs périodes historiques. Par manque de comparaisons, on ne peut pour l'instant tirer de véritables conclusions. On ne peut que constater la domination constante de l'huître qui paraît faire l'objet d'une surexploitation au début de la période Moderne. Il serait intéressant de connaître, toutes périodes confondues, la part de la collecte d'huîtres dans les activités complémentaires des sauniers comme la pêche, la culture des bossis etc... Il faut savoir que la pratique de l'ostréculture, apparue au XIX<sup>e</sup> siècle sur le littoral charentais et pour répondre à un engouement pour ces produits de la mer à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, est né dans les anciennes salines<sup>335</sup>. Une deuxième piste est apparue pour un autre coquillage par comparaison avec le site de Fontdouce principalement pour la période Moderne. La moule paraît être présente de manière plus conséquente sur les sites monastiques que dans les habitats civils<sup>336</sup>. S'agit-il d'un marché particulier destiné à une seule clientèle ? Du résultats de prélèvements spécifiques liés à des droits seigneuriaux ? Une transcription inédite d'un règlement monastique du XIII<sup>e</sup> siècle du prieuré de Sainte-Gemme pourrait apporter des éléments de réponse. Ce rappel à l'ordre d'écarts locaux à la règle, précise que la consommation des moules, assimilées à du poisson, ne doit pas dépasser les deux fois par semaine en plus des jours de fêtes. Ce mollusque semble participer au régime alimentaire régulier des communautés monastiques<sup>337</sup>.

Ces marais sont des espaces également propices à tout type d'élevage. Il peut être pratiqué sur les bossis des marais salants mais également lorsque ces derniers sont abandonnés pour être transformés en pâturages. Les espaces proches du front de mer deviennent parfois des prés salés très favorables aux troupeaux de moutons. C'est cette catégorie d'élevage qui fait l'objet d'une recherche par Opale Robin, inscrite en thèse à l'Université de Poitiers. C'est en effet la première espèce rencontrée en nombre étudiée sur le site de Brouage qui peut représenter un milieu particulièrement

335 Voir contribution de Laura Le Goff et Catherine Dupont dans ce présent rapport mais également Thierry Sauzeau, « du sel aux huîtres : la mutation socio-économique du littoral saintongeais (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.) », *Revue historique du Centre-Ouest*, t.II, 2<sup>e</sup> semestre 2005, p. 321-368.

336 Un autre site monastique a livré le même constat. Il s'agit de l'aumônerie Saint Gilles de Surgères (Responsable : E. Normand) dont les coquillages ont été étudiés par Catherine Dupont.

337 Voir le travail de Didier Delhoume dans le présent volume (Annexe II, pièce justificative n° 14).

favorable. En effet, la pratique de l'élevage au coeur même des marais salants est commune dès le XI<sup>e</sup> siècle dans les marais de l'Aunis et est à l'origine de droit de pacage<sup>338</sup>. Les thèmes principaux qui seront traités dans cette étude doivent concerner la gestion des troupeaux, les circuits d'échange du bétail et l'approvisionnement de grands marchés comme les zones urbaines. La première étape de cette recherche consiste en des analyses fastidieuses d'ostéométrie et de morphologie géométrique. Cette étape doit aboutir en 2013.

### 3 - Le mode de vie de ces sociétés terriennes ou littorales ?

#### **Comparaison entre habitats :**

Les structures d'habitat des territoires concernés par l'aire d'étude du PCR présentent un état d'étude assez avancé à Brouage, soit un milieu urbain d'époque moderne. Les deux fouilles réalisées respectivement par Alain Champagne et par Bastien Gissinger, ont montré d'abord un souci de rendre salubre le terrain destiné à la construction, préoccupation qui est propre à ce milieu palustre. Ensuite, l'utilisation des matériaux de construction dépend également de la difficulté d'approvisionnement d'un lieu qui est malgré isolé et pauvre en matière première adaptée à la construction, en dehors de la terre qui est difficilement repérable en fouille. Le principe de récupération paraît être la règle : utilisation des pierres de lest, bois de récupération,.... Enfin, l'augmentation de la population dans un espace contraint non seulement par des fortifications mais aussi par un potentiel d'urbanisation limité entraîne une densification importante du bâti. Les surfaces de logements se réduisent. Ceux-ci ont fait d'ailleurs l'objet d'essais de restitution pour la fouille de la rue Champlain (études par Bastien Gissinger et Clément Gay). Toutefois, on ne peut pour l'instant généraliser par méconnaissance du statut des occupants et surtout en raison du faible corpus à notre disposition, à la différence d'autres régions, le Lyonnais ou Marseille par exemple<sup>339</sup>. L'utilisation conjointe des archives notariales brouageaises, dont l'état de conservation n'est pourtant pas exceptionnelle, va certainement devenir une étape obligée afin de mieux cerner cet habitat. En effet, les études archéologiques d'habitat civil sont très rares dans la région, ce qui nous oblige, pour des besoins de comparaisons à élargir notre champ d'étude au-delà de l'aire géographique du PCR. L'activité récente en archéologie préventive à La Rochelle dans des quartiers neufs de cette ville d'origine médiévale, elle-même construite en zone littorale et marécageuse, offre des perspectives de comparaison.

En revanche qu'en est-il du monde rural ? Si les possibilités d'appréhender l'habitat civil en milieu urbain dans la région sont très limitées pour la période moderne. En dehors de Brouage et de La Rochelle, les études sur le milieu rural sont plus complexes. Grâce à l'archéologie préventive, plusieurs habitats médiévaux ont été récemment découverts et pourraient faire l'objet d'un début de synthèse<sup>340</sup>. Il s'agirait d'offrir des possibilités de comparaison avec des découvertes situées dans l'aire d'étude du PCR afin de définir une spécificité ou non des abords du golfe de Brouage. En revanche, les équivalents pour la période Moderne n'existent presque pas pour la région. Ils sont d'ailleurs encore peu nombreux en France<sup>341</sup>.

338 Plusieurs références abordant cette thématique sont présentes dans le cartulaire de l'abbaye saintongeaise de Saint-Jean-d'Angély t. II, n° 346 et 467. Musset (G.) éd., « le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély », *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXX, 1901 et t.XXXIII, 1903.

339 Bouiron (M.) dir., « Marseille, du Lacydon au faubourg Sainte-Catherine : les fouilles de la place du Général de Gaulle », *Document d'Archéologie Française*, n° 87, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2001.

340 Il faut signaler entre autre la fouille de Villeneuve, commune d'Yves qui a permis la découverte d'habitat des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles dans un environnement à la fois littoral et de marais côtiers (responsable : Guillaume Demeure). Voir la notice dans le BSR Poitou-Charentes, 2008, p. 98-99.

341 On se doit de signaler la très intéressante monographie sur la fouille de la « ferme du Combiers ». Hurard (S.), *La ferme du Combiers à Varennes sur Seine (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, INRAP, CNRS Editions, Recherches Archéologiques – 3, 2012, 277p.

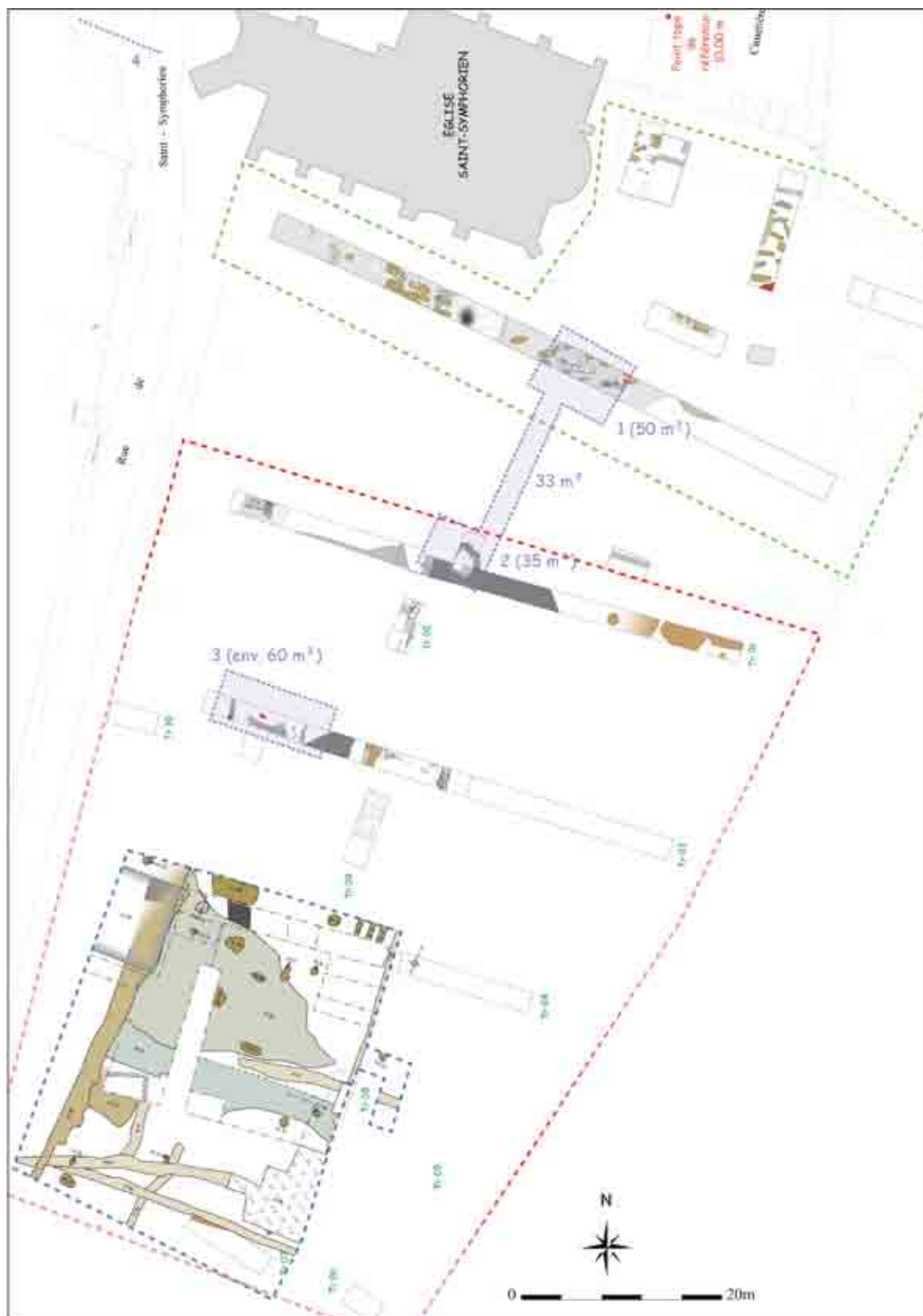
Dans ce contexte de recherche, l'intervention sur le site du cimetière à La Gripperie-Saint-Symphorien présente un intérêt certain puisque le site est occupé du Xe siècle jusqu'au moins au XVIIe siècle. Il offre plusieurs axes de recherche que Bastien Gissinger se propose d'explorer par des interventions à partir de 2013. Elle permettra de relier entre eux les résultats de toutes les opérations précédentes et de les mettre en perspective. Il s'agirait dans un premier temps d'une demande de plusieurs sondages (voir figure jointe) afin de planifier une éventuelle fouille programmée. En voici la liste :

- 1 : Un secteur funéraire particulièrement riche, comportant des sépultures médiévales parfaitement scellées, mériterait la fouille d'une petite dizaine de structures sur environ 50 m<sup>2</sup>. Cette opération permettrait d'acquérir quelques éléments anthropologiques, et favoriserait la mise au jour de mobilier associé, peut-être datant. Une tranchée relierait ce secteur, situé près du mur sud de l'église, au précédent, situé à quelques mètres plus au sud, afin de saisir le lien existant entre le gros édifice probablement médiéval et le secteur funéraire, information qui n'a pu être acquise lors du diagnostic. L'aspect anthropologique serait pris en charge par Ludovic Soler (Conseil général de la Charente-Maritime, UMR Pacea de Bordeaux).

- 2 : Le bâtiment carré en pierres sèches, identifié comme des latrines lors du second diagnostic, et contenant du mobilier en grande quantité a permis l'étude de grandes séries de coquillages et de céramiques pourrait être fouillé. Il couvre une vingtaine de m<sup>2</sup> environ. Une partie du grand bâtiment probablement médiéval qu'il jouxte pourrait, dans le même temps, être exploré minutieusement.

- 3 : La zone reliant les secteurs 1 et 2, de 15 m de longueur, permettra d'appréhender les limites du cimetière et leur lien éventuel avec l'habitat. Cette zone n'a été explorée par aucun des deux diagnostics.

- 4 : Ensuite, un habitat de pierres sèches pourrait faire l'objet d'une petite intervention. Cette exploration permettrait d'en appréhender les limites et la datation, et de confirmer sa fonction d'habitat. Il conviendra d'établir une fourchette de datation de ces structures et leur lien avec les structures médiévales comme la « mare » découverte à la fouille ou les tombes découvertes au diagnostic. Une datation C14 sera peut-être proposée pour ces niveaux d'occupation à défaut de mobilier pertinent.



La Gripperie-Saint-Symphorien : Carte générale des diagnostics de 2010 et de la fouille de 2011.  
Localisation des sondages.

En parallèle à cette étude du monde rural, une perspective de sondages à l'emplacement d'une cabane de marais et après repérage par prospection géophysique est prévue dans le programme du PCR. Il s'agit ici d'un cas particulier lié à une activité très spécifique, le monde des



sauniers, totalement ignorée par l'archéologie et dont le quotidien échappe aux sources documentaires. Le choix s'est porté sur le site de Saint James (Commune de Saint-Just-Luzac) dont l'aire de marais salant est mentionnée dès la fin du Moyen-Âge et revient régulièrement dans les textes. La présence d'une cabane au XIX<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui disparue, sur un des bossis permet de cerner un possible secteur ayant accueilli une quelconque infrastructure qui aurait pu perdurer dans le temps sachant que le choix d'implantation d'installations plus ou moins pérennes est limité compte-tenu de l'organisation complexe d'une saline. La prospection géophysique (Vivien Mathé et Adrien Camus) très adaptée dans ce milieu humide et conducteur, sur des surfaces circonscrites et malgré tout limitées, a pour premier objectif d'établir une cartographie d'un bossis et déterminer la présence d'une ou de plusieurs structures. Des sondages (Eric Normand) en fonction des découvertes pourront être programmés en 2013 en vue de répondre à plusieurs problématiques :

- identifier les structures liées à une zone de travail et/ou d'habitat plus ou moins temporaire,
- établir une chronologie de l'occupation,
- en cas de découverte de mobilier : cerner la culture matérielle du corps de métier de saunier.

### **Culture matérielle et mode de vie**

Un des objectifs du PCR est de cerner à la fois le quotidien des populations vivant dans et autour du golfe de Brouage mais également d'en définir le statut social à travers la culture matérielle. La deuxième problématique qui en découle est de savoir s'il existe une spécificité de ces sociétés littorales en raison de la particularité géographique de leur environnement. C'est un sujet délicat à aborder en archéologie si l'on tient compte de la difficulté d'identifier, souvent par manque de sources textuelles, les occupants des structures d'habitats mises au jour par la fouille <sup>342</sup>.

Toutefois, plusieurs disciplines inscrites dans le PCR peuvent contribuer à cette problématique.

Tout d'abord la céramologie, par l'étude du vaisselier, peut apporter quelques indices de distinction sociale des occupants d'un lieu à partir de la distinction entre grands groupes fonctionnels du vaisselier, de la présence de productions céramique importées ou de contenants significatifs de la consommation de produits alimentaires caractéristiques d'un certain statut social <sup>343</sup>. Une récente étude sur la présence de majoliques et des premières faïences, marqueur spécifique d'un certain statut social, en Charente et Charente-Maritime, a mis en évidence la spécificité du littoral charentais et en particulier la ville de Brouage par le nombre important de découvertes <sup>344</sup>. Toutefois, ce constat doit être relativisé, en tout cas pour la période Moderne, par la mixité sociale que connaissent les villes d'Ancien Régime. La fouille de la Maison Champlain en peut être un exemple. De plus des études en histoire Moderne sur les sociétés littorales saintongeaises (travaux de Thierry Sauzeau) ont montré que certaines couches sociales les moins favorisées peuvent

342 Des travaux dans ce sens ont déjà été engagés mais plutôt dans des régions riches en archives médiévales ce qui n'est pas vraiment le cas pour l'espace qui nous concerne. Voir Hautefeuille (Florent), « Les élites rurales laissent-elles une trace archéologique ? Etude à partir de quelques cas du sud-ouest de la France », in *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, 27<sup>èmes</sup> journées d'histoire de Flaran, Presses Universitaires du Mirail, 2007, p. 163-178

343 A ce sujet, voir les travaux de Fabienne Ravoire pour l'Ile-de-France. Pour exemple : RAVOIRE F., « Approvisionnement céramique et mode d'alimentation dans les communautés religieuses sous l'Ancien Régime. L'exemple de l'abbaye de Chelles et du couvent des Feuillantines à Paris », dans CLAVEL B. (Dir.), *Production alimentaire et lieux de consommation dans les établissements religieux au Moyen-Âge et à l'époque moderne*, Actes du colloque de Lille, oct. 2003, *Histoire Médiévale et Archéologie*, vol. 19-1, CAHMER, Amiens, 2006, p. 301-325 ; RAVOIRE F., « Céramiques et différenciation sociale : l'exemple de la vaisselle de table à la Renaissance en Ile-de-France », dans *Actes des journées archéologiques d'Ile-de-France*, 9-10 décembre 2000, Paris, 2002, p. 48-55.

344 A paraître - Champagne A., Normand E., « Les faïences et majoliques dans les pays charentais XVe-XVII<sup>e</sup> s. : premier état de la question » dans Horry A., Ravoire F., « Faïences et majoliques en France du XVe au XVII<sup>e</sup> siècle », Actes de la table-ronde internationale de Sens, 7,8 septembre 2010.

posséder malgré tout dans leurs intérieurs des objets qui ne reflètent pas toujours véritablement leur statut social <sup>345</sup>. Il s'agit d'objets pouvant venir de contrées lointaines ou significatifs de « modes » issues souvent des milieux urbains. Leur profession spécifique au monde littoral, souvent des gens de mer, leur permet souvent de côtoyer le milieu des marchands et indirectement les mondes urbains. Ils ont également accès, via les ports, à des marchés offrant une grande variété de produits manufacturés qui peuvent être considérés par les archéologues comme évocateurs de statut social. Ce travail avait été réalisé dans le cadre d'une thèse sur les populations de l'estuaire de la Seudre et de la presqu'île d'Arvert principalement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il serait important de pouvoir élargir cette étude par un travail sur les inventaires après décès pour la région qui concerne le PCR et l'élargir à des périodes plus anciennes (au moins au XVII<sup>e</sup> siècle). Jacques Péret se propose de s'engager dans cette perspective.

Qu'en est-il pour Moyen-Âge qui est beaucoup plus pauvre en sources documentaires, en particulier la région qui est largement sinistrée dans ce domaine. On ne pourra s'appuyer que sur les données archéologiques, en particulier celles issues du domaine de la table qui pourrait devenir la base d'une piste de recherche intéressante. D'autant plus que la table et le *decorum* qui l'accompagne participe largement au Moyen-Âge au statut de celui qui la dresse <sup>346</sup>. L'ouverture vers l'archéozoologie est indispensable pour compléter les lacunes éventuelles. Le travail en ichtyologie de Benoît Clavel à partir de sites monastiques sur le rapport entre poissons de mer et de rivière, des espèces consommées et de la taille des poissons prélevés montre bien que cette discipline peut apporter des compléments d'information précieux. Il s'appuie sur une expérience largement établie pour une autre région littorale : la Picardie. En revanche, la comparaison avec des études ichtyologiques sur un territoire plus vaste que celui couvert par le PCR est indispensable : diversité du statut des sites, sites d'intérieur des terres,..... Il en sera de même pour le mobilier céramique même si les études pour le secteur qui nous concerne sont plus avancées ou en cours.

---

345 Voir l'article de Thierry Sauzeau : « Le « vaisselier » des saintongeais maritimes dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », in Normand (E.), *Production et consommation de la céramique en pays charentais XVe-XVIIe siècles*, rapport de PCR, Poitiers, 2006, p. 21-25.

346 ALEXANDRE-BIDON (D.), *Une archéologie du goût : Céramique et consommation*, Col. Espaces Médiévaux, Picard, Paris, 2005. Voir également une publication récente : *Festin de la Renaissance : cuisine et trésors de la table*, Catalogue d'exposition du château de Blois 7 juillet-7 octobre 2012, Blois, 2012.

## ANNEXE 1 Compte-rendu des séances plénières

## I - Compte-rendu de la réunion du 22 juin 2012 Brouage – Maison Champlain

Présents :

Alain CHAMPAGNE (AC)  
 Benoît CLAVEL (BC)  
 Didier DELHOUME (DD)  
 Philippe DUPRAT (PhD)  
 Bastien GISSINGER (BG)  
 Laura LEGOFF (LL)  
 Vivien MATHE (VM)  
 Eric NORMAND (EN)  
 Jacques PÉRET (JP)  
 Sébastien PÉRISSE (SP)  
 Pierre-Philippe ROBERT (PPR)  
 Opale ROBIN (OR)  
 Thierry SAUZEAU (TS)  
 Cécile TREFFORT (CT)  
 Danièle VITAL (DV)  
 Marie-Claude VILOTTE (MCV)

Invité : Guillaume POUPONNOT (GP)

La séance commence par un tour de l'actualité du PCR :

EN donne l'avis de la CIRA qui est très favorable sur le rapport 2011. Une demande d'ouverture dans le domaine du paléo-environnement a été formulée (palynologie, géomorphologie, sédimentologie). DD souligne les difficultés de trouver ces chercheurs et propose de prendre contact avec l'université de Clermont et F. Raymond ?. La question du financement est également débattue. Il est reconnu que ce genre d'études présente des coûts de fonctionnement et d'étude élevés ? Toutefois, le principe d'un PCR est de pouvoir engager ce genre de travaux transdisciplinaires.

EN présente le relevé topo d'une partie du promontoire de Broue réalisé par le lycée de Sillac sous la direction d'un professeur du lycée : Bernard Bréjeon. Le relevé topographique de la basse-cour et de la motte supportant le donjon a pu être mené à bien durant cette campagne. Les stagiaires ont livré un document qui peut être exporté pour une modélisation en 3D. La chapelle, située à l'entrée du bourg a également été localisée. L'expérience est à prolonger l'an prochain sur le reste du site et en particulier sur les parties basses septentrionales du promontoire.

BG présente les derniers résultats de la fouille de la Gripperie-Saint-Symphorien et principalement des datations C14 sur deux structures (une fosse et la « mare ») mal datée. La fosse se révèle être mérovingienne (652-720 AD) et la mare carolingienne (888-994 AD). Le rapport n'a pas été encore rendu.

Présentation de la mise à jour du web mapping suite à la réunion qui s'est tenue à La Rochelle le 11 avril dernier. Frédéric Pouget avait présenté à cette occasion les nouvelles mises à jour du site. Une nouvelle étiquette de site a été créée principalement pour répondre aux besoins de

l'équipe « Histoire ». Un lien vers une base bibliographique sera mis en place. Un transfert de la bibliographie présentée dans le premier rapport du PCR doit être réalisé cette année. DD s'était proposé lors de cette réunion de s'occuper du transfert. La présentation en ligne du site au cours de la séance montre que ce dernier est régulièrement alimenté par certains membres du PCR.

VM présente les derniers résultats des prospections géophysiques sur le site de Broue. Les dernières campagnes ont permis de faire une prospection sur une plus grande profondeur (2 m) et un maillage plus fin (50 cm). Ces investigations complémentaires semblent confirmer l'existence d'un double fossé, avec un ouverture vers le nord ? Sur le bas de la tour au nord, une forme quadrangulaire a été repéré, avec une possible maçonnerie perpendiculaire au trait de côte, à l'intérieur de cette forme quadrangulaire très visible sur les résultats de la prospection. La question se pose à nouveau d'un aménagement au pied du donjon, au contact du marais et qui pourrait ressembler à une aire d'accostage.

#### Bilan de l'équipe des historiens :

Pour le Moyen Age, DD présente l'état des dépouillements utiles à la mise en contexte historique du programme :

- poursuite du dépouillement de la bibliographie.
- se pose la question de l'intégration des données du PCR sur les monastères charentais de C. Treffort.
- Le dépouillement des sources imprimés avance bien (Saintes, Montierneuf, La Chaise-Dieu). DD est aidé de Guillaume Leget, étudiant en stage au SRA, et qui s'est chargé de certains fonds comme celui de prieurés concernés par notre aire d'étude.

Une visite aux Archives Nationales est envisagée dans le chartrier de Thouars.

SP complète le travail de recherche dans le cadre de sa thèse : Travail actuel sur les registres du notaire de Brouage du XVIe s. qui donne des informations sur la construction, les marais salants. Les réseaux de commercialisation du sel sont mal perçus.

EN signale des informations données par R. Favreau sur le port de Gué Charreau (commune de Muron) dans les archives de Saint-Jean-d'Angély.

Pour la période moderne, TS et SP présentent l'état d'avancement des recherches, ces dernières étant plus fastidieuses, en raison d'un volume plus important des sources et de leurs dispersions :

Suit la mise en ligne des comptes du Zund pour le XVIIIe s. à l'heure actuelle.

Le projet de travaux sur les inventaires après-décès de sauniers de la zone des marais de Brouage.

Présentation d'un livre de compte de l'Aumônerie Saint-Barthélémy par GP : Il s'agit d'un fond important d'un hôpital créé au 13e s. par un riche marchand rochelais, Auffrédy. GP a travaillé sur la partie XVe s. de ce fond, 700 actes concernant les vignes autour de La Rochelle et un livre de compte de 1471-72. Ils ne sont pas trop détaillés pour les dépenses de bouche, et notamment la viande et le poisson.

L'utilisation des comptes pour des dépenses de bouche ne paraît pas aisé, car les liasses consultés par SP ne comprenaient pas de comptes de dépenses (notamment Royan, Mortagne, Soubise). Il faudrait donc voir ceux de Mornac, Saint-Jean-d'Angély. Une recherche de comptes d'époque moderne pourrait être envisagé pour avoir quelques données sur les périodes plus récentes.

L'objectif est de chercher les traces historiques de consommation de viande et de poisson pour une mise en parallèle avec les études archéozoologiques, mais aussi l'étendue de la commercialisation du poisson pêché le jour même (le chasse-marée) à l'intérieur des terres.

Un projet de table ronde est posé pour l'année 2014 et servirait de bilan d'étape (la question de la publication reste ouverte, mais elle serait éventuellement projetée pour la fin d'une seconde triennale après un colloque final). La prochaine réunion plénière devra fixer les modalités de cette table-ronde.

Pour les réunions à venir, il est proposé d'inviter des personnes extérieures travaillant sur la question des marais. Les noms de Morera, Sarrazin sont avancés.

### Présentation de travaux en cours :

#### **Malacologie :**

Laura Le Goff nous fait part de sa soutenance de master II sous la direction de C. Dupont et de P. Y. Laffont sur les coquillages de la Gripperie-Saint-Symphorien (GSS).

Présentation de sa méthodologie suite à son Master I avec une notable augmentation du nombre de mesure sur les coquilles. Cela permet la reconstitution de la longueur de la coquille en partant de fragments de coquille (huître, palourde et coque). Cela permet de compenser les conséquences de la taphonomie et de la fragmentation des individus selon la fréquentation des lieux et la méthodologie de fouille.

Plusieurs constats : Diversité spécifique assez faible des espèces sur le site ce qui est surprenant compte tenu de sa proximité avec le littoral.

Présence de 3 espèces de palourde différente, ce qui est surprenant.

La phase I (7e s.) est la mieux représentée, notamment la fosse 38, exclusivement composé d'huîtres. Dans la phase 3, rééquilibrage avec d'autres espèces comme les coques (espèce autant consommée que les huîtres).

Se pose ensuite la question de la consommation des coquillages : perceptible par la distribution de population (longueur) et des stigmates d'ouverture. Pour l'huître, on a une population proche des populations naturelles (avec des tous petits). Les stigmates d'ouvertures sont présents principalement sur les grandes coquilles et pas sur les petits. Entre les phases I et III, on note une diminution de la taille des coquilles (problèmes de ressource ?). Pour les palourdes, la distribution montre que les animaux ont été transportés vivants. Pour les coques, on transporte des petits spécimens (pour des soupes ? est-ce volontaire ?).

Zones d'approvisionnement : nette prédominance de l'huître montre exploitation d'un milieu rocheux qui s'envase. Cela peut être mis en lien avec comblement du milieu ou du développement des salines, qui deviennent ensuite en claires.

En terme de position sur l'estran, on consomme les espèces qui sont très régulièrement accessibles à pied sec. Pour la phase III, on a des espèces qui ne sont accessibles qu'en très forts coefficients.

Etudes des faunes associées : étude des bouquets d'huîtres, naissins, endofaune (parasites extérieurs) et l'épifaune (qui se fixe à l'intérieur de la coquille). Ces études vont permettre de connaître le milieu naturel de l'animal avant sa collecte et de permettre une approche environnementale plus détaillée.

Comparaison avec les autres sites charentais. Autour de LR, la patelle est très présente, comme à Nancras, alors qu'à la GSS, elle est peu présente. La moule est très présente à l'abbaye de Fontdouce (et pas à la GSS).

On constate une bascule entre le Moyen Age et l'époque moderne sur la consommation des huîtres du cuit vers le cru.

#### **Archéozoologie :**

Opale Robin, présentation de l'avancement de sa thèse sur la conduite de l'élevage ovin dans les marais charentais au Moyen-Âge et à l'époque moderne (depuis octobre 2011).

Approche classique à partir de l'étude archéozoologique puis un développement à partir d'analyses ostéométriques qui permettront éventuellement de distinguer différents types de zones d'élevage.

Ces derniers pouvant avoir une influence sur la croissance osseuse des animaux.

- Présentation de la liste des sites étudiés, à prélever et à venir avec une prédominance chronologique pour le bas MA.
- 2 pôles urbains importants en masse (LR et Brouage) et un manque de sites ruraux.

Les travaux réalisés :

- La prise de données ostéométrique. Morphométrie géométrique. Etudie la forme des os, jamais fait sur les caprinés pour retrouver des groupes d'animaux et morphofonctionnelles (évolution des os en fonction des conditions extérieures). Longue mise en place de la méthodologie à partir d'un nombre importants de points déterminés, biens choisis. Mise en place du protocole de mesure, validation de ce dernier puis collecte sur les sites charentais, la bibliographie et une normalisation des mesures.

Résultats : Choix de la ceinture scapulaire, des membres inférieurs et postérieurs et des premières phalanges (à vérifier). Projet de travail sur les dents, mais c'est en test sur la 2e molaire.

Perspectives : aller à Londres pour caler la référence (juillet 2012). Achever la récolte d'ossements de moutons en site, chez les spécialistes, recherche de financement puis analyse du mobilier archéozoologique.

## Archéologie

Ph. Duprat : Dernières (re)découvertes sur le site de Pépiron (Saint-Just-Luzac).

Il s'agit d'un site de villa gallo-romaine avec réoccupation mérovingienne, comme sur de nombreuses villae du bord du golfe de Saintonge. La société de Géographie de Rochefort a acheté 3 parcelles pour fouiller (mais partiellement) ce site pendant 8 ans (1960-1967). Il en résulte 8 caisses de céramiques conservées au musée de la Vieille Paroisse à Rochefort.

Deux puits ont ainsi été trouvés : un antique et un, de grande taille, très différent et doté de nombreuses poteries dites « barbares ». La fouille a été réalisée avec l'aide de puisatiers professionnels. Dans les 5 premiers mètres, 2000 tessons « barbares » et 1200 sur la fin avec aussi ardillon de boucle en bronze avec décor de croix (6-7e s.), éléments de plaquage d'une manche de couteau. Le fond du puit, le mobilier est strictement gallo-romain. Une partie des éléments céramique découverts sur le site est publiée en 1969 dans Gallia, avec quelques pots non antiques dont un tonnelet... La reprise de l'étude, malgré un mélange des découvertes entre le puits et d'autres secteurs de fouille et un classement uniquement par formes, montre que nous sommes en présence d'une céramique caractéristique du haut Moyen-Âge dont le plus important lot peut être carolingien.

P. Ph. Robert : Prospections sur la commune de la Gripperie Saint Symphorien.

- Présentation d'un historique des découvertes dans les années 1960-70.
- Présentation des zones prospectées : autour des fours connus au 19e s., et au sud de la GSS, dans le quartier Grand Breneau avec des fours médiévaux. On y distingue des sites potentiels de consommation et des fours de tuiles et de potiers (ratés de cuisson, éléments de calage).
- Mobilier constitué de oules (3/4 du matériel). On y trouve des lèvres à bord éversé, à bourrelé, en amande, à gorge, vase à bandeau, lèvres verticales. Présence aussi de grands vases, de mortiers avec des glaçures vert-jaune, décors appliqués, couvercles.
- Présence de becs et d'anses en fonction des sites. Quelques décors à la molette sur des bandes d'applique.

Le matériel est globalement homogène. Un total de 8 ou 9 ateliers de potiers médiévaux sont

reconnus, donc 3 ou 4 fours. Le mobilier est abondant (plus de 6 caisses pour de la céramique très fragmenté).

Nous sommes en présence d'une aire d'atelier en activité avec certitude pour la période carolingienne et post-carolingienne (9-11e s.). L'importance de cet ensemble est inédit pour la région. La densité des fours montre une véritable activité potière qui se concentre sur les pourtours du golfe. Les prochains objectifs sont de finaliser le répertoire de formes de cette production et de pouvoir établir des comparaisons avec les sites de consommation voisins.

La séance est close à 17 h.

## **II - Compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2012 La Rochelle - FLASH**

### Etaient présents :

David Aoustin  
Alain Champagne  
Benoît Clavel  
Didier Delhoume  
Philippe Duprat  
Guillaume Leget  
Eric Normand  
Sébastien Périssé  
Frédéric Pouget  
Pierre-Philippe Robert  
Invitées :  
Marie-Claude Vilotte  
Danièle Vital

Cette réunion avait pour objectif principal de faire un état d'avancement des recherches inscrites dans le programme du PCR et de proposer les perspectives 2013.

### **Equipe Archéologie**

#### Opération de fouille préventive – rue de la Fabrique à La Rochelle par Bastien Gissingier

L'opération de fouille a précédé le réaménagement et agrandissement d'un hôtel dans le quartier Saint Nicolas de La Rochelle. Quartier périphérique d'origine médiévale de la ville, il est considéré comme étroitement lié à la vie portuaire. La fouille s'est divisée en deux zones (A et B) a permis d'étudier 8 phases d'aménagement. Le secteur la zone A a permis de comprendre l'évolution de cet îlot depuis l'érection du rempart au XIIIe, et dont une section a pu être étudiée, jusqu'à une urbanisation à partir du début du XVIIe siècle. Celle-ci se développe au siècle suivant par la construction de bâtiments donnant sur la rue de la Fabrique. Le secteur B a livré une voirie d'origine médiévale orientée Nord-Sud et qui pourrait être le tracé originel de la rue Saint Nicolas actuelle.

Plus proche des thématiques du PCR, deux carottes ont été réalisées dans l'emprise de la fouille par la société Amélie afin de comprendre la configuration naturelle des lieux avant l'urbanisation. Cet espace étant à l'origine une zone basse, marécageuse, qui a été progressivement poldérisée.

La donnée majeure que l'on peut tirer de ces sondages est la mise en évidence d'une déforestation des environs de La Rochelle aux VIIe-Xe siècle. Il est assez tentant d'y voir un parallèle avec les

début de l'agglomération rochelaise.

Perspective pour Bastien Gissingier :

Série de sondages sur le site du cimetière à la Gripperie Saint Symphorien afin de mieux comprendre la chronologie d'occupation des alentours de l'église qui paraît se développer du haut Moyen-Age au XVI<sup>e</sup> siècle. Cette intervention pourrait s'accompagner de sondages géologiques qui auraient pour objectif de caractériser le trait de côte aujourd'hui fortement anthropisé.

### Bilan des études archéologiques de la fouille programmée de la maison Champlain (par Alain Champagne).

Les fouilles qui se sont succédées depuis 2005 ont livré 120 caisses de mobilier daté du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce volume s'accompagne de 80 caisses de sédiments suite à des prélèvements en vue d'analyse environnementale.

Les études réalisées ou en cours :

- La céramologie par Sabrina Marchand : volume très important qui a fait l'objet d'un premier tri et inventaire mais encore sous-exploité.

- La tabletterie par C. Guérin : De nombreux éléments liés à une activité artisanale sur place a permis d'engager une étude globale. La détermination de plaquettes décorative d'armes de chasse (fusil, arbalète à rouet) d'origine allemande interroge sur le statut social de certains occupants des lieux.

- Les cuirs par Véronique Montembault. Plusieurs centaines de pièces ont pu être récoltées grâce au contexte humide de découverte. Il s'agit d'artefacts de tradition médiévale mais utilisées après le début du XVI<sup>e</sup> siècle (1520). Ce constat interroge sur les chrono-typologies actuellement en vigueur et leur confrontation avec la stratigraphie du site de Brouage.

- Les bois par Nima Saedlou et Yvan le Didol (Dendrotech). Ce milieu humide a également permis la conservation de nombreuses pièces en bois : bois d'oeuvre, planches, rejets de chantier, éléments de tonnellerie, quelques ustensiles. Les essences sont dominées par les résineux mais quelques éléments en chêne permettront des datations absolues.

- Des pièces de textile ont été envoyés au Musée du quai Branly à Paris.

- Les restes alimentaires (faune terrestre, coquillages, poisson) sont étudiés par Catherine Dupont, Benoît Clavel et Opale Robin. Les volumes sont également très importants mais les travaux de préparation (tri, tamisage,...) sont achevés ainsi qu'une grande partie des déterminations. Les études quantitatives sont en cours.

- La parasitologie par M. Le Bailly (Université de Franche-Comté).

Les perspectives pour ce chantier est la finalisation de toutes ces études afin d'avoir un panorama le plus complet possible du quotidien et de la culture matérielle des habitants de ce quartier à l'époque moderne, ceci pour une approche historique et sociale de cette citadelle-port. En parallèle, une thématique sera particulièrement développée : les relations entre cette société et l'extérieur. En prenant deux axes de recherche : l'introduction de céramiques extra-régionales et les modes de construction en relation avec les recherches historiques menées par Sébastien Périssé.

### La prospection géophysique sur le site de Broue par Vivien Mathé et Adrien Camus

N'ayant pu être présent à la réunion, Vivien Mathé a transmis un texte, lu au cours de la séance, afin de présenter les résultats de ses prospections et ses perspectives pour 2013.



Les prospections débutées en 2011 ont été poursuivies selon deux axes :

- De nouvelles prospections électriques ont été réalisées autour du donjon. Les prospections de 2011 (profondeur d'investigation de 1 m) ont été complétées d'une part par des d'investigation à une profondeur de 0.5 m et d'autre part par des investigations à une profondeur de 2 m. La comparaison des résultats obtenus pour ces 3 profondeurs d'investigations nous permet d'envisager la répartition des vestiges en profondeur. En effet, il est prévu de couvrir au cours de cette campagne l'intégralité de la plateforme située à l'arrière de la Maison de Broue, aux profondeurs d'investigation de 2 m et de 0.5 m. Pour cette dernière, l'acquisition est réalisée selon une maille de mesure carrée de 0.5 m de côté (4 mesures / m<sup>2</sup>) ce qui permet d'accroître très largement la définition des résultats obtenus et donc de faciliter l'interprétation.

- Les investigations au pied de l'éperon ont également été poursuivies, notamment au nord-est, en contrebas de la tour. Une série d'essais au pénétromètre a permis de localiser des constructions enfouies (structures portuaires ?) au pied de la tour. Ce résultat vient confirmer les investigations électromagnétiques menées l'an dernier.

Les perspectives 2013 dans le marais de Brouage :

- Des prospections magnétiques pour rechercher les concentrations de pierres de lest seront réalisées au lieu-dit « la prise du port » sur la commune de Saint-Jean-d'Angle. Les prospections magnétiques mises en œuvre pour localiser les amas de pierres de lest magnétiques seront complétées de prospections électromagnétiques visant à retrouver la position de l'ancien réseau naturel de drainage (paléochenaux) et d'éventuels zones empierrées (constructions, quais, *etc.*).

- L'accent sera également mit en 2013 sur l'étude d'une cabane de marais aujourd'hui disparue. Ce projet initialement prévue pour 2012 dans le cadre d'un stage de Master n'a en effet pas pu être réalisé car la parcelle fut inondée durant tout le printemps. Parmi la dizaine de cabanes recensées dans le marais de Brouage (inventaire réalisé par E. Normand), celle de Saint-James a été retenue car une mention nous assure de son ancienneté. En fonction de l'avancement de ce volet, des investigations complémentaires basées sur la mesure de paramètres magnétiques pourraient être menées afin de mieux comprendre l'évolution de ces sols jeunes sous l'effet des contraintes anthropiques.

## **Equipe Environnement**

### La palynologie par David Aoustin

Pour sa première participation à une réunion plénière du PCR, David Aoustin introduit son exposé en présentant les principes méthodologiques de sa discipline et ses apports aux thématiques du PCR (degré d'humidité des sols, rapport zones cultivées/espace sauvage,...). Il brosse ensuite un rapide état des lieux des analyses palynologiques réalisées dans la région qui se résument à deux ensembles : les travaux de Raymond Regrain sur les marais charentais, et les opérations archéologiques liées à la réalisation de l'A 837 qui ont concerné le bas estuaire de la Charente. Les résultats sont globalement assez décevants et sont peu exploitables pour les problématiques du PCR. A noter la réalisation de carotte sur un bossis de marais salant à saint jean d'Angle où une datation sur coquillage a permis d'avoir une fourchette chronologique autour du XIIe siècle.

Les résultats les plus probants proviennent des études réalisées sur le site de la Maison Champlain. Trois échantillons pris sur des coupes différentes permettent d'avoir une idée générale de l'évolution du paysage environnant.

Pour la première occupation (antérieure au dépôt du bri) : Présence de chêne et de l'Aulne qui dénote un milieu plutôt d'eau douce. L'environnement proche est caractérisé par un taux d'herbacées faible ce qui est synonyme de présence de Schorre. Les cultures sont représentées par la vigne, le châtaigner et le noyer.

La deuxième phase (début de l'urbanisation) : On assiste à une densification des herbacées mais supportant la salinité (présence de prés salés). Les cultures sont représentées par le seigle, le sarrasin. Il faut savoir que le pollen de la première espèce se déplace sur une faible distance (origine des pollens par des rejets excrémentiels?).

La troisième phase (fin XVIIe s.) se caractérise par un changement notable : présence de graminées supportant peu le sel (développement des prairies), baisse de la diversité des essences d'arbres (déforestation?), peu d'arbres fruitiers, présence de pollen de vigne.

Suite à cet exposé, une discussion s'engage sur la pratique de plantation d'arbres sur les courtines des fortifications bastionnées qui peut fausser la donne. Philippe Duprat précise que les fortifications de l'arsenal de Rochefort étaient ornées d'ormes dès le XVIIe siècle.

#### La malacologie par Catherine Dupont.

Deux dossiers sont engagés :

La poursuite des études malacologiques de la fouille de la Maison Champlain (RO A. Champagne). La triade dominante est l'huître, la moule et la coque. Les collectes d'huître se font sur des bancs naturels et l'exploitation dominante est en milieu rocheux plus au large tout en étant abrité des fortes houles. Les premiers résultats ont été publiés dans le Bilan Scientifique Régional (BSR) de Poitou-Charentes de 2012. L'année 2013 verra la fin de l'étude de la Maison Champlain avec comme complément les analyses en collaboration avec Yves Gruet des carottes réalisées à Brouage. L'étude générale sur Brouage sera complétée par les résultats de la fouille préventive réalisée récemment, rue Champlain.

L'étude malacologique de la fouille du cimetière à La Gripperie Saint-Symphorien est aboutie et a contribué à la soutenance de Master II par Laura Le Goff (Université de Rennes II). Une publication est prévue en 2013 dans la revue Aquitania.

#### L'archéozoologie par Benoît Clavel.

Les études menées sur la fouille de la maison Champlain sont en voie d'achèvement malgré des lots d'étude très importants. Les fouilles de 2006 sont intégralement étudiées (oiseaux, mammifères, poissons) ; pour l'année 2007, seule manque l'étude des poissons. Par contre, il reste à faire les années 2008 et 2010.

La faune du site monastique de Fontdouce est achevée ce qui a permis d'établir des comparaisons avec d'autres fouilles régionales au sein de la consommation du poisson en milieu monastique. Le rapport entre poissons d'eau douce / poissons de mer a évolué au cours du XVIe siècle, ce changement s'accompagne par des modifications de la représentativité du porc pour la même période. Les troubles que connaît ce siècle peuvent expliquer ces changements. Ces résultats ont été exposés lors du colloque HOMER 2011 et fera l'objet d'une publication.

Les travaux d'Opale Robin, dans le cadre d'une thèse sur l'élevage en Poitou-Charentes à l'université de Poitiers (CESCM), se poursuivent par un fastidieux travail de mise en place d'un protocole de mesures et d'un référentiel. Il est en cours d'achèvement. L'année 2013 verra la poursuite des macro-restes de la fouille 2010 de la Maison Champlain, l'étude archéozoologique générale de la fouille préventive de la Rue de la Fabrique à La Rochelle (RO Bastien Gissingier) et de l'étude des mammifères et des oiseaux de la fouille préventive de la rue Champlain (RO Bastien Gissingier).

#### **Equipe Histoire**

### Le recensement des fonds documentaires par Didier Delhoume et Guillaume Leget

Guillaume Leget a réalisé le recensement des actes concernant le territoire couvert par le PCR pour les établissements monastiques de Sainte Gemme et de sa dépendance d'Hiers, Pont l'Abbé d'Arnoult, et de deux prieurés ruraux installés sur d'anciennes îles à Erablais et à Malaignre. Les documents concernant Sainte-Gemme ne dépassent pas le XIVe siècle.

Didier Delhoume s'est donné comme objectif d'extraire les parties les plus intéressantes pour le PCR du volumineux fonds du chartrier de Thouars (déposé aux Archives Nationales). Un séjour aux AN est prévu prochainement. Il s'intéressera particulièrement à la 12e liasse concernant la châtellenie de Soubise.

### La gestion du site de webmapping par Frédéric Pouget

Un des objectifs de l'année a été de créer des fiches sources documentaires permettant à la fois de localiser les toponymes mentionnés dans les textes et de les relayer à une base de données bibliographique. Frédéric Pouget propose de mettre en ligne la bibliographie du PCR ce qui permettra à chaque membre de l'alimenter individuellement au fur et à mesure de leurs recherches.

Il est prévu d'établir des degrés de précision lors de la localisation des fiches sources documentaires (précis / non précis).

Il est prévu également d'exploiter une nouvelle couche intégrée dans le site. Il s'agit d'une nouvelle version de la couverture LIDAR qui est plus précise et permet d'avoir une cartographie du relief plus fine. Il sera possible d'établir les profils des marais et d'engager ainsi des réflexions sur les phénomènes d'atterrissement.

Au cours de la réunion, l'ensemble des membres décident de finir l'intégration sur le site de l'ensemble des cadastres napoléoniens des communes concernées par le PCR.

### Le dépouillement des sources du XVe siècle par Sébastien Périssé.

Celui-ci nous annonce la sortie d'un article sur les terrages du sel de Brouage. Il a également fini les transcriptions des registres d'un notaire d'Hiers. Il passe à l'exploitation des données qui vont lui permettre d'établir des cartographies et des quantifications des ventes de sel, une localisation des marchands de sel. Pour ce dernier point, il apparaît que le bourg de Saint Jean d'Angle, pourtant situé en fond du golfe, accueille le plus grand nombre de marchands de les communes riveraines (au nombre de 11 alors qu'ils ne sont qu'un ou deux pour les autres bourgs). Ce travail permettra de mieux cerner l'organisation locale du commerce du sel et de pouvoir comprendre son intégration dans un commerce international. Sans compter l'ouverture de cette thématique vers les périodes modernes.

Suite à cet exposé, une réflexion s'engage sur l'importance du bourg de Saint Jean d'Angle qui est actuellement remarquable par la qualité de son architecture vernaculaire. En effet, plusieurs logis de la fin du Moyen-Age sont encore présents dans le bourg sans compter les vestiges d'un château-fort, d'un établissement monastique et la présence imposante du clocher de son église paroissiale. Didier Delhoume fait remarquer qu'il s'agit d'une possession des Saint-Gelais, famille seigneuriale locale importante dont il serait intéressant de recenser les fonds documentaires dans les séries E et B des archives départementales de la Charente-Maritime.

La séance se termine par une rapide présentation des prospections des ateliers de terre cuite menées par Pierre-Philippe Robert et son équipe. Le bilan de l'année 2012 est très positif puisque plus d'une dizaine de sites d'atelier a été recensé sur un territoire assez restreint correspondant à deux communes. Il s'agit d'une des aires de potiers médiévales les plus remarquables après celle plus connue de La Chapelle des Pots.

